# Le multilinguisme dans la Méditerranée antique

actes édités par **Réjane Roure**,

avec la collaboration de

**Sandra Lippert, Coline Ruiz Darasse, Éric Perrin-Saminadayar**





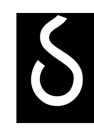

PUB



La collection Diglossi@ est soutenue par la
Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux.

Elle est dirigée par
Coline Ruiz Darasse et Alain Viaut



multilinguisme et langues en situation minoritaire

# LE MULTILINGUISME
# DANS LA MÉDITERRANÉE ANTIQUE

Cet ouvrage a été réalisé pour
les Presses universitaires de Bordeaux
par la plateforme UN@
site d'édition universitaire numérique en libre accès.

Retrouvez les articles en version html, pdf téléchargeable
et leurs contenus additionnels
sur https://una-editions.fr






*Le multilinguisme dans la Méditerranée antique*
actes édités par Réjane Roure
avec la collaboration de
Sandra Lippert, Coline Ruiz Darasse et Éric Perrin-Saminadayar
PUB, collection Diglossi@ 1, Pessac, 2023
https://unaeditions.fr/le-multilinguisme-dans-la-mediterranee-antique
DOI : 10.46608/diglossia1.9791030008265

Dépôt légal : mai 2023

ISSN de la collection PUB Diglossi@ : en cours
ISBN (HTML) : 979-10-300-0826-5
ISBN (PDF) : 979-10-300-0827-2

Mises en page papier et numérique : Stéphanie Vincent Guionneau
Logo : Vincent Castevert

Ce livre a été imprimé en 50 exemplaires sur les presses du
Pôle Impression de l'Université de Bordeaux Montaigne, France,
sous le label de référence Imprim'Vert®.
Il ne peut être vendu.






# LE MULTILINGUISME
# DANS LA MÉDITERRANÉE ANTIQUE

actes édités par
Réjane Roure,

avec la collaboration de
Sandra Lippert, Coline Ruiz Darasse et Éric Perrin-Saminadayar

Ouvrage publié avec le soutien du
LabEx ARCHIMEDE dans le cadre du programme
"Investissement d'Avenir" : ANR-11-LABX-0032-01,
de la MSH de Montpellier et l'UMR 5140-ASM "Archéologie des Sociétés
Méditerranéennes" (CNRS, UPVM3, Culture, Inrap)




En couverture :
Relevés de divers graffitis en phénicien, ibère, étrusque, gallo-grec, grec, latin, hiéroglyphes (DAO par Réjane Roure, Coline Ruiz Darasse, Sandra Lippert, Bruno d'Andrea) sur une photo d'Alix Barbet (thermes de Stabies à Pompéi).



# AUTEURS


| | |
|---|---|
| Maria Giulia Amadasi Guzzo | Université de La Sapienza, Rome (Italie) |
| Michel Bats | Directeur de Recherche CNRS honoraire (France) |
| Agnès Berenger | Université Paul-Valéry Montpellier 3, Montpellier (France) |
| Ralph Birk | Einstein Center Chronoi, Freie Universität Berlin, Berlin (Allemagne) |
| Frédérique Biville | Université Lumière Lyon 2 (France) |
| Corinne Bonnet | Université Toulouse - Jean Jaurès, Département d'Histoire, Toulouse (France) |
| Françoise Briquel Chatonnet | CNRS UMR 8167, Orient et Méditerranée, Ivry sur Seine (France) |
| Marie-Pierre Chaufray | CNRS UMR 5607, Ausonius, Université de Bordeaux Montaigne, Pessac (France) |
| Willy Clarysse | Dept. History, Arts Faculty, Leuven (Belgique) |
| Emmanuel Dupraz | Université libre de Bruxelles, Faculté de Lettres, traduction et communication, Bruxelles (Belgique) ; École Pratique des Hautes Études, PSL Laboratoire AOROC UM 8546 (CNRS, ENS, EPHE, PSL) (France) |
| María José Estarán Tolosa | Universidad de Zaragoza, Facultad de Filosofía y Letras, Zaragoza (Espagne) |

| | |
|---|---|
| Ivan Guermeur | École Pratique des Hautes, PSL, UMR 8546 AOROC, Paris (CNRS, ENS, EPHE, PSL) (France) |
| Éric Perrin-Saminadayar | Université Paul Valéry Montpellier 3, CRISES, Montpellier (France) |
| Bruno Rochette | Université de Liège, Liège (Belgique) |
| Réjane Roure | UMR 5140, ASM, Université Paul Valéry Montpellier 3, Montpellier (France) |
| Coline Ruiz Darasse | CNRS UMR 5607, Ausonius, Université de Bordeaux Montaigne, Pessac (France) |
| Clément Sarrazanas | Université de Picardie, TRAME, Amiens (France) |

S

# SOMMAIRE

# INTRODUCTION

Éric Perrin-Saminadayar & Réjane Roure

La pluralité des langues est une réalité inhérente à de nombreuses sociétés, qui s'exprime de façon particulièrement forte lorsqu'il s'agit de cultures différentes qui entrent en contact. Les mondes antiques recèlent toutes sortes de situation de bilinguisme ou de multilinguisme, provoquées en particulier par les mouvements grecs dans toute la Méditerranée – en Égypte, en Italie, en France, en Espagne – puis par la diffusion du latin dans l'ensemble des provinces de l'Empire romain.

Ce volume réunit les contributions présentées lors du colloque organisé à Montpellier les 5 et 6 novembre 2015, ainsi que lors des journées d'étude (5 juin et 23 octobre 2014) qui ont scandé le programme de recherche financé par la MSH de Montpellier autour du "Multilinguisme dans la Méditerranée ancienne" (2014-2015). Ce programme couvrait une période chronologique s'étendant globalement du VI^e^ siècle a.C. aux premiers siècles p.C. et avait pour objectif de confronter différentes aires géographiques – l'Égypte, la Méditerranée orientale, la Méditerranée occidentale – autour de plusieurs thématiques liées au multilinguisme : la question des interprètes, des traducteurs et des traductions ; le statut social des locuteurs bilingues ou multilingues ; l'onomastique et le problème de la traduction ou de la transcription des noms (noms de personnes mais aussi noms de lieux, de peuples, de divinités) ; l'apprentissage des langues étrangères et le maintien des langues vernaculaires. Le cœur du projet était l'étude et la caractérisation des interactions culturelles dans le domaine du langage et de l'écriture qui ont pu se développer entre des populations immigrantes, hellènes en particulier, puis romaines, et des communautés locales, à travers les exemples de la Gaule méridionale, du monde ibérique, de l'Italie, de l'Égypte, de la Grèce et du monde phénicien. Ce programme et son colloque terminal ont été élaborés en concertation étroite avec deux collègues égyptologues Ivan Guermeur (CNRS) et Sandra Lippert (CNRS). Le colloque, soutenu par le Labex Archimede (ANR-11-LABX-0032-01), a accueilli 12 communications concernant l'Égypte, la Grèce, la Gaule, l'Afrique et traitant des langues égyptienne, phénicienne, grecque, gauloise et latine.

L'étude du multilinguisme, et de son corollaire l'onomastique, est relativement aisée à mettre en œuvre, à travers l'étude des papyri en Égypte, des inscriptions dans le monde antique, et des graffites en Gaule, en Espagne, et en Italie. Les inscriptions constituent une documentation exceptionnelle pour analyser le multilinguisme : toutes les rives de la Méditerranée ont en effet livré un lot d'inscriptions bilingues ou trilingues qui permettent de rendre compte de la façon dont le multilinguisme du monde gréco-romain était perçu à tous les niveaux, puisque de tels documents émanent aussi bien du pouvoir central ou de ses représentants, désireux d'entrer en contact avec les populations locales, que des cités ou des communautés locales, désireuses de marquer les limites de leur sujétion ; mais les particuliers ne sont pas en reste : dédicaces, cursus de notables, épitaphes bilingues montrent aussi la vitalité des transferts culturels. Quelle que soit la nature de l'inscription, sur chaque pierre, tout fait sens : la manière dont les noms grecs, latins, phéniciens... étaient rendus dans une autre langue, le choix des mots, les omissions ou approximations de "l'auteur", la pratique de la translitération, jusqu'à l'ordre même des deux textes ou la taille différenciée des lettres. L'analyse de ces différents aspects permet de mieux cerner les enjeux du multilinguisme qui a constitué une des caractéristiques les plus remarquables de la Méditerranée antique.

Pour ce qui est de l'Égypte, les particularités du climat alliées à la forte dépopulation du Fayoum constatée à la fin de l'époque romaine, ont contribué à préserver plusieurs sites de cette région et à livrer une documentation sur papyrus très importante, presque sans comparaison avec le reste du pays. Une masse considérable de documents écrits en grec, démotique et hiératique a été exhumée, livrant des informations fondamentales sur la vie des différentes communautés présentes en Égypte. Leur étude permet d'apporter des informations et des précisions quant à la pratique du bilinguisme. Une analyse fine de ces phénomènes et la détermination des choix qui ont présidé à l'une ou l'autre des pratiques d'écriture et de transcription onomastique apportent des données importantes sur le bilinguisme dans ces sociétés mais aussi sur le degré d'acculturation mutuel de ces populations. L'étude des anthroponymes, particulièrement les théophores, et l'analyse de leur distribution à travers le territoire du Fayoum révèlent aussi un certain nombre de données tangibles sur les cultes et les croyances religieuses.

La question du bilinguisme est plus difficile à traiter pour la Gaule et l'Ibérie, toutefois le dossier méritait d'être repris dans son ensemble, en collationnant à la fois les quelques mentions littéraires qui évoquent cette question et surtout les inscriptions sur céramiques, plomb et lapidaires, qui quoique rares en Méditerranée nord-occidentale apportent un nombre d'informations conséquent. Plusieurs ensembles de graffiti ont pu être repris et il reste encore à mener toute une étude sur l'onomastique présente sur les centaines de graffitis publiés pour la Gaule méditerranéenne et pour l'Ibérie. L'identification récente d'un nom gaulois écrit en étrusque sur un fragment de céramique grecque sur le site d'Ensérune (Hérault) a montré à quel point pouvait être riche la reprise d'une documentation ancienne,

à la lumière des progrès accomplis dans la connaissance des langues et écritures protohistoriques.

Les situations politiques et économiques de ces différentes aires géographiques sont très distinctes, et plusieurs intervenants ont cherché à déterminer dans quelle mesure une population allogène de culture grecque ou de culture romaine, issue d'une conquête militaire ou non, avait pu s'intégrer au sein de populations autochtones et quelles conséquences cette présence avait pu avoir sur l'histoire de ces sociétés ; comment à travers les prismes du multilinguisme et de l'onomastique, on peut percevoir et définir les influences mutuelles de ces communautés en contact. Ces études permettent aussi de mieux comprendre les rapports qui ont pu être établis entre des élites locales et un pouvoir étranger.

En Égypte, les contacts avec les Grecs ne datent pas de l'invasion macédonienne au IV^e^ siècle a.C., mais remontent bien avant, au moins au VII^e^ siècle quand Cariens et Ioniens s'installèrent sur les bords du Nil, d'abord dans l'*emporium* de Naucratis, puis dans la mégapole de Memphis, où, au plus tard vers 450 a.C., un milieu de Grecs égyptiotes saura accueillir et informer Hérodote. La participation des Ioniens à la création de Naucratis offre ainsi une parenté avec le phénomène emporique que connaît la Méditerranée occidentale un siècle plus tard avec les installations phocéennes. Si l'arrivée de la dynastie macédonienne sur le trône des pharaons ne bouleversa guère le quotidien des populations locales, habituées depuis longtemps aux dominations étrangères, certaines régions d'Égypte ont été, de manière plus intensive, mises en valeur par les nouveaux souverains : le Fayoum est la région qui fera plus particulièrement l'objet de toutes leurs attentions et ce dès le règne de Ptolémée Sôter (306-282 a.C.). L'intrusion et la généralisation de certaines pratiques agricoles (planification des ensemencements, arpentage par espèces, etc.) et économique (économie monétaire) ne manquèrent pas d'avoir également des conséquences sur les différents groupes sociaux locaux. Des phénomènes identiques sont analysés par les archéologues en Gaule méditerranéenne et en Catalogne durant la même période, et l'éclairage contrasté que ces données apportent nourrissent de nouvelles réflexions sur ces phénomènes d'acculturation dont plusieurs aspects se manifestent principalement à l'époque hellénistique.

En Gaule méditerranéenne, en Catalogne et en Italie, les nombreux travaux menés ces dernières années, que ce soit des recherches de terrains ou des analyses de données anciennes, ont fait émerger, ou réémerger, une abondante documentation sur ces questions d'interactions culturelles, qui méritent d'être analysées avec des perspectives nouvelles. En effet c'est durant la période hellénistique que se développe la pratique du gallo-grec et que s'amplifie l'usage de l'ibère, que les langues italiques se développent, que les indices de hiérarchie sociale se diversifient et sont déterminés en partie par les relations nouées avec les populations allogènes. Dans ces régions de la Méditerranée occidentale, la question de l'étrusque mérite d'être réexaminée, tant dans sa place au sein du bilinguisme que dans son rôle pour le

développement de nouvelles formes d'écriture. De la même manière, les recherches récentes menées sur le phénicien et son importance dans le bassin occidental de la Méditerranée viennent enrichir le dossier du multilinguisme dans l'Antiquité aux époques classiques et hellénistiques.

Dans l'ensemble du bassin méditerranéen, le contexte de la conquête romaine modifie ensuite cette donne déjà complexe, en raison de la présence accrue de soldats, d'administrateurs, de colons ou de trafiquants en tout genre ; se pose alors inévitablement la question du mode de communication entre le centre (Rome) et ce qui est devenu la périphérie (les provinces ou les cités). Car sur le plan linguistique, la conquête introduit une langue nouvelle d'un État dominant. Mais, en Orient méditerranéen en particulier, cette introduction se fait face à une communauté soudée depuis des siècles précisément par sa langue – le grec est ce qui distingue les Hellènes des Barbares – au-delà de tout particularisme local, profondément convaincue de sa supériorité culturelle et linguistique – une supériorité d'ailleurs reconnue à Rome par une frange non négligeable des élites. De plus, ce choc linguistique intervient alors que s'est imposé un peu partout en Méditerranée orientale une langue commune, la koinè, c'est à dire que globalement les divergences et les particularismes dialectaux sont effacés : le latin arrive dans des régions où un grec "commun à tous" est en position de force, et où il a profondément gagné du terrain, y compris dans des milieux a priori rétifs, par exemple dans la communauté juive ou parmi les populations d'origine phénicienne.

En Égypte, les études récentes tendent à montrer que les immigrants grecs ont été, dès une époque ancienne, liés professionnellement ou maritalement avec la classe supérieure égyptienne : au III^e^ siècle a.C., des Égyptiens marient leur descendance aux nouveaux arrivants et, à la fin de la période ptolémaïque, la classe supérieure grecque, du point de vue ethnique, était même largement confondue avec les familles indigènes. L'un des enjeux de ce projet sera donc de déterminer d'une manière plus fine la réalité des rapports entre les deux communautés et aussi de mesurer la perméabilité des groupes qui les composent.

En Gaule méditerranéenne, en Catalogne, mais aussi en Italie, les données sont évidemment bien différentes mais les questionnements sont globalement identiques. Pour ces régions, le concept d'hellénisation est aujourd'hui totalement rejeté pour décrire les interactions culturelles complexes qui marquent la rencontre entre les Grecs et les populations celtiques et ibériques, et celui de romanisation a été fortement nuancé et surtout mieux défini dans ses caractéristiques propres comme dans sa diversité. Ces dernières années les réactions des populations locales face à ces populations de culture différente installées dans ces régions ont été au cœur de la recherche, rompant avec l'idée de réception passive des civilisations méditerranéennes. Les questions concernant les usages de l'écriture, l'apparition du gallo-grec ou de l'écriture osque, l'intégration du latin, le multilinguisme, ont été

singulièrement renouvelées par un certain nombre de travaux et de nouvelles pistes de recherches ont été ouvertes.

Les articles réunis dans ce volume illustrent ces différentes problématiques, en présentant soit des synthèses, soit des études de cas, afin d'apporter un éclairage sur le multilinguisme des sociétés antiques. Comme il s'agit d'articles issus d'un colloque, des index n'ont pas été réalisés, toutefois la publication numérique permettra d'effectuer toutes les requêtes souhaitées. Nous espérons que le tableau brossé à travers cet ouvrage, même s'il est assurément incomplet, permettra aux lecteurs de mieux connaître quelques aspects des situations de bilinguisme ou de multilinguisme, en Égypte, en Méditerranée orientale et en Méditerranée occidentale. C'est finalement au sein de la collection Diglossi@ aux Presses universitaires de Bordeaux, élaborée par la plateforme UN@ que ce volume a pu être publié.

Nous remercions aussi vivement Sandra Lippert et Coline Ruiz Darasse qui ont accepté de relire une grande partie des articles présentés ainsi que les rapporteurs pour leurs précieuses remarques.



Perrin-Saminadayar, Éric, Roure, Réjane (2023) : "Introduction", in : Roure, Réjane, éd., *Le multilinguisme dans la Méditerranée antique*, Pessac, PUB, Diglossia 1, 2023, 13-17, [en ligne] https://una-editions.fr/le-multilinguisme-dans-la-mediterranee-antique-introduction/ [consulté le 06/05/2023]



# *LINGUARUM DIVERSITAS*
# RÉFLEXIONS SUR L'EXPÉRIENCE DE L'ALLOGLOSSIE DANS L'ANTIQUITÉ GRÉCO-ROMAINE

Bruno Rochette

*Graeci dicunt omnes aut Graios esse aut barbaros…*[1]

## Introduction

Dans le monde d'aujourd'hui, le multilinguisme[2] est la règle et l'unilinguisme l'exception. Dans l'Antiquité gréco-romaine, c'est l'inverse qui passe généralement pour être vrai[3]. Comment est-on passé d'un monde grec essentiellement monoglotte – la "monoglossie orgueilleuse" que soulignait de façon exagérée A. Momigliano dans *Alien Wisdom*[4], à un environnement gréco-romain polyglotte ? Voilà la question que je voudrais aborder ici en envisageant trois étapes : la Grèce, Rome et le christianisme primitif[5]. On ne trouve pas chez les Grecs un mythe comparable à celui de la Tour

1. Cicéron, *De republica*, 1.58.
2. En français *multilinguisme* est utilisé pour des personnes (c'est un synonyme de *polyglotte*) et *plurilinguisme* pour les sociétés. Les deux mots sont toutefois souvent confondus. Voir Biville 2018, n. 2. Mullen (2012, 23) parle de "societal bilingualism", qu'elle définit comme "the use of two or more languages within a community (strictly speaking multilingualism should be employed for more than two languages, but the term bilingualism tends to be extended)."
3. Sur le multilinguisme dans l'Antiquité, il existe quelques synthèses utiles : Adams 2003, Franke 1986, Kakridis 1969, Lochner von Hüttenbach 1979, Lüdi 1995, Martos Fornieles 2018, Moggi 1998, Mosley 1971, Mullen & James 2012, Müller *et al.* 1992, Oniga 2003, Peeters 1935 ; Petersmann 1998 ; Prosdocimi 1989, Rochette 1995 ; Rotolo 1972, Werner 1983, 1989, 1992.
4. Momigliano 1975. Il est important d'appréhender cette étude de Momigliano de façon critique. À cette fin, il est utile de lire l'analyse de Salmeri 2006.
5. Dostálová 1997.

de Babel du livre de la *Genèse*[6], qui donne son titre au monumental ouvrage d'Arno Borst, *Der Turmbau von Babel. Geschichte der Meinungen über Ursprung und Vielfalt der Sprachen und Völker*[7]. Les polyglottes sont cités comme des exceptions dans l'Antiquité. L'adjectif πολύγλωσσος ("qui parle plusieurs langues") n'apparaît que sporadiquement à époque tardive[8], tandis que le substantif πολυγλωσσία ne se rencontre que dans la littérature de la fin de l'Antiquité. Traitant de la mémoire, Quintilien[9] cite quelques exemples de δίγλωσσοι, des personnages connaissant le grec et une langue barbare : Thémistocle, qui, en moins d'un an (en 465 a.C.), avait appris le perse, sans doute pour accroître son influence à la cour d'Artaxerxès, Mithridate VI Eupator (120-63 a.C.), qui connaissait vingt-deux langues[10], et Crassus le Riche (P. Licinius Crassus Dives Mucianus, consul en 131 a.C.), qui, gouvernant l'Asie, se familiarisa avec cinq dialectes grecs différents au point de pouvoir rendre la justice dans celui-là même dans lequel la plainte avait été déposée[11]. Ce sont là des exceptions. Rarissimes sont les véritables polyglottes – c'est-à-dire ceux qui ont assimilé assez parfaitement leur langue maternelle et une autre langue pour être reconnus par les locuteurs de l'une ou de l'autre comme des leurs. La tradition prête cette capacité exceptionnelle à la grande reine Cléopâtre VII (51-30 a.C.), capable, dit-on, de converser sans interprète avec tous les peuples de son Empire[12]. Même si peu de Grecs maîtrisent des langues autres que la leur, la conscience de la diversité linguistique existe[13], sans doute déjà dans la Grèce archaïque[14]. Elle se marque toutefois plus nettement à l'époque impériale dans le cadre de l'Empire romain. Pline l'Ancien mentionne la bigarrure linguistique de la région de Dioscurias, dans le Caucase, et rapporte que les régions nord-orientales de l'Anatolie comptent un nombre infini de langues ou dialectes. Les Romains y ont fait négoce avec 130 interprètes, selon lui[15], 70, selon Strabon[16].

## La Grèce

Alors qu'ils se sont montrés très curieux envers les coutumes des autres peuples, pour ce qui regarde les langues étrangères, les Grecs ont limité leurs enquêtes à

---

6. 11.1-9. Borst 1957-1963, 1, 116-117.
7. Borst 1957-1963, 2, 89-108 (Grèce), 133-188 (hellénisme et Empire), 218-257 (christianisme primitif et pères de l'Église grecs), 2, 366-404 (Pères de l'Église latins).
8. Rotolo 1972, 409, n. 52.
9. Quint. 11.2.50.
10. Plin. 25.3.2 ; Aulu-Gelle 17.17. Wiotte-Franz 2001, 59.
11. Davies 2002, 164.
12. Plut., *Antoine*, 27.3-5. Clackson 2015, 31 ; Strobach 1997, 160 et 174 ; Thissen 1993, 241 ; Wiotte-Franz 2001, 58-59 ; Rochette 2021.
13. Werner 1983.
14. De Luna 2003, 19-44 ; Werner 1989.
15. 6.15. Wiotte-Franz 2001, 111, 139.
16. 11.3.9.

l'origine du langage et n'ont guère éprouvé de la curiosité que pour les *mots* exotiques, pas pour le système des parlers étrangers[17]. On trouve bien des anthroponymes mèdes et perses chez Ctésias de Cnide, dont les livres sur la Perse et l'Inde sont connus par des sommaires du patriarche Photios, Eschyle, Hérodote, Thucydide et Xénophon[18], mais ces mentions restent ponctuelles et limitées à un domaine spécifique. Hérodote cite un assez grand nombre de termes appartenant à diverses langues étrangères (perse, assyrien, arabe, phrygien, scythe, égyptien, libyen) avec le souci de trouver un équivalent en grec[19]. Plus tard, Athénée de Naucratis (début du III^e^ siècle p.C.) manifeste un certain intérêt non seulement pour le grec et ses variantes dialectales, mais aussi pour les langues étrangères, en particulier la langue des Perses[20]. On chercherait pourtant en vain dans les œuvres grecques une description, même sommaire, des structures d'une langue étrangère. C'est que, pour les Grecs, tous les autres peuples étaient des *barbaroi*, c'est-à-dire des "balbutiants"", parlant un langage assimilable au babil des oiseaux[21]. Ils étaient presque "privés de langue", selon une assimilation faite par Héraclès dans les *Trachiniennes* de Sophocle[22]. Les étrangers ne parlaient pas, mais faisaient *barbarbar*. Qui plus est, les mots étrangers font volontiers rire les Grecs, comme le montrent les vocables lydiens et phrygiens que le poète Hipponax d'Éphèse (vers 540) a insérés à dessein dans ses iambes pour obtenir un effet comique[23]. Aristophane fera de même. Dans ses comédies, la diversité linguistique devient un jeu littéraire, comme chez Rabelais ou Molière[24] : tantôt le comique athénien fait parler aux étrangers un langage totalement incompréhensible, tantôt il leur prête un grec incorrect, tantôt il met dans leur bouche d'authentiques phrases étrangères[25]. La scène la plus connue se trouve dans les *Thesmophories* (pièce représentée en 411), où un archer scythe s'exprime, pendant environ 70 vers (1001-1007, 1083-1135, 1176-1201, 1210-1225), dans une langue mi-scythe, mi-attique[26]. Aux yeux des Grecs, ce sont les barbares qui devaient apprendre le grec s'ils voulaient entrer en contact avec le monde hellénique, non le contraire. Au V^e^ siècle, peu de Grecs connaissent le perse, mais beaucoup de

17. Lejeune 1948.
18. Schmeja 1975 ; Schmitt 1967, 1978, 1979, 1983, 2002, 2006.
19. Harrison 1998 ; Miletti 2008, 71-115.
20. Huyse 1990.
21. Hérodote, 2.57. Miletti 2008, 49-50 ; Munson 2005.
22. 1060 : οὔθ᾽ Ἑλλάς, οὔτ᾽ ἄγλωσσος, οὔθ᾽ ὅσην ἐγὼ / γαῖαν καθαίρων ἱκόμην, ἔδρασέ πω.
23. De Luna 2003, 47-57 ; Tedeschi 1978.
24. Sur la diversité des langues comme moyen d'expression littéraire, Elwert 1960, Forster 1970, Goetsch 1987, Kramer 2002. Nous retrouvons le procédé dans le *Poenulus* de Plaute (Faller 2004, 170-196).
25. Brixhe 1988 ; De Luna 2003, 245-264.
26. Colvin 1999, 290-291 ; Willi 2003, 198-1225. Voir aussi *Acharniens*, 100 (Willi 2004) et 104 [Pseudartabas, l'œil du Grand Roi] et *Oiseaux*, 1615, 1628-1629, 1678-1679 [un dieu triballe] (Colvin 1999, 288-289). Un procédé analogue, mais moins marqué, se trouve dans les *Perses* de Timothée (Colvin 1999, 54-56), texte composé vers 398/396 (150-161).

Perses connaissent le grec[27]. C'est révélateur. Une telle vision de l'alloglossie passa chez les Romains[28], qui eux aussi regardèrent avec une certaine indifférence, moins prononcée peut-être que celle des Grecs, la langue des autres, à l'exception du grec, qui fut la langue de culture de la bonne société romaine[29].

Les grands voyageurs grecs comme Hérodote, Hécatée, Pausanias et Mégasthène ressentent peu le besoin d'apprendre la langue des pays qu'ils visitent, car ils considèrent que la langue grecque est suffisante pour communiquer ou ils espèrent trouver sur place des interprètes qui connaissent la langue grecque[30]. En Égypte, un ἑρμηνεύς prétend traduire pour Hérodote une inscription gravée sur le revêtement de la grande pyramide de Chéops[31]. Le pharaon Psammétique I avait mis en place une équipe de traducteurs : il avait confié des enfants égyptiens aux soins de colons d'Ionie et de Carie pour qu'ils apprennent le grec. Ces enfants étaient destinés à devenir interprètes, une des sept catégories professionnelles reconnues en Égypte[32]. Hérodote est le premier auteur grec à manifester un intérêt réel pour les langues étrangères[33], sans doute parce que le barbare est devenu, en quelque sorte, le protagoniste de son œuvre. Le Père de l'Histoire est attentif aux différences linguistiques, que ce soit à l'intérieur du monde grec, c'est-à-dire les variantes dialectales, ou dans les rapports des Grecs avec les barbares. Nous trouvons chez lui ce que les théoriciens du bilinguisme appellent des interférences situationnelles. Dans un même espace, voire dans une même situation de communication, deux langues sont employées conjointement. Les besoins de la communication entraînent le recours à un interprète : c'est l'interprète qui représente le lieu d'intersection entre les deux langues et de transfert de l'une à l'autre. L'épisode le plus connu qui correspond à ce schéma est l'entrevue de Cyrus et de Crésus, sur le bûcher, qui prononce par trois fois le nom de Solon[34].

Certains passages d'Hérodote retracent les phases successives du processus d'apprentissage d'une langue étrangère par un groupe ou un peuple, comme les Amazones, qui apprennent la langue des Scythes. Dans l'épisode des Amazones[35], la transmission de la langue se fait par la mère, ce qui explique que les Sauromates parlent le scythe en faisant des solécismes[36], puisque les Amazones ne l'avaient jamais appris correctement, bien qu'elles le comprissent. Hérodote mentionne aussi le cas du Scythe Skylès, fils du roi Ariapeithès, né d'une femme d'Istria. Sa mère lui

---

27. Schmitt 1992.
28. Rochette 2003.
29. Kaimio 1979.
30. Clackson 2015, 29-32.
31. Hdt. 2.125.6. Miletti 2008, 48 ; Thissen 1993, 243-244 ; Wiotte-Franz 2001, 18-19.
32. Hdt. 2.154.7. Miletti 2008, 48 ; Wiotte-Franz 2001, 18, 21, 140, 147, 166.
33. De Luna 2003, 155-213 ; Miletti 2008, 23-38.
34. 1.86. Miletti 2008, 46-48 ; Wiotte-Franz 2001, 40-41.
35. 4.114. Miletti 2008, 51-54 ; Wiotte-Franz 2001, 42.
36. 4.117. Miletti 2008, 53, 61.

avait appris elle-même la langue et les lettres grecques[37], ce qui irrita les Scythes et fut la cause de sa mort[38]. D'autres passages mettent l'accent sur l'intérêt presque scientifique pour l'apprentissage de la langue : l'épisode de Psammétique, dont l'intention est de comprendre si la langue égyptienne est plus ou moins ancienne que la langue phrygienne[39].

Loin de regarder les barbares avec indifférence, Hérodote est un esprit curieux qui s'efforce de mieux les connaître. Il propose des traductions grecques de mots étrangers et fait preuve d'un intérêt presque philologique pour ces vocables. Tel peuple appelle telle chose de telle façon, telle chose porte tel nom dans tel pays ou encore tel mot veut dire telle chose. L'intérêt d'Hérodote pour les mots étrangers – je dis bien les *mots*, non les langues – et pour l'origine du langage reflète un débat qui traverse tout le Ve siècle : la question de l'origine des noms, établis par convention ou par nature, qui sera traitée de façon approfondie dans le *Cratyle* de Platon. Platon cite des βαρβαρικὰ ὀνόματα, des mots anciens dont il n'arrive pas à trouver l'étymologie, comme πῦρ, ὕδωρ, κύων[40]. L'absence de confrontation de la langue grecque avec les langues étrangères est, d'une certaine façon, compensée par des considérations sur le problème de l'origine du langage, sur le rapport des mots et des objets ainsi que sur le sens et la correction des mots. Comme Hésiode et Gorgias, Hérodote partage l'idée que l'étymologie du mot met en lumière la nature profonde de ce qu'il désigne, surtout en ce qui concerne les dieux. Les "traductions" et les gloses d'Hérodote impliquent qu'il analyse les mots composés grecs comme tels, mais encore qu'il pense que les principes de composition des mots sont les mêmes dans les autres langues qu'en grec. Un seul exemple illustrera ce procédé. Il concerne les Arimaspes[41]. Hérodote donne une définition de μονοφθάλμους (adjectif + nom "unique œil"), puis ajoute "nous les appelons en Scythe Arimaspes" et glose (séquence adjectif + nom) : ἄριμα γὰρ ἓν καλέουσι Σκύθαι, σποῦ δὲ ὀφθαλμόν "les Scythes disent *arima* pour un et *spou* pour œil". Le scythe est la seule langue étrangère dans laquelle Hérodote donne des étymologies en règle, même si elles sont fausses[42]. Enfin, le Père de l'Histoire ne s'intéresse pas seulement aux langues extérieures à la Grèce. Il distingue aussi les dialectes grecs[43]. Il dit que les Ioniens ne pratiquent pas tous la même langue. Il signale aussi l'origine phénicienne de l'alphabet grec[44] et note que cet alphabet phénicien ressemble pour l'essentiel à l'alphabet ionien[45], d'après ce qu'il a pu voir sur les trépieds dans le temple d'Apollon Isménios à Thèbes.

---

37. 4.78. Miletti 2008, 51.
38. 4.80.
39. Salmon 1956 ; Munson 2005, 19-23.
40. 421c.
41. 4.27. Hinge 2005, 89-90 ; Miletti 2008, 74.
42. Hinge 2006, 114-115.
43. Davies 2002, 166.
44. 5.58. Miletti 2008, 39, 42.
45. 5.59.

# Rome

Le latin fait partie des langues que les Grecs considèrent avec dédain, même si une théorie, dont la genèse est assez obscure, mais qui fut très en vogue à Rome depuis l'époque de Sylla jusqu'au règne de Claude, tentait de démontrer l'origine grecque – en particulier éolienne – de la langue de Rome[46]. Quoi qu'il en soit, l'empire de Rome est bilingue[47]. Dans la partie orientale de l'Empire, le grec s'est maintenu comme principale langue de communication et comme langue des échanges[48], alors que le latin l'emportait dans l'administration de l'État. Le latin était langue du droit et de l'armée, même si aucune politique linguistique n'a été officiellement mise en œuvre par les Romains[49].

Dès l'origine, Rome est une cité caractérisée par le mélange des langues et des cultures. À la fin de la République et au début de l'Empire, Rome est perçue comme une cité qui comporte plusieurs communautés étrangères de langue grecque, d'Égypte, de Syrie, d'Asie Mineure ou de Palestine : *Roma est ciuitas ex nationum conuentu constituta,* dit Quintus Cicéron[50]. L'importance des populations étrangères conduira certains auteurs à manifester leur agacement devant cet envahissement : *non possum ferre, Quirites, Graecam urbem*, s'écrie Juvénal[51]. Sur les murs de Pompéi (*Regio* VIII, *insula* 7), des graffitis rédigés en safaïtique, un dialecte d'Arabie du Nord, témoignent de la présence de bédouins[52]. Des langues celtiques et germaniques, africaines et asiatiques avaient leur place naturelle non seulement dans l'Empire romain, mais aussi dans la capitale même. Rome est une cité babélique, plurilingue et pluriethnique[53]. Le latin est entré en contact avec un nombre élevé de langues[54] : osque, ombrien, vénète, messapien, étrusque, celte (gaulois), punique, libyen (berbère), araméen, hébreu, germanique, langues de l'Espagne, égyptien, gète et sarmate, thrace. Toutes ces langues minoritaires n'avaient ni le poids démographique ni le prestige suffisants pour concurrencer sérieusement le latin et, a fortiori, le grec. Les langues périphériques de l'Empire n'avaient pas droit à un statut reconnu. Dans son exil sur la mer Noire, Ovide considère comme sots les Gètes et les Sarmates qui ne comprennent pas sa langue et qui lui donnent l'impression d'être un "barbare incompris"[55]. L'idée que les barbares puissent lire ses poésies lui paraît absurde.

---

46. Gabba 1963, Giomini 1953, Gitner 2015, Werner 1996.
47. Clackson 2015, 87-94 ; Corbier 2008 ; van Hoff 2007.
48. Zgusta 1980.
49. Hidber 2006, 240.
50. *Commentariolum petitionis*, 54.
51. 3.60.
52. Calzini Gysens 1987 ; Solin 2012, 98.
53. Turcan 2006.
54. Adams 2003.
55. *Tristes*, 3.14.43-50 ; 4.1.93-94 ; 5.2.67 ; 7.51-64 ; 10.35-38 ; 12.55-58.

Lors de leurs expéditions militaires, les Romains ont eu plusieurs fois l'occasion de rencontrer des allophones, en particulier des Carthaginois et des Gaulois. C'est une expérience qu'avaient déjà faite avant eux les Grecs, notamment lors de l'expédition des Dix Mille[56] et des conquêtes d'Alexandre[57]. Des interprètes furent utilisés pour les échanges. Les généraux romains eurent recours à des Romains qui avaient été prisonniers de guerre ou à des étrangers[58]. Tite-Live[59] mentionne une lettre, rédigée en punique, d'Hasdrubal à son frère Hannibal, combattant en Italie, tombée entre les mains des Romains. Elle fut déchiffrée avec difficulté par un interprète du consul. César[60] parle d'une conversation, en 58, avec Diviciacus, le chef des Héduens, par l'entremise des interprètes habituels (*cottidiani interpretes*). Pour s'entretenir avec les dignitaires gaulois, le général romain avait comme intermédiaire C. Valerius Troucillus, un gaulois romanisé[61], qu'Arioviste avait fait enchaîner en 58. À Rome aussi des interprètes sont opérationnels. Au Sénat, il y a toujours bien quelqu'un qui demande l'intervention d'un interprète, dit Cicéron[62], afin de faire respecter la règle, rappelée par Valère Maxime[63], selon laquelle les magistrats ne devaient jamais répondre aux demandes des Grecs que par une décision rédigée en latin. Pline l'Ancien[64] mentionne une ambassade envoyée de Ceylan à l'empereur Claude, qui utilisa comme interprète un affranchi romain qui avait appris, en six mois, la langue de l'île à la faveur d'un voyage d'affaires. Des interprètes sont particulièrement nombreux en Anatolie orientale et aux confins du Caucase, régions qui comptaient un nombre infini de langues ou dialectes, selon Pline l'Ancien[65].

## Le christianisme primitif[66]

Les auteurs chrétiens s'intéressent à la question des langues à la faveur du commentaire de textes bibliques, essentiellement quatre passages, deux de l'Ancien Testament et deux du Nouveau : le passage de la *Genèse*[67] où le premier locuteur, Adam, donne un nom à tous les animaux domestiques et sauvages et aux oiseaux, la Tour de Babel[68], le miracle de la glossolalie le jour de la Pentecôte dans les *Actes des*

56. De Luna 2013, 267-294 ; Tripodi 1998.
57. Gehman 1914 ; Franke 1992.
58. Peretz 2006.
59. 23.43.5. Wiotte-Franz 2001, 92, 95, 239.
60. *Guerre des Gaules*, 1.19.3. Wiotte-Franz 2001, 98, 158, 209, 244.
61. *Guerre des Gaules*, 1.47.4. Wiotte-Franz 2001, 99, 158, 208.
62. *De finıbus*, 5.89. Wiotte-Franz 2001, 82, 91, 97, 140-141.
63. 2.2.2. Van Hoff 2007, 184-187.
64. 6.84-85. Wiotte-Franz 2001, 104, 106, 166, 247.
65. Plin. 6.15. Wiotte-Franz 2001, 111.
66. Bardy 1948 ; Dostálová 1997, 54-56, 61-64.
67. 2.20.
68. *Gen.*, 11.

*Apôtres*[69] et le chapitre 14 de la première lettre aux Corinthiens de Paul. En outre, la querelle entre les représentants de l'origine naturelle (φύσει) ou conventionnelle (θέσει) du langage se poursuit. Dans le livre II de son apologie contre le néoplatonicien et arien Eunome, qui penchait pour une interprétation mystique de l'origine de la langue, Grégoire de Nysse (IVe siècle p.C.) considère la langue comme une création humaine et donne à l'homme le droit d'utiliser ses compétences linguistiques en vue de la création de mots nouveaux[70]. Si le mythe de la Tour de Babel a inspiré tout un traité à Philon d'Alexandrie, le *De confusione linguarum*, où il prône la connaissance des langues comme moyen d'éviter les guerres (12), les commentaires au miracle du don des langues montrent le changement qui s'est opéré, en même temps que la diffusion du christianisme dans le monde gréco-romain, dans la façon de traiter le lien entre langues barbares et langue grecque. C'est surtout chez les Pères du IVe siècle que l'on trouve des passages qui considèrent la langue comme un des liens les plus importants de la société humaine facilitant la fonction sociale et l'activité de cette société, selon la définition que donnait déjà Cicéron dans le *De legibus*[71] : *lingua, qua maxime homines coniunguntur*. Dans la *Praeparatio evangelica*[72], Eusèbe de Césarée (vers 260-339) doit répondre au reproche qui consiste à dire que les Grecs chrétiens se sont liés dans le christianisme avec différents peuples et qu'ils ont repris leur doctrine de livres juifs. Cette apologie montre combien le passage de l'hellénocentrisme vers une pensée universelle plus ouverte s'est avéré difficile et combien peu adaptée à la pensée grecque était l'idée que, à côté des Grecs et des barbares, il y avait place pour une troisième catégorie.

Le verset 11 du chapitre 14 de la première lettre aux Corinthiens de Paul, où l'apôtre évoque l'esprit missionnaire qui l'anime, a aussi donné lieu à des commentaires sur la diversité linguistique : "Si j'ignore la valeur du son, je serai un barbare pour celui qui parle, et celui qui parle sera un barbare pour moi". En d'autres termes, la mission apostolique ne peut réussir que dans une langue compréhensible des barbares. Origène d'Alexandrie, vers 185-254, était aussi persuadé que "si Platon avait voulu aider par de saines doctrines ceux qui parlent l'égyptien ou le syrien, il aurait pris soin d'avance, étant Grec, d'apprendre les langues de ses auditeurs et, selon l'expression des Grecs, de parler barbare pour rendre meilleurs les Égyptiens et les Syriens, plutôt que de ne pouvoir, restant Grec, rien dire d'utile aux Égyptiens et aux Syriens"[73]. Théodoret de Cyr (première moitié du Ve siècle) fera l'apologie des langues barbares. Il souligne la nécessité pour un prédicateur de traduire son enseignement à l'usage de ses fidèles ou bien de recourir à un interprète[74]. Durant les IVe et Ve siècles, la diffusion du christianisme exercera une influence sur la progression des langues

69. 2.7-11. Bardy 1948, 2.
70. *Contre Eunome*, 2.145. Denecker (2017), 51-52.
71. 1.7.2.
72. 1.5.10.
73. *Contre Celse*, 7.60.2. Trad. de M. Borret (*Sources Chrétiennes*, 147).
74. *Interpretatio Epist. I ad Cor.*, 14.14 (*PG*, 83, 341b). Bardy 1948, 54, 140.

locales en Orient. Les traductions de la Bible seront à l'origine d'une littérature nationale chez certains peuples. En Occident, le latin restera la seule langue, tandis qu'en Orient, où la situation est plus complexe, les langues locales seront liées à des courants hérétiques et à des églises nationales. Le grec, qui est parlé dans tout l'Orient[75], reste la langue de l'orthodoxie[76].

Les réflexions sur les causes de la diversité linguistique, qui ne commencent pas, en Grèce, avant l'atomiste Démocrite (470/460-380/370 a.C.), conduiront à des spéculations sur le nombre de langues parlées sur terre ou à des visions utopistes relatives à la langue unique. Elles se font jour chez des auteurs, chrétiens pour la plupart, qui évoluent dans le cadre de l'Empire romain. Philon d'Alexandrie (I^ère^ moitié du I^er^ siècle p.C.) compte des milliers de parlers après Babel[77], Irénée de Lyon[78], évêque de Lyon en 178 p.C., fait correspondre le nombre de peuples et langues sur terre au nombre de traducteurs légendaires de la Bible à Alexandrie (72, 6 par tribu d'Israël), selon la légende telle que la raconte la *Lettre d'Aristée à Philocrate*. Au II^e^ s. p.C., Lucien évoque la diversité linguistique chez les dieux[79], reflet de celle qui existe chez les hommes. Dans *Isis et Osiris* (47 [*Moralia,* 370B]), où il propose plus de trente exemples d'étymologies de mots égyptiens, le plus souvent des noms de dieux[80], Plutarque (vers 46-120 p.C.) imagine qu'à la fin des temps le monde sera une société d'hommes heureux qui parleront tous la même langue – il ne dit pas laquelle : sans doute le grec[81], langue universelle. Au V^e^ siècle p.C., la même idée est exprimée par le chrétien Théodoret de Cyr[82], pour qui il n'y aura plus au Paradis de différence linguistique. Dans la *Cité de Dieu*, saint Augustin manifeste un intérêt pour la linguistique diachronique. Il suit le destin des soixante-douze peuples initiaux[83] et rappelle qu'ils parlaient avant le déluge une seule et même langue, qui n'avait pas de nom particulier : c'était le "langage des hommes" (*humana lingua uel humana locutio*)[84]. Après la division qui donna naissance à soixante-douze idiomes distincts, la "maison d'Heber" aurait été la seule à conserver dans sa pureté la langue première. C'est ainsi que saint Augustin reconstitue la naissance de la diversité linguistique, qui, selon lui, est la cause majeure de l'éloignement des hommes entre eux et est une caractéristique de la cité terrestre[85]. Bien que cette reconstitution soit sans valeur scientifique, elle est la preuve de l'intérêt que manifeste saint Augustin pour l'histoire du langage humain. Il réfléchit du reste aussi sur la diversité des langues en

---

75. Saint Jérôme, *Comm. Ep. Gal.*, 2.3 (*PL*, 26, 382C).
76. Dagron 1969, 53.
77. *De confusione linguarum*, 9.4.
78. *Aduersus haereses*, 3.22.3.
79. *Deorum concilium*, 7.9 ; *Juppiter Tragoedus*, 13.
80. Strobach, 1997, 116-136.
81. Strobach 1997, 144.
82. *Interpretatio ad I Cor.,* 13 (*PG*, 82, 332-338). Dostálová 1997, 63.
83. Banniard 1995, 286.
84. 2.11.1.
85. *De ciuitate Dei*, 16.11. Borst 1957-1963, 2, 399-401.

Afrique[86] et, dans un chapitre de la *Cité de Dieu* intitulé *De diversitate linguarum qua societas hominum dirimatur*, il critique l'impérialisme linguistique des Romains[87].

## Conclusion

Le multilinguisme est un phénomène de grande ampleur qui se fait jour dans la majorité des sociétés, même dans les pays et les régions dans lesquelles une tendance marquée au monolinguisme semble l'emporter. Tel est le cas de la Grèce, qui a longtemps constitué, sur le plan linguistique, un monobloc imperméable. Les Grecs retiennent comme critère définissant l'*Hellenikon* la communauté de sang, de langue, de religion et de coutumes[88]. Après un monde homérique unilingue, les Grecs prennent conscience de la diversité linguistique qui les entoure, notamment à la faveur du contact avec les Perses. Hérodote est un des premiers à se faire l'écho de cette expérience nouvelle. Attentif aux parlers étrangers qui entourent le monde grec, le Père de l'Histoire accorde aussi une importance à la différenciation dialectale à l'intérieur de la Grèce, ce qui est la preuve de l'importance qu'il accorde à la question linguistique. Les Grecs se rendent compte qu'ils peuvent eux-mêmes devenir des barbares pour ceux qu'ils appellent barbares. À Abu Simbel, au VI^e^ siècle (vers 589 a.C.), des mercenaires grecs de Psammétique II ont inscrit ἀλλόγλωσσος sur la jambe du colosse de Ramsès II[89]. L'expérience de l'alloglossie, qui est une réalité sur le terrain, passe dans la littérature, où elle devient même un jeu littéraire, révélateur de différences dont les Grecs sont de plus en plus conscients. On ne peut parodier que ce que le public connaît bien. Malgré l'ouverture consécutive aux conquêtes d'Alexandre, le préjugé défavorable des Grecs vis-à-vis des langues étrangères aura la vie longue. Rome le reprendra à son compte, avec moins de rigueur sans doute. Ce n'est pas sans difficulté que les Grecs finiront par reconnaître au latin un statut différent de celui des autres langues. La diffusion du christianisme dans l'Empire de Rome et au-delà contribua à l'ouverture vers les langues autres que le grec et le latin, mais ce changement de perspective n'aura lieu qu'à la fin de l'Antiquité au prix d'une extirpation difficile de préjugés profondément enracinés dans les mentalités. C'est seulement au IV^e^ siècle que la Bible, texte écrit dans une langue étrangère, sera considérée par le rhéteur païen de Constantinople Thémistios comme l'un des ouvrages importants de l'humanité[90].

86. 16.6.2.
87. 19.7.
88. Hdt. 8.144.2. Moggi 1998, 98 ; Petesrmann 1998, 87.
89. Tod 1946, 6 (n° 4) = SIG³ I 1, l. 5-6 : ἀλογλώσους δ' ἦ(γ)ε Ποτασιμτὼ Αἰγυπτίους δὲ Ἄμασις. Voir Hdt. 2.154.
90. *Or.,* 11.147b-c.

## Bibliographie

Adams, J.N. (2003) : *Bilingualism and the Latin Language*, Cambridge, [en ligne] https://oxford.universitypressscholarship.com/view/10.1093/acprof:oso/9780199245062.001.0001/acprof-9780199245062 [consulté le 04/04/2023].

Baier, T., éd. (2004) : *Studien zu Plautus'* Poenulus, ScriptOralia 127, Tübingen.

Banniard, M. (1995) : "La cité de la parole : saint Augustin entre la théorie et la pratique de la communication latinophone", *JS*, 283-306, [en ligne] https://www.persee.fr/doc/jds_0021-8103_1995_num_2_1_1590 [consulté le 04/04/2023].

Bardy, G. (1948) : *La question des langues dans l'Église ancienne*, Paris.

Biville, F. (2018) : *Multilingualism in the Roman world,* [en ligne] https://www.oxfordhandbooks.com/view/10.1093/oxfordhb/9780199935390.001.0001/oxfordhb-9780199935390-e-101 [consulté le 04/04/2023].

Bombi, R. et Graffi, G., éd. (1998) : *Ethnos e comunità linguistica : un confronto metodologico interdisciplinare, Atti del Convegno internazionale Udine, 5-7 dicembre 1996*, Rome.

Borst, A. (1957-1963) : *Der Turmbau von Babel. Geschichte der Meinungen über Ursprung und Vielfalt der Sprachen und Völker*, 4 tomes en 6 vol., Stuttgart.

Brixhe, C. (1988) : "La langue de l'étranger non-grec chez Aristophane", in : Lonis, éd. 1988, 113-138.

Brugnolo, F. et Orioles, V., éd. (2002) : *Eteroglossia e plurilinguismo letterario II. Plurilinguismo e letteratura, Atti del XXVIII Convegno interuniversitario di Bressanone* (*6-9 luglio 2000*), Rome.

Butterfield, D. J., éd. (2015) : Varro Varius. *The Polymath of the Roman World*, Cambridge Classical Journal Suppl. 39, Cambridge.

Calzini Gysens, J. (1987) : "Graffiti safaitici a Pompei", *DArch*, 3 ser. 5, 107-117.

Clackson, J. (2015) : *Language and Society in the Greek and Roman Worlds*, Cambridge.

Colvin, S. (1999) : *Dialect in Aristophanes and the Politics of Language in Ancient Greek Literature*, Oxford.

Corbier, M. (2008) : "Rome, un empire bilingue", in : Villard, éd. 2008, 29-55.

Dagron, G. (1969) : "Aux origines de la civilisation byzantine : langue de culture et langue d'État", *RH*, 93 [241], 23-56.

Davies, A. M. (2002) : "The Greek Notion of Dialect", in : Harrison, éd. 2002, 153-171 (=*Verbum*, 10, 1987, 7-28), [en ligne] https://www.ling-phil.ox.ac.uk/files/amd_the_greek_notion_of_dialect_verbum_1987.pdf [consulté le 04/04/2023].

De Luna, M. E. (2003) : *La comunicazione linguistica fra alloglotti nel mondo greco da Omero a Senofonte*, Pise.

Denecker, T. (2017) : *Ideas on Language in Early Latin Christianity from Tertullian to Isidore of Seville*, Leiden-Boston.

Dostálová, R. (1997) : "Von der griechischen Monoglossie zur spätantiken Polyglossie", in : Irmscher, éd. 1997, 49-64.

Elwert, W. T. (1960) : "L'emploi des langues étrangères comme procédé stylistique", *Revue de littérature comparée*, 34, 409-437, [en ligne] https://www.erudit.org/fr/revues/ttr/1996-v9-n1-ttr1484/037239ar.pdf [consulté le 04/04/2023].

Faller, S. (2004) : "Punisches im 'Poenulus'", in : Baier, éd. 2004, 163-202.

Forster, L. (1970) : *The Poet's Tongues: Multilingualism in Literature*, Cambridge.

Franke, P.R. (1986) : "Über die Vermittlung fremder Sprachen in der Antike", *Materialien Deutsch als Fremdsrpache*, 25, 13-11.

Franke, P.R. (1992) : "Dolmetschen in hellenistischer Zeit", in : Müller *et al.,* éd. 1992, 85-96.

Gabba, E. (1963) : "Il latino come dialetto Greco", in : *Studi alessandrini in memoria di A. Rostagni*, Turin, 365-376.

Gehman, H.S. (1914) : "The Use of Interpreters by the Ten Thousand and by Alexander", *CW*, 8, 9-14.

Giomini, R. (1953) : "Il grammatico Filosseno e la derivazione del latino dall'eolico", *PP*, 8, 365-376.

Gitner, A. (2015) : "Varro Aeolicus: Latin's affiliation with Greek", in : Butterfield, éd. 2015, 33-50.

Goetsch, P., éd., (1987) : *Dialekte und Fremdsprachen in der Literatur*, ScriptOralia 2, Tübingen.

Händel, P., Muth, R. et Meid, W., éd. (1983) : *Festschrift für Robert Muth,* Innsbruck.

Harmatta, J., éd. (1979) : *Prolegomena to the Sources of the History of Pre-Islamic Central Asia*, Budapest.

Harrison, T. (1998) : "Herodotus' Conception of Foreign Languages", *Histos*, 2, [en ligne] http://research.ncl.ac.uk/histos/documents/1998.01HarrisonHerodotusConceptionForeignLanguages145.pdf [consulté le 04/04/2023].

Harrison, T., éd. (2002) : *Greeks and Barbarians*, Edinburgh.

Hidber, T. (2006) : "Vom Umgang der Griechen mit lateinischer Sprache und Literatur," *Paideia*, 61, 237-254.

Hinge, G. (2005) : "Herodot zur skytischen Sprache. Arimaspen, Amazonen und die Entdeckung des Schwarzen Meeres", *Glotta*, 81, 86-115, [en ligne] https://herodot.glossa.dk/arimasp.html [consulté le 04/04/2023].

Huyse, P. (1990) : "Persisches Wortgut in Athenaios 'Deipnosophistae'", *Glotta*, 68, 93-104.

Irmscher, J., éd. (1997) : *Die Literatur der Spätantike – polyethnisch und polyglottisch betrachte,* Amsterdam.

Kaimio, J. (1979) : *The Romans and the Greek Language*, *Commentationes Humanarum Litterarum* 64, Helsinki.

Kakridis, J. T. (1969) : "Die alten Griechen und die fremden Sprachen", *Hellenika* [*Bochum*], 6 [16-17], 5-15.

Koch, H. *et al.*, éd. (1983) : *Kunst, Kultur und Geschichte der Achämenidenzeit und ihr Fortleben, Göttingen, 18.-21. November 1981*, Archäologische Mitteilungen aus Iran, Berlin.

Kramer, J. (2002) : "Testi mistilingui per una società bilingue: Plauto, Raimbaut, Osvaldo, Lutero, Goldoni, Reuter e Candinas", in : Brugnolo & Orioles, éd. 2002, 309-328.

Kuhn, M. B., Pitz, M. et Schorr, A., éd. (2007) : *Grenzen ohne Fächergrenzen. Interdisziplinäre Annäherungen*, Annales Universitatis Saraviensis Philosophische Facultät 26, St. Ingbert.

Leiwo M., Hilla, H. et Vierros, M., éd. (2012) : *Variation and Change in Greek and Latin,* Papers and monographs of the Finnish Institute at Athens 17, Lund.

Lejeune, M. (1948) : "La curiosité linguistique dans l'Antiquité classique", *Conférences de l'Institut de Linguistique de l'Université de Paris*, 8, 45-61.

Lochner von Hüttenbach, F. F. (1979) : "Bemerkungen zur sprachlichen Heterogenität im Altertum", *Grazer linguistischen Studien*, 9, 65-78.

Lonis, R., éd. (1988) : *L'étranger dans le monde grec, Actes du colloque organisé par l'Institut d'études anciennes, Nancy, mai 1987*, I, Nancy.

Lüdi, G. (1995) : "Éléments pour une histoire du plurilinguisme", in : *Estudis de lingüística i filologia oferts a Antoni M. Badia I Margarit*, I, Barcelone, 553-564.

Martos Fornieles, M. (2018) : "'Alloglossia' : diversidad de lenguas en la épica griega arcaica", *Florentia Iliberritana*, 29, 111-149.

Miletti, L. (2008) : *Linguaggio e metalinguaggio in Erodoto*, AION. Quaderni 13, Pise-Rome.

Moggi, M. (1998) : "Lingua e identità culturale nel mondo antico", in : Bombi & Graffi, éd. 1998, 97-122.

Momigliano, A. (1975) : *Alien Wisdom. The Limits of Hellenization*, Cambridge.

Mosley, D.J. (1971) : "Greeks, Barbarians, Language and Contact", *AncSoc*, 2, 1-6.

Mullen, A. (2012) : "Introduction. Multiple languages, multiple identities", in : Mullen & James, éd. 2012, 1-35.

Mullen, A. et James, P. (2012) : *Multilingualism in the Graeco-Roman Worlds*, Cambridge.

Müller, C.W., Sier, K. et Werner, J., éd. (1992) : *Zum Umgang mit fremden Sprachen in der griechisch-römischen Antike, Kolloquium der Fachrichtungen Klassische Philologie der Universitäten Leipzig, Saarbrücken, 1989*, Palingenesia 36, Stuttgart.

Munson, R.V. (2005) : *Black Doves Speak: Herodotus and the Languages of Barbarians*, Cambridge-Londres.

Neumann, G. et Untermann, J., éd. (1980) : *Die Sprachen im römischen Reich der Kaiserzeit*, Beihefte der Bonner Jahrbücher 40, Cologne-Bonn.

Oniga, R., éd. (2003) : *Il plurilinguismo nella tradizione letteraria latina*, Rome.

Peeters, P. (1950) : "Grecs hybrides et Orientaux hellénisants", in : *Le tréfonds oriental de l'hagiographie byzantine*, Bruxelles, 71-92.

Peeters, P. (1935) : "Érudits et polyglottes d'autrefois", *BAB*, 21, 123-144.

Peretz, D. (2006) : "The Roman Interpreter and His Diplomatic and Military Roles", *Historia*, 55, 451-470.

Petersmann, H. (1998) : "Zur Sprach- und Kulturpolitik in der Klassischen Antike", *SCI,* 17, 87-101.

Polverini, L., éd. (2006) : *Arnaldo Momigliano nella storiografia del Novecento,* Storia e letteratura. Raccolta di studi e testi 224, Rome.

Prosdocimi, A. (1989) : "Plurilinguismo e ideologia del plurilinguismo nel mondo antico", in : Commercia linguae. *La conoscenza delle lingue nel mondo antico, Atti della giornata di studio nell'ambito degli incontri del Dipartimento di Scienze dell'antichità dell'Università di Pavia con i docenti delle scuole secondarie* (*Pavia, 16 marzo 1989*), Pavie, 9-30.

Ricciardetto, A., Carlig, N., Nocchi Macedo, G. et de Haro Sanchez, M., éd. (2021) : *Le médecin et le livre. Hommages à Marie-Hélène Marganne*, Lecce.

Rochette, B. (1995) : "Grecs et Latins face aux langues étrangères : contribution à l'étude de la diversité linguistique dans l'antiquité classique", *RBPh*, 73, 5-16, [en ligne] https://www.persee.fr/doc/rbph_0035-0818_1995_num_73_1_3999 [consulté le 04/04/2023].

Rochette, B. (2003) : "Remarques sur l'élaboration de la conscience linguistique des Grecs", *Glotta*, 79, 175-204.

Rochette, B. (2021) : "La polyglossie de la Reine Cléopâtre VII Philopator. À propos de Plutarque, Vie d'Antoine, 27, 4-5)", in : Ricciardetto *et al.*, éd. 2021, 629-643.

Rotolo, V. (1972) : "La comunicazione linguistica fra alloglotti nell'antichità classica", *Studi classici in onore di Q. Cataudella*, I, Catane, 395-414.

Salmeri, G. (2006) : "Alien Wisdom", in : Polverini, éd. 2006, 149-179.

Salmon, A. (1956) : "L'expérience de Psammétique' (Hér., II, 2)'", *LEC*, 24, 321-329.

Schmeja, H. (1975) : "Dareios, Xerxes, Artoxerxes. Drei persische Königsnamen in griechischer Deutung (zu Herodot VI 98, 3)", *Die Sprache*, 21, 184-188.

Schmitt, R. (1967) : “Medisches und persisches Sprachgut bei Herodot”, *ZDMG*, 117 (1967), 119-145.

Schmitt, R. (1978) : *Die Iraniernamen bei Aischylos* (*Iranica Graeca Vetustiora I*), SAWW 337, Vienne.

Schmitt, R. (1979) : “Die Wiedergabe iranischer Namen bei Ktesias von Knidos im Vergleich zur sonstigen griechischen Überlieferung”, in : Harmatta, éd. 1979, 119-133.

Schmitt, R. (1983) : “Achaimenidisches bei Thukydides”, in : Koch *et al.*, éd. 1983, 69-86.

Schmitt, R. (1992) : “Assyria grammata und ähnliche: Was wussten die Griechen von Keilschrift und Keilinschriften?”, in : Müller *et al.,* éd. 1992, 21-35.

Schmitt, R. (2002) : *Die Iranischen und Iranier-Namen in den Schriften Xenophons* (*Iranica Graeca Vetustiora II*), Philosophisch-Historische Klasse. Sitzungsberichte 692 / Veröffentlichungen der Kommission für Iranistik 29, Vienne.

Schmitt, R. (2006) : *Iranische Anthroponyme in den erhaltenen Resten von Ktesias' Werke*, Philosophisch-Historische Klasse. Sitzungsberichte 736 / Veröffentlichungen der Kommission für Iranistik 33, Vienne.

Schmidt, E.G., éd. (1996) : *Griechenland und Rom. Vergleichende Untersuchungen...*, Tbilissi-Erlangen-Jena.

Solin, H. (2012) : “On the Use of Greek in Campania”, in : Leiwo *et al.,* éd. 2012, 97-114.

Strobach, A. (1997) : *Plutarch und die Sprachen*, Palingenesia 64, Stuttgart.

Tedeschi, G. (1978) : “Lingue e culture in contatto. Il problema della lingua in Ipponatte”, *ILing*, 4, 225-233, [en ligne] https://www.academia.edu/793074/Lingue_e_culture_in_contatto_il_problema_della_lingua_in_Ipponatte_IncLing_4_1978_pp_225_233 [consulté le 04/04/23].

Thissen, H. (1993) : “Αἰγυπτιάζειν τῇ φωνῇ. Zum Umgang mit der ägyptischen Sprache in der griechisch-römischen Antike”, *ZPE*, 97, 239-252, [en ligne] http://www.uni-koeln.de/phil-fak/ifa/zpe/downloads/1993/097pdf/097239.pdf [consulté le 04/04/2023].

Tod, M.N. (1946) : *A Selection of Greek Historical Inscriptions to the End of the Fifth Century BC*, 2e éd., I, Oxford.

Tripodi, B. (1998) : “Parlare con l'altro : la comunicazione verbale fra Greci e barbari e il ruolo dell'interprete nell'Anabasi di Senofonte”, in : *La 'parola' delle immagini e delle forme di scrittura. Modi e tecniche della comunicazione nel mondo antico*, Messine, 93-110, [en ligne] https://www.academia.edu/36226976/Parlare_con_laltro_La_comunicazione_verbale_e_il_ruolo_dellinterprete_nellAnabasi_di_Senofonte_in_AA_VV_La_parola_delle_immagini_e_delle_forme_di_scrittura_Pelorias_1_Messina_1998_93_110 [consulté le 04/04/2023].

Turcan, R. (2006) : “Rome œcuménique ou le monde en ville”, *Latomus*, 65, 295-318.

Van Hoof, C. (2007) : “Sprachen und Sprachgrenzen im römischen Reich, Grenzen ohne Fächergrenzen. Der Meridian von Skodra”, in : Kuhn *et al.,* éd. 2007, 179-196.

Villard, L., éd. (2008) : *Langues dominantes, langues dominées*, Rouen-Le Havre.

Werner, J. (1983) : “Nichtgriechische Sprachen im Bewusstsein der antiken Griechen”, in : Händel *et al.,* éd. 1983, 583-595.

Werner, J. (1989) : “Kenntnis und Bewertung fremder Sprachen bei den Antiken Griechen I. Griechen und 'Barbaren': Zum Sprachbewusstsein und zum ethnischen Bewusstsein im frühgriechischen Epos”, *Philologus*, 133, 169-176.

Werner, J. (1992) : “Zur Fremdsprachenproblematik in der griechisch-römischen Antike”, in : Müller *et al.*, éd. 1992, 1-20.

Werner, J. (1996) : “Peri tês Rhômaïkês dialektou hoti estin ek tês hellênikês”, in : Schmidt, éd. 1996, 323-333.

Willi, A. (2003) : *The Languages of Aristophanes. Aspects of Linguistic Variation in Classical Attic Greek*, Oxford.

Willi, A. (2004) : “Old Persian in Athens revisited (Ar. *Ach.* 100)”, *Mnemosyne*, ser. 4, 57, 657-681.

Wiotte-Franz, C. (2001) : *Hermeneus und interpres. Zum Dolmetscherwesen in der Antike*, Saarbrücker Studien zur archäologie und alten Geschichte 16, Saarbrücken.

Zgusta, L. (1980) : “Die Rolle des Griechischen im römischen Kaiserzeit”, in : Neumann & Untermann, éd. 1980, 121-145.



Rochette, Bruno (2023) : “*Linguarum diversitas*. Réflexions sur l’expérience de l’alloglossie dans l’Antiquité gréco-romaine”, in : Roure, Réjane, éd., *Le multilinguisme dans la Méditerranée antique*, Pessac, PUB, Diglossia 1, 2023, 19-34, [en ligne] https://una-editions.fr/alloglossie-dans-lantiquite [consulté le 06/03/23]





# PLURALITÉ ET UNITÉ LINGUISTIQUES DANS LE MONDE ROMAIN

Frédérique Biville

Le multilinguisme ou le plurilinguisme, quel que soit le nom que l'on donne au phénomène, et le contenu notionnel exact que l'on attribue à ces concepts[1], peut être défini, de manière paradoxale, comme une tension entre la pluralité et l'unité : *uox diuersa sonat populorum, tum tamen una est,| cum uerus patriae diceris esse pater* (Martial., *De Spectaculis.,* 3,11-12), "tous ces peuples parlent des langues différentes, et pourtant, c'est d'une seule voix qu'ils te proclament le vrai père de la patrie" (le poème évoque les délégations nationales venues rendre hommage à l'empereur Vespasien, à Rome, à l'occasion de l'inauguration de l'amphithéâtre flavien). En deux vers, le poète Martial a très bien exprimé ce qui constitue l'essence même du multilinguisme : la dialectique de l'un (*una*) et du multiple (*diuersa*), le rapport de soi à l'autre, l'altérité linguistique, la relation entre le centre (géographique et politique) et la périphérie, et les constructions idéologiques qu'il engendre.

Le multilinguisme est une donnée incontournable et consubstantielle du monde romain. Il repose avant tout sur la *coexistence*, au sein d'entités d'ampleur et de natures variables, d'une pluralité de langues ; mais il repose tout autant sur la prise de conscience de cette diversité linguistique et des limites qu'elle impose en matière de communication verbale. Les Romains ont observé et décrit le phénomène, ils l'ont dénommé sous l'appellation *uariae linguae*, et ils l'ont conceptualisé dans les substantifs abstraits *uarietas* (ou *diuersitas*) *linguarum*, la 'diversité des langues' utilisées simultanément dans l'Empire.

---

1. La langue anglaise n'utilise que 'multilingualism'. En Suisse, où le multilinguisme représente un enjeu national, 'plurilingue' se dit des individus, et 'multilingue', des sociétés.

## Pluralité et identité linguistiques

### *Quot gentes, tot linguae* (Isid., *Et.,* 9.1.1). De la *lingua Latina* à la *lingua Romana*

Cette pluralité est une évidence historique, dont témoignent de nombreux développements de la littérature gréco-romaine, et surtout, la richesse des corpus épigraphiques provenant des différentes régions de l'empire. Avant même que Rome soit fondée et qu'elle diffuse la langue et la civilisation latines à travers le monde, l'Italie (et le Latium en particulier) est une terre de rencontres entre peuples parlant des langues différentes : des langues de proximité, apparentées au latin, comme le sabin, le prénestin, le falisque ; des langues implantées sur le sol italien, comme l'étrusque, l'osque, l'ombrien, le vénète, le messapien ; des langues importées par les colonisateurs (Grecs avant tout) et par le commerce international, mycénien, grec, phénicien et punique. La fondation de Rome, dans ce contexte multilingue, est présentée par Virgile dans l'*Énéide* comme le résultat d'un métissage ethnique entre Latins, Albains et Troyens, et d'un synécisme qui propulse la langue des Latins (*sermonem patrium*) au rang de langue dominante et fédératrice : *omnis uno ore Latinos* (Virg., *Én.,* 12.837), "tous, devenus Latins, s'exprimeront d'une seule voix". La politique impérialiste de Rome et son expansion territoriale ont été soutenues par une forte idéologie qui a pris toute sa dimension à l'époque d'Auguste. Rome, désormais située au centre de l'univers, et les Romains, devenus le peuple qui domine le monde (*orbis Romanus*), ont été confrontés à une diversité de peuples et de langues, comme se plaisent à le rappeler les *topoi*, traditionnels dans la littérature latine, du catalogue des troupes ou du triomphe des généraux vainqueurs : *tam uariae cultu gentes, tam dissona uulgi ora* (Luc. 3.289), "des peuples offrant une telle diversité dans les costumes, une telle dissonance dans les parlers". Par ailleurs, le commerce international, en s'étendant jusqu'aux confins de l'Empire, a mis les Romains en contact avec un nombre incalculable de populations locales parlant chacune des langues ou des dialectes différents. Pline l'Ancien évoque le port de Dioscurias sur la mer Noire, dont la situation, au débouché de l'isthme séparant la mer Caspienne du Pont-Euxin, drainait les populations de l'arrière-pays, "trois cents peuples parlant tous des langues différentes" (*dissimilibus linguis*), ce qui nécessitait une équipe de cent trente interprètes pour mener à bien les transactions commerciales[2].

Rome, la capitale du monde romain, qui va à la rencontre des peuples du monde entier et les attire vers elle, est aussi 'la Ville éternelle', *Roma aeterna*. Même après la partition de l'Empire en Empire d'Occident latinophone et Empire

---

2. Plin., *Nat.,* 6.15 : *CCC nationes dissimilibus linguis a nostris* [...] *CXXX interpretibus negotia gesta.*

d'Orient hellénophone, son nom continue à être le symbole d'une entité politique et culturelle, celle d'un monde romain (*Romani* / Ῥωμαῖοι, *Romanitas* / Ῥωμαιότης) qui a assimilé la culture grecque pour en faire une nouvelle entité, proprement romaine (c'est l'idéal du *tertium ex utroque compositum*, ainsi que le définit Priscien, *GL*, 2.2.29) et qui, dépassant les limites de son existence politique, a perduré bien après la chute de Rome dans la *Romania*, où continuent à se parler des langues *romanes*, néo-latines.

## *Linguarum uarietas* : perception et expression de la diversité linguistique

Confrontés, dans leur vie publique comme dans leur vie privée, à des peuples parlant des langues autres que la leur, les Romains n'ont pas manqué d'évoquer le caractère multilingue de leur empire, et de noter les différences et les ressemblances. César débute son récit de la Guerre des Gaules en disant des Gaulois : *Hi omnes lingua, institutis, legibus inter se differunt* (Caes., *G.,* 1.1), "tous ces peuples diffèrent entre eux par leur langue, leurs institutions et leurs lois". Tacite, dans la *Germanie*, évoque la proximité linguistique (*propior*) des Estes et des Bretons, et celle des Peucins avec les Germains (*ut Germani*) : *Aestiorum...lingua Brittanicae propior* (Tac., *G.,* 45.2), *Peucini...sermone...ut Germani agunt* (46.1).

Ce multilinguisme est l'objet d'une double perception, idéologique et pratique : source de fierté nationale pour Rome, qui a su intégrer une telle diversité dans un même Empire (*una cunctarum gentium in toto orbe patria fieret*, Plin., *Nat.,* 3.39), il est surtout, dans la pratique langagière ordinaire, source de difficultés de communication : les langues sont tellement nombreuses et diverses, "qu'un étranger est à peine un homme pour un autre homme" (*paene non sit hominis uice*, Plin., *Nat.,* 7.7), faute de pouvoir se comprendre[3].

Pour désigner cette altérité linguistique, les Romains ne disposent pas, comme les Grecs, d'une terminologie qui oppose l'allo- ou hétéro-glossie, à l'homo-glossie[4]. Ils recourent à un lexique hétérogène et connoté négativement : au natif et à l'indigène (*indigena*, *patrius*, *uernaculus*, *domesticus*) ils opposent l'autre, l'étranger 'venu du dehors' (*alienus*, *externus*, *peregrinus*), 'importé' (*aduena*, *inductus*), 'greffé' (*insiticius*), ce qui entraîne une catégorie intermédiaire de métissage (*bilinguis*, *nothus*, *permixtus*) ou de dégénérescence (*degener*)[5].

---

3. Plin., *Nat.,* 7.7 : *tot gentium sermones, tot linguae, tanta loquendi uarietas, ut externus alieno paene non sit hominis uice.*
4. ὁμό– / ἀλλό-, βαρβαρό-, ἑτερό- γλωττος (-γλωσσος) / -φωνος.
5. Biville 2009 et 2011.

Plin., *Ep.,* 4.3.5 (à propos des épigrammes grecques d'Arrius Antoninus) : neque enim coniectura eget quid sermone patrio exprimere possis, cum hoc insiticio et inducto tam praeclare opera perfeceris, "et l'on imagine sans peine ce que tu pourrais écrire dans ta langue maternelle [= le latin], quand tu réalises de tels chefs d'œuvre dans cette langue acquise et apprise [= le grec]".

Curt., *Alex.,* 7.5.29 (à propos des Branchides de Milet, installés en Perse) : mores patrii nondum exoleuerunt, sed iam bilingues erant, paulatim a domestico externo sermone degeneres, "ils n'avaient pas encore totalement perdu les usages de leur patrie d'origine, mais ils parlaient déjà une langue métissée, que le contact avec la langue étrangère faisait progressivement dégénérer de leur langue maternelle".

Dans le domaine du lexique, ils ont toutefois conceptualisé la notion d'altérité linguistique, en opposant la *peregrinitas*, les éléments étrangers de la langue, les emprunts, à la *latinitas*, le vrai latin, non altéré par des éléments étrangers[6].

## Latin, grec, et autres langues

### Le postulat de M. Lejeune (1949)

Une étude pionnière de Michel Lejeune[7] trouve encore des échos dans les études contemporaines : les Romains, comme les Grecs, ne se seraient guère intéressés aux langues étrangères. Leur attitude se caractériserait "à la fois par une curiosité intermittente pour les *mots* étrangers, et par une incuriosité à peu près complète pour les *langues* elles-mêmes"[8]. Il est vrai que les Romains n'ont pas eu le souci d'inventorier et de classer les langues qu'ils ont côtoyées, faute, sans doute, de pouvoir les individualiser, alors qu'ils ont, à la suite des Grecs, dressé des listes systématiques des peuples étrangers. Ils n'ont pas, non plus, décrit d'autres langues que la leur, mais on ne pouvait pas attendre d'eux ce qu'ils n'étaient pas en mesure de pouvoir fournir. Le supposé manque d'intérêt des Romains pour les langues étrangères est relatif. Il n'a, en tout cas, pas empêché les Romains de prendre conscience du fait qu'il existait d'autres langues que le latin et le grec, et que ces langues étaient différentes les unes des autres.

---

6. Cf., entre autres, Quint. 11.3.30-31.
7. M. Lejeune, "La curiosité linguistique dans l'antiquité classique", 1949.
8. Cf., entre autres, Quint. 1.5.55 : *uerba aut Latina aut peregrina sunt ; peregrina porro ex omnibus prope dixerim gentibus, ut homines, ut instituta etiam multa uenerunt*, "les mots sont soit latins, soit étrangers ; des mots étrangers, il en est quasiment venu de tous les peuples, comme les hommes, et comme aussi beaucoup de nos institutions".

## La dimension orale (*sonus, dissonus*)

Cette diversité linguistique a été avant tout perçue dans sa dimension orale (*diuersos sonos*, *uox diuersa sonat*)[9], dans sa diversité de modulations, d'intonations et d'inflexions (*cantus et moduli flexionesque*)[10], et dans sa dissonance (*dissona ora, dissono clamore*)[11], qui heurte les oreilles romaines. Les Romains l'ont vécue au cœur même de leur ville, à travers la foule des immigrants et des esclaves venus du monde entier : *ex toto...orbe terrarum confluxerunt* (Sen., *Helv.,* 6.2), "ils ont afflué de tout l'univers", *peregrinae multitudinis* (6.4), "cette multitude étrangère", *mixtis seruitiis* (Tac., *H.*, 1.32.1), "des esclaves de toutes origines". Elle s'observe aussi dans des thèmes littéraires tels que l'évocation, dans la satire et l'épigramme, du public cosmopolite et bruyant des spectacles du cirque (*uox diuersa sonat populorum*, Mart., *Spect.,* 3.11, cf. *supra*), ou les catalogues des forces en présence et des nations vaincues, traditionnels dans l'épopée (*tam dissona uulgi ora*, Luc. 3.289).

Cette diversité est présentée à la fois négativement, dans sa globalité indifférenciée, et positivement, comme un signe identitaire de reconnaissance vocale qui permet de reclasser chacun dans son camp, au même titre que l'apparence physique, le nom propre, le vêtement ou les armes : *mentitaque tela agnoscunt atque ora sono discordia signant* (Virg., *Én.,* 2.423), "ils se reconnaissent à leurs armes usurpées, et leurs parlers aux sons étrangers les trahissent" ; *sonis homines ut aera tinnitu dignoscimus* (Quint. 11.3.31), "les individus se repèrent à leur accent, comme le bronze au tintement qu'il émet". Mais il est difficile de décrire la nature exacte de ces traits vocaux spécifiques (*proprii quidam et inenarrabiles soni*) qui permettent de repérer les nationalités (*quibus...nationes deprehendimus*)[12].

## Catégorisation et identité linguistique

Cette confrontation avec les voix étrangères a conduit les Romains à s'interroger sur leur propre identité linguistique. Ils se sont situés par rapport à autrui dans une catégorisation binaire opposant le romain (*latinitas*) et le non romain (*peregrinitas*), le latin et le grec (*Latini ~ Graeci*), et surtout, le grec et le latin réunis (*utraque lingua*) face aux autres langues, reléguées dans la sphère du "barbare" (*barbarus*).

---

9. Isid., *Et.*, 9.1.1 : *diuersos signorum sonos*, "la diversité des sons attachés aux signes". Mart., *Spect.,* 3.11 : *uox diuersa sonat populorum*, "la diversité des langues que parlent ces peuples".
10. Plin., *Nat.,* 11.271 : *illa gentium totque linguarum toto orbe diuersitas, hinc tot cantus et moduli flexionesque*, "une telle diversité de peuples et de langues, dans tout l'univers, avec tant de modulations, d'intonations, d'inflexions".
11. Luc. 3.289 : *tam dissona* | *uulgi ora*, "tant de peuples et de langues aux sonorités aussi différentes". Tac., *H.,* 1.32.1 : *mixtis seruitiis et dissono clamore*.
12. Quint. 1.5.33 : *sunt etiam proprii quidam et inenarrabiles soni quibus nonnumquam nationes deprehendimus*.

Quintilien[13] intègre les mots italiques (étrusques, sabins et prénestins) dans le camp romain, alors que Cicéron classe encore un orateur provincial, originaire du Latium, dans les *externi*, les étrangers[14]. Ainsi s'établit une dialectique de soi et de l'autre, de l'interne et de l'externe, du national et de l'étranger, du naturel et du greffé. Les frontières sont souvent brouillées, ce qui donne lieu à des entités mixtes (*mixtus*, *degener*, *nothus*) et à des ambiguïtés identitaires, dans lesquelles l'identité ethnique et l'identité linguistique ne coïncident pas nécessairement, ainsi du 'barbare' capable de s'exprimer en grec comme en latin (*cuidam barbaro Graece et Latine disserenti*), félicité par Claude parce qu'il maîtrise "*nos* deux langues", *cum utroque…sermone nostro sis paratus* (Suet., *Claud.*, 42.2) ; ou du Romain Arrius Antoninus, qui parle un grec si pur (*tam graece loqui*), 'plus grec que grec' (*non ipsas Athenas tam Atticas dixerim*), qu'il révèle une langue acquise (*sermone…insiticio et inducto*), et non une langue maternelle (*sermone patrio*)[15] ; ou encore, de Septimius Severus, originaire d'Afrique, dont le langage ne révèle rien de punique (*non sermo Pœnus*), et qui est plus latin (*Italus, Italus*) que bien des Romains de souche (Stat., *S.,* 4.5.45-48).

## Problèmes d'inventaire et de dénomination

Il est impossible de dire combien de langues et quelles langues on a parlées dans l'empire romain. Rien ne nous laisse penser que les Romains aient pu en dresser un quelconque inventaire. On ne peut que collecter, dans l'ensemble de la documentation antique, les mentions éparses et disparates qui y sont disséminées. Mais la difficulté principale vient de ce que le latin recourt, pour désigner les langues, à un système de dénomination hétérogène, fondé sur l'usage des ethniques, des ktétiques et des toponymes. Pour dire 'en latin', on trouve aussi bien *apud Latinos* ("chez les Latins") ou *in Latio* ("dans le Latium") que *Latini dicunt* ("les Latins disent"), l'adjectif *Latinus* ("latin"), ou l'adverbe *latine* ("en latin"). Les noms des peuples étant utilisés pour la désignation des langues, il n'est pas toujours aisé de faire la distinction entre ce qui est proprement linguistique et ce qui est plus largement ethnique. Il y a toutefois des indices métalinguistiques qui permettent de faire cette distinction, comme l'association explicite avec un nom de langue (*latina lingua*, *sermo latinus*) ou de partie du discours (*latina uerba / uocabula*), ou encore l'emploi avec un verbe de parole, dans des formules métalinguistiques du type *Latini dicunt*, "les Latins disent…, on dit en latin…". Il n'est pas possible de présenter ici

---

13. Quint. 1.5.55-56 : uerba aut Latina aut peregrina sunt (…) *Taceo de Tuscis et Sabinis et Praenestinis quoque… Licet omnia Italica pro Romanis habeam*, "les mots sont soit latins, soit étrangers (…) Je ne parle pas des mots étrusques, sabins et prénestins. Qu'on m'accorde de considérer comme romain tout ce qui est italique".
14. Cic., *Brut.,* 170 : *istis externis quasi oratoribus*.
15. Plin., *Ep.,* 4.3.5 : *Hominem Romanum tam graece loqui ! Non medius fidius ipsas Athenas tam Atticas dixerim. Quid multa ? inuideo Graecis quod illorum lingua scribere maluisti. Neque enim coniectura eget quid sermone patrio exprimere possis, cum hoc insiticio et inducto tam praeclara opera perfeceris* (cf. *supra*).

un inventaire de toutes les langues étrangères citées dans les textes. On peut se contenter, à titre indicatif, de citer la série des langues attestées sous la forme d'un adverbe en –*e* ou–*ice*, outre *latine* et *graece*[16] : *celtice*, 'en celtique', *gallice*, 'en gaulois', *getice*, 'en gète', *iudaice*, 'en hébreu', *maurice*, 'en africain', *o*(*b*)*sce*, 'en osque', *persice*, 'en perse', *punice*, 'en punique', *sabine*, 'en sabin', *sarmatice*, 'en sarmate', *syriace*, 'en syrien', *tusce*, 'en étrusque', *uolsce*, 'en volsque', toutes langues qui, de ce fait, jouissent d'un statut de reconnaissance de la part des Romains.

## Une approche comparatiste

L'intérêt des Romains pour les langues étrangères est allé au-delà de la simple mention. Outre le lexique, qu'ils ont évoqué à travers le filtre du latin et des emprunts, ils en ont à l'occasion décrit, par contraste avec le latin et le grec, certains traits spécifiques, comme la neutralisation de l'opposition entre les voyelles *o* et *u* en ombrien et en étrusque[17], ou l'absence de genre neutre dans les langues sémitiques[18]. De telles remarques peuvent paraître anecdotiques, mais elles prouvent qu'une telle réflexion existait. Elles montrent aussi que les Romains ont réfléchi aux parentés entre les langues. Festus se fait l'écho des débats étymologiques qu'a suscités le composé latin *petor*(*r*)*itum*, chariot 'à quatre roues', qui est attribué tantôt au gaulois, tantôt à l'osque, ou encore au grec[19] :

> Fest. 226.30-228.1 : '*petoritum*' et Gallicum uehiculum esse et nomen eius dictum existimant a numero quattuor rotarum. Alii Osce, quod i quoque '*pitora*' '*quattuor*' uocent. Alii Graece, sed αἰολικῶς dictum : "*petoritum* : on pense que c'est un char gaulois, et qu'il tire son nom du nombre de ses roues, quatre ; pour d'autres, c'est de l'osque, parce qu'eux aussi disent *pitora* pour 'quatre' ; pour d'autres, c'est du grec, mais du grec éolien".

Il est remarquable que soit mise en correspondance formelle, à cette occasion, l'expression du chiffre 'quatre' en latin (*quattuor*), en gaulois (*petor*) et en osque (*pitora*), dans une perspective qui, bien des siècles plus tard, sera celle de la grammaire comparée des langues indo-européennes. Tacite, dans la *Germanie*, signale la proximité de la langue des Estes avec le breton : *Aestiorum…lingua Brittanicae propior* (Tac., *G.,* 45.2), et la ressemblance de la langue des Peucins avec celle des Germains :

---

16. Varr. ap. Isid., *Et.* 15.1.63 : *graece loquantur et latine et gallice*.
17. Pline, *De dubio sermone*, ap. Prisc., GL 2.26.16-27.8 : '*o*' *aliquot Italiae ciuitates, teste Plinio, non habebant, sed loco eius ponebant 'u', et maxime Vmbri et Tusci*, "certaines cités d'Italie, au témoignage de Pline, ne possédaient pas de '*o*', et utilisaient à sa place '*u*', tout particulièrement les Ombriens et les Étrusques".
18. Prisc., GL 2.148.1-3 (à propos de *oppidum Suthul*, Sall., *J.,* 37.3) : *…linguae Pœnorum quae Chaldaeae uel Hebraeae similis est et Syrae, non habeat genus neutrum*, "la langue des Puniques, qui ressemble au chaldéen, à l'hébreu et au syrien, ne possède pas de genre neutre".
19. *Petor-ritum* : *petor-* = *quattuor*, 'quatre' + *-ritum* = *rota*, 'roue' ; i.e. **kwetuor* 'quatre' > latin *quattuor*, osque *petora*, grec τέσσαρες (τέττα-), dor. τέτορες, éol. πίσυρες, etc.

*Peucini...sermone...ut Germani agunt* (46.1), ce qui sous-entend des différenciations dialectales. Le punique, le chaldéen, l'hébreu et le syrien sont donnés comme semblables (*similis*) par Priscien (GL 2.148.1-3)[20], et Jérôme exploite la proximité (*uicina*) entre le chaldéen et l'hébreu pour traduire du chaldéen en latin, en utilisant l'hébreu comme langue de médiation : *quia uicina est Chaldaeorum lingua sermoni Hebraico* (Hier., *In Tobit, Praef.*, PL 29.23-26). Les germes de la grammaire comparée et de la grammaire contrastive se trouvent déjà dans le monde romain, et ils ne se limitent pas à la seule comparaison entre les langues grecque et latine.

## La diversité ramenée à l'unité

### Unité de 'lieu' : le multiple dans l'un

La diversité (ou pluralité) linguistique ne se réalise en multilinguisme que lorsqu'elle se trouve en situation effective de confrontation interlinguistique. Le multilinguisme a besoin d'une unité de 'lieu', physique ou mental, pour se réaliser, d'une entité au sein de laquelle se produisent la rencontre des langues et les processus de mise en parallèle, de fusion, ou de confusion, qu'elle entraîne. Sans cet espace d'interaction, il n'y a pas de multilinguisme, mais une simple coexistence de langues. Ce 'lieu' peut prendre des formes très diverses, géographique ou politique, pragmatique ou idéologique, publique ou privée, technique ou familière, depuis la vaste entité politique que représente l'Empire romain, jusqu'aux éléments constitutifs du mot, *litterae* et morphèmes (qui peuvent être hybrides dans leur formation[21]), en passant, entre autres, par la cité, l'individu ou le texte. La triple dénomination de la ville de Tarente, en Italie du sud, témoigne des occupations successives que la ville a connues, d'abord messapienne (*Daranθoa*), puis grecque (Τάρας Τάραντος) et romaine (*Tarentum*). De même, si les Marseillais peuvent être qualifiés par Varron de 'trilingues' (*trilingues*)[22], c'est parce que la cité, en tant qu'entité géographique et politique, englobe des locuteurs grecs, latins et gaulois, ce qui ne veut pas dire que tous les Marseillais parlaient les trois langues. Diverses combinaisons sont possibles, à une, deux, ou trois langues, avec toutes sortes de mélanges instables qui peuvent s'ensuivre. La grande inscription d'Égypte de 29 p.C., dite 'de Gallus'[23], est successivement rédigée en latin, en grec, et en égyptien hiéroglyphique (l'ordre n'est pas anodin). Le caractère multilingue du document ne vient pas seulement de la coprésence physique, sur un même support, des trois versions linguistiques ;

---

20. Cf. *supra*, note 18.
21. Ainsi du suffixe ethnique –*itani* (ex. *Neapolitani*, 'Napolitains'), qui recaractérise le suffixe grec -ίτ(ης) à l'aide du suffixe latin –*anus*, ou des nombreux cas de graphies qui mêlent des signes grecs et latins.
22. Isid., *Et.,* 15.1.63 (Marseille) : hos Varro trilingues esse ait quod et Graece loquantur et Latine et Gallice.
23. *CIL* III, 14147.5 = E. Bernand (1969), *Inscriptions grecques de Philae*, II, n° 128, 35-47.

elle vient aussi de l'unicité de leur contenu, même si elles ne sont pas exactement superposables, et surtout, de leur visée informative commune : il s'agit de faire l'éloge de Gallus, le premier préfet de l'Égypte romaine.

## La communication multilingue : monolinguisme et polyglossie

### Une échelle de compétence

L'individu est le 'lieu' privilégié de la pratique multilingue. On peut dresser une échelle de compétence en matière de langues étrangères, qui va de l'absence totale de connaissance, par incapacité ou mauvaise volonté : *loquitur numquam nisi Punice… Latine loqui neque uult neque potest* (Apul., *Apol.,* 98.8), "il ne parle jamais rien d'autre que le punique… le latin, il ne veut pas le parler, et il en est bien incapable", jusqu'à la maîtrise parfaite : *unum intra annum optime locutum esse persice* (Quint., 11.2.50), "en l'espace d'une seule année, il a parfaitement parlé perse", qui peut parfois faire douter de l'identité linguistique du locuteur, ainsi de l'ami de Cicéron, *Atticus*, le bien nommé. Une bonne maîtrise s'exprime par l'adjectif *peritus* ou par l'adverbe *probe* : *linguam Etruscam probe nouerat* (Liu., 9.36.2), "il connaissait parfaitement la langue étrusque", et une connaissance limitée, par l'adverbe *uix* : *uix latine loquens* (HA., *Sept. Sev.,* 15.7), "parlant à peine latin". Les Romains ont également bien observé ce qui sera, à l'époque moderne, théorisé sous les concepts de compétence active (*sonare*, "parler") et passive (*legere et intellegere*, "lire et comprendre") : *magis possum sermonem Chaldaicum legere et intellegere quam sonare* (Hier., *Daniel*, Praef.), "j'ai plus de facilité à lire et comprendre la langue chaldéenne qu'à la parler".

### Le monolinguisme, 'degré zéro' du multilinguisme

En dehors des élites cultivées qui connaissaient le grec, et des parlers que les Romains ont pu, individuellement, apprendre dans l'exercice de leurs activités, il semble que la pratique des langues étrangères ait été peu développée dans le monde romain. Le monolinguisme, que l'on peut considérer comme le 'degré zéro' du multilinguisme, est décrit par Cicéron comme un comportement de sourd-muet (*surdi sumus*) et une incapacité à comprendre (*non intellegimus*). Il a sans doute été la norme. Cicéron dit clairement que ses compatriotes ne connaissent pas plus le grec que les Grecs ne connaissent le latin, et il étend cette ignorance à toutes les autres langues :

> Cic., *Tusc.,* 5.116 : *Nostri Graece fere nesciunt, nec Graeci Latine. Ergo hi in illorum et illi in horum sermone surdi, omnesque item nos in iis linguis quas non intellegimus, quae sunt innumerabiles, surdi profecto sumus*, "les nôtres [les Romains] ne savent généralement pas le grec, et les Grecs ne savent pas plus le latin. Nous sommes donc sourds-muets dans leur langue, et eux le sont dans la nôtre, et nous sommes tous sourds-muets pour les langues que nous ne comprenons pas, et qui sont innombrables".

Il résulte de cette incapacité à pouvoir communiquer avec autrui, une perte d'humanité, une régression de l'homme au niveau du barbare :

> Paul, Cor., 114.11 : *si* [...] *nesciero uirtutem sonis, ero ei cui loquor barbarus, et qui loquitur, mihi barbarus*, "si j'ignore la valeur du son [*scil.* le signifié attaché à la réalisation sonore des signes linguistiques], je serai pour celui à qui je parle un barbare, et celui qui parle sera pour moi un barbare."

et même au niveau de l'animal, dépourvu de langage (*muta animalia*)[24], voire encore au-dessous de l'animal :

> Aug., *Ciu.,* 19.7 : *linguarum diuersitas hominem alienat ab homine* [...] *facilius sibi muta animalia...quam illi...sociantur* [...] *libentius homo sit cum cane suo quam cum homine alieno*, "la diversité des langues rend l'homme étranger à l'homme... les animaux, privés du langage, communiquent plus facilement qu'eux... l'homme est plus à l'aise avec son chien qu'avec un étranger".

## Polyglossie, trilinguisme

À l'autre extrémité de l'échelle du multilinguisme, la polyglossie fait figure d'exception et de *mirabilia*. La tradition gréco-latine se complait à évoquer les figures, quasi-mythiques, de souverains ou de dirigeants capables de s'exprimer dans toutes les langues (vraisemblablement des dialectes) parlées par les peuples relevant de leur autorité, tels Mithridate (vingt-cinq langues), Crassus et Cléopâtre. Quintilien, à l'issue du chapitre qu'il consacre à la mémoire (11,2,50-51), met en doute le fait qu'une telle prouesse puisse être possible. Le concept de multilinguisme s'applique de manière plus réaliste à des entités sociales qu'à des individus. De par leur composition, avec leurs troupes auxiliaires, leurs corps de mercenaires et leurs esclaves, les armées antiques constituent une belle illustration de la diversité ethnique (*tot homines*) et linguistique (*non lingua...eadem*). C'est en différentes langues (*uaria adhortatio*), par l'intermédiaire d'officiers affectés à chaque groupe ethnique, en fonction de leur compétence bilingue, que les généraux communiquaient avec leurs troupes[25]. Polybe[26] décrit très précisément la situation à propos de la mutinerie des mercenaires de l'armée carthaginoise en 241 a.C. Il est impossible à un général carthaginois de s'adresser collectivement à des hommes de nationalités aussi diverses (Ibères, Celtes, Ligures, Baléares, Mixhellènes, Libyens) et parlant des langues différentes, que lui-même ne connaît pas. Il lui est également impossible de faire appel à des interprètes, pour traduire simultanément en quatre ou cinq langues, le discours du général. Il reste à passer par les officiers des

---

24. Cf. Biville 2017a.
25. Liu. 30.33.8 : *uaria adhortatio erat in exercitu inter tot homines quibus non lingua, non mos... eadem esset*.
26. Polybe 1.67.2-70.2 et 80.5-9.

différents groupes ethniques, qui ne sont pas nécessairement plus compétents ni très fiables. Celui qui 'tire son épingle du jeu', dans cet imbroglio multilingue, est un mutin, Autaritos, un Galate, parce que, "pour avoir longtemps servi, il savait parler phénicien (φοινικιστί), et la plupart des soldats, après tant d'années de campagne, comprenaient plus ou moins cette langue". La communication n'en est pas moins difficile entre les mutins, mais tous tombent d'accord et se comprennent quand il s'agit de lapider les émissaires carthaginois : "Les seuls mots que tous finirent par comprendre à force de les voir traduits en actes furent : "βάλλε ! ('lance' [les pierres])", que Polybe énonce, évidemment, en grec.

Il est révélateur qu'on ne trouve pas en latin de terme équivalant au grec πολύγλωττος (-σσος), et qu'inversement on ne trouve pas en grec de mot correspondant au latin *trilinguis*. Si le latin a conceptualisé la notion de trilinguisme, c'est parce qu'il a dû accorder un statut à sa propre langue dans le schéma binaire hérité des Grecs, qui opposait le grec à toutes les autres langues. Les documents épigraphiques et papyrologiques montrent bien que, dans de nombreuses situations de communication, les langues locales étaient employées parallèlement au latin et au grec. C'est ce que révèlent, par exemple, l'inscription funéraire d'Haîran, à Palmyre, de 52 p.C., rédigée en latin, en grec et en palmyrénien, le premier texte qui atteste l'usage du latin par un palmyrénien[27] ; ou les actes juridiques privés retrouvés en Égypte et dans d'autres régions d'Orient, comme, en Judée, les archives des transactions de Babatha (vers 120 p.C.)[28]. La personne concernée par l'acte ne parle souvent que la langue locale ; l'usage du latin est circonscrit à l'emploi d'un formulaire qui garantit la validité de l'acte, et c'est le grec qui sert de langue de communication et d'intermédiaire, de *lingua franca*.

## Bilinguisme : *utraque lingua*

Le bilinguisme se dit en latin *utraque lingua* (*bilinguis* est rare et d'interprétation ambiguë)[29]. L'expression ne s'applique pas seulement au bilinguisme gréco-latin. Varron (*LL.*, 5,74) l'emploie pour la maîtrise conjointe du latin et du sabin, et Jérôme, pour celle de l'hébreu et du chaldéen : *utriusque linguae peritissimum loquacem* (Hier., *In Tobit.*, Praef., PL 29.23-26). La dualité inhérente au bilinguisme débouche immanquablement sur une troisième entité, qui peut être conçue idéalement comme un tout harmonieux, ainsi de l'idéal culturel gréco-latin de l'*utraque lingua eruditus*, "formé dans les deux langues", ou du *tertium ex utroque compositum* de Priscien (*GL.*, 2.2.29). Mais dans la pratique, le bilinguisme se traduit souvent par des

---

27. Adams 2003, 33-35 et 260.
28. Adams 2003, 265-268.
29. *Bilinguis* signifie en latin 'qui tient un double langage' (*bifarius*, *fallax*, *duplex in uerbis*, gloses). Le sens moderne de 'bilingue' (CGL 4.43.47 : *duas linguas sciens*) est rare et d'attestation tardive. Il s'est sans doute développé sous l'influence du grec δίγλωσσος. Hor., *S.,* 1.10.20-35 est d'interprétation ambiguë. Cf. Dubuisson 1983, Poccetti 1986, Rochette 2001.

phénomènes d'interférences et de métissages ('language mixing')[30], plus ou moins importants selon les degrés de compétence linguistique des individus en présence. L'épigraphie pompéienne offre des exemples significatifs de ce mélange de codes qui aboutit à un état de langue hybride et instable, comme en témoignent les graffiti et les tablettes du banquier Jucundus[31].

## *Patrius sermo* : l'utopie de l'unité linguistique

Le latin est la langue de l'État romain, la langue nationale, *patrius sermo*, symbole de son identité et de son unité. Parmi les critères qui permettent de définir les différents cercles de groupes sociaux (*gradus societatis*) et les liens qui les unissent, Cicéron accorde un rôle privilégié à la communauté de langue (*lingua*) comme facteur de cohésion sociale (*coniunguntur*) : *eiusdem gentis, nationis, linguae qua maxime homines coniunguntur* (Cic., *Off.,* 1.53). La langue latine participe étroitement à la conscience que les Romains ont de leur identité nationale élargie. Pline (*Nat.,* 3.39) célèbre en termes exaltés le rôle civilisateur (*humanitatem*) qu'ont joué Rome et le latin, en réunissant en une seule patrie (*una patria*) tous les peuples (*cunctarum gentium in toto orbe*) et toutes les langues de l'univers (*discordes ferasque linguas*), et en leur permettant de s'exprimer dans une langue commune (*sermonis commercio*, *colloquia*)[32], vision utopique, que ne confirme pas la réalité historique. Même dans les deux institutions qui passent pour avoir été les bastions de la langue latine, l'armée et le droit, le latin n'a pas pu s'opposer à la pression du grec et des langues locales. Au début du III<sup>e</sup> siècle, au moment où l'Édit de Caracalla (212 p.C.) accorde la citoyenneté romaine à tous les habitants libres de l'Empire, le multilinguisme est officiellement inscrit dans le droit romain. Non seulement il est possible, dans les contrats oraux par *stipulatio*, d'utiliser n'importe quelle langue (*latina an graeca uel qua alia lingua*), mais il n'est même pas indispensable que les deux parties utilisent la même langue, pourvu qu'il y ait intercompréhension (*intellectum*) et adéquation (*congruenter*) entre la question et la réponse, ce qui correspond à un exemple exceptionnel de 'code-switching énonciatif'[33], reposant sur un changement de langue entre les interlocuteurs :

> Iust., *Inst.,* 3.15.1 : *utrum autem latina an graeca uel qua alia lingua stipulatio concipiatur, nihil interest scilicet si uterque stipulantium intellectum huius linguae habeat. Nec necesse est eadem lingua utrumque uti, sed sufficit congruenter ad interrogatum respondere. Quin etiam duo*

---

30. Adams 2003, 67-70. Biville 1993, 2002, 2011. Leiwo 1995a, 1995b, 2002, 2003.
31. Biville 2003.
32. Plin., *Nat.,* 3.39 : tot populorum discordes ferasque linguas sermonis commercio contraheret ad colloquia et humanitatem homini daret breuiterque una cunctarum gentium in toto orbe patria fieret, "mettre en contact tant de peuples aux langues discordantes et sauvages et leur permettre de communiquer, apporter à l'humanité la civilisation, en un mot, devenir la patrie unique de toutes les nations, dans tout l'univers".
33. Wenskus 1997.

*Graeci latina lingua obligationem contrahere possunt*, "que la stipulation soit contractée en latin, en grec, ou en tout autre langue, peu importe, pourvu que chacun des deux stipulateurs comprenne la langue de l'autre. Et il n'est pas indispensable que tous les deux utilisent la même langue : il suffit de répondre de manière adéquate à la question posée. Bien plus, deux Grecs peuvent contracter une obligation en langue latine".

Le latin n'a jamais été 'la' langue de l'Empire rêvée par l'idéologie impériale. Non seulement l'empire était bilingue, grec et latin, mais ses ressortissants s'exprimaient dans une multitude de parlers aux statuts très divers, dont on trouve des échos, en latin même, dans des formules onomastiques mixtes et surtout, dans les nombreux emprunts lexicaux que le latin a faits aux langues avec lesquelles il a été en contact, et pour lesquels le grec a souvent servi d'intermédiaire. Ce multilinguisme se vérifiera, quelques siècles après la fin de la domination romaine, avec la fragmentation linguistique de la Romania. Si l'on veut trouver une 'langue' qui puisse être comprise par tous (*omnium hominum communis sermo*), c'est dans d'autres systèmes sémiotiques qu'il faut aller la chercher, dans le langage du corps, et tout particulièrement dans le geste qui, pour Quintilien, représente la meilleure alternative à la diversité des langues (*linguae diuersitate*) :

Quint., 11.3.87 : *in tanta per omnes gentes nationesque linguae diuersitate hic mihi omnium hominum communis sermo uideatur*, "face à une telle diversité de langue dans tous les peuples et dans toutes les nations, lui seul me semble pouvoir constituer un langage universel entre les hommes".

## L'universalité par-delà la diversité (*unus, communis*)

### L'origine des langues et des mots : une unité primitive

Par-delà la diversité des langues pratiquées dans leur empire, c'est aussi à une réflexion de nature philosophique que nous convient les Romains, sur les origines du langage et sur son unité fondamentale (ou primitive) par-delà la démultiplication de ses réalisations historiques. Il convient de replacer cette pluralité dans le débat, initié par les Grecs, sur l'apparition des sociétés humaines et la naissance du langage, qu'entraîne le besoin de communiquer, d'abord à l'intérieur, puis à l'extérieur du groupe. La dispersion et l'isolement des premiers hommes ont amené, dans chacune des communautés, l'apparition de formes spécifiques de langage et d'appellations différentes pour désigner des réalités identiques. De là vient la pluralité des langues, qui a trouvé un autre type d'expression dans le mythe de la 'babélisation' biblique. Ces théories sur la dialectique de l'un et du multiple sont au cœur même de l'idéologie romaine. Rome a pu espérer, en unifiant l'Empire sous un seul nom (*imperium Romanum*) et une seule langue (*lingua Romana*), 'recréer' un monde idéal où tous pourraient s'exprimer d'une seule voix (*omnis uno ore Latinos*, Virg., *Én.,* 12.837 ; *uox…una*, Mart., *Spect.,* 3.11-12).

C'est aussi dans cette perspective que s'inscrit le débat sur l'origine naturelle (φύσις / *natura*) ou conventionnelle (θέσις / *impositio*) des mots, qui parcourt toute la littérature grammaticale latine depuis Varron. Quelques rares catégories de mots peuvent relever d'un langage naturel, universel, comme les interjections primaires, 'gestes phoniques' aux marges du langage articulé, qui, par nature (*naturaliter*), sont en grande partie communes (*communes uoces*) à tous les peuples : *interiectiones autem pleraeque communes sunt naturaliter omnium gentium uoces* (Prisc., GL 2.20.6-8), ou encore, les formations impressives, onomatopéiques, comme les cris d'animaux, même si chacune d'elles doit se conformer au système phonologique auquel elle appartient. Tous les autres mots ont été créés par un acte conventionnel, propre à chaque peuple et à chaque langue, et relèvent donc du multilinguisme et des emprunts lexicaux que peuvent se faire les langues entre elles.

## Images mentales et réalisations linguistiques : *res* et *uerba*

Augustin a poussé la réflexion linguistique encore plus loin dans l'abstraction, en lui donnant une dimension cognitive. Ses interrogations sur la mémoire et sur la notion de bonheur l'ont conduit à opérer une distinction entre les mots (*uerba, nomen*), qui présentent des réalisations sonores (*sonos uerborum*, *sonant*) différentes selon les langues et les locuteurs, et ce que signifient ces mots (*significantur*), les réalités ou concepts (*res ipsa*) auxquels ils renvoient, qui, eux, n'appartiennent à aucune langue en particulier (*nec graecae nec latinae sunt nec aliud eloquiorum genus*), et sont le bien commun de l'humanité, par-delà la diversité linguistique et les barrières que celle-ci impose à la communication, à la compréhension, et à l'universalité (*una uoce*) du message.

> Aug., *Conf.,* 10.19 : *audiui sonos uerborum quibus significantur*[34]*, cum de his disseritur, sed illi alii, istae autem aliae sunt. Nam illi aliter graece, aliter latine sonant, istae uero nec graecae nec latinae sunt nec aliud eloquiorum genus*, "J'ai bien entendu, lorsqu'on en parle, les sons des mots qui les expriment ; mais les sons sont une chose, et ce à quoi ils renvoient, une autre. Les mots ont des sonorités différentes selon qu'ils sont grecs ou latins, tandis que ce qu'ils expriment n'est ni grec ni latin, ni propre à quelque autre langue".

> Aug., *Conf.,* 10.29 : *quaero utrum in memoria sit beata uita. Neque enim amaremus eam nisi nossemus. Audimus nomen hoc et omnes rem ipsam nos appetere fatemur ; non enim solo sono delectamur. Nam hoc cum latine audit Graecus, non delectatur, quia ignorat quid dictum sit; nos autem delectamur, sicut etiam ille si graece hoc audierit, quoniam res ipsa nec graeca nec latina est, cui adipiscendae Graeci Latinique inhiant ceterarumque linguarum homines. Nota est igitur omnibus, qui una uoce si interrogari possent utrum beati esse uellent, sine ulla dubitatione uelle responderent, quod non fieret nisi res ipsa cuius hoc nomen est, eorum memoria teneretur*, "la question est de savoir si le bonheur est inscrit dans la mémoire ; et de fait, on ne pourrait pas

34. Le développement traite de la présence, dans la mémoire, des propriétés et des lois du nombre.

le désirer si on ne le connaissait pas déjà. Quand nous en entendons prononcer le nom, tous nous convenons que c'est bien la *réalité*, que nous désirons ; ce n'est pas seulement le *son* du mot qui nous plaît. Quand un Grec l'entend prononcer en latin, il ne ressent rien, puisqu'il ne comprend pas ce qui est dit ; mais nous autres, nous sommes charmés, comme il l'est lui aussi quand il l'entend en grec. La réalité, en effet, n'est ni grecque ni latine, et c'est d'elle que les Grecs, les Latins et tous ceux qui parlent d'autres langues convoitent la possession. Elle est donc connue de tous les hommes, et si l'on pouvait trouver *un mot universel* pour leur demander s'ils souhaitent être heureux, ils répondraient oui sans hésiter, ce qui serait impossible si cette réalité, exprimée par le nom, n'était pas conservée dans leur mémoire".

# Conclusion

La spécificité du multilinguisme, tel qu'il se réalise dans des situations de communication, réside sans aucun doute dans 'l'entre-deux' qu'il instaure, dans la zone d'intersection où se produit le processus de transfert d'une langue à l'autre. Ce lieu est d'abord à chercher dans l'espace mental du locuteur bilingue où s'élabore, plus ou moins spontanément, une 'inter-langue' ou une 'supra-langue' cognitive qui englobe les langues d'usage et permet le transfert de l'une à l'autre. En cas d'intermédiaires (interprètes ou traducteurs), non seulement le processus est démultiplié, mais il est aussi plus conscient. Plus concrètement, la zone d'intersection propre au multilinguisme est aussi celle d'une unité spatio-temporelle qui réunit des locuteurs de langues différentes autour d'un thème commun de discours. Cette situation énonciative est à chaque fois unique, et elle entraîne des réalisations discursives qui sont, elles aussi, à chaque fois uniques, ce qui fait toute la difficulté de l'interprétation et de la théorisation du fait multilingue.

Les Romains n'avaient, bien sûr, pas atteint le degré de théorisation et de formalisation de la sociolinguistique moderne. Mais les analyses qui parcourent toute la latinité, et la terminologie qu'ils emploient, prouvent qu'ils avaient bien pris la mesure du phénomène, et qu'ils avaient su le traduire en mots. Ils ne semblent pas avoir recouru au mot **multilinguis*, dont le grec πολύγλωττος leur offrait pourtant le modèle. Ils ont préféré faire émerger le concept de *trilinguis* : celui-ci correspondait mieux à la réalité vécue et perçue, qui mettait souvent en contact le latin, le grec, et une langue locale. On doit aux Romains cette avancée dans l'histoire de la pluralité des langues.

# Bibliographie sélective

Adams, J.N. (2003) : *Bilingualism and the Latin language*, Cambridge University Press, New York, [en ligne] https://oxford.universitypressscholarship.com/view/10.1093/acprof:oso/9780199245062.001.0001/acprof-9780199245062 [consulté le 04/04/23].

Adams, J.N. (2007) : *The Regional Diversification of Latin 200 BC – AD 600*, Cambridge.

Adams, J.N. (2013) : *Social Variation and the Latin Language*, Cambridge.

Adams, J.N., *et al.*, éd. (2002) : *Bilingualism in Ancient Society. Language Contact and the Written Text*, Oxford.

Bagnall, R., éd. (2009) *The Oxford Handbook of Papyrology*, Oxford.

Biville, F. (1993) : "Grec des Romains, ou latin des Grecs ? Ambiguïté de quelques processus néologiques dans la Koinè", in : Brixhe, éd. 1993, 129-140.

Biville F. (2002) : "The Graeco-Romans and Graeco-latin: A Terminological Framework for Casus of Bilingualism", in : Adams, *et al.,* éd. 2002, 77-102.

Biville F. (2003) : "Le latin et le grec 'vulgaires' des inscriptions pompéiennes", in : Solin et *al.*, éd. 2003, 219-235.

Biville, F. (2009) : "Voix étrangères dans la littérature latine", in : Marein *et al.*, éd. 2009, 581-592.

Biville, F. (2011) : "Dire le métissage linguistique et culturel à Rome", *RELat.* 11, 11-31, [en ligne] https://recyt.fecyt.es/index.php/rel/article/view/87794 [consulté le 04/04/23].

Biville, F. (2017a) : "Le langage est-il le propre de l'homme ? Points de vue anciens et contemporains", Communication à la séance commune de la Société des Études Grecques et de la Société des Études Latines (9 avril 2016), *REL*, 94 (2016), 1-20.

Biville, F. (2017b) : "Le bilinguisme gréco-latin", in : *LALIES, Actes des sessions de linguistique et de littérature,* 37 (*Évian-les-Bains, 22-26 août 2016*), 45-105.

Biville, F. (2018) : "Multilingualism in the Roman World", Oxford, [en ligne] https://www.oxfordhandbooks.com/view/10.1093/oxfordhb/9780199935390.001.0001/oxfordhb-9780199935390-e-101 [consulté le 04/04/23].

Biville, F. *et al.,* éd. (2008) : *Bilinguisme gréco-latin et épigraphie*, Lyon, [en ligne] https://www.persee.fr/issue/mom_0985-6471_2008_act_37_1 [consulté le 04/04/23].

Blanc, A. et Christol, A., éd. (1999) : *Langues en contact dans l'Antiquité. Aspects lexicaux*, Nancy.

Brixhe, C., éd. (1993) : *La koinè grecque antique, I,* Nancy.

Brixhe, C., éd. (1998) : *La koinè grecque, III, Les contacts*, Nancy.

Dubuisson, M. (1983) : "Recherches sur la terminologie antique du bilinguisme", *RBPh,* 57, 203-225.

Fournet, J.-L. (2009) : "The Multilingual Environment of Late Antique Egypt: Greek, Latin, Coptic, and Persian Documentation", in : Bagnall, éd. 2009, 18-451, [en ligne] https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01596956/document [consulté le 04/04/23].

Garcia Ramon, J. L. et Poccetti, P., éd. (2013) : *Sprachkontakt und Kulturkontakt im Alten Italien : Onomastik und Lexikon. 10 jahre nach* Jürgen *Untermanns Wörterbuch des Oskisch-Umbrischen*, Pise-Rome.

Leiwo, M. (1995a) : *Neapolitana. A Study of Population and Language in Graeco-Roman Naples*, Commentationes Humanarum Litterarum 102, Helsinki.

Leiwo, M. (1995b) : "The Mixed Languages in Roman Inscripions", in : Solin et *al.*, éd. 1995, 293-301.

Leiwo, M. (2002) : "From Contact to Mixture : Bilingual Inscriptions from Italy", in : Adams *et al.,* éd. 2002, 168-194, [en ligne] https://www.academia.edu/10530631/From_Contact_to_Mixture_Bilingual_Inscriptions_from_Italy_Bibliography_of_the_Volume_Bilingualism_in_Ancient_Society_Oxford_2002_eds_J_N_Adams_M_Janse_and_S_Swain [consulté le 04/04/23].

Leiwo, M. (2003) : "Greek or Latin, or something in between? The Jews of Venusia and their Language", in : Solin *et al.,* éd. 2003, 253-264.

Lejeune, M. (1949) : "La curiosité linguistique dans l'antiquité classique", *Conférences de l'Institut de Linguistique de l'Université de Paris*, 8 (1940-1948), 45-61.

Marein, M.-F. *et al.*, éd. (2009) : *Figures de l'étranger autour de la Méditerranée antique*, Paris.

Mullen, A. (2013) : *Southern Gaul and the Mediterranean: multilingualism and multiple identities in the Iron Age and Roman periods*, Cambridge.

Mullen, A. et James, P., éd. (2012) : *Multilingualism in the Graeco-Roman Worlds*, Cambridge.

Müller, C.W. *et al.* (1992) : *Zum Umgang mit fremden Sprachen in der griechisch-römischen Antike*, Stuttgart.

Neumann, G. et Untermann, J. (1980) : *Die Sprachen im Römischen Reich der Kaiserzeit*, Beihefte der Bonner Jahrbücher 40, Cologne.

Oniga, R. et Vatteroni, S. (2007) : *Plurilinguismo letterario*, Rubbettino.

Poccetti, P. (1986) : "Lat. *bilinguis*", *AION,* 8, 193-205.

Rochette, B. (2001) : "À propos du terme δίγλωσσος", *AC,* 70, 177-184, [en ligne] https://www.persee.fr/doc/antiq_0770-2817_2001_num_70_1_2466 [consulté le 04/04/23].

Rochette, B. (2007) : "Grecs, Romains et barbares : contribution à l'étude de la diversité linguistique dans l'Antiquité classique", in : Oniga & Vatteroni 2007, 13-40.

Ruiz Darasse, C., dir. (2020) : *Comment s'écrit l'autre ? Sources épigraphiques et papyrologiques dans le monde méditerranéen antique,* Ausonius PrimaLun@ 1, Bordeaux, [en ligne] https://una-editions.fr/comment-secrit-lautre-sources-epigraphiques-et-papyrologiques-dans-le-monde-mediterraneen-antique/ [consulté le 04/04/23].

Ruiz Darasse, C. et Luján, E., éd. (2011) : *Contacts linguistiques dans l'Occident méditerranéen antique*, Madrid.

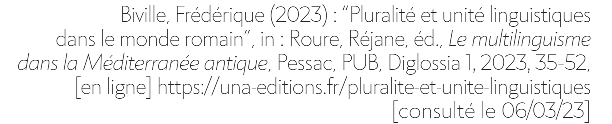
Solin, H. *et al.,* éd. (1995) : *Acta Colloquii Epigraphici Latini, Helsingiae 3.-6. Sept. 1991*, Helsinki.

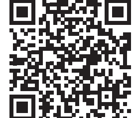
Solin, H. *et al.,* éd. (2003) : *Latin vulgaire – latin tardif, VI. Actes du VI^e^ colloque international sur le latin vulgaire et tardif, Helsinki, 29 août-2 septembre 2000*, Hildesheim-Zürich-New York.

Tribulato, O. (2013) : *Language and Linguistic Contact in Ancient Sicily*, Cambridge.

Wenskus, O. (1997) : "Codewechsel bei der *stipulatio*. Eine Bermerkung zur Sprachwahl im römischen Recht", *Glotta,* 73, 116-117.




Biville, Frédérique (2023) : "Pluralité et unité linguistiques dans le monde romain", in : Roure, Réjane, éd., *Le multilinguisme dans la Méditerranée antique*, Pessac, PUB, Diglossia 1, 2023, 35-52, [en ligne] https://una-editions.fr/pluralite-et-unite-linguistiques [consulté le 06/03/23]





# LA JUSTICE DU GOUVERNEUR DE PROVINCE À L'ÉPREUVE DU MULTILINGUISME DANS L'EMPIRE ROMAIN

Agnès Bérenger

L'une des fonctions principales, sinon la plus importante, dévolue au gouverneur de province, était celle de rendre la justice et il consacrait une large partie de son temps à cette activité, qui, outre les séances qu'il présidait dans le tribunal situé dans la capitale provinciale, le conduisait dans les divers chefs-lieux d'assises judiciaires de sa province.

En outre, on attendait de lui qu'il fût accessible au commun des justiciables. Cicéron en parlant de son frère Quintus, alors gouverneur d'Asie[1], le louait pour avoir ainsi permis aux provinciaux d'avoir aisément accès à lui, y compris dans sa maison et jusque dans son *cubiculum*[2]. Ce passage fait allusion à la réception des plaignants, comme tend à le montrer la gradation introduite entre les lieux cités, le tribunal, la *domus proconsulis* et enfin le *cubiculum*. Or la mention du tribunal amène inévitablement à penser aux plaignants qui voulaient présenter leur requête au gouverneur. Cicéron lui-même se vanta quelques années après auprès de son ami Atticus d'avoir fait preuve des mêmes qualités lors de son proconsulat de Cilicie[3]. Et l'idée que cet accès est envisagé non seulement dans les lieux où le gouverneur était censé accomplir ses fonctions, par exemple au tribunal, mais aussi dans sa propre demeure, se retrouve chez le juriste d'époque sévérienne Callistrate[4].

---

1. Cic., *Q. fr.*, 1.1.25 : *Facillimos esse aditus ad te, patere aures tuas querelis omnium* (…).
2. Cic., *Q. fr.*, 1.1.25 : *Facillimos esse aditus ad te, patere aures tuas querelis omnium, nullius inopiam ac solitudinem non modo illo populari accessu ac tribunali sed ne domo quidem et cubiculo esse exclusam tuo*.
3. Cic., *Att.*, 6.2,.5 : *Aditus autem ad me minime prouinciales.* Cf. Schulz 1997, 108-109.
4. Recommandation que l'on trouve chez Callistrate (*Dig.*, 1.18.9 pr. : *Obseruandum est ius reddendi, ut in adeundo quidem facilem se praebeat*).

Des papyrus égyptiens confirment cette idée d'accessibilité et montrent que lorsque le préfet d'Egypte passait dans les rues, certains plaignants arrivaient aussi à lui présenter leurs requêtes. C'est également ce qu'atteste une inscription trouvée à Alexandrie sur un cépotaphe (tombeau entouré d'un jardin) dédié par Pomponia Mousa pour son fils et son époux défunts. Un certain Ummidius Rufus, qui se plaignait de ce que le cépotaphe avait été vendu illégalement, réussit à s'approcher du préfet M. Mettius Rufus[5] lorsqu'il passait et à lui remettre sa requête[6].

Certes, les exemples relevés ne sont pas très nombreux, mais ils semblent attester que la plupart des gouverneurs tentaient de correspondre à ce que l'on attendait d'eux, en se montrant d'un accès aisé pour les provinciaux. Or ces principes affichés sur l'accessibilité du gouverneur se heurtent inévitablement à des questions pratiques, en particulier celle de la communication verbale : en quelle langue s'exprimaient les provinciaux et le gouverneur ? Il s'avère que la réponse à cette question est loin d'être évidente.

## La place du latin et du grec

Tout d'abord, même si l'Empire romain est bilingue latin-grec[7], la place respective de ces deux langues a fait l'objet de nombreux débats. Ainsi, la connaissance du latin s'avérait normalement indispensable pour tout citoyen romain et Claude déchut de ce statut envié un ambassadeur lycien, parce que l'empereur avait constaté qu'il ne pouvait s'exprimer correctement en latin et répondre à la question que Claude lui avait posée au cours d'une audience devant le Sénat[8]. La préséance du latin est en outre affirmée dans un passage célèbre de Valère Maxime, qui précise que les magistrats d'autrefois veillaient à préserver leur majesté et celle du peuple romain en ne répondant jamais aux Grecs autrement qu'en latin. De plus, ils contraignaient ces derniers à recourir à des interprètes, et cela aussi bien à Rome qu'en Grèce et en

5. Préfet en 89-91 p.C., cf. Bastianini 1975, 277-278.
6. *SEG*, 18, 646, l. 7-10 (= *AE*, 1960, 326). Cf. Fraser & Nicholas 1958, 122-123 ; de Visscher 1959, 189-194 ; J. & L. Robert, *Bull. ép.*, 1959, 272-273, n°498.
7. Pour le statut des deux langues, cf. Rochette 1997, 48-63.
8. Suét., *Claude.*, 16.4 : *Splendidum uirum Graeciaeque prouinciae principem, uerum Latini sermonis ignarum, non modo albo iudicum erasit, sed in peregrinitatem redegit.* ; anecdote similaire dans Dion Cassius, 60.17.4. Cf. Kaimio 1979, 134-136 ; Dubuisson 1982, 187-210, en part. 189 et 207-208 ; Freyburger-Galland 1997, 23 et 44 ; Rochette 1997, 101-102 et 107 ; Brélaz 2008, 171-172, qui estime que cette mesure de rétorsion s'explique surtout par les troubles civils en Lycie qui avaient conduit à la mort de citoyens romains.

Asie[9]. L'expression employée par Valère Maxime, *magistratus prisci*, désigne entre autres les magistrats prorogés pour gouverner une province et chargés d'y rendre la justice. L'auteur semble ici sous-entendre que cette coutume n'était plus respectée de son temps, sous le règne de Tibère, et certains indices laissent en effet penser que l'emploi du grec s'était répandu, y compris dans des circonstances officielles. En effet, Tibère a pris à plusieurs reprises des mesures visant à restreindre l'emploi du grec dans la vie officielle[10], mais Dion Cassius précise que cet empereur lui-même avait fini par accepter d'entendre des procès où l'une des parties plaidait en grec[11]. Cependant cette politique de défense du latin semble avoir disparu au cours du Ier siècle de notre ère et Claude, s'il tenta lui aussi de limiter l'usage du grec, ne faisait pas preuve d'une rigueur absolue, puisqu'il répondit à des ambassadeurs grecs au Sénat dans leur langue[12]. Suétone prête d'ailleurs à cet empereur une phrase qui montre bien qu'il considérait désormais les deux langues à part égale, puisque Claude aurait souligné qu'un individu possédait "nos deux langues"[13].

Si le gouverneur n'est donc pas lié par une règle contraignante et peut recourir soit au latin, soit au grec, il semble toutefois qu'en général il s'exprimait en grec dans les provinces hellénophones[14]. Des procès-verbaux d'audiences fournissent la transcription des débats pour certains procès en Égypte : il y apparaît que les parties et les avocats parlaient en grec et que le gouverneur rendait sa sentence en grec plutôt qu'en latin, jusqu'au règne de Dioclétien, qui tenta, sans réel succès d'ailleurs, d'imposer l'usage du latin[15].

Cela supposait donc la connaissance du grec pour les occidentaux envoyés dans les provinces hellénophones, et du latin pour les orientaux dans les provinces occidentales. La koiné grecque était alors la langue vernaculaire de la Méditerranée orientale, même si elle connaissait des variations régionales. En fait, le bilinguisme latin-grec était très répandu dans les élites romaines[16] et s'exprimer dans les deux

---

9. Val. Max., *Faits et dits mémorables*, 2.2.2 : *Magistratus uero prisci quantopere suam populique Romani maiestatem retinentes se gesserint, hinc cognosci potest quod, inter cetera obtinendae grauitatis indicia, illud quoque magna cum perseuerantia custodiebant, ne Graecis umquam nisi latine responsa darent. Quin etiam ipsos linguae uolubitate qua plurimum ualent excussa per interpretem loqui cogebant, non in urbe tantum nostra sed etiam in Graecia et Asia, quo scilicet latinae uocis honos per omnes gentes uenerabilior diffunderetur.* Pour un commentaire de ce passage, cf. Kaimio 1979, 94-111 ; Dubuisson 1982, 192-195 ; Ferrary 1988, 559-560 (note 45) ; Gruen 1992, 235-238 ; Rochette 1997, 89-92 ; Wallace-Hadrill 1998, 80-83.
10. Suét., *Tibère*, 71.1 : *Sermone Graeco quamquam alioqui promptus et facilis, non tamen usque quaque usus est abstinuitque maxime in senatu*. 3. *Militem quoque Graece testimonium interrogatum nisi Latine respondere uetuit*. Cf. aussi D.C. 57.15.3. Cf. sur ces passages Kaimio 1979, 132-133 ; Dubuisson 1986, 109-120.
11. Dion Cassius 57.15.3. Cf. Dubuisson 1982, 207-208.
12. Dion Cassius 60.8.2-3 ; Suét., *Claude*, 42.2 : *Ac saepe in senatu legatis perpetua oratione respondit.*
13. Suét., *Claude*, 42.2 : *Cuidam barbaro Graece ac Latine disserenti : "Cum utroque, inquit, sermone nostro sis paratus"*.
14. Kaimio 1979, 110-129 et 143-147 ; Rochette 1997, 95-96.
15. Daris 1991 ; Kaimio 1979, 120-129.
16. Marrou 1965, 52-56 ; Kaimio 1979, 195-207.

langues ne devait donc pas poser de problème insurmontable, en général. Cicéron et Pline le Jeune émaillent leurs lettres de citations grecques et l'idéal est d'être *utriusque sermonis doctus*, comme Mécène selon les paroles d'Horace, tandis que dans son *Institution Oratoire*, l'orateur Quintilien insiste sur l'importance du bilinguisme et estime que pour un résultat optimal, il faut d'abord enseigner à l'enfant le grec, afin de bien l'imprégner de cette langue[17]. Toutefois, on semble assister à un recul du bilinguisme *stricto sensu* sous l'Empire.

En revanche, l'inverse est moins vrai, car les élites hellénophones des provinces ne semblent pas toujours maîtriser correctement le latin[18], ce qui peut les désavantager pour des fonctions dans des provinces occidentales. Il y a bien sûr des exceptions, comme le célèbre orateur Hérode Atticus, qui vint apprendre le latin à Rome même dans la maison d'un ami de sa famille, le grand-père du futur empereur Marc-Aurèle, mais le nombre des hommes originaires de la partie orientale de l'empire qui font carrière dans l'ensemble du monde romain ne se multiplie que sous les Sévères.

Ainsi, si un gouverneur ne maîtrisait pas la langue "officielle" de sa province, il devait se reposer sur des interprètes, usage déjà attesté au dernier siècle de la République. En Sicile, Verrès eut ainsi recours à un dénommé A. Valentius, qui lui servait, certes, comme traducteur du grec, mais prenait aussi part aux exactions commises par le préteur[19].

Toutefois, cette solution pouvait s'avérer dangereuse. Apollonios de Tyane conseillait au futur empereur Vespasien de choisir des gouverneurs qui ne se laisseraient pas duper par leurs interprètes et affirmait avoir connu en Grèce un gouverneur que ses administrés ne comprenaient pas et que ses subordonnés bernaient[20]. Certes, le dialogue en question est une fiction imaginée par Philostrate, dont la *Vie d'Apollonios* s'apparente plutôt au genre de la biographie romancée, même si elle comporte des éléments historiques[21]. Néanmoins ces conseils rendent vraisemblablement compte d'une certaine réalité et Bruno Rochette en concluait que la connaissance du grec ne semblait pas requise pour exercer des fonctions officielles dans la partie orientale de l'Empire[22]. D'ailleurs, dans un passage de son *Autobiographie*, le rhéteur Libanios critique un dénommé Festus, qui aurait accepté le poste de gouverneur de Syrie alors qu'il ne savait pas le grec. Aussi, pour converser

---

17. Hor., *Odes.*, 3.8.5 : *docte sermones utriusque linguae ;* Quint., *Institution Oratoire*, 1.1.12-14.
18. Marrou 1965, 49-52 ; Rochette 1997, 208-210, 329-331, 334-335 et, pour les cas de Grecs maîtrisant bien le latin, 229-247.
19. Cic., 2 *Verr.*, 3, 84 : *A. Valentius est in Sicilia interpres, quo iste interprete non ad linguam Graecam, sed ad furta et flagitia uti solebat.* Cf. Rochette 1996, 85 ; Peretz 2006, 457 ; Pittia 2007, 69.
20. Philostrate, *Vie d'Apollonios de Tyane*, 5.36. Sur ce passage, cf. Kaimio 1979, 117-118. Sur les rapports (qui n'ont sans doute jamais existé) entre Vespasien et Apollonios, cf. Billault 2000, 98-99.
21. Cf. Billault 2000, 85-104, qui affirme, p. 104, "Dans son récit, l'histoire est donc bien présente, mais c'est comme un trompe-l'œil qui sert d'alibi à la fiction".
22. Rochette 1997, 103-104. Cf. Rochette 1996, 83.

avec Eubulus, un ennemi de Libanios, qui ignorait le latin, il dut avoir recours à un interprète[23].

## Du bilinguisme au multilinguisme

Cependant, au-delà des deux langues “officielles” que sont le latin et le grec, d’autres langues subsistaient dans l’Empire romain[24], dont au moins une douzaine sont attestées sous une forme écrite à l’époque impériale. Quant au nombre de celles qui étaient parlées mais non écrites, il est très difficile de le déterminer. Pour prendre un exemple, en Afrique du Nord, la survivance du punique et du libyque est bien attestée par l’épigraphie[25], le punique jusqu’au Ve siècle, le libyque jusqu’au IIIe. Des passages de Saint Augustin prouvent que le punique était encore parlé à son époque[26]. L’usage de cette langue n’était pas cantonné aux couches populaires, puisque selon Apulée son beau-fils, le jeune Sicinius Pudens, pourtant d’une famille équestre, était incapable de s’exprimer en latin[27]. L’empereur Septime Sévère parlait punique couramment et sa sœur aurait su à peine parler latin[28]. En Espagne et en Gaule, les sources ne permettent guère de déterminer jusqu’à quelle date les langages locaux (ibère, celtibère, lusitanien, celtique, gaulois) ont été en usage, mais il semble que le gaulois ait survécu plus longtemps que les langues locales de la péninsule Ibérique[29.]

Dans la partie orientale de l’Empire, les langues locales semblent avoir subsisté également[30] : une centaine d’inscriptions phrygiennes, qui s’échelonnent entre le

---

23. Libanios., *Autobiographie.*, 1.156 : “Mais, je ne sais comment, j’ai oublié de parler d’Aetherios et de Festos, tous deux gouverneurs de Syrie et en poste avant l’arrivée ici de Valens. L’un d’eux, Festos, avait l’esprit dérangé et ignorait la langue grecque, ce qui du reste ne l’incita nullement à refuser le poste. À son arrivée, il fit venir Euboulos un soir chez lui et s’entretint avec lui par le truchement d’un interprète fidèle.” (Trad. J. Martin et P. Petit, Paris, CUF, 1979). Sur Festus, consulaire de Syrie en 365-366, proconsul d’Asie en 372-378, et identifié traditionnellement avec l’auteur homonyme du *Breviarium*, cf. Sievers 1868, 144 et 147-148 ; Seeck, *RE* 6, 1909, col. 2256-2257, s.v. Festus, n°10 ; *PLRE*, p. 334-335, n°3 ; Petit 1994, 107-108, n°113. Ammien Marcellin 29.2.22-28, dit de lui qu’il passa en Orient grâce à la décision des Destins (*decernentibus fatis*), formule qui s’explique “par le caractère surprenant de la nomination de cet occidental ignorant le grec”, selon Angliviel de la Beaumelle 1999, 182, note 89.
24. En général sur ces questions, voir les synthèses de Neumann & Untermann, éd. 1980 ; Polomé 1983 ; Schmitt 1983 ; Harris 1989, 175-190 ; Bérenger 2004, 48-50.
25. Millar 1968, 126-134 ; Benabou 1975, 483-489.
26. Aug., *Epist.*, 66.2 ; 84.2 ; 108.14 ; 209.2 ; *Commentaire inachevé sur l’Épître aux Romains*, 13 (= *Patrologie Latine* 34-35, col. 2096-2097). Cf. Courtois 1950, 259-282 ; Saumagne 1953, 171-178. Sur la place du punique, cf. Röllig 1980, 285-299.
27. Apul., *Apologie.*, 98.8 : *Loquitur numquam nisi Punice et si quid adhuc a matre graecissat* ; *enim Latine loqui neque vult neque potest.*
28. Ps. Aur. Vict., *Abrégé des Césars.*, 20.8 ; *Histoire Auguste*, Vie de Septime Sévère, 15.7. Cf. Barnes 1967, 87-107, en part. 96-97 ; Birley 1999, 35, 131-132, 213-214.
29. Herman 1983, 1045-1053 ; Harris 1989, 181-183.
30. Harris 1989, 185-190.

II^e et le IV^e siècles, ont été recensées. Le pisidien et le celtique de Galatie sont aussi attestés comme des langues écrites. L'énumération de toutes les autres langues encore en vigueur serait aussi inutile que fastidieuse, l'essentiel pour nous étant de percevoir la variété des langages à travers l'Empire.

La question posée par cette variété est celle de la compréhension entre eux des habitants de l'Empire, dans les cas où ceux qui n'avaient pas la même langue étaient amenés à devoir se rencontrer. La diversité linguistique ne posait problème que si, dans ce cas, les interlocuteurs ne maîtrisaient pas une langue véhiculaire, en d'autres termes s'ils ne pouvaient avoir recours, pour se comprendre, au latin ou au grec. Or, si un certain nombre d'habitants de l'Empire maîtrisaient plusieurs langues, ils se trouvaient majoritairement dans les élites.

Quant à la masse des provinciaux, le recours au latin ou au grec, comme langue véhiculaire, devait leur servir pour communiquer avec les représentants du pouvoir impérial, mais aussi pour leurs activités commerciales, sans parler du prestige culturel et des contacts sociaux que cette pratique pouvait leur apporter. Mais il est difficile de cerner la diffusion et l'emploi effectif de ces deux langues, car les documents mis à contribution s'avèrent d'utilisation délicate. C'est le cas en particulier de notre source essentielle, les inscriptions, car ceux qui les faisaient graver avaient tendance à utiliser, pour ces documents "de prestige", destinés à être visibles de tous, le latin et/ou le grec, même si une langue locale était largement parlée. Ainsi, le territoire de Tomis, ville grecque de Mésie inférieure, sur la mer Noire, a livré une riche moisson d'inscriptions grecques et latines, alors même qu'aux dires d'Ovide, qui y fut exilé en 8 p.C., le thrace, le scythe et le gétique étaient largement parlés dans la population indigène de la région[31]. Dans l'épigraphie, l'hétérogénéité linguistique de l'empire est donc très nettement sous-représentée[32].

Cette hétérogénéité peut donc poser un certain nombre de problèmes concrets lorsque des personnes qui s'expriment dans des langues différentes sont amenées à communiquer, en particulier lors de procès.

Quelle était alors l'attitude adoptée par un gouverneur lorsqu'il se trouvait face à des habitants de sa province qui ne maîtrisaient ni le latin, ni le grec ? Les cas de gouverneurs capables de comprendre ou de s'exprimer dans une ou plusieurs des langues attestées à travers l'empire, telles que le punique en Afrique, semblent avoir été d'autant plus rares que, à partir de Marc Aurèle, il fut interdit à quelqu'un de gouverner la province dont il était originaire. Selon Dion Cassius, cette décision découlait directement de la révolte d'Avidius Cassius en 175 p.C.[33]. Avidius Cassius, alors légat d'Auguste propréteur en Syrie, était originaire de la cité de Cyrrhus, située

31. Ov., *Tristes*, 3.14.47-48 ; 5.7.11-12.51-58 ; 12.57-58 ; *Pontiques*, 4.13.19-20.
32. Herman 1978, 106-113 ; Harris 1989, 177.
33. Dion Cassius 71.31.1.

dans cette province. Dion dit qu'une loi fut votée vers 176, stipulant que personne ne pourrait désormais servir comme gouverneur dans la province dont il était originaire, parce que la révolte de Cassius avait éclaté pendant son gouvernement de la Syrie, qui incluait la cité où il était né. Cette interdiction ne semble pas être tombée en désuétude, puisqu'elle se trouve réitérée dans le *Code Justinien*[34]. Gouverner une province dont on était originaire semble donc avoir représenté une exception, et non la règle. Cela ne favorisait évidemment pas la connaissance par le gouverneur des langues locales.

De rares cas de compétences linguistiques étendues sont toutefois évoqués dans les sources antiques : par exemple, Quintilien affirme que P. Licinius Crassus Diues Mucianus, lors de son expédition en Asie contre Aristonicos en 131-130 a.C., avait acquis une connaissance suffisante de cinq dialectes grecs différents pour pouvoir rendre la justice dans la langue du plaignant et Valère Maxime précise que cet effort lui attira l'affection des *socii*[35]. Toutefois, un tel cas semble avoir représenté une exception, bien plus que la règle.

## Le recours à un interprète

Si les sources s'avèrent peu loquaces à ce sujet, cette question pouvait néanmoins s'avérer cruciale, en particulier au cours d'un procès, lorsqu'il fallait procéder à l'interrogatoire des témoins ou de l'une des parties. En règle générale, il semble que dans de telles circonstances, l'usage le plus répandu ait été le recours à un interprète quand une personne ne pouvait pas comprendre les questions ni y répondre, ni en latin, ni en grec[36].

La présence d'un interprète parmi les membres de la *cohors* du gouverneur est ainsi attestée, même si les exemples précis restent rares. À plusieurs reprises, Cicéron eut recours lors de sa légation en Cilicie aux services d'un certain Valerius, afin de lui traduire les dialectes d'Asie Mineure, plus probablement que le grec, puisqu'il maîtrisait parfaitement cette langue[37]. Dans une lettre de recommandation datée du printemps 50 a.C., adressée à Q. Minucius Thermus et écrite à Laodicée, Cicéron

---

34. *CJ*, 1.41.1 : *Nemo Augustalis uel proconsul uel uicarius uel comes Orientis in patria prouincia fiat, nisi specialem eius rei iussionem meruerit.*
35. Quint., *Institution Oratoire*, 11.2.50 : (…) *Crassus ille Diues, qui, cum Asiae praeesset, quinque Graeci sermonis differentias sic tenuit ut, qua quisque apud eum lingua postulasset, eadem ius sibi redditum ferret*. Val. Max., 8.7.6 : *Iam P. Crassus, cum in Asiam ad Aristonicum regem debellandum consul uenisset, tanta cura Graecae linguae notitiam animo comprehendit ut eam in quinque diuisam genera per omnes partes ac numeros penitus cognosceret. Quae res maximum ei sociorum amorem conciliauit, qua quis eorum lingua apud tribunal illius postulauerat, eadem decreta reddenti.*
36. Montella 1982 ; Hanson 1991, 176-177. Plus généralement, sur le rôle des interprètes, Rochette 1995, 8-10.
37. Cic., *Att.*, 1.12.2 : *Valerius interpres nuntiat*… Cf. Rochette 1996, 87-89.

mentionnait M. Marcilius, fils de son interprète et ami, et se livrait ensuite à un éloge chaleureux de cet interprète, dont il louait la *fides*, l'*abstinentia* et la *modestia*[38].

À la fin du Ier siècle p.C., les interprètes sont surtout attestés dans les provinces les plus éloignées. Dans son *Panégyrique*, Pline le Jeune fait l'éloge de Trajan durant sa légation en Germanie supérieure, en 98 p.C., et décrit les audiences devant son tribunal, en soulignant la variété de costumes et de langages des plaignants, qui rendait nécessaire le recours à un interprète[39], mais reste très allusif quant au rôle de ce dernier, qui n'est d'ailleurs pas identifié. En outre, il n'est pas impossible que plusieurs traducteurs aient été employés, le substantif *interpres* étant ici de toute évidence utilisé dans un sens générique.

Quelques inscriptions font aussi mention d'interprètes au service d'un gouverneur. Il s'agit en général de légionnaires, tel M. Aurelius Flauus, sans doute soldat de la II *Adiutrix*, qui servait d'interprète avec les Germains, ou le soldat Gaius, peut-être spécialiste du sarmate[40]. Toutefois, dans certains cas, on ne sait au service de qui avait été recruté l'interprète. L'ambiguïté demeure, par exemple, pour l'*interprex Dacorum* M. Vlpius Celerinus connu par une épitaphe sur sarcophage trouvée près de *Brigetio*, dans le camp de la légion I *Adiutrix* : était-il au service du légat de cette légion[41] ? Un centurion, Q. Atilius Primus, est également qualifié d'*interprex* de la légion XV *Apollinaris* sur une épitaphe trouvée sur la rive gauche du Danube, non loin de Carnuntum[42]. L'inscription ayant été trouvée en Pannonie, dans le territoire des Quades, il semble logique d'en déduire que ses compétences linguistiques concernaient le quade. Enfin, deux autres interprètes militaires, C. Valerius Valens et M. Vlpius Martialis, dont on ne sait quels langages ils maîtrisaient, apparaissent sur une liste de vétérans datée de 195 p.C. et découverte à Viminacium, capitale de la

---

38. Cic., *Fam.*, 13.54 : (...) *M. Marcilium, amici atque interpretis mei filium* (...) *quod in longa apparitione singularem et propre incredibilem patris Marcilii fidem, apstinentiam modestiamque cognoui*. Cf. Treggiari 1969, 156, note 14 ; Peretz 2006, 453 ; Mairs 2011, 71-72.

39. Plin. Min., *Pan.*, 56.6 : *Augebant maiestatem praesidentis diuersi postulantium habitus ac dissonae uoces raraque sine interprete oratio*.

40. *CIL*, 3, 10505 (*Aquincum*, Pannonie inférieure) : *interpres G*[*ermanoru*]*m off*(*icii*) *co*(*n*)*s*(*ularis*) ; *CIL*, 3, 14349[5], l. 6-8 : *Gaius mil*(*es*) *leg*(*ionis*) | *interprex S*(*armatarum* ?) | [*ex*] *officio co*(*n*)*s*(*ularis*). Cf. von Domaszewski 1981, 37 ; Austin & Rankov 1995, 28 ; Deac 2013, 317. Sur les légionnaires interprètes au service du gouverneur, cf. en dernier lieu Mairs 2020, en part. 219-220 et 223-227.

41. *AE*, 1947, 35 = *RIU*, 2.590 (après 214 p.C.), l. 5-9 : (...) / *M*(*arcus*) *Vlp*(*ius*) *Cele/rinus sal*(*ariarius*) / *leg*(*ionis*) (*primae*) *Ad*(*iutricis*) / *P*(*iae*) *F*(*idelis*) *interprex* / *Dacorum* (...). Sur ce problème, voir les remarques de Haensch 1997, 101, note 209. Sur cette inscription, Austin & Rankov 1995, 29 ; Peretz 2006, 453-454 ; Stoian 2007, 168-169 ; Deac 2013, en part. 316-317 ; Szabo 2014 ; Mairs 2020, 219-221.

42. *AE*, 1978, 635 : *Q*(*uintus*) *Atilius* / *Sp*(*urii*) *f*(*ilius*) *Vot*(*uria*) *Pri/mus interprex* / *leg*(*ionis*) *XV idem* (*centurio*) / *negotiator an*(*norum*) / *LXXX* / *h*(*ic*) *s*(*itus*) *e*(*st*) / *Q*(*uintus*) *Atilius Cocta/tus Atilia Q*(*uinti*) *l*(*iberta*) *Fau/sta Priuatus et* / *Martialis hered*(*es*) / *l*(*iberti* ?) *p*(*osuerunt*). Cf. Austin & Rankov 1995, 28-29 ; Peretz 2006, 460-461 ; Stoian 2007, 165 ; Mairs 2020, 203-204, 206-208.

Mésie supérieure et lieu de cantonnement de la légion VII *Claudia*[43]. L'intervention de ces interprètes qui avaient un statut de militaire lors de procès n'est pas attestée formellement, mais peut être envisagée. En effet, les légats de légion étaient investis de pouvoirs juridictionnels, comme l'atteste une inscription du IIe siècle p.C., qui évoque un jugement rendu par M. Iuuentius Caesianus, légat de la légion VIII *Augusta*, stationnée en Germanie supérieure. Il avait rendu une sentence dans une affaire d'héritage compliquée, sans doute en 186 p.C. Le jugement eut lieu soit dans le camp de la légion à Argentorate, soit dans la cité d'*Arae Flauiae* et ne concernait pas des militaires, mais des civils[44].

En outre, dans les papyrus égyptiens, on trouve un certain nombre de mentions d'interprètes (ἑρμηνεύς), qui traduisent du grec en égyptien et vice-versa lors de procès[45]. Par exemple, en 186 p.C., un procès eut lieu devant le préfet d'Égypte Pomponius Faustinianus, procès qui opposait une dénommée Dionysia à son père Chairemon, un ancien gymnasiarque d'Oxyrhynchos, qui voulait la contraindre à se séparer de son mari, et cela contre sa volonté. La plaignante produisit à l'appui de sa demande plusieurs décisions antérieures, où des juges romains avaient tranché en faveur de la fille mariée. L'un de ces procès s'était déroulé devant l'épistratège Paconius Felix. Dans une affaire similaire, ce dernier avait ordonné qu'on demande par le biais d'un interprète à la femme que son père voulait reprendre ce qu'elle-même désirait[46].

Le recours à un interprète, s'il est bien attesté, ne constituait cependant pas une solution idéale, en particulier pour les provinciaux, qui ne pouvaient contrôler l'exactitude de la traduction. La réputation des interprètes est bien souvent peu flatteuse, dans la mesure où ils sont présentés comme susceptibles de se laisser corrompre[47] et les éloges de Cicéron à l'égard de Marcilius[48] laissent entendre que tous les interprètes ne possédaient pas les mêmes qualités. En outre, l'exactitude de la traduction, surtout pour des documents légaux, ne peut être complètement garantie, ce qu'atteste la formule standardisée que l'on retrouve dans certains papyrus, précisant que le texte est une copie d'un document égyptien traduit en grec "dans la mesure du possible", κατὰ τὸ δυνατόν[49].

---

43. *CIL*, 3, 14507 = *IMS*, II, 53, l. 11 : *C*(*aius*) *V*(*alerius*) *Valens int*(*erpres*) *R*(*atiaria* ?) et l. 40 : *M*(*arcus*) *V*(*lpius*) *Martial*(*is*) *int*(*erpres*) *Sc*(*upis* ?). Cf. Austin & Rankov 1995, 29 ; Peretz 2006, 458. Sur les *interpretes* danubiens, voir Mairs 2020, en part. 215-217.
44. *AE*, 1956, 90 = 1981, 691, à Rottweil (*Arae Flauiae*). Cf. Wilmanns 1981, en part. 54-72 ; Cotton & Eck 2005, 26-27. Sur les pouvoirs juridictionnels des légats de légion, Bérenger 2014, 232-234.
45. Taubenschlag 1959, 167-170 ; Mairs 2012. Comme autres exemples, on peut citer *P. Strasb.*, 1.41.36 (vers 250 p.C.), et *P. Sakaon*, 32, l. 23-24 et 33 (fin du IIIe siècle p.C.).
46. *P. Oxy*, II, 237, col. 7, l. 37-38. Cf. sur cette affaire Humbert 1964, 112-113 ; Anagnostou-Canas 1984, en part. 351-353.
47. Mairs 2011, en part. 67-68, 71-73.
48. Cf. *supra*, note 38.
49. Mairs 2012, 459-460.

Il faut donc à la fois reconnaître la prise en compte par l'administration romaine de la variété linguistique dans l'empire, offrant ainsi au plaignant la possibilité de faire usage de la langue qu'il maîtrisait le mieux, mais aussi souligner que le recours à cette alternative ne présentait pas que des avantages.

## Bibliographie


Anagnostou-Canas, B. (1984) : "La femme devant la justice provinciale dans l'Égypte romaine", *RHDFE,* 62, 337-360.

Angliviel de la Beaumelle, L. (1999) : *Ammien Marcellin, Histoires*, Paris.

Austin, N.J.E. et Rankov, N.B. (1995) : *Exploratio. Military and Political Intelligence in the Roman World from the Second Punic War to the Battle of Adrianople*, Londres-New York.

Barnes, T.D. (1967) : "The Family and Career of Septimius Severus", *Historia,* 16, 87-107.

Bastianini, G. (1975) : "Lista dei prefetti d'Egitto dal 30 a al 299 p", *ZPE,* 17, 263-328.

Benabou, M. (1975) : *La résistance africaine à la romanisation*, Paris.

Bérenger, A. (2004) : "Formation et compétences des gouverneurs de province dans l'Empire romain", *DHA,* 30/2, 35-56, [en ligne] https://www.persee.fr/doc/dha_0755-7256_2004_num_30_2_2680 [consulté le 04/04/2023].

Bérenger, A. (2014) : *Le métier de gouverneur dans l'empire romain*, Paris.

Billault, A. (2000) : *L'Univers de Philostrate*, Coll. Latomus 252, Bruxelles.

Birley, A. (1999) : *Septimius Severus. The African Emperor*, Londres (3e éd.).

Biville, F. *et al.,* éd. (2008) : *Bilinguisme gréco-latin et épigraphie*, Lyon.

Brélaz, C., (2008) : "Le recours au latin dans les documents officiels émis par les cités d'Asie Mineure", in : Biville *et al.,* éd. 2008, 169-194, [en ligne] https://www.persee.fr/doc/mom_0985-6471_2008_act_37_1_2471 [consulté le 04/03/2023].

Burdeau, F. *et al.,* éd. (1964) : *Aspects de l'Empire romain*, Paris.

Clackson, J., *et al.*, éd. (2020) : *Migration, Mobility and Language Contact in and around the Ancient Mediterranean*, Cambridge.

Cotton, H.M. et Eck, W. (2005) : "Roman Officials in Judaea and Arabia and Civil Jurisdiction", in : Katzoff & Schaps, éd. 2005, 23-44.

Courtois, C. (1950) : "Saint Augustin et le problème de la survivance du punique", *Revue Africaine,* 94, 259-282.

Daris, S. (1991) : "Latino ed Egitto romano", in : *Il bilinguismo degli antichi*, Gênes, 47-81.

Deac, D.-A. (2013) : "Negotiating *with the Dacians. The Case of M. Vlpius Celerinus, interpres Dacorum", Ephemeris Napocensis,* 23, 313-321, [en ligne] https://www.academia.edu/3686880/Dan_Deac_Negotiating_with_the_Dacians._The_Case_of_M._Ulpius_Celerinus_interpres_dacorum [consulté le 04/03/2023].

Domaszewski, A. von (1981) : *Die Rangordnung des Römischen Heeres, Einführung, Berichtigungen und Nachträge von Brian Dobson*, Beihefte der Bonner Jahrbücher 14, Cologne-Vienne, 3e éd.

Dubouloz, J. et Pittia, S., dir. (2007) : *La Sicile de Cicéron. Lectures des* Verrines, *Actes du colloque de Paris, 19-20 mai 2006, Centre Gustave Glotz*, Besançon.

Dubuisson, M. (1982) : "Y a-t-il une politique linguistique romaine?", *Ktèma,* 7, 187-210., [en ligne] https://www.persee.fr/doc/ktema_0221-5896_1982_num_7_1_1879 [consulté le 04/03/2023].

Dubuisson, M. (1986) : "Purisme et politique : Suétone, Tibère et le grec au Sénat", in : *Hommages à Jozef Veremans*, Coll. Latomus 193, 109-120.

Ferrary, J.-L. (1988) : *Philhellénisme et impérialisme. Aspects idéologiques de la conquête romaine du monde hellénistique, de la seconde guerre de Macédoine à la guerre contre Mithridate*, BEFAR, 271, Rome, [en ligne] https://www.persee.fr/doc/befar_0257-4101_1988_mon_271_1 [consulté le 04/03/2023].

Fraser, P. M. et Nicholas, B. (1958) : "The Funerary Garden of Mousa", *JRS,* 48, 117-129.

Freyburger-Galland, M.-L. (1997) : *Aspects du vocabulaire politique et institutionnel de Dion Cassius*, Paris.

Gruen, E. S. (1992) : *Culture and National Identity in Republican Rome*, Ithaque.

Haensch, R. (1997) : *Capita provinciarum. Statthaltersitze und Provinzialverwaltung in der römischen Kaiserzeit*, Kölner Forschungen 7, Mayence.

Hanson, A. E. (1991) : "Ancient illiteracy", in : *Literacy in the Roman world*, Ann Arbor, JRA Suppl. Series 3, 159-198.

Harris, W. V. (1989) : *Ancient Literacy*, Cambridge-Londres.

Herman, J. (1978) : "Du latin épigraphique au latin provincial", in : *Etrennes de septantaine. Travaux de linguistique et de grammaire comparée offerts à Michel Lejeune*, Paris, 99-114.

Herman, J. (1983) : "La langue latine dans la Gaule romaine", *ANRW,* II, 29, 2, 1045-1060.

Humbert, M. (1964) : "La juridiction du préfet d'Égypte d'Auguste à Dioclétien", in : Burdeau et *al.*, éd. 1964, 95-144.

Kaimio, J. (1979) : *The Romans and the Greek Language*, Helsinki.

Katzoff, R. et Schaps, D., éd. (2005) : *Law in the Documents of the Judaean Desert*, Leiden-Boston.

Mairs, R. (2011) : "*Translator*, *traditor* : the Interpreter as Traitor in Classical Tradition", *Greece & Rome,* 58/1, 64-81.

Mairs, R. (2012) : "Interpreters and translators in Hellenistic and Roman Egypt", in : *Actes du 26e Congrès international de papyrologie, Genève, 16-21 août 2010*, Genève, 457-462, [en ligne] https://www.academia.edu/610547/R_Mairs_2012_Interpreters_and_Translators_in_Hellenistic_and_Roman_Egypt [consulté le 04/03/2023].

Mairs, R. (2020) : "*Interpretes*, *Negotiatores* and the Roman army. Mobile Professionals and Their Languages", in : Clackson *et al.*, éd. 2020, 203-229.

Marrou, H.-I. (1965) : *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, Tome II. *Le monde romain*, Paris (6e éd.).

Millar, F. (1968) : "Local Cultures in the Roman Empire : Libyan, Punic and Latin in Roman Africa", *JRS,* 58, 126-134.

Montella, C. (1982) : "Il *fidus interpres* nella prassi della traduzione orale", *AIÔN,* 4, 197-212.

Neumann, G. et Untermann, J., éd. (1980) : *Die Sprachen im römischen Reich der Kaiserzeit*, Bonner Jahrbücher Beiheft 40, Cologne-Bonn.

Peretz, D. (2006) : "The Roman Interpreter and His Diplomatic and Military Roles", *Historia,* 55/4, 451-470.

Petit, P. (1994) : *Les fonctionnaires dans l'œuvre de Libanius. Analyse prosopographique*, Besançon-Paris.

Pittia, S. (2007) : "La cohorte du gouverneur Verrès", in : Dubouloz & Pittia, dir. 2007, 57-87.

Polomé, E.C. (1983) : "The Linguistic Situation in the Western Provinces of the Roman Empire", in : *ANRW*, II, 29, 2, 509-553.

Rochette, B. (1995) : "Grecs et Latins face aux langues étrangères. Contribution à l'étude de la diversité linguistique dans l'antiquité classique", *Revue belge de philologie et d'histoire,* 73, 5-16.

Rochette, B. (1996) : "*Fidi interpretes*. La traduction orale à Rome", *Ancient Society,* 27, 75-89.

Rochette, B., (1997) : *Le latin dans le monde grec*, Bruxelles.

Röllig, W. (1980) : "Das Punische im Römischen Reich", in : Neumann & Untermann, éd. 1980, 285-299.

Saumagne, C. (1953) : "La survivance du punique en Afrique aux V^e^ et VI^e^ siècles après J.-C.", *Karthago,* 4, 171-178.

Schmitt, R. (1983) : "Die Sprachverhältnisse in den östlichen Provinzen des Römischen Reiches", in : *ANRW*, II, 29, 2, 554-586.

Schulz, R. (1997) : *Herrschaft und Regierung. Roms Regiment in den Provinzen in der Zeit der Republik*, Paderborn.

Sievers, G.R. (1868) : *Das Leben des Libanius*, Berlin.

Stoian, G. (2007) : "Interpretes în lumea romana", *SCIVA,* 58, 165-169.

Szabo, A. (2014) : "*Interprex Dacorum* – Commentarioli Ad RIU 590", *Ephemeris Napocensis,* 24, 153-156, [en ligne] https://www.academia.edu/9835817/Interprex_Dacorum_commentarioli_ad_RIU_590?auto=download [consulté le 04/03/2023].

Taubenschlag, R. (1959) : "The Interpreters in the Papyri", in : *Opera minora*, II, Varsovie, 167-170.

Treggiari, S. (1969) : *Roman Freedmen during the Late Republic*, Oxford.

De Visscher, F. (1959) : "Le jardin de Mousa. Une fondation funéraire gréco-romaine d'Égypte", *RIDA*, 3^e^ sér., VI, 179-207.

Wallace-Hadrill, A. (1998) : "To be Roman, Go Greek : thoughts on Hellenization at Rome", in : *Modus operandi. Essays in honour of Geoffrey Rickman*, Londres, 79-91.

Wilmanns, J.C. (1981) : "Die Doppelurkunde von Rottweil und ihr Beitrag zum Städtewesen in Obergermanien", in : *Epigraphische Studien*, 12, 1-182.



Bérenger, Agnès (2023) : "La justice du gouverneur de province à l'épreuve du multilinguisme dans l'Empire romain", in : Roure, Réjane, éd., *Le multilinguisme dans la Méditerranée antique*, Pessac, PUB, Diglossia 1, 2023, 53-64, [en ligne] https://una-editions.fr/la-justice-du-gouverneur-de-province [consulté le 06/03/2023]



# EMPRUNTS FORMULAIRES ET LEXICAUX DANS LES INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES GRECQUES ET LATINES DE LA COLONIE ROMAINE DE PHILIPPES (MACÉDOINE ORIENTALE)[1]

Clément Sarrazanas

L'histoire de Philippes dans l'Antiquité possède des caractéristiques qui la rendent assez singulière par rapport à la plupart des autres cités de Grèce. La cité fut d'abord fondée sous le nom de Krénidès par des colons thasiens en 360 a.C. dans la plaine de Drama, au nord-est du massif du Pangée. Sous la menace des populations locales thraces, cet établissement colonial se plaça très vite sous la protection de Philippe II de Macédoine, qui "refonda" la cité en 356 en lui donnant son propre nom, Φίλιπποι. Sa position stratégique permettait notamment au souverain de contrôler l'accès aux mines d'or du Pangée. La cité de Philippes demeura par la suite dans la sphère d'influence des souverains de Macédoine, jusqu'en 167, quand l'ancien royaume macédonien passa sous la tutelle de la République romaine.

L'histoire de Philippes à l'époque hellénistique est mal connue, du moins jusqu'à la célèbre bataille de 42 a.C. opposant les Césaricides Brutus et Cassius à Octave et Antoine. Dès l'issue de la bataille, Antoine licencia des vétérans et les installa sur place, transformant Philippes en colonie romaine appelée *Colonia Victrix Philippensium*. Cette fondation fut reprise et surtout étendue par Octave en 30 a.C., peu de temps après sa victoire à Actium : Philippes fut alors officiellement refondée

1. Je remercie chaleureusement Réjane Roure, Éric Perrin-Saminadayar et Ivan Guermeur de m'avoir invité à présenter un premier état de cette communication à l'occasion du colloque de 2015 qui s'est tenu à Montpellier. Je sais également gré à Cédric Brélaz, Christophe Chandezon, Nicolas Laubry et Hélène Ménard pour leurs conseils et leur aide précieuse dans la rédaction de cette contribution, ainsi qu'à Cécile Viollain pour la traduction en anglais du résumé. Mes travaux sur les inscriptions et l'histoire de Philippes s'inscrivent dans le cadre des programmes de recherche de l'École Française d'Athènes, présente sur le site depuis un siècle.

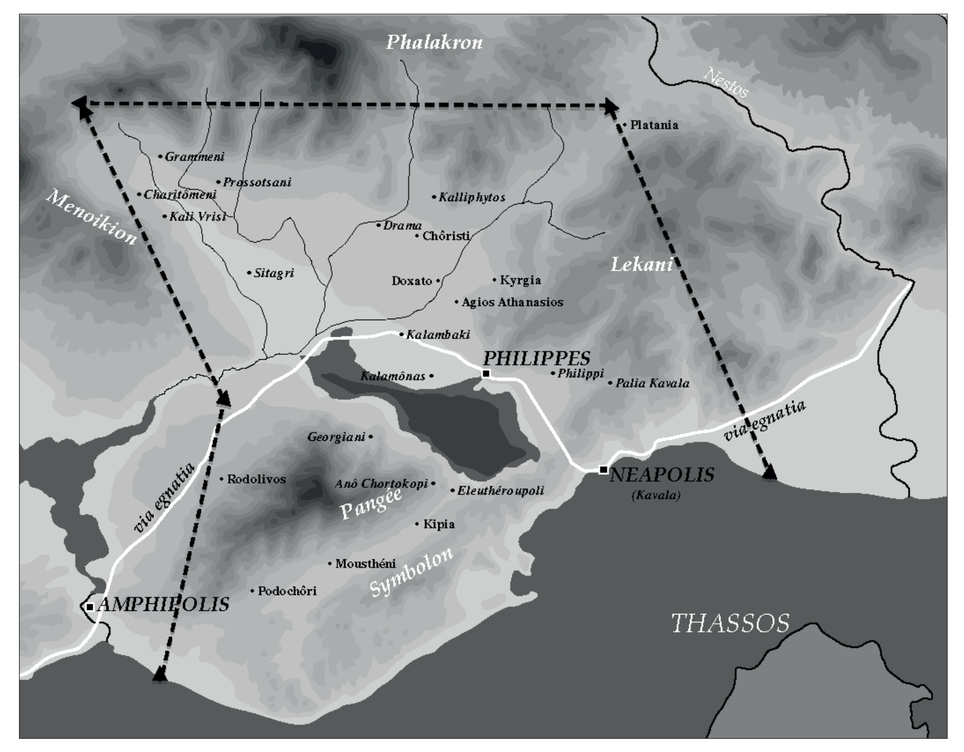
en tant que colonie romaine sous le nom de *Colonia Iulia Philippensis* et dotée du *ius Italicum*. C'est peu après qu'Octave eut reçu le titre d'*Augustus* en 27 a.C. que la colonie prit son nom définitif de *Colonia Augusta Iulia Philippensis*. Octave installa à Philippes des propriétaires italiens de régions pro-antoniennes qu'il avait dépossédés pour en donner les terres à ses propres vétérans. Ces nouveaux colons vinrent s'ajouter aux vétérans d'Antoine déjà présents : seuls ces habitants dotés de la *ciuitas Romana* possédaient le statut de citoyens au sein de la colonie romaine. Les anciens habitants de Philippes, Grecs et Thraces hellénisés, purent rester dans la cité mais seulement avec le statut de pérégrins (*incolae*). La colonie, située stratégiquement sur le tracé de la *via Egnatia*, fut dotée d'un vaste territoire qui englobait le massif du Pangée et la totalité de la plaine de Drama, avec un accès à la mer par le port de Néapolis, l'actuelle Kavala[2] (voir fig. 1). Philippes continua de jouir du statut de colonie pendant toute l'époque impériale. Pour diverses raisons, le site fut progressivement abandonné au VIIe siècle p.C.[3].

L'installation de colons citoyens romains originaires d'Italie ou des provinces occidentales dans le monde grec a toujours entraîné de profonds bouleversements démographiques, sociaux et institutionnels sur les sites où étaient implantées les nouvelles colonies[4]. Dans la plupart des cas, comme à Philippes, l'une des conséquences de la *deductio* fut aussi l'introduction subite du latin dans un milieu jusque-là principalement hellénophone. La colonie était en effet l'émanation du *populus Romanus*, et recourait donc officiellement à la langue de la *res publica* romaine, ce qui allait de pair avec l'adoption des nouvelles institutions et des lois conformes au modèle romain. Au moment de la création de la colonie, le latin était aussi la langue maternelle et d'usage quotidien des vétérans fraîchement installés, qui provenaient essentiellement de la péninsule italienne.

L'étude des questions linguistiques dans la colonie de Philippes est possible presque exclusivement à partir des sources épigraphiques, qui sont très abondantes (environ 1500 inscriptions sont connues[5]). L'enquête se heurte par conséquent à deux biais méthodologiques majeurs. Le premier, comme l'a rappelé J. Adams[6], est celui de la nature des sources dont nous disposons : la langue employée dans les inscriptions est en fait un critère problématique et insuffisant pour évaluer la romanisation ou l'hellénisation réelles d'une population, qui peut passer par bien

---

2. Sur le territoire de la colonie de Philippes, voir Rizakis 2006, Rizakis 2012, Brélaz & Tirologos 2016 et Brélaz 2018a, 100-106.
3. Sur l'histoire de Philippes en général, voir les synthèses de Collart 1937 (bien que dépassée sur certains points, elle demeure la référence essentielle) et de Brélaz 2018a. Pour un état de la question synthétique, voir Sève 2000 ; sur la perception et la commémoration de l'histoire de Philippes par ses propres habitants, voir Brélaz 2016.
4. Voir le tableau général dressé par Sartre 2001 ; pour Philippes, voir Brélaz 2018b.
5. Pour un état de la question récent sur les inscriptions de Philippes, voir Brélaz 2014.
6. Adams 2007, 624-683.




□ Fig. 1. Carte du territoire de la colonie de Philippes. Les traits en pointillés délimitent l'espace approximatif couvert par le territoire colonial. Les toponymes figurant en minuscules et en italique correspondent aux lieux où furent découvertes des inscriptions érigées en latin par des *incolae* thraces. Fonds de carte G. Tirologos, ISTA (EA 4011), Université de Franche-Comté. Adaptation Cédric Brélaz, Université de Fribourg.

d'autres moyens d'expression qui peuvent nous échapper. Le second biais est que la part de l'emploi du latin et des textes émanant de citoyens romains dans le matériel traité est certainement surreprésentée. Les colons formaient l'élite de la cité et étaient plus enclins à ériger des inscriptions édilitaires et honorifiques que les pérégrins, surtout dans le centre urbain de Philippes. C'est cette zone surtout qui a fait l'objet de fouilles systématiques, alors que les *uici* implantés sur le territoire de la colonie, pourtant nombreux, sont relativement peu connus[7].

La situation linguistique de la colonie de Philippes et ses évolutions au cours de l'époque impériale ont fait l'objet de plusieurs travaux récents de Cédric Brélaz[8]. Malgré l'ampleur et la complexité de cette question, j'en rappelle ici à grands traits les conclusions principales. Avec l'arrivée des vétérans italiens, le latin devint la

7. Pour un état de la question récent sur les *uici* philippiens, voir Brélaz & Tirologos 2016 et Brélaz 2018a, 106-109.
8. Brélaz 2015 et Brélaz 2018a, 73-94.

langue majoritaire dans la colonie : il n'était pas seulement employé dans le centre urbain, mais aussi dans de nombreux points du territoire. Cette prédominance dura jusqu'à la fin du IIIe siècle où l'environnement linguistique régional fit que le grec reprit le dessus. Le grec s'était cependant toujours maintenu : d'abord parce que les anciens Philippiens d'ascendance hellénique, désormais pérégrins (et sans doute assez peu nombreux), furent toujours rétifs au latin qu'ils n'employèrent jamais dans leurs inscriptions. Ensuite parce qu'avec le temps, même des citoyens romains se mirent à recourir au grec, dans leurs épitaphes par exemple[9].

Les *incolae* d'origine thrace, aisément repérables grâce à l'onomastique, devaient continuer à parler le thrace, langue seulement orale sans doute usitée pendant toute l'époque impériale. En revanche, au contact des Thasiens et des Macédoniens, ces populations utilisaient le grec comme langue épigraphique depuis l'époque classique, et étaient clairement hellénophones avant la *deductio*. Un trait particulièrement remarquable à Philippes est que ces populations thraces n'hésitèrent pourtant pas à employer la langue importée par les colons romains, et ce dès le milieu du Ier siècle a.C. au plus tard[10]. On constate que le grec comme le latin purent être utilisés par des Thraces dans des inscriptions de même époque, y compris dans les épitaphes.

Je souscris pleinement à l'analyse et aux conclusions des travaux de Cédric Brélaz, qui font désormais référence. L'objet comme les ambitions de la présente contribution sont plus limités que cet important travail de synthèse. Il s'agit ici d'étudier le phénomène du multilinguisme dans la colonie à travers une étude de cas portant sur quelques phénomènes d'interférences et d'emprunts de formulaire et de lexique, tels que les définit Michel Dubuisson[11], que l'on peut déceler dans les inscriptions funéraires latines et grecques à Philippes. Je m'attacherai surtout aux conclusions d'ordre historique qu'il sera possible d'en tirer.

## Formulaires latins, formulaires grecs

Comme pour de nombreux sites, les épitaphes constituent en proportion le type d'inscription le plus nombreux à Philippes. On connaît pour les époques classique et hellénistique un peu plus de 30 épitaphes[12], dont les formulaires étaient très simples : y figurait soit le nom du défunt au nominatif, avec son patronyme[13] (époques hautes),

---

9. Voir à titre d'exemple Pilhofer 2², 133, 166a, 266, 290, 291, 468, dans lesquels les défunts portent des *cognomina* aussi bien thraces que romains.
10. *CIPh* 2.1, 4, datée de 51 p.C.
11. Sur la définition et le cadre théorique de la question des interférences et des emprunts, voir notamment Dubuisson 1992.
12. L'ensemble de ces épitaphes sera publié dans le *CIPh* 1 (en préparation), qui rassemblera toutes les inscriptions philippiennes d'époque classique et hellénistique antérieures à la fondation de la colonie romaine.
13. Pilhofer 2², 577 : Διονυσίος | Φιλίππου.

soit le nom du défunt suivi de l'appellation ἥρως[14], ou de la formule de salutation ἥρως χαῖρε[15].

Pour l'époque impériale, on connaît plus de 700 épitaphes en langue latine, et environ 180 en langue grecque. Le déséquilibre apparent n'est sans doute pas révélateur de la répartition entre Philippiens latinophones et hellénophones, en vertu de nombreux facteurs. En effet, nous connaissons essentiellement les nécropoles du centre urbain, où selon l'usage romain, les tombeaux étaient érigés hors les murs, le long des routes. Or, on l'a souligné, l'usage épigraphique du latin était plus particulièrement répandu dans le centre urbain, le seul point du territoire de la colonie qui ait été vraiment fouillé. Le très riche dossier épigraphique des inscriptions funéraires demeure encore très largement inédit[16].

Il paraît à première vue évident que les contacts continus entre latinophones et hellénophones ont dû avoir des conséquences dans les pratiques épigraphiques des habitants de la colonie. Pourtant, de façon paradoxale en apparence, il n'existe à Philippes aucune inscription bilingue[17]. En revanche, quelques cas montrent que les épitaphes latines et grecques ont pu exercer une influence les unes sur les autres, dans un sens comme dans l'autre.

À l'époque de la colonie, l'un des formulaires funéraires en latin les plus courants, du Ier au IIIe siècle p.C., fait figurer le nom du défunt au nominatif, suivi de son âge à sa mort, puis de la formule *h*(*ic*) *s*(*itus/a*) *e*(*st*). Rien qu'en considérant les seules inscriptions publiées, cette formule est attestée plus de 110 fois[18]. Parmi cette foule de textes, citons par exemple l'épitaphe de Cornelia Asprilla, que l'on peut dater précisément des années 80-90 p.C. grâce à des recoupements prosopographiques[19] :

> Cornelia · P(ublii) · fil(ia) · Asprilla · sac(erdos) · diuae ·
> Aug(ustae) · ann(orum) · XXXV · h(ic) · s(ita) · e(st).

> "*Ci-gît Cornelia Asprilla, fille de Publius, prêtresse de la divine* Augusta*, âgée de 35 ans*".

---

14. Pilhofer 2², 305 : Κρατῖνος Νουμηνίου | ἥρως.
15. *Fichier IAHA* 1521 (inédit).
16. Le tome *CIPh* 2.1, paru en 2014, contient plusieurs dizaines d'épitaphes latines jusque-là inédites, qui mentionnent des magistrats ou des institutions. Le tome 2.3 du *Corpus* consacré aux inscriptions funéraires de la colonie romaine est actuellement en préparation. Il sera constitué de deux volumes, l'un consacré aux épitaphes latines (*CIPh* 2.3/1, Cédric Brélaz, Xavier Mabillard, Clément Sarrazanas), l'autre aux épitaphes grecques (*CIPh* 2.3/2, Clément Sarrazanas). Sur la constitution et l'architecture du *Corpus*, voir *CIPh* 2.1, 23-24 et Brélaz 2014, 1481-1483.
17. Seul un milliaire philippien (Pilhofer 2² 34), datant des débuts de la province romaine de Macédoine (seconde moitié du IIe siècle a.C.), présente un même énoncé dans les deux langues, conformément aux pratiques romaines dans l'Orient hellénophone.
18. *CIPh* 2.1, p. 68, et n. 310.
19. *CIPh* 2.1, 118.

Quelques épitaphes grecques de l'époque impériale reproduisent et adaptent fidèlement ce formulaire nom au nominatif + âge lors du décès + l'expression "ci-gît". C'est par exemple le cas dans l'épitaphe d'Aurelius Zipyrôn, datée du IIe ou du IIIe siècle p.C.[20]:

Αὐρή(λιος) · Ζιπύρων
ἔτων · λ' · ἐνθαδε
κεῖται. [...]

"*Ci-gît Aurelius Zipyrôn, âgé de 30 ans* [...]."

Pris isolément, les éléments de l'inscription grecque ne laissent cependant pas transparaître une inspiration latine. Bien sûr, l'expression ἐνθάδε κεῖται fait clairement office d'équivalent au latin *hic situs est*. Mais la formulation ἐνθάδε κεῖται était déjà bien attestée dans les inscriptions funéraires, dès l'époque classique, dans des dizaines d'épitaphes à Athènes[21] ou à Olynthe[22] par exemple. Il est donc difficile à première vue d'affirmer que les habitants hellénophones ont traduit le latin *hic situs est*, puisque ἐνθάδε κεῖται existait avant l'arrivée des Romains en Grèce. En fait, c'est l'ensemble du formulaire nom du défunt + nombre d'années au génitif + "ci-gît" qui rend plus manifeste l'emprunt aux usages latins. L'examen des pratiques locales permet d'écarter les derniers doutes possibles : avant la fondation de la colonie, on ne trouve jamais l'expression ἐνθάδε κεῖται dans le formulaire funéraire de Philippes, ni d'ailleurs à Thasos, la métropole de Philippes. Si dans ce genre d'exemple les hellénophones ont bien procédé à une traduction de *hic situs est*, ils ont eu recours à une expression grecque déjà bien attestée, mais pas habituelle à Philippes. On pourrait presque dire qu'il s'agit ici d'un emprunt double : emprunt de formulaire au latin, emprunt de vocabulaire aux pratiques d'autres régions du monde grec.

Ainsi, quand on veut traiter des possibles influences entre grec et latin dans les inscriptions funéraires, il ne suffit pas de considérer les seuls emprunts lexicaux. Ceux-ci sont indissociables des emprunts formulaires, et il est nécessaire de traiter ces deux questions conjointement. Il l'est tout autant de prendre en compte les pratiques locales ou régionales préexistantes.

Il ne faudrait cependant pas déduire du cas précédent que les formulaires funéraires latins ont systématiquement ou massivement influencé les épitaphes rédigées en grec dans la colonie. Ainsi, si l'on trouve régulièrement l'invocation

20. Pilhofer 2², 133, l. 1-3 (suivent une peine sépulcrale et des dispositions testamentaires). Ce formulaire, avec ses trois éléments, se retrouve également dans Pilhofer 2², 81, ou dans les inédits *Fichier IAHA* 386, 843 et 1529.
21. Par ex., *IG* I³ 1307ter : Νικόστρ|ατος ἐνθά|δε κεῖται (ca. 400 a.C.).
22. *SEG* 27.296 : ὑὲ Χίωνο|ς χαῖρε Χ|ιωνίδη ἐ|νθάδε κε|[ῖται] [— — —] (ca. 400 a.C.).

aux dieux Mânes (*Dis Manibus*) dans les épitaphes latines[23], l'équivalent Θεοῖς Καταχθονίοις, bien connu ailleurs[24], n'apparaît jamais dans les épitaphes grecques de Philippes.

De même, dans le domaine latin, on trouve en très grand nombre à Philippes (plus de 200 occurrences) des bornes funéraires qui indiquent les dimensions du tombeau, avec un formulaire simple sur le modèle suivant[25] :

C(ai) Acuti
Glauci.
in f(ronte) p(edes) XII
in a(gro) p(edes) XII

*"(Tombeau) de Caius Acutus Glaucus. En façade : 12 pieds. En largeur : 12 pieds."*

Très souvent, même, le nom du défunt est omis et seules figurent dans l'inscription les dimensions du tombeau[26]. Ce formulaire est lui aussi typiquement latin, même si là encore, on trouve déjà dans l'Athènes classique des bornes funéraires qui indiquent les dimensions du tombeau[27]. Quoi qu'il en soit, aucune inscription philippienne n'a adapté en langue grecque ce formulaire pourtant extrêmement répandu, alors que cela a pu se faire ailleurs, par exemple à Kos au I^er^ siècle p.C.[28].

Il faut admettre l'aporie : on est bien en peine d'expliquer les raisons pour lesquelles des hellénophones ont adopté et adapté tel formulaire latin et pas tel autre. Une fois encore, une explication d'ordre spatial opposant un centre urbain latinisé à une périphérie rurale hellénisée serait simpliste et surtout inopérante : la mention latine *Dis Manibus*, fréquente dans le centre urbain, se retrouve aussi à Charitômeni[29], c'est-à-dire aux marges du territoire de la colonie. De même, les bornes funéraires latines avec dimensions du tombeau se rencontrent aussi dans la région de Drama[30] et non seulement à proximité des portes de la ville de Philippes. Le vallon de Prossotsani, au nord-ouest de la *pertica*, a livré un nombre significatif d'épitaphes en latin érigées aussi bien par des vétérans romains qui y possédaient

23. Pour ne citer que quelques inscriptions publiées : *CIPh* 2.1, 72, 79, 80, 82, 86, 100, ou Pilhofer 2², 79, 277, 384b, 429, 502.
24. Cette invocation se retrouve assez communément à l'époque impériale dans les cités et provinces hellénophones ; par exemple à Thessalonique (*SEG* 43.461).
25. Pilhofer 2² 381 ; pour d'autres exemples publiés, voir l'index de Pilhofer 2², s.v. *in agro pedes*. La large majorité des inscriptions latines présentant ce formulaire sont encore inédites.
26. Par ex. Pilhofer 2² 49 ou 97, toutes deux complètes.
27. Par ex., *IG* II² 2562 (IV^e^ siècle a.C.) : ὅρος | μνήματος | εἴσω πόδες | ΔΔ | παρόδιοι | ΔΔΔ.
28. *SEG* 51.1070 : ὅ[ρ]ος θηκαίων Ἀλε|ξανδρήας τᾶς Νικολά|ου, ᾧ μῆκος πόδε|ς μ' | πλάτος | πόδες ιζ'.
29. Pilhofer 2² 525.
30. Par ex. Pilhofer 2² 496.

des terres[31] que par des *incolae* thraces qui formaient l'essentiel de la population[32]. Même dans des espaces périphériques de la colonie, les populations hellénophones pouvaient donc avoir connaissance de ces formulaires latins. Peut-être y eut-il des phénomènes de mode, qui nous échappent dans tous les cas.

## Les formules de protection des tombeaux

Il existe cependant un type de formulaire funéraire qui a connu un grand succès à Philippes, en latin comme en grec. Plusieurs dizaines d'épitaphes des deux langues se terminent par une clause qui prévoit une peine pécuniaire en cas de modification de la sépulture. Il s'agit de protéger le tombeau de diverses spoliations, en particulier pour interdire aux descendants de remployer le monument pour leur propre usage, ou bien de le vendre ou l'aliéner. Elle avait aussi pour but d'interdire à des personnes étrangères à la famille d'y introduire leurs propres morts de façon illicite. Pour assurer le respect de sa sépulture, le défunt se plaçait donc sous la protection d'une autorité garante de l'inviolabilité du tombeau, le plus souvent les autorités municipales ou l'administration impériale. Ces instances pouvaient être saisies et un procès intenté, au terme duquel le profanateur pouvait être contraint de verser une amende, dont le montant est indiqué dans l'inscription gravée. Ce genre de formule est volontiers répandu à l'époque impériale, surtout à partir du II^e^ siècle, et se rencontre plus souvent dans l'épigraphie latine. Pour la partie orientale de l'Empire, ces questions relatives aux *iura sepulcrorum* ont fait l'objet de plusieurs études récentes, en particulier de T. Ritti, K. Harter-Uibopuu ou K. Lempidaki[33].

### Emprunts lexicaux au latin

L'origine des peines sépulcrales paraît être à trouver dans le droit romain, et l'habitude de les faire graver sur le tombeau remonte au moins au I^er^ siècle p.C.[34]. À Philippes, les exemples les plus précoces (en latin) se rencontrent justement aux I^er^-II^e^ siècles[35]. La formule la plus courante dans la colonie est : *si quis in ea arca alium posuerit quam qui supra scripti sunt dabit*…[36] ("si l'on dépose dans ce tombeau une personne autre que celles dont les noms sont mentionnés ci-dessus, on devra

31. Par ex. *CIPh* 2.1, 94, du II^e^ siècle p.C., retrouvée à Grammeni.
32. Voir Brélaz 2015, 280-281.
33. Ritti 2004 ; Harter-Uibopuu 2010, Harter-Uibopuu 2014, Harter-Uibopuu & Wiedergut 2014 ; Lempidaki à paraître ; pour une étude centrée sur le cas philippien, voir Lempidaki 2018.
34. De Visscher 1963, 116-123. Les peines sépulcrales inscrites sur les tombeaux apparaissent dès l'époque hellénistique en Lycie, mais le phénomène semble à cette époque confiné à cette région : voir Schweyer 2002, en particulier 84-89, avec les commentaires et les nombreuses corrections apportées par le compte-rendu de P. Fröhlich dans *Topoi* 12-13, 2005, 722-729.
35. *CIPh* 2.1, 137, 203. Voir *CIPh* 2.1, p. 70-74 pour une première vue d'ensemble de la question.
36. Par ex., parmi les inscriptions publiées, *CIPh* 2.1, 137, 148, 178, 186.

verser...”). Il existe de nombreuses variantes, qui peuvent envisager la destruction ou le déplacement de la sépulture. Ce genre d’inscription se retrouve le plus souvent sur des sarcophages, un type de sépulture qui se prêtait particulièrement bien à l’usurpation de tombeau par une tierce partie.

On trouve aussi des formules d’amende funéraire en grec, à partir du II^e siècle mais surtout au III^e siècle Elles reprennent généralement les formules latines en les traduisant, là encore avec une foule de variantes : ὃς ἂν δὲ ἕτερον πτῶμα καταθῆτε δώσι[37]… ou εἰ δέ τις τολμήσι ἕτερον σκήνωμα καταθέσαι δώσει[38]…

En cas de violation des clauses de protection, une amende doit être versée à une instance publique. À Philippes, les bénéficiaires sont soit la colonie, soit le *fiscus* impérial[39]. Il est intéressant de constater que les locuteurs grecs ont fait des choix différents pour exprimer ces deux entités (le tableau suivant ne dénombre que les textes publiés) :

| Instance | Latin | Grec |
|---|---|---|
| Colonie de Philippes | - *coloniae nostrae* (3 cas[40])<br><br>- *rei publicae* (*Philippensium*) (9 cas[41]) | - τῶν Φιλιππέων κολονίᾳ (1 seul cas[42])<br><br>- τῇ πόλει (9 cas[43]) |
| Fisc impérial | - *fisco* (7 cas[44]) | - τῷ (ἱερωτάτῳ) ταμείῳ (5 cas[45]) |

On peut encore verser à ce dossier une inscription grecque inédite, qui présente un cas de figure proche. L’épitaphe de la défunte Soura Mestoulas[46], datée du II^e siècle, ne mentionne pas une peine sépulcrale, mais elle contient une fondation testamentaire pour des *uicani*, qui prévoit une amende pour quiconque ne s’acquitterait pas des devoirs fixés par cette fondation. Cette amende est à verser au

37. Pilhofer 2², 22.
38. Pilhofer 2², 71.
39. Deux exceptions tardives : une épitaphe juive indique que l’amende devra être versée à la synagogue (Pilhofer 2² 387a, du III^e ou IV^e siècle p.C.), et une épitaphe chrétienne prévoit qu’elle sera versée conjointement au fisc impérial et à l’Église (Pilhofer 2² 125a, du IV^e siècle p.C.).
40. *CIPh* 2.1, 137, 178, 186.
41. *CIPh* 2.1, 91, 203, Pilhofer 2² 38, 138, 457, 487, 523, 741, 716.
42. Pilhofer 2² 273.
43. Pilhofer 2² 22, 119, 127, 133, 137, 265, 267, 280, 301, 734.
44. *CIPh* 2.1, 105, 120, Pilhofer 2² 261, 385b, 716, 728, 742.
45. Pilhofer 2² 71, 83, 125a, 296, 738.
46. *Fichier IAHA* 1525 (inédit).

φίσκῳ : cas unique à Philippes, c'est ici la translittération du latin qui a été utilisée pour désigner le *fiscus* impérial.

On remarque cependant que la plupart du temps, les locuteurs grecs ont opté pour une traduction des termes latins : πόλις pour *respublica*, ταμιεῖον pour *fiscus* n'ont pas de quoi surprendre. L'emploi de πόλις pour désigner les autorités municipales se retrouve par exemple de façon courante dans d'autres colonies romaines d'Orient, surtout après le IIe siècle[47]. Les emprunts directs aux termes latins, κολονία et φίσκος, font en fait figure d'exception à Philippes, alors que d'après Mason, ces deux mots font justement partie de la catégorie où « la version latine est fréquente et généralement préférée, mais pour laquelle il existe un équivalent grec bien attesté"[48]. C'est d'autant plus surprenant à Philippes, justement une colonie romaine où l'on pourrait penser que l'usage des termes officiels latins aurait pu assez aisément passer dans le grec.

Il paraît encore clair que le choix de la translittération ou de la traduction ne peut être imputé à l'identité ethnique du ou des défunts[49]. La seule occurrence de l'emprunt φίσκος provient ainsi de l'épitaphe de Soura Mestoulas, dont le mari s'appelle Dinis Buthilas. Il s'agit donc de pérégrins d'origine thrace, s'exprimant en grec mais visiblement familiarisés avec une réalité institutionnelle impériale (le *fiscus*) qu'ils connaissent et évoquent sous son nom – technique – latin, alors qu'il existait un équivalent grec bien établi et usité. Encore une fois, sans connaître le parcours des individus et leur degré de familiarité réelle avec les différentes langues en usage dans la colonie, il est impossible de retrouver les raisons de ces choix. Finalement, les emprunts lexicaux à la langue dominante dans l'épigraphie de la colonie – le latin – font plutôt figure de cas exceptionnel dans les épitaphes en langue grecque.

## Le *delator*/δηλάτωρ

Un cas d'emprunt au latin fait cependant exception par son caractère systématique dans les formules de protection des sépultures à Philippes. Dans les textes, une partie de l'amende est parfois réservée à celui qui dénoncera l'usurpateur du tombeau, c'est-à-dire le *delator*[50]. La pratique est bien connue : le défunt propose

47. Sur les rapports entre latin et grec comme langues officielles dans la colonie de Philippes, voir Brélaz 2018a, 73-94.
48. Mason 1974, 5.
49. Le terme κολονία est employé dans l'épitaphe d'une Αὐρηλία Μοντάνα (Pilhofer 2² 273, du IIIe siècle), dont le nom révèle des origines thraces. On ignore cependant le nom de son époux, qui est le commanditaire du tombeau, et donc s'il était lui aussi d'origine thrace ou non.
50. Par ex. Pilhofer 2² 136, l. 9-13 (*ex ea pecunia delatori* ✗ *CCL*), du IIIe siècle.

un intéressement pour la dénonciation de la violation du tombeau[51]. C'est ainsi l'ensemble de la communauté qui est prise à témoin et invitée à veiller au respect de la sépulture. Le mot *delator* est banal et n'a rien de surprenant dans les épitaphes latines de la colonie. Mais dans les épitaphes en langue grecque, le terme est systématiquement employé sous sa forme translittérée δηλάτωρ. Le phénomène est d'autant plus remarquable qu'il s'agit d'un emprunt de vocabulaire presque exclusivement propre à la colonie de Philippes, dans l'ensemble de l'Empire.

On connaît sept épitaphes philippiennes en langue grecque qui mentionnent le δηλάτωρ[52]. Le mot apparaît toujours au datif, comme complément de δώσι qui signale l'amende. Le terme n'apparaît pas dans les sources littéraires avant Théodoret, et les lexiques d'Hésychius et de la Souda glosent tous deux δηλάτωρ en κατήγορος, "l'accusateur". En-dehors de l'épigraphie philippienne, le terme δηλάτωρ n'apparaît à ma connaissance qu'à trois reprises, dans deux inscriptions de Hiérapolis de Phrygie[53], et l'autre dans une inscription inédite de Thasos[54].

La rareté du terme δηλάτωρ à l'échelle du monde hellénique se comprend assez aisément, notamment parce que la langue grecque ne manquait pas de moyens d'exprimer la délation et son agent, le délateur[55]. En Lycie, les très nombreux tombeaux d'époque impériale qui comportent des peines sépulcrales attribuent

---

51. Sur le rôle du *delator* à Philippes, voir Lempidaki 2018, 157-162. La mention de la part revenant au *delator* se retrouve aussi dans des inscriptions latines d'Italie, par ex. *CIL* VI, 22609 (Rome) ou *CIL* XIV, 850 (Ostie). Le *delator* dans les inscriptions funéraires latines est à peine évoqué par Rivière 2002, 138 n. 39, qui appelle de ses vœux une nouvelle étude sur "ce dossier ancien".
52. Pilhofer $2^2$, 22, 133, 265, 280, 734, avec *Fichier IAHA* 864 et 1815 (inédits). Comme attendu, le terme prend un omicron au datif, sauf dans un cas où δηλάτωρι est orthographié avec un oméga (Pilhofer $2^2$, 133, l. 9-10).
53. L'une est inédite, l'autre publiée. Voir *SEG* 54.1338 :
Ἡ σορὸς καὶ ὁ τόπος Ἡλιοδώρου παιδαγωγοῦ,
ἐν ᾗ κηδευθήσεται αὐτός, ἕτερος δὲ οὐδεὶς
μετὰ τὴν τελευτὴν αὐτοῦ· ἐὰν δέ τις τολμήσῃ ὑ-
πεναντίον, δώσει προστίμου τῷ φίσκῳ (δηνάρια) φ' ·
ὧν προνοήσονται οἱ παιδευταὶ καὶ οἱ κηδό-
μενοι τοῦ Ἡλιοδώρου· ταύτης τῆς ἐπιγραφῆς
ἀντίγραφον ἀπετέθη εἰς τὰ ἀρχεῖα ·
[εἴ] τις δὲ παραλείψ[ας - - -]ẹρ̣αν τῆς
ἀναπτώσεως προσ[. . .]οι, θήσει
τοῖς ἀγοραίοις Ӿ σ' καὶ δηλατόρι Ӿ ν'.
54. Cf. *CIPh* 2.1, p. 73 n. 388 et 389. Dans le cas de Thasos, cette mention pourrait s'expliquer, justement, par la proximité géographique avec la colonie romaine de Philippes, et par les contacts que les deux cités entretenaient à l'époque impériale.
55. Il est révélateur que le terme soit absent de Mason 1974.

très souvent un tiers du montant de l'amende à ὁ ἐλένξας[56] (le terme y apparaît dans près de 200 inscriptions !). Il s'agit du participe aoriste du verbe ἐλέγχω[57], qui a d'abord le sens de "confondre" quelqu'un, de le convaincre d'une faute[58], mais aussi, secondairement, "d'accuser"[59]. Toujours en Lycie, mais aussi à Éphèse ou à Hiérapolis de Phrygie, on trouve à plusieurs dizaines de reprises ὁ μηνύσας[60] de μηνύω, qui a lui aussi, au départ, le sens de "révéler, faire connaître", et qui peut dans un contexte judiciaire prendre le sens de "dénoncer"[61]. Le participe ὁ ἐνδεικνυμένος[62], de ἐνδείκνυμι, "montrer, révéler", qui peut aussi prendre le sens "d'accuser"[63], se retrouve également dans quelques textes.

L'emploi de termes qui indiquent spécifiquement l'action d'accuser en justice sont finalement plus rares : outre, toujours en Lycie, ὁ κατηγορῶν[64], "l'accusateur" (qui donne raison aux lexicographes), on retrouve ὁ ἐκδικήσας à Aphrodisias[65] ou ὁ ἐπεξελευσομένος à Smyrne[66] ("celui qui poursuivra en justice"), ou encore ὁ ἐκζητήσας[67] (de ἐκζητέω), "celui qui demandera des comptes", à Hiérapolis.

La liste n'est pas exhaustive, mais elle permet de dégager deux points clairs : le premier est que la langue grecque n'avait a priori pas besoin d'emprunter un mot latin pour désigner le dénonciateur. Le second, et ce n'est pas surprenant, est que le grec préfère nettement recourir au participe substantivé plutôt qu'à une forme nominale. Les termes ἐλεγκτής/ήρ ou ἐνδείκτης existent mais sont très peu attestés dans les sources littéraires, et jamais dans les inscriptions. Κατήγορος non plus n'apparaît jamais dans l'épigraphie funéraire. Le substantif μηνυτής est fréquent

---

56. Un exemple parmi de très nombreux, *TAM* 2, 351, l. 6-11 : (…) μετὰ δὲ τὴν ἀπο|βίωσιν αὐτοῦ οὐδεὶς ἕτερος ἐξουσίαν ἕξει ἐνθάψαι τινά, ἐπεὶ ἀποτείσει τῷ| ἱερωτάτῳ ταμείῳ ἐπιτειμίου δηνά|ρια χείλια, ὧν ὁ ἐλένξας λήμψεται| τὸ τρίτον.
57. On trouve ne trouve qu'une seule fois le verbe sous une forme conjuguée, dans une tournure relative : (…) καὶ ὅσ]τις ἐλένξει τὸν [ἀσεβή]|[σαντα, λήψεται τὸ τρίτον μέρος τῶν προγ]εγραμμένων ἐπι̣[τι]|[μίων] (*TAM* 2, 218, l. 8-10, de Sidyma, IIe-IIIe siècle).
58. Par ex., Andocide, *Sur les Mystères*, 26 : Καὶ ἐάν τις ἐλέγξῃ με ὅτι ψεύδομαι, χρήσασθέ μοι ὅ τι βούλεσθε.
59. Par ex. Euripide, *Alceste*, v. 1058.
60. Par ex. *TAM* 2, 1, 969, l. 5-7 (Olympos, Lycie) : (…) ἐὰν δέ τις βιάσηται, ἐκτείσει | θεῷ Ἡφαίστῳ Ӿ φ', ὧν ὁ μηνύσας λήμψεται τὸ | τρίτον.
61. Par ex. Lysias, *Contre Agoratos*, 48.
62. *TAM* 2, 1, 211.
63. Platon, *Apologie de Socrate*, 32b.
64. *TAM* 2, 1, 250, de 133 p.C. (Sidyma).
65. *SEG* 54.1056, 1059, 1061 (IIe siècle p.C.).
66. *SEG* 27.771, l. 15-16.
67. *TAM* 3, 1, 285.

chez les auteurs[68], mais seulement attesté deux fois dans l'épigraphie funéraire, à Anazarbos[69].

Ces deux traits rendent encore plus remarquable l'emploi de δηλάτωρ à Philippes, d'autant plus que dans les inscriptions funéraires grecques de la cité, il s'agit du *seul* terme employé pour désigner un dénonciateur, à l'exclusion de toute autre formulation du type de celles que l'on vient de voir[70]. L'adoption du terme δηλάτωρ en grec semble donc bien constituer un cas d'emprunt lexical pérenne dans la colonie.

La raison principale est sans doute l'origine romaine de cette législation sur les tombeaux, qui a été transplantée soudainement dans la région par la *deductio* coloniale. Dans les textes de loi régissant ces questions, le terme *delator* devait apparaître en latin. Les populations pérégrines hellénophones de la colonie ne durent adopter ces pratiques que dans un second temps et utiliser un terme peut-être déjà passé dans l'usage. Cela dut être favorisé par l'exposition des hellénophones au latin, plus forte à Philippes que dans les cités d'Asie Mineure qui ont été évoquées plus haut. Malgré tout, nous avons déjà vu qu'il pouvait y avoir à Philippes des variations dans le choix du vocabulaire pour renvoyer à d'autres institutions : ainsi le terme officiel latin κολονία n'a été adopté par un hellénophone qu'à une seule reprise, alors que le terme grec πόλις est employé bien plus souvent[71].

Il est peut-être hasardeux de chercher une raison spécifique au succès et à l'exclusivité de δηλάτωρ à Philippes. Mais cela pourrait être dû, en partie, à des ressemblances phonétiques fortuites avec le verbe grec δηλόω. Il est bien sûr évident que du point de vue étymologique, les deux termes n'ont absolument rien à voir : *delator* en latin vient de *defero* (rapporter), qui correspondrait au verbe grec ἐκφέρω ou ἀποφέρω, dont il partage les racines indo-européennes.

Mais plusieurs coïncidences ont pu favoriser ce rapprochement. Dans le mot latin, la voyelle [e] de *delator* est longue : le e long était normalement noté en grec par

---

68. Par ex. Thucydide, 6.53, à propos des dénonciateurs d'Alcibiade lors de l'affaire des hermocopides.
69. *IK Anazarbos* 95, col. 2, l. 3-6 : (…) [δ]ώ|σει προστείμου | τῷ φίσκῳ Ӿ β' καὶ | τῷ μηνυτῇ Ӿ [?] ; *IK Anazarbos* 111 (toutes deux de l'époque impériale).
70. Cela est d'autant plus frappant de la part d'individus aux noms bien grecs (comme Οὐαλέριος Θεόφιλος et son épouse Ἀρτεμεισία dans *Fichier IAHA* 1815, inédit), car on sait que les habitants de Philippes d'origine hellénique étaient restés réfractaires à l'emploi du latin. Mais cette inscription date vraisemblablement du III^e siècle, et la famille de Théophilos, qui ne porte pas le *nomen* Aurelius, pourrait avoir reçu la citoyenneté romaine depuis plusieurs générations. Il est encore possible qu'il s'agisse d'affranchis, pas nécessairement originaires de Philippes d'ailleurs.
71. Voir le tableau p. 73.

un *hèta*[72], ce qui pouvait évoquer, chez des locuteurs hellénophones, la racine δηλ-. Or le verbe δηλόω, qui signifie en général "rendre clair, visible" peut justement avoir comme sens plus précis "faire savoir"[73] ou "révéler"[74] quelque chose (à quelqu'un). Le sens est ici très voisin de celui de μηνύω, que l'on retrouve fréquemment dans les peines sépulcrales d'Asie Mineure. Le verbe latin *deferre* peut lui aussi avoir le sens de "rapporter" ou "révéler"[75] ; ce n'est que dans un second temps que le terme a pris le sens particulier de "dénoncer, accuser"[76] quelqu'un.

À l'appui de cette hypothèse, il existe au moins un cas où le dénonciateur de la violation d'un tombeau est exprimé en grec par le participe du verbe δηλόω. Il s'agit de l'épitaphe de Tiberius Claudius Erôtianos, retrouvée à Sidyma, en Lycie, qui comporte la clause suivante[77] :

> [...] ἐạ̀ṇ δ̣ὲ̣ τις ἕτερος ἀ̣νοίξῃ ἢ θάψῃ [ξ]ἐ̣νο̣ν, [ἁμ]ạρ[τ]ολ[ὸ]ς [κ]ạ̣ὶ ἀ̣σ̣εβὴς
> ἔ̣σ[τ]ω θεοῖς κ[α]ὶ ὀφει[λ]ἐ̣[τ]ω τῷ Σιδ̣υ[μ]ἐ̣ων [δήμ]ῳ̣
> [δ]ραχ[μ]ạ̀ς̣ τρισμ[υ]ρ̣ίạ̣ς καὶ ὁ δη[λ]ώσạς τὸ τ̣ρ̣[ί]τοṿ [λήμψ]ε̣[ται].
>
> "[...] *si quelqu'un d'autre ouvre* (*le tombeau*) *ou ensevelit un* (*corps*) *étranger, qu'il soit fautif et impie vis-à-vis des dieux et qu'il verse au peuple des Sidyméens 30.000 drachmes, et celui qui aura révélé* (*la profanation*) *recevra le tiers.*"

La pierre a souffert et la première partie de l'inscription est partiellement effacée, mais le participe δηλώσας est hors de doute. Il est clair qu'il évoque ici le dénonciateur, celui qui aura "rendu clair" l'outrage commis envers le tombeau. Cela montre que l'emploi de δηλόω dans une clause de dénonciation sépulcrale n'était pas aberrant pour un locuteur grec. Enfin, le suffixe –τωρ en grec est moins fréquent

---

72. On le voit par exemple dans la translittération du terme ἠμέριτος pour *emeritus*, où le premier e est long, le second bref dans le mot latin (par ex. *CIL* III, 14695).
73. Par ex. Sophocle, *Œdipe Roi*, v. 76-77 :
"Οταν δ' ἵκηται, τηνικαῦτ' ἐγὼ κακὸς
μὴ δρῶν ἂν εἴην πάνθ' ὅσ' ἂν δηλοῖ θεός.
"Mais dès qu'il arrivera, je serais un bien mauvais homme si je ne faisais pas ce qu'aura fait savoir le dieu".
74. Thucydide, 1, 90, 2 : (...) τὸ μὲν βουλόμενον καὶ ὕποπτον τῆς γνώμης οὐ δηλοῦντες ἐς τοὺς Ἀθηναίους (...) ("... ne révélant pas aux Athéniens leurs intentions et leurs soupçons ...").
75. Cicéron, *Pour Cluentius*, 143 : (...) *est nescio quis de his quos amicos nobis arbitramur qui nostra consilia ad aduersarios deferat* ("... il y a parmi ceux que nous pensons être nos amis je ne sais qui pour révéler nos projets à nos adversaires").
76. Tacite, *Annales*, 6.47.
77. *TAM* 2, 1, 213, l. 12-14. Le recueil n'indique pas de date, mais les *nomina* du défunt, l'expression de la somme en drachmes et non en deniers (l. 14), et la forme des lettres invitent à placer le texte dans la seconde moitié du I[er] siècle p.C.

que le *–tor* latin, mais il existe, avec le même sens désignant un agent, comme par exemple dans ἑστιάτωρ, formé sur ἑστιάω[78].

Le nouveau terme δηλάτωρ, venu du latin, a donc peut-être pu évoquer d'une manière ou d'une autre le verbe δηλόω, et ainsi favoriser son adoption par les habitants hellénophones de Philippes. Il ne s'agissait sans doute pas d'un rapprochement opéré consciemment par la plupart de ces derniers, encore que l'on sait que certains érudits antiques comme Plutarque étaient friands de reconstructions étymologiques de ce genre entre grec et latin[79].

## La porosité des catégories ethnico-linguistiques à Philippes

Par rapport à d'autres colonies comme Corinthe ou Patras, les questions de multilinguisme à Philippes se corsent encore du fait de la présence d'une importante population d'origine thrace dans le territoire. On l'a rappelé, il est tout à fait remarquable que l'usage du latin ne soit pas resté cantonné aux seuls citoyens romains de la colonie. Au contraire, on constate clairement que certains pérégrins thraces ont pu très vite adopter le latin comme langue d'usage épigraphique au moins[80], alors que ces populations indigènes avaient été en contact depuis des siècles avec les Thasiens puis les Macédoniens et pour certains hellénisés. Dans de très nombreuses inscriptions d'époque impériale, votives comme funéraires, la langue et les formulaires latins sont employés sans difficulté par des *incolae* dont seule l'onomastique permet de déceler une origine thrace.

Quelques exemples permettent tout de même d'avoir un aperçu des différents degrés d'adoption et de maîtrise du latin de la part de ces *incolae* : les plus spectaculaires sont à coup sûr les trois inscriptions philippiennes rédigées en langue latine, mais translittérées en caractères grecs. Je ne m'attarderai pas sur ces textes bien connus et bien étudiés[81] ; je me contenterai de citer les principales conclusions qu'en tire Cédric Brélaz : "Ce phénomène de translittération, qui n'est pas sans parallèle dans l'empire, est caractéristique d'un contexte interculturel, où deux langues se côtoient et où les locuteurs ont une connaissance essentiellement orale de l'autre langue. Dans le cas philippien, les inscriptions latines translittérées en grec

78. On trouve d'ailleurs dans la littérature le terme μανύτωρ pour μηνύτωρ, avec le même sens exactement que μηνυτής (*Anthologie Palatine*, 11, 177, v. 1).
79. Voir par ex. Plutarque, *Questions romaines*, 46, qui propose de faire venir le nom de la déesse italique Horta (ou Hora) du verbe grec ὁράω.
80. Sur tous ces phénomènes complexes, voir Brélaz 2015, en particulier 377-386.
81. Pilhofer $2^2$ 48, 180 et 614, qui renvoie à l'essentiel de la bibliographie antérieure. Il faut désormais y ajouter une inscription en langue latine mais écrite en caractères grecs récemment découverte à Kalambaki (*Fichier IAHA* 1870, inédite).

suggèrent que les *incolae* en question avaient une connaissance plus superficielle de la langue latine que leurs congénères ayant fait graver une dédicace ou une épitaphe en caractères latins[82]."

Une autre inscription philippienne rédigée, elle, en bon latin, présente un cas de figure différent, mais qui témoigne lui aussi des échanges et des emprunts entre les langues utilisées dans la colonie. Il s'agit de l'épitaphe d'un pérégrin thrace gravée sur une plaque retrouvée dans les environs de Kavala. Fait rare, on peut parfaitement la dater grâce à la datation consulaire[83].

Tiberio Cla[udio] Caesar{a}e
Augusto G[erm]anico V co(n)s(ule)
Zipyro NIYS+ uixit annis
XXXII. Heroni salutem

*"Sous le cinquième consulat de Tiberius Claudius César Auguste Germanicus* (= *Claude*)*, Zipyro fils de … a vécu 32 ans. Salut au héros !"*

Le défunt, Zipyro, porte un nom typiquement thrace, très fréquemment attesté à Philippes. Les lettres qui suivent doivent constituer son patronyme, qui n'a pu être déchiffré ou reconnu. En tout cas, il ne porte pas les *tria nomina* : il est donc certain qu'il s'agit bien d'un pérégrin. Le cinquième consulat de l'empereur Claude date précisément de 51 p.C. ; Zipyro, mort à 32 ans, est donc né en 19 p.C. Le latin de l'inscription est correct, à part la graphie fautive *ae* pour *e* de *Caesare* (qui reflète la prononciation orale de l'époque).

C'est la fin de l'inscription qui est remarquable, avec une salutation au défunt héroïsé, en latin. À Philippes, la formule ἥρως χαῖρε, qui associe héroïsation du défunt et salut, se trouve déjà dans des inscriptions grecques datant d'avant la fondation de la colonie[84]. Elle est particulièrement en faveur à l'époque impériale en Macédoine, chez les populations pérégrines thraces[85], mais on la trouve aussi bien en Asie Mineure[86]. Il s'agit en tout cas d'une pratique hellénophone (que les Thraces adoptèrent), et qui n'existe pas en latin. Cette "traduction" en latin de ἥρως χαῖρε dans l'inscription de Zipyro est à ma connaissance un *hapax*.

82. Brélaz 2015, 385.
83. *CIPh* 2.1, 4 (la pierre semble perdue).
84. Par ex. *CIPh* 2.1, 1, datée de janvier 42 a.C. Il est d'ailleurs révélateur qu'il s'agisse de l'épitaphe d'un Thrace, qui se présente explicitement comme un soldat du roi Rhaskouporis (et non comme un habitant ou un citoyen de la cité de Philippes – qui n'est pas encore devenue une colonie à la date de sa mort).
85. Par ex. *SEG* 34.637, du I[er] siècle p.C. (Galepsos).
86. Cormack 2004, 147-160.

Il s'agit donc clairement d'un emprunt au formulaire hellénique, mais il faut souligner que Zipyro ne s'est pas contenté de décalquer le grec : il n'a pas écrit "*Heros salue*", en gardant la structure du grec vocatif + impératif. Il a utilisé la formulation propre au latin, et très fréquente dans les épitaphes de Pompéi par exemple, "*salutem alicui* (*dicere* ou *dare*)", avec accusatif + datif (le verbe *dico* n'est pas nécessaire, puisque le passant lisait l'inscription à haute voix). La forme de datif *Heroni* n'est pas fautive : elle se rencontre à côté de *Heroi*[87], comme en grec on trouve aussi bien Ἥρωνι[88] que Ἥρωι. L'ensemble de cette inscription paraît en tout cas montrer une maîtrise satisfaisante du latin de la part de Zipyro.

Cet exemple donne un aperçu de la complexité du multilinguisme dans la colonie de Philippes. Nous avons ici un pérégrin, à l'onomastique clairement thrace, qui a fait le choix d'une épitaphe en latin, en y incluant une datation consulaire[89], pratique bien romaine. Mais il ajoute une formule de salutation typique des épitaphes helléniques, qu'il traduit cependant en adoptant une façon de l'exprimer plus conforme à la grammaire latine. Cet exemple est relativement isolé et précoce, aussi est-il difficile d'en tirer des conclusions plus générales, si ce n'est un appel à la prudence déjà énoncé par Cédric Brélaz : "À Philippes, le recours au grec ou au latin n'indiquait pas une appartenance à un groupe ethnico-linguistique. […] Hellénophones et latinophones ne formaient pas deux communautés séparées ethniquement homogènes[90].

## Un cas unique de code-switching : l'épitaphe de Viator

Le constat précédent vaut donc aussi pour les inscriptions funéraires, même si on ne trouve à Philippes aucune épitaphe bilingue, alors que les exemples d'une telle pratique existent ailleurs dans le monde grec[91].

À ma connaissance, une seule inscription, retrouvée dans la nécropole à l'Est de la ville de Philippes, présente un texte en latin suivi d'un texte grec. Il s'agit de l'épitaphe de Viator, un enfant mort avant ses 5 ans. Le texte est gravé sur une stèle à fronton[92] :

87. Dans les inscriptions latines de Philippes notamment : Pilhofer 2² 620 porte [*H*]*eroni*, quand Pilhofer 2² 621 porte *Heroi*.
88. En particulier à Philippes, dans les dédicaces au Héros Aulonitès de Kipia (par ex. Pilhofer 2² 619), mais aussi, par exemple, en Perrhébie (*IG* IX, 2, 1287).
89. On connaît dans la colonie de Philippes une épitaphe d'un Varinius, sévir augustal, elle aussi datée du règne de Claude par la mention des consuls : *CIPh* 2.1, 206.
90. Brélaz 2015, 384-385.
91. Par exemple *IK Anazarbos* 64 (ca. 200 p.C.) ou *CIL* III, 14184, 7 (Sebastopolis). Pour de nombreux autres exemples d'époque hellénistique, voir Bauzon 2008 ; pour une synthèse générale sur le bilinguisme et le latin, voir Adams 2003.
92. *CIPh* 2.1, 86.

D(is) M(anibus)
Viator filius
Liciniani pro-
tectori de sco-
la seniore pedi-
tum qui uixsit
annos quattor
meses noue hic est
depositus.
Χαῖρε παρ̣ο̣-
[δῖτα]

*"Aux dieux Mânes. Ici a été enseveli Viator, fils de Licinianus, protector de la sc(h)ola des fantassins, qui vécut 4 ans, 9 mois. Salut, passant !"*

Il y a une incertitude sur la date de l'inscription, qui ne peut être antérieure à Constantin, mais que certains savants placent plutôt vers la fin du IVe siècle[93]. Il s'agit dans tous les cas de l'une des dernières inscriptions en latin de la colonie de Philippes. Ce texte en apparence simple pose en fait de nombreuses questions, dans le contexte très particulier qu'est celui de Philippes.

Les noms Viator et Licinianus sont bien romains et le texte est en bon latin, malgré quelques traits phonétiques de latin vulgaire. Seule l'adresse au passant, à la fin de l'épitaphe, est en grec : il ne s'agit pas d'une épitaphe bilingue, puisque nous n'avons pas affaire au même texte reproduit dans les deux langues. Il s'agit donc d'une "fausse-bilingue" ou plutôt d'un cas de "code-switching". Dans ce genre de cas, selon Frédérique Biville, "les deux expressions linguistiques n'ont plus pour vocation de s'adresser à des locuteurs de langues différentes : leur complémentarité les destine à des locuteurs bilingues. [...] Le phénomène peut se limiter à la présence d'une simple formule alloglotte, ainsi des formules grecques qui dans les épitaphes, viennent conclure un texte latin : ταῦτα, "c'est comme ça", ou encore le souhait métaphorique d'une bonne navigation dans l'au-delà, εὔπλοια" [94].

Ce phénomène a notamment été étudié par Jean-Claude Decourt dans le cas des inscriptions funéraires de la province de Lyonnaise, rédigées entièrement en latin, mais où figurent au début ou à la fin les formules comme χαῖρε ou ὑγίαινε. Ce chercheur y voit non le signe d'un bilinguisme poussé, mais "une trace évanescente d'une culture hellénique, d'une sorte de vernis culturel"[95] : par cette formule, le défunt affichait pour ainsi dire une connaissance de la langue grecque, ou plutôt une apparence de connaissance de cette langue culturellement prestigieuse. "Apparence", car il est fort probable que souvent le rédacteur n'ait fait que reproduire

93. Voir l'état de la question et la discussion de la datation dans *CIPh* 2.1, 86.
94. Biville 2008, 46-47.
95. Decourt 2008, 312 ; voir aussi Decourt 1993.

machinalement "de simples salutations, entrées dans l'usage, en particulier funéraire, depuis bien longtemps"[96]. Dans tous les cas, ce genre de formule brève ne permet guère de juger du réel degré d'hellénisation ou de bilinguisme de son utilisateur.

Si elle suivait cette logique, l'épitaphe de Viator s'adresserait donc d'abord à des lecteurs latinophones, capables de comprendre la partie la plus importante du texte mais aussi de saisir le clin d'œil "culturel" qu'impliquerait la clause en grec.

Mais dans le cas de l'inscription philippienne, cette explication n'est pas suffisante. Certes, la salutation χαῖρε est assez bien attestée à la fin de plusieurs épitaphes latines, dans plusieurs provinces de l'Empire : mais il s'agit toujours de salutations *au défunt*, et non au passant. En-dehors de l'épitaphe de Viator, je ne connais pas d'autre cas d'inscription en latin suivie de la formule complète χαῖρε παροδῖτα, qui s'adresse au passant[97]. Cette formule, dans son entier, n'est donc pas aussi populaire que les plus fréquents ταῦτα ou εὔπλοια.

De plus, le contexte philippien est complexe et diffère assez nettement de celui des régions où le latin était majoritaire. Contrairement à la province de Lyonnaise, le grec à Philippes n'était pas seulement une langue de culture, mais bien une langue d'usage quotidien. La ville n'était qu'un petit isolat de latinité dans un vaste milieu hellénophone, y compris à l'intérieur de son territoire. Or on connaît au moins quatre exemples de salutation au passant (χαῖρε παροδῖτα/παροδεῖτα) dans des épitaphes philippiennes en langue grecque : ces textes, inédits, sont tous d'époque impériale[98]. Dans les très nombreuses épitaphes latines de la colonie en revanche (près de 900), on ne trouve jamais d'adresse au passant (*uale* ou *salue uiator*), alors que cette salutation se rencontre dans d'autres régions latinophones[99]. En territoire thrace et plus largement au nord de l'Égée, χαῖρε παροδεῖτα est donc une formule qui est propre aux inscriptions du milieu hellénophone, et qui est plutôt banale[100]. Dans ces conditions, la portée de "l'affichage culturel" d'une telle formule à la fin du texte latin de Viator paraît assez réduite.

On pourrait donc plutôt voir dans cette salutation, à l'instar de Cédric Brélaz dans son commentaire, "l'influence du formulaire des épitaphes grecques"[101]. Mais plusieurs éléments compliquent là encore cette interprétation, en premier lieu le fait qu'il s'agisse d'un *unicum*. De plus, l'inscription date du IVe siècle, une époque

96. Decourt 2008, 311.
97. À l'exception du cas de l'épitaphe de Tomes citée *infra*, mais qui est, elle, réellement bilingue.
98. *Fichier IAHA* 1614, 1647, 1656 et 1754.
99. Par exemple à Brindisi (*CIL* IX, 6112), ou en Lusitanie (*CIL* II, 5304).
100. On la retrouve largement attestée dans toute la Macédoine (par ex. à Béroia, *SEG* 12.322), dans l'intérieur du territoire thrace (*SEG* 47.1085), et jusqu'à la région du Bosphore (*SEG* 24.774).
101. *CIPh* 2.1, 86, p. 222.

où le grec a quasiment achevé de supplanter le latin à Philippes[102]. Au contraire, le choix du latin pour l'essentiel de l'épitaphe pourrait plutôt témoigner d'une forme de résilience face au grec repassé en position de force dans la cité.

Il y a peut-être encore un autre niveau de lecture à cette inscription d'apparence simple. La traduction de la formule χαῖρε παροδῖτα serait en latin *uale uiator*, comme le prouve notamment une épitaphe de Tomes réellement bilingue[103] :

D(is) M(anibus)
Val(erius) Felix princeps offi-
ci(i) pr(a)esidis uixit an(nos) XLV
4 Aurel(ia) Aemilia bene meri-
to conpari(!) uirginio posuit
uale uiator.
Οὐαλ(έριος) Φήλιξ πρίνκιψ ὀφηκίου
8 ἡγεμόνος ζήσας ἔτη με'
Αὐρελ(ία) Ἐμιλία τῷ ἀειμνήστῳ
ἀνδρὶ παρθενικῷ τὴν στήλην ἀν[έ]-
θηκεν· χαῖρε παροδεῖτα.

Le constat est parfaitement clair : le χαῖρε παροδῖτα répond exactement au *uale uiator*. Or, dans l'inscription de Philippes, le défunt s'appelle justement… Viator. Ainsi, en lisant à haute voix "χαῖρε παροδῖτα", le passant s'adressait autant à lui-même que, en quelque sorte, au petit Viator dans une version "traduite en grec" de son nom. S'agissait-il d'un "jeu de mots" volontaire de la part de son père Licinianus ? Ce ne serait pas étonnant, car de tels traits sont fréquents dans les épitaphes, même non versifiées. Si c'est bien le cas, le jeu de mots ne pouvait en tout cas être compris que d'un lecteur bilingue, ou du moins suffisamment versé dans les deux langues pour être capable de saisir la subtilité. L'absence de tout autre parallèle dans les épitaphes de la colonie pourrait plaider dans ce sens, mais on se gardera là encore de tirer des conclusions à partir d'un exemple isolé.

## Conclusion

Bien sûr, les quelques cas présentés ici ne reflètent pas la grande majorité des inscriptions funéraires philippiennes, latines ou grecques, dans lesquelles on ne distingue aucune trace d'interférence ou d'emprunt d'une langue à l'autre. Même s'ils ne constituent qu'une petite partie des phénomènes de multilinguisme détectables à Philippes, ces quelques textes permettent d'entrevoir la complexité des enjeux

102. Pour un point sur la question, voir Brélaz 2015, 393, qui rappelle qu'au milieu du IVe siècle le rhéteur Himérius félicite les Philippiens de leur hellénisme tout attique (Himérius, *Discours* 40, 1-2).
103. *ILS* 1961.

linguistiques à l'œuvre dans la colonie, complexité sans doute très imparfaitement reflétée par la documentation épigraphique.

Ces exemples permettent aussi d'aborder des questions d'histoire sociale sur les habitants de la colonie romaine. C'est un sujet qui n'a été qu'assez peu traité, alors que Philippes offre un cadre d'étude assez unique et exceptionnel, notamment par la composition de sa population qui était triple à l'époque impériale, grecque, romaine et thrace. La publication de l'ensemble des inscriptions latines et grecques de Philippes, qui est en cours, permettra d'offrir à la communauté scientifique une vision plus complète et plus exacte des interactions linguistiques qui furent à l'œuvre pendant les premiers siècles d'existence de la colonie.

## Abréviations

*CIL* : *Corpus Inscriptionum Latinarum*, Berlin, 1863-.

*CIPh* 2.1 : Brélaz C., *Corpus des inscriptions grecques et latines de Philippes. Tome II. La colonie romaine. Partie 1. La vie publique de la colonie*, Athènes, 2014.

*Fichier IAHA* : Fichier d'archives des missions épigraphiques menées entre 1979 et 1982 sur le site de Philippes et dans sa région par l'Institut d'Archéologie et d'Histoire Ancienne (aujourd'hui Institut d'Archéologie et des Sciences de l'Antiquité) de l'Université de Lausanne, constitué sous la direction de Pierre Ducrey.

*IG* : *Inscriptiones Graecae*, Berlin, 1873-.

*IK Anazarbos :* Sayar M., *Die Inschriften von Anazarbos und Umbegung. Teil 1, Inschriften aus dem Stadtgebiet und der nächsten Umgebung der Stadt*, Bonn, 2000.

*ILS* : Dessau, H., *Inscriptiones Latinae Selectae*, Berlin, 1892-1916.

Pilhofer $2^2$ : Pilhofer P., *Philippi II. Katalog der Inschriften von Philippi. 2., überarbeitete und ergänzte Auflage*, Tübingen, 2009 (1^e^ éd. 2000).

*SEG* : *Supplementum Epigraphicum Graecum*, Leyde (1923-1971) puis Amsterdam, 1979-.

*TAM* : *Tituli Asiae Minoris*, Vienne, 1901-.

## Bibliographie

Adams, J. N. (2003) : *Bilingualism and the Latin language*, Cambridge, [en ligne] https://oxford.universitypressscholarship.com/view/10.1093/acprof:oso/9780199245062.001.0001/acprof-9780199245062 [consulté le 04/04/23].

Adams, J. N. (2007) : *The regional diversification of Latin 200 BC-AD 600*, Cambridge.

Bauzon, É. (2008) : "L'épigraphie funéraire bilingue des Italiens en Grèce et en Asie, aux IIe et Ier siècles av. J.-C.", in : Biville et *al.*, éd. 2008, 109-128, [en ligne] https://www.persee.fr/doc/mom_0985-6471_2008_act_37_1_2467 [consulté le 04/04/23].

Benoist, S., Daguet-Gagey, A. et Hoët-van Cauwenberghe, C., éd. (2016) : *Une mémoire en actes. Espaces, figures et discours dans le monde romain*, Villeneuve d'Ascq.

Biville, F. (2008) : "Situations et documents bilingues dans le monde gréco-romain", in : Biville et *al.,* éd. 2008, 35-53, [en ligne] https://www.persee.fr/doc/mom_0985-6471_2008_act_37_1_2463 [consulté le 04/04/23].

Biville, F., Decourt, J.-C. et Rougemont, G., éd. (2008) : *Bilinguisme gréco-latin et épigraphie*, Lyon, [en ligne] https://www.persee.fr/issue/mom_0985-6471_2008_act_37_1?sectionId=mom_0985-6471_2008_act_37_1_2463 [consulté le 04/04/23].

Brélaz, C. (2014) : "Le *Corpus des Inscriptions grecques et latines de Philippes* : apports récents et perspectives de recherche sur une colonie romaine d'Orient", *CRAI* 2014, 1463-1507, [en ligne] https://www.persee.fr/doc/crai_0065-0536_2014_num_158_4_95418 [consulté le 04/04/23].

Brélaz, C. (2015) : "La langue des *incolae* sur le territoire de Philippes et les contacts linguistiques dans les colonies romaines d'Orient", in : Colin *et al.*, éd. 2015, 369-403, [en ligne] https://www.academia.edu/19971335/La_langue_des_incolae_sur_le_territoire_de_Philippes_et_les_contacts_linguistiques_dans_les_colonies_romaines_d_Orient [consulté le 04/04/23].

Brélaz, C. (2016) : "Entre Philippe II, Auguste et Paul : la commémoration des origines dans la colonie romaine de Philippes", in : Benoist *et al.*, éd. 2016, 119-138, [en ligne] https://www.academia.edu/19971357/Entre_Philippe_II_Auguste_et_Paul_la_comm%C3%A9moration_des_origines_dans_la_colonie_romaine_de_Philippes [consulté le 04/04/23].

Brélaz, C. (2018a) : *Philippes, colonie romaine d'Orient. Recherches d'histoire institutionnelle et sociale*, BCH Suppl. 59, Athènes.

Brélaz, C. (2018b) : "Philippi : a Roman colony within its regional context", in : Fournier & Parissaki, éd. 2018, 163-182.

Brélaz, C. et Tirologos, G. (2016) : "Essai de reconstitution du territoire de la colonie de Philippes : sources, méthodes et interprétations", in : Bru *et al.* éd. 2016, 119-189.

Bru, H., Labarre, G. et Tirologos, G., éd. (2016) : *Espaces et territoires des colonies romaines d'Orient*, Besançon.

Collart, P. (1937) : *Philippes, ville de Macédoine, depuis ses origines jusqu'à la fin de l'époque romaine*, 2 vol., *Travaux et mémoires des anciens membres étrangers et de divers savants* 5, Paris.

Colin, F., Huck, O. et Vanséveren, S., éd. (2015) : Interpretatio. *Traduire l'altérité dans les civilisations de l'Antiquité*, Paris.

Cormack, S. (2004) : *The space of death in Roman Asia Minor*, Vienne.

Dabrowa, E., éd. (2001) : *Roman Military Studies*, Cracovie.

Decourt, J.-C. (1993) : "χαῖρε καὶ ὑγίαινε. À propos de quelques inscriptions lyonnaises", *RPhil* 67, 237-250.

Decourt, J.-C. (2008) : "Le bilinguisme des inscriptions de la Gaule", in : Biville *et al.*, éd. 2008, 305-319.

Demougin, S. et J. Scheid, éd. (2012) : *Colons et colonies dans le monde romain*, Coll.EfR 456, Rome.

De Visscher, F. (1963) : *Le droit des tombeaux romains*, Milan.

Dubuisson, M. (1992) : "Contact linguistique gréco-latin : problèmes d'interférences et d'emprunts", *Lalies* 10, 91-109.

Fischer, J., éd. (2014) : *Der Beitrag Kleinasiens zur Kultur- und Geistesgeschichte der Griechisch-Römischen Antike, Akten des internationalen Kolloquiums Wien, 3.-5. November 2010*, Vienne.

Fournier, J. et Parissaki, M-G., éd. (2018) : *Les communautés du nord égéen au temps de l'hégémonie romaine, entre ruptures et continuités*, Meletemata 77, Athènes.

Giouni, M., éd. (2018) : *Δικαίο καὶ ιστορία 3. Πρακτικά ΙΘ' συνάντησης ιστορικών του δικαίου, Κομοτηνή, 15-16.10.2016*, Athènes-Thessalonique.

Harter-Uibopuu, K. (2010) : "Erweb und Veräusserung von Grabstätten im griechisch-römischen Kleinasien am Beispiel der Grabinschriften aus Smyrna", in : Thür, éd. 2010, 247-270, [en ligne] https://austriaca.at/0xc1aa5576_0x002544c0.pdf [consulté le 04/04/23].

Harter-Uibopuu, K. (2014) : "Tote soll man ruhen lassen… Verbote und Strafen zur Sicherung von Gräbern am Beispiel von Inschriften aus Ephesos", in : Fischer, éd. 2014, 157-180.

Harter-Uibopuu, K. et Wiedergut, K. (2014) : "'Niemand anderer soll hier bestatten werden…' Grabschutz im kaiserzeitlichen Milet", in : Thür, éd. 2014, 147-172.

Lempidaki, K. (2018) : "Οι επιτύμβιες επιγραφές με χρηματικές ποινές από τους Φιλίππους", in : Giouni, éd. 2018, 139-169, [en ligne] https://www.academia.edu/29567668/Οι_επιτύμβιες_επιγραφές_με_χρηματικές_ποινές_από_τους_Φιλίππους [consulté le 04/04/23].

Lempidaki, K. (à paraître) : *Funerary fines from the Roman provinces of Macedonia, Thrace and Achaia*.

Mason, H. J. (1974) : *Greek terms for Roman institutions*: *a lexicon and analysis*, Toronto.

Ritti, T. (2004) : "Iura sepulcrorum a Hierapolis di Frigia nel quadro dell'epigrafia sepolcrale microasiatica. Iscrizioni edite ed inedite" in : *Libitina e dintorni, Atti dell'XI Rencontre franco-italienne sur l'épigraphie*, Rome, 455-634.

Rivière, Y. (2002) : *Les délateurs sous l'empire romain*, BEFAR 311, Rome.

Rizakis, A. (2006) : "Le territoire de la colonie romaine de Philippes : ses limites au Nord-Ouest", in : Rizakis *et al.,* éd. 2006, 123-130.

Rizakis, A. (2012) : "Une *praefectura* dans le territoire colonial de Philippes : les nouvelles données", in : Demougin & Scheid, éd. 2012, 87-105.

Rizakis, A., Guillaumin, Y. et Gonzales, A., éd. (2006) : *Autour des* Libri coloniarum. *Colonisation et colonies dans le monde romain*, Besançon.

Sartre, M. (2001) : "Les colonies romaines dans le monde grec. Essai de synthèse", in : Dabrowa, éd. 2001, 111-152.

Schweyer, A.-V. (2002) : *Les Lyciens et la mort : une étude d'histoire sociale*, Varia Anatolica 14, Istanbul.

Sève, M. (2000) : "De la naissance à la mort d'une ville : Philippes en Macédoine (IVe siècle av. J.-C.-VIIe siècle ap. J.-C.)", *Histoire urbaine,* 1, 187-204, [en ligne] https://www.cairn.info/revue-histoire-urbaine-2000-1-page-187.htm [consulté le 04/04/23].

Thür, G., éd. (2010) : *Symposion 2009. Vorträge zur griechischen und hellenistischen Rechtsgeschichte, Seggau, 25.-30. August 2009*, Vienne.

Thür, G., éd. (2014) : *Grabrituale: Tod und Jenseits in Frühgeschichte und Altertum Akten der 3. Tagung des Zentrums Archäologie und Altertumswissenschaften an der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 21.-22. März 2010,* Denkschriften der phil.-hist. Klasse 46, Vienne.



Sarrazanas, Clément (2023) : "Emprunts formulaires et lexicaux dans les inscriptions funéraires grecques et latines de la colonie romaine de Philippes (Macédoine orientale)", in : Roure, Réjane, éd., *Le multilinguisme dans la Méditerranée antique*, Pessac, PUB, Diglossia 1, 2023, 65-88, [en ligne] https://una-editions.fr/emprunts-formulaires-et-lexicaux [consulté le 06/03/2023]



# LE BILINGUISME À L'ÉPOQUE PTOLÉMAÏQUE[1]

Willy Clarysse

Dans l'Égypte ptolémaïque le grec était la langue de tous les jours pour une partie des immigrants, surtout à Alexandrie et à la cour ; la langue officielle de l'administration (le roi et ses fonctionnaires parlaient le grec, écrivaient en grec et on s'adressait à eux en grec) ; la langue de prestige pour l'élite de la population (comme le français en Europe au XIX^e^ siècle). Par conséquent, le grec est omniprésent dans notre documentation écrite dès la moitié du III^e^ siècle a.C., et une grande partie de la population indigène utilisait le grec dans certaines circonstances. Cela ne signifie pas toutefois que tout le monde parlait couramment le grec. Les Égyptiens pouvaient utiliser le grec par l'intermédiaire de personnes bilingues. Nombre de "Grecs" apprenaient l'égyptien, mais peu étaient capables de l'écrire, vu la difficulté de l'écriture démotique, qu'on apprenait surtout dans les temples. Le rôle du démotique est probablement encore sous-estimé, par exemple dans l'administration locale, parce que les papyrus administratifs grecs sont publiés en plus grand nombre que les papyrus démotiques[2].

## L'administration

**1a.** Depuis quelques années, on constate une attention accrue pour les listes administratives démotiques, qui fonctionnaient côte à côte avec le grec dans les bureaux des villages et même plus hauts[3]. *P.Count* 2-3, par exemple, est une longue liste démotique de contribuables, énumérés nommément par village, avec au milieu un résumé en grec par district. Au verso du même papyrus (*P.Count* 3) un

1. Cet article a été écrit dans le cadre du projet GESHAEM. Ce projet est subventionné par le European Research Council (ERC) sous le programme "Horizon 2020 recherche et innovation" (grant agreement No 758907) de la communauté européenne.

2. Cf. Clarysse 2013 ; Chaufray 2018.
3. *P.Agri.* ; Monson 2010 et 2012 ; *P.Sorb.* 4.

scribe résume, de nouveau en démotique, les chiffres pour les groupes privilégiés (Grecs, Perses et Arabes ; prêtres ; policiers ; fonctionnaires) de toute une région[4]. Apparemment les scribes passaient sans problème d'une langue et d'une écriture (à directions opposées) à l'autre dans un même texte.

**1b.** Les nomarques Aristarchos et Diogenès recevaient des déclarations en démotique[5]. Leur administration mettait un résumé grec en-dessous du texte démotique. Sans doute la déclaration orale (souvent sous serment) était-elle faite en égyptien. Dans le bureau des scribes bilingues rédigeaient le résumé grec.

**1c.** Dans les cautionnements démotiques des villageois se portent caution pour d'autres villageois, surtout des brasseurs, qui prennent un engagement dans des industries contrôlées par l'État[6]. Ces déclarations devant l'*oikonomos* de la méris (au nom grec) et devant le scribe royal ou *topogrammateus* (au nom égyptien) sont faites en égyptien et enregistrées en démotique par l'administration. Au verso est donné un résumé en grec, qui offre de temps en temps une vue différente des personnes en question. Ainsi le pastophore de Hathor d'Aphroditopolis dans *P.LilleDem.* 2.50, devient un tamiseur (κοσκινευτής) dans le résumé grec, et le "porteur des dieux de Thoèris" est un prosaïque ânier dans *P.LilleDem.* 2.49. Là aussi, des scribes connaissaient les deux langues et les deux écritures ; les résumés sont en partie écrits avec un pinceau, à l'égyptienne.

## Le fisc

Quand ils avaient payé leurs taxes, les contribuables avaient droit à un reçu, souvent écrit sur un tesson de poterie. Des milliers de ces reçus, grecs, démotiques et bilingues ont été trouvés dans le sud, de Thèbes à Éléphantine. Au III[e] siècle a.C. les reçus grecs sont souvent écrits avec un pinceau de jonc, à la manière égyptienne et non pas avec un roseau pointu (le *kalamos* grec). Comme il est beaucoup plus difficile de "peindre" l'écriture que de l'écrire, nous pouvons être sûrs que ces personnes avaient l'habitude d'écrire le démotique et qu'ils ont appris le grec plus tard, que ce sont donc des scribes bilingues[7].

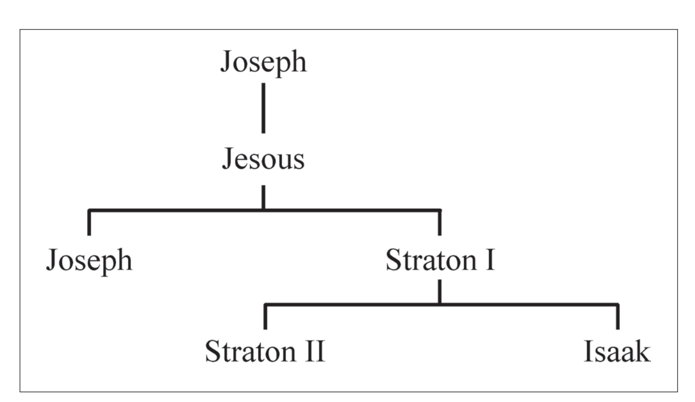
---

4. *P.Count.* 2 ll. 468-537, avec dix colonnes supplémentaires dans Clarysse, Thompson 2018.
5. Pour Aristarchos, voir *P.Sorb.* 3.75-102, pour Diogenès, voir *P.Lille.* 1.12-20 et Rech. Papyrol. 4.1967, 100 et 105. Les deux archives sont brièvement présentées par Vandorpe *et al.* 2015, 78-79 (B. Van Beek) et 123-125 (W. Clarysse). En 2019 j'ai trouvé plusieurs nouveaux textes des archives d'Aristarchos dans la collection de la Sorbonne ; voir TM 968616, 968754-968758.
6. La plupart de ces textes sont publiés par F. de Cenival dans *P.Lille Dem.* 2 ; pour ce dossier, voir Vandorpe *et al.* 2015, 118-119 (W. Clarysse). Il y a des documents similaires dans d'autres collections, par ex. *SB* 14 11997, 20 14430, *P.Bürgsch.* 14 et *P.Hamb.* 2.187.
7. Pour les deux types de "plumes", voir Clarysse 1993 et Muhs 2007. Une étude détaillée des instruments d'écriture dans différentes cultures est en cours de préparation par D. Longacre.

La famille juive des fils de Straton à Thèbes, connue par six ostraca grecs et *démotiques,* est un exemple de ce multilinguisme à Thèbes :

| Textes | Date | Contribuables | Taxe | Lieu |
|---|---|---|---|---|
| O.Bodl. 158 = CPJ I 77 | 30 mars 158 | Straton fils de Straton | ὑπὲρ τοῦ τόπου | Diospolis Magna |
| *O.dem. Brooklyn 12768-1672 (ZÄS 126, 1999, p.48 no.9* = CPJ IV 545a) | *9 févr. 156* | *Yś fils de Joseph, Yšḥg fils de Straton, Straton fils de Yś* | *10 aroures* | *Memnoneia* |
| O.Bodl. 163 = CPJ I 78 | 30 mars 155 | Straton fils de Straton et Isakis | | Diospolis Magna |
| O.Wilcken 731 (= CPJ IV 545b) | 9 juillet 153 | Isakis fils de Straton | νῆσος Πτωο | Diospolis Magna |
| *O.Mattha 233* (= CPJ IV 545c) | *153/152* | Isaak fils de Straton | *nourriture* pour l'ibis | *s.l.* |
| O.Bodl. 164 = CPJ I 79 | 19 juin 151 | Isakis fils de Straton | orge (?) | Diospolis Magna |

Stemma de la famille :




Dans le *C.Pap.Jud.* 1, le corpus de papyrus juifs, qui se limite aux papyrus grecs, Tcherikower et Fuchs ont inclus sous les numéros 77, 78 et 79 trois reçus de taxe grecs, où les frères Straton et Isakis, fils de Straton, ont payé leurs taxes entre 158 et 155 a.C. Il y a vingt ans, j'ai ajouté un autre ostracon grec au dossier, dans lequel Isakis paye encore une fois en 153, et deux ostraca démotiques (Clarysse 2002). Dans *O.Mattha* 233, daté aussi de 153, Isakis paye pour la nourriture de l'ibis ; dans un ostracon de Brooklyn, les frères Isaak et Straton, fils de Straton, paient pour un lot de terre de dix aroures dans les Memnoneia avec deux autres personnes, Straton fils

de *Yš* et *Yš* fils de Joseph[8]. Quoique le stemma ci-dessus ne soit pas certain (pour un stemma différent, voir maintenant *C.Pap.Jud.*, 4.545 introd.), il permet de formuler d'ores et déjà quelques conclusions :

- cette famille juive est bien intégrée dans le milieu local de Thèbes. Ils reçoivent leurs reçus de taxe non seulement en grec, mais aussi en démotique. Ils cultivent même une parcelle de terre appartenant aux ibis sacrés, ce qui les met en contact direct avec le culte égyptien. Probablement ceux qui cultivaient les terres sacrées devenaient, aux yeux des Égyptiens, des serviteurs de ces dieux.

- les anthroponymes de cette famille juive sont hébreux (Joseph, Isaak, *Yš*) à l'exception du nom grec Straton. Mais Straton est un nom grec très en vogue en Palestine et en Phénicie, sans doute à cause de l'assonance avec le nom de la déesse Astarté.

- les noms juifs reçoivent, comme il est normal, une forme grécisée (Ἴσακις) dans les textes grecs, mais l'orthographe en démotique *Yšḥg, Yš* et *Ysp* montre que leurs noms étaient toujours prononcés comme des noms sémitiques, avec les sons *ḥ* et *š*, qui n'existent pas en grec (et sont donc invisibles dans les transcriptions grecques et dans le *C.Pap.Jud.*). Cela implique que ces gens parlaient entre eux l'araméen. Une preuve supplémentaire de la survie de l'araméen en Égypte ptolémaïque est fourni par un papyrus araméen inédit, trouvé dans les fouilles de Gallazzi à Tebtynis (Gallazzi 1995, 24 et 2000, 102).

- le nom *Yš* a été interprété comme Jesse (le père de David) par l'éditeur, mais ce nom ne se rencontre nulle part dans l'onomastique juive de l'époque gréco-romaine ; on pourrait penser à une forme abrégée de Joseph, mais alors on devait avoir un *s*, non pas un *š*. La solution la plus facile est d'y voir une forme abrégée de *Yšwʿ*, rendu en grec comme Iêsous, nom bien connu parmi les juifs d'Edfou. Alors on aurait ici un Jésus fils de Joseph, personnage historique avec le même nom que le prophète qui verra le jour à Bethléem un siècle et demi plus tard.

## Le notariat

Les notaires égyptiens, les *monographoi*, écrivaient de majestueux contrats jusqu'à 4 m long, avec leur pinceau de roseau, dans une longue tradition descendant directement de l'époque saïte. Mais, pour être valable, dès 146/145 un acte de vente devait être enregistré et comporter la preuve que la taxe de transaction était payée ;

8. Pour cette famille et les Juifs de la Thèbes ptolémaïque en général, voir maintenant Honingman 2022, 100-105.

ceci était noté en grec par l'administration sous le texte démotique. C'est ainsi que de nombreux documents démotiques deviennent bilingues de fait (cf. Depauw 2009, 128).

Côte à côte avec les *monographoi* des notaires grecs, les *agoranomoi*, écrivaient avec un *kalamos* sur de petites feuilles de papyrus avec de petites lettres. Mais ces notaires grecs avaient l'avantage que leurs actes pouvaient être incorporés tels quels dans le bureau d'enregistrement, tandis que les actes démotiques avaient besoin d'un résumé en grec pour être enregistrés.

Dans le tableau ci-dessous on peut voir comment la famille de l'officier Dryton a utilisé les notaires grecs, égyptiens et aussi des contrats autographes sans l'aide de notaire dans le troisième quart du IIe siècle.

| P. Dryton | Type | Langue | Date |
|---|---|---|---|
| 11 | emprunt de blé à Dryton | grec | 174 |
| 12 | emprunt d'argent par Dryton | démotique | 171 |
| 10 | emprunt au grand-père d'Apollonia | démotique | 164 |
| 2 | 2e testament de Dryton | grec | 150 |
| 13 | emprunt d'épeautre par Apollonia | démotique | ca. 145-142 |
| 14 | emprunt de blé par Apollonia | démotique | ca. 143-137 |
| 22 | emprunt d'argent par Esthladas | grec | après 140 |
| 15 | emprunt de blé par Apollonia | démotique | 139 |
| 33 | pétition par Apollonia et ses sœurs | grec | 136 |
| 28 | emprunt d'orge par Kaiès | démotique | après 135 |
| 16 | emprunt de blé par Apollonia | grec | 131 |
| 17 | emprunt de blé par Apollonia | grec | 129 |
| 18 | emprunt par Apollonia | démotique | 128 |
| 19 | emprunt d'argent par Apollonia | grec | 127 |
| 3 | 3e testament de Dryton | grec | 126 |
| 20 | emprunt par Apollonia | démotique | après 150 |
| 21 | reçu pour Esthladas | grec | après 140 |
| 22 | reçu pour emprunt pour Esthladas | grec | après 140 |
| 23 | emprunt d'argent par Kaiès | démotique | 124-116 |
| 24 | emprunt d'orge par Kaiès | démotique | 118 |
| 25 | emprunt de blé par Kaiès | grec | 117 |
| 26 | emprunt de blé par Kaiès | démotique | 116 |
| 27 | emprunt de blé par Kaiès | démotique | 112 |

Dryton et son fils Esthladas préféraient utiliser des documents grecs (la seule exception est *P.Dryton* 12) ; Apollonia, la femme de Dryton, a utilisé le notariat grec dès que celui-ci a été établi à Pathyris en 136, mais dans la génération suivante le démotique a pris le dessus. Kaiès, le mari au nom égyptien d'une des filles de Dryton,

préférait clairement le démotique. Les exceptions sont probablement dues au fait que l'autre partie imposait sa préférence[9].

## Les tribunaux et les archives

Il y avait un tribunal indigène dans le temple, où les juges (*laokritai*) étaient des prêtres. Quand il n'y avait pas de preuve écrite, une des parties devait prêter serment devant le dieu, par exemple, l'accusé devait jurer qu'il n'avait pas volé une chose. S'il prêtait serment, il était acquitté ; sinon il était considéré coupable. Les tribunaux typiquement grecs, avec un jury dans la tradition grecque des cités, ont disparu après le III^e siècle a.C. Les tribunaux royaux, les *chrèmatistai*, jugeaient en grec selon le droit grec ; les fonctionnaires aussi avaient un pouvoir juridique et là aussi on avait besoin de documents (par ex. des titres de propriété) en grec. Par conséquent même les archives de prêtres indigènes contiennent des textes grecs dès qu'il y a un procès devant des juges grecs[10].

## Les prêtres

Les écritures égyptiennes étaient enseignées dans les temples et pratiquées par les prêtres. La grande majorité de la population était analphabète, même si beaucoup pouvaient peut-être mettre leur signature. Ces mêmes prêtres constituaient le groupe de recrutement pour les scribes travaillant dans l'administration grecque, en grec. C'est dans ce milieu de gens qui savaient lire et écrire, et qui connaissaient le fonctionnement de l'administration, que le régime nouveau va trouver des collaborateurs, comme par exemple le dioecète Dioscouridès, fonctionnaire grec mais ayant une mère au nom égyptien, *archisomatophylax*, qui est enterré dans un sarcophage entièrement égyptien[11].

La pierre de Rosette et les autres décrets trilingues sont rédigés par des prêtres : ce sont des décrets honorifiques dans une longue tradition grecque (considérants introduits par ἐπειδή, verbe principal ἔδοξεν, suivis d'infinitifs, le tout incorporé dans une seule phrase longue). Comme je l'ai montré ailleurs[12], l'élite des prêtres égyptiens maîtrisait non seulement le grec, mais même le jargon administratif et les registres élogieux de l'épigraphie classique.

---

9. Voir Vandorpe, *P.Dryton*, p. 108 et, pour le bilinguisme de la famille en général, Vandorpe 2011.
10. Pour plus de détails, voir Clarysse 2010, 59-64.
11. Voir Collombert 2000.
12. Clarysse 2000 ; pour les décrets trilingues, voir maintenant Moje 2012-2013.

Il y a dix ans j'aurais dit que les billets oraculaires qu'on a trouvés dans les environs des temples étaient écrits en démotique à l'époque ptolémaïque et devenaient grecs à l'époque romaine. Mais maintenant Gallazzi a trouvé quelques centaines de ces billets de l'époque ptolémaïque à Tebtynis, et une quarantaine d'entre eux sont écrits en grec, dès le III^e siècle a.C.[13]. Même les clients égyptiens pouvaient faire appel au grec pour consulter les dieux égyptiens, et ce depuis le III^e siècle a.C.

## Traces d'un substrat égyptien

Quand une partie importante des élites indigènes participait à la culture grecque, ce qui se confirme par des trouvailles de papyrus grecs dans les villages du Fayoum et même dans les temples, il est inévitable que des traces de la langue-substrat se manifestent dans la langue de nos documents. On les voit clairement chez le notaire Hermias de Pathyris, qui ne connaissait pas bien le grec, quoique son écriture soit vraiment professionnelle[14]. De même les résumés grecs au verso des cautionnements démotiques ne tiennent souvent pas compte de la syntaxe et des cas grecs (*P. Lille dém.* 2, publication du grec prévue dans *P.Sorb.* 5). J'ai essayé de détecter les traces de ce substrat aussi dans les textes écrits avec un pinceau, où l'on trouve par exemple ἄρουρα γῆς (au lieu du simple ἄρουρα), ἐγράφη suivi de la date (copié du démotique *sẖ* "il a été écrit" (au lieu de la date sans plus comme c'est normal en grec) ou δέομαι "demander" avec un datif au lieu du génitif régulier[15]. Dans les lettres privées le verbe ἐπισκοπέω / ἐπισκοπέομαι est utilisé pendant plusieurs siècles avec la signification de "saluer quelqu'un". Cet usage ne s'explique pas par le grec, mais bien par le copte ϣιне, qui signifie tour à tour "contrôler" et "saluer"[16]. La filiation paternelle est normalement exprimée en grec par le génitif (Ἀλέξανδρος Πτολεμαίου). Mais dans plusieurs ostraca la première génération de scribes grecs à Thèbes a remplacé la désinence grecque du génitif par le pronom égyptien πⲁ-, signifiant "celui de, fils de". Sans doute les scribes étaient-ils des Égyptiens, qui n'étaient pas encore familiers avec le procédé grec. La même déviation se retrouve dans quelques étiquettes de momies de l'époque romaine, écrits dans un milieu de prêtres funéraires égyptiens[17].

13. Voir provisoirement Gallazzi 2012. Plusieurs billets sont écrits avec un pinceau.
14. Voir Vierros 2012.
15. Clarysse 1993.
16. Clarysse 1990.
17. Clarysse 2015.

## Bibliographie

Bussi, S., éd. (2013) : *Egitto dai Faraoni agli Arabi, Atti del Convegno Egitto : amministrazione, economia, società, cultura dai Faraoni agli Arabi / Égypte : administration, économie, société, culture des Pharaons aux Arabes*, *Milan*, Studi ellenistici Suppl. 1, Pise-Rome.

Chaufray, M.-P. (2018) : "Administration du Fayoum au III[e] siècle av. J.-C. : l'apport des textes démotiques du Fonds Jouguet (Magdôla)", in : Chaufray *et al.,* éd. 2018, 47-53.

Chaufray, M.-P. *et al.,* éd. (2018) : *Le Fayoum. Archéologie, histoire, religion, Actes du sixième colloque international*, *Montpellier, 26-28 octobre 2016*, Wiesbaden.

Clarysse, W. (1990) : "An epistolary formula", *CdE,* 65, 103-106.

Clarysse, W. (1993) : "Egyptian scribes writing Greek", *CdE,* 68, 186-201.

Clarysse, W. (2000) : "Ptolémées et temples", in : Valbelle & Leclant, éd. 2000, 41-65, [en ligne] https://www.academia.edu/3854366/Ptolem%C3%A9es_et_Temples [consulté le 04/04/2023].

Clarysse, W. et Verreth, H., éd. (2000) : *Papyrus Collections World Wide*, Bruxelles.

Clarysse, W. (2002) : "A Jewish family in Ptolemaic Thebes", *JJP,* 32, 7-9, [en ligne] https://www.academia.edu/6694570/A_Jewish_family_in_Ptolemaic_Thebes_pp_7_9 [consulté le 04/04/2023].

Clarysse, W. (2010) : "Bilingual papyrological archives", in : Papaconstantinou, éd. 2010, 47-72, [en ligne] https://www.academia.edu/3854456/Bilingual_papyrological_archives [consulté le 04/04/2023].

Clarysse, W. (2013) : "The use of demotic in the Ptolemaic administration", in : Bussi, éd. 2013, 69-79.

Clarysse, W. (2015) : "Filiation the Egyptian way in Greek documents", *Lingua Aegyptia,* 23, 277-282, [en ligne] https://www.academia.edu/35181589/Filiation_the_Egyptian_way_in_Greek_documents [consulté le 04/04/2023].

Clarysse, W. et Thompson, D.J. (2018) : "P. Count 2 continued: A Ptolemaic population register from the Arsinoite nome", in : Donker van Heel *et al.,* éd. 2018, 162-189.

Collombert, P. (2000) : "Religion égyptienne et culture grecque : l'exemple de Διοσκουρίδης", *CdE,* 75, 47-63.

Depauw, M. (2009) : "Bilingual Greek-Demotic documentary papyri and hellenization in Ptolemaic Egypt", in : Van Nuffelen, éd. 2009, 113-146.

Donker van Heel, K., *et al.,* éd. (2018) : *Hieratic, Demotic and Greek Studies and Text Editions. Of Making Many Books There is No End: Festschrift in Honour of Sven P. Vleeming*, k 34.

Frösen, J., *et al.,* éd. (2007) : *Proceedings of the 24th International Congress of Papyrology*, Helsinki.

Gallazzi, C. (1995) : "La ripresa degli scavi a Umm-el-Breigât (Tebtynis)", *Acme,* 48, 3-24.

Gallazzi, C. (2000) : "Nuovi ritrovamenti di papiri ed ostraka: il caso di Tebtynis", in : Clarysse & Verreth, éd. 2000, 101-106.

Gallazzi, C. (2012) : "Le 300 nuove domande oracolari di Tebtynis", in : Gasse *et al.,* éd. 2012, 331-344.

Gasse, A. *et al.,* éd. (2012) : *Et in Aegypto et ad Aegyptum. Recueil d'études dédiées à Jean-Claude Grenier,* CENiM 5, Montpellier, vol. II.

Honigman, S. (2022) : "Serving the kings, building temples and paying the 'Jewish tax'. Aramaic-speaking Judeans and their descendants in Upper Egypt from Persian to early imperial times", in : Kratz & Schipper, éd. 2022, 75-122.

Jördens, A. et Quack, J. F., éd. (2011) : *Ägypten zwischen innerem Zwist und äusserem Druck. Die Zeit Ptolemaios' VI. bis VIII.*, Philippika. Marburger altertumskundliche Abhandlungen 45, Wiesbaden.

Kratz, R. et Schipper, B.U., éd. (2022) : *Elephantine in context. Studies on the history, religion and literature of the Judeans in Persian period Egypt*, Mohr Siebeck.

Moje, J. (2012-2013) : "Schrift-und Sprachwahl bei epigraphischen Triskripten des griechisch-römischen Ägypten mit einem demotischen Textteil", *Journal of the Society for the Study of Egyptian Antiquities* 39, 87-123, [en ligne] https://www.academia.edu/9467983/_Schrift_und_Sprachwahl_bei_epigraphischen_Triskripten_des_griechisch_r%C3%B6mischen_%C3%84gypten_mit_einem_demotischen_Textteil_in_JSSEA_39_2012_13_87_123 [consulté le 04/04/2023].

Monson, A. (2010) : "Land tenure and taxation from Ptolemaic to Roman Egypt", *Tyche,* 25, 55-71.

Monson, A. (2012) : *From the Ptolemies to the Romans. Political and economic change in Egypt*, Cambridge.

Muhs, B. (2007) : "Linguistic Hellenization in early Ptolemaic Thebes", in : Frösen *et al.,* éd. 2007, 793-806.

Papaconstantinou, A., éd. (2010) : *The Multilingual Experience in Egypt, from the Ptolemies to the Abbasids*, Farnham.

Valbelle, D. et Leclant, J., éd. (2000) : *Le décret de Memphis. Colloque de la Fondation Singer-Polignac à l'occasion de la célébration du bicentenaire de la découverte de la Pierre de Rosette*, Paris.

Vandorpe, K. (2011) : "A successful, but fragile biculturalism. The Hellenization process in the Upper Egyptian town of Pathyris under Ptolemy VI and VIII", in : Jördens & Quack, éd. 2011, 292-308

Vandorpe, K. *et al.,* éd. (2015) : *Graeco-Roman archives from the Fayum*, CollHell 6, Leuven-Paris-Bristol.

Van Nuffelen, P., éd. (2009) : *Faces of Hellenism. Studies in the History of the Eastern Mediterranean*, StudHell 48.

Vierros, M. (2012) : *Bilingual notaries in Hellenistic Egypt. A study of Greek as a second language*, Bruxelles.



Clarysse, Willy (2023) : "Le bilinguisme à l'époque ptolémaïque",
in : Roure, Réjane, éd., *Le multilinguisme dans la Méditerranée antique,*
Pessac, PUB, Diglossia 1, 2023, 89-98, [en ligne]
https://una-editions.fr/bilinguisme-a-lepoque-ptolemaique
[consulté le 06/03/2023]





# BILINGUAL GREEK-DEMOTIC PAPYROLOGICAL DOCUMENTS IN GRAECO-ROMAN EGYPT

Willy Clarysse

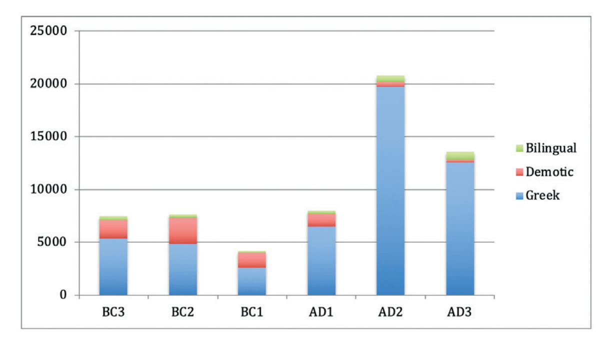
The following paper is based on the documentation gathered in the Leuven database Trismegistos [https://www.trismegistos.org/index.php], which lists about 50,000 documentary texts from Egypt (in all languages on all kinds of writing materials) dated between the third century BC and the third century AD [only texts dated within a maximum date span 200 years are taken into account]. Bilingual Greek-demotic documents constitute about 5 % of the total [2626 texts, accessed August 2016][1].

---

1. Note des éditeurs : "cet article a été écrit dans le câdre du projet GESHAEM. Ce projet est subventionné par le European Research Council (ERC) sous le programme "Horizon 2020 recherche et innovation" (grant agreement No 758907) de la communauté européenne". With thank to D.J. Thompson, who checked my English and saved me from a few glaring errors and to Mark Depauw, who made several useful suggestions on an earlier draft. For the abbreviations in papyrological editions, see https://papyri.info/docs/checklist.
Our definition of "bilingual texts" follows that of DEPAUW 2009, 114-115 : "Greek and demotic are both used on a single writing surface and there is an intentional relation between the texts using these different languages and scripts." The figures were established in 2016 and have not been changed.

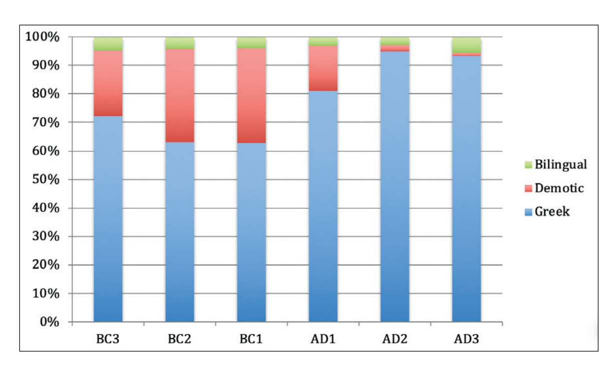
# Chronological spread of the documentation by century[2]

| | BC3 | BC2 | BC1 | AD1 | AD2 | AD3 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Greek | 5397 | 4819 | 2602 | 6467 | 19698 | 12598 |
| Demotic | 1728 | 2506 | 1392 | 1244 | 469 | 177 |
| Bilingual | 362 | 318 | 160 | 258 | 603 | 744 |




□ **Fig. 1.** Chronological spread of documentation (absolute figures).

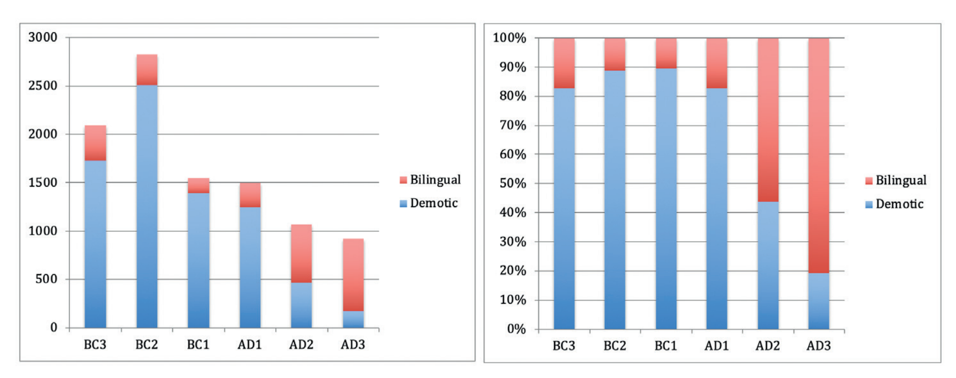
Figure 1 shows the predominance of Greek and the uneven spread of documents written in Greek over the centuries, with a slump in the first century BC (and the first half of the first century AD).




□ **Fig. 2.** Chronological spread of papyrus documentation by language (percentages).

2. Here and in the following tables all texts have been selected as follows 1) texts dated within one century, 2) texts dated over two centuries counting half for one and half for the other century. Literary texts (all those included in the Leuven Database for Ancient Books), inscriptions and texts dated over a broader range than two centuries (e.g. numerous unpublished ostraca in the British Museum) have been excluded.

Greek documents form a clear majority over the whole period (partly because a larger percentage of Greek texts has been published and included in TM) The presence of demotic texts increases in the later Ptolemaic period, but demotic all but disappears in the second century AD. Bilingual documents form a small group (never more than 5 %), but their numbers increase somewhat in the third century AD, when demotic is usually accompanied by Greek. The reason for this unexpected rise is the survival of hundreds of bilingual mummy labels, which are usually dated to the late second or early third century[3].




□ **Fig. 3a.** Bilingual documents vs. demotic documents (absolute figures); **b.** Bilingual documents vs. demotic documents (percentages).

Clearly demotic, before disappearing almost completely in the course of the third century AD, is more and more accompanied by Greek.

## Writing material

The figures are very diverse: Greek peaks in the second century AD with 11,000 texts, demotic in the second century BC with 1100 texts and bilinguals in the third century AD with 600 texts. Therefore the differences come out better if the chronological spread is presented in terms of percentages, as in graphs 5a-c below. Most Greek texts are written on papyrus, throughout the whole period; ostraca come second and wood a distant third. For demotic, ostraca take first place, mainly because hundreds of tax receipts have been published in the past (tax receipts are formulaic and therefore easier to read for editors), whereas thousands of more difficult papyri (letters, accounts and lists) are still awaiting publication. With the bilinguals (and in part also for demotic) the picture of the Roman period is distorted, since the only texts that remain are ostraca from Narmuthis and mummy labels. These may be

3. For demotic and bilingual mummy labels, see now Vleeming (2011).

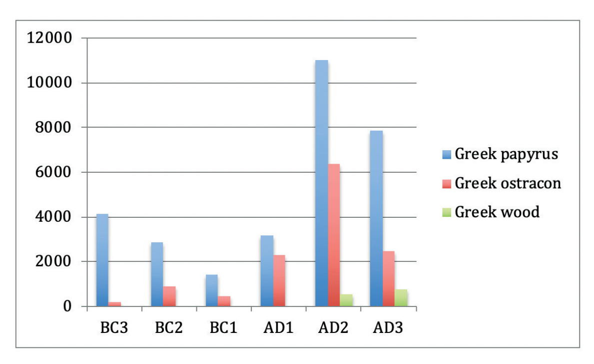



**Fig. 4a.** Writing material for Greek (absolute figures).

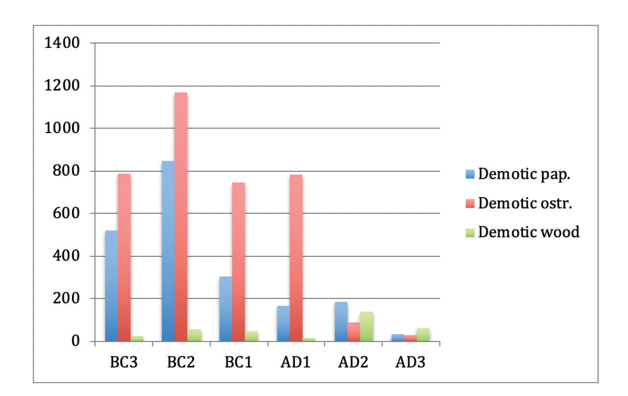



**Fig. 4b.** Writing material for demotic (absolute figures).

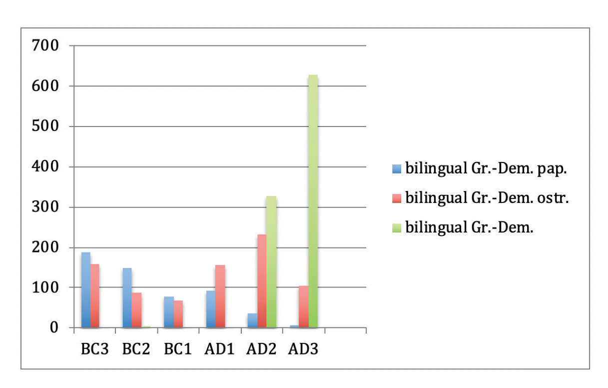
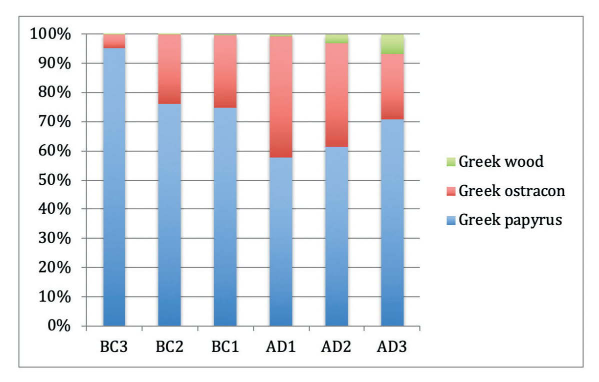
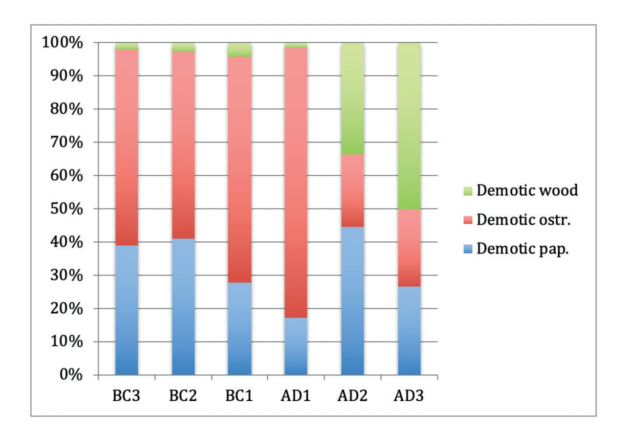



**Fig 4c.** Writing material for bilingual (absolute figures).

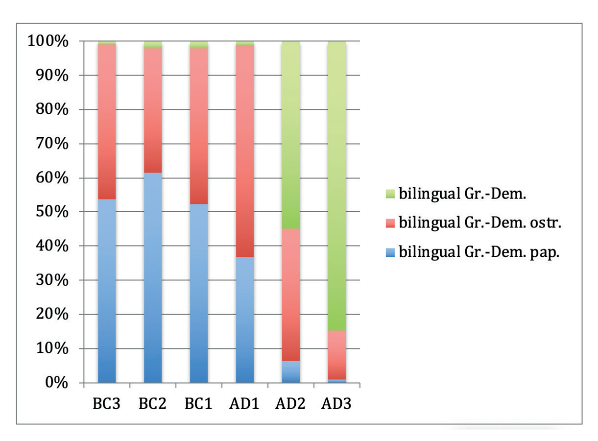
in either Greek or demotic, but many of them are bilingual and hardly any other demotic documentary texts survive from the third century AD.




□ **Fig. 5a.** Writing material for Greek (scaled graph).




□ **Fig. 5b.** Writing material for demotic (scaled graph).




□ **Fig. 5c.** Writing material for bilingual texts (scaled graph).

# Types of bilingual documents

Greek and demotic may be equal partners, a primary Greek text may be accompanied by a demotic text or a primary demotic text may be accompanied by a Greek text.

## The two languages are equal

**1a.** The two texts provide the same message, with minor differences, as in the following cases[4]:

- The famous trilingual decrees may be adduced here as an example outside the papyrological documentation[5]. Eleven of these priestly decrees are preserved, some in different copies. There has been much discussion as to which was the original language; in my view these are Greek honorary decrees, written by the corporation of Egyptian priests, who take over the function of the Greek city states found in other Hellenistic kingdoms[6].

- In the mummy labels, Greek and demotic are also presented on an equal footing. They contain the name and identification (patronymic, metronymic, place of origin) of the deceased. The demotic side usually also carries a religious formula, which is rare in the Greek texts. With the recent publications of Arlt (2011) and Vleeming (2011) more than 1600 mummy labels are now published, most of them dated to the second and/or the first part of the third century. Though mummification was a typically Egyptian

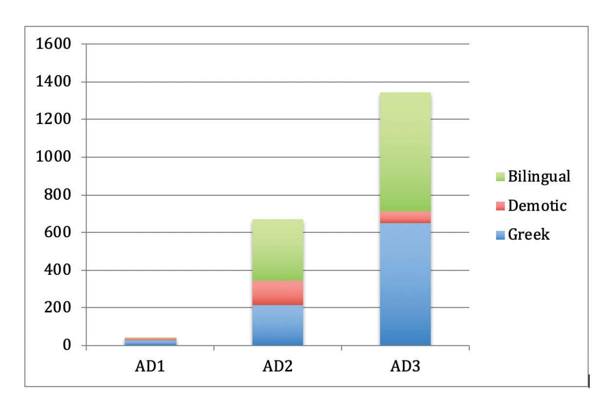



**Fig. 6.** Mummy labels and their language.

---

4. For other cases where Greek and demotic alternate in the same text, but often with priority for one language over the other, see Depauw (2009),119-120, with a list on p. 132.
5. For trilingual decrees in general, see most recently Moje (2012-2013).
6. Clarysse (2000).

priestly business, purely demotic tags are rather rare. More than half of the labels are bilingual.

- Other texts where the two languages stand side by side are rare. We do have some cases of a Greek text with translation in demotic or vice versa, but written on different sheets of papyrus. Since these are treated as separate documents in the database, they do not appear as bilinguals (e.g. *P.Eleph.* 27; *O.Hor* A-E; P.*Choach.Survey* 17 A and B, now republished by Mairs, Martin (2008)). In the bilingual ostracon *SB* 24 16083 the texts are nearly identical, though the demotic offers a few extra details. On the other hand, the Greek is written on the outside of the pot, and this is normally the first writing surface. Here again the two texts are apparently on the same level.

**1b.** Continuation:

- *P.Count* 2 (229 BC) is a long demotic list of persons who are liable to the salt tax. No more than 30 cm is preserved of this list, which enumerated more than 11,000 persons by name ordered by village, by occupation and by family. After each village came the totals for each occupation. These totals, without the names of the taxpayers, were then copied in Greek on the verso of the papyrus (*P.Count* 3). There were some 35 villages in 5 districts; we have the (partial) totals of two districts only, divided by villages. After these Greek totals by district, the scribe continued with totals for the whole area, divided by districts now, but for this he unexpectedly returned to demotic (*P.Count* 2 ll. 441-537 to which a large new fragment has now been added in Clarysse, Thompson (2018)). Here we see the bilingual administration at work. In the end, the final report had to be sent to the central administration in Krokodeilon polis and on to Alexandria and there can be no doubt that at this stage the presentation was again in Greek. The account on an ostrakon from Aswan [TM 25311], discussed by Mairs (2012), is similar (demotic is used for individual entries, Greek for totals), although in that case the demotic precedes the Greek.

- *SB* 28 16943 is a private letter which starts in Greek and continues in demotic, but the relation between the two parts is unclear. In *O.Mich.* 2 754 too Greek and demotic seem to alternate (see now *ZPE* 191, 2014, p. 228), as also in the account *P.Brookl.* 81 (demotic still unpublished).

- In the early Roman period there are several examples of demotic sales preceded by a Greek contract of loan, written by the notary in the third person, and followed by a Greek autograph subscription by one of the parties (see for this below sub 3b). The demotic sale and the Greek loan together apparently constitute “two phases of a form of hypothecation, an

ὠνὴ ἐν πίστει[7]" and the Greek loan contract is therefore continuation of the demotic sale and cession.

- In the ostraca from Narmouthis one finds a remarkable shift from Greek to Egyptian, even within a single text[8]. Most texts are either Greek with some demotic or demotic with some Greek and are therefore to be found in the next section, but the archive as a whole is a rare example of a complete linguistic mixture. Sometimes a Greek word is inserted into a demotic text or sometimes the other way round. This was not easy for the scribes because the two scripts run in different directions. Many demotic ostraca contain just a serial number in Greek yet they still count as demotic-Greek.

**2 and 3)** Bilingual texts where either Greek or demotic are primary

| | BC3 | BC2 | BC1 | AD1 | AD2 | AD3 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Gr./dem. | 163 | 177 | 39 | 127 | 128 | 22 |
| Dem./Gr. | 174 | 123 | 103 | 113 | 143 | 111 |

□ **Fig. 7.** Greek-demotic and demotic-Greek over the centuries (absolute figures).

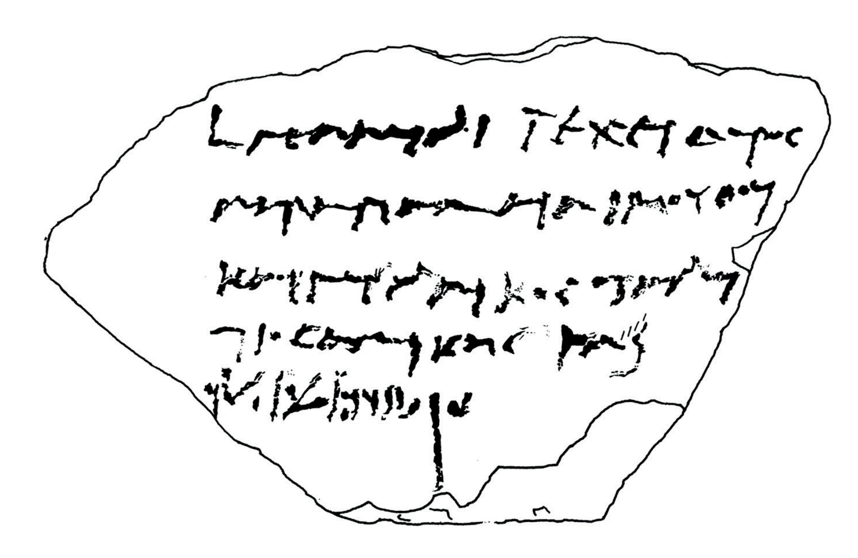
## Primary Greek with a secondary demotic text [881 items][9]

**2a.** Greek texts with a demotic summary

- Greek receipts in the form of double documents with full demotic text written in the first person by one of the parties, e.g. *P.Lugd.-Bat.* 20 1-7 (Zenon archive). In *Enchoria* 16 (1988), p. 14 [= *SB* 20 14430 for the Greek] the surety repeats the main points of the contract in the first person (though in fact the demotic is written by a scribe)[10].

- Numerous Greek tax receipts are followed by a demotic summary, which may include the name of the taxpayer, the type of tax, the amount paid, the date and/or the name of the scribe. Many examples are found on Theban ostraca (see e.g. *O.Varia* and *O.Taxes* II passim), but there are also instances on papyrus, as in the Taembes archive (Clarysse (2007)). In other cases,

7. Cf. *P.Ryl. Gr.* 2 160c introd., *BGU* 13 2337 and *P.Dime* 3, p. 50-55; see also Depauw (2003), 110-111. For these types of documents, see now Lippert 2019, 123-152 (esp. p. 133-136).
8. For a recent survey of this dossier, see Blasco 2015 and Blasco 2018.
9. Texts where Greek and demotic are on the same level, marked as "parallel" under language 2, have been excluded.
10. Depauw 2009, 133-136 treats this group together with the "demotic signatures" which we deal with under 2b.



□ **Fig. 8.** Greek tax receipt followed by one line of Demotic (signature of the scribe and sum paid) (*P. Lugd.-Bat* 26 18 ; 251 BC). Facsimile courtesy of S.P. Vleeming.

different scribes each give their name ("signature", followed by the date and the amount paid. In the second century AD, short demotic subscriptions are often linked to taxpayers of a few priestly families in Thebes[11].

**2b.** Demotic signature

- Demotic autograph signatures in the first person under Greek texts are rather exceptional, e.g. in *P.Eleph.* 27a, a Greek letter to the *praktor* Milon from three brothers who are priests and who sign in demotic, or *P.Mich.* V 226, a Greek petition to the *strategos* by three priests from Tebtynis, who put their signature below the Greek text[12]. In *BGU* 19 2761 (52 BC) an ibis priest with the Greek name Leon signs in demotic.

- Signatures of Egyptian scribes under a Greek text, without further details (e.g. *O.Varia* 27; *O.Taxes* II 47; 103; *O.Strasb.* 779) represent a minimal form of summary as treated under 2a.

- 

11. See the discussion by P. Heilporn in *O.Strasb.* 2, pp. 138-146.
12. The text has been reedited, with several corrections and a full commentary by Winkler, Zellmann-Rohrer 2016. For a survey of similar cases, see Depauw 2003, 90 n.161, to which *SB* 18 16362 may now be added.

**2c.** For filing purposes

A few Greek contracts receive an archival note in demotic appended by one of the parties, either at the foot of a document or on the back. This form of private filing was studied by Pestman (1985), p. 40-42 and by K. Vandorpe in *P.Bingen*, p. 198-199. Sometimes a one-word summary identifies the type of document (as in *ZPE* 121, 1998, p. 197-198) or the subject matter (*P.Köln* 8 347: "matters of the king"). When a tax receipt on a Greek ostrakon has a single line with just the name of the taxpayer, this could also have been used for filing, e.g. *O.Leid.* 62; 204; *SB* 16 12884-12887.

**2d.** The demotic text following the Greek is sometimes a different transaction related to the main transaction in Greek. Thus, the Greek loans *P.Grenf.* 1 28 and *P.Dryton* 29 are followed by a demotic receipt, confirming that the loan was repaid[13].

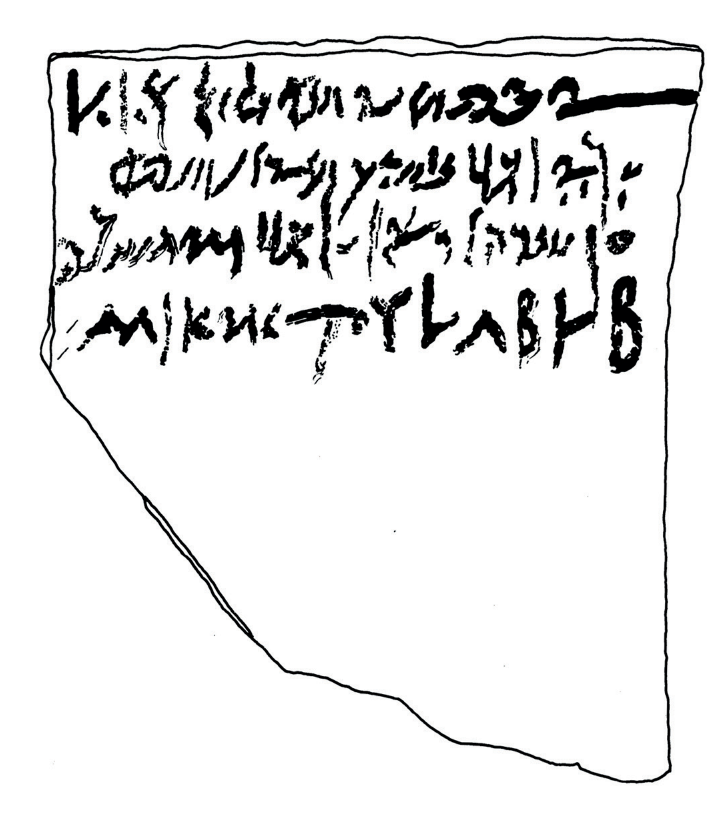
## Primary Demotic and secondary Greek text [819 items][14]

**3a.** Demotic text with a Greek summary

- Greek summaries written under or on the back of demotic texts received by administrative offices were probably also used for filing (see 3c). Surety contracts for brewers, oil sellers and a few other monopolistic trades with the *oikonomos* and the *topogrammateus* (*P.LilleDem.* I passim; TM 4294) were written as demotic double documents, and received a Greek abstract on the back. Sometimes the Greek was written with a reed *kalamos*, sometimes with an Egyptian brush[15]. Letters and oaths in the archive of the nomarch Aristarchos[16] and declarations of cattle in the archive of his colleague Diogenes[17] often have Greek summary at the foot (cf. also *UPZ* 186). In the archive of the *praktor* Milon similar abstracts were added under a demotic petition (*mqmq*), an offer by priests to lease land and an oath.[18]

13. For more examples, see Depauw 2009, 145-146. Some of his examples I would classify rather as summaries.
14. Because from the later Ptolemaic period onwards demotic contracts are often accompanied by a Greek subscription or archival notice most demotic archives have a Greek component, even when notes of registration and receipts for the sales tax are not taken into account, see Clarysse 2010.
15. For a full list of this group, see Depauw 2009, 1367-141. A new edition of these "cautionnements démotiques" is being prepared by W. Clarysse and M.-P. Chaufray; see e.g. Clarysse 2013, 71-73.
16. *P.Sorb.* 3 76; 78; 81; 83; P. Sorb. inv. 2735a, 747 and 749 ined. (to be published by W. Clarysse)
17. *P.LilleDem.* 1 12; 13; 17; 19; 20; *SB* X 10452; *Enchoria* 8.2 (1978), p. 2. A new edition of the bilingual texts is being prepared by S.P. Vleeming.
18. *P.Eleph.* 16; 6; 7; 26. See now also Baetens, Angles 2018.

- Demotic tax receipts with Greek summary. In the third century BC summaries were often written with an Egyptian brush; these may have been added by the scribe who wrote the demotic, as in the example (**fig. 9**).



□ **Fig. 9**. Demotic tax receipt with a Greek summary (tax, year and sum) (*P.Lugd.-Bat*. 26 14; 253 BC); fac-simile by courtesy of S. Vleeming.

- Signature of a Greek scribe at the foot of a demotic ostrakon, e.g. *O.Med. Habu* 67, with the note of R. S. Bagnall in *Enchoria* 8.1 (1978), p. 146 or *SB* 16 12409, 12872, 12875 and 12877.

**3b.** Greek statement by one of the parties

- In a few demotic notarial contracts of the later Ptolemaic period the first party has subscribed a promissory note ("I agree that I will do according to what is written above")[19]. This type of subscription is common in Greek

19. Depauw 2003, 66-88.

beneath Greek *cheirographa* and in demotic beneath demotic contracts (already before the arrival of the Greeks). But Greek subscriptions under demotic contracts, certainly made by bilingual persons, remain exceptional (Depauw 2009, 132-133 counts only 9 of them).

- In the early Roman period, however, the first party of any notarial contract, Greek or demotic, had to add a far more elaborate Greek subscription in the first person (termed an "autograph", although usually the text was written by a third person). Depauw has collected about 25 demotic contracts with such subscriptions dating from between 12 BC and AD 71, all from the Fayum area (Dime and Tebtynis)[20]. Sometimes the second party also wrote his version of the contract, though this second copy could also be in demotic and was not obligatory. From this period on demotic contracts were only registered when accompanied by a Greek autograph subscription, which made the demotic superfluous for legal documents. By the end of the first century AD demotic was no longer used for notarial contracts.

**3c.** Filing of documents

- In government offices: in *P.Teb.* I 228 and pTebt. UC inv. 2489, discussed by Muhs (2010), 583-584, a Greek scribe adds on the back that the main text is written "in Demotic (ἐνχωρίοις γράμμασι"; the Greek summaries mentioned in 3a above probably also functioned for filing purposes. Similarly, the banker Menodoros adds the name of the taxpayer in Greek in the margins of his demotic receipts (see below, "the end of demotic").

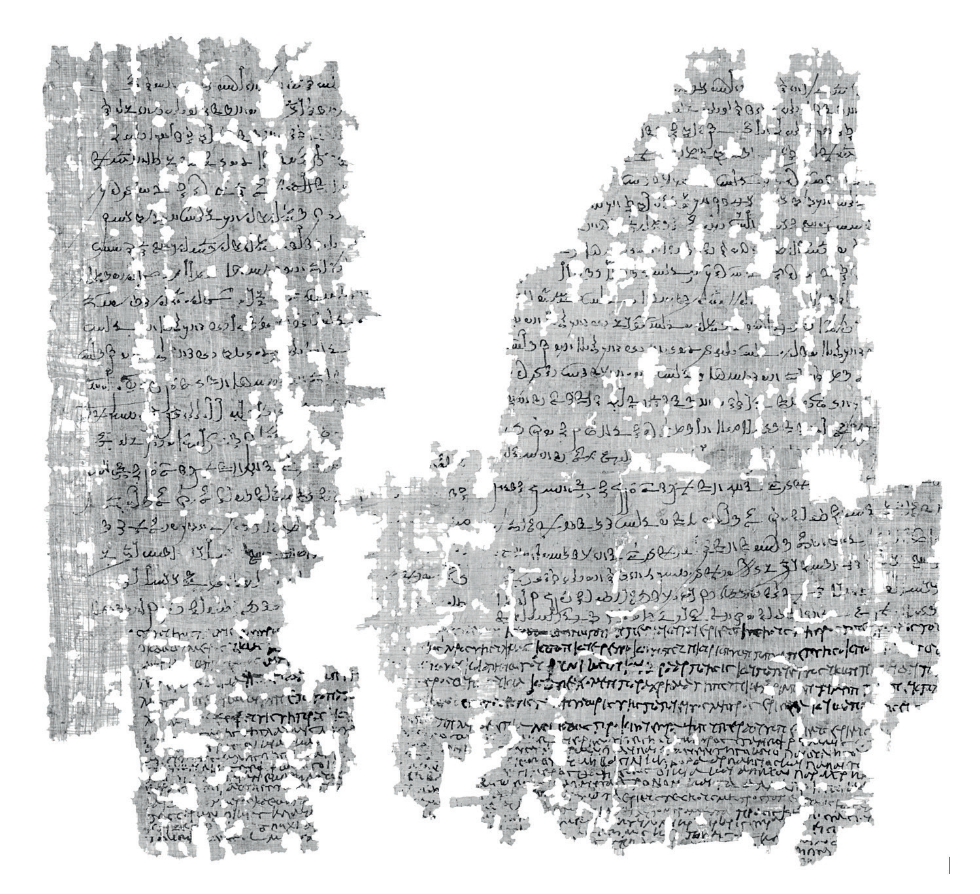
- In private archives: a demotic loan in the Dryton archive (171 BC) contains a Greek summary by Dryton on the verso [*P.Dryton* 12; see also *P.Dryton* 20]

- A summary of just the name of a party (as in *P.Ehevertr.* 28 + *SB* 18 13085: Τεννησι; UPZ 2 178: Ὧρος Ὥρου; cf. also *SB* 18 13565-13572) may have been written by the notary, who may have had two copies at his disposal, one for each of the two parties[21]. The same practice is found on ostraca e.g. *O.Strasb.* 56; 84; 88.

**3d.** Greek texts written later below demotic contracts ("pseudo-bilinguals")

- Demotic contracts with a Greek registration note. From 259 to 240 BC a dozen demotic contracts bear a Greek subscription, usually beginning with πέπτωκεν εἰς κιβωτόν, indicating that the contract was deposited in

20. Depauw 2003, 89-105; see now *P.Dime* 3, 4-5, 40-50 and 55-58.
21. Examples are *P.Ehevertr.* 28 + *SB* 18 13085 (Τεννησι); *UPZ* II 178 (Ὧρος Ὥρου); *P.Lugd.-Bat* 22 7, with note o by the editor.



□ **Fig. 10**. Demotic contract of a house sale with Greek autograph statement (*P.Dime* 3 16; AD 34) © Staatliche Museen zu Berlin – Ägyptisches Museum und Papyrussammlung, Inv. Nr. P. 7054, Photo: S. Steiß.

the nome archive[22]. In 145 BC a new rule is established that all demotic contracts should receive a Greek subscription (ὑπογραφή) with the date, the name of the parties and a record of the type of contract[23]. This is found below all demotic notarial contracts of the later 2nd and 1st centuries BC[24].

- In demotic notarial contracts of sale a Greek docket at the foot of the text records the payment of the sales tax (*enkyklion*) has been paid. Like the

22. A list is given by U. Wilcken in *UPZ* I, 603-604, with full discussion; add e.g. *P.Chic.Haw.* 6, 9 and Appendix; *P.Hawara* 1-3.
23. The standard publication of the basic text (TM 3543) is that by U. Wilcken in *UPZ* I, 596-597.
24. Wolff 1978, 169-173; Pestman 1993, 337-341.

preceding registration note this is a later addition to an originally unilingual demotic contract[25]

## The end of demotic

In Theban tax receipts of the early Roman period the demise of demotic can be followed in detail. The receipts were usually written in demotic up to AD 31, when Greek receipts come to the fore, a quarter of which carry demotic subscriptions. From AD 32 to 43 demotic receipts appear only sporadically and they disappear completely after AD 43. The bankers in this period are members of the same extended family, but some write mostly in demotic, others mostly in Greek[26]. Thus, Menodoros writes 36 demotic receipts compared to a single Greek one, but in ten cases he adds the name of the taxpayer in Greek in the margin, perhaps for filing purposes (see above).

The last demotic inscriptions are two graffiti at Philae, dated in AD 452[27], but Philae is an exception and elsewhere demotic disappeared long before[28]. The last dated papyrus document is *Chrest.Wilck.* 86, a bilingual receipt for linen for the mummification of the sacred Apis bull (AD 210/211), except for an illegible note on *CPR* 17/2 13 (AD 217) and an unpublished papyrus in a private collection, attributed to AD 260 (TM 109234). The last bilingual ostraca are *P.Zauzich* 33 and 34 (AD 203/204) and *O.Zürich* 54 (AD 223 according to Bagnall (1978), 147-149)[29]. A few bilingual mummy labels are dated to the second half of the third century[30].

---

25. For examples of a sale tax receipt under demotic documents, see *UPZ* 2 163-188 passim, discussed by Pestman 1993, 353; *P.Tor.Botti* 3; 7; 12; *SB* 1 5729 (under *P.Brit.Mus.* 4 27). In one case a demotic tax receipt follows upon a Greek notarial contract, see *P.Lugd.-Bat.* 19, p. 219-221.
26. Vandorpe, Clarysse 2008, 166-168.
27. *Graff. Dodec. Philae* 365 and 377.
28. The next paragraph is an update of the excellent survey by P. Heilporn in *O.Strasb.* 2, p. 133-137; see also Depauw 1997, 25.
29. O. Brit. Mus. inv. 20.300 was attributed to AD 232/233. This was rightly doubted by Heilporn, p. 135. The text is now published by T.S. Richter as *P.Bagnall* 49 and dated to the first or second cent. AD.
30. *Short Texts* 2 831 (AD 256), *CEML* 835 (AD 260/261), 846 (AD 268 ?), *CEML* 131 (AD 273; demotic unpublished) and 883 (AD 302 ?); see the palaeographical discussion in Vleeming (2011), 810-812.

# Bibliography

Arlt, C. (2011): *Deine Seele möge leben für immer und ewig. Die demotischen Mumienschilder im British Museum*, StudDem 10, Leuven-Paris-Walpole MA.

Ast, R. *et al.*, ed. (2013): *Papyrological texts in honor of Roger S. Bagnall*, American Studies in Papyrology 53, Durham.

Bagnall, R.S. (1978): "Notes on Greek and Egyptian ostraka", *Enchoria,* 8.1 (1978), 143-150.

Baetens, G. and Angles, P.-L. (2018): "A demotic memorandum to the village epistates with a Greek subscription", *Chron. d'Ég.,* 93, 281-293.

Blasco, A. (2015): "Le bilinguisme gréco-égyptien dans les ostraca de Narmouthis", *Chron. d'Ég*., 90, 350-359.

Blasco, A. (2018): "La chronologie des archives de Narmouthis", *Ancient Society,* 48, 199-219.

Bussi, S., ed. (2013): *Egitto dai faraoni agli Arabi, Atti del Convegno Egitto, 7-9 gennaio 2013*, Studi ellenistici Suppl. 1, Pise - Rom.

Clarysse, W. (2000): "Ptolémées et temples", in: Valbelle & Leclant, ed. 2000, 41-65.

Clarysse, W. (2007): "The archive of Taembes, a female brewer in the Heracleopolite nome", *Ancient Society,* 37, 89-95.

Clarysse, W. (2010): "Bilingual papyrological archives", in: Papaconstantinou, ed. 2010, 47-72.

Clarysse, W. (2013): "The use of Demotic in the Ptolemaic administration", in : Bussi, ed. 2013, 69-79.

Clarysse, W. (2015): "Filiation the Egyptian way in Greek documents", *Lingua Aegyptia,* 23, 277-282.

Clarysse, W. and Thompson, D.J. (2018): "P. Count 2 continued: a population register from the Arsinoite nome", in: Donker van Heel *et al.,* ed. 2018, 162-189.

Démare-Lafont S., ed. (2019): *Debt in Ancient Mediterranean Societies*, Hautes Études Orientales 56, Genève.

Depauw, M. (1997): *A companion to Demotic studies*, Papyrologica Bruxellensia 28, Bruxelles.

Depauw, M. (2003): "Autograph confirmation in demotic private contracts", *Chron. d'Eg.,* 78, 66-111.

Depauw, M. (2009): "Bilingual Greek-demotic documentary papyri and hellenization in Ptolemaic Egypt", in: Van Nuffelen, ed. 2009, 113-146.

Donker van Heel, F. *et al.,* ed. (2018): *Hieratic, Demotic and Greek Studies and Text Editions. Of Making Many Books There is No End: Festschrift in Honour od Sven Vleeming*, P.Lugd.-Bat. 34, Leiden - Boston.

Fournet, J.-L. (2018): "Les documents bilingues gréco-coptes dans l'Égypte byzantine: essai de typologie", in : Lafkioui & Brugnatelli 2018, 59-83.

Lafkioui, M. and Brugnatelli, V. (2018): *Written sources about Africa and their study*, Africana Ambrosiana 3.

Lippert, S.(2019): "Demotic Loans with mortgage in their legal-historical context", in: Démare-Lafont, ed. 2019, 123-152.

Mairs, R. and Martin, C.J. (2008-2009): "A bilingual sale of liturgies from the archive of the Theban choachytes: P. Berl. 5507, P. Berl. 3098 and P. Leid. 413", *Enchoria,* 31, 22-67.

Mairs, R. (2012): "Bilingual tagging of financial accounts in Demotic and Greek", *ZÄS,* 139, 37-44.

Moje, J. (2012-2013): "Schrift- und Sprachwahl bei epigraphischen Triskripten des griechisch-römischen Ägypten mit einem demotischen Textteil", *Journal of the Society for the Study of Egyptian Antiquities,* 39,

87-123, [online] https://www.academia.edu/9467983/_Schrift_und_Sprachwahl_bei_epigraphischen_Triskripten_des_griechisch_r%C3%B6mischen_%C3%84gypten_mit_einem_demotischen_Textteil_in_JSSEA_39_2012_13_87_123 [consulted on 04/04/2023].

Muhs, B. (2010): "A Late Ptolemaic grapheion archive in Berkeley", in: *Proceedings of the 25th international congress of papyrology*, American Studies in Papyrology, Ann Arbor, 581-588.

Papaconstantinou, A., ed. (2010): *The multilingual experience in Egypt, from the Ptolemies to the Abassids*, Farnham.

Pestman, P.W. (1985): *Textes et études de papyrologie grecque, démotique et copte*, P.Lugd.-Bat. 23, Leiden, 23.

Pestman, P.W. (1993): *The archive of the Theban choachytes. A survey of the Demotic and the Greek papyri contained in the archive*, StudDem 2, Leuven.

Richter, T.S. (2013): "O. BM EA 20300: In search of the latest dated Demotic ostracon", in: Ast *et al.*, ed. 2013, 285-290, [online] https://www.academia.edu/17927180/O_BM_EA_20300_In_search_for_the_latest_dated_Demotic_ostracon [consulted the 04/03/2023].

Valbelle, D. and Leclant, J., ed. (2000): *Le décret de Memphis, Colloque de la Fondation Singer-Polignac à l'occasion de la célébration du bicentenaire de la découverte de la Pierre de Rosette*, Paris.

Vandorpe, K. and Clarysse, W. (2008): "Egyptian bankers and bank receipts in Hellenistic and early Roman Egypt", in : Verboven *et al.,* ed. 2008, 153-168.

Van Nuffelen, P., ed. (2009): *Faces of hellenism. Studies in the history of the eastern Mediterranean*, StudHell 48, Leuven.

Verboven, K. *et al.,* ed. (2008): *Pistoi dia tèn technèn. Bankers, Loans and Archives in the Ancient World. Studies in Honour of Raymond Bogaert*, StudHell 44, Leuven.

Vleeming, S. (2011): *Demotic and Greek-demotic mummy labels and other short texts gathered from many publications*, Short Texts II, StudDem 9, Leuven-Paris-Walpole MA.

Winkler, A.F. and Zellmann-Rohrer, M. (2016): "A bilingual petition from the priests of Roman Tebtynis: P. Mich. V 226 once again", *ZPE,* 197, 195-203.

Wolff, H.-J. (1978): *Das Recht der griechischen Papyri Aegyptens*, Handbuch der Altertumswissenschaft 5.2, Munich.





Clarysse, Willy (2023) : "Bilingual Greek-demotic papyrological documents in Graeco-Roman Egypt", in : Roure, Réjane, éd., *Le multilinguisme dans la Méditerranée antique*, Pessac, PUB, Diglossia 1, 2023, 99-114, [en ligne] https://una-editions.fr/bilingual-greek-demotic-papyrological-documents [consulté le 06/03/2023]



# D'UN MONDE À L'AUTRE.
# PROPHÈTES THÉBAINS ET FONCTIONNAIRES LAGIDES DANS LA STATUAIRE PRIVÉE À LA FIN DE L'ÉPOQUE PTOLÉMAÏQUE

Ralph Birk

Quand Hérodote visita Thèbes en Haute Égypte[1], il fut témoin d'une instructive leçon au sujet de l'ancienneté de la ville[2]. Conduit dans une grande salle, les prêtres lui montrèrent 345 statues en bois, qui représentaient une longue lignée de grand-prêtres, issus les uns des autres. Le récit s'inscrit dans un discours critique s'adressant à une audience grecque : en mettant en exergue la descendance humaine des prêtres thébains, il vise à discréditer la prétendue descendance divine qu'Hékatée d'Abdère avait mise en avant pour lui-même quand il visita le sanctuaire d'Amon thébain. Cependant, l'importance du médium de la statue pour l'auto-représentation des prêtres au sein du temple est confirmée par la découverte spectaculaire de plus de 750 statues en pierre, par Georges Legrain, dans la "Cachette de Karnak", dans la cour du 7$^{e}$ pylône du temple d'Amon-Rê[3]. Ces statues, qui datent de toutes les périodes, depuis l'Ancien Empire jusqu'à la fin de l'époque ptolémaïque, étaient jadis érigées dans le temple de Karnak, mais leur emplacement exact n'est pas connu, du fait même de leur enfouissement dans la Cachette au cours de l'Antiquité. Néanmoins, les statues d'une époque donnée, comme l'époque ptolémaïque, sont reliées de manière typologique, iconographique[4], textuelle[5] et aussi généalogique[6], comme l'évoque Hérodote. Elles représentent des individus qui cherchent à

1. Je remercie chaleureusement Françoise Labrique et Ivan Guermeur pour la lecture de ce texte et des informations précieuses.
2. Hérodote 2.143. Pour ce passage Moyer 2011b, 42-83 et pour l'étude de l'*Enquête* concernant l'Égypte maintenant Coulon *et al.* 2013 ; Schwab 2020.
3. Sur l'historiographie de la découverte : Coulon, Jambon 2016.
4. Pour des emprunts iconographiques : Klotz 2015.
5. Par exemple la formule dite "saïte" : Jansen-Winkeln 2000.
6. Cf. *infra*.

demeurer en contact avec les vivants par l'intermédiaire de formules d'offrandes et d'"appels aux vivants" – dans un contexte d'approvisionnement pour l'au-delà – et s'intègrent également dans un réseau déjà existant de statues. Elles constituent ainsi une vraie *société de pierre*, pérennisée dans les confins de l'espace sacré du temple d'Amonrasonther ("Amon-Rê-roi-des-dieux")[7].

Dans les "monographies" d'époque ptolémaïque, qui décrivent la topographie religieuse de la région thébaine, les savants-prêtres caractérisent Thèbes comme la "régente des villes" (*ḥnw.t nỉw.wt*), lieu exceptionnel de la création primordiale et image terrestre du ciel[8]. Un reflet de cette image se rencontre aussi dans les écrits des auteurs classiques. Chez Diodore, qui visita l'Égypte au Ier siècle a.C., les Thébains se vantent d'être :

> "les plus anciens de tous les hommes et que c'est chez eux que pour la première fois la philosophie et la science rigoureuse de l'astronomie ont été découvertes"[9].

Comme Hérodote, Diodore montre que la construction de l'ancienneté ne se borne pas à la ville de Thèbes, mais concerne aussi ses habitants, les prêtres thébains, qui maîtrisaient les sciences. C'est dans ce monde de prestige religieux (lieu de la création primordiale), social (traditions familiales) et intellectuel (philosophie et astronomie)[10], tel qu'il est perçu par les Égyptiens *et* les Grecs, que les prêtres de l'époque ptolémaïque déposaient leurs statues. Comme le montrent le contenu de la Cachette de Karnak, la plupart des donateurs – même à l'époque ptolémaïque – sont issus d'une famille locale, un fait qui est parfois largement élaboré par de longues généalogies, thématisées dans les textes couvrant les surfaces des statues thébaines.

## Nesmin, grand gouverneur à Thèbes (*ḥ3tỉ-ʿ wr m W3s.t*)

Un exemple particulièrement pertinent de ce processus est le cas du "grand gouverneur à Thèbes" (*ḥ3tỉ-ʿ wr m W3s.t*), Nesmin, fils du prêtre d'Amon Petemestous, propriétaire d'une statue en pierre, trouvée dans la Cachette de Karnak (Caire, RT 20/2/25/4)[11]. Nesmin, vêtu d'une "peau de panthère", robe liturgique des officiants de

7. Pour les confins de la création à Thèbes : Labrique 2017.
8. Voir les textes réunis dans Recklinghausen 2007 et Klotz 2012, 44-48.
9. Diodore de Sicile 150.1 (trad. Vernière 2002, 105).
10. Pour une discussion approfondie de ce passage : Klotz 2012, 19-21. Sur les prêtres-astrologues : Winkler 2016, 269-278 et dans un contexte thébain : Birk 2014, 80-85 et Birk 2021.
11. Pour ce dossier cf. Birk 2020, 297-305, pl. 6 ; 45.

haut rang dans le temple[12], et muni de l'insigne "Bat"[13] (fig. 1), fait part d'une longue filiation de sept générations, qui orne le pilier dorsal (fig. 2). La généalogie montre la structure suivante :

Nesmin II → Petemestous → Nesmin I → Harmais → NN[14] → Spotous II → Osoroeris → Spotous I

Ayant un autre Nesmin en tant que grand-père dans la famille, le possesseur de la statue doit être dénombré Nesmin "II". Au terme de la généalogie, on arrive à son ancêtre de même rang ("grand gouverneur à Thèbes") Spotous I, qui est alors distant de Nesmin II de sept générations. Différents critères permettent de situer le "grand gouverneur à Thèbes" Nesmin II au début du Ier siècle a.C. La mention de l'arrière-grand-père de Nesmin, Harmais, constitue une information importante pour la datation de la statue. Celui-ci porte le seul titre de *ḥm*(*-nṯr*) *Mꜣꜥ.t* "prophète de Maât" (𓋹). Or, un prophète de Maât, Harmais, est justement mentionné dans une liste des tombes et des momies de l'année 153 a.C. (pSurvey 3), provenant des archives du choachyte Osoroeris, chargé du culte funéraire des familles thébaines[15]. L'identification est assurée par la rareté du titre dans la documentation thébaine et par la notoriété de Harmais en tant que prophète de Maât – la seule mention du titre suffisait, dans la généalogie de Nesmin et dans la liste du pSurvey 3, pour l'identifier[16]. En comptant une moyenne de 25 ans par génération[17], nous arrivons à situer Nesmin dans la première partie du Ier siècle a.C. – une datation qui peut être soutenue par d'autres critères. Le texte du pilier dorsal se termine par le souhait de recevoir une offrande d'eau de la main du dieu Amon d'Opé et du pain de Khonsou-Chou[18] et intègre ainsi le défunt dans les cultes de Djêmé, qui relient Karnak avec le culte des ancêtres sur la rive ouest, à Médinet Habou[19]. Cette invocation apparaît dans la statuaire à Karnak notamment au Ier siècle a.C.[20] Pareillement, on la trouve aussi dans les graffiti démotiques de Médinet Habou datant du Ier siècle a.C.[21] Situer

12. Pour la peau de panthère comme attribut dans la statuaire privée : Becker *et al.* 2020, 241 sq., 273 ; Heindl 2018 ; Birk 2014, 85-94 et Klotz 2016, 449 n. 92 et 93. Son rôle de robe liturgique pour le prêtre-Sem est étudié dans Rummel 2008.
13. Une liste de statues portant un emblème "Bat" se trouve dans De Meulenaere, Vanlathem 2010, 64-67. Pour une interprétation juridique de cet insigne, voir l'étude classique de Grdseloff 1940.
14. Cette personne est supposée être mentionnée dans la lacune, au début de la 2e colonne. Mais comme les titres de celle-ci commencent déjà à la fin de la 1ère colonne, il est plus vraisemblable qu'il y ait eu une personne supplémentaire dans la généalogie.
15. pSurvey 3 (= pBrux. Dem. 5), I, 14 : Spiegelberg 1909, 20 et Pestman 1993, 50 sq.
16. Pour un cas comparable : Quaegebeur 1974, 43 sq.
17. Pour la méthode employée cf. Birk 2020, 377-381. Une approche comparable, avec une moyenne de 30 ans par génération, se trouve chez Jansen-Winkeln 2006 et Payraudeau 2014, 112-115.
18. "Puisses-tu recevoir de l'eau de la part d'Amon d'Opé au début de chaque décade et des pains-*sn.w* de Khonsou-Chou !".
19. À propos de ce complexe des rites décadaires en dernier lieu Fernandez-Pichel 2021, Mcclain 2011 et Klotz 2012, 52-58 ; 101-109 ; 385 sq.
20. Bothmer & De Meulenaere 1974, 110 sq.
21. Thissen 1989, 19 ; 52 (n° 44 et 51) et 219, n. 58 sq.





□ Fig. 1. Statue debout de Nesmin, fils de Petemestous (Caire, TR 20/2/25/4), front (© Birk, R., 2020, *Türöffner des Himmels. Prosopographische Studien zur thebanischen Hohepriesterschaft der Ptolemäerzeit*, ÄgAbh 76, pl. 45).

□ Fig. 2. Statue debout de Nesmin, fils de Petemestous (Caire, TR 20/2/25/4), dos (© Birk, R., 2020, *Türöffner des Himmels. Prosopographische Studien zur thebanischen Hohepriesterschaft der Ptolemäerzeit*, ÄgAbh 76, pl. 45).

Nesmin dans la première partie du I^er siècle a.C. devient dès lors une hypothèse très probable. Sa généalogie le relie avec le début de l'époque ptolémaïque ou la première moitié du III^e siècle a.C., illustrant ainsi la présence continue de sa famille dans le temple et la parenté de premier plan de Nesmin II. Sans vouloir développer ici une réflexion sur l'authenticité de ce lignage[22], constatons que l'objectif rhétorique de l'inscription est d'incorporer le dédicant dans les grandes lignées thébaines et correspond, autrement dit, à une mise en pratique des observations d'Hérodote et Diodore.

Étant donné ce besoin d'enracinement social dans le clergé thébain[23] au début du I^er siècle a.C., nous nous demanderons comment se manifestait l'auto-représentation des individus à qui cette caractéristique faisait défaut. Les personnes en question sont, outre les exemples des prêtres égyptiens provenant des autres sanctuaires[24], ceux qui peuplaient deux "espaces ethniques"[25] (Bingen), les espaces grec *et* égyptien. Ils franchissaient la frontière entre les deux et se retrouvaient dans une zone de contact, qui a été qualifiée récemment de *middle ground* (Moyer)[26] et qui se présente alors comme un espace propre. Ces personnes maîtrisaient les codes culturels des deux sphères et les utilisaient là où le contexte le nécessitait[27]. Dans le cadre de l'étude du multilinguisme en Égypte ptolémaïque, des dossiers provenant des différents lieux ont été traités, qui illustrent cette mobilité culturelle[28]. Ici, nous focalisons notre attention sur la région thébaine et sur le I^er siècle a.C., période d'intégration des agents de l'état lagide dans les temples[29]. Il est en outre instructif d'analyser la mise en scène de ces dédicants biculturels, qui sortaient d'un milieu mixte et se faisaient représenter dans le monde du temple égyptien[30]. Même si elles

---

22. Bickel & Münch 2014 et pour un *status quaestionis* sur les généalogies au premier millénaire : Jansen-Winkeln 2005.
23. L'héritage des fonctions et les lignées des prêtres dans le temple sont aussi thématisés dans le "manuel du temple" (Quack 2005) et dans les *topoi* autobiographiques, par exemple : Jansen-Winkeln 1991 et Collombert 1998.
24. Concernant des individus non-thébains qui consacrent une statue dans le temple d'Amon cf. Guermeur 2004, 246 n. 4 et Quaegebeur 1989, 107 n. 81.
25. Bingen 2007, 282. Cf. les réflexions de Coussement 2016, 159-207.
26. Moyer 2011c et Moyer 2011a.
27. Coussement 2016, 159-169. Sur cette vision de la biculturalité hellénistique voir aussi Fischer-Bovet 2014, 321-328 ; Thiers 2006 ; Clarysse 1985 ; Gorre 2013, 108-111.
28. Pour l'exemple le plus pertinent non thébain provenant d'Edfou, la famille d'Apollonios, cf. l'étude classique Yoyotte 1969 et Coussement 2016, 165-169 ; Moyer 2011c, 125-129. Cf. pour d'autres dossiers Collombert 2000 ; Guermeur 2000 ; Klotz & Leblanc 2012. Pour l'étude des dossiers plurilingues cf. aussi Colin 2003.
29. Sur l'intégration des agents de la couronne dans l'administration et les cultes du temple cf. Gorre 2013 et Gorre 2009, 519-555 et la discussion dans Coussement 2016, 193-195.
30. Cf. Cole 2019 ; pour la statuaire dans le Fayoum : Bianchi 1992 ; Bingen 1998 ; et pour Dendara : Warda 2017.

sont touchées, ni les sources d'ordre administratif[31], ni la documentation grecque et démotique thébaine, ni la culture matérielle ne seront au centre de cette étude[32]. Nous nous contenterons de la statuaire et des sources hiéroglyphiques privées de la fin de l'époque ptolémaïque[33]. En prenant en compte différents dossiers et leurs données prosopographiques, nous discuterons l'impact social de ces personnages. Au cœur de notre enquête se place le dossier de Platon, fils de Platon, qui sera le pivot entre le II^e^ et le I^er^ siècle a.C. et marquera un tournant pour l'évolution du clergé thébain, comme le démontrera l'analyse des détenteurs des titres *platoniens* avant et après sa période d'activité.

## Platon, fils de Platon

Le dossier de Platon est un cas exceptionnel, car il concerne à la fois une statue (fig. 3) issue de la Cachette de Karnak (Caire, JE 38033)[34] et un dossier papyrologique dans lequel Platon "junior" (ὁ νεώτερος) est présent en tant que fils du stratège Platon qui a réprimé la révolte en Thébaïde en 88 a.C.[35]. La statue se distingue par la représentation d'un vêtement en vogue dans la phase postérieure à 125 a.C.[36], comme l'a démontré W. Kaiser. Bianchi a dénommé ce type de statue *striding draped male figure*[37], ici combiné avec une peau de panthère sans dessins à l'intérieur.

Platon, propriétaire de la statue, est identifié par un texte en trois colonnes, qui couvre le pilier dorsal (fig. 4). Un autre texte se trouve sur l'épaisseur du pilier dorsal[38]. La première moitié du texte en trois colonnes est consacrée aux titres et à la filiation du personnage. Platon est qualifié de "vivant" (*snb*), comme d'ailleurs ses parents : Platon, son père, pareillement titré (*mỉ-nn*), et la dame vénérable Tathothis, sa mère. La deuxième partie et le texte sur l'épaisseur du pilier dorsal ont une connotation sacrée puisqu'ils rendent compte de l'apparition multiple d'Amon thébain et de son hypostase, Amon d'Opé, dans un contexte oraculaire. Lors de son

31. Sur la présence grecque à Thèbes, se basant sur la documentation administrative, cf. Clarysse 1995.
32. Cf. les articles réunis dans : Gorre & Marangou 2015.
33. Pour un même choix de sources privées hiéroglyphiques, du début de l'époque ptolémaïque, et une approche littéraire : cf. Derchain 2000. Pour des compléments au dossier d'Esnou(n) de Coptos, traité par Derchain, cf. Guermeur 2003.
34. Une publication assortie d'une étude approfondie de la statue a été publiée par Coulon 2001a. La séquence de n° des fouilles ("séquence-K") indique la découverte entre le 11 et le 19 Mai 1905, cf. Base CdK, [en ligne] http://www.ifao.egnet.net/bases/cachette/?id=608 [consulté le 04/03/2023] et Coulon 2001a, 86.
35. Au sujet du dossier papyrologique de cette famille : Van 'T Dack & Mooren 1981 ; pour sa relation avec la statue thébaine de Platon : Coulon 2001a, 97-100. À propos de la révolte en 88 a.C. et l'implication de la famille de Platon : Veïsse 2004, 64-73 ; Veïsse à paraître.
36. Kaiser 1999.
37. Pour le type de statue : Bianchi 1978, Perdu 2012, 53 sq. et Cafici 2021, 82-86.
38. Pour les textes de la statue : Coulon 2001a, 88-97.



□ Fig. 3. Statue drapée de Platon, fils de Platon (Caire, JE 38033), front (© Coulon, L., 2001a, "Quand Amon parle à Platon (La statue Caire JE 38033)", *RdÉ,* 52, 2001, p. 85-125, pl. XV).

□ Fig. 4. Statue drapée de Platon, fils de Platon (Caire, JE 38033), dos (© Coulon, L., 2001a, "Quand Amon parle à Platon (La statue Caire JE 38033)", *RdÉ,* 52, 2001, p. 85-125, pl. XV).

premier oracle, le dieu apparaît au cours d'une procession sous la forme d'Amon d'Opé, et il communique ses "directives" (*sḫr.w*), qui sont interprétées par Platon lui-même, sans que la formulation exacte des oracles soit reproduite[39]. Ce personnage, qui s'avère capable d'entretenir des relations étroites avec la divinité thébaine, est issu du monde de la haute administration de la Thébaïde. Trois titres le caractérisent comme "comte, prince et frère du roi" (*ỉrỉ-pꜥ.t ḥꜣtỉ-ꜥ sn-nsw*). Le dernier membre de cette chaîne introductive est équivalent au titre grec συγγενής. La correspondance entre titres égyptiens et grecs suit les mêmes règles que la transmission d'un système linguistique à l'autre des noms propres : *interpretatio*, néologisme et transcription[40]. Le titre de *sn-nsw* n'étant pas connu avant l'époque ptolémaïque, il représente ici un néologisme égyptien, qui transpose l'idée de parenté entre souverain et fonctionnaire, présente dans le titre grec[41]. Il exprime l'appartenance du personnage à la cour alexandrine, qui s'étendait alors jusque dans la *chôra*[42]. Il marque ainsi l'intégration des fonctionnaires, Grecs et Égyptiens, dans le réseau social de la cour qui dépasse l'espace géographique d'Alexandrie. L'extension de l'influence propre de Platon dans la Thébaïde est documentée par ses nombreuses prêtrises comme prophète (*ḥm-nṯr*)[43] des différents dieux de la région. Selon le texte, il assume des prêtrises à Esna, Kom Ombo, Elkab, Armant et finalement Thèbes[44]. Après avoir introduit les titres latopolitains de Platon, le texte suit une logique géographique claire, depuis le sud vers le nord, de Kom Ombo à Thèbes. La ville d'Amon et son dieu principal ne sont pas seulement le point culminant de ses prêtrises, mais servent aussi de frontispice à toute sa titulature, par le *topos* de "quelqu'un au cœur efficace concernant les directives de son maître, son dieu Amon"[45], qui se trouve au tout début des titres cléricaux. Par ailleurs, une majorité du panthéon latopolitain est présente dans les titres de Platon, ce qui suggère qu'Esna a pour Platon une importance particulière. Or, c'est depuis Esna que le – très probable – stratège de la Thébaïde Platon et son fils, Platon "junior", exerçaient le pouvoir, comme le

39. Coulon 2001a, 103-108.
40. Colin 2003, 275-279. Sur le phénomène d'*interpretatio* dans des contextes culturels différents : Colin *et al.* 2015. Un bon exemple pour l'*interpretatio* est le titre ptolémaïque du "ministre de l'économie", le διοικητής. Le titre est rendu en égyptien par *sỉꜣ nt.t* ("celui qui sait ce qui est") ou *snty*, un titre qui existe très probablement déjà à l'époque saïte : Yoyotte 2013 ; Klotz 2009, 282 ; 285 n. a ; Klotz, Leblanc 2012, 664 sq. n. a et 686-689 ; Clarysse 2019 et Rashed 2018. La transcription d'un titre reste à prouver pour la charge d'archisomatophylax, qui est interprétée phonétiquement en égyptien : Collombert 2000, 48.
41. Pour le titre συγγενής cf. en dernier lieu : Lada 2013. Le système de titres auliques de la cour alexandrine a été traité de manière extensive par Mooren 1975 ; cf. aussi les références dans Guermeur 2000, 74 sq. ; Moyer 2011a, 21 sq. ; Lanciers 2018.
42. Pour cette notion voir notamment Moyer 2011a.
43. La traduction de ce titre en grec se justifie par son emploi dans les décrets sacerdotaux ptolémaïques, sur ce sujet on se reportera à El-Masry *et al.* 2012, 79 sq.
44. Les titres de Platon sont analysés par Coulon 2001a, 100-103.
45. Pour ce passage : Coulon 2001a, 92 n. b.

prouvent les données papyrologiques[46]. En fait, la répartition géographique de ces titres *sacerdotaux* correspond exactement à l'étendue du pouvoir administratif de ces personnages dans la région qu'ils gèrent[47]. Comme l'a démontré L. Coulon, les informations données – accès à la cour royale, étendue du pouvoir – suggèrent de reconnaître en Platon "junior" un stratège ayant pouvoir sur plusieurs nomes.

## Platon : les titres et la hiérarchie sacerdotale à Thèbes

Non seulement la place des titres thébains dans la litanie est privilégiée, mais, de surcroît, les titres eux-mêmes font état d'une véritable accumulation des charges au sein du temple de Karnak : outre les offices de "prophète de Min-Amon, Se[tem] et [scribe] du livre divin d'Amon" (*ḥm-nṯr n Mnw-Ỉmn S*[*tm sẖ3w*] *mḏ3.t-nṯr n Ỉmn*), Platon a accès aux trois temples de la triade thébaine comme "majordome de Khonsou dans Thèbes Neferhotep, prophète de Mout, la grande, la maîtresse de l'Ichérou" (*ꜥ3 pr n Ḫnsw m W3s.t Nfr-ḥtp ḥm-nṯr Mw.t wr.t nb*(*.t*) *Ỉšrw*) et "quatrième, troisième et deuxième prophète d'Amon" (*ḥm-nṯr 4.nw 3.nw 2.nw n Ỉmn*). Pour cerner l'impact de ce prêtre-administrateur éminent à Thèbes, nous esquisserons l'évolution de ces trois fonctions ainsi que celle du "majordome de Khonsou" – connue par d'autres prêtres – à Karnak. Celles-ci étaient, vraisemblablement, l'apanage d'une seule personne à un moment donné et sont ainsi un objet révélateur pour l'étude de la prise d'influence par Platon.

### Le majordome de Khonsou-dans-Thèbes-Neferhotep (*ꜥ3 pr n Ḫnsw m W3s.t Nfr-ḥtp*)

À la fin des dernières dynasties locales et au début de l'époque ptolémaïque, le titre de "majordome" de Khonsou-dans-Thèbes-Néferhotep se rencontre dans une famille étendue et bien établie, qui s'est fait enterrer dans la tombe TT 414 du dignitaire saïte Ankh-Hor. Toutefois, les membres de cette famille ne détiennent pas au même moment les charges du 2$^{e}$, 3$^{e}$ ou 4$^{e}$ prophète d'Amon[48]. Au cours de l'époque ptolémaïque et surtout après la période d'activité de Platon, ce titre tend à être associé à des personnes d'importance régionale.

Toujours à l'époque ptolémaïque, le 5$^{e}$ prophète d'Amon Osoroeris, possesseur d'un siège de prêtre (Caire, TR 2/2/21/5)[49], combine ce titre avec celui de "grand

46. Coulon 2001a, 97-100.
47. De Meulenaere 1959, 18 ; Coulon 2001a, 102 sq. et Gorre 2013, 109.
48. Pour cette famille et sa reconstruction généalogique voir : Bierbrier *et al.* 1984, 238-241 ; De Meulenaere 1989, 63-69. Pour les objets de ces personnes on se reportera aux registres généalogiques dans Bietak & Reiser-Haslauer 1982.
49. Coulon 2006, 2-18 ; Birk 2020, 258-260.

gouverneur et chef des prophètes à Thèbes” (*ḥ3ti-ʿ wr imi-rʾ ḥm.w-nṯr m W3s.t*)[50], qui le désigne comme ritualiste suprême et administrateur dans les temples de Karnak[51]. L'activité de ce “grand gouverneur” est décrite par le texte de son siège, insigne portable de son autorité, qui décrit sa présidence parmi les prophètes d'Amon. Il prend soin de la pureté du temple en surveillant les axes d'accès et l'exécution méticuleuse des rituels[52]. Le titre de 5e prophète d'Amon permet de dater Osoroeris après l'introduction de la 5e phylé, donc après 238 a.C., quoiqu'il soit impossible à l'heure actuelle de rattacher Osoroeris à une famille attestée à cette période[53].

L'affiliation aux cultes de Khonsou en tant que “majordome” se trouve aussi chez un prêtre anonyme, connu par un fragment de statue à peau de panthère, issu de la Cachette (Caire, SR 239). Il s'agit d'un élément de l'avant du torse, comprenant l'épaule gauche[54]. Or, le musée du Caire a répertorié, à part le fragment mentionné, un autre fragment en calcaire sous le n° SR 239, de taille plus petite. Tous deux proviennent de statues ornées de peau de panthère, mais ils n'appartiennent probablement pas à la même statue, à cause des différences stylistiques et épigraphiques[55].

Le fragment de l'épaule gauche montre une décoration des rosettes qui ornaient la peau de panthère, un insigne Bat, dont le visage et les cornes sont bien préservés, est suspendu autour du cou. Une écharpe est inscrite avec un texte d'une colonne[56] :



*si3 nt.t shr Nsr.t ḥm-nṯr ʿ3 pr n Ḫnsw m W3s.t Nfr-ḥtp Ḥr nb 3w.t-i⸢b⸣* [...]

“celui qui sait ce qui est”, qui apaise la Flamme, prophète (et) majordome de Khonsou-dans-Thèbes-Neferhotep, Horus, maître de la joi⸢e⸣ [...]

---

50. C'est la même charge que celle de Nesmin, fils de Petemestous (Caire, TR 20/2/25/4), cf. *supra*.
51. Birk 2020, 391-428.
52. Coulon 2006, 17 sq. et 25 sq. et Birk 2020, 258-260.
53. Pour l'introduction de la 5e phylé par le décret de Canope : Pfeiffer 2004, 106-117. Pour la lecture du titre sur le siège de prêtre : Klotz 2016, 450 n. 98. Outre Osoroeris, il n'y a qu'un autre 5e prophète d'Amon : Montouemhat, qui provient de la famille des 4e prophètes d'Amon : Klotz 2016, 446-452 ; Birk 2020, 249-254.
54. Rashed 2018.
55. Rashed 2018, 7.
56. Le texte donné ici corrige celui de l'édition (Rashed 2018, 5) : *si3 nt.t ḥtp* (...) → *si3 nt.t* (...), *shr ib n Nsr.t* → *shr Nsr.t*, *ʿ3 p ʿ* (...) → *ʿ3 pr* (...).

Ce prêtre, dont le nom est perdu dans la lacune, était détenteur du titre *sỉꜣ nt.t* – "celui qui sait ce qui est" ( )[57], l'équivalent égyptien du titre grec διοικητής, le "ministre de l'économie"[58]. Dès le début du IIe siècle a.C., sous le règne de Ptolémée V, ou même avant[59], la position de diœcète est parfois assumée par des individus avec un fond gréco-égyptien ou égyptien, tels que Horpakhepesh sous Ptolémée V[60], Dioskouridès sous Ptolémée VI[61], et Harkhebi sous – très probablement – Ptolémée VIII[62]. Apparemment, tous trois proviennent de Basse Égypte. Ce diœcète thébain anonyme semble être le seul à avoir déposé une statue dans le temple de Karnak. Le texte fragmentaire de la statue n'éclaircit pas davantage l'origine familiale ou sociale du détenteur, car aucune information généalogique n'existe en l'état actuel. Même si son titre thébain (*ꜥꜣ pr n Ḫnsw m Wꜣs.t Nfr-ḥtp*) indique une affiliation avec les cultes locaux, son origine reste ainsi obscure. Outre le cadre temporel établi par les autres diœcètes gréco-égyptiens, le IIe siècle a.C., l'orthographe du titre de simple "prophète" ( ) apporte un argument supplémentaire, car le déterminatif de l'homme assis au bras levé pour un titre se trouve dans des documents notamment du IIe siècle a.C.[63] et peut-être aussi postérieurs[64]. Ce personnage était donc chargé de l'administration financière et était en même temps intégré dans les cultes thébains. Compte tenu de la critique récente sur l'existence des diœcètes régionaux au IIe siècle a.C.[65], il est cependant délicat de délimiter l'envergure de sa sphère d'influence[66].

Cet aperçu montre que ce n'est pas seulement l'accès au temple de Khonsou que Platon souligne, mais aussi la prise en charge d'un rôle fortement lié aux

57. Il porte aussi deux autres titres sacerdotaux : outre le simple titre de "prophète" (*ḥm-nṯr*), qui est peut-être à mettre en relation avec le "Khonsou" du titre suivant de majordome, le nom du dieu étant réduit par haplographie, il porte aussi celui de *shr nsr.t* – "celui qui apaise la flamme" – sans parallèle dans la documentation thébaine contemporaine, mais peut-être en relation avec la déesse Mout en tant que déesse lointaine, cf. les textes réunis dans Klotz 2012, 167-171.
58. Pour les variantes graphiques du titre hiéroglyphique : Yoyotte 2013, 145 et Klotz 2009, 285 n. a., pour la ligature démotique du titre on se reportera à Vittmann 1998, 296-298. Cf. en général concernant ce titre : Clarysse 2019 ; Lanciers 2020 (pour le IIe siècle a.C.).
59. Pour la démonstration suggérant une datation de Harkhebi dit Archibios plutôt sous le règne Ptolémée II Philadelphe, que celui de Ptolémée VIII Évergète II : Klotz 2009, 300-304. Pour la datation sous Ptolémée VIII cf. maintenant Lanciers 2020, 117-119.
60. Klotz & Leblanc 2012 ; Cole 2019, 155-157 ; Lanciers 2020, 103.
61. Lanciers 2020, 105-109 ; Collombert 2000.
62. Yoyotte 2013, 148 sq. ; Klotz 2009 ; Lanciers 2020, 177-119 ; Cole 2019, 157 sq. ; cf. n. 59.
63. Sur le siège de prêtre d'Osoroeris, le déterminatif se trouve derrière un titre spécifique : Coulon 2006, 6 sq. et n. I. Pour la datation du personnage, détenteur du titre "5e prophète d'Amon" : Klotz 2016, 450 n. 98.
64. Pour une datation du début de l'époque ptolémaïque cf. Rashed 2018.
65. Lanciers 2020.
66. À ce sujet on consultera les références réunies par Lanciers 2020 ; Clarysse 2019 et Huß 2011, 18 n. 119 et 120.

positions élevées du clergé thébain. Un contexte concret pour ces "majordomes" de Khonsou tels qu'Osoroeris (grand gouverneur à Thèbes), le diœcète anonyme et Platon (stratège), se trouve peut-être dans le caractère judiciaire de ce dieu thébain[67], documenté par les scènes du propylône de Khonsou à Karnak[68]. De plus, le propylône est nommé "porte-de-rendre-la-justice" (*rw.t-di͗*(*.t*)-*M*ꜣꜥ*.t*)[69], ce qui marque l'emplacement-même du tribunal, où se rendait la justice. Ceci est corroboré par les serments démotiques du temple[70], conservés sur ostraca, qui prouvent l'activité judiciaire par ex. "dans le domaine de Khonsou à Thèbes Neferhotep"[71]. Or, l'implication des "grands gouverneurs" dans les affaires juridiques est indiquée par le *manuel du temple*, un traité théorique sur l'organisation du temple égyptien idéal, conservé sur des nombreux manuscrits d'époque romaine, avec des racines plus anciennes[72]. Là, le "grand gouverneur" prononce le jugement et l'impose, un acte qui ne peut être conforté par les sources privées de Thèbes, qui se contentent de leurs rôles strictement religieux. En revanche, le stratège est mentionné directement dans les serments démotiques[73] et le rôle de Platon dans les oracles d'Amon le met en relation directe avec un contexte juridique[74]. Peut-être l'administration financière locale ou régionale nécessitait-elle l'accès du diœcète anonyme au rang de "majordome", ce qui lui garantissait un contrôle sur les disputes locales, qui étaient traitées par les serments du temple. Un rôle de prêtre-juge, comme l'envisageait Quaegebeur[75], est au moins vraisemblable pour ces trois personnes. D'ailleurs, n'est-il pas remarquable – si ce n'est à cause d'un hasard de la documentation –, qu'au II^e^ et I^er^ siècle a.C., une lignée généalogique de "majordomes", comme celle attestée au début de l'époque ptolémaïque, n'ait pu être établie ? Ceci indique peut-être, bien que le mode d'attribution ne soit pas clair, que la fonction de "majordome" de Khonsou était rattachée à la fonction principale du prêtre.

Platon combine ce titre avec ceux de 2^e^, 3^e^ et 4^e^ prophète, cumul qui se retrouve chez les "majordomes" d'époque romaine : aux côtés du 4^e^ prophète d'Amon Spotous[76], Imouthès[77] est à la fois 2^e^ et 4^e^ prophète, alors que Hatrès[78] revêt les trois mêmes charges que Platon. Un autre "majordome", qui ne les cumule pas, accède à la même la fonction de 1^er^ prophète d'Amon : Psentaès[79].

---

67. Klotz 2012, 88-90.
68. Quaegebeur 1993, 219 sq. ; Labrique 1997, 25 sq. et Labrique 2005.
69. Derchain 1995 et Quaegebeur 1993.
70. Kaplony-Heckel 1994 ; El-Aguizy 1996, 6 sq. et aussi Lippert 2012, 174-176.
71. Kaplony-Heckel 1994, 1017.
72. Quack 2000, 12 et Quack 2004, 20 ; Quack 2008, 137.
73. Cf. un exemple du temple de Khonsou : Kaplony-Heckel 1963, 239 sq. et Quaegebeur 1993, 215.
74. Coulon 2001a, 107 sq.
75. Quaegebeur 1993, 217.
76. pVienne 3875, cf. Herbin 1994, 9 sq.
77. Pour ses monuments cf. Beinlich-Seeber 1998 et Herbin 1994, 204.
78. Töpfer 2014 ; Töpfer 2015, 21-31 et Coulon 2001a, 101.
79. Herbin 2008, 205 sq.

# Le haut clergé thébain au IIe siècle a.C. et l'impact de Platon

Les trois titres de 2e, 3e et 4e prophète d'Amon se trouvent à l'échelon supérieur du clergé de Karnak et sont traditionnellement liés aux différentes familles. Les rôles de ces prêtres dans les temples thébains se définissent en particulier par les titres secondaires qu'ils portent. Ces liens sont évidents, p. ex. pour les 4e prophètes d'Amon, qui montrent une affinité particulière pour les cultes coptites, en tant que "*Semati* " ou "*grand Semati*"[80]. Pour cette raison, il est difficile de définir un caractère spécifique – rituel ou administratif – pour un 2e, 3e ou 4e prophète d'Amon "typique". Ces positions sont transmises de génération en génération[81] et font partie du capital prestigieux d'une famille. Quand Platon reçoit l'oracle d'Amon en 98 a.C., il porte vraisemblablement déjà les titres de 2e, 3e et 4e prophète, ce qui définit un *terminus ante quem* précis pour les autres hauts prophètes thébains, que nous passerons en revue, du IIe siècle a.C.

Avant l'apparition de Platon, le dernier 2e prophète d'Amon connu est un certain Harsiésis, ancêtre mentionné dans un graffito de deux frères-prêtres au temple de l'Est à Karnak[82], qui vivait dans la première partie du IIe siècle a.C. Pourtant, ses propres monuments font jusqu'à présent défaut. Parmi les 3e prophètes d'Amon, on trouve en dernière position le prêtre Pchorchonsis, propriétaire d'une situle décorée par un cortège généalogique, qui se trouve aujourd'hui au Musée de l'Ermitage[83]. Ce Pchorchonsis était déjà momifié en 153 a.C., comme le prouve une liste de prêtres choachytes[84]. Son activité se situe dès lors dans la première partie du IIe siècle a.C. Pour les 4e prophètes d'Amon, la datation est plus délicate : le dernier prêtre connu comme porteur de ce titre est Horos, père de Montouemhat, cité dans la filiation sur la statue de son fils[85]. Celle-ci, marquée par la présence de la 5e phylé, est postérieure à l'an 238 a.C.[86]. Un argument stylistique de datation pourrait être tiré de l'aspect de la peau de panthère et l'insigne Bat, qui ornent le "5e prophète d'Amon" et "grand gouverneur à Thèbes", Montouemhat : la pardalide est dépourvue d'une décoration en rosettes, ce qui correspond à la statue de Platon du début du Ier siècle a.C., et l'insigne Bat est proche des exemples du IIe et du début du Ier siècle a.C.[87]. Ces

80. Cf. Birk 2020, 262-269 ; 278.
81. Cf. *infra*.
82. Traunecker 1998, 1196-1200 ; Birk 2020, 339-344, pl. 8.
83. Golénischeff 1891, 339 sq. ; Birk 2020, 157-185.
84. Connu par le pSurvey 3 (= pBrux. Dem. 5), col I, l. 19 : Spiegelberg 1909, 19-25 ; pl. 7 et pour les archives : Pestman 1993. Cf. aussi : Birk 2020, 176-181.
85. Klotz 2016, 446-452 ; Birk 2020, 249-254.
86. Klotz 2016, 446.
87. Birk 2020, 253 sq.

indices placeraient Montouemhat dans la 2e moitié ou à la fin du IIe siècle a.C.[88] et son père Horos 25-30 ans avant.

Nous pouvons ainsi récapituler les faits : les trois positions étaient apparemment toutes vacantes au début du Ier siècle a.C., du moins si l'absence de sources signifie absence des individus. C'est dans ce vide institutionnel qu'entre en scène Platon. Étant donné les traditions familiales qu'impliquent ces charges, l'impact de leur monopolisation par Platon ne peut pas être surestimé. Cet accaparement s'insère dans un processus d'intégration des administrateurs de haut rang dans les temples, qui peut encore être étayé par les dossiers d'autres notables en dehors du périmètre thébain[89]. Cette intégration était sans doute motivée par le besoin d'une forme de protection du clergé local[90] par l'administration royale.

Mais, l'emprise du stratège n'affecte pas la charge de 1er prophète d'Amon, titre qui n'est pas repris dans la titulature de Platon. Cependant, la situation change aussi pour le 1er prophète. Entre 125 et 100 a.C., les notaires du Djêmé signent leurs contrats en nom du 1er prophète d'Amon Espmetis II[91]. Celui-ci était aussi directeur du notariat de Djêmé, en tant que titulaire de la charge de "prophète de Djêmé"[92]. Après le dernier contrat (17 avril 100 a.C.), le pTor. Botti 36[93], toute trace d'Espmetis II disparaît de la documentation et l'activité du notariat sur la rive ouest s'achève. Cependant, à Karnak, sur la rive est, le dernier contrat est datable de 98 a.C.[94], soit deux ans après le pTor. Botti 36 à Djêmé. La fin des archives et des traditions notariales est – le cas échéant – à mettre en relation avec les troubles dynastiques et militaires entre Ptolémée X et Ptolémée IX qui frappent Thèbes en 88 a.C.[95], un événement qui engagea aussi le père de Platon en tant que stratège de la Thébaïde[96]. Des études récentes ont souligné par ailleurs que la destruction totale et le pillage de Thèbes par l'armée de Ptolémée IX, placée sous la direction du général Hiérax et évoquée par Pausanias[97], ne sont pas confirmés du fait d'une activité continue de construction en Thébaïde et notamment dans le temple d'Amon[98]. Même si la fin réelle d'activité

88. Ce fait pourrait être corroboré par la mention d'un "père du dieu Montouemhat, fils de Horos, avec ses hommes et femmes" daté du 25 janvier 123 a.C., dans un papyrus des choachytes. Mais le titre de "père du dieu" est trop répandu pour identifier avec certitude Montouemhat *:* pSurvey 37 (= pBM EA 10402), Pestman 1993, 135-137 ; Birk 2020, 251 sq.
89. Gorre 2009, 529-555.
90. Gorre 2009, 540.
91. Pestman 1977, 141-144 ; Birk 2020, 63-67. Pour les notaires thébains : Arlt 2009 ; Arlt 2011 et maintenant pour Djêmé : Uggetti 2020.
92. Pour ce titre cf. Uggetti 2016, 161 sq. ; 174 ; Tirel Cena 2016.
93. Botti 1967, 180-184 et tabl. XLIV ; Uggetti 2020, 55 ; 61 ; 64.
94. Il s'agit du pTor. Choach. 7 (= pTurin 2132) : Pestman 1992, 77-85.
95. Arlt 2011, 25-28 et pour la chronologie de la révolte, voir Veïsse 2004, 70-73 ; Veïsse à paraître.
96. Veïsse 2004, 64-73 et Veïsse à paraître.
97. Cf. Paus. 13.9.
98. Veïsse à paraître ; Thiers 2015, 351 sq. et Klotz 2012, 4.

d'Espmetis II – en dehors des documents notariaux, qui correspondent aux archives spécifiques – ne peut être établie avec certitude, aucun fils, qui lui aurait succédé comme 1er prophète d'Amon à Karnak, n'est connu.

## La restructuration de la hiérarchie cléricale à Thèbes au Ier siècle a.C.

Après la période d'activité de Platon comme stratège et prophète, la hiérarchie cléricale à Thèbes subit une restructuration. Suivant l'exemple de Platon, les hautes charges de prophète se retrouvent désormais entre les mains des membres d'une élite administrative, dont on ne relève que sporadiquement des liens avec les vieilles familles thébaines[99]. Plusieurs cas du Ier siècle a.C. témoignent de ce changement. Un dossier, en cours d'étude, réunit deux statues du type *striding draped male figure*, qui indiquent une datation postérieure au dernier quart du IIe siècle a.C.[100]. L'une appartient à un individu nommé *K-y-m-n-s* ( ), ce qui correspond au grec Κόμανος[101]. Ce personnage reprend le titre de "chef des prophètes", qui, à l'époque ptolémaïque, est normalement lié au "grand gouverneur à Thèbes", mais qui, sous la 30e dynastie, appartenait encore à la titulature du 1er prophète d'Amon Spotous[102]. La relation entre le "grand gouverneur à Thèbes" et le "chef des prophètes" est si étroite, que les titres sont souvent interprétés comme une unité dans les textes privés de Thèbes[103], les escaliers d'Edfou[104] et dans le *manuel du temple*[105], aboutissant à la postposition du toponyme derrière le syntagme ("grand gouverneur et chef de prophètes à Thèbes"). L'élément est ici rendu par "chef des prophètes de tous les dieux" ( ) – une variante, qui se trouve aussi dans la titulature du "grand

99. Voir l'analyse dans Gorre 2009, 541-543 et passim. Il y a néanmoins des exceptions, qui cependant ne peuvent pas être datées avec certitude : Imouthès, propriétaire du pLeiden AMS 45, est un 2e prophète d'Amon, qui accomplissait son devoir probablement au Ier siècle a.C., très certainement après Platon (88 a.C.), Birk 2020, 367-371, pl. 50 ou bien, d'après Quaegebeur 1994, 219, peut-être même à l'époque romaine. Un autre cas est celui de la statue d'un 2e et 4e prophète d'Amon d'époque ptolémaïque tardive ou romaine, nommé Harsiésis, qui est passée en vente aux enchères Drouot-Montaigne, le 23 avril 2001, lot 760 : Ricqles 2001, 173 ; Birk 2020, 373-375, pl. 51. Les relations familiales de ces prophètes sont difficiles à évaluer.

100. Les données présentées ici sont préliminaires, cf. Birk 2020, 447-450.

101. La statue se trouve dans le magasin d'Abou-Goud à Louqsor (Abou-Goud 37) un fragment jointif (partie inférieure de la statue) est au magasin de Cheikh-Labib (88 CL 1067). Je remercie vivement L. Coulon pour la mise à disposition des clichés et des informations supplémentaires.

102. Jansen-Winkeln 2013, 12 et pl. VI-VIII ; Birk 2020, 15-22 ; 388-390.

103. Par exemple dans la titulature du grand gouverneur à Thèbes Chapochonsis (statues Louvre, E 20358 et Caire, SR 218) : Birk 2020, 189-198 (pour le dossier et les deux statues) ; Perdu 2012, 374-381 (pour Louvre, E 20358) ; Rashed & Abdelrahman 2016 (pour Caire, SR 218).

104. *Edfou* I, 569, 7.11.14. Pour les processions des escaliers du nouvel an à Edfou et Dendera cf. Ventker 2014 ; Rickert 2019. Pour le rôle de ces prêtres dans les processions : Birk 2016 ; Rickert 2019, 532 sq. (t. 2).

105. Quack 2000, 11.

gouverneur" Nesmin II – également au I^er siècle a.C.[106] La relation entre Komanos et le haut clergé est aussi thématisée par des clichés biographiques, qui mettent en valeur le soin de Komanos pour les prêtres d'Amon, car il est

> "quelqu'un qui tend le bras vers celui qui l'implore, qui rend parfaits (*snfr*) les prêtres distingués (*wʿb.w šps.w*) et les prophètes (*ḥm.w-nṯr*), qui rend magnifiques (*sꜣḫ*) les prêtres horaires du temple (*wnw.t ḥw.t-nṯr*)" (Col. II).

De même, la deuxième statue du dossier, qui appartient au père de Komanos, dont la lecture du nom reste difficile à établir[107], mentionne un fils du propriétaire sur la partie gauche de l'épaisseur du pilier dorsal. Celui-ci s'appelle *Q-r-n-t-s*, équivalent très probable du grec Καρνεάδης. Après des titres introductifs ("comte, prince […]"), il est qualifié de "1^er prophète d'Amonraso[nther]".

En vertu du patronyme commun, il est très vraisemblable que Komanos et Karneadès étaient frères. Leurs titres prouvent leur position élevée dans la hiérarchie des temples de Karnak – avec des fonctions administratives (Komanos) et cultuelles (Karneadès). À ces remarques préliminaires sur ce dossier, nous pouvons ajouter le cas de Pamonthès, qui était stratège dans le nome hermonthite, au cours de la seconde moitié du I^er siècle a.C. Ce dernier assume la position du 3^e prophète d'Amon à Karnak[108]. À Djêmé, il remplit la fonction de "1^er prophète de Khonsou-Chou", qui est intrinsèquement liée aux fêtes décadaires thébaines. La prêtrise de simple prophète de Khonsou-Chou était occupée, au IV^e siècle a.C., par la famille du 1^er prophète d'Amon[109]. En tant que stratège et 1^er prophète de Khonsou-Chou, Pamonthès inaugure aussi un portique dans le temple de Djêmé, comme le décrit un graffite à Medinet Habou de l'an 44 a.C.[110]. Il est célèbre par ailleurs, pour avoir usurpé le sarcophage de la divine adoratrice Ânkhnesneferibrê[111].

Il est important de noter que pour ces individus il manque une présentation ostentatoire en tant que défunts, qui serait intégrée dans les cultes thébains au moyen de la consécration d'une statue après leur décès[112]. À une époque plus ancienne, Platon est qualifié de "vivant" (*snb*)[113], expression qui est antonyme à celle qualifiant les défunts de "juste de voix" (*mꜣʿ-ḫrw*). Pour leur part, Komanos et Pamonthès sont

---

106. Cf. *supra*.
107. Le nom apparaît sous la forme de 𓈎𓏤𓇌𓀢𓈖𓆓𓇼𓀁 (Abou-Goud 37 + 88 CL 1067) et de 𓂋𓇌𓈖𓆓𓇼𓀁 (93 CL 1599).
108. Deux statues au nom de Pamonthès sont connues : Perdu 2012, 382-391 (Louvre, E 20361) et Bisson De La Roque 1933, 67. Cf. pour ce dossier : Birk 2020, 449 sq.
109. Cf. la statue d'Hersenef (Caire, JE 37343), Coulon 2001b, 146-152 ; Birk 2020, 22-25. Pour le culte de Khonsou-Chou : Klotz 2012, 101-109 et maintenant Fernandez-Pichel 2021.
110. Thissen 1989, 18 sq. (n° 44) et pour la date : Chauveau 1995, 253.
111. Wagner 2016, 7-10.
112. En dernier lieu : Jansen-Winkeln 2016.
113. Pour cette qualité, avec plusieurs références : Coulon 2001a, 94 n. s.

complétement dépourvus de toute caractérisation, même si le père de Pamonthès est déclaré "juste de voix" (*mꜣꜥ-ḫrw*)[114]. Cette pratique est aussi confirmée par la statue du général Pétimouthès[115], contemporain de Platon et probablement originaire de Sémabéhedet, qui a érigé sa statue à Karnak de son vivant[116]. Au temple d'Amon, il restaura un magasin d'offrande et il se vante d'être gratifié par Amon d'une "longue vie dans l'allégresse", entre autres, "de mon vivant"[117]. Cet acte d'évergétisme par un membre de l'élite locale trouve un équivalent dans la consécration du portique à Djêmé et dans la construction d'un lac sacré avec kiosque à Tôd par Pamonthès, geste commémoré par le texte figurant sur sa statue du temple de Tôd[118].

Le but de la consécration de statues d'eux-mêmes par ces personnes est la mise en exergue de leur vie professionnelle *pendant* leur activité au sein du temple. Le contexte archéologique relatif à la mise en place de ces statues, qui est bien connu, montre que ce sont des espaces ouverts qui servent de scène à ces individus. Outre la statue de Platon, issue de la cachette de Karnak, plusieurs statues ont été retrouvées dans des zones périphériques du temple, mais à l'intérieur du *temenos* : à Karnak, la statue de Pétimouthès provient de la zone Nord du 1er pylône, située entre le portique bubastide et l'enceinte[119]. Le grand fragment de la statue de Komanos a été découvert dans la zone nord-est de l'enceinte du temple d'Amon, près du temple d'Osiris coptite[120]. Cependant, à Médamoud, un fragment statuaire de Pamonthès a été repéré hors de l'enceinte, en face de la porte de Tibère[121]. Le procédé de dédicace est éclairé grâce au témoignage du stratège grec Kallimachos, qui date probablement de 39 a.C.[122] Parmi les honneurs accordés au stratège bienfaiteur, qui a sauvé la ville et le nome d'une famine qui menaçait ses habitants, les prêtres et la ville de Thèbes lui offrent au total trois statues : deux en pierre dure, par la ville et les prêtres, et une

114. Cf. la statue Louvre, E 20361, col. 5 : Perdu 2012, 387. En effet, les individus mentionnés sur la statue de Nesmin (Caire TR 20/2/25/4) ne sont pas nommés "justes de voix" ou "vivants", mais le texte du pilier dorsal indique l'intégration du défunt dans les cultes funéraires de Djêmé.
115. Ni Pétimouthès, ni ses parents ne sont qualifiés de "juste de voix" ou de "vivant".
116. Quaegebeur 1989, 107. Sur le rapprochement stylistique des statues de Pétimouthès et Platon : Coulon 2001a, 87 ; 89; 98.
117. Cf. la traduction du texte dans : Quaegebeur 1989, 97.
118. Pour la dédicace à Djêmé : Thissen 1989, 18-29 et pour la statue à Tôd : Perdu 2012, 387 ; 390. Au sujet de l'évergétisme à l'époque ptolémaïque on se reportera à Thiers 2006.
119. Lieu de découverte du fragment Karakol n°258 : Lauffray *et al.* 1971, 70 sq. et Quaegebeur 1989, 107. Pour un cas semblable à Tanis : Zivie-Coche 2004, 235 sq. et déjà la notice de Quaegebeur 1989, 107.
120. Leclant 1951, 459. Pour l'autre statue du dossier (93 CL 1599), seule la provenance de Karnak est connue.
121. Trouvée "dans la couche de l'église du *dromos*" : Bisson De La Roque 1933, 67. L'origine exacte de la statue Louvre, E 20361 de Pamonthès n'est pas connue : Perdu 2012, 382. Pour une étude globale des provenances de ce type de statue cf. Cafici 2019, 122-145 ; pour le cas d'Éléphantine : Krapf 2019, 155-157 et Krapf 2020.
122. Pour une discussion sur la datation du décret : Heinen 2006, 27.

en bronze, par la ville. Ces statues sont à placer dans les endroits les "mieux exposés" du temple[123].

## Conclusion

Les indices recueillis nous conduisent à retenir le fait que ces prêtres-administrateurs, qui franchissaient les frontières culturelles, choisissaient pour exposer leurs statues des espaces ouverts, qui étaient accessibles et fréquentés par les prêtres et les visiteurs du temple : celles-ci se trouvaient alors dans une vraie zone de contact, qui correspond – en tant qu'espace réel – au *middle ground* entre le clergé thébain et les administrateurs et militaires. Ces personnes sont issues des milieux grecs, gréco-égyptiens et égyptiens – c'est leur rôle d'administrateurs suprêmes qui les distingue, en tant que stratèges par exemple[124]. Leur présence "statuaire" dans les temples thébains est justifiée par des actes d'évergétisme envers la ville, ses temples et ses habitants (Pétimouthès, Platon[125], Komanos, Pamonthès, Kallimachos) et aussi, à l'occasion, par la réception d'un oracle "inopiné" (Platon), une prérogative jadis réservée au roi[126]. Leur mise en scène dans les temples de la Thébaïde ne prend pas seulement en compte une intégration dans une *société en pierre*, *sub specie aeternitatis*, mais aussi la société vivante, qui visitait le temple de Karnak et ses endroits accessibles. Et c'est sur cette société vivante thébaine que leur impact est plus sensible : en assumant les charges prestigieuses des hauts-prophètes d'Amon, telle que celle de 1er prophète d'Amon ou la fonction de "chef des prophètes à Thèbes", ces prêtres-administrateurs rendent impossible l'évolution des dynasties de prêtres, telles qu'elles fonctionnaient au début de l'époque ptolémaïque. Cette déstabilisation de la hiérarchie sacerdotale à Thèbes conduit – sans doute – à la renaissance de longues généalogies comme moyen d'auto-présentation dans les temples thébains, ainsi que le prouve la statue de Nesmin II, fils d'Harsiésis. C'est ainsi par le recours à des époques jugées plus stables de la hiérarchie thébaine, les IVe et IIIe siècles a.C., qui étaient toujours présentes dans l'esprit des prêtres thébains, que Nesmin se présente dans ce monde nouveau.

---

123. Hutmacher 1965, 22-25; 70 sq. ; Bernand 1992, 108 sq. ; Heinen 2006, 27; 34 sq. ; Cole 2019, 158.
124. Pour l'emplacement de la stèle de Kallimachos dans une "zone de contact" : Heinen 2006, 36, cf. aussi Gorre 2013, 108-111 et Cole 2019, 158 sq.
125. Ce dernier écrit, dans un contexte lacunaire, avoir "protégé" (*swḏꜣ*) la ville d'Amon : Coulon 2001a, 95 n. z.
126. Coulon 2001a, 105.

# Bibliographie

Arlt, C. (2009) : "Die thebanischen Notare", in : Widmer & Devauchelle, éd. 2009, 29-49 [en ligne] https://www.academia.edu/21322127/ [consulté le 04/03/2023].

Arlt, C. (2011) : "Scribal Offices and Scribal Families in Ptolemaic Thebes", in : Dorman *et al.*, éd. 2011, 17-34.

Backes, B., Verbovsek, A. et Aschmoneit, J., éd. (2018) : *Funktion/en: materielle Kultur - Sprache - Religion. Beiträge des siebten Berliner Arbeitskreises Junge Aegyptologie (BAJA 7), 2.12.–4.12.2016*, GOF IV/64, Wiesbaden.

Barta, H., Rollinger, R. et Lang, M., éd. (2008) : *Recht und Religion. Menschliche und göttliche Gerechtigkeitsvorstellungen in den Antiken Welten*, Philippika 24, Wiesbaden.

Baumann, S. et Kockelmann, H., éd. (2017) : *Der ägyptische Tempel als ritueller Raum: Theologie und Kult in ihrer architektonischen und ideellen Dimension. Akten der internationalen Tagung, Haus der Heidelberger Akademie der Wissenschaften, 9.-12. Juni 2015,* SSR 17, Wiesbaden.

Becker, M., Blöbaum, Anke, I. et Lohwasser, A. (2020) : *Inszenierung von Herrschaft und Macht im ägyptischen Tempel: Religion und Politik im Theben des frühen 1. Jahrtausends v. Chr.*, ÄAT 95, Münster.

Belayche N., Brulé, P. et Freyburger, G., éd. (2005) : *Nommer les dieux. Théonymes, épithètes, épiclèses dans l'Antiquité*, Recherches sur les rhétoriques religieuses 5, Turnhout.

Beinlich-Seeber, C. (1998) : "Ein römerzeitliches Sargfragment in Marseille", in : Brodbeck, éd. 1998, 9-40.

Bernand, A. (1992) : *La prose sur pierre dans l'Égypte hellénistique et romaine*, Paris.

Bianchi, R. S. (1992) : "The Cultural Transformation of Egypt as Suggested by a Group of Enthroned Male Figures from the Faiyum", in : Johnson, éd. 1992, 15-26.

Bickel, S. et Münch, H.-H. (2014) : "Götter – Herrscher – Amtsinhaber. Beispiele zu Genealogie als Denkform im Alten Ägypten", in : Renger & Toral-Niehoff, éd. 2014, 175-200, [en ligne] https://www.edition-topoi.org/download_pdf/bsa_29_00.pdf [consulté le 04/03/2023].

Bierbrier, M. L. *et al.* (1984) : "Notes de prosopographie thébaine. Troisième série", *CdÉ,* 59, 199-241.

Bietak, M. et Reiser-Haslauer, E. (1982) : *Das Grab des ʿAnch-Hor, Obersthofmeister der Gottesgemahlin Nitokris II*, Österreichische Akademie der Wissenschaften - Denkschriften der Gesamtakademie 7, Vienne.

Bingen, J. (1998) : "Statuaire égyptienne et épigraphie grecque : Le cas de I. Fay. I 78", in : Clarysse *et al.,* éd. 1998, 311-319.

Bingen, J. (2007) : *Hellenistic Egypt. Monarchy, Society, Economy, Culture*, Edinburgh.

Birk, R. (2014) : "Titel-Bilder. Zur amtsspezifischen Ikonographie thebanischer Priester der Ptolemäerzeit", in : Neunert *et al.,* éd. 2014, 79-102.

Birk, R. (2016) : "Genormt? Zur überregionalen Normierung von priesterlichen Epitheta in der Ptolemäerzeit", in : Ullmann, éd. 2016, 17-35.

Birk, R. (2020) : *Türöffner des Himmels. Prosopographische Studien zur thebanischen Hohepriesterschaft der Ptolemäerzeit*, ÄgAbh 76, Wiesbaden.

Birk, R. (2021) : "Thebanische Astronomen der Ptolemäerzeit (I). Das Dossier des Harmais (Kairo, TR 25/10/17/5 und JE 43562)", in : Thiers, éd. 2021, 1-42.

Birk, R. et Coulon, L., éd. (à paraître) : *The Thebaid in Times of Crisis. Between Insurrection and Integration. Berlin, 2-4 May 2019.*

Bisson De La Roque, F. (1933) : *Rapport sur les fouilles de Médamoud (1931 et 1932)*, FIFAO 9.3, Le Caire.

Bothmer B. V., De Meulenaere H., 1974 : "Une statue thébaine de la fin de l'époque ptolémaïque", *ZÄS,* 101, 109-113.

Botti, G. (1967) : *L'archivio demotico da Deir el-Medineh*, Catalogo del Museo Egizio di Torino: Serie Prima - Monumenti e Testi 1, Turin.

Brodbeck, A., éd. (1998) : *Ein ägyptisches Glasperlenspiel. Ägyptologische Beiträge für Erik Hornung aus seinem Schülerkreis*, Berlin.

Cafici, G. (2021) : *The Egyptian Elite as Roman Citizens. Looking at Ptolemaic Private Portraiture*, HES 14, Leiden, Boston.

Cannuyer, C. et Kruchten, J-M., éd. (1992) : *Individu, société et spiritualité dans l'Égypte pharaonique et copte. Mélanges égyptologiques offerts au Professeur Aristide Théodoridès,* Ath-Bruxelles.

Chauveau, M. (1995) : "Recension de : Thissen, Die demotischen Graffiti von Medinet Habu", *RdÉ,* 46, 250-255.

Clarysse, W. (1985) : "Greeks and Egyptians in the Ptolemaic Army and Administration", *Aegyptus,* 65, 57-66.

Clarysse, W. (1995) : "Greeks in Ptolemaic Thebes", in : Vleeming, éd. 1995, 1-19.

Clarysse, W., Schoors, A. et Willems, H., éd. (1998) : *Egyptian Religion. The Last Thousand Years. Studies Dedicated to the Memory of Jan Quaegebeur*, vol. 1, OLA 84, Leuven.

Clarysse, W. (2019) : "*Dioiketes*, Ptolemaic Egypt", in : Erskine *et al.,* éd. 2019.

Cole, S. E. (2019) : "Preliminary Observations on Hellenistic Honorific Statuary in Ptolemaic Egypt", *Journal of Ancient Egyptian Interconnections,* 23, 154-163 [en ligne] https://egyptianexpedition.org/articles/preliminary-observations-on-hellenistic-honorific-statuary-in-ptolemaic-egypt/ [consulté le 04/04/2023].

Colin, F. (2003) : "La documentation plurilingue de l'Égypte hellénistique : un laboratoire des interactions linguistiques et culturelles", in : Le Dinahet, éd. 2003, 257-280.

Colin, F., Huck, O. et Vanseveren, S., éd. (2015) : *Interpretatio. Traduire l'altérité culturelle dans les civilisations de l'Antiquité*, Études d'archéologie et d'histoire ancienne 25, Paris.

Collombert, P. (1998) : "La succession éternelle des générations. À propos d'une formule des autobiographies tardives", *RdÉ,* 49, 47-58.

Collombert, P. (2000) : "Religion égyptienne et culture grecque : l'exemple de Διοσκουρίδης", *CdÉ,* 75, 47-63.

Coulon, L. (2001a) : "Quand Amon parle à Platon (La statue Caire JE 38033)", *RdÉ,* 52, 85-125.

Coulon, L. (2001b) : "Un serviteur du sanctuaire de Chentayt à Karnak", *BIFAO,* 101, 137-152.

Coulon, L. (2006) : "Les sièges de prêtre d'époque tardive. À propos de trois documents thébains", *RdÉ,* 57, 1-45.

Coulon, L., Giovanelli-Jouanna, P. et Kimmel-Clauzet, F., éd. (2013) : "Hérodote et l'Égypte. Regards croisés sur le livre II de l'enquête d'Hérodote", *CMO,* 51, Lyon.

Coulon, L. et Jambon, E. (2016) : "L'exploitation scientifique de la Cachette de Karnak, de Georges Legrain à nos jours. Essai d'historiographie", in : Coulon, éd. 2016, 89-129.

Coulon, L., éd. (2016) : *La Cachette de Karnak. Nouvelles perspectives sur les découvertes de Georges Legrain,* BdÉ 161, Le Caire.

Coussement, S. (2016) : *'Because I am Greek'. Polyonymy as an Expression of Ethnicity in Ptolemaic Egypt*, StudHell 55, Leuven.

De Meulenaere, H. (1959) : "Les stratèges indigènes du nome tentyrite à la fin de l'époque ptolémaïque et au début de l'occupation romaine", *RSO,* 34, 1-25.

De Meulenaere, H. (1989) : "Notes de prosopographie thébaine. Quatrième série", *CdÉ,* 64, 55-73.

De Meulenaere, H. et Vanlathem, M.-P. (2010) : "Pendentifs portés par des particuliers dans la statuaire de Basse Époque", *CdÉ,* 85, 51–67.

Derda, T., Łajtar, A. et Urbanik, J., éd. (2017) : *Proceedings of the 27th International Congress of Papyrology III,* JJP Suppl. 28, Varsovie.

Derchain, P., éd. (1969) : *Religions en Égypte hellénistique et romaine. Colloque de Strasbourg 16-18 mai 1967*, Paris.

Derchain, P. (1995) : "La justice à la porte d'Évergète", in : Kurth, éd. 1995, 1-12.

Derchain, P. (2000) : *Les impondérables de l'hellénisation. Littérature d'hiérogrammates*, MRE 7, Turnhout.

Dirksen, S. C. et Krastel, L. S., éd. (2020) : *Epigraphy Through Five Millenia. Texts and Images in Context*, SDAIK 43, Wiesbaden.

Dorman, P. F. et Bryan B. M., éd. (2011) : *Perspectives on Ptolemaic Thebes,* Studies in Ancient Oriental Civilization 65, Chicago.

El-Aguizy, O. (1996) : "Two New Demotic Temple Oaths on Ostraca", *BIFAO,* 96, 1-11.

El-Masry, Y., Altenmüller, H. et Thissen, H. J. (2012) : *Das Synodaldekret von Alexandria aus dem Jahr 243 v. Chr.*, SAK/B 11, Hambourg.

Erskine, A., Hollander, D. B. et Papaconstantinou, A., éd. (2019) : *The Encyclopedia of Ancient History,* Wiley Online Library.

Eyre C., Leahy, A. et Montagno, L., éd. (1994) : *The Unbroken Reed. Studies in the Culture and Heritage of Ancient Egypt in Honour of A.F. Shore,* EES-OP 11, Londres.

Fernandez-Pichel, A. (2021) : "Khonsou(-Chou), Osiris d'Opet et les cultes de Djémê d'après les textes de la porte sud-ouest de la cour du temple de Khonsou à Karnak", in : Thiers, éd. 2021, 61-97.

Fischer-Bovet, C. (2014) : *Army and Society in Ptolemaic Egypt*, *Armies of the Ancient World*, Cambridge.

Fitzenreiter, M., éd. (2005) : *Genealogie – Realität und Fiktion von Identität. Workshop am 04. und 05. Juni 2004*, IBAES 5, Londres, [en ligne] https://www.ibaes.de/ibaes5/ [consulté le 04/03/2023].

Golenischeff, W. (1891) : *Ermitage impérial. Inventaire de la collection égyptienne*, Saint-Pétersbourg.

Gorre, G. (2009) : *Les relations du clergé égyptien et des lagides d'après les sources privées*, StudHell 45, Leuven.

Gorre, G. (2013) : "A Religious Continuity between the Dynastic and Ptolemaic Periods? Self-Presentation and Identity of Egyptian Priests in the Ptolemaic Period (332-30 BCE)", in : Stavrianopoulou, éd. 2013, 99-114.

Gorre, G. et Marangou, A., éd. (2015) : *La présence grecque dans la vallée de Thèbes,* Archéologie et Culture, Rennes.

Grdseloff, B. (1940) : "L'insigne du grand juge égyptien", *ASAE,* 40, 185-202.

Guermeur, I. (2000) : "Le syngenes Aristonikos et la ville de To-Bener (Statue Caire JE 38743)", *RdÉ,* 51, 69-81.

Guermeur, I. (2003) : "Glanures (§ 1–2)", *BIFAO,* 103, 281-296, [en ligne] https://www.ifao.egnet.net/bifao/103/13/ [consulté le 04/03/2023].

Guermeur, I. (2004) : "Le groupe familial de Pachéryentaisouy. Caire JE 36576", *BIFAO,* 104, 245-289, [en ligne] https://www.ifao.egnet.net/bifao/104/10/ [consulté le 04/03/2023].

Guermeur, I., éd. (2013) : *Histoire, géographie et religion de l'Égypte ancienne.* Opera Selecta *par Jean Yoyotte,* OLA 224, Leuven.

Heindl, P. (2018) : "Monumentalisierte Feindvernichtung : die Felidenfellträgerstatuen des Monthemhat", in : Backes *et al.,* éd. 2018, 45-63.

Heinen, H. (2006) : "Hunger, Not und Macht. Bemerkungen zur herrschenden Gesellschaft im ptolemäischen Ägypten", *AncSoc,* 36, 13-44.

Herbin, F.-R. (1994) : *Le livre de parcourir l'éternité*, OLA 58, Leuven.

Herbin, F.-R. (2008) : *Books of Breathing and Related Texts. Catalogue of the Books of the Dead and other Religious Texts in the British Museum 4*, Londres.

Huß W., 2011 : *Die Verwaltung des ptolemaiischen Reichs*, Münchener Beiträge zur Papyrusforschung und antiken Rechtsgeschichte 104, München, [en ligne] https://books.openedition.org/chbeck/1228 [consulté le 14/07/22].

Hutmacher, R. (1965) : *Das Ehrendekret für den Strategen Kallimachos*, Meisenheim am Glan.

Jansen-Winkeln, K. (1991) : "Der Ausdruck *wꜥ sꜣ wꜥ*", *GM,* 123, 53-56.

Jansen-Winkeln, K. (2000) : "Zum Verständnis der 'Saitischen Formel'", *SAK,* 28, 83-124.

Jansen-Winkeln, K. (2005) : "Die Entwicklung der genealogischen Informationen nach dem Neuen Reich", in : Fitzenreiter, éd. 2005, 137-146.

Jansen-Winkeln, K. (2006) : "The Relevance of Genealogical Information for Egyptian Chronology", *Ä&L,* 16, 257-273.

Jansen-Winkeln, K. (2013) : "Eine Bau- und Bittinschrift am Tempel von Luxor", *ZÄS,* 140, 1-12.

Jansen-Winkeln, K. (2016) : "Zu Kult und Funktion der Tempelstatue in der Spätzeit", in : Coulon, éd. 2016, 399-420.

Jasnow, R. et Widmer, G., éd. (2017) : *Illuminating Osiris. Egyptological Studies in Honor of Mark Smith,* Visual Culture of Ancient Egypt 2, Atlanta.

Johnson, J. H., éd. (1992) : *Life in a Multi-Cultural Society: Egypt from Cambyses to Constantine and Beyond,* SAOC 51, Chicago.

Kaplony-Heckel, U. (1963) : *Die demotischen Tempeleide I*, ÄgAbh 6, Wiesbaden.

Kaplony-Heckel, U. (1994) : "Sowahr der Stier von Medamod lebt! Über die Ortsgötter in den Tempel-Eiden", in : Eyre *et al.,* éd. 1994, 149-159.

Klotz, D. (2009) : "The Statue of the *dioikêtês* Harchebi/Archibios. Nelson-Atkins Museum of Art 47-12", *BIFAO,* 109, 281-310, [en ligne] https://www.ifao.egnet.net/bifao/109/14/ [consulté le 02/03/2023].

Klotz, D. (2012) : *Caesar in the City of Amun. Egyptian Temple Construction and Theology in Roman Thebes*, MRE 15, Bruxelles.

Klotz, D. (2015) : "The Cuboid Statue of Ser-Djehuty, Master Sculptor in Karnak : Los Angeles County Museum of Art 48.24.8 + Cambridge Museum of Archaeology and Anthropology 51.533", *RdÉ,* 66, 51-109.

Klotz, D. (2016) : "A Good Burial in the West : Four Late Period Theban Statues in American Collections", in : Coulon, éd. 2016, 433-464.

Klotz, D. et Leblanc, M. (2012) : "An Egyptian Priest in the Ptolemaic Court : Yale Peabody Museum 264191", in : Zivie-Coche & Guermeur, éd. 2012, 645-698.

Krapf, T. (2019) : "Reconstructing the Statuary of the Courtyard of the Temple of Khnum on Elephantine", in : Masson-Berghoff, éd. 2019, 147-158.

Krapf, T. (2020) : "Vom Hofpflaster zur dritten Dimension. Der Kontext der Graffiti des Chnumtempelvorhofes von Elephantine", in : Dirksen & Krastel, éd. 2020, 157-167.

Kurth, D., éd. (1995) : *3. Ägyptologische Tempeltagung: Hamburg, 1-5. Juni 1994. Systeme und Programme der ägyptischen Tempeldekoration*, ÄAT 33,1, Wiesbaden.

Labrique, F. (1997) : "Les escortes de la lune dans le complexe lunaire de Khonsou à Karnak", *BSFE,* 140, 13-26.

Labrique, F. (2005) : "Le Ba-uni de Khonsou-Thot, juge et partie", in : Belayche *et al.,* éd., 2005, 309-319.

Labrique, F. (2017) : "L'horizon d'Amon et au-delà, d'après le propylône de Khonsou à Benenet", in : Baumann & Kockelmann, éd. 2017, 493-506.

Láda, C. A. (2013) : "Greek or Egyptian? The Origin of the Ptolemaic Title συγγενής", *AfP,* 59, 95-122.

Lanciers, E. (2018) : "The Emergence of the Ptolemaic Honorific Court Titles", *AncSoc,* 48, 49-82.

Lanciers, E. (2020) : "The Evolution of the Court Titles of the Ptolemaic *Dioiketes* in the Second Century", *AncSoc,* 50, 99-128.

Lauffray, J. *et al.* (1971) : "Rapport sur les travaux de Karnak. "Activités du Centre Franco-Égyptien des temples de Karnak" (Campagne de travaux 1969-70)", *Kêmi,* 21, 53-76.

Leclant, J. (1951) : "Fouilles et travaux en Égypte, 1950–1951. I", *Orientalia,* 20, 453-475.

Le Dinahet, M-T., éd. (2003) : *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre au Ier siècle avant notre ère. Anatolie. Chypre, Égypte, Syrie*, Paris.

Lepper, V.M., éd. (2014) : *Persönlichkeiten aus dem Alten Ägypten im Neuen Museum*, Berlin.

Lippert, S. (2012) : *Einführung in die altägyptische Rechtsgeschichte*, EQÄ 5, Berlin.

Masson-Berghoff, A., éd. (2019) : *Statues in Context: Production, Meaning and (Re)uses*, BMPES 10, Louvain.

Minas, M. et Zeidler, J., éd. (1994) : *Aspekte spätägyptischer Kultur. Festschrift für Erich Winter zum 65. Geburtstag*, AegTrev 7, Mayence.

Mcclain, J. B. (2011) : "The Cosmogonical Inscriptions of Ptolemy VIII Euergetes II and the Cultic Evolution of the Temple of *Djeser-set*", in : Dorman & Bryan, éd. 2011, 69-96.

Molin, M., éd. (2006) : *Les régulations sociales dans l'Antiquité, Actes du colloque d'Angers 23 et 24 mai 2003,* Histoire, Rennes, [en ligne] https://books.openedition.org/pur/20318 [consulté le 04/03/2023].

Mooren, L. (1975) : *The Aulic Titulature in Ptolemaic Egypt. Introduction and Prosopography*, Bruxelles.

Moyer, I. (2011a) : "Court, Chora and Culture in Late Ptolemaic Egypt", *AJP,* 132/1, 15-44.

Moyer, I. (2011b) : *Egypt and the Limits of Hellenism*, Cambridge.

Moyer, I. (2011c) : "Finding a Middle Ground: Culture and Politics in the Ptolemaic Period", in : Dorman & Bryan, éd. 2011, 115-145.

Neunert, G., Verbovsek, A. et Gabler, K., éd. (2014) *: Bild: Ästhetik – Medium – Kommunikation. Beiträge des dritten Münchner Arbeitskreises Junge Aegyptologie (MAJA 3), 7-9.12.2012*, GOF IV/58 4, Wiesbaden.

Payraudeau, F. (2014) : *Administration, société et pouvoir à Thèbes sous la XXIIe dynastie bubastite*, I-II, BdÉ 160, Le Caire.

Perdu, O. (2012) : *Les statues privées de la fin de l'Égypte pharaonique (1069 av. J.-C.–395 apr. J.-C.). I. Hommes*, Paris.

Pestman, P. W. (1977) : *Recueil de textes démotiques et bilingues I. Transcriptions*, Leiden.

Pestman, P. W. (1992) : *Il processo di Hermias e altri documenti dell'archivio dei Choachiti (P. Tor. Choachiti)*, Catalogo del Museo egizio di Torino. Serie 1, Monumenti e testi 6, Turin.

Pestman, P. W. (1993) : *The Archive of the Theban Choachytes* (*Second Century B.C.*). *A Survey of the Demotic and Greek Papyri Contained in the Archive*, StudDem 2, Leuven.

Pfeiffer, S. (2004) : *Das Dekret von Kanopos* (*238 v. Chr.*), AfP/B 18, München.

Pfeiffer, S., éd. (2007) : *Ägypten unter fremden Herrschern zwischen persischer Satrapie und römischer Provinz*, Oikumene 3, Francfort.

Quack, J. F. (2000) : "Das Buch vom Tempel und verwandte Texte", *AfR,* 2/1, 1-20.

Quack, J. F. (2004) : "Organiser le culte idéal. Le Manuel du temple égyptien", *BSFE,* 160, 9–25.

Quack, J. F. (2005) : "Ämtererblichkeit und Abstammungsvorschriften bei Priestern nach dem Buch vom Tempel", in : Fitzenreiter, éd. 2005, 97-102.

Quack, J. F. (2008) : "Göttliche Gerechtigkeit und Recht am Beispiel des spätzeitlichen Ägypten", in : Barta *et al.,* éd. 2008, 135-153.

Quaegebeur, J. (1974) : "Prêtres et cultes thébains à la lumière des documents égyptiens et grecs", *BSFE,* 70/71, 37-55.

Quaegebeur, J. (1989) : "La statue du général Pétimouthês, Turin, Museo Egizio cat. 3062 + Karnak, Karakol N°258", in : Van 't Dack *et al.,* éd. 1989, 88-108.

Quaegebeur, J. (1992) : "La justice à la porte des temples et le toponyme Premit", in : Cannuyer & Kruchten, éd. 1992, 201-220.

Quaegebeur, J. (1994) : "Le papyrus Denon à La Haye et une famille de prophètes de Min-Amon", in : Minas & Zeidler, éd. 1994, 213-226.

Rashed, M. G. (2018) : "Two Statue Fragments of a '*snty*' from Thebes", *JEA,* 104 (1), 3-8.

Rashed, M. G. et Abdelrahman, A. A. (2016) : "The Statue of Ankhef-Khonsou from Karnak Cachette (CK 1164)", *SAK,* 45, 295–306 [en ligne] https://www.academia.edu/28477023/The_Statue_of_Ankhef_Khonsou_from_Karnak_Cachette_CK_1164_In_S%C3%84K_45_2016_295_306_Tafn_53_59 [consulté le 04/04/2023].

Recklinghausen, D. V. (2007) : "Anspruch und Wirklichkeit. Ptolemäische Beschreibungen der Stadt Theben", in : Pfeiffer, éd. 2007, 140-164.

Renger, A-B. et Toral-Niehoff, I., éd. (2014) : *Genealogie und Migrationsmythen im antiken Mittelmeerraum und auf der Arabischen Halbinsel*, Studies of the Ancient World 29, Berlin, [en ligne] https://edoc.hu-berlin.de/bitstream/handle/18452/18551/all.pdf?sequence=1&isAllowed=y [consulté le 04/03/2023].

Rickert, A. (2019) : *Das Horn des Steinbocks: die Treppen und der Dachkiosk in Dendara als Quellen zum Neujahrsfest*, I-II, SSR 23, Wiesbaden.

Rickert, A. et Ventker, B., éd. (2014) : *Altägyptische Enzyklopädien. Die Soubassements in den Tempeln der griechisch-römischen Zeit. Soubassementstudien I,* SSR 7, Wiesbaden.

Ricqles, F., éd. (2001) : *Archéologie : Vente, Paris, Drouot-Montaigne, 22-23 avril 2001*, Paris.

Rummel, U. (2008) : "Das Pantherfell als Kleidungsstück im Kult. Bedeutung, Symbolgehalt und theologische Verortung einer magischen Insignie", *ImAeg,* 2, 109-152 [en ligne] https://www.academia.edu/4462408/Das_Pantherfell_als_Kleidungsst%C3%BCck_im_Kult_Bedeutung_Symbolgehalt_und_theologische_Verortung_einer_magischen_Insignie [consulté le 04/04/2023].

Schwab, A. (2020) : *Fremde Religion in Herodots „Historien". Religiöse Mehrdimensionalität bei Persern und Ägyptern*, Hermes. Einzelschriften 118, Stuttgart.

Steele, J. M., éd. (2016) : *The Circulation of Astronomical Knowledge in the Ancient World,* Time, Astronomy, and Calendars 6, Leiden.

Spiegelberg, W. (1909) : *Die demotischen Papyrus der Musées Royaux du Cinquantenaire*, Bruxelles.

Stavrianopoulou, E., éd. (2013) : *Shifting Social Imaginaries in the Hellenistic Period. Narrations, Practices and Images*, Mnemosyne Suppl. 363, Boston.

Thiers, C. (2006) : "Égyptiens et Grecs au service des cultes indigènes. Un aspect de l'évergétisme en Égypte lagide", in : Molin, éd. 2006, 275-301.

Thiers, C. (2015) : "Membra disiecta ptolemaica (III)", *CahKarn,* 15, 347-356, [en ligne] https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-02126654/ [consulté le 02/03/2023].

Thiers, C., éd. (2021) : *Documents de Théologies Thébaines Tardives* (*D3T 4*), CENiM 27, Montpellier.

Thissen, H.-J. (1989) : *Die demotischen Graffiti von Medinet Habu. Zeugnisse zu Tempel und Kult im ptolemäischen Ägypten*, DemStud 10, Sommerhausen.

Tirel Cena, C. (2016) : "Who Hides Behind the God Djeme?", in : Derda *et al.*, éd. 2016, 1981-1992.

Töpfer, S. (2014) : "Heter. Ein thebanischer Priester mit drei Funerärtexten und einem Sarg", in : Lepper, éd. 2014, 155-168.

Töpfer, S. (2015) : *Das Balsamierungsritual. Eine* (*Neu-*)*Edition der Textkomposition Balsamierungsritual* (*pBoulaq 3, pLouvre 5158, pDurham 1983.11 + pSt. Petersburg 18128*), SSR 13, Wiesbaden.

Traunecker, C. (1998) : "Les graffiti des frères Horsaisis et Horemheb", in : Clarysse *et al.*, éd. 1998, 1191-1229.

Ullmann, M., éd. (2016) : *10. Ägyptologische Tempeltagung: Ägyptische Tempel zwischen Normierung und Individualität: München, 29.-31. August 2014*, KSG 3.5, Wiesbaden.

Uggetti, L. (2016) : "The god Djeme", *RdÉ,* 67, 157-177.

Uggetti, L. (2020) : "Scribes in Ptolemaic Djême: the family of Harsiêsis and Chestephnachthis", *CdÉ,* 95, 42–67.

Van 't Dack, E. et Mooren, L. (1981) : "Le stratège Platon et sa famille", *AntClass,* 50, 535-544, [en ligne] https://www.persee.fr/doc/antiq_0770-2817_1981_num_50_1_2031 [consulté le 02/03/2023].

Van 't Dack E., Clarysse, W., Quaegebeur, J. et Winnicki, J. K., éd. (1989) : *The Judean-Syrian-Egyptian Conflict of 103–101 B.C. A Multilingual Dossier Concerning a "War of Sceptres"*, CollHell 1, Bruxelles.

Veïsse, A.-E. (2004) : *Les "révoltes égyptiennes". Recherches sur les troubles du règne de Ptolémée III à la conquête romaine*, StudHell 41, Leuven, Paris, Dudley, MA.

Veïsse, A.-E. (à paraître) : "De la 'Grande Révolte de la Thébaïde' aux événements de 88 : un siècle d'insurrection thébaine ?", in : Birk & Coulon, éd. à paraître.

Ventker, B. (2014) : "Priesterprozessionen im Soubassement", in : Rickert & Ventker, éd. 2014, 685-715.

Vernière, Y. (2002) : *Diodore de Sicile. Bibliothèque historique. Tome I : Introduction générale. Livre I*, Paris.

Vittmann, G. (1998) : *Der demotische Papyrus Rylands 9*, I-II, ÄAT 38, Wiesbaden.

Vleeming, S.P., éd. (1995) : *Hundred-Gated Thebes, Acts of a Colloquium on Thebes and the Theban Area in the Graeco-Roman Period*, P. L. Bat. 27, Leiden, New York, Cologne.

Wagner, M. (2016) : *Der Sarkophag der Gottesgemahlin Anchnesneferibre*, SSR 16, Wiesbaden.

Warda, A. (2017) : "Statue of Strategos Tryphon from Dendera", in : Jasnow & Widmer, éd. 2017, 379-387.

Widmer, G. et Devauchelle, D., éd. (2009) : *Actes du IXe congrès international des études démotiques Paris, 31 août-3 septembre 2005*, BdÉ 147, Le Caire.

Winkler, A. (2016) : "Some Astrologers and their Handbooks in Demotic Egyptian", in : Steele, éd. 2016, 245-286.

Yoyotte, J. (1969) : "Bakhtis : Religion égyptienne et culture grecque à Edfou", in : Derchain, éd. 1969, 127-141.

Yoyotte, J. (2013) : "Le nom égyptien du "ministre de l'économie" – de Saïs à Méroé", in : Guermeur, éd. 2013, 141-153.

Zivie-Coche, C. (2004) : *Statues et autobiographies de dignitaires. Tanis à l'époque ptolémaïque*, TTR 3, Paris.

Zivie-Coche, C. et Guermeur, I., éd. (2012) : *"Parcourir l'éternité". Hommages à Jean Yoyotte*, Turnhout, [en ligne] https://www.brepolsonline.net/doi/pdf/10.5555/M.BEHE-EB.4.00406 [consulté le 14/04/2023].



Birk, Ralph (2023) : "D'un monde à l'autre. Prophètes thébains et fonctionnaires lagides dans la statuaire privée à la fin de l'époque ptolémaïque", in : Roure, Réjane, éd., *Le multilinguisme dans la Méditerranée antique*, Pessac, PUB, Diglossia 1, 2023, 115-140, [en ligne] https://una-editions.fr/prophetes-thebains-et-fonctionnaires-lagides [consulté le 06/03/2023]



# MULTILINGUISME À SAMUT

Marie-Pierre Chaufray

Le district de Samut, dans le désert oriental égyptien, se situe à mi-chemin d'une route commerciale entre Edfou, dans la vallée du Nil, et Bérénikè, un port sur la Mer Rouge, dans une zone où se trouvent des mines d'or[1]. Son exploration a eu lieu entre 2014 et 2016, conduite par la mission archéologique française du désert oriental (MAFDO), dirigée par Bérangère Redon (CNRS, HiSoMA) et Thomas Faucher (CNRS, Iramat, Orléans)[2].

La mission a choisi d'étudier le district pour mieux comprendre l'exploitation des mines d'or dans le désert oriental, d'une part, et le contrôle du désert égyptien et des routes commerciales dans cette région sous les Ptolémées, d'autre part. Deux zones ont fait l'objet de trois campagnes de fouilles entre 2014 et 2016 : une zone qui n'a pas de nom sur les cartes topographiques, mais que nous appelons Samut Nord, où des installations liées à l'extraction de l'or (forge, aires de concassage, moulins) ont été identifiées de part et d'autre d'un filon de quartz aurifère ; une deuxième zone, en plaine, Bi'r Samut, où se trouvait un fortin construit autour d'un puits. Les campagnes de 2014 et 2015 à Samut Nord montrent que les installations sont plus anciennes que le fortin en plaine et qu'elles ont été assez vite abandonnées : une seule phase d'occupation a été identifiée (probablement moins de dix ans) et très peu de sources écrites ont été retrouvées[3]. À Bi'r Samut, en revanche, environ 1260 ostraca ont été découverts dans les dépotoirs et dans les pièces du fortin lui-même, ainsi que des monnaies et de nombreuses céramiques. Tous ces éléments

---

1. Je remercie L. Aguer, W. Clarysse, H. Cuvigny et B. Redon pour leur relecture et les corrections qu'ils ont eu la gentillesse d'apporter à cet article. La mise à jour de cet article a bénéficié des résultats inédits du projet ERC *Desert Networks*, dirigé par B. Redon. Ce projet a reçu un financement du Conseil Européen de la Recherche (ERC) dans le cadre du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne (grant agreement 759078) : https://desertnetworks.huma-num.fr

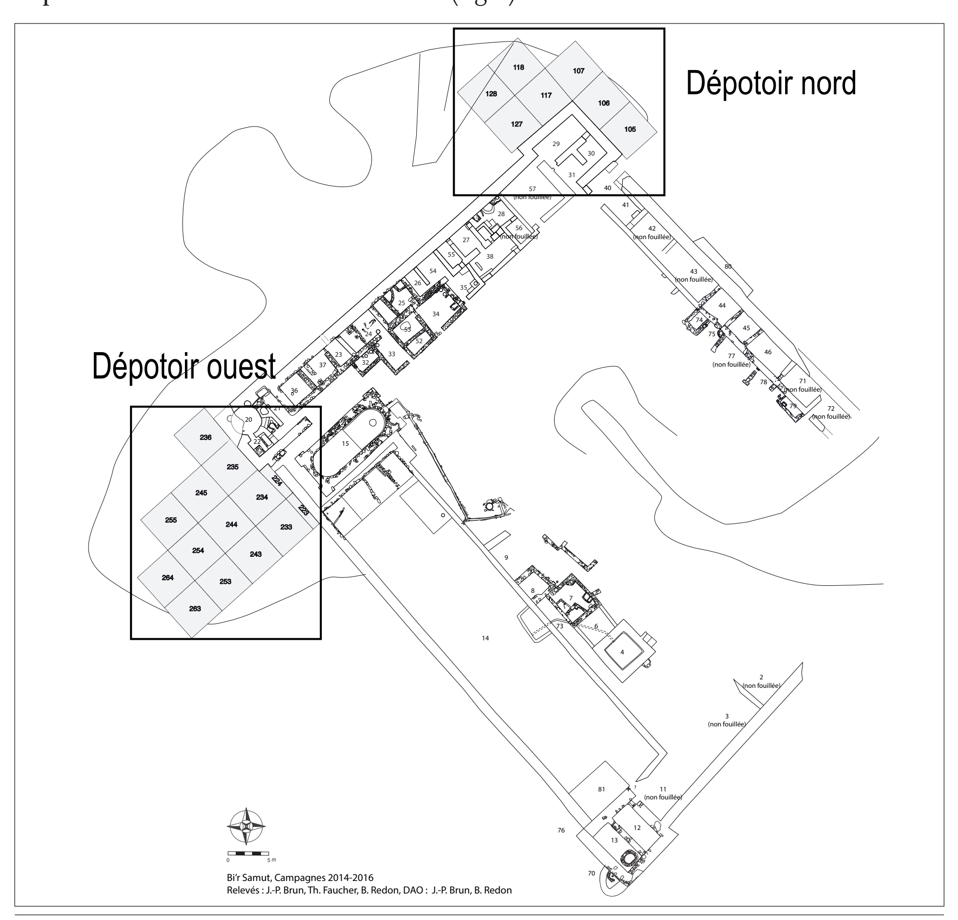
2. Pour plus d'informations sur la mission, voir : http://desorient.hypotheses.org. Voir également Redon & Faucher 2014, 2015, 2016 et 2017, ainsi que Redon B., 2016 [2017].

3. Redon & Faucher 2020.

convergent pour indiquer que le fortin était en activité pendant la deuxième moitié du III^e siècle a.C. et qu'il a peut-être été abandonné au moment de la révolte de la Thébaïde, en 207/206 a.C.[4]

Ce corpus nouveau et encore largement inédit est intéressant pour la question du multilinguisme. La pluralité des écritures dans les ostraca révèle une cohabitation linguistique à l'intérieur du fortin ; l'onomastique enrichit le tableau en révélant une importante variété ethnique ; enfin, les textes nous apportent de nouvelles données sur les populations du désert que côtoyaient les habitants du fortin, en particulier les Trôgodytes et les Blemmyes, encore mal connus pour l'époque ptolémaïque.

Trois langues ont été identifiées dans les ostraca de Samut : araméen, grec et égyptien démotique. L'araméen est la langue la moins représentée, mais les trois ostraca et les quinze inscriptions incisées dans cette langue ont été trouvés dans les trois lieux où l'on a découvert des textes à Bi'r Samut : dans le dépotoir nord, dans le dépotoir ouest et à l'intérieur du fortin (fig. 1)[5].




4. Veïsse 2004, 20.
5. A. Lemaire est en charge du déchiffrement, de la transcription et de la traduction de ces textes.

Il est encore trop tôt pour établir une chronologie assurée entre les différents dépotoirs et les pièces du fort, mais l'ostracon araméen du dépotoir nord (inv. 131) date d'une couche assez ancienne, et celui qui a été trouvé dans la pièce 21 (inv. 606) du fortin provient d'une couche d'abandon. Ces ostraca ont tous été trouvés dans des niveaux où se trouvaient des ostraca grecs et démotiques. Pour le démotique, 640 ostraca ont été enregistrés. Il s'agit majoritairement de comptes et d'inscriptions sur jarre (*tituli picti*), mais il y a également quelques fragments de lettres. La présence d'ostraca démotiques est une nouveauté par rapport à l'époque romaine où les fortins qui ont été fouillés dans le désert oriental n'ont livré que des ostraca en grec, en latin et en nabatéen[6]. Les ostraca grecs découverts à Samut s'élèvent à 540 : il s'agit majoritairement de lettres, mais il y a aussi beaucoup de comptes et de *tituli picti*[7]. Enfin, 38 ostraca contiennent du grec et du démotique : 7 sont des textes bilingues et les autres semblent être des remplois.

Les différentes écritures de ces textes posent la question de l'identité des scribes et des destinataires. Pour le grec, l'emploi du pinceau, dans certains cas (inv. 78), peut suggérer que le scribe est un Égyptien qui n'utilise pas l'outil normalement utilisé pour écrire les lettres grecques, le calame, outil clairement utilisé, en revanche, dans d'autres exemples. L'inv. 502 est une lettre, en grec, écrite au pinceau et expédiée par un Égyptien, Chaieuris, à un autre Égyptien du nom de Poèris. Les cas d'une correspondance en grec entre deux Égyptiens sont cependant rares[8]. Du côté démotique, dans les seize lettres où les expéditeurs sont conservés, il s'agit toujours d'Égyptiens ; parmi les destinataires des dix-huit lettres où les noms sont conservés, six ont des noms grecs : Taurinos (inv. 571), Mélas, le scribe contrôleur de l'économe (inv. 985), Dionysios (inv. 632), Diodôros (inv. 221), Apollônios (inv. 1000) et Axiothéa (1102).

Égyptophones et hellénophones se côtoient, donc, dans le fortin de Bi'r Samut, et ce multilinguisme est confirmé par l'onomastique qui permet d'entrevoir une variété ethnique et multiculturelle, sans doute multilingue, plus large encore.

Un bilan de la richesse onomastique des ostraca de Samut est, à ce jour, prématuré car la lecture et l'identification des anthroponymes est parfois complexe. Néanmoins, il est assuré que les noms égyptiens et grecs prédominent. Les noms égyptiens les plus fréquents sont les noms formés sur le dieu faucon Horus : Hôros, Harpaèsis (transcrit de différentes manières en grec). D'autres noms comme Panas ou Pétosiris reviennent aussi fréquemment.

---

6. Quelques rares *tituli picti* en démotique ont également été retrouvés (H. Cuvigny, communication personnelle).
7. H. Cuvigny (CNRS, IRHT) est en charge de la publication de la documentation grecque avec Laura Aguer et Bérangère Redon.
8. Peut-être deux sur la soixantaine de lettres grecques où expéditeurs et destinataires sont conservés : 888 (de Pétéarpèkis à Paous ?) et inv.

Pour les noms grecs, Apollônios et Ptolémaios reviennent le plus souvent, ce qui n'est pas surprenant. Le nom de Taurinos, qui n'était pas encore attesté en démotique, se retrouve dans plusieurs ostraca démotiques[9]. Quelques noms cyrénéens comme Iasôn, Barkaios ou Ammônios, apparaissent dans les ostraca démotiques[10]. Dans le cadre d'un fortin militaire, ceci n'est pas surprenant : beaucoup de Cyrénéens se sont, en effet, enrôlés dans l'armée de Ptolémée I^er^ pour fuir des troubles politiques[11]. Avec les Macédoniens, c'est l'ethnique le plus représenté chez les clérouques dans le Fayoum au III^e^ siècle a.C.[12]

Des anthroponymes sémitiques sont attestés (Abietes, Aramaios, Asery, Nathan) que nous serions tentés de mettre en rapport avec les textes araméens, mais l'araméen pouvait également servir de langue de communication à d'autres populations, en particulier aux Arabes. Hélène Cuvigny a d'ailleurs relevé une dizaine d'anthroponymes arabes dans les ostraca grecs. Dans les ostraca démotiques, les noms d'ʿAbdou (*ʿbṱw*) et d'ʿAbd-Baʿal (*ʿbṱ-bʿl3*) pourraient être d'origine arabe[13]. Un ostracon grec mentionne l'ethnique "l'arabe du désert" pour un certain Emrous (inv. 578, 5)[14]. La désignation d'"arabe" dans l'Antiquité a été très étudiée et le terme semble aussi imprécis en Égypte qu'ailleurs. Il peut s'agir d'une désignation ethnique, pour une personne qui vient effectivement de l'Arabie à l'est du Nil ou de quartiers arabes en Égypte, d'une désignation culturelle pour une personne ayant un mode de vie nomade, d'un statut fiscal particulier, ou encore d'un métier (garde, ou berger)[15]. Ici, la précision "arabe du désert" semble cependant renvoyer à une désignation ethnique : cette attestation est unique en grec, mais on la trouve en démotique dans un papyrus du I^er^ siècle a.C. où un certain *Wylw* (sans doute le nom arabe Wa'il[16]) est désigné comme *Hgr n p3 tw*[17]. Dans l'ostracon grec de Bi'r Samut, et contrairement aux autres Arabes mentionnés dans les papyrus ptolémaïques contemporains (papyrus de Zénon, ou registres fiscaux du Fayoum[18]) qui ont souvent des noms égyptiens, parfois grecs, il s'agit d'un Arabe au nom arabe.

---

9. Le nom de Taurinos était cependant déjà attesté en démotique dans le toponyme *P3-ʿ.wy-n-Twrynws* "village de Taurinos" : *P.LilleDem.* II 9 + *SB* XVIII 13635 (TM 4458), 10 ; *P.LilleDem.* II 10 (TM 4459), 10-11 ; *P.LilleDem.* II 11 (TM 4460), 9 *P.LilleDem.* II 56+59 (TM 4485), 9 ; *P.LilleDem.* II 62 (TM 4490), 9 ; *P.LilleDem.* II 66 (TM 4493), 9.
10. Clarysse 1998, 1-13.
11. Mueller 2006, 178 ; Fischer-Bovet 2014, 167, n. 37.
12. Fischer-Bovet 2014, 175.
13. D'autres anthroponymes sont en cours d'identification avec l'aide d'Ahmad al-Jallad.
14. Cuvigny 2020.
15. McDonald 2009, 290-292. Cuvigny 2014, 170-171 ; Briquel-Chatonnet 2004, 28-29 ; Honigman 2002, 43-72.
16. Attesté dans la documentation arabe safaïtique : voir Honigman 2002, 51.
17. P. Lüddeckens dem. 2, 2 (éd. Lüddeckens 1988, 52-53 / TM 8531) : Wa'il est également "serviteur d'Horus, maître de Hebenou (dans l'Hermopolite)".
18. *P.Count* 30. Voir *P.Count*, II, 159-161.

Enfin, la mention de chameaux et de “grands de 10” ou *dékadarchai* dans les ostraca de Bi’r Samut pourrait être liée à des groupes arabes structurés[19].

De nombreux anthroponymes n’ont pas encore été identifiés, et renvoient sans doute à d’autres ethnies : Aouissa (*ȝwyssȝ*), Ast (*ȝst*), Ata (*ȝtȝ*), Brouga (*Brwgȝ*), Khen (*Ḫn*), Semy (*Smy*), Sebelehm (*Sblhm*)[20]. Une telle richesse onomastique est attendue dans le contexte d’un fortin qui servait de station dans le désert, et où il y avait beaucoup de passage. On aimerait également rapprocher l’onomastique du contexte minier où se trouve le fortin. Agatharchide de Cnide, un géographe qui a vécu à la cour de Ptolémée VI-VIII, à la fin du II^e^ siècle a.C., a donné des informations sur l’exploitation de l’or dans la région, rapportées par Diodore de Sicile, indiquant que les prisonniers de guerre livrés au travail des mines “sont entourés de gardiens choisis parmi des soldats étrangers et qui ne parlent pas la même langue qu’eux ; si bien que personne ne peut corrompre l’un de ces surveillants, en conversant ou en nouant quelque relation amicale avec lui.”[21] Néanmoins, pas plus les ostraca de Bi’r Samut que ceux de Samut Nord ne mentionnent le travail de l’or, ni la présence de mineurs ou de prisonniers. Les principales préoccupations que l’on peut lire dans nos textes, aussi bien grecs que démotiques, sont des préoccupations liées à la nourriture (l’orge et le blé), à l’eau et au transport, au bois également (et au charbon de bois en particulier). De plus, l’étude archéologique de la mine de Samut Nord a montré que le filon n’était plus exploité au moment où le fortin de Bi’r Samut était en activité. Quant aux quelques anthroponymes présents dans les *tituli picti* de Samut Nord, ils sont surtout égyptiens. Un banquier avec le nom carien de Mys apparaît également (inv. 305)[22].

À défaut de soldats étrangers parlant des langues étrangères, les ostraca de Bi’r Samut mentionnent des ethnies particulières : les Trogôdytes (dans les ostraca grecs) et les Blemmyes (dans les ostraca démotiques). Les Trogôdytes apparaissent dans dix ostraca, dont trois ont été découverts dans la même unité stratigraphique du dépotoir ouest. Ces documents sont des lettres de versement de bière (inv. 675), émis pour Harpaèsis τρω(γοδύτηι) “Trôgodyte”[23]. C’est le seul ostracon où un Trôgodyte est nommé, et il porte un nom égyptien. Plusieurs mentions de Trôgodytes apparaissent dans les sources papyrologiques à l’époque ptolémaïque[24].

19. Voir Honigman 2002, 61 ; Chaufray 2020a, 138 et Cuvigny 2020.
20. Pour une liste plus détaillée, voir Chaufray 2020b, 87.
21. Bibliothèque historique 3.12.3.
22. *O.Samut* 4 (TM 706211). Les textes de Samut Nord sont publiés dans Chaufray & Redon 2020.
23. Ce texte est publié dans Chaufray 2022, n°3 (TM 786067).
24. Sur la confusion entre Trôgodyte et Trôglodyte, voir Pierce 2012, 228-231.

| | | |
|---|---|---|
| IIe s. a.C. | **1.** *P.Col.Zen.* II 63 + I 5 (TM 1727), 2, 4, 15 | Dôriôn, Salès |
| | **2.** *P.Cair.Zen.* I 59040 (TM 700), 2 | le Trôgodyte |
| | **3.** *P.Corn.* 1 (TM 2301), 149, 180, 228 | les Trôgodytes |
| | **4.** *PSI* IV 332 (TM 2026), 14 | Trôgodyte |
| | **5.** *P.Count* 6 (TM 4367), 435-440 | Pétésouchos fils d'Hôros, et sa famille |
| IIe s. a.C. | **6.** *SB* XVI 12375 (TM 4111), 9, 22, 96 | Trôgodytes |
| | **7.** *P.Tebt.* III.2 850 (TM 5419), 16 | Trôgodytes |
| | **8.** *UPZ* II 227 (TM 3629), 1-2 | interprète (ἑρμηνεὺς) des Trôgodytes |
| Ier s. a.C. | **9.** *BGU* XIV 2428 (TM 4024), 24 | Trôgodytes |

Dans un registre de dépenses journalières (**1**), un Trôgodyte porte un nom grec (Dôriôn), l'autre un nom dont l'origine n'est pas connue (Salès) ; on trouve également une famille de cinq Trôgodytes dans un registre fiscal du Fayoum (**5**). Dans les autres textes, il est question des "Trôgodyte(s)" ou "du" Trôgodyte (**2-4**, **6-9**). Le terme peut, comme la désignation d'arabe, renvoyer à une fonction plutôt qu'à une désignation ethnique : plusieurs Trôgodytes sont des convoyeurs de marchandises (**1, 4**) et d'autres apparaissent dans des contextes militaires (**6, 8, 9**). Un reçu pour une banque à Thèbes (**8**) est émis par Apollônios qui est "interprète (ἑρμενεύς) des Trôgodytes" [25]. Le texte du reçu est cependant rédigé par un officier militaire, parce qu'Apollônios ne sait pas écrire en grec. Cette fonction d'interprète pose la question de l'ethnicité. L'on sait peu de choses sur la langue des Trôgodytes : Pline l'Ancien (VI 169) en parle quand il explique le nom de l'île Topazos dans la mer Rouge, en indiquant que le verbe τοπάζειν, qui donne son nom à l'île, signifie "chercher" dans la langue des Trôgodytes, parce que l'île est souvent perdue dans les brumes et recherchée par les navigateurs (XXXVII, 108). Plusieurs inscriptions sur le temple du Panéion à Kanaïs, dans le désert oriental, sont des actions de grâce de voyageurs remerciant le dieu d'être revenus sains et saufs du pays des Trôgodytes. Mais ce pays n'est pas clairement délimité par les géographes grecs qui l'ont décrit[26]. L'identification précise des Trôgodytes est malaisée du fait des confusions chez les auteurs anciens : dans le désert oriental, Agatharchide mentionne des Trôgodytes, au sein desquels il distingue les Koloboi, qui pratiquent une circoncision qui relève de la mutilation (III, 32, 4), les Mégabares qui ont un armement spécifique (III, 33, 1) et les Bolgioi qui ont émigré vers d'autres régions pour fuir la chaleur (I, 37, 8). Chez Strabon, on trouve la mention de Trôglodytes-Arabes (I.1.3 et I.2.34) et chez Pline l'Ancien (VI, 168), la mention d'Asarei ou Abasei (selon les traditions manuscrites), des "Arabes ensauvagés par leur union avec des Trôglodytes", ou encore de Trôglodytes Nabatéens (XII, 98) [27]. Ce relevé, non exhaustif, permet de voir que, derrière les Trôgodytes se cache une complexité ethnique difficile à clarifier mais qui fascinait déjà les Anciens.

25. Sur cet Apollonios, voir Rochette 1995, 61-67.
26. Voir Pierce 2007, 41-42.
27. Voir Pierce 2012, 227-237.

Les ostraca démotiques apportent, quant à eux, dix-sept nouvelles mentions de Blemmyes (*Blhm.w/Brhm.w*) [28]. Ces occurrences apportent de nouvelles données sur ce peuple relativement bien connu pour les époques romaine et byzantine à cause de leur opposition aux Romains (surtout entre 250 et 500 p.C.), mais moins attesté avant cela[29]. Les textes de Bi'r Samut (11 comptes, 5 lettres, 1 ordre de versement) sont majoritairement fragmentaires. Dans tous les exemples, les Blemmyes sont désignés de façon collective ("les" Blemmyes), sauf dans trois cas où des noms sont donnés : Harpaèsis (inv. 226, 4), *Ta-?*[30] (inv. 1026, 3), et *Pa-Brha*(*?*)[31] (inv. 1041). Harpaèsis est peut-être le Trôgodyte mentionné dans un ostracon grec (inv. 675)[32].

Des Blemmyes sont attestés dans six papyrus démotiques à l'époque ptolémaïque. La première occurrence se trouve dans un contrat de mariage de 219 a.C., provenant d'Edfou[33]. Le marié, Harmais, fils d'Harpaèsis, est désigné comme "Blemmys né en Égypte", et il épouse une femme dont le nom est égyptien, Taèsis. Le fils d'Harmais, Pabous, dont le contrat de mariage a également été conservé, est, quant à lui, désigné comme un Mégabare né en Égypte[34]. Or, selon Agatharchide, les Mégabares font partie des Trôgodytes. Un autre Blemmys né en Égypte, Chenstothès fils d'Harpaèsis, est mentionné dans un autre contrat de mariage, provenant de Pathyris et daté de 152 a.C.[35] Cette précision "Blemmys né en Égypte" est sans doute plutôt un statut social ou professionnel qu'une désignation ethnique, et comme pour les Trôgodytes, les commentateurs associent la désignation à une fonction militaire[36]. Néanmoins, le nom d'Harpaèsis dans ces familles blemmyes fait écho au Blemmys/Trôgodyte du même nom mentionné dans deux ostraca de Bi'r Samut[37]. Des Blemmyes apparaissent aussi, à plusieurs reprises, dans un compte de vin d'Edfou, de 132/131 a.C., mais les contextes sont lacunaires[38]. Les trois autres occurrences ptolémaïques ne sont

28. Sur l'équivalence entre βλέμυες et *Brhm*, voir Černý 1958, 203-205. La publication de ces textes est prévue dans Chaufray 2022.
29. Updegraff 1988, 44-67.
30. Il s'agit ici d'une femme : la première partie de son nom *Ta-*, "Celle de" devrait être suivie du nom d'une divinité que je n'arrive pas à identifier.
31. Étant donné que *Brhȝ* est suivi du préfixe *Pa-*, "Celui de", il devrait s'agir du nom d'une divinité : peut-être s'agit-il d'un dieu blemmys ?
32. Sur l'équivalence entre les deux ethnies, voir Cuvigny 2020.
33. *P.Hausw.* 6 (TM 8487), 1.
34. *P.Hausw.* 15 (TM 8488), 1. Voir La'da 2002, 308.
35. *P.Ehev.* 36+*P.Ryl.Dem.* 16 (TM 309), 5.
36. Cf. *P.Ehev.*, p. 238.
37. Le nom d'Horus était-il ressenti comme proche d'une divinité honorée par cette ethnie ? Voir Updegraff 1988, 60, n. 96.
38. *P.Carlsberg* 9 (TM 100059).

pas datées précisément[39]. Le terme grec de Blemmyes apparaît dans des sources littéraires de l'époque ptolémaïque : chez Théocrite, poète à la cour de Ptolémée II, dans sa septième Idylle : Pan est menacé, s'il n'accomplit pas son vœu, d'être envoyé dans le désert en été, chez les Éthiopiens les plus éloignés, sous le rocher des Blemmyes. Ératosthène, cité par Strabon, mentionne les Blemmyes avec les Mégabares et indique qu'ils sont "sujets des Éthiopiens"[40]. Ces mentions montrent que les Blemmyes étaient connus dès le III^e^ siècle a.C., connaissance provenant sans doute des expéditions de Ptolémée II dans cette région, dans le cadre de la chasse aux éléphants, ou bien en vue de découvrir les sources du Nil.

Trôglodytes et Blemmyes sont désignés par Strabon comme des "nomades, peu nombreux et peu belliqueux, même si les Anciens les ont jugés tels, parce qu'à la façon des brigands ils ont souvent attaqué des gens sans défense." (XVII, 1, 53). Plus tard, Pline l'Ancien décrit les Blemmyes comme n'ayant "pas de tête, la bouche et les yeux sur la poitrine" (V, 46), description qui a, par la suite, nourri l'imaginaire des savants[41]. Les Blemmyes mentionnés dans les ostraca de Bi'r Samut ne viennent pas confirmer la description de Pline l'Ancien, mais une lettre démotique donne peut-être raison aux Anciens contre Strabon, en illustrant les relations tendues entre Blemmyes et Égyptiens dans le désert oriental :

> [Thot]omous salue Pachnoumis. Les Blemmyes sont venus ici le soir du 30 Choiak. Ils devaient être 13. Ils ont frappé Panas en disant : "Donne du pain !", (mais) il ne leur en a pas donné. Ils sont venus près de la pierre (à meule) tandis que j'étais en train de moudre. Ils ont pris 10 chénices de farine[42].

La lettre a été trouvée à Bi'r Samut, expédiée d'un lieu qui n'est pas précisé, mais qui était sans doute un campement, où se trouvait peu de monde. Les Blemmyes arrivent en bande de treize hommes et réclament à manger. Faute de pain, qui n'était sans doute pas encore cuit, puisque l'auteur de la lettre était en train de moudre la farine, les Blemmyes emportent moins de 10 kg de farine. Le fait que les Blemmyes n'emportent pas le blé lui-même montre qu'ils sont en quête d'une nourriture prête à être consommée, et qu'ils sont, avant tout, poussés par la faim. L'Égyptien Panas,

---

39. Un livre des morts en hiéroglyphes mentionne une femme blemmys (P. Turin inv. 1816 / TM 101255), et un ostracon démotique de Thèbes mentionne un Blemmys (O. Toronto dem. D 169, cf. Černý 1958, 204). Dans le *Papyrus Dodgson* (TM 43648), des accusations sont portées contre plusieurs personnes sur l'île de Philae, et l'une de ces personnes est accusée d'avoir bu du vin avec des Blemmyes.
40. XVII, 1, 2 : les Éthiopiens sont, pour Strabon, les habitants de l'État méroïtique.
41. Des Blemmyes avec des yeux et une bouche sur le ventre apparaissent dans les mappemondes médiévales, parmi les peuples des marges : voir, par exemple, la Psalter Map (British lib., ms. Addd. 28681 f°9v°), ou encore la mappemonde d'Hereford, au XIII^e^ siècle.
42. Inv. 711, 1-7 (cf. Chaufray 2022, n°1, TM 786065). Je remercie M. Chauveau de son aide dans le déchiffrement du texte.

qui, dans cette lettre, se fait frapper par les Blemmyes, est peut-être l'homme du même nom qui, dans un ostracon grec, donne du blé à des Trôgodytes[43].

Pour conclure, ce corpus nouveau des ostraca de Bi'r Samut est prometteur pour la question du multilinguisme dans le désert égyptien. L'approfondissement de l'étude permettra de s'interroger sur les interactions entre les scribes qui écrivent en araméen, en égyptien et en grec ; d'identifier les personnes qui vivent dans le fortin ou aux alentours, et celles qui y sont de passage ; enfin, d'interpréter les rapports que ces personnes entretenaient entre elles, et, en particulier les liens entre Grecs, Égyptiens et peuples nomades, Blemmyes/Trôgodytes, et Arabes, qui recevaient des denrées (bière et céréales) et participaient peut-être au transport des caravanes[44].

## Bibliographie

Agut-Labordère, D. et Redon, B., éd. (2020) : *Les vaisseaux du désert et des steppes : histoire, archéologie, diffusion et usages antiques du dromadaire* (Camelus dromedarius) *et du chameau* (Camelus bactrianus), Archéologie(s) 2, Lyon, [en ligne] https://books.openedition.org/momeditions/8457[consulté le 04/04/2023].

Barnard, H. et Duistermaat, K., éd. (2012) : *The History of the Peoples of the Eastern Desert,* Los Angeles.

Briquel-Chatonnet, F. (2004) : *Les Araméens et les premiers Arabes. Des Royaumes araméens du IXe siècle à la chute du royaume nabatéen*, Aix-en-Provence.

Černý, J. (1958) : "Some Coptic Etymologies III", *BIFAO,* 57, 203-213.

Chaufray, M.-P. (2020a) : "Les chameaux dans les ostraca démotiques de Bi'r Samut", in : Agut-Labordère & Redon, éd. 2020, 135-170, [en ligne] https://books.openedition.org/momeditions/8567 [consulté le 14/04/2023].

Chaufray, M.-P. (2020b) : "Écrire l'autre : Noms étrangers dans les textes égyptiens de Bi'r Samut" in : Ruiz Darasse, éd. 2020, 81-90, [en ligne] https://una-editions.fr/comment-secrit-lautre-sources-epigraphiques-et-papyrologiques-dans-le-monde-mediterraneen-antique [consulté le 04/04/2023].

Chaufray, M.-P. (2022) : "Les Blemmyes dans le désert Oriental égyptien à l'époque ptolémaïque (O. Blem. 1-16)", in : Cuvigny, éd. 2022, 75-103.

Chaufray, M.-P. et Redon, B. (2020) : "Approvisionnement et population du site ptolémaïque minier de Samut Nord : analyse des ostraca démotiques et grecs", in : Redon & Faucher, éd. 2020, 101-135.

Clarysse, W. (1998) : "Ethnic Diversity and Dialect among the Greeks of Hellenistic Egypt", in : Pestman, éd. 1998, 1-13.

43. Inv. 821, 6-7.
44. La découverte, dans le fortin, de céramique dite "du désert oriental" (Eastern Desert Ware), connue jusqu'ici seulement pour l'époque romaine comme production des Blemmyes est une autre preuve des contacts entre ces peuples à Bi'r Samut : cf. Gates-Foster 2022.

Cuvigny, H. (2014) : "Papyrological Evidence on 'Barbarians" in the Egyptian Eastern Desert", in : Dijkstra & Fisher, éd. 2014, 165-198.

Cuvigny, H. (2020) : "L'élevage des chameaux sur la route d'Edfou à Bérénice d'après une lettre trouvée à Bi'r Samut (IIIe siècle av. J.C.)", in : Agut-Labordère & Redon, éd. 2020, 171-180, [en ligne] https://books.openedition.org/momeditions/8572 [consulté le 03/03/2023].

Cuvigny, H., éd. (2022) : *Blemmyes. New Documents and New Perspectives,* coll. FIFAO, Le Caire.

Dijkstra, J.H.F. et Fisher G., éd. (2014) : *Inside and Out. Interactions between Rome and the Peoples on the Arabian and Egyptian Frontiers in Late Antiquity*, Late Antique History and Religion 8, Louvain.

Fischer-Bovet, C. (2014) : *Army and Society in Ptolemaic Egypt*, Cambridge.

Gates-Foster, J. (2022) : "New Archaeological Evidence for the Indigenous Peoples of the Eastern Desert in the Ptolemaic and Roman Eras", in : Cuvigny, éd. 2022, 61-73.

Honigman, S. (2002) : "Les divers sens de l'ethnique *Arabs* dans les sources documentaires grecques d'Égypte", *Ancient Society,* 32, 43-72.

La'da, C. (2002) : *Foreign Ethnic in Hellenistic Egypt*, StudHell 38, Louvain.

Lüddeckens, E. (1988) : "Ein demotischer Papyrus aus Mittelägypten. Papyrus Lüddeckens II", *Zeitschrift für Ägyptische Sprache und Altertumskunde,* 115, 52-61.

McDonald, M. C. A. (2009) : "Arabs, Arabias, and Arabic before Late Antiquity"*, Topoi,* 16, 277-332, [en ligne] https://www.persee.fr/doc/topoi_1161-9473_2009_num_16_1_2306 [consulté le 03/03/2023].

Mueller, K. (2006) : *Settlements of the Ptolemies. City Foundations and New Settlement in the Hellenistic World*, StudHell 43, Louvain.

Pestman, P. W., éd. (1998) : *The Two Faces of Graeco-Roman Egypt*, Boston.

Pierce, R.H. (2007) : "Strabo and the Eastern Desert of Egypt" in : Seland, éd. 2007, 33-44.

Pierce, R.H. (2012) : "A Blemmy by any other name..., a study in Greek ethnography", in : Barnard & Duistermaat, éd. 2012, 227-237.

Redon, B. (2016) [2017] : "Exploiter et traverser le désert Oriental d'Égypte sous les premiers Ptolémées : recherches récentes dans le district de Samut", *CRAI*, 1323-1339.

Redon, B. et Faucher, T. (2014) : "Désert Oriental, district minier de Samut", *Rapport d'activité de l'IFAO 2013-2014*, 12-22.

Redon, B. et Faucher, T. (2015) : "Désert Oriental, district minier de Samut", *Rapport d'activité de l'IFAO 2014-2015*, 24-33.

Redon, B. et Faucher, T. (2016) : "Désert Oriental, district minier de Samut", *Rapport d'activité de l'IFAO 2015-2016*, 10-24.

Redon, B. et Faucher, T. (2017) : "Forts et mines d'or du désert Oriental d'Égypte : découvertes récentes dans le district de Samut", *Revue Archéologique, Bulletin de la SFAC*, 2017/1, 101-109 [en ligne] https://www.academia.edu/34003718/Forts_et_mines_dor_du_d%C3%A9sert_Oriental_d_%C3%89gypte_d%C3%A9couvertes_r%C3%A9centes_dans_le_district_de_Samut [consulté le 03/03/2023].

Redon, B. et Faucher, T. (2020) : *Samut Nord. L'exploitation de l'or du désert Oriental à l'époque ptolémaïque*, FIFAO 83, Le Caire.

Ruiz Darasse, C., éd. (2020) : *Comment s'écrit l'autre ? Sources épigraphiques et papyrologiques dans le monde méditerranéen antique,* Ausonius PrimaLun@ 1, [en ligne] https://una-editions.fr/comment-secrit-lautre-sources-epigraphiques-et-papyrologiques-dans-le-monde-mediterraneen-antique [consulté le 03/03/2023].

Rochette B. (1995) : "Qui est Apollonios ? (*UPZ* II 227)", *Aegyptus,* 75, 61-67.

Seland, E. H., éd. (2007) : *The Indian Ocean and the Ancient Period. Definite places, translocal exchange*, Oxford.

Updegraff, R. T. (1988) : "The Blemmyes I: The Rise of the Blemmyes and the Roman Withdrawal from Nubia under Diocletian", *ANRW,* II.10.1, 44-106.

Veïsse, A.-E. (2004) : *Les "révoltes égyptiennes". Recherches sur les troubles intérieurs en Égypte du règne de Ptolémée III à la conquête romaine,* StudHell 41, Louvain.



Chaufray, Marie-Pierre (2023) : "Multilinguisme à Samut", in :
Roure, Réjane, éd., *Le multilinguisme dans la Méditerranée antique*,
Pessac, PUB, Diglossia 1, 2023, 141-151,
[en ligne] https://una-editions.fr/multilinguisme-a-samut
[consulté le 06/03/2023]





# MULTILINGUISME À DIMÉ (FAYOUM)[1]

Marie-Pierre Chaufray

La conquête romaine de l'Égypte n'a pas entraîné l'éviction de la langue grecque au profit de la langue des nouveaux conquérants, le latin. Si le latin a été employé dans la haute administration, dans l'armée et dans des milieux romains, le grec est resté la langue de prestige ainsi que la langue de l'administration courante qui s'est même définitivement imposée au détriment de l'égyptien démotique. Mais l'égyptien n'a pas disparu et il était toujours employé pour l'administration interne d'un temple égyptien comme celui de Soknopaios à Dimé dans le Fayoum. La masse de rouleaux comptables et administratifs démotiques découverts dans les archives du temple, encore largement inédits, permet d'étudier la vitalité de la langue égyptienne jusqu'à la fin du II$^{e}$ siècle p.C. La présence, dans le même village, d'une documentation grecque tout aussi considérable, contrastant avec la quasi-absence de papyrus latins[2], offre un cadre intéressant pour l'étude du multilinguisme dans l'Égypte romaine.

Le village de Dimé était, à l'époque romaine, un poste de douane au nord du Fayoum, sur les routes du désert menant à Alexandrie au nord, et à l'oasis de Bahariya au sud. Les traces de cette activité sont connues par un grand nombre de reçus de taxes de douane, en grec, datés de la moitié du I$^{er}$ au début du III$^{e}$ siècle p.C.[3] Le village était surtout un centre religieux avec son temple principal consacré au dieu crocodile local appelé Soknopaios, "Souchos seigneur de l'île", et à sa parèdre Isis Néphersès. Le temple existait peut-être avant l'époque hellénistique mais le village semble s'être développé au III$^{e}$ siècle a.C. au moment de la mise en valeur

---

1. La mise à jour de cet article a bénéficié des travaux sur les papyrus inédits étudiés dans le cadre du projet franco-allemand DimeData, financé par l'ANR et la DFG : ANR-17-FRAL-0004-01 et 02 – DFG 389429869.
2. La base de données Trismegistos mentionne neuf textes latins qui proviendraient de Dime, mais l'origine est incertaine : *P.Aberdeen* 61 (TM 20224), 130 (TM 63954) ; *ChLA* IV 225 (TM 63955), 226 (TM 63060), 227 (TM 63956), 229 (TM 28305), 230 (TM 69876), 231 (TM 69877), X 410 (TM 63048).
3. Sijpesteijn 1987 ; Jördens 2005, 48.

du potentiel agricole du Fayoum[4]. À l'époque romaine, le temple de Soknopaios était un temple de premier rang[5]. Le village semble avoir été abandonné dans la deuxième moitié du III^e^ siècle p.C., pour des raisons que l'on ignore, mais des traces d'occupation ponctuelle sont encore visibles après cela[6].

Dimé est l'un des sites qui a livré le plus de papyrus en grec et en égyptien pour les trois premiers siècles de l'occupation romaine. Majoritairement découverts dans des fouilles clandestines menées à la fin du XIX^e^ siècle dans le Fayoum, beaucoup de ces papyrus sont aujourd'hui conservés dans des collections à Berlin, Vienne, Londres ou Paris avec peu d'informations sur leur provenance, ou avec des confusions par rapport aux trouvailles sur d'autres sites comme Karanis ou Crocodilopolis, la métropole du Fayoum[7]. Ces papyrus sont surtout en grec et en égyptien[8], et l'on peut se demander si cette documentation bilingue reflète le bilinguisme de la population.

L'évaluation de la langue parlée à partir de sources écrites est cependant malaisée. Le matériel écrit provient en effet du travail de scribes professionnels ou de personnes lettrées qui ne représentent pas la majorité de la population. D'autre part, le contexte et la nature des sources sont essentiels : certains textes sont destinés à être conservés plus que d'autres. D'où proviennent les textes qui nous sont parvenus ? D'archives privées, publiques, de dépotoirs ?[9] Si l'on ne possède, par exemple, presqu'aucune lettre en démotique pour l'époque romaine, alors qu'on en trouve dans les archives de prêtres de l'époque ptolémaïque, est-ce le fait du hasard de la conservation et des trouvailles, ou de la disparition d'une pratique à cause d'une "crise de l'expression écrite égyptienne"[10] ?

L'objectif de cet article est d'examiner où et de quelle manière les traces d'un éventuel multilinguisme peuvent s'exprimer. Il s'agira ainsi d'envisager la question du multilinguisme à l'échelle du village, puis au sein du temple, l'institution principale du village et, enfin, à l'échelle plus spécifique des individus, en l'occurrence les prêtres de ce village sacerdotal.

Le village de Dimé n'est certainement pas le cas le plus représentatif de la situation multilingue en Égypte à l'époque romaine puisque sa situation, au nord du Fayoum, de l'autre côté du lac au bord du désert, le plaçait à l'écart des autres villages du Fayoum. Il y avait, en outre, peu de terres cultivables, si bien que les colons grecs

---

4. Voir Davoli 2014, 51.
5. Otto 1905/1908, 18.
6. Voir, en particulier, le témoignage de la céramique : Dixneuf 2012, 315-325.
7. Stadler 2017, 47-63.
8. Chaufray 2016a, 1739.
9. Le site de Trismegistos recense dix archives provenant de Dimé (consultation novembre 2017).
10. Bingen 1998, 319. Voir néanmoins Lippert & Schentuleit, 2010, 357-381. Mark Depauw recense 11 lettres démotiques aux I^er^-II^e^ siècle p.C. : Depauw 2006, 92.

et égyptiens ne s'y sont pas installés[11]. La population était surtout composée des prêtres en activité dans le temple de Soknopaios.

Des ostraca démotiques conservent des listes de prêtres répartis par équipes (*phylai*) en charge à tour de rôle du culte quotidien, ce qui permet d'avoir une idée du nombre de ces prêtres[12]. Sachant qu'il y avait cinq équipes de prêtres et que les ostraca donnent des chiffres allant de 20 à 30 prêtres par équipe, il devait y avoir au moins 130 prêtres dans le temple au I^er^ siècle p.C.[13] Un compte démotique inédit de l'an 6 et 7 de Néron mentionne des chiffres encore plus élevés pour chaque *phylè* : 97 personnes (1ère *phylè*), 45 personnes (2e *phylè*), 78 personnes (3e *phylè*), 72 personnes (4e *phylè*), 68 personnes (5e *phylè*), soit un total de 360 personnes[14]. Un registre fiscal en grec indique qu'il y avait encore 169 prêtres dans le village en 179 p.C., après l'épidémie de peste qui, dans les années 160, aurait pourtant fait 80 morts parmi les prêtres[15]. Enfin, un papyrus daté après 186 fait connaître le nombre de 160 prêtres[16]. Les estimations du total de la population, fondées sur ces registres fiscaux, tournent donc autour de 900 à 1100 habitants à la fin du IIe siècle p.C.[17] Les prêtres et leur famille (femmes et enfants) représentaient sans doute la moitié de la population.

D. Hobson a étudié, en 1980, 217 documents grecs (contrats de vente, de prêt, de mariage, recensement et autres) dans le but d'identifier le statut ethnique (Grecs et Romains), des propriétaires de biens immobiliers (maisons) et mobiliers (esclaves, chameaux, ânes) dans le village de Dimé[18]. Dans son étude de l'onomastique, elle ne trouve aucun nom romain, à l'exception d'un Sempronius fils de Panas fils de Sempronius, dans un papyrus de 208 p.C.[19] Mais ce Sempronius est un prêtre, son frère porte le nom de Stotoètis, typique du village, et il y a peu de chance qu'il s'agisse là d'un citoyen romain. Du côté de l'onomastique grecque, D. Hobson ne recense qu'un seul Artémidoros, fils d'Artémidoros[20]. Les autres noms grecs et grécisés sont ceux de douze individus qui ont tous des parents avec un nom égyptien. Le reste des propriétaires portent des noms égyptiens. En regardant, de mon côté, dans les 41 contrats bilingues égyptiens/grecs publiés par S. Lippert et M. Schentuleit, les quatre

---

11. Hobson 1984a, 89-108.
12. Voir *O.Dime* I 1-23 et Caputo, Cowey 2018.
13. Les ostraca n'énumèrent pas l'ensemble des prêtres de chaque équipe mais seulement les prêtres présents un jour précis, lors d'un événement sans doute.
14. P. Wien D. 10, col. 1, l. 4 ; col. 6, l. 2 ; col. 8, l. 2 ; col. 13, l. 1 ; col. 15, l. 1.
15. *SB* XVI 12816 (TM 14676). Voir Hobson 1984b, 847-864.
16. *PSI* VIII 927 (TM 13819).
17. Clarysse 2005, 22. W. Clarysse s'appuie sur les études de Messeri Savorelli 1989, 7-14 et Van Minnen 1995, 43.
18. Hobson 1981, 389-403.
19. *SPP* XXII 41 (TM 15109), 8-9.
20. *Chr.Mitt.* 159 (TM 9864) : 52 a.C. Artémidore fils d'Artémidore est également mentionné dans un acte de vente (*PSI* XIII 1320), parmi les voisins du bien vendu, en 82-88 a.C. : sa maison appartient alors à ses enfants.

noms grecs qui apparaissent parmi les contractants sont également imbriqués, d'après la filiation, dans des familles égyptiennes. Il y a par exemple un Lampôn, fils de Psenamounis (nom égyptien) et d'Isidôra (nom grec)[21]. On trouve aussi quelques noms sémitiques comme Sara, fille de Konnos[22]. Mais là encore, le reste de la famille porte des noms égyptiens et Sara pourrait être un nom égyptien abrégé. D. Hobson avait également étudié les fonctionnaires villageois (chefs de police ou percepteurs d'impôts). Là encore, les noms égyptiens prédominent. Seuls les fonctionnaires de passage pour le contrôle du travail sur les digues portent des noms grecs et romains, mais ce ne sont pas des habitants du village.

Enfin, parmi les employés du *grapheion*, l'office notarial local, le responsable (ὁ πρὸς τῷ γραφείῳ) porte, à l'époque d'Auguste, un nom grec : Ptolémaios, Sotérichos, Léonidès ou Tryphôn[23]. Il travaille avec un partenaire égyptien. À partir du règne de Tibère, le notaire égyptien qui rédigeait les actes en démotique semble seul responsable du *grapheion*. Mais en l'an 10 de Claude (50 a.C.), le responsable du *grapheion* de Soknopaiou Nèsos, Nilopolis et Hérakleia s'appelle Hermias fils de Neilos[24]. Après lui et jusqu'au dernier acte conservé datant des alentours de 83 p.C., les papyrus sont lacunaires. Il est logique qu'il y ait eu des Grecs, ou des Hellénophones, dans l'office notarial du village, puisque l'enregistrement des actes en grec était obligatoire[25]. Parmi les assistants (*hypographeis*) qui rédigeaient les souscriptions grecques dans les actes bilingues se trouve un certain Zoilos fils de Léonidès, actif sous le règne de Claude, dont le fils est actif sous le règne de Domitien[26]. Il y avait aussi cependant, parmi les *hypographeis*, des Égyptiens capables d'écrire en grec pour la population qui ne savait pas écrire. La qualité du grec permet, parfois, de reconnaître un Égyptien, en particulier l'indistinction des consonnes sourdes et sonores (δ/τ, β/π, γ/κ)[27]. Dans ce cadre, donc, le bilinguisme est perceptible. En dehors de cela, la langue orale pratiquée dans les familles sacerdotales, qui composaient la moitié de la population, était sûrement l'égyptien.

---

21. *P.Dime* III 25 (TM 45754).
22. *P.Dime* III 8 (TM 45600).
23. Voir *P.Dime* III, p. 103-110 et pl. 9.
24. *BGU* I 297, l. 3.
25. Au II^e siècle a.C. à Pathyris, des notaires égyptiens prennent des noms grecs quand ils exercent leur fonction d'agoranomes : voir Pestman 1978, 203-210. Depuis 146 a.C., l'enregistrement des contrats démotiques était obligatoire pour qu'ils soient valides ; avec les Romains, l'enregistrement de tous les contrats semble avoir été obligatoire, ainsi que l'ajout de souscriptions en grec, ce qui a fini par faire disparaître la rédaction égyptienne des contrats. Voir Lewis 1993, 276-281.
26. Voir *P.Dime* III, p. 110, pour les sources où Zoilos est *hypographeus*. Son fils est l'*hypographeus* dans les actes notariés grecs suivants : *BGU* I 183, *BGU* II 526, *BGU* XIII 2330, *PSI* XIII 13201. Je remercie S. Lippert d'avoir attiré mon attention sur cette famille de Grecs probablement implantée à Dimè.
27. Pour plus de détails sur les spécificités du grec dans les actes bilingues, voir *P.Dime* III, p. 79-101.

Dans le cadre du temple, la question du multilinguisme peut être étudiée à travers un ensemble de textes qui faisaient peut-être partie des archives du temple. Il s'agit de fragments de registres contenant la copie de reçus émis par l'ensemble du clergé égyptien[28]. Certains de ces reçus étaient encore enroulés quand ils ont été découverts[29]. D'autres fragments de registres conservent des accords-*hn.w*, accords passés entre le temple et des particuliers, en vue d'exercer un travail dont les obligations sont précisément définies et détaillées[30]. Enfin, un grand nombre de comptes sont également conservés[31]. Le fait que plusieurs de ces documents aient été rédigés par des scribes des prêtres ou au nom de l'ensemble du clergé invite à penser qu'il s'agit d'archives du temple, mais il pourrait aussi s'agir des archives de plusieurs scribes des prêtres.

Des textes non documentaires faisaient certainement partie de la bibliothèque sacerdotale des prêtres. Si l'on suit Martin Stadler dans l'identification des textes attribuables à l'école scribale de Dimé, on constate que, du point de vue du contenu, le temple semble s'être spécialisé dans la copie d'ouvrages rituels ou techniques : il y a, en effet, peu de narrations et aucun texte funéraire[32]. Du point de vue de la langue, les compositions sont en démotique ou en égyptien de tradition. Enfin, du point de vue de l'écriture, l'écriture démotique domine, et les papyrus en hiératique ou en hiéroglyphes sont peu nombreux[33].

Des documents grecs appartenaient peut-être aux archives du temple, mais le travail de rassemblement des textes reste encore à mener[34]. Par rapport à la masse de documents grecs provenant du village, les textes concernant le temple ne sont pas nombreux : ils représentent moins de 10 % de l'ensemble de la documentation grecque[35]. Néanmoins les fouilles menées sur le site par l'université de Lecce, sous la conduite de Paola Davoli et de Mario Capasso, ont mis au jour, dans l'enceinte du temple, une centaine de fragments de papyrus grecs, majoritairement des textes

---

28. *P.Dime* II.
29. P. Sorb. Inv. 1448 (TM 130906) : 147 p.C. : voir Chaufray 2016b.
30. Un seul de ces textes a été publié jusqu'ici. Il réglemente et décrit le rôle du scribe des prêtres, une charge annuelle importante liée essentiellement à la comptabilité du temple. Voir Lippert 2007, 145-155. Les autres accords sont en cours d'édition par S. Lippert et M. Schentuleit.
31. Chaufray 2016a, 1737–1749. Une sélection de comptes sera publiée de façon numérique sur la plateforme DimeData : https://dimedata.huma-num.fr
32. L'absence de ce type de textes est peut-être liée au hasard des découvertes ; la fouille de la nécropole de Dimé pourrait faire surgir des textes funéraires.
33. Un seul papyrus en hiéroglyphes (le livre du Fayoum) dont la provenance est cependant incertaine, et quatre papyrus en hiératique, voir Stadler 2017, 163.
34. Les textes grecs concernant les rapports entre les temples égyptiens et l'administration romaine ont été rassemblés par C. Messerer, qui a cependant adopté un classement typologique et non pas archivistique, voir Messerer 2017, 2019, 2020.
35. Lippert 2010, 429.

documentaires[36]. Les textes grecs publiés jusqu'ici concernent les relations entre le temple et l'administration centrale : pétitions, déclarations, listes. Des questions oraculaires en grec ont également été découvertes dans l'enceinte du temple, mais ces textes étaient probablement rédigés en dehors du temple par des scribes publics et apportés en deux exemplaires dont un seul était rendu à la personne qui venait consulter l'oracle ; l'autre était peut-être conservé dans les archives ou bien simplement jeté. Le passage du démotique au grec pour ces sources, entre l'époque ptolémaïque et l'époque romaine, vient probablement du fait que les écrivains publics à l'époque romaine n'étaient plus formés en démotique[37].

Quant aux éventuels textes littéraires et exercices scolaires grecs, il est difficile de savoir s'ils proviennent du temple. Mario Capasso mentionne un fragment possiblement littéraire dans les papyrus découverts en fouille[38]. D'autres textes littéraires apparaissent au recto ou au verso de textes égyptiens et pourraient, s'ils n'ont pas été récupérés d'ailleurs, provenir du temple. Un fragment littéraire avec un extrait d'Homère et deux problèmes géométriques (peut-être scolaires) ont été remployés pour des comptes démotiques au verso[39]. Peut-être un prêtre égyptien avait-il remployé ses cours de grec pour la comptabilité du temple. À l'inverse, un fragment de compte en démotique a été remployé pour un horoscope grec[40]. Si le fragment fait partie des archives du temple, ou d'un prêtre, le remploi pourrait montrer un intérêt pour l'astrologie grecque. Mais la question des remplois est compliquée et plus complexe encore quand on sait peu de chose sur la provenance des documents[41]. Il est également difficile d'identifier des mains qui auraient écrit à la fois le grec et l'égyptien dans ces textes bilingues.

Les reçus démotiques de décharge (*Entlastungsquittungen*) conservent, quant à eux, une trace certaine de prêtres du temple écrivant en grec, mais il s'agit seulement de signatures. Le grec est maladroitement tracé et la déclinaison (pour

---

36. Voir Capasso 2012, 231-247.
37. *Contra* Ripat 2006, 304-328, qui part du présupposé que les questions oraculaires sont nécessairement rédigées par les prêtres, mais rien ne le prouve. Dans le village de Tebtynis au sud du Fayoum, les questions oraculaires sont en grec dès l'époque ptolémaïque, cf. Clarysse 2014, 287. A Dimé, les questions oraculaires démotiques de l'époque ptolémaïque (*P.Oxf.Griffith* 1-12 et *P.Zauzich* 44-48) ont vraisemblablement été découvertes dans les archives du temple (ou d'un scribe du temple), mais rien n'indique qu'elles ont été rédigées par un prêtre du temple. A cette époque, l'écriture démotique n'était pas confinée dans les temples comme à l'époque romaine. La dernière question oraculaire en démotique de Dimé est ST 05/256/1369 publiée par M. Stadler et datée probablement de la fin de l'époque ptolémaïque, voir Stadler 2012, 383.
38. Papyrus n°102, voir Capasso 2012, 241.
39. P. Vienna G 26740 r° (TM 60599 ; MP[3] 2644.1).
40. P. Berl. P. 6864 (inédit).
41. Dans les comptes, j'ai pour l'instant recensé 82 cas de remploi (recto grec, verso démotique et inversement) : en général, ce sont plutôt des textes comptables qui sont remployés, mais parfois aussi des contrats.

le patronyme) est erronée, ce qui est caractéristique de l'écriture des scribes illettrés (*bradeôs graphontes*). Dans les neuf reçus du même type rédigés entre 11 et 5 a.C., sept prêtres signent, à plusieurs reprises, en grec[42]. Dans les cinq reçus postérieurs, de 84/85 p.C. au règne d'Antonin le Pieux ou Marc Aurèle, un seul prêtre signe une seule fois en grec[43]. Le titre de ces prêtres qui signent en grec n'est pas indiqué : deux pourraient être des *hégoumènoi* des prêtres qui émettent une pétition au préfet Caius Turranus sous Auguste, au nom de l'ensemble du clergé de Soknopaios[44]. Mais les noms Tésès et Hérieus, dans cette pétition grecque, sont tellement courants que l'identification ne saurait être assurée. Dans tous les cas, dans le contexte de documents administratifs internes au temple, de telles signatures en grec sont un signe distinctif, une volonté d'afficher un certain bilinguisme en utilisant l'écriture de prestige.

Ainsi, dans cette masse documentaire concernant le temple, que j'appelle "archives du temple", l'égyptien est beaucoup plus employé que le grec. L'égyptien sert surtout à l'administration interne (reçus, accords, comptes) et à la copie de textes rituels et techniques. Le grec est employé pour la correspondance administrative externe. On le trouve aussi, pendant une petite période au tournant du millénaire, dans les signatures de certains prêtres dans des documents démotiques.

Une étude plus précise du multilinguisme à l'échelle des individus peut être menée à partir de trois études de cas : un dossier d'inscriptions sur des statues privées datées de la fin de l'époque ptolémaïque et du début de l'époque romaine ; la famille de Satabous fils de Hérieus le jeune, une famille sacerdotale bien identifiée au Ier siècle a.C. et p.C. ; enfin, chez un prêtre qui a vécu à la fin du deuxième siècle et au début du IIIe siècle p.C.

La population égyptienne de Dimé et les prêtres égyptiens étaient nécessairement en contact avec la langue grecque pour des questions administratives, commerciales (notamment la vente de chameaux, importants pour les caravanes qui empruntaient la voie du désert) et judiciaires (dans le cadre de conflits). Le grec était également, comme à l'époque ptolémaïque, et même dans ce village plutôt conservateur des traditions égyptiennes, la langue de prestige, que l'on retrouve dans la statuaire privée et qui traduit, à défaut d'un bilinguisme réel, un multiculturalisme certain. En témoignent plusieurs statues de prêtres qui ont été étudiées par J. Bingen et qui sont datées de 50 a.C. à 50 p.C., soit une période de temps assez limitée[45]. Ces statues reprennent des formes traditionnelles égyptiennes, mais elles sont dotées d'inscriptions en grec qui se distinguent par l'emploi d'abréviations, caractéristiques

---

42. *P.Dime* II 56-64 (TM 100267, 47530, 46343, 47533, 100269, 47529, 100270-271, 46342).
43. *P.Dime* II 65-69 (TM 100273-275, 101250, 100276). Stotoètis fils de Pa[ signe dans le *P.Dime* II 66 (TM 100274). Mais les textes sont incomplets.
44. *CPR* VII 1 (TM 9877).
45. Bingen 1998, 311-319.

des papyrus documentaires. Cet emploi, contraire à la tradition épigraphique, s'explique sans doute parce que c'était le grec le plus familier aux Égyptiens qui faisaient rédiger les inscriptions. Il s'agirait là, selon J. Bingen, d'un exemple de cet art hybride gréco-égyptien qui s'est développé à la fin de l'époque hellénistique et a fleuri surtout sous les Romains[46].

L'une de ces statues pourrait être rattachée aux documents qui concernent la famille de Satabous, fils de Hérieus le jeune, dont Maren Schentuleit a commencé à rassembler les archives[47]. Satabous était prêtre de la 2$^{e}$ *phylè*. Il a exercé la fonction de scribe des prêtres de 11 à 5 a.C. Il est le copiste d'une œuvre littéraire et signe sous la copie d'une autre œuvre qui n'est pourtant pas copiée de sa main. Il est mentionné dans des contrats démotiques sur des biens immobiliers qu'il achète, avec souscriptions grecques, et dans les traductions grecques de ces contrats rédigées pour un procès (pour des juges hellénophones). Satabous est, en effet, surtout connu par les papyrus grecs, à cause d'un procès où il a été accusé d'appropriation illégale de biens. Il est connu aussi dans d'autres affaires, où il est lui-même pétitionnaire (pour vol, et pour absence de remboursement d'un prêt)[48].

Ce prêtre, lettré en démotique, passait par l'administration grecque pour les transactions liées à des biens, et pour des plaintes auprès de fonctionnaires de l'administration centrale. Sans doute maîtrisait-il le grec, à l'oral, mais il est difficile de déterminer s'il savait écrire en grec. Dans le contrat concernant la maison qu'il achète au prophète et archistoliste de Souchos, Chairèmon fils de Herodès, un prêtre égyptien avec un nom grec, originaire d'un autre village du Fayoum, mais propriétaire à Dimé, Satabous signe en démotique après la souscription en grec de Chairemon[49]. La signature en grec était, à cette époque, obligatoire pour la première partie (le vendeur) mais pas pour la deuxième partie (l'acheteur) : Satabous n'avait donc pas besoin de signer en grec. Pour deux de ses fils, la maîtrise du grec est perceptible : Hérieus l'aîné est, en effet, *hypographeus* pour sa sœur dans l'acte de mariage de celle-ci en 28(?) p.C.[50] ; Hérieus le jeune, en 54 p.C., emprunte avec sa femme 260 dr. à un tisserand de Nilopolis, et signe en grec :

---

46. Bingen 1998, 319 ; voir également Depauw 2012, 497.
47. *I.Fayoum* I 78 (TM 47192). Le Satabous mentionné dans la dédicace n'est cependant pas à comprendre comme le dédicataire de la statue. Il s'agit du dieu à qui la statue est offerte ("À Satabous le grand dieu"), cf. von Lieven, 2010, 3 ; ce Satabous divinisé est mentionné dans *P.Zauzich* 12, 3, 3. Sur les archives de Satabous fils de Hérieus le jeune, voir Schentuleit 2007, 101-125, et Hoogendijk, Feucht 2015, 340-349.
48. Scribe des prêtres : *P.Dime* II 56-64 (cf. supra n. 000) ; copiste du texte prophétique sur l'agneau de Bocchoris (P. Vienne D 10000, TM 48888), et signataire usurpateut de la copie d'un hymne à Sobek et Harsièsis (D 6951, TM 56173) ; propriétaire de biens immobiliers à Dimé : *CPR* XV 1 (TM 9899), *P.Dime* III 5 (TM 44702) ; accusé ou pétitionnaire (*SB* I 5232-33, 5235-40, 5954, X 10308, *CPR* XV 5-11, *P.Lond.* II 276a, 355, *M.Chr.* 68).
49. *P.Dime* III 5 (TM 44702).
50. *P.Dime* III 40, GH, l. 8.

Ἔγραψεν ὑπὲρ αὐτῶν Ζωίλος Λεονίδου διὰ τὸ μὴ εἰδέναι αὐτοὺς γράμματα ἀλλὰ Ἑριεὺς πλατύτερος γράφι{ς}. (3e main) Ἑρηος Σαταβους ἐπι⟨τε⟩τα⟨χα⟩ γράφι⟨ν⟩. (4e main) Ψενάμουνις Παουτ̣ο̣ς δεδάνικα καθὼς πρόκιται. Ἔγραψε̣ν ὑ̣π̣ὲ̣ρ αὐτοῦ Ἥρων Ἑρμίου διὰ τὸ μὴ εἰδένε αὐ̣τ̣ὸ̣ν̣ γράμματα.

A écrit pour eux Zôilos fils de Leônidès, parce qu'ils ne connaissent pas le grec, mais Hérieus écrit lentement. Moi, Hérieus, j'ai ordonné d'écrire. Moi, Psenamounis, fils de Paous, j'ai prêté, comme ci-dessus mentionné. A écrit pour lui Hérôn fils de Hermias car il ne connaît pas le grec.[51]

Hérieus a pu signer en grec, mais il a néanmoins eu recours à un *hypographeus* pour la souscription qu'il n'était pas en mesure d'écrire lui-même.

Pour finir, l'exemple du prêtre Pékysis fils de Tésénouphis, dont on a conservé les archives qui s'échelonnent entre 212 et 230 p.C., permet d'observer le multilinguisme d'un individu au IIIe siècle p.C.[52] Pékysis était stoliste du temple, ce qui indique un haut rang dans la hiérarchie sacerdotale. Ses archives contiennent des comptes, rédigés en grec, sur des papyrus remployés, provenant certainement des archives du temple devenues obsolètes. Deux d'entre eux contiennent, au recto, des textes en démotique[53]. Un autre compte contient, au recto, une pétition en grec que Pékysis a signée en grec et qui concerne un vol de ses biens dans la maison de sa belle-fille à Pisaïs[54]. Enfin, des comptes en grec sont remployés pour d'autres comptes. Pékysis est un prêtre qui écrit ses comptes en grec, même si son écriture est inhabile : les lettres sont, en effet, larges, peu ligaturées et peu homogènes, mais c'est la preuve d'une maîtrise certaine de la langue.

Pékysis écrit en grec à une époque où les textes démotiques sont de plus en plus rares. À Dimé, le dernier reçu date au plus tard de 180 p.C.[55] Cette disparition des sources écrites a souvent été attribuée au déclin des écritures égyptiennes traditionnelles qui seraient devenues trop éloignées de l'égyptien parlé[56]. Cependant, on a du mal à comprendre pourquoi une écriture employée pendant des siècles pour une langue qui a forcément évolué pendant la même période serait soudainement devenue inadaptée. Sans doute est-ce plutôt l'abandon de cette écriture pour les actes notariés au profit du grec qui en a restreint l'emploi et qui a incité, même les prêtres, à pratiquer le grec. Pékysis était-il un prêtre égyptien capable d'écrire en

51. *P.Dime* III 27 (TM 48588), 34-41.
52. Voir Geens 2015, 267-268.
53. *P.Louvre* I 61 (TM 32224) contient un accord-*hn.w* au recto (TM 58196) ; *P.Louvre* I 64 (TM 32227) contient un compte en démotique avec des versements réguliers (TM 58201).
54. *P.Louvre* I 3 (TM 11842).
55. *P.Dime* II 41 (TM 100254), daté du règne de Marc Aurèle et Lucius Verus (161-169) ou de Marc Aurèle et Commode (177-180).
56. Depauw 2012, 498.

grec, mais pas en égyptien ? Étant donné que les textes démotiques dans ses archives sont des remplois, on ne peut savoir s'il maîtrisait lui-même le démotique.

Une double compétence en grec et en égyptien, difficile à trouver à Dimé en dehors du *grapheion*, existe dans les clergés d'autres villages, et en particulier à Narmouthis où des ostraca de la fin du II^e^ siècle-début du III^e^ siècle montrent des mélanges d'écriture, et l'insertion de mots grecs dans des textes égyptiens qui révèlent à la fois le bilinguisme des prêtres mais peut-être également la volonté d'inventer une nouvelle écriture qui finira par se produire avec le copte.

Pour conclure, en favorisant le grec dans l'administration externe, les Romains n'ont pas fait disparaître l'égyptien écrit qui est resté, pendant deux siècles, employé dans les archives des prêtres du village de Dimé, où la communauté religieuse formait le gros de la population. La maîtrise du grec par les prêtres égyptiens était peut-être fluide à l'oral, mais à l'écrit, elle n'atteignait certainement pas le niveau des assistants du *grapheion* même si, au début du III^e^ siècle le stoliste du temple pouvait tenir ses comptes en grec. Le conservatisme des prêtres égyptiens de Dimé n'est cependant pas représentatif de la situation des clergés dans d'autres villages du Fayoum comme Tebtynis ou Narmouthis. Néanmoins, partout l'écriture démotique est en perte de vitesse et les textes démotiques disparaissent presque entièrement dans le courant du III^e^ siècle p.C.[57] La disparition de l'écriture ne signifie pas la disparition de la langue puisqu'à partir du IV^e^ siècle, la vitalité de la langue est visible à travers le copte, un système d'écriture fondé sur l'alphabet grec augmenté de lettres issues de signes démotiques, pour transcrire un égyptien où se trouve un nombre important de termes grecs, ce qui n'était pas le cas du démotique[58].

## Bibliographie

Adams, J. N., Janse, M. et Swain, S., éd. (2002) : *Bilingualism in Ancient Society. Language contact and the written world,* Oxford, [en ligne] https://oxford.universitypressscholarship.com/view/10.1093/acprof:oso/9780199245062.001.0001/acprof-9780199245062 [consulté le 14/04/2023].

Bingen, J. (1998) : "Statuaire égyptienne et épigraphie grecque : le cas de I.Fay. I 78", in : Clarysse *et al.*, éd. 1998, 311-319.

Bosson, N. et Aufrère, S. (1999) : *Égyptes... L'Égyptien et le copte*, Catalogue de l'exposition, Musée archéologique de Lattes, 3 juin - 31 octobre 1999, Lattes.

---

57. On trouve encore des graffiti en démotique jusqu'à 452 : *Graff.Dodec.Philae* 365 (TM 50864).
58. Des textes en vieux copte montrent que l'égyptien écrit n'a jamais véritablement disparu : pour une liste de ces textes, voir Bosson & Aufrère 1999, 69-77. Les mots empruntés au grec représentent 20 % du vocabulaire copte, voir Fewster 2002, 227-228.

Capasso, M. et Davoli, P., éd. (2007) : *New Archaeological and Papyrological Researches on the Fayyum, Proceedings of the international meeting of egyptology and papyrology, Lecce, June 8th-10th 2005*, Galatina.

Capasso, M. (2012) : "I papiri e gli *ostraka* greci, figurati e copti (2001-2009)", in : Capasso & Davoli, éd. 2012, 231-247.

Capasso, M. et Davoli, P., éd. (2012) : *Soknopaiou Nesos Project I (2003-2009),* Biblioteca degli studi di egittologia e di papirologia 9, Pise.

Caputo, C. et Cowey, J.M.S. (2018) : "Ceramic Supports and their Relation to Texts in Two Groups of Ostraca from the Fayum", in : Hoogendijk & Van Gompel, éd. 2018, 62-75.

Chaufray, M.-P. (2016a) : "Comptes du temple de Soknopaios à Dimé à l'époque romaine", in : *Proceedings of the 27th International Congress of Papyrology. Warsaw, 29 July 2013–3 August 2013 (PapCongr. 27),* Journal of Juristic Papyrology Suppl. 28, Varsovie, 1737-1749.

Chaufray, M.-P. (2016b) : "Deux papyrus inédits de Dimé conservés à l'Institut de Papyrologie de Paris 4 (P. Sorb. Inv. 1447 et 1448)", *Enchoria,* 34, 2016, 1-28.

Clarysse, W., Schoors, A. et Willems, H., éd. (1998) : *Egyptian Religion: the Last Thousand Years: Studies Dedicated to the Memory of Jan Quaegebeur,* Orientalia Lovaniensia Analecta 84-85, Louvain.

Clarysse, W. (2005) : "Tebtynis and Soknopaiou Nesos: The Papyrological Documentation through the Centuries", in : Lippert & Schentuleit, éd. 2005, 19-27.

Clarysse, W. (2010) : "Egyptian Temples and Priests: Graeco-Roman", in : Lloyd, éd. 2010, 274-290.

Davoli, P. (2014) : "The Temple of Soknopaios and Isis Nepherses at Soknopaiou Nesos (El-Fayyum)", in : Tallet & Zivie-Coche, éd. 2014, 51-68.

Depauw, M. (2006) : *The Demotic Letter*, Sommerhausen.

Depauw, M. (2012) : "Language Use, Literacy and Bilinguism", in : Riggs, éd. 2012, 493-506.

Dieleman, J. et Wendrich, W., éd. (2010) : *UCLA Encyclopedia of Egyptology*, Los Angeles, [en ligne] https://digital.library.ucla.edu/catalog/ark:/21198/zz000rwn8d [consulté le 14/04/2023].

Dixneuf, D. (2012) : "Introduction à la céramique de Soknopaiou Nesos" in : Capasso & Davoli, éd. 2012, 315-325.

Fewster, P. (2002) : "Bilingualism in Roman Egypt", in : Adams *et al.* éd. 2002, 220-245.

Gagos, T. et Hyatt, A., éd. *Proceedings of the Twenty-Fifth International Congress of Papyrology,* American Studies in Papyrology Special Edition, Ann Arbor.

Geens, K. (2015) : "Pakysis son of Tesenouphis, priest" in : Vandorpe *et al.,* éd. 2015, 267-268.

Hanson, A. E., Browne, G. M., Koenen, L. et Bagnall, R. S., éd. (1981) : *Proceedings of the Sixteenth International Congress of Papyrology, New York, 24-31 July 1980,* American Studies in Papyrology XXIII, New York.

Hobson, D. (1981) : "Greeks and Romans at Socnopaiou Nesos", in : Hanson *et al.*, éd. 1981, 389-403.

Hobson, D. (1984a) : "Agricultural Land and Economic Life in Soknopaiou Nesos", *BASP* 21, 89-108.

Hobson, D. (1984b) : "PVindob. gr. 24951 + 24556 : New Evidence for Tax-Exempt Status in Roman Egypt", in : *Atti del XVII Congresso Internazionale di Papirologia (Napoli, 19-26 maggio 1983)*, I-III, Naples, 847-864.

Hoogendijk, F. et Feucht, B. (2015) : "Satabous son of Herieus", in : Vandorpe *et al.* éd. 2015, 340-349.

Hoogendijk, F.A.J et Van Gompel, S.M.T., éd. (2018) : *The Materiality of Texts from Ancient Egypt*, Leyde.

Jördens, A. (2005) : "Griechische Papyri in Soknopaiu Nesos", in : Lippert & Schentuleit, éd. 2005, 41-56.

Knuf H., Leitz, C. et Recklinghausen, D., éd. (2010) : *Honi soit qui mal y pense. Studien zum pharaonischen, griechisch-römischen und spätantiken Ägypten zu Ehren von Heinz-Josef Thissen*, Orientalia Lovaniensia Analecta 194, Louvain.

Lewis, N. (1993) : "The Demise of Demotic Documents: When and Why?", *Journal of Egyptian Archaeology,* 79, 276-281.

von Lieven A. (2010) : "Deified Humans", in : Dieleman & Wendrich, éd. 2010, 1-6.

Lippert, S. L. et Schentuleit, M., éd. (2005) : *Tebtynis und Soknopaiu Nesos. Leben im römerzeitlichen Fajum,* Wiesbaden.

Lippert, S. L. (2007) : "Die Abmachungen der Priester. Einblicke in das Leben und Arbeiten in Soknopaiou Nesos", in : Capasso & Davoli, éd. 2007, 145-155.

Lippert, S. L. (2010) : "Seeing the Whole Picture. Why Reading Greek Texts from Soknopaiou Nesos is not Enough" in : Gagos & Hyatt, éd. 2010, 427-434.

Lippert, S. L. et Schentuleit, M. (2010) : "Stoetis in geheimer Mission – Der Brief pBerlin P 8092", in : Knuf *et al.,* éd. 2010, 357-381.

Lloyd, A. B., éd. (2010) : *A Companion to Ancient Egypt,* Oxford.

Maehler, H. et Strocka, V. M., éd. (1978) : *Das Ptolemäische Ägypten, Akten des internationalen Symposions 27.-29. September 1976 in Berlin*, Mayence.

Messerer, C. (2017) : *Corpus des papyrus grecs sur les relations administratives entre le clergé égyptien et les autorités romaines*, vol. 1, Paderborn.

Messerer, C. (2019) : *Corpus des papyrus grecs sur les relations administratives entre le clergé égyptien et les autorités romaines*, vol. 2, Paderborn.

Messerer, C. (2020) : *Corpus des papyrus grecs sur les relations administratives entre le clergé égyptien et les autorités romaines*, vol. 3, Paderborn.

Messeri Savorelli, G. (1989) : "La popolazione di Soknopaiou Nesos nel 178/9 d.C.", *Analecta Papirologica,* 1, 7-14.

Otto, W. G. A. (1905/1908) : *Priester und Tempel im hellenistischen Ägypten. Ein Beitrag zur Kulturgeschichte des Hellenismus,* Berlin, I-II.

Pestman, P. W. (1978) : "L'agoranomie : un avant-poste de l'administration grecque enlevé par les Égyptiens", in : Maehler & Strocka, éd. 1978, 203-210.

Riggs, C., éd. (2012) : *The Oxford Handbook of Roman Egypt*, Oxford.

Ripat, P. (2006) : "The language of Oracular Inquiry in Roman Egypt", *Phoenix,* 60.3/4, 304-328.

Schentuleit, M. (2007) : "Satabus aus Soknopaiu Nesos: Aus dem Leben eines Priesters am Beginn der römischen Kaiserzeit", *Chronique d'Égypte,* 82, 101-125.

Sijpesteijn, P. J. (1987) : *Customs Duties in Graeco-Roman Egypt* (*Stud. Amst. XVII*)*,* Zutphen.

Stadler, M. (2012) : "Interpreting the Architecture of the Temenos: Demotic Papyri and the Cult in Soknopaiou Nesos", in : Capasso & Davoli, éd. 2012, 379-386.

Stadler, M. (2017) : *Théologie et culte au temple de Soknopaios. Études sur la religion d'un village égyptien pendant l'époque romaine*, Paris.

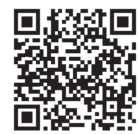
Tallet, G. et Zivie-Coche, C., éd. (2014) : *Le myrte et la rose. Mélanges offerts à Françoise Dunand par ses élèves, collègues et amis*, Cahiers de l'EniM 9, Montpellier.

Vandorpe, K., Clarysse, W. et Verreth, H., éd. (2015) : *Graeco-Roman Archives from the Fayum,* Collectanea Hellenistica, KVAB VI, Louvain.

Van Minnen, P. (1995) : "Deserted Villages : Two Late Antique Town Sites in Egypt", *Bulletin of the American Society of Papyrologists,* 32, 41-56.



Chaufray, Marie-Pierre (2023) : "Multilinguisme à Dimé (Fayoum)", in : Roure, Réjane, éd., *Le multilinguisme dans la Méditerranée antique,* Pessac, PUB, Diglossia 1, 2023, 153-164, [en ligne] https://una-editions.fr/multilinguisme-a-dime [consulté le 06/03/23]



# DU PHÉNICIEN AU GREC, LES PHÉNICIENS DANS LE MONDE HELLÉNISTIQUE

Françoise Briquel Chatonnet

Cela a toujours été une tradition au Proche-Orient et particulièrement au Levant de naviguer entre plusieurs langues et plusieurs écritures : on y trouve presque depuis le début de l'écriture des inscriptions en hiéroglyphes égyptiens ou en cunéiforme akkadien. Cela a aussi été une habitude, particulièrement, de parler une langue et d'en écrire une autre. Pour ce qui est de la langue, on n'en saisit bien sûr que le choix dans l'expression écrite, et la langue effectivement parlée dans un contexte donné nous échappe presque entièrement, sauf allusion très particulière dans un texte.

Plusieurs facteurs ont joué un rôle dans le multilinguisme et le multigraphisme local. D'une part, pendant près de deux millénaires après l'invention de l'écriture, la langue parlée par les habitants de la côte n'a pas eu d'écriture propre et n'a pas pour autant été transcrite dans une autre écriture. L'écrit était donc réservé aux autres langues. De plus le statut des langues a joué : à côté de la langue parlée, on peut distinguer selon les cas la langue de la puissance politiquement dominante, ou une langue culturellement dominante, ou encore une langue qui, pour des raisons diverses, avait acquis un statut international, sans que cela repose sur une domination politique ou culturelle du peuple qui la parlait.

Quelques exemples parmi d'autres l'illustreront : au début du II$^{e}$ millénaire, dans la tombe du roi de Byblos Ip-shemu-abi, on a exhumé des objets où son nom et celui de son père, Abi-shemu, de type tout à fait phénicien, sont écrits en hiéroglyphes égyptiens[1]. Byblos était, depuis le IV$^{e}$ millénaire, en relations étroites avec l'Égypte qui venait y chercher le bois manquant sur les rives du Nil : la ville a subi sur tous les plans l'influence de cette culture prestigieuse et il est possible que le roi de Byblos se

1. Aruz *et al.* 2008, 57-58. Voir Montet 1928, I p. 165-166 et II, pl. XCVII, n$^{o}$ 618.

soit senti en état de dépendance par rapport au pharaon. Il n'est donc guère possible de démêler la part du politique et du culturel dans ce phénomène.

Au XIVe siècle, la situation est radicalement différente. Aussi bien les cités phéniciennes, vassales de l'Égypte, que les souverains des différents empires dominant l'Orient, Assyrie, Mitanni, empire hittite, écrivent au pharaon en langue babylonienne et en cunéiformes akkadiens, comme l'a montré la correspondance passive du pharaon Amenhotep IV (Akhenaton) trouvée à El Amarna[2]. Nulle situation de déclin politique n'est à déduire de cet état de fait ni pour l'Égypte, ni pour les Hittites, et l'on ne doit pas fonder là-dessus l'idée que Babylone aurait dominé le Proche-Orient politiquement. Le prestige de sa culture écrite (on a retrouvé dans différents endroits, au Levant comme en Élam, des copies de l'épopée de Gilgamesh) est inversement bien réel[3] et a donné à la variante babylonienne de la langue akkadienne un statut de langue internationale. C'est pour cela que le roi de Byblos écrit au pharaon, son Seigneur, en babylonien.

L'invention de l'alphabet probablement, le développement de son usage sûrement, sont liés à la volonté des habitants du monde ouest-sémitique du Levant d'écrire leur propre tradition. Ougarit apporte un exemple particulièrement éclairant : dans cette cité de la côte syrienne, au nord de la Phénicie proprement dite, on a trouvé plusieurs milliers de tablettes de la seconde moitié du XIIIe siècle, dont la moitié à peu près est en cunéiformes logo-syllabiques et en langue akkadienne : il s'agit notamment de tout ce qui concerne les relations internationales, lettres, traités, et notamment les échanges avec l'empire hittite qui dominait la région, ainsi que ce qui relève de la culture babylonienne. Mais l'autre moitié est dans la langue locale, que l'on a baptisée ougaritique, et en écriture alphabétique cunéiforme : ce système servait pour l'administration locale, la correspondance locale, les rituels et l'écriture des mythes locaux. Il y a donc bien un choix identitaire dans le développement de la possibilité d'écrire dans la langue locale[4]. Il en est peut-être allé de même très tôt plus au sud, en monde proprement phénicien. On a également trouvé à Ougarit des lettres venues de Tyr et de Sidon, en cunéiforme alphabétique mais qui reflètent des traits de langue proprement phéniciens[5], qui montrent en tout cas que l'idée d'écrire la langue que l'on parlait était déjà présente.

La situation change au début du Ier millénaire avec le développement de l'usage de l'alphabet linéaire sous la forme commune à tout le Levant que l'on appelle couramment "phénicien". Les témoignages remontant à cette première époque sont relativement rares en Phénicie, qui il est vrai n'a pas été largement explorée, sauf à Byblos où une série d'inscriptions royales remonte probablement à une époque

---

2. Moran 1987. Liverani 1998.
3. Roche-Hawley & Hawley, éd. 2012 et 2015.
4. Hawley *et al.* 2015, spéc. p. 231-236.
5. Arnaud 1999-2000.

antérieure à l'entrée de la côte phénicienne dans le système de vassalité néo-assyrien[6]. Mais des inscriptions en phénicien hors de la Phénicie sont sans doute contemporaines, qu'elles émanent d'un milieu louvite anatolien ou qu'elles aient été déposées par les Phéniciens eux-mêmes dans différents sites méditerranéens (Crète, Sardaigne, Malte). Les Phéniciens écrivent donc en phénicien, avec un alphabet phénicien, même si très vite les contacts avec l'empire assyrien ont imposé à la chancellerie des cités l'usage aussi de l'akkadien sous sa forme néo-assyrienne. La présence en Phénicie d'un représentant de l'empereur assyrien est bien attestée sous Assarhaddon et on a des lettres de lui en akkadien, envoyées depuis là où il relate ses relations avec les rois de la côte soumis à l'Assyrie[7].

Dès cette époque, l'araméen joue aussi probablement un rôle en terre phénicienne si l'on extrapole la situation attestée par un texte (2 R 18, 26) : quand Jérusalem est encerclée par l'armée assyrienne, il paraît clair au roi Ézéchias de Juda que les négociations avec le chef de l'armée assyrienne doivent se faire en araméen, langue de communication commune aux deux interlocuteurs. De fait l'araméen, loin de s'éteindre lors de la conquête des royaumes araméens de Syrie par l'empire assyrien aux IXe-VIIIe siècle, a connu une expansion inattendue : du fait des déportations de populations araméennes pratiquées par les Assyriens, qui s'opéraient par communautés entières, leur langue s'est répandue à travers tout le Proche-Orient. Des Araméens ont rempli de hautes fonctions dans l'administration assyrienne et l'araméen jouait sans doute dès cette époque le rôle de langue de communication internationale[8] qui fut ensuite le sien à l'époque perse. Des documents récemment apparus et publiés montrent que l'administration satrapique perse fonctionnait en araméen en Bactriane[9] : il en était certainement de même dans la Transeuphratène et donc en monde phénicien, même si aucun document conservé ne l'atteste. On a ici un cas étonnant de langue internationale dont l'usage ne fut porté ni parce qu'elle était la langue propre d'un pouvoir politique fort ni pour son prestige culturel, somme toute à l'époque bien modeste.

Ce long préambule peut paraître un peu hors sujet, il est cependant important pour situer comment les Phéniciens ont pu appréhender l'usage d'une langue "étrangère" et la navigation entre leur langue locale et les autres. Ils avaient un long passé de multilinguisme, au moins dans l'usage officiel et celui des élites, et sans doute pour tout le monde, dans ces cités qui servaient de carrefour ; en outre, ces marchands qui naviguaient en Méditerranée et parcouraient les routes commerciales de l'Orient, avaient certainement la claire conscience que les langues étaient multiples.

---

6. De petites épigraphes sur céramique, trouvées dans les fouilles de Tell Kazel, datent également du début du Ier millénaire : Briquel Chatonnet & Gubel 2019.
7. Voir Luukko & Van Buylaere 2002, 112-114, nº126-128.
8. Gzella 2015, 106-124.
9. Naveh & Shaked 2012.

La rencontre entre les Phéniciens et le monde grec n'a pas attendu l'époque hellénistique. Sans même parler des échanges commerciaux de l'époque archaïque à Chypre, en Égée et sur la côte levantine, peut-être reflétés dans les épopées homériques, la culture grecque s'impose en Phénicie même comme une culture dominante dès l'époque achéménide. Les Phéniciens passent ainsi rapidement, dès la fin du V^e siècle, de la mode des sarcophages anthropoïdes de type égyptien (tels celui de Tabnit ou d'Eshmunazor à Sidon[10]) à celle des sarcophages en forme de *theke*, importée de Grèce. Mais la conquête d'Alexandre change cependant la donne : il y a désormais adéquation totale entre la langue du pouvoir, la langue de la culture dominante et la langue des contacts internationaux.

Pourtant le grec ne se développe pas dans l'écrit d'affichage de manière évidente à nos yeux[11]. L'écrit grec ne s'impose vraiment en Phénicie qu'à l'époque romaine : l'inscription bilingue d'Arwad/Arados, qui date du début du règne d'Auguste, est la plus ancienne inscription grecque dans le domaine d'influence de la ville[12]. Certes il y en a de plus anciennes ailleurs, j'y reviendrai, mais pas en grand nombre. Et, plus curieusement, la majorité des inscriptions phéniciennes de Phénicie date de l'époque hellénistique : dans la ville et le territoire de Tyr, l'écrit phénicien conservé est même presque entièrement d'époque hellénistique[13]. Il en va de même pour la région d'Arwad, à une beaucoup plus petite échelle : l'inscription de Tartous, sur laquelle je reviendrai, est la plus ancienne et remonte au III^e siècle. Cela tient au fait que l'on passe d'un écrit d'affichage réservé au pouvoir, et même aux rois, à la pratique des particuliers de faire graver des inscriptions, dédicaces aux divinités ou inscriptions funéraires, et donc à un usage beaucoup plus répandu de l'écrit sur pierre. Or ces deux genres, religieux et funéraire, sont clairement conservateurs : c'est dans les sanctuaires et sur les tombes que l'on a conservé l'usage du phénicien. Inversement, on écrit le grec quand on veut "helléniser", ἑλληνίζειν, pour reprendre une terminologie utilisée en milieu judéen. L'inscription en l'honneur de Diotimos de Sidon[14], vainqueur aux jeux néméens, est intéressante à plus d'un égard : gravée vers 200 a.C., c'est une des plus anciennes inscriptions grecques de Phénicie et elle émane précisément du contexte des jeux du gymnase et du stade, symbole de l'hellénisation (1 Mac 1,14 et 2 Mac 4,13-14). Elle a été vue par Renan, mais est depuis considérée comme perdue. Nous y reviendrons.

Quand on pense au bilinguisme, on évoque surtout les inscriptions bilingues. Elles sont pratiquement absentes de Phénicie, si l'on excepte l'inscription d'Arwad déjà citée, qui se situe dans un contexte bien particulier et sur laquelle je reviendrai

10. Le Meaux & Briquel Chatonnet 2019.
11. Millar 1983, 61 souligne la continuité, dans un premier temps, entre période perse et période hellénistique dans les cités phéniciennes.
12. Rey-Coquais 1970, n° 4000.
13. Briquel Chatonnet 2011.
14. Bikerman 1939.

plus loin. Les inscriptions bilingues peuvent être regroupées en deux ensembles de contexte différent : le premier groupe est celui des bilingues de Chypre, dès l'époque classique, et notamment celles des rois de Kition et Idalion, Milkiyaton et Pummayiyaton[15], rois phéniciens mais qui vivent dans une île où le contact entre les deux cultures est très ancien. Il s'agit d'un phénomène local, comme le montre d'ailleurs le fait que certaines inscriptions bilingues sont en phénicien et écriture phénicienne d'une part, grec en syllabaire chypriote de l'autre[16]. La première inscription de Larnaca tis Lapithou en revanche, se situe en contexte hellénistique[17].

Le deuxième groupe comprend les inscriptions provenant de Grèce, auxquelles je rattache aussi la double inscription bilingue de Malte[18], même si la raison d'être d'une version en grec y est sans doute moins évidente : elle est certainement liée à l'origine tyrienne des dédicants, sans doute habitués à utiliser le grec dans leurs navigations en Méditerranée orientale. En dehors de celle-ci, ces inscriptions bilingues émanent donc de Phéniciens présents en monde grec, dans les îles de l'Égée, à Athènes et au Pirée, à Démétrias de Thessalie[19]. Elles sont très majoritairement funéraires. Je ne m'attarderai pas sur ces inscriptions sur lesquelles j'ai déjà écrit[20], mais je soulignerai qu'à part l'ex-voto de Délos[21], qui est une inscription comportant deux langues qui se suivent, plus qu'une bilingue, les autres dupliquent en phénicien et en grec un texte à peu près identique. J'avais cru pouvoir noter que le texte phénicien était le plus souvent placé en premier, mais l'ordre des versions est moins stable que je ne le pensais. Le texte phénicien donne en général un peu plus d'informations, ne serait-ce qu'une généalogie un peu plus fournie, à la fois parce qu'elle est utile seulement aux compatriotes du défunt et parce que le modèle grec se limite strictement à la mention du patronyme, alors que l'usage phénicien est plutôt celui d'une généalogie développée. On doit relever aussi l'usage d'une phraséologie propre au phénicien, avec parfois une phrase à la première personne qui met l'épitaphe dans la bouche du défunt, ou parce que l'inscription fait mention du mémorial érigé.

---

15. Sur la vocalisation de ces anthroponymes, Briquel Chatonnet *et al.* 2015.
16. *CIS* I.89 = KAI 39. Masson 1961, n°220, 246-248. Inscription trouvée à Idalion dans le temple d'Apollon et gravée sur une base de statuette en marbre blanc. Elle fait partie du groupe des inscriptions de Milkiyaton à Rashap-MKL.
17. *IGL* III/1, n°2778 ; *CIS* I 95. Une photo du contexte a été publiée par Masson 1977, 324 et d'autres photos de sa mission par Amadasi Guzzo 2015. Pour cette inscription voir aussi Bianco & Bonnet 2016 et Bonnet & Bianco 2018, (spéc. p. 43-44). Lors d'une mission à Chypre menée avec Jimmy Daccache et Robert Hawley, nous n'avons pu retrouver cette inscription, dans un paysage qui a bien changé.
18. Gubel *et al.* 2002, n°178, p. 158.
19. Masson 1979.
20. Briquel Chatonnet 2012, étude à laquelle je renvoie pour la comparaison des versions phénicienne et grecque de ces inscriptions.
21. Baslez & Briquel Chatonnet 1990.

La dédicace offerte par le fils du roi de Sidon[22], Diotimos[23], pour spectaculaire qu'elle soit, s'insère bien dans cet ensemble : le texte phénicien comporte également des détails absents de la version grecque, comme le nom de l'objet dédié et des précisions sans doute juridiques : dans les deux cas, la lecture est discutée mais la présence de ces éléments est certaine.

Enfin, je mentionne dans le même groupe la double inscription déjà évoquée, gravée sur la base de deux cippes provenant de Malte[24], particulièrement chère aux phénicisants puisque c'est sur cette inscription que l'abbé Barthélémy a établi le déchiffrement du phénicien[25]. Là encore, la version phénicienne est plus développée que la version grecque.

Les échanges entre langues ne se limitent pas aux inscriptions bilingues. Si l'on écrit en phénicien, on écrit dans un contexte où le pouvoir et les institutions sont grecques et il a fallu trouver le moyen de rendre ces institutions et concepts. Le phénomène a été très bien étudié en monde romain, pour Palmyre d'une part, pour le monde punique de l'autre[26]. Mais les inscriptions phéniciennes d'époque hellénistique en fournissent aussi des exemples. On peut citer notamment l'inscription d'Abdmiskar de Sidon[27], si du moins on retient l'interprétation que Catherine Apicella et moi-même avions proposée il y a quelques années[28]. Il porte le titre de RBʿBRLSPT RBŠNY, qui avait fait couler beaucoup d'encre et que nous avons proposé d'interpréter comme "chef de l'au-delà du rivage, chef en second". Abdmiskar aurait été le second de Philoclès, roi de Sidon, dans sa fonction de commandement sur la confédération des Nésiotes. Quel que soit le titre que Philoclès aurait porté, peut-être "navarque", il est rendu en phénicien, si l'on accepte notre hypothèse, par la périphrase "chef de l'au-delà du rivage" dont le caractère maladroit montre la difficulté à rendre un concept politique étranger au monde phénicien.

Il ne s'agit dans ce cas que d'une fonction, ou un titre, dans une inscription qui suit par ailleurs un modèle traditionnel d'une dédicace phénicienne. Un autre mot, PLG, a également posé des problèmes d'interprétation. D'une racine signifiant

---

22. Kantzia 1980 [1986] ; Sznycer 1980 [1986] ; Sznycer 1999. Sur cette inscription, voir aussi Lipinski 2004, 149-155, Xella 2010 et Amadasi Guzzo 2013.
23. À ne pas confondre avec le Diotimos de Sidon de l'inscription agonistique étudiée par Bikerman 1939. L'homonymie témoigne de la popularité des noms propres théophores parmi les Phéniciens qui hellénisent leur nom en grec. Ces formes de nom sont surreprésentées dans leurs communautés, alors qu'elles sont plutôt rares en monde grec. Voir Briquel Chatonnet 1995. Le nom recouvre probablement un théophore en Baʿal. Voir dernièrement Bianco 2015, 60.
24. *CIS* I. 122 et 122 bis. KAI 47. ICO Malte 1 et 1 bis. Sznycer 1975. Gubel *et al.* 2002, n°178, 158.
25. Barthélémy 1758 ; Briquel Chatonnet 2009.
26. Bertinelli Angeli 1970.
27. P. Bordeuil et E. Gubel dans Gubel *et al.* 2002, n°78, 86-87.
28. Apicella & Briquel Chatonnet 2008.

“partager”, il a d’abord été traduit dans deux inscriptions phéniciennes d’époque hellénistique de la région de Tyr[29] comme signifiant une “division” administrative, donc un “district”. Mais cette traduction aboutissait à une impasse car on ne savait alors comment rendre compte de la mention d’un district de Laodicée et d’un autre d’Ashtarot pour situer des constructions évoquées dans des inscriptions provenant de la région de Tyr et dont l’une au moins est datée de l’ère de Tyr. La difficulté se résorbe si l’on pense à une “part”, un “lot”, donc un domaine attribué à un personnage : le sanctuaire est bâti et offert dans le domaine de Laodicos[30], et l’on peut même penser à une manière de rendre en phénicien la terre attribuée à un colon macédonien[31]. Le mot aurait, de façon élargie, été utilisé aussi pour le domaine (du temple) d’Ashtart.

Un autre exemple de transposition d’un mode d’écrit grec en phénicien, de façon plus globale, est fourni par le décret par lequel la communauté des Phéniciens du Pirée[32] rendait compte des honneurs qu’elle décernait à un de ses membres, son chef, Shemaʿbaʿal, en remerciement des bienfaits qu’il lui avait procurés, c’est-à-dire la construction du sanctuaire et de son téménos. Le décret est gravé en phénicien même si deux courtes lignes en grec reprennent le nom du dédicataire et de la communauté qui a fait graver la stèle. Il s’agit donc d’une inscription bilingue tout à fait déséquilibrée. Le texte même du décret reprend un modèle grec, avec mention de l’offrande d’une couronne d’or dont le prix est mentionné, l’énumération des raisons qui ont valu à Shemaʿbaʿal un tel honneur, l’évocation de l’affichage du décret au vu de la communauté, la mention des responsables de l’opération et la volonté de remercier celui qui s’est montré généreux envers sa communauté. On est bien dans la logique de l’évergétisme en usage dans les cités grecques. Il n’en est que plus intéressant de voir ce texte écrit en phénicien au Pirée. Mais il est vrai qu’il date de la fin du IV^e^ siècle, et était probablement affiché à l’intérieur du sanctuaire de la communauté des Sidoniens. Le texte comporte un certain nombre de hapax en phénicien, signe qu’il s’agit d’une phraséologie étrangère à l’écrit phénicien connu ailleurs.

Inversement, on doit sans doute renoncer à voir dans le mot *dikastès* de l’inscription grecque de Diotimos de Sidon, déjà évoquée[33], la traduction du

29. Première inscription d’Oum el Amed (Dunand & Duru 1962, 181-184 et Kassis dans Gubel *et al.* 2002, n°144, 137-138) et inscription provenant de la région de Tyr (Bordreuil 1995, spéc. p. 187-190 et Bordreuil dans Gubel *et al.* 2002, n°123, 126).
30. Apicella & Briquel Chatonnet 2007.
31. Il s’agirait alors d’une attribution individuelle. La Phénicie n’a pas donné lieu à fondation de cité ni à l’installation de colons macédoniens (Sartre 2001, 144-145). Y a-t-il pu y avoir un lien avec la proximité de Ptolémais-Akko, seule fondation lagide dans la région (*ibid.* p. 120) ?
32. KAI 60. Gubel *et al.* 2002, n°176, 156-157. Pour la date, Baslez & Briquel Chatonnet 1991a ; pour l’étude de la phraséologie et la forme du décret, Baslez & Briquel Chatonnet 1991b.
33. Bikerman 1939.

phénicien “suffète”[34], comme le suggérait Bikerman. Celui-ci est rendu par *kritès* dans les autres contextes, et notamment dans le titre du Livre des Juges. C’est bien, dans le contexte de l’inscription de Sidon, une fonction judiciaire de type grec que remplissait Diotimos.

La grotte de Wasta, entre Tyr et Sidon, parmi les nombreuses questions qu’elle pose et son intérêt pour l’étude de l’anthropologie religieuse et des cultes de fécondité, qui ont été bien mis en lumière par Corinne Bonnet[35], a révélé un graffito particulièrement intéressant puisqu’il est en phénicien, mais écrit en caractères grecs[36]. Il commémore probablement l’offrande d’un vêtement au dieu Paʿam, par un personnage dont le nom et le patronyme sont phéniciens. Langue phénicienne de l’inscription dit-on tout le temps ? pas totalement cependant puisque justement la filiation est indiquée par le mot Υιος. Le bloc nom-patronyme est donc dans son ensemble en grec, même si les noms sont phéniciens, écrits en caractères grecs. On se trouve ici en présence d’un document qui montre une imbrication particulièrement développée des deux langues, mais en même temps maladroite, signe à la fois du développement de l’usage de l’alphabet grec et de la maîtrise toute relative de la langue elle-même.

Il n’a été question jusqu’ici que des Phéniciens dans ce contexte d’échanges linguistiques qui ne semblent pas concerner les Grecs, peu sensibles à l’intérêt des langues “barbares”. Dans les romans grecs, il est vrai plutôt d’époque romaine, on ne semble même pas envisager que les Phéniciens parlent autre chose que le grec[37]. C’est ce qui fait l’importance d’un document tout petit, mais très suggestif. Il vient de Tartous, l’antique Antarados, et plus précisément du Tell Ghamqé en face de l’île d’Arados, ar-Ruad, au nord du monde phénicien, dans l’actuelle Syrie. Une inscription y a été découverte en 1897, elle est maintenant conservée au Louvre. Si elle est facile à lire, à déchiffrer, sans beaucoup d’ambiguïté de lecture, son interprétation a fait l’objet de discussions sur lesquelles je ne reviendrai pas ici. La lecture du premier mot comme un anthroponyme de forme grecque, Hermaios ou Hermias, a fait assez vite l’objet d’un consensus. Il est suivi par une expression signifiant qu’il a érigé l’objet sur lequel était inséré ce cartel. La suite a paru très peu claire. La dernière ligne semblait bien porter au centre le mot BN, “fils de”, mais on peinait à reconnaître des anthroponymes phéniciens de part et d’autre, ce qui a entraîné des essais d’interprétation laborieux, d’autant plus que l’inscription est gravée en *scriptio continua*, ce qui autorisait de couper les mots à peu près n’importe

---

34. Apicella & Briquel Chatonnet 2015.
35. Bonnet 2015, 279-287.
36. Beaulieu & Mouterde 1947-1948 ; Sznycer 1958. Sur le phénomène de l’allographie, notamment en monde phénicien, Briquel Chatonnet 2017.
37. Briquel Chatonnet 1992.

où. J'ai proposé, dans une étude[38], de lire la troisième ligne Démadès fils de T'ŠL. Le premier anthroponyme, de bonne facture grecque, Δημάδης, est attesté pour un orateur attique, mais aussi en Cyrénaïque, à Athènes, en Thessalie et en Carie[39]. Le second pose plus de question, mais il n'est clairement pas sémitique. Il s'agit donc aussi en milieu phénicien d'un nom étranger. Le rapprochement le plus clair jusqu'à présent, qui m'a été fourni par J.-B. Yon, est avec le nom Θασιλας attesté en Égée[40]. La question que l'on peut poser est de savoir qui sont les deux personnages, dédicant et dédicataire[41]. L'absence de tout ethnonyme ou mention d'origine pourrait d'abord laisser penser que ce sont des habitants du lieu, qui donc n'avaient pas à dire d'où ils venaient. On ne se dit pas "tyrien" à Tyr. Mais deux objections peuvent être soulevées. La première est que les Phéniciens prennent parfois un nom grec quand ils sont en milieu grec, mais gardent toujours leur nom phénicien dans la version phénicienne de leurs inscriptions, et ce jusqu'au milieu du II^e^ siècle (inscription de Malte). Or ici nous sommes sans doute, d'après la forme de l'écriture, au milieu du III^e^ siècle. Ce serait le seul cas, au milieu de beaucoup d'autres, où un Phénicien se serait désigné sous un nom grec en phénicien et dans son pays d'origine, et on ne voit guère pourquoi le père, s'il était phénicien, aurait adopté à la place de son nom phénicien un nom étranger, mais non grec. La seconde est que le monument, probablement funéraire, a été fait par quelqu'un qui ne mentionne aucun lien familial avec le défunt, comme si ce dernier n'était pas dans son pays. On pense bien sûr au parallèle avec l'inscription du monument à la mémoire d'Antipatros l'Ascalonite, un Phénicien d'Ascalon auquel un Sidonien avait érigé un monument à Athènes[42]. Il me semble donc qu'on peut poser l'hypothèse qu'il s'agit d'un Grec, ou en tout cas un étranger au monde phénicien, hellénisé, qui aurait érigé ce monument à un compatriote décédé et isolé, en Phénicie et en phénicien. Si l'hypothèse est avérée, on a là un cas tout à fait exceptionnel, et notamment par l'usage même du phénicien, par quelqu'un qui n'est pas d'origine phénicienne.

38. Briquel Chatonnet 2015, où l'on trouvera toutes les interprétations antérieures de cette courte inscription.
39. Pour les différentes attestations, voir Briquel Chatonnet 2015.
40. *IG* XII (5) 544 B 2, 59.
41. Le nom Hermaios/Hermias a été transcrit avec un sigma final, qui est absent des deux autres noms. Si l'inscription a été pensée en grec, ce qui est probable dans l'hypothèse proposée ici d'une inscription émanant d'un grec, son nom est au nominatif, avec une finale en -Σ, alors que celui de Démadès est au datif et celui de T'ŠL/ Θασιλας est au génitif. Le respect de la flexion est aussi un élément qui plaide en faveur d'un auteur grec, car quand l'auteur est phénicien, ce n'est souvent pas le cas. Voir Briquel Chatonnet *et al.* 2015, 236.
42. *CIS* I.115. Bonnet 1990.

Je terminerai sur le dernier monument daté en langue phénicienne (et ici je ne parle bien sûr que du phénicien d'Orient), l'inscription du gymnase d'Arados[43], qui date de 25-24 avant notre ère, le début du règne d'Auguste. Il est hautement symbolique que ce soit dans un gymnase, lieu par excellence du vivre à la grecque, que l'on ait ce dernier témoignage, malheureusement mal conservé et difficile à lire. C'est encore une inscription bilingue, une dédicace à Hermès et Héraclès, Hermès et Milqart en phénicien. Mais dans la version phénicienne, l'ordre des éléments n'est plus classique : le nom des divinités est à la fin, comme en grec, alors qu'il est plus couramment au début dans les dédicaces phéniciennes. La datation est en chiffres grecs, et n'est pas exprimée à la manière phénicienne[44]. Bref, on semble bien avoir ici une traduction en quelque sorte mot à mot du grec en phénicien, par quelqu'un qui ne maîtrisait plus les codes de l'écrit phénicien, sans doute sorti de l'usage : on ne connaît pas d'autre inscription datée après la fin du IIe siècle. Le caractère maladroit de l'écriture en phénicien témoigne sans doute aussi de ce que cette inscription ne se situe plus dans un contexte où elle était courante. Écrire en phénicien dans un gymnase relève donc de la revendication nationaliste et identitaire : il s'agit d'affirmer une forme de "phénicité" là même où on affichait le plus un mode de vie et de culture à la grecque.

Tout au long de l'époque hellénistique, les contacts et les interactions ont donc été multiples entre le phénicien et le grec, et les Phéniciens ont navigué de l'un à l'autre, avant d'adopter clairement le grec dans les cités. C'est une évolution sans doute acquise dans le courant du Ier siècle a.C., si l'inscription d'Arados témoigne bien que le phénicien n'était plus guère en usage au début du règne d'Auguste. Cette évolution n'est cependant pas linéaire, et elle ne témoigne pas de l'abandon par les Phéniciens de leur propre culture. Ces derniers se sont approprié les mythes grecs relatifs à l'origine phénicienne de l'alphabet grec et Cadmos est figuré sur des monnaies de Sidon tendant un rouleau de papyrus à trois Grecs[45]. C'est bien

43. Étude détaillée de l'inscription dans Briquel Chatonnet 2019. Voir aussi Briquel Chatonnet 2012. L'hypothèse sur le lieu d'origine de l'inscription, posée dès la première étude (Savignac 1916, 576-579), vient de la fonction de gymnasiarque du dédicant mentionnée dans la version grecque.
44. En phénicien, l'expression normale, après la fin de la royauté et donc de la datation par année de règne, est BŠT .... LʿM suivi du nom de la ville : "en l'an … du peuple de …", qui désigne l'ère d'une cité. Voir Sznycer 1975. Dans cette inscription, l'expression LBNT après le chiffre en grec de l'année ("de la construction") renvoie sans doute à l'ère de fondation de la ville, au sens grec du terme. Il s'agit encore d'une rétroversion difficile en phénicien d'un concept grec.
45. *BMC Phoenicia*, p. 293 : n°488, pl. XXXV.1. Aussi BnF, MMA, fds gén. 2281, coll. Pellerin : monnaie de Tyr frappée au milieu du IIIe siècle.

ainsi leur propre rapport à l'écriture qu'ils valorisent. Europe est représentée sur une mosaïque conservée au musée de Beyrouth, dont la mise en scène correspond au même "carton" que le tableau décrit au début du roman d'Achille Tatius[46]. L'épigramme agonistique contenue dans l'inscription de Diotimos de Sidon déjà citée[47] comporte des références mythologiques (au peuple de Phoronis, à Cadmos, aux Agénorides), inhabituelles dans une inscription de ce type : elles visent à montrer la parenté des Sidoniens avec les Grecs, donc la légitimité de la présence et de la victoire de Diotimos dans des jeux panhelléniques. Le moule grec de l'épigramme est remanié pour valoriser les origines de Sidon. Les Phéniciens ont ainsi adopté la langue grecque comme véhicule de leur propre culture.

Les Phéniciens sont entrés à plein dans le monde de l'écrit grec et certainement aussi dans celui de l'oral, même si nous n'avons pas les moyens de l'appréhender, tout en continuant à pratiquer et à revendiquer leur culture, au moins pendant la plus grande partie de l'époque hellénistique. Au début de l'époque romaine, l'emploi maladroit de la langue témoigne qu'on se situe clairement plus dans le registre de la revendication "nationaliste", si l'on ne craint pas d'employer un mot sûrement anachronique, mais l'état d'esprit est le même. Les Phéniciens se sont approprié la culture grecque, mais le lien symbolique avec leur propre langue restait assez fort pour qu'ils souhaitent l'écrire dans le contexte du gymnase à la fin du Ier siècle a.C. et pour qu'au début de l'empire romain, des légendes en phénicien, LṢR et LṢDN ou LṢDNM soient encore inscrites sur les monnaies de Tyr et de Sidon[48]. Ce sont des symboles d'un attachement à l'écriture au-delà de son utilisation réelle, comme l'est peut-être la petite épigraphe trouvée à Kharayeb[49], sur une céramique que l'on peut dater des IIe-IIIe siècles de notre ère[50]. Il s'agit probablement d'une pseudo-inscription[51] qui, par le souci de graver des signes encore d'inspiration phénicienne, montre l'attachement de son auteur à sa culture d'origine.

46. Briquel Chatonnet 1992.
47. Bikerman 1939.
48. Briquel Chatonnet 1991, 10 (avec les références). Millar 1993, 286 et 290.
49. Kawkabani 1973 ; Briquel Chatonnet 1991.
50. Elle est inscrite sur un tesson de céramique dans le cadre d'une *tabula ansata*, qui permet de proposer cette datation.
51. Certains signes pourraient ressembler à du phénicien, d'autres non.

# Bibliographie


Aliquot, J. et Bonnet, C., éd. (2015) : *La Phénicie hellénistique*, Topoi Suppl. 13, Lyon.

Amadasi-Guzzo, M.-G. (2013) : "Notes sur quelques inscriptions phéniciennes provenant de l'Égée", in : Briquel Chatonnet *et al.,* éd. 2013, 163-176.

Amadasi-Guzzo, M.-G. (2015) : "Encore CIS I.95 et les divinités guerrières à Chypre", *Orientalia,* 84, 29-40 et I-V.

Apicella, C. et Briquel Chatonnet, F. (2007) : "District ou domaine : à propos de deux inscriptions phéniciennes d'époque hellénistique", *Mélanges en l'honneur de Jean-Paul Rey-Coquais, Mélanges de l'université Saint-Joseph de Beyrouth,* 60, 155-164 [en ligne] https://www.academia.edu/4252749/_District_ou_domaine_%C3%A0_propos_de_deux_inscriptions_ph%C3%A9niciennes_d_%C3%A9poque_hell%C3%A9nistique [consulté le 07/03/2023].

Apicella, C. et Briquel Chatonnet, F. (2008) : "Réflexions à propos de l'inscription d'Abdmiskar", in : Roche, éd. 2008, 177-182.

Apicella, C. et Briquel Chatonnet, F. (2015) : "La transition institutionnelle dans les cités phéniciennes, des Achéménides à Rome", in : Aliquot & Bonnet, éd. 2015, 9-29.

Arnaud, D. (1999-2000) : "Une bêche de mer antique : La langue des marchands à Tyr à la fin du XIII[e] siècle", *Aula Orientalis,* XVII-XVIII, 143-166.

Aruz, J., Benzel, K. et Evans, J. M., éd. (2008) : *Beyond Babylon : Art, Trade and Diplomacy in the Second Millenium B.C.*, New York-Londres.

Baurain, C., Bonnet, C. et Krings, V., éd. (1991) : *Phoinikeia Grammata. Lire et écrire en Méditerranée, Actes du IX[e] Congrès du groupe de contact interuniversitaire d'études phéniciennes et puniques, Liège novembre 1989,* Collection d'études classiques 6, Namur.

Barthélémy, Abbé J.-J. (1758) : "Réflexions sur quelques monumens phéniciens, et sur les alphabets qui en résultent, lu publiquement à l'assemblée publique du 12 avril 1758", *Mémoire de l'académie des inscriptions et Belles-Lettres*, 405-427.

Baslez, M.-F. et Briquel Chatonnet F. (1990) : "L'inscription gréco-phénicienne de l'Asklépieion de Délos", *Semitica,* 38, *Hommages à Maurice Sznycer,* I, 27-37, pl. III.

Baslez, M-F., Hoffmann, P. et Trédé-Boulmer, M., éd. (1992) : *Le monde du roman grec, Actes du colloque international tenu à l'Ecole Normale Supérieure* (*Paris décembre 1987*), Études de littérature ancienne 4, Paris.

Baslez, M.-F. et Briquel Chatonnet, F. (1991a) : "Un exemple d'intégration phénicienne au monde grec : les Sidoniens au Pirée à la fin du IV[e] siècle", in : *Atti del II Congresso Internazionale di Studi Fenici e Punici, Rome 1987*, Rome, I, 229-240.

Baslez, M.-F. et Briquel Chatonnet, F. (1991b) : "De l'oral à l'écrit : le bilinguisme des Phéniciens en Grèce", in : Baurain *et al.,* éd. 1991, 371-386.

Beaulieu, A. et Mouterde, R. (1948) : "La grotte d'Astarté à Wasta", *Mélanges de l'Université Saint-Joseph,* 27, 3-20.

Bertinelli Angeli, M.-G. (1970) : *Nomenclatura pubblica e sacra di Roma nelle epigrafi semitiche*, Gènes.

Bikerman, E. J. (1939) : "Sur une inscription grecque de Sidon", in : *Mélanges syriens offerts à René Dussaud,* I, Paris, 91-99.

Bianco, M. (2015) : "Considérations sur les anthroponymes phéniciens transcrits en grec dans les inscriptions bilingues gréco-phéniciennes", *Semitica & Classica,* 8, 53-62.

Bianco, M. et Bonnet, C. (2016) : "Sur les traces d'Athéna chez les Phéniciens", *Pallas,* 100, 155-179, [en ligne] https://journals.openedition.org/pallas/2887 [consulté le 04/03/2023].

Bonnet, C. (1990) : "Antipatros l'Ascalonite dévoré par un lion : commentaire de *CIS* I, 115", *Semitica,* 38, *Hommages à Maurice Sznycer,* I, 39-47, pl. IV-VI.

Bonnet C. (2015) : *Les enfants de Cadmos. Le paysage religieux de la Phénicie hellénistique*, De l'archéologie à l'histoire, Paris.

Bonnet, C. et Bianco, M. (2018) : "S'adresser aux dieux en deux langues Le cas des épiclèses dans les inscriptions bilingues phéniciennes et grecques", *Parcours anthropologiques*, 13, 38-69, [en ligne] https://journals.openedition.org/pa/632 [consulté le 04/03/2023].

Bordreuil, P. (1995) : "Nouvelles inscriptions phéniciennes de la côte de Phénicie. 1. Dédicace à Milqart", in : Fantar & Ghaki, éd. 1995, 187-192.

Briquel Chatonnet, F. (1991) : "Les derniers témoignages sur la langue phénicienne en Orient", *Rivista di Studi Fenici,* 19, 3-21.

Briquel Chatonnet, F. (1992) : "L'image des Phéniciens dans les romans grecs", in : Baslez *et al.,* éd. 1992, 189-197.

Briquel Chatonnet, F. (1995) : "Quelques remarques sur l'onomastique des Phéniciens d'après les inscriptions grecques", in : Fantar & Ghaki, éd. 1995, 203-209.

Briquel Chatonnet, F. (2009) : "L'abbé Barthélemy, déchiffreur du palmyrénien et du phénicien", in : Lion & Michel, dir. 2009, 173-185.

Briquel Chatonnet, F. (2011) : "Tyr et les inscriptions phéniciennes d'époque hellénistique", in : Gatier *et al.,* éd. 2011, 19-32.

Briquel Chatonnet, F. (2012) : "Les inscriptions phénico-grecques et le bilinguisme des Phéniciens", *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 619-638 [en ligne] https://www.persee.fr/doc/crai_0065-0536_2012_num_156_1_93458 [consulté le 07/03/2023].

Briquel Chatonnet, F. (2015) : "Migraines d'épigraphiste : l'inscription phénicienne de Tartous", *Semitica & Classica,* 8, 131-134.

Briquel Chatonnet, F. (2017) : "Langues et écritures croisées : quelques réflexions sur le monde phénico-punique", in : *Mélanges offerts à Marie-Françoise Baslez*, *Pallas* 104, 99-106, [en ligne] https://journals.openedition.org/pallas/7333 [consulté le 04/04/23].

Briquel Chatonnet, F. (2019) : "À propos de l'inscription bilingue d'Arados", in : Ferjaoui & Redissi, éd. 2019, 65-72.

Briquel Chatonnet, F., Daccache, J. et Hawley, R. (2015) : "Notes d'épigraphie et de philologie phéniciennes 2, *Semitica & Classica,* 8, 235-248.

Briquel Chatonnet, F., Fauveaud-Brassaud, C. et Gajda, I., éd. (2013) : *Entre Carthage et l'Arabie Heureuse. Mélanges offerts à François Bron*, Orient et Méditerranée 12, Paris.

Briquel Chatonnet, F., Capet, E., Gubel, É. et Roche-Hawley, C., éd. (2019) : *Nuit de pleine lune sur Amurru. Mélanges offerts à Leila Badre*, Paris.

Briquel Chatonnet, F. et Gubel, E. (2019) : "Nouvelles inscriptions de Tell Kazel", in : Briquel Chatonnet *et al.,* éd. 2019, 131-142.

Dunand, M. (1939) : *Fouilles de Byblos I 1926-1932*, Paris.

Dunand, M. et Duru R. (1962) : *Oumm el-'Amed. Une ville de l'époque hellénistique aux échelles de Tyr*, Paris.

Fantar, M. H. et Ghaki, M., éd. (1995) : *Actes du III^e^ congrès international des études phéniciennes et puniques Tunis, 11-16 novembre 1991*, Tunis.

Ferjaoui, A. et Redissi, T., éd. (2019) : *La vie, la mort et la religion dans l'univers phénicien et punique, Actes du VII*[e] *congrès international des études phéniciennes et puniques* (*Hammamet 9-14 novembre 2009*), I, Tunis.

Gatier, P.L., Aliquot, J. et Nordiguian, L., éd. (2011) : *Sources de l'histoire de Tyr. Textes de l'Antiquité et du Moyen-Âge*, Beyrouth.

Gubel, E. (2002) : *Art Phénicien*, t. I. *La sculpture de tradition phénicienne, Musée du Louvre. Département des antiquités orientales*, Paris.

Gzella, H. (1995) : *A Cultural History of Aramaic. From the Beginnings to the Advent of Islam*, Handbook of Oriental Studies I.111, Leiden.

Hawley, R., Pardee, D. et Roche-Hawley, C. (2015) : "The scribal culture of Ugarit", *Journal of ancient Near Eastern history,* 2/2, 229-267.

Hill, G.F. (1910) : *Catalogue of Greek Coins in the British Museum. Phoenicia*, Londres.

KAI (1971-1976) : : H. Donner & W. Röllig, *Kanaanäische und aramäische Inschriften*[3], KAI, Wiesbaden.

Kantzia, C. (1986) : "…ΤΙΜΟΣ ΑΒΔΑΛΩΝΥΜΟΥ ΣΙΔΩΝΟΣ ΒΑΣΙΛΕΩΣ", *Archaiologikon Deltion,* 35, 1-15.

Kawkabani, B. (1973) : "Rapport préliminaire sur les fouilles de Kharayeb 1969-1970", *Bulletin du musée de Beyrouth,* 26, 45-46.

Le Meaux, H. et Briquel Chatonnet, F. (2019) : *Le sarcophage d'Eshmunazor II*, coll. SOLO, Paris.

Lipiński, E. (2004) : *Itineraria Phoenicia*, Studia Phoenicia 18 / Orientalia Lovaniensia Analecta 227, Louvain.

Lion, B. et Michel, C., dir. (2009) : *Histoires de déchiffrements. Les écritures du Proche-Orient à l'Égée*, Paris.

Liverani, M. (1998) : *Le lettere di el-Amarna*, Brescia.

Luukko, M. et Van Buylaere, G. (2002) : *The Political Correspondence of Esarhaddon*, State Archives of Assyria vol. XVI, Helsinki.

Masson, O. (1961) : *Les Inscriptions chypriotes syllabiques. Recueil critique et commenté*, Paris.

Masson, O. (1969) : "Recherches sur les Phéniciens dans le monde hellénistique", *BCH,* 679-700, [en ligne] https://www.persee.fr/doc/bch_0007-4217_1969_num_93_2_4892 [consulté le 08/03/2023].

Masson, O. (1977) : "Kypriaka XI : Remarques sur Larnaka-tis-Lapithou", *BCH,* 101, 323-327, [en ligne] https://www.persee.fr/doc/bch_0007-4217_1977_num_101_1_2026 [consulté le 04/03/2023].

Millar, F. (1983) : "The Phoenician Cities : a Case-Study of Hellenisation", *Proceedings of the Cambridge Philological Society,* 209, 55-71.

Millar, F. (1993) : *The Roman Near East 31 BC - AD 337*, Cambridge.

Montet, P. (1928-1929) : *Byblos et l'Égypte. Quatre campagnes de fouilles à Gebeil 1921, 1922, 1923, 1924*, Bibliothèque archéologique et historique 11, Paris.

Moran, W.L. (1987) : *Les lettres d'El Amarna*, Littératures anciennes du Proche-Orient 13, Paris.

Naveh, J. et Shaked, S. (2012) : *Aramaic documents from ancient Bactria* (*Fourth Century BCE.*) *from the Khalili collections*, Londres.

Rey-Coquais, J.-P. (1970) : *Inscriptions grecques et latines de Syrie*, VII : *Arados et régions voisines*, Bibliothèque archéologique et historique 89, Paris.

Roche, C., éd. (2008) : *D'Ougarit à Jérusalem. Mélanges en l'honneur de Pierre Bordreuil*, Orient et Méditerranée 2, Paris.

Roche-Hawley, C. et Hawley, R., éd. (2012) : *Scribes et érudits dans l'orbite de Babylone*, Orient & Méditerranée 9, Paris.

Roche-Hawley, C. et Hawley, R., éd. (2015) : *Devins et lettrés dans l'orbite de Babylone*, Orient & Méditerranée 16, Paris.

Sartre, M. (2001) : *D'Alexandre à Zénobie. Histoire du Levant antique. II^e^ siècle av. J.-C. – III^e^ siècle ap. J.-C.*, Paris.

Savignac, R. (1916) : "Une visite à l'île de Rouad", *Revue biblique,* 13, 565-592.

Sznycer, M. (1958) : "Remarques sur le graffito phénicien en caractères grecs de la grotte de Wasta", *Semitica,* 8, 5-10.

Sznycer, M. (1975a) : "Rapport sur les conférences…", *Annuaire de l'EPHE IV^e^ section, 1974-1975*, 191-199.

Sznycer, M. (1975b) : "L'assemblée du peuple dans les cités puniques d'après les témoignages épigraphiques", *Semitica,* 25, 47-68.

Sznycer, M. (1986) : "La partie phénicienne de l'inscription bilingue gréco-phénicienne de Cos", *Archaiologikon Deltion,* 35, 16-30.

Sznycer, M. (1999) : "Retour à Cos. Nouvel examen de la partie phénicienne de la bilingue gréco-phénicienne", *Semitica,* 49, 103-116.

Xella, P. (2010) : "Tra Cartagine e Cos (Materiali per il lessico fenicio-V)", *Semitica & Classica,* 3, 85-89, [en ligne] https://www.academia.edu/8420827/Tra_Cartagine_e_Cos_Materiali_per_il_lessico_fenicio_V_Semitica_et_Classica_3_2010_85_59 [consulté le 04/03/2023].



Briquel Chatonnet, Françoise (2023) : "Du phénicien au grec, les phéniciens dans le monde hellénistique", in : Roure, Réjane, éd., *Le multilinguisme dans la Méditerranée antique*, Pessac, PUB, Diglossia 1, 2023, 165-179, [en ligne] https://una-editions.fr/du-phenicien-au-grec [consulté le 06/03/2023]





# "SI TU ES SYRIEN, SALAM" : LE MULTILINGUISME À L'ŒUVRE CHEZ MÉLÉAGRE DE GADARA*

Corinne Bonnet

Dans *Les ressuscités ou le pêcheur*, qu'il publie dans les années 160 de notre ère, Lucien de Samosate raconte l'histoire d'un certain Parrhèsiadès qui n'est autre que l'un des nombreux masques de l'auteur lui-même[1]. L'intrigue est simple : irrités par les calomnies que Parrhèsiadès ("Monsieur Parler-Vrai"), alias Lucien, a proférés contre eux, les philosophes reçoivent la permission de revenir sur terre pour le punir. Pour imaginer cette situation cocasse, Lucien s'est inspiré des modèles de la Comédie Ancienne, en particulier d'Aristophane, tout en entremêlant allègrement les références, comme il a coutume de le faire. Le chœur vengeur des grands philosophes du passé finit par statuer que leur adversaire doit être soumis à un procès en bonne et due forme. Présidé par Philosophie en personne, le jury, qui comprend aussi Vérité, Justice et tous les philosophes "ressuscités", juges et parties du procès, s'adresse à Parrhèsiadès pour l'interroger sur sa patrie. Voici comment il répond :

> Je suis Syrien, Philosophie, riverain de l'Euphrate. Mais qu'importe ? Je sais que certains de mes adversaires ici présents ne sont pas moins barbares de naissance (*to genos*) que moi. Mais le comportement (*tropos*) et la culture (*paideia*) n'ont rien à voir avec le fait d'être habitants de Soles, Chypre, Babylone ou Stagire. Quoi qu'il en soit ce ne serait pas un handicap à tes

---

* Pendant que ce texte (livré en 2016) était en attente de publication, j'en ai présenté une version légèrement différente au séminaire "Antiquité territoire des écarts", à Paris, le 14 novembre 2019, à l'invitation de Carole Boidin, Tristan Mauffrey, Maxime Pierre et Antoine Pietrobelli, avec Florence Dupont comme discutante. Je tiens à les remercier vivement des échanges très fructueux auxquels cette séance a donné lieu. Je me suis efforcée d'en tenir compte dans la version révisée de mon texte, en décembre 2020.

1. Pour une présentation de l'œuvre, voir la notice de la CUF : Lucien, *Œuvres. Opuscules 26-29,* 2008, 109-122. Sur les références à la Comédie ancienne, voir Orfanos 2005, 25-33.

yeux d'être barbare par la langue (*phônè*) si l'on a manifestement le jugement (*gnômè*) droit et juste[2].

Le Syrien riverain de l'Euphrate, qui revendique son appartenance à la *paideia* et sa capacité à parler vrai, c'est évidemment Lucien en première instance. Son œuvre est traversée d'allusions à ses origines syriennes et à son intégration dans l'Empire "gréco-romain"[3]. Selon ses habitudes, Lucien s'amuse même, dans les *Histoire vraies*, de son "handicap", selon un renversement dont il a le secret ; il en vient ainsi à faire d'Homère un Babylonien nommé Tigrane[4]. La Seconde Sophistique, il est vrai, marque l'épanouissement d'une *paideia* cosmopolite qui tend à brouiller les paramètres identitaires : qu'importe si l'on est Syrien ou Chypriote, qu'importe si l'on est barbare de naissance, ce qui compte, désormais, *par-delà la voix* que l'on émet, c'est le comportement, la culture, le jugement qui permettent de qualifier une personne. Le texte de Lucien semble opposer, d'une part, des données de "nature" (le lieu où l'on naît, le *genos* auquel on appartient, la langue dans laquelle on s'exprime) et, d'autre part, des données de "culture" (le tropisme, le jugement, la culture), pour mieux dépasser cette opposition résumée en une brève apostrophe : *alla ti touto* ? Que faire de ces schémas archaïques ? Une telle interrogation n'est pas propre à Lucien et plonge ses racines dans l'époque hellénistique, lorsque, suite aux conquêtes d'Alexandre, un *new deal* culturel se met progressivement en place au Proche-Orient[5]. L'œuvre de Méléagre de Gadara, un Syrien lui aussi, qui vécut longuement à Tyr, avant de s'établir en Grèce s'inscrit dans cette dynamique. Son parcours, ses écrits donnent à voir un poète cosmopolite, capable d'utiliser la langue et la culture grecques comme une caisse de résonnance pour les références issues de son milieu d'origine. Il va donc nous permettre d'approcher ces transformations et d'appréhender le multilinguisme comme paramètre central de l'émergence de nouvelles identités.

## Méléagre dans son environnement

Située au-delà du Jourdain, à une centaine de kilomètres de la côte phénicienne, Gadara (actuellement Umm Qeis en Jordanie) est une des dix cités de la Décapole. Située aux confins de la Transjordanie, Gadara n'en a pas moins produit des

2. Lucien, *Les ressuscités ou le pêcheur* 19-20, traduction de J. Bompaire (CUF) : Σύρος, ὦ Φιλοσοφία, τῶν Ἐπευφρατιδίων. ἀλλὰ τί τοῦτο; καὶ γὰρ τούτων τινὰς οἶδα τῶν ἀντιδίκων μου οὐχ ἧττον ἐμοῦ βαρβάρους τὸ γένος· ὁ τρόπος δὲ καὶ ἡ παιδεία οὐ κατὰ Σολέας ἢ Κυπρίους ἢ Βαβυλωνίους ἢ Σταγειρίτας. καίτοι πρός γε σὲ οὐδὲν ἂν ἔλαττον γένοιτο οὐδ᾽ εἰ τὴν φωνὴν βάρβαρος εἴη τις, εἴπερ ἡ γνώμη ὀρθὴ καὶ δικαία φαίνοιτο οὖσα.
3. Veyne 2005.
4. *Histoires vraies*, 2.20. Cf. Courrent 2011, 21-34.
5. Sur cette notion et son application en particulier au paysage religieux de la Phénicie hellénistique, voir Bonnet 2014.

intellectuels de renom, au point qu'on en dressait la liste[6]. Outre Méléagre, dont il va être question ci-dessous, on signalera le cas de Théodore, le précepteur de Tibère, l'un des spécialistes de rhétorique les plus appréciés de son temps, auteur d'un traité en trois volumes *Sur des questions de prononciation* (*phônais*) et d'un autre, en deux volumes *Sur la similarité des dialectes et sa démonstration*, des ouvrages qui donnent à voir une extraordinaire appropriation de la langue grecque et de toutes ses ramifications et finesses de la part d'un Syrien de la seconde moitié du Ier siècle avant notre ère. Gadara est aussi la cité natale de Philodème, le célèbre philosophe épicurien, né vers 110 a.C., donc pratiquement contemporain de Méléagre[7], qui quitta sa cité natale pour suivre les enseignements de l'épicurien Zénon de Sidon à Athènes, avant de rejoindre Rome et la Campanie. Ménippe, le philosophe cynique, si cher à Lucien, qui avait été esclave, est également un enfant de Gadara, au IIIe siècle a.C.[8]. Lui aussi aurait quitté sa Syrie natale pour exercer ses talents en divers lieux, notamment à Thèbes. On mentionnera encore Oinomaos de Gadara, philosophe cynique du milieu du IIe siècle de notre ère, ainsi qu'Apsinès le rhéteur, au siècle suivant[9]. Avec des orientations très différentes et des itinéraires personnels très variés, ces intellectuels issus de Gadara donnent à voir une sorte de pépinière, au-delà du Jourdain. L'approche prosopographique des milieux intellectuels syro-palestiniens mise en œuvre par J. Geiger confirme le fait que ces marges de l'Empire romain faisaient pleinement partie de l'"hellénisme", entendu au sens d'une *koinè* culturelle qui implique la langue, les genres littéraires, le style, les références et modèles, bref tout l'arsenal de la *paideia*. Pourtant, comme nous allons le voir pour Méléagre, certains de ces *outsiders* avaient grandi en parlant araméen ou phénicien, ce qui n'empêchait pas ces *pepaideumenoi* syriens ou palestiniens, comme ce fut le cas de Théodore, d'intégrer les grands circuits de mobilité intellectuelle et d'y exceller. Ils se déplaçaient avec aisance et succès depuis leur région d'origine en direction d'Athènes, Rome, Alexandrie, Tyr ou Antioche. Cette adhésion résolue à l'horizon cosmopolite d'une culture partagée n'interdit nullement d'entretenir un sentiment d'appartenance et même de fierté par rapport à la "petite patrie", pour reprendre l'expression de Plutarque au sujet de Chéronée, d'où l'on provient et rayonne. Un patriotisme "local" s'exprime dans leurs écrits, qui s'avère parfaitement compatible avec la culture "globale" dominante. L'articulation entre ce niveau global et les micro-identités, comme les décrit Tim Withmarsh[10], semble même un enjeu majeur.

---

6. Cf. Strabon 16.2.29. Seule Ascalon a donné lieu à une liste similaire. Sur l'importance de ces creusets d'hellénisme en Orient, voir récemment Geiger 2014, en particulier 58-59 et 70. Sur les limites géographiques que Geiger assigne à son étude (la Palestine ainsi que Gadara), voir p. 11.
7. Fitzgerald 2004, 343-397.
8. Cf. Geiger 2014, 29.
9. *Ibidem*, respectivement 29-30 et 15-16.
10. Sur cette notion et les jeux d'échelle qu'elle permet d'observer, voir Whitmarsh 2010.

C'est vers le milieu du IIe siècle a.C. que Gadara voit naître Méléagre. Avec lui, nous nous situons donc à l'époque hellénistique, à un moment où, en Méditerranée orientale, la présence de Rome se renforce et le pouvoir des héritiers d'Alexandre, Séleucides et Lagides, sans cesse en guerre, n'en finit pas de s'affaiblir. La fragilité du cadre politique n'empêche nullement ces régions de rayonner sur le plan culturel bien au-delà de leurs propres frontières. Le père de Méléagre est connu sous le nom grec d'Eukratès, mais cette information seule ne nous apprend pas grand-chose sur le milieu dans lequel Méléagre a grandi puisque la pratique des noms doubles est bien connue dans le Proche-Orient hellénistique. À l'époque, la ville de Gadara est aux mains des Séleucides depuis soixante-dix ans environ, et elle a pris le nom grec de Séleucie. Quelques années après la naissance de Méléagre, en 102 a.C., après un long siège, elle est conquise par Alexandre Jannée, le grand-prêtre de Jérusalem, promoteur d'un plan d'extension territoriale et de judaïsation des confins de la Judée porté par la dynastie hasmonéenne[11]. Cette politique, marquée par l'appropriation des terres, les exils forcés et même la réduction de certains habitants à l'esclavage, fit probablement fuir une partie de l'élite de Gadara[12]. Méléagre et Philodème furent de ceux qui s'éloignèrent alors de Gadara. La ville *chrèstomousia,* "qui cultive les Muses"[13], selon les termes de Méléagre, vit donc son poète partir pour Tyr, où il séjourna sans doute longuement et se forma dans des cercles poétiques locaux, avant qu'il ne se rende ensuite à Cos où il finit ses jours. Le reste de sa biographie et de ses activités littéraires demeurent dans l'ombre[14]. Il est surtout connu pour avoir pratiqué une poésie amoureuse qu'il regroupa dans la célèbre *Couronne* ou *Guirlande* (*Stephanos*), que l'on date de 100 a.C. environ et qui contient 132 épigrammes en langue grecque. Il ne me revient pas, dans le cadre de cette étude, de m'attarder sur les qualités intrinsèques de la poésie de Méléagre – les travaux de K. Gutzwiller font autorité en cette matière – mais plutôt de m'interroger sur l'image du multiculturalisme qu'elle renvoie. Car, à travers des références à son propre itinéraire comme par le biais d'allusions aux horizons dans lesquels s'inscrit idéalement son œuvre, Méléagre apporte un témoignage très intéressant, original et éclatant, sur les questions d'affiliation, d'appartenance et d'identité[15].

## Méléagre ou l'hellénisation en question

L'élégie initiale explique que le recueil est une "couronne tressée de poètes", pas moins de quarante-six, chacun représenté par une fleur, un fruit ou une plante. C'est bien une *anthologie* de poèmes grecs que nous propose Méléagre, dont la démarche poétique allie tradition et création. Les plus anciens des poètes retenus remontent,

---

11. Voir Flavius Josèphe, *AJ*, 13.356, 14.75 ; *BJ*, 1.86 et 155.
12. Cf. Weber 1996.
13. Peek, *GVI*, 1, 1070, 3.
14. Gutzwiller 1997, 1998, 1998a, 2013, 2014, 2015.
15. Voir en particulier Gutzwiller 2013, sur les enjeux liés à l'"ethnicity".

en effet, au VII^e siècle a.C., tandis que les plus récents sont de "jeunes pousses", y compris les "perce-neige" (*leukoia*) de Méléagre lui-même, fleurs précoces, fragiles et audacieuses. Son entreprise connut un succès considérable et servit ensuite de modèle à l'*Anthologie Palatine.* Méléagre tresse, au sein de sa guirlande, divers fils poétiques et diverses traditions pour produire un objet littéraire bariolé, une synthèse dont l'éclectisme est pleinement assumé. Faut-il y voir la métaphore de sa propre expérience culturelle ? Élevé dans un milieu multilingue, entre l'araméen de Palestine, le phénicien de Tyr, l'hébreu des Hasmonéens et le grec des Séleucides, sans oublier le latin de Pompée qui, en 63 a.C., rendit à Gadara une relative autonomie – Pompée avait un affranchi, Démétrios, originaire de cette ville[16] –, Méléagre a logiquement choisi le grec pour sa production littéraire, sans pour autant renoncer à son propre héritage culturel. Il ne gomme pas les détours et les aspérités de son parcours, en particulier dans les quatre épitaphes qu'il rédige pour lui-même[17]. Leur valeur récapitulative, l'affichage identitaire qu'elles impliquent, la dialectique paradoxale qu'elles instaurent avec un lecteur imaginaire semblent particulièrement révélatrices d'un paysage culturel d'une grande subtilité et complexité, un paysage "tressé" dans lequel la langue grecque, véhicule d'une macro-identité, apparaît dans le même temps comme un medium mis au service des micro-identités locales.

Avant d'entrer dans l'analyse des textes autobiographiques de Méléagre, clarifions brièvement quelques présupposés de cette enquête et plus généralement de mon approche du Proche-Orient hellénistique, que j'ai abordé, voici quelques années, par le biais du cas phénicien[18]. La conquête de ces régions par Alexandre le Grand, à partir de 334 a.C., ne constitue pas, à mes yeux, une rupture nette, même si le récit qu'en donnent les sources grecques et latines amplifie l'effet de mutation dû à l'apport culturel des Grecs, chargés de porter la "civilisation" aux Barbares. Dans les faits, les évolutions culturelles, l'ouverture vers le monde grec et vers un horizon cosmopolite étaient sensibles dès l'époque perse, voire avant, étant donné la projection méditerranéenne qui caractérise les royaumes phéniciens dès l'époque archaïque. Par ailleurs, les logiques d'interaction culturelle qui sont à l'œuvre en Phénicie comme en Syrie à l'époque hellénistique ne peuvent être ressaisies dans le cadre étroit d'une "hellénisation" ou "acculturation", comme s'il s'agissait d'un processus unilatéral, uniforme et généralisé, subi passivement par des populations locales conquises. Dans le sillage des travaux de Marshall Sahlins, Serge Gruzinski et Richard White[19], notamment, j'ai défendu l'idée que la réception et l'appropriation de nouveaux "produits" culturels, même dans un cadre d'impérialisme politique, ce qui est bien le cas avec Alexandre, n'affaiblissent que temporairement les cultures indigènes et contribuent, une fois les chocs métabolisés, à l'émergence de paysages

16. Flavius Josèphe, *AJ*, 14.4.75.
17. Sur ces textes, voir Rashed 2013. Je remercie Florence Dupont pour cette référence.
18. Bonnet 2014.
19. Pour le détail, voir Bonnet 2014.

culturels inédits, fruits de négociations, compromis et stratégies. Une telle analyse, qui insiste sur le “travail culturel” et sur le rôle actif, créatif, des diverses parties en présence, a le mérite de souligner la centralité de l’action humaine (*agency*), même dans un cadre de domination politique et militaire qui limite son autonomie. Dans ces processus, les élites sociales jouent un rôle majeur de passeurs entre les différentes propositions culturelles, en activant des stratégies ostentatoires de médiation et de distinction sociale qui recourent aux produits de la “modernité” comme marqueurs de statut et de rang, et qui les transmettent pour redynamiser les échanges entre les différents groupes en présence. Même si personne ne peut totalement s’affranchir des contraintes sociales en particulier de l’autorité étatique, certains individus ou groupes enclenchent des processus de résilience qui remodèlent les identités et débouchent sur un *new deal* culturel. Dans ces processus, la *mètis*, l’artifice, la manipulation, le jeu trouvent aisément leur place. Le cas de Méléagre va nous en apporter la preuve. Nous nous concentrerons sur les quatre textes qu’il a rédigés pour dire, après sa mort, ce qu’il fut, quelle identité ou ethnicité un poète originaire de Gadara, qui a vécu à Tyr et qui est décédé à Cos, veut donner à voir à la postérité. Quels paramètres culturels a-t-il choisi d’afficher pour dire qui il a été ? Examinons successivement les quatre formulations.

## Variations sur le thème de l’identité

### *AP* VII 416

“Méléagre, fils d’Eukratès, je contiens, Étranger, celui qui à l’Amour
et aux Muses mêla les Grâces au doux langage.”
Chargé de nombreuses années, j’ai gravé ceci sur une plaque devant ma tombe,
car celui qui est voisin de la vieillesse n’est pas loin d’Hadès.
Mais, si tu m’adresses un salut à moi le vieux babillard,
puisses-tu de même atteindre la vieillesse babillarde !”

Εὐκράτεω Μελέαγρον ἔχω, ξένε, τὸν σὺν Ἔρωτι
καὶ Μούσαις κεράσανθ᾽ ἡδυλόγους Χάριτας.
πουλυετὴς δ᾽ ἐχάραξα. τάδ᾽ ἐν δέλτοισι πρὸ τύμβου:
γήρως γὰρ γείτων ἐγγύθεν Ἀίδεω.
ἀλλά με τὸν λαλιὸν καὶ πρεσβύτην προτιειπὼν
χαίρειν εἰς γῆρας καὐτὸς ἵκοιο λάλον.

L’apostrophe lancée au *xenos*, l’étranger de passage pris à témoin par le défunt ou par la tombe elle-même, est habituelle dans les épitaphes[20], mais on va voir qu’elle

20. On la trouve même dans l’épigraphie de Gadara comme le note déjà Luz 1988, avec la mention d’un *dierchomenos*. Luz voit en Callimaque et Léonidas de Tarente des modèles possibles pour Méléagre dans l’usage de cette convention pour introduire dans l’épigramme des éléments autobiographiques.

autorise, dans les textes suivants, un jeu subtil sur l'identité culturelle. Ici, le poète se contente de souligner son affiliation aux Charites et au doux langage de la poésie. La seconde épigramme est plus riche pour les problématiques qui nous occupent.

## *AP* VII 417

> "Une île est ma nourrice : Tyr ; pour patrie attique,
> j'ai eu Gadara chez les Assyriens ;
> fils d'Eukratès, moi Méléagre, j'ai éclos avec les Muses,
> rival d'abord des Grâces Ménippées.
> Si je suis Syrien, quoi d'étonnant ? L'unique patrie, étranger, c'est le monde
> que nous habitons ; un seul Chaos a engendré tous les mortels."

> Νᾶσος ἐμὰ θρέπτειρα Τύρος: πάτρα δέ με τεκνοῖ
> Ἀτθὶς ἐν Ἀσσυρίοις ναιομένα, Γάδαρα:
> Εὐκράτεω δ᾽ ἔβλαστον ὁ σὺν Μούσαις Μελέαγρος
> πρῶτα Μενιππείοις συντροχάσας Χάρισιν.
> εἰ δὲ Σύρος, τί τὸ θαῦμα; μίαν, ξένε, πατρίδα κόσμον
> ναίομεν: ἓν Θνατοὺς πάντας ἔτικτε Χάος.

Le début du poème met en place une géographie toute personnelle qui entrelace plusieurs réalités expérimentées par Méléagre, comme si la vie du poète était elle-même une "tresse". Tyr, qu'il place en tête, contre la chronologie, l'a nourri sur le plan culturel puisque c'est là qu'est éclos le poète. On notera que Tyr n'était plus une île depuis la conquête d'Alexandre en 332 a.C. et le terrible siège imposé par le Macédonien, soit deux siècles auparavant. Sa puissante et farouche identité insulaire s'était cependant imposée dans les mémoires, même après la construction du môle et le rattachement au continent[21]. Désormais presqu'île, Tyr cultivait, avec Méléagre, le souvenir prestigieux de sa gloire passée, celle du "Rocher" (tel est le sens de *Ṣr*, "Tyr", en phénicien) primordial, ce "navire de toute beauté" qui domina les mers selon le somptueux témoignage d'Isaïe et d'Ezéchiel[22]. Gadara, quant à elle, est qualifiée de "patrie attique chez les Assyriens" (avec le rapprochement délibéré entre *Atthis* et *en Assyrois*). Gadara est donc comparée à Athènes, pour mieux souligner son rayonnement culturel, mais aussi sa capacité à assimiler les modèles grecs, à s'inscrire dans une prestigieuse tradition qui imprègne toute la *koinè* intellectuelle, du Proche-Orient séleucide à l'Égypte lagide. On sent poindre un certain orgueil dans cette qualification : elle a beau être située aux confins de l'Empire, au-delà du Jourdain, elle n'en est pas moins un centre culturel qui compte et qui, grâce à ses artistes et ses penseurs, s'est élevé à la hauteur d'Athènes elle-même, la référence par excellence. Trois lignes plus bas, Méléagre se définit cependant comme Syrien, ce qui

---

21. Bonnet 2020.
22. Is 23 ; Ez 27-28.

pourrait sembler contradictoire avec la localisation de Gadara "chez les Assyriens"[23]. Par-delà les facilités métriques, N. Andrade a bien montré que Méléagre utilise "Assyrien", comme le font généralement les sources séleucides, pour distinguer les Syriens araméophones (*Assyroi*) des Syriens descendants des colons grecs (*Syroi*). En d'autres termes, même si Gadara est bien une cité sémitique, peuplée de personnes parlant araméen ("assyrienne"), Méléagre, pour sa part, en se désignant comme "Syrien", revendique une appartenance à l'hellénisme et même à l'atticisme, combinant ainsi identité (native) et ethnicité (construite).

C'est précisément le patronage des Muses, qu'il mentionne juste après avoir évoqué Gadara assyrienne et attique, qui lui permet de clamer son appartenance à un hellénisme universel, référence partagée par tous les *pepaideumenoi* de l'époque hellénistique et romaine, par-delà les origines et les localismes. Mais cette appartenance, précisément, donne lieu, dans la suite du poème à un échange sur le mode interrogatif, avec le passant destinataire du message. Comme si, après avoir affirmé sa pleine adhésion à l'hellénisme, Méléagre imaginait les objections que cela pourrait susciter. "Si je suis Syrien, quoi d'étonnant ?", *ti to thauma*, lance Méléagre, dont Lucien, dans le passage cité en ouverture, semble s'inspirer. Faut-il s'étonner, en d'autres termes, du tressage d'identités, de cultures et de langues, que les quatre premiers vers évoquent si brillamment ? Le terme de *thauma*, "merveille", "miracle", mais aussi "stupeur"[24], permet à Méléagre, le temps d'une interrogation percutante, d'endosser le rôle d'un *xenos* imaginaire qui lit son épitaphe et est stupéfait de ce qu'il découvre. Par cette apostrophe (*ti to thauma*), Méléagre se met en quelque sorte dans la peau d'un "vrai" Grec, pourtant qualifié de *xenos*, surpris de tant d'habileté poétique loin de la Grèce, étonné de l'existence d'une Attique assyrienne, déconcerté par un Syrien ami des Muses. Méléagre, par sa question, qui crée un effet de mise en abyme, s'étonne à son tour de l'étonnement du *xenos* grec, preuve s'il en est qu'on est bien dans un subtil jeu de miroirs identitaire. Le monde n'est plus, comme jadis, divisé entre Grecs et Barbares ; les anciens cadres de pensée ont sauté et sont désormais obsolètes. Avec des accents dignes du stoïcisme, auquel se rattachait notamment Philodème de Gadara, Méléagre proclame le dépassement des frontières, le cosmopolitisme du "citoyen du monde", l'appartenance à un univers partagé. Dans la formule de Cicéron[25], le cosmopolitisme se définit, en ces termes : "Il faut regarder tout ensemble le monde comme une cité unique appartenant en commun aux dieux et aux hommes". Les Cyniques eux aussi, en particulier Diogène, ont défendu une vision cosmopolite du monde, mais *kata phusin*, et non *kata nomon*, c'est-à-dire en dehors du cadre civique fait de conventions, donc de contraintes[26]. La

23. Andrade 2014.
24. Voir notamment Hunzinger 2001. On doit à cette auteur plusieurs travaux sur la notion de *thauma*, ainsi qu'une thèse soutenue en 1997 sur le thème "*Thauma* : l'étonnement et l'émerveillement dans l'épopée grecque archaïque" (Paris IV, sous la direction de J. Jouanna).
25. *De legibus*, 1.23.
26. Sur le cosmopolitisme stoïcien et cynique, voir Gonzales 2018.

suite du texte de Méléagre révèle de fait son adhésion à une vision cosmique de la raison universelle[27]. Reprenant les mêmes mots que ceux qu'il a, quelques vers plus haut, utilisés pour Gadara, le poète décrit sa nouvelle patrie et utilise la première personne du pluriel pour souligner les effets du jeu d'échelle : je suis né à Gadara, nous habitons le même monde. Le *kosmos* est devenu la patrie de tous les mortels, quel que soit l'horizon d'où ils proviennent, quelle que soit l'ethnicité dont ils se réclament. Or, pour que ces hommes venus de diverses patries se comprennent, pour qu'ils se rencontrent, ils ont besoin du grec, des Muses, de la poésie, véhicule et caisse de résonnance d'une *koinè* sans frontières, dans laquelle la qualification même de *xenos* perd son sens et se fond.

Pour ces vers d'une virtuosité rare, Méléagre s'est certainement inspiré de Zénodote le Stoïcien, probablement disciple de Diogène, qui vécut au III[e] siècle a.C. et qui, dans l'épigramme qu'il consacra à Zénon de Kition, le fondateur du stoïcisme, écrivait ceci[28] :

> "Si ta patrie est phénicienne, où est le mal ?
> De là Cadmos aussi était originaire, grâce à qui la Grèce possède une page d'écriture."

> Εἰ δὲ πάτρα Φοίνισσα, τίς ὁ φθόνος ;
> Ἧς καὶ ὁ Κάδμος κεῖνος ἀφ' οὗ γραπτὰν Ἑλλὰς ἔχει σελίδα.

Le "reproche" teinté de jalousie ou d'envie, le *phthonos* adressé au Phénicien de Chypre qu'était Zénon, a fait place à la "stupéfaction" mêlée d'admiration, le *thauma*, mais le message est similaire : la culture n'est plus, et en fait n'a jamais été, l'apanage de la Grèce. Que serait la culture sans l'écriture, don des Phéniciens, voisins des Syriens ? Le renversement de perspective est éloquent.

C'est donc un jeu d'échelles et de rôles complexe que met en scène le texte de Méléagre, une cartographie identitaire paradoxale dans laquelle "Athènes n'est plus dans Athènes" pour parodier la célèbre expression de Corneille dans *Sertorius* (1662 : "Rome n'est plus dans Rome ; elle est toute où je suis"). En brouillant les identités, les repères et les frontières, Méléagre parle d'un monde nouveau dont il est activement partie prenante et au sein duquel les cartes ont été redistribuées. Le cosmopolitisme dont le poète de Gadara et de Tyr se revendique passe par l'hellénisme, car c'est bien la langue grecque qui permet le "miracle" (*thauma*) dont il est question. Le lecteur d'aujourd'hui, comme celui d'hier, reste étourdi face au dialogue imaginaire entre un *xenos*, qui est en fait un Grec, et un véritable étranger, un *xenos* assyrien et syrien à la fois, totalement hellénophone, qui maîtrise à la perfection l'outil qui ouvre les portes du *kosmos.* Ce jeu époustouflant sur les identités en dit long sur un univers

27. Rashed 2013, 62-63, voit, dans la référence au chaos, une pointe d'épicurisme.
28. *AP*, VII, 117, 5-6. Sur ces textes : Höschele 2013, 19-32. Sur Zénodote le Stoïcien, voir *RE* X/A, 1972, col. 49.

que la qualification moderne d'"hellénisé" appauvrit irrémédiablement. Certes le grec s'y impose comme une référence incontournable, certes Athènes est l'horizon ultime, mais l'un et l'autre sont dilués dans un Empire au sein duquel les marges revendiquent la même dignité culturelle que le centre.

Dans la troisième épigramme funéraire, Méléagre utilise en partie les mêmes ingrédients : Gadara, sa ville natale, "première patrie", Tyr, citée sacrée et hospitalière, mais il ajoute Cos qui lui attribue une citoyenneté supplémentaire[29], tandis que les Muses et les Grâces font de lui un être d'exception. La maîtrise du grec apparaît comme un outil qui permet à la fois le partage et l'élection, l'universalisme et la distinction[30].

## *AP* VII 418

"L'illustre ville de Gadara fut ma première patrie.
Ma vie d'homme s'est écoulée dans la cité hospitalière et sacrée de Tyr.
Lorsque je parvins à la vieillesse, c'est Cos, la nourrice de Zeus,
qui m'a élevé comme un fils adoptif des Méropes.
Les Muses, avec quelques élus, m'ont paré moi, Méléagre, fils d'Eukratès,
des Grâces Ménippées !"

πρώτα μοι Γαδάρων κλεινὰ πόλις ἔπλετο πάτρα,
ἤνδρωσεν δ᾽ ἱερὰ δεξαμένα με Τύρος:
εἰς γῆρας δ᾽ ὅτ᾽ ἔβην, ἁ καὶ Δία θρεψαμένα Κῶς
κἀμὲ θετὸν Μερόπων ἀστὸν ἐγηροτρόφει.
Μοῦσαι δ᾽ εἰν ὀλίγοις με, τὸν Εὐκράτεω Μελέαγρον
παῖδα, Μενιππείοις ἠγλάισαν Χάρισιν.

La quatrième et dernière épigramme en l'honneur et en souvenir de Méléagre va nous permettre d'observer plus concrètement encore le multilinguisme et le multiculturalisme à l'œuvre dans sa poésie.

## *AP* VII 419

"Marche doucement, étranger : chez les gens de bien le vieillard
repose et dort d'un sommeil mérité,

---

29. Sur la communauté d'expatriés orientaux à Cos et les traces épigraphiques de leur présence, voir Sherwin-White 1978, 246-247 et Luz 1988, 225-226.
30. Ici aussi Rashed 2013, 60, propose une traduction un peu différente : "mais ce sont les Muses qui, avec quelques élus, moi Méléagre fils d'Eucratès parèrent comme leur enfant des Grâces ménippées". Dans ce cas, comme dans le précédent, Rashed croit identifier une pointe d'anti-hellénisme, ce qui s'approche de mon interprétation. Et il ajoute à bon escient : "Encore ce terme est-il déjà presque trop fort. Il s'agit plutôt, à chaque fois, de rabattre gentiment le caquet des Grecs, si enflés de naïves certitudes."

le fils d'Eukratès, Méléagre, qui l'Eros aux douces larmes,
et les Muses aux Grâces riantes assembla.
Tyr , la divine infante, a fait de lui un homme et la terre sacrée de Gadara
mais c'est l'aimable Cos des Méropes qui, sur le tard, nourrit sa vieillesse.
Maintenant, si tu es Syrien, *salam* ; si tu es Phénicien,
*naidios* ; et si tu Grec, *chaire*. Et réponds de même."[31]

ἀτρέμας, ὦ ξένε, βαῖνε: παρ᾽ εὐσεβέσιν γὰρ ὁ πρέσβυς
εὕδει, κοιμηθεὶς ὕπνον ὀφειλόμενον,
Εὐκράτεω Μελέαγρος, ὁ τὸν γλυκύδακρυν Ἔρωτα
καὶ Μούσας ἱλαραῖς συστολίσας Χάρισιν
ὃν θεόπαις ἤνδρωσε Τύρος Γαδάρων θ᾽ ἱερὰ χθών
Κῶς δ᾽ ἐρατὴ Μερόπων πρέσβυν ἐγηροτρόφει.
ἀλλ᾽ εἰ μὲν Σύρος ἐσσί, Σαλάμ: εἰ δ᾽ οὖν σύ γε Φοῖνιξ,
Ναίδιος: εἰ δ᾽ Ἕλλην, Χαῖρε: τὸ δ᾽ αὐτὸ φράσον.

Le triptyque Gadara, Tyr, Cos se retrouve ici affiché pour résumer le parcours du poète que la sollicitude divine accompagne à chaque étape. L'interlocuteur du poète disparu est un *xenos*, un "étranger", effrayé sans doute par l'ultime destination du poète itinérant, le royaume des morts, destination finale de tous les êtres humains. Méléagre le rassure en plaçant son existence sous le signe des Muses et des Grâces, et en se plaçant parmi ceux qui méritent le titre d'*eusebès*. La fin du poème souligne son cosmopolitisme à travers une formule de salutation tout à fait originale. C'est en effet en trois langues que le passant est apostrophé : en syrien (entendre : araméen), phénicien et grec, les trois langues qui ont marqué l'itinéraire et construit l'identité de Méléagre. Le *xenos* qui lit l'épitaphe est invité à faire de même, c'est-à-dire à s'exprimer dans sa ou ses langues[32]. Gadara, Tyr et Cos, les trois étapes majeures de la vie de Méléagre, sont aussi trois cultures, trois langues qu'il s'est appropriées et qu'il utilise, si l'on peut dire, jusqu'à son dernier souffle. Ces différentes identités culturelles, symbolisées chacune par un mot dans la langue du "cru", ces différentes patries et affiliations sont parfaitement cumulables. Elles ont même produit, en la personne de Méléagre, un ami des Muses, un protégé des dieux. Dans le cadre d'un monde qui, sur le plan cultuel aussi, en vertu des ressources plurielles des polythéismes, est habitué à combiner, à "tresser" ou "tisser" plutôt qu'à choisir ou opposer, les paramètres anciens de la *paideia*, qui conduisaient à opposer Grecs et

31. Rashed 2013, 59, traduit un peu différemment. Il estime en effet que "le dernier δ' est pourvu d'une forte valeur adversative et ne se réfère pas à l'ensemble du distique, mais seulement au membre de phrase qui précède immédiatement, où Méléagre salue le Grec de Cos. Méléagre veut bien dire 'bonjour' au Grec dans sa langue, mais à condition que celui-ci lui ait la politesse de lui répondre en lui rendant son χαῖρε.". Il suggère donc la traduction suivante : "Allons ! si tu es Syrien, *salam*, si tu es Phénicien, *audonis* ; si tu es Grec, enfin, je te donne le bonjour – mais rends-le moi !". J'avoue préférer m'en tenir à la traduction initiale, sans rompre l'unité que forment les trois salutations.
32. Voir Luz 1988, 222-231.

Barbares, sont définitivement révolus. Les Muses sont partout : à Athènes et Cos, certes, mais aussi à Gadara et Tyr. Elles inspirent les poètes grecs, mais aussi syriens, assyriens, phéniciens qui saluent dans leur langue native et composent dans un grec élégant et subtil. Si, au II^e^ siècle a.C., l'araméen et le phénicien sont en recul, il ne fait pas de doute que ces langues étaient encore connues et pratiquées entre Gadara et Tyr[33]. On se souviendra, par exemple, du fait que le corpus épigraphique d'Oumm el-Amed, un bourg situé à une vingtaine de km au sud de Tyr, corpus dédicatoire et funéraire daté du III^e^-II^e^ siècle a.C., est entièrement en phénicien[34]. Même si le grec semble s'imposer largement parmi les élites urbaines – comme le révèle la fameuse inscription de Diotimos de Sidon vers 200 a.C.[35] –, on recourt encore au phénicien, quoique maladroitement, au gymnase d'Arados, à côté du grec, pour vénérer Hermès et Héraclès, en 25/24 a.C.[36] Dans l'île de Cos, en outre, où Méléagre a terminé sa vie, on connaît plusieurs inscriptions bilingues, dont la célèbre dédicace à Aphrodite-Astarté émanant de Diotimos, le fils du roi de Sidon Abdalonymos, et datant du dernier quart du IV^e^ siècle a.C.[37]. La même île a livré une inscription bilingue en grec et nabatéen, ainsi qu'une autre inscription en grec et palmyrénien, l'une et l'autre publiées dans les années 30 du siècle dernier par G. Levi della Vida et datées du I^er^ siècle a.C.[38]. Le plurilinguisme était donc une réalité à chaque étape du parcours de Méléagre.

Rien ne me semble donc s'opposer à envisager, dans le chef de Méléagre, en accord avec son épitaphe, un trilinguisme et un triculturalisme, reflet de son itinéraire personnel autant que du *kosmos* dans lequel il inscrivait son activité de poète. L'affichage de sa triple compétence linguistique, comme le montre en particulier la deuxième formulation de son épitaphe, va bien au-delà d'une simple donnée biographique : elle dessine un *programme*, un *credo* culturel et même philosophique, celui d'un universalisme dans lequel les identités locales, loin de se dissoudre, sont amplifiées, exaltées, comme chaque instrument au sein d'une symphonie. Du reste, en invitant le passant à répondre sur le même mode, Méléagre ne prétend pas que tout le monde soit en mesure de s'exprimer en plusieurs langues, mais plutôt que chacun, avec son propre bagage linguistique et culturel, adhère au nouveau modèle de "citoyen du monde". La guirlande des tropismes, des idiomes, des accents sert à couronner une patrie nouvelle et partagée, dont l'hellénisme est

---

33. Pour l'évolution du phénicien à l'époque hellénistique et romaine, et ses derniers témoignages, voir Briquel-Chatonnet 1991 et 2012.
34. Cf. Bonnet 2014, 307-326. Voir *Nouveau choix d'inscriptions grecques*, Paris 2005, n°35, p. 174-177.
35. *Ibidem* (avec toutes les références).
36. *IGLS* VII 4001.
37. Cf. *KAI* 5 (2002), n 292 ; *SEG* 36, 758 ; *IG* XII/4, 546. Voir récemment Amadasi Guzzo 2013, 163-176, en part. p. 153-158.
38. Levi della Vida 1938-1946, 139-148 ; Id. 1939, 883-886.

en quelque sorte l'espéranto et la caisse de résonnance[39]. Le chœur des langues et des cultures conflue dans *la koinè*, le grec de tous, qui sert à transcrire, tant bien que mal, le salut au passant en syrien et en phénicien : *salam* et *naidios*. Le grec bénéficie donc d'un statut particulier – et en ce sens on peut parler d'"hellénisation" –, au sein d'un monde métissé et, aux yeux de certains en tout cas, fier de l'être. C'est sans doute pour cette raison que Méléagre et son père Eukratès portent des noms grecs, de même que, dans la petite colonie d'émigrés orientaux de Cos, on rencontre Nikè d'Antioche, Nikandros et Isidora de Tyr, Damas et Drimon de Sidon. En filigrane de ces noms grecs, on croit parfois deviner des stratégies d'équivalence avec le phénicien, mais il n'empêche que, dans l'affichage public, y compris dans la dimension mémorielle et éminemment sociale du *sèma* funéraire, on opte pour ces noms bien grecs, qui permettent de se fondre dans le grand *kosmos* partagé, dans la *patrie* universelle, sans pour autant renoncer à vanter les mérites des "petites patries" successives où l'on a grandi.

*Salam* renvoie certainement à une forme nominale (plutôt que verbale) dérivée de la racine *šlm* (*shelam/shalam*), qui était utilisée en araméen pour les formules de salutation dans les documents épistolaires, comme c'est déjà le cas à Éléphantine au VI^e^-V^e^ siècle a.C.[40] Elle signifie "Paix !", comme *Shalom* en hébreu. La version syriaque de l'Évangile de Matthieu (Mt 26,49) traduit le grec *khaire* par *šlm*, en utilisant la même équivalence que le texte de Méléagre. L'emploi de *šlm* est banal dans les formules de salutation des défunts gravées sur les tombes nabatéennes, soit avant la mention du nom, soit à la fin du texte[41]. Dans l'inscription *RÉS* 1401, le lecteur de l'épitaphe est béni lui aussi : "Paix à X, fils d'Y, et devant Dushara et tous les dieux, (évoqué) pour le bien ! Paix pour le lecteur !" Le tombeau devient en quelque sorte un lieu de communication et d'échange entre le défunt et celui qui lui rend visite : en évoquant la bonne mémoire du mort, le passant reçoit à son tour la bénédiction des dieux et la paix. C'est le même cercle vertueux que Méléagre invoque, en s'inspirant peut-être de formules sémitiques familières au natif de Gadara. *Chaire* n'est pas à proprement parler une traduction de *šlm*, mais un équivalent tout à fait pertinent. Quant au phénicien *naidios,* il s'avère plus intrigant et est apparu très tôt comme une *crux* pour les éditeurs. Transcrit ναὶ διός par certains éditeurs ("par Zeus"), ce qui est absurde pour une salutation en phénicien, il est interprété comme

---

39. Cette idée est très bien exposée par Bowersock 1990, 7, au sujet de l'hellénisme de l'Antiquité tardive, en Orient : "Hellenism was a language and culture in which peoples of the most diverse kind could participate. That is exactly what makes it remarkable. (…) It was a medium not necessarily antithetical to local or indigenous traditions. On the contrary, it provided a new and more eloquent way of giving voice to them."
40. Cf. Crawford 1992 ; Schwiderski 2000, 130-137, 142-145, 164-173 ; Doering 2012, en particulier pour les documents d'Éléphantine : 29-44.
41. Cf. Healey 2009, 58-59 ; *Répertoire d'épigraphie sémitique* (*RÉS*) III, 1380, 1384, 1387, 1388, 1392, 1395, 1401-8, 1417, 1422, 1425-7, 143I, 1433, 1435, 1444, 1446-8 (avant le nom) ; 1393, 1396 (à deux reprises), 1397, 1398, 1409, 1414-6, 1430 (82), 1438, 144 (à la fin). Sur le contexte religieux, voir Healey 2001 ; Alpass 2013.

Ἀυδονίς, c'est-à-dire un syntagme signifiant "que mon Seigneur vive"[42]. En vérité, le passage doit être corrompu et rend impossible l'accès à la forme phénicienne. Les formules funéraires phéniciennes, qui sont assez stéréotypées, ne comprennent pas d'interlocutions typiques qui, à l'instar de *šlm*, permettraient au mort et à son visiteur de communiquer pour le plus grand bien de chacun[43]. Il est à craindre que le troisième terme de l'équation invoquée par Méléagre reste à jamais inconnu.

## En guise de conclusion

Méléagre, à travers sa *Guirlande*, ouvre une fenêtre aussi séduisante qu'intéressante sur l'univers multiculturel et polyglotte dont il se revendiquait, entre expérience vécue et fiction littéraire. Dans le colophon du dernier poème de son *Anthologie*, il proclame, avec une fierté non dissimulée, qu'il a "établi son trône aux bornes de la culture" : σύνθρονος ἵδρυμαι τέρμασιν εὐμαθίας[44]. Les terres syro-phéniciennes, cet espace liminal dans la vision traditionnelle, hellénocentrée, de l'ethnographie grecque, cet espace barbare jusqu'à ce qu'Alexandre y apporte la "civilisation", règnent désormais, elles aussi, souverainement sur l'*eumathia*. Tyr, jadis qualifiée par Isaïe de "dispensatrice de couronnes"[45], est, au II^e^ siècle, après avoir connu la fureur de la conquête gréco-macédonienne, la plus belle fleur de la guirlande que tresse Méléagre, le siège d'une royauté nouvelle, d'un humanisme souverain qui n'a rien à envier à la Grèce. Par la voix de Méléagre, les Syriens et les Phéniciens, les "Orientaux" de tout poil, revendiquent crânement leur affiliation à la *koinè* hellénistique et une place légitime dans le concert des nations cultivées, héritières du lignage de Cadmos, l'inventeur de l'écriture[46]. Si, dans le cadre que le poète de Gadara et Tyr nous donne à voir, les notions de centre et de périphérie sont complètement repensées, il n'empêche qu'en adoptant l'hellénisme comme outil de création et de communication, Méléagre adhère à la culture dominante et s'intègre dans une matrice qui le valorise, sans le dénaturer. Par sa démarche anthologique, il s'inscrit dans la prestigieuse chaîne poétique grecque, initiée par les Muses, mais il en transgresse les frontières géographiques et chronologiques.

Une telle attitude trouvera des prolongements dans l'universalisme romain et dans le mouvement intellectuel que l'on appelle la seconde sophistique. C'est précisément dans ce cadre qu'un autre Syrien, Lucien de Samosate, met en scène Parrhèsiadès, le Syrien des bords de l'Euphrate, demandant à la Philosophie si son

---

42. Interprétation proposée déjà par Scaliger qui s'inspirait audacieusement d'un passage du *Poenulus* de Plaute, 3.22. Sur toutes ces options, voir Luz 1988.
43. Sur ces formules, voir Pucciarini 1993 ; Ribichini 2004.
44. *Anthologie Palatine* XII, 257.
45. Is 23.8.
46. Sur l'importance du personnage de Cadmos et des réseaux de parenté qui relient Phéniciens et Grecs à travers lui, voir Bonnet 2014.

origine est un argument contre lui : "Mais où est le problème ?" (ἀλλὰ τί τοῦτο;), dit-il, si je suis Syrien, et il poursuit : "que t'importe que l'on ait un accent barbare, pourvu que la doctrine soit conforme à la raison et à la justice."

## Bibliographie


Ager, S. et Faber, R., éd. (2013) : *Belonging and Isolation in the Hellenistic World,* Toronto.

Alpass, P. (2013) : *The religious life of Nabataea,* Religions in the Graeco-Roman World 175, Leiden-Boston.

Amadasi Guzzo, M.G. (2013) : "Notes sur quelques inscriptions phéniciennes provenant de l'Égée", in : Briquel Chatonnet *et al.,* éd. 2013, 163-176.

Andrade, N. (2014) : "Assyrians, Syrians and the Greek language in the late Hellenistic and Roman Imperial Periods", *JNES,* 73/2, 299-317.

Bonnet, C. (2014) : *Les Enfants de Cadmos. Le paysage religieux de la Phénicie hellénistique*, Paris.

Bonnet, C. (2020) : "'Ton territoire est au cœur des mers' (Ezéchiel 27, 4). Regards croisés sur l'insularité de Tyr", in : Costa & Guillon, éd. 2020, 61-75.

Briquel-Chatonnet, F. (1991) : "Les derniers témoignages sur la langue phénicienne en Orient", *Rivista di studi fenici,* 19, 3-21.

Briquel-Chatonnet, F. (2012) : "Les inscriptions phénico-grecques et le bilinguisme des Phéniciens", *CRAI*, 619-638, [en ligne] https://www.persee.fr/doc/crai_0065-0536_2012_num_156_1_93458 [consulté le 08/03/2023].

Briquel Chatonnet, F., Fauveaud-Brassaud, C. et Gajda, I., éd. (2013) : *Entre Carthage et l'Arabie Heureuse. Mélanges offerts à François Bron*, Orient et Méditerranée 12, Paris.

Chamayou, A. et Solomon, N., éd. (2011) : *Fantômes d'écrivains,* Perpignan.

Courrent, M. (2011) : "L'auteur et les philologues. Le fantôme d'Homère dans l'Histoire véritable de Lucien de Samosate", in : Chamayou & Solomon, éd. 2011, 21-34.

Costa, B. et Guillon, E., éd. (2020) : *Insularidad, îléité e insularización en el Mediterraneo fenicio y púnico, Actas del coloquio internacional* (*Eivissa, 2017*), Ibiza.

Crawford, T.G. (1992) : *Blessing and Curse in Syro-Palestinian Inscriptions of the Iron Age*, American University Studies 7/120 New York.

Doering, L. (2012) : *Ancient Jewish Letters and the Beginnings of Christian Epistolography*, Tübingen.

Dubel, S. et Rabau, S., éd. (2001) : *Fiction d'auteur ? Le discours biographique sur l'auteur de l'Antiquité à nos jours*, Paris.

Fitzgerald, J.T., Obbink, D. et Holland, G., éd. (2004) : *Philodemus and the New Testament World,* Novum Testamentum Suppl. 111, Leiden.

Fitzgerald, J.T. (2004) : "Gadara: Philodemus' Native City", in : Fitzgerald *et al.,* éd. 2004, 343-397.

Fodorn, P., Mayer, G. et Monostori, M., éd. (2013) : *More modoque. Die Wurzeln der Europäischen Kultur und deren Rezeption im Orient und Okzident : Festschrift für Miklós Maróth zum Siebzigsten Geburtstag,* Budapest.

Geiger, J. (2014) : *Hellenism in the East. Studies on Greek Intellectuals in Palestine,* Historia Einzelschriften 229, Stuttgart.

Gonzalez Prats, A., éd. (2004) : *El mundo funerario, Actas del III Seminario internacional sobre temas fenicios: homenaje al prof. D. Manuel Pellicer Catalán* (*Guardamar del Segura, 3 a5 de mayo de 2002*), Alicante.

Gonzales, A. (2018) : "Citoyenneté, universalisme et cosmopolitisme stoïciens : le cas romain", *Arys,* 16, 19-45.

Gutzwiller, K. (2015) : "Fantasy and Metaphor in Meleager", *TAPA,* 145/2, 233-251.

Gutzwiller, K.J. (1997) : "The Poetics of Editing in Meleager's *Garland*", *Transactions of the American Philological Association*, 127, 169-200.

Gutzwiller, K.J. (1998a) : *Poetic Garlands: Hellenistic Epigrams in Context*, Berkeley.

Gutzwiller, K.J. (1998b) : "Meleager: From Menippean to Epigrammatist", in : Harder *et al.,* éd. 1998, 81-93.

Gutzwiller, K.J. (2013) : "Genre and Ethnicity in the Epigrams of Meleager", in : Ager & Faber, éd. 2013, 47-69.

Gutzwiller, K.J. (2014) : "Poetic Meaning, Place, and Dialect in the Epigrams of Meleager", in : Hunter *et al.,* éd. 2014, 75-96.

Harder, M.A., Regtuit, R. F. et Wakker, G. C., éd. (1998a) : *Genre in Hellenistic Poetry,* Hellenistica Groningana 3, Groningen.

Hunter, R., Rengakos, A. et Sistákou, E., éd. (2014) : *Hellenistic Studies at a Crossroads. Exploring Texts, Contexts and Metatexts,* Trends in classics. Suppl. 25, Berlin, [en ligne] https://www.degruyter.com/document/doi/10.1515/9783110342949/html [consulté le 17/04/2023].

Healey, J.F. (2001) : *The Religion of the Nabataeans. A Conspectus*, Religions in the Graeco-Roman World 136, Leiden.

Healey, J.F. (2009) : *Aramaic Inscriptions and Documents from the Roman Period*, Textbook of Syrian Semitic Inscriptions 4, Oxford.

Höschele, R. (2013) : "'If I Am from Syria – So What?' Meleager's Cosmopoetics", in : Ager & Faber, éd. 2013, 19-32.

Hunzinger, C. (2001) : "Miracles et merveilles dans les vies des poètes anciens", in : Dubel & Rabau, éd. 2001, 47-61.

Levi della Vida, G. (1938-1946) : "Una bilingua greco-nabatea a Coo", *Clara Rhodos,* 9, 139-148.

Levi della Vida, G. (1939) : "Une bilingue gréco-palmyrénienne a Cos", in : *Mélanges syriens offerts à M. René Dussaud,* II, Paris, 883-886.

Luz, M. (1988) : "Salam, *Meleager*!", *Studi Italiani di Filologia Classica,* 6, 222-231, [en ligne] https://www.academia.edu/7759289/Salam_Meleager [consulté le 08/03/2023]

Orfanos, C. (2005) : "La Comédie ancienne dans la littérature de banquet", *Pallas,* 67, 25-33.

Pucciarini, M. (1993) : "Iscrizioni funerarie fenicie epuniche a carattere privato", *Convivium Assisiense*, 1, 167-177 [en ligne] https://www.academia.edu/1204138/Iscrizioni_funerarie_Fenicie_e_Puniche_a_carattere_privato [consulté le 04/04/23].

Rashed, M. (2013) : "Méléagre de Gadara : quatre poèmes autobiographiques mal compris (*Anth. Gr.* VII 416, 417, 418, 419)", in : Fodor *et al.,* éd. 2013, 55-66.

Rey-Coquais, J.-P. (1994) : "Du sanctuaire de Pan à la 'guirlande' de Méléagre. Cultes et culture dans la Syrie hellénistique", *Studi ellenistici,* 4, 47-90.

Ribichini, S. (2004) : "Sui riti funerari fenici e punici. Tra archeologia e storia delle religioni", in : Gonzalez Prats, éd. 2004, 43-76.

Schwiderski, D. (2000) : *Handbuch des nordwestsemitischen Briefformulars. Ein Beitrag zur Echtheitsfrage der aramäischen Briefe des Esrabuches*, BZAW 295, Berlin-New York.

Veyne, P. (2005) : *L'Empire gréco-romain*, Paris.

Weber, T. (1996) : "*Gadarenes in Exile*: Two Inscriptions from Greece Reconsidered", *Zeitschrift des deutschen Palästina-Vereins*, 112, 10-17.

Whitmarsh, T., éd. (2010) : *Local Knowledge and Microidentities in the Imperial Greek World. Greek Culture in the Roman World*, Cambridge-New York.



Bonnet, Corinne (2023) : "'Si tu es Syrien, salam' : le multilinguisme à l'œuvre chez Méléagre de Gadara", in : Roure, Réjane, éd., *Le multilinguisme dans la Méditerranée antique*, Pessac, PUB, Diglossia 1, 2023, 181-197, [en ligne] https://una-editions.fr/le-multilinguisme-a-loeuvre-chez-meleagre-de-gadara [consulté le 06/03/23]



# QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LES INSCRIPTIONS BILINGUES ET TRILINGUES DE TRIPOLITAINE

Maria Giulia Amadasi Guzzo

Après la chute de Carthage en 146 a.C. la langue punique[1] continua d'être employée en Afrique du Nord tant par la population d'origine phénicienne (depuis longtemps bien mixte) que par les nouveaux états ou groupes tribaux de langue libyque. L'écriture qui prévaut à partir de cette époque pour exprimer cette langue est un développement cursif de l'alphabet phénicien qu'on appelle néopunique. La phase de la langue qui y est représentée est un punique très évolué du point de vue tant phonologique que morphologique. On appelle cette phase de la langue : punique tardif ou néopunique, ce dernier terme étant né à l'origine pour définir un type d'écriture[2].

Avec l'établissement du pouvoir de Rome, le latin se superpose et se substitue au punique ; les inscriptions en latin deviennent de plus en plus nombreuses, mais le punique subsiste surtout dans des textes funéraires ou votifs[3] et dès la fin du I^er^ siècle a.C. des inscriptions bilingues commémorant des travaux d'architecture et des actes d'évergétisme apparaissent, surtout en Tripolitaine. Quelques inscriptions trilingues grecques, latines et puniques sont connues aussi. Les études du phénomène du bilinguisme ou trilinguisme an Afrique du Nord sont assez nombreuses[4]. Toutefois, la nouveauté des derniers travaux dans ce domaine réside dans la comparaison des textes dans le but de dresser un tableau de la société locale et de ses changements et d'essayer de définir les raisons de l'usage d'une langue déterminée ou de plusieurs langues, ce qui documente l'identité ou les identités de ceux qui écrivent, pendant

1. Par "punique" on entend la langue unitaire (du moins d'après les documents écrits) qui prévaut dans l'Occident phénicien à la suite de l'affirmation politique de Carthage en Méditerranée centrale et occidentale, v. Amadasi Guzzo 2014 (et bibliographie).
2. Sur la langue néopunique ou punique tardif v. Sznycer 1999, Amadasi Guzzo 1999. Sur la terminologie, Sznycer 1978.
3. Sur la diffusion des textes en latin v. Zucca 1996.
4. Par ex. Amadasi Guzzo 1987, Sznycer 1996 et 2002-2003.

les premiers siècles de la conquête romaine. Tout cela dans le cadre d'une évaluation historique plus nuancée qui ne se réduit pas aux concepts d'échanges bidirectionnels entre cultures, et aux processus appelés romanisation et hellénisation[5].

Les inscriptions bilingues et trilingues en Afrique du Nord, en particulier en Tripolitaine, ont été examinées avant tout pour mettre en évidence les rapports entre punique et latin – et aussi grec –, par A. Wilson, qui a dressé des tableaux de diffusion, en plus d'une étude comparée de chaque texte (Wilson 2012). Dans l'analyse des bilingues et trilingues en punique, latin et parfois grec de cette étude, le propos est centré sur le formulaire, l'onomastique et le lexique, avant d'aborder les raisons de la persistance du punique à côté du latin et, enfin sa disparition en tant que langue écrite. L'analyse de Wilson montre comment dans l'espace chronologique d'un peu moins d'un siècle les textes puniques ont été de plus en plus influencés par le latin, dont ils empruntent les formulaires, adoptent certains termes et, dans quelques cas, le système onomastique. D'autre part, F. Briquel Chatonnet a montré comment ces inscriptions publiques édilitaires perpétuent, sous des formes et dans un milieu historique bien différents, une tradition ancienne attestée en Phénicie par les inscriptions commémorant les entreprises royales[6].

Tandis que la langue écrite en caractères puniques semble disparaître en Afrique entre la fin du I^er^ et le début du II^e^ siècle p.C., elle subsiste dans l'usage parlé jusqu'au V^e^ siècle au moins, comme l'atteste notamment saint Augustin, qui lui attribue un statut important, en raison surtout de ses ressemblances avec la langue de la Bible. Dans cette période tardive elle est parfois écrite en caractères latins : ce sont les inscriptions latino-puniques, venant de l'intérieur de la Tripolitaine[7].

Les exemples les plus intéressants de bilinguisme ou trilinguisme viennent de la région de Lepcis Magna, qui fut une fondation phénicienne, d'après les auteurs anciens et quelques témoignages archéologiques, mais dont l'essor économique et monumental débute au II^e^ siècle a.C.[8]. C'est à partir de cette période que l'on assiste aussi à une éclosion extraordinaire de l'épigraphie en langue punique, qui n'a pas de parallèles en dehors de la Tripolitaine, tant du point de vue de l'écriture employée que de la régularité morphologique et orthographique de la langue dans la plupart des inscriptions. En outre, si d'autres établissements d'Afrique du Nord (surtout Mactar) présentent un nombre plus élevé d'inscriptions tardives (néopuniques), ce

5. En particulier Adams 2003, Wilson 2012, Rovai 2015. Sur le concept de croisement de cultures en Afrique du Nord, en particulier de romanisation, les discussions ont été nombreuses, surtout après le travail de Benabou 1976 ; v. en particulier, Crawley Quinn 2003, en général Mattingly 2011 ; dernièrement les ouvrages d'ensemble de Lassère 2015, Mugnai-Nikolaus-Ray, éd. 2016. Sur la Tripolitaine en particulier, Mattingly 1995.
6. Briquel Chatonnet 2018, 127-129.
7. Kerr 2010. Sur la période tardive de l'emploi du punique et sur les questions identitaires qui se posent surtout en Afrique du Nord après la troisième guerre punique, v. Campus 2012.
8. V. la belle synthèse de Di Vita-Évrard 2005.

n'est que Lepcis qui a livré une typologie de textes honorifiques ou commémorant des constructions, textes qui renvoient à des modèles épigraphiques surtout grecs et latins, n'existant pas ailleurs – jusqu'à présent – dans l'Afrique d'époque romaine[9]. L'exemple le plus ancien de texte punique de Lepcis (*IPT* 31 = *KAI* 119)[10] emploie encore une écriture de type punique et remonte à la fin du II[e] siècle a.C. environ. Il s'agit d'un texte difficile et encore mal compris, qui est en même temps une dédicace aux dieux "patrons de Lepcis", Shadrapa et Milk'ashtart (plus tard identifiés à Liber Pater et Hercule), mais aussi un texte honorifique pour un certain Addirbaal, daté d'après l'année de deux suffètes au noms puniques de Arish et Bodmilqart ; le texte nomme aussi les "grands et le peuple de Lepcis", qui dans des inscriptions bilingues successives correspondent au latin "*ordo et populus*".

Tout d'abord, nous avons un document d'un type différent par rapport à ce que nous connaissons de l'épigraphie phénicienne et punique : dans le cadre d'un formulaire traditionnel (dédicace aux dieux et formule de bénédiction finale), le contenu est en partie nouveau et on peut le comparer à des genres épigraphiques qui se diffusent à la période dite hellénistique dans toute la Méditerranée, comme l'a montré J. Prag[11]. La formule de datation, qui spécifie que les suffètes sont à Lepcis, ainsi que la mention des assemblées lepcitaines, montrent, en particulier, un souci d'indépendance et d'orgueil local à une période où la ville était politiquement sujette aux rois de Maurétanie. On constate donc, au sein de coutumes communes aux divers états méditerranéens, le soin d'indiquer l'appartenance à une identité spécifique bien enracinée, qui semble fondée certainement sur la langue et sur l'écriture, mais encore et en particulier sur le lieu d'origine, comme le montre également une petite inscription funéraire de Sabratha (*IPT* 7), elle-aussi encore punique, où l'on tient à montrer l'ascendance tyrienne de la famille du défunt[12].

---

9. Sur la "culture" de Lepcis à l'époque romaine v. par ex. Crawley-Quinn 2010. Il faut rappeler que des inscriptions "de construction" ou commémorant les hauts faits de souverains ou grands personnages, utilisant des formules différentes, existent depuis la diffusion de l'alphabet consonantique, v. Wilson 2012.
10. V. aussi Wilson 2012, 272-274. Le texte a été étudié à nouveau par Röllig 1996 et Garbini 2002, sans que toutes les difficultés qu'il pose aient été pourtant résolues. La numérotation des inscriptions dans IPT, souvent critiquée, parce que différente de celle des *Tripolitane* attribuée aux textes dans les publications de G. Levi Della Vida, n'a pas été ma "malencontreuse idée" (Sznycer 2002-2003, note 10), mais avait été établie par ce savant lui-même, dont l'intention était de réaliser un recueil organisé de manière semblable à l'IRT. On lui doit la nouvelle numérotation, que j'ai reproduite telle-quelle après en avoir discuté ensemble ; j'ai exécuté les contrôles sur les textes (et je me suis pour la première fois "familiarisée" avec l'écriture néopunique) et je me suis procuré les photos grâce à Antonino Di Vita, d'après les indications de mon grand-père. Nous avons ensemble rédigé les listes des inscriptions, en excluant, suivant sa volonté, les latino-puniques "trop difficiles" pour moi ; de mon initiative, j'ai ajouté entre parenthèses les numéros des publications de Levi Della Vida.
11. Prag 2013, 339-340.
12. Dernièrement Amadasi Guzzo 2013, 109-110.

Dans les dernières années du I^er siècle a.C., à l'époque d'Auguste, en même temps que le latin se diffuse, apparaissent les premières inscriptions bilingues qui commémorent l'érection de bâtiments publics grâce aux contributions financières de personnages locaux. Le texte le plus ancien – incomplet à la fin – se réfère à la construction du marché de la part d'un personnage qui s'appelle Hannobal fils de Himilkat Tapapius Rufus, en l'an 8-9 a.C. sur la base de la formule de datation comprenant les charges d'Auguste (*IPT* 21 = *KAI* 120)[13]. Ce qui est à noter ici c'est la correspondance exacte entre le texte latin (*IRT* 319) et le texte punique[14]. Le texte en latin, qui est le principal, est gravé sur 31 blocs du mur sud-ouest du marché, tandis que le texte en punique est gravé sur deux blocs constituant la frise d'un des deux édifices circulaires à l'intérieur du marché. Ainsi, comme le remarque J. Crawley Quinn[15], le latin était en vue à l'entrée du marché, mais ceux qui circulaient à l'intérieur avaient plus longtemps sous les yeux le texte punique. Celui-ci suit le schéma latin, qui est donc son modèle ; la datation d'après le proconsul semble manquer, mais (suivant le recueil IRT) elle pouvait se trouver dans la lacune du texte (nous n'en connaissons pas la longueur totale). L'intérêt de cette inscription, au-delà des nouvelles conventions orthographiques en punique et tout à fait normales en Tripolitaine, réside à la fois dans la manière suivant laquelle le formulaire et les fonctions romaines ont été transposés en punique et dans le système onomastique adopté par le personnage local qui a conçu le texte.

Ce même personnage, Hannobal, fils de Himilkat, Rufus qui s'est chargé de la construction du marché, s'est également occupé de celle du théâtre, en 1-2 p.C. (*IPT* 24a-b ; *IRT* 321-322)[16]. Il a rappelé son rôle dans plusieurs textes : deux inscriptions bilingues sont gravées sur les linteaux de deux entrées qui mènent de l'orchestre aux corridors ouest et est. Le texte latin est gravé au-dessus du punique et contient la datation à travers les charges de l'empereur Auguste. Le même texte, seulement en latin (*IRT* 323), est gravé sur un bloc identique aux deux autres, mais découvert en remploi[17]. Dans ces inscriptions le donateur a reçu deux titres qu'il n'avait pas en 8 a.C. puisqu'elles ne sont pas présentes dans les inscriptions du marché et dont l'origine est discutée ; il s'agit, en latin, de "*ornator patriae*" et de "*amator concordiae*", qui seront analysés ci-dessous.

Quelques observations concernent maintenant les charges et magistratures romaines citées dans les deux inscriptions, qui, comme l'a bien indiqué Levi Della Vida dans un article malheureusement difficile à consulter[18], sont soit identifiées avec des charges locales perçues comme équivalentes, soit traduites en punique

13. Jongeling 2008, Lebdah N 13.
14. Wilson 2012, 274-278.
15. Crawley Quinn 2010, 52 et Wilson 2012, 278.
16. Jongeling 2008, Labdah N. 16 ; Wilson 2012, 278-281.
17. Ensuite replacé "above the street door of the East dressing room" (*IRT* 323).
18. Levi Della Vida, 1971. V. aussi Bertinelli Angeli 1970.

par des expressions nouvelles. Au contraire, le nom de la magistrature d'origine phénicienne de suffète a été reproduit tel quel en latin. Évidemment, le terme *sufes* était déjà bien connu dans le monde romain, de plus cette charge était dépourvue d'une équivalence dans l'administration romaine. Au contraire, pour les locaux qui écrivaient en phénicien, le problème, aux premiers temps de l'administration romaine, a été certainement de rendre compréhensible aux compatriotes les fonctions étrangères, mais aussi d'employer le plus possible dans la version d'un texte "autre" un vocabulaire soulignant le rang de la langue locale.

Les "traductions puniques" des charges impériales ont été analysées plus d'une fois[19]. *Imperator*, était nouveau et sans équivalent punique ; ainsi, il est rendu par un mot libyque MYNKD qui devait désigner un chef avec une autorité exceptionnelle. Le mot, connu en touareg, se trouve dans des inscriptions libyques sous la forme MNKDH ; nous ne savons ni si l'équivalence *imperator* = MYNKD était régulière en Afrique, ni si MYNKD était déjà employé dans le punique pour désigner une charge de l'administration locale (un chef avec une autorité temporaire ?), car ce mot n'est attesté que dans la présente inscription. A Bitia, en Sardaigne (*KAI* 170) le terme latin *imperator* est simplement transcrit en punique, 'MPR'ṬR, à l'époque de Marc Aurèle, qui a régné entre 161 et 180.

Le consul était connu essentiellement pour ses fonctions militaires, car il est appelé RB MḤNT "chef de l'armée", dans une inscription de 14 p.C., écrite seulement en punique, venant de Ras el-Haddagia (*IPT* 76,2) ; le proconsul, *Lucius Aelius Lamia*, est appelé "le chef qui est au-dessous/à la place du chef de l'armée", RB TḤT RB MḤNT[20]. La charge de *pontifex maximus* est rendue par l'expression 'DR KHNM, non pas le "chef des prêtres" qui serait le RB KHNM, une fonction bien connue en punique, mais littéralement le "grand des prêtres", suivant une expression qui n'était pas attestée auparavant (Levi Della Vida[21] remarque que le mot 'DR pour indiquer le chef d'une fonction est employé dans le cas de l'adaptation en punique de charges étrangères, comme à Gozo, *KAI* 62 = *CIS* I, 132, où la fonction qui est généralement interprétée comme équivalente du *censor* est celle de 'DR 'RKT "le grand, c'est-à-dire le chef, des dépenses") et ici 'DR 'ZRM. = "praefectus sacrorum", une expression attestée seulement à Lepcis. La *tribunicia potestas*, inconnue dans l'administration punique, est traduite par l'expression qui signifie "au-dessous de l'autorité des dix ayant autorité" (TḤT MŠLT 'ŠR HMŠLM). La charge de MŠL, dont la racine veut dire

19. En particulier, dernièrement, Wilson 2012.
20. *KAI* 118 ; Jongeling 2008, Breviglieri N 1.
21. Levi Della Vida 1971.

"avoir un pouvoir, gouverner", était vraisemblablement une charge punique, mais l'expression dans son ensemble est une adaptation à une réalité nouvelle[22].

Plus tard, au contraire, les noms des fonctions sont transcrits et nous trouvons celle de *aedilis quattuorvir* dans l'inscription *IPT* 30 (*KAI* 125), écrit en lettres puniques ʻYDLS QWʻṬRBR ; le deuxième terme écrit *quattorbir* dans le texte en latin, a été adapté, d'après l'opinion commune, suivant une prononciation latine vulgaire ; cependant, il faut remarquer que le *bet* devait avoir en punique à cette époque une prononciation spirante, ce qui rend cette interprétation incertaine[23].

En ce qui concerne l'onomastique, tous les individus mentionnés ont des noms phéniciens ; mais le donateur a en plus un cognomen latin *Rufus* – une habitude onomastique qui apparaît en Tripolitaine pour la première fois[24] – écrit avec la terminaison du nominatif, comme cela arrive aussi dans les textes postérieurs (*IPT* 24a, b) du théâtre, dus au même personnage[25]. Cet Hannobal se qualifie suivant la coutume phénicienne en nommant son père, Hannobal, fils de Himilkat, mais il a en plus (lui ou son père) le nom de Tapapius et, en outre, le cognomen Rufus. Dans le texte latin du théâtre, comme le remarque déjà A. Wilson[26], il est appelé *Annobal Rufus Himilchonis Tapapi filius* , tandis que dans *IPT* 21 il est *Annobal Himilcho* (corrigé pour *Imilchonis*) *filius Tapapius Rufus* : comme tous les noms sont au nominatif, on peut attribuer *Tapapius* dans *IPT* 21 également à Himilkat . La famille *Tabahpi* est bien connue à Lepcis Magna[27] : par exemple dans un texte néopunique, *IPT* 23[28], est nommé un Yatonbal fils de Arish Tabahpi Sabine (YTNBʻL BN ʼRŠ ṬBḤPY SʻBYNʼ ; date incertaine, vers 60 p.C.)[29], suivant le même schéma onomastique de *IPT* 21 et ce nom de famille est généralement considéré comme d'origine locale. Nous avons donc ici trois niveaux de manifestation d'identité : romaine, punique et locale, ces deux dernières semblant se placer sur le même plan. Et ces trois niveaux persistent dans le courant du Ier siècle p.C., avec la prédominance de l'un ou de

---

22. Hannobal a en outre les fonctions de ZBḤ, littéralement "sacrificateur", qui correspond au latin "flamen" et de ʼDR ʻZRM, peu clair en punique, en latin "praefectus sacrorum" (v. déjà plus haut). Ces fonctions sont discutées par Wilson 2012, 276-277, avec citations de Bertinelli Angeli. V. aussi Levi Della Vida 1971, 467-469. Deux personnages, *flamines* de l'empereur, ont des fonctions qui apparaissent seulement dans le texte punique et qui restent peu claires, v. en détail IPT, p. 51-52.
23. PPG3 § 38 a. Elle se base sur l'orthographe latine (mais aussi la transcription QWʻṬRBR et non, éventuellement, QWʻṬWRBR).
24. Sur l'onomastique en Tripolitaine Amadasi Guzzo 1986 et 2002-2003.
25. Mais l'orthographe est légèrement différente : RWPS dans le texte du marché et RʼPS dans ceux du théâtre.
26. Wilson 2012, 280.
27. Liste dans IRT, p. 251.
28. *KAI* 123 : Jongeling 2008, Labdah N. 15.
29. Yatonbaʻl de *IPT* 23 est le même personnage que [*It*]*hymbal Arinis f*(*ilius*) *Sabinus Tap*[*apius*] de *IRT* 341, datée de 61-62. Un SʻBYNʼ TBḤ[PY], probablement le même individu était nommé sur un fragment de siège *IPT* 28.

l'autre suivant les endroits et les époques, pour des motifs qui ne sont pas toujours clairs. On remarque aussi qu'en peu d'années on passe de la transcription des noms latins au nominatif, à leur adaptation en punique avec la terminaison en *alef* (c'est-à-dire probablement -*e*) dans le cas des noms en -*us*, et en -*yod* ou -*yod-alef* pour les noms en -*ius*. Cette dernière adaptation est attestée pour la première fois dans notre documentation dans *IPT* 22 (temple de Rome et Auguste)[30], entre 14 et 29 p.C., sur la base des données du texte, où le nom de l'empereur en charge, *Tiberius*, est écrit ṬBRY, tandis que les noms des membres de sa famille, ainsi que le terme *Augustus* (*Tiberius Augustus* = ṬBRY 'WGSṬS) gardent la terminaison du nominatif et dérivent peut-être d'un modèle écrit.

L'orthographe en -' et en -Y(')[31] des noms latins, comme je l'ai déjà remarqué[32], correspond aux règles orthographiques suivies pour indiquer les pronoms suffixes de la troisième personne du singulier après une terminaison en voyelle -*a*, ou après une terminaison en -*i* ou en voyelle longue : cela montre que, quel que soit le cas du nom latin adapté, il a été inséré dans le système orthographique du punique. Il en va de même pour les noms communs : le latin *podium* est écrit en caractères néopuniques *p'dy* ; le latin *denarius* ou *denarii* est écrit *dn'ry'* ; ces exemples sont des cas où les noms empruntés ne sont certainement pas au vocatif ; ce n'est donc qu'une supposition fondée sur les orthographes latines en -*e* de noms propres en -*us* dans les inscriptions latino-puniques ou latines venant de régions de culture punique. C'est une orthographe qui a fait conclure que l'adaptation en punique des noms propres latins s'est faite d'après ce cas.

En 53-54 p.C., c'est encore un membre de l'élite locale qui s'occupe de la restauration du forum, qu'il commémore dans deux inscriptions bilingues gravées sur deux stèles (*IPT* 26 = *KAI* 124 ; *IRT* 338)[33]. Le texte le plus important est en latin, inscrit à l'origine en lettres de bronze, tandis que le punique est simplement gravé au-dessous. Comme dans les inscriptions antérieures, le texte punique ne mentionne pas la date d'après l'empereur et les fonctionnaires romains, comme cela est exprimé dans le texte latin ; il emploie un formulaire emprunté au latin, mais en partie indépendant, avec, encore une fois, le souci de rendre en punique des expressions et institutions romaines : il s'agit en particulier de l'institution de

30. *KAI* 122 ; Jongeling 2008, Labdah N. 14 ; v. Wilson 2012, 282-284.
31. *Alef* est employé parfois pour marquer la voyelle finale après le -i- (même procédé dans l'orthographe des pronoms suffixes, se prononçant /-iu/, masc. et /-ia/, fém.), comme dans le cas de *dn'ry'*.
32. Amadasi Guzzo 1995 (avec l'état de la question et la bibliographie) ; avec réaffirmation de l'adoption des noms au vocatif, Adams 2003, 218-219.
33. Jongeling 2008, Labdah N 18 ; Wilson 2012, 287-289. D'après *IRT* 338 les stèles étaient quatre à l'origine. Une seule est complète, la deuxième est fragmentaire ; des deux autres subsistaient les fragments des plinthes.

l'adoption[34]. Enfin, encore en 92 p.C., alors que Lepcis avait obtenu le droit de cité, un Tiberius Claudius Sestius de la tribu Quirina, donc un personnage local devenu romain, portant les mêmes noms que son père, fait graver en latin et en punique, sur trois faces d'un autel octogonal l'inscription qui commémore ses travaux dans l'aire du théâtre et l'honneur reçu de revêtir le *latus clavus* (*IPT* 27 = *KAI* 126; *IRT* 318 et 347)[35]. Ici le formulaire est calqué sur le latin, mais le mot technique *latus clavus* est traduit en punique par un terme qui doit signifier "vêtement" (ṢP'T).

Certains titres honorifiques du personnage ne sont pas latins, mais n'ont jusqu'à présent aucun parallèle en phénicien, quoique déjà en partie employés pour Hannobal Rufus. Il est intéressant de les reprendre. Hannobal Rufus revêt certaines fonctions, mais en plus il a les titres de MYŠQL 'RṢ et de MḤB D'T HTMT (*IPT* 24 = *IRT* 322), en latin "*ornator patriae*" et "*amator concordiae*". Dans *IPT* 27 = *IRT* 318 (fragmentaire) et 347, Tiberius Claudius Sestius est MḤB 'RṢ, "*amator patriae*", MḤB BN' 'M, en latin "*amator civium*", MYŠQL 'RṢ, "*ornator patriae*", MŠLK BN' 'M, sans équivalent en latin, probablement "celui qui sauve les citoyens" ; enfin MḤB D'T HTMT, "*amator concordiae*". Sauf dans le cas discuté de "*amator concordiae*", les titres sont équivalents dans les deux langues : il s'agit de calques. Cela pose le problème d'un côté de la signification de MḤB D'T HTMT, qui est interprété généralement comme "celui qui aime la connaissance complète/parfaite" ou "la connaissance de la perfection" par rapport à "*amator concordiae*" et, de l'autre, de l'origine de ces titres, que les commentateurs des textes latins attribuent en général au punique.

En ce qui concerne MḤB D'T HTMT, tandis que MḤB est un participe actif de la forme yifil de 'ḤB, "aimer" et ne pose pas de problème, D'T serait un substantif féminin rattaché à YD' "connaître" "savoir", une étymologie qui rend difficile la correspondance de ce mot avec "*concordia*". C'est pourquoi, A. Ambros et M. Jursa ont proposé que D'T, dérive d'une racine diffèrente, **wd'*, bien attestée en arabe, dont les dérivés ont plusieurs significations, à partir de "*to be at rest, in peace*", jusqu' à "*to make peace, to bring about a reconciliation*"[36]. Les considérations de Ambros et Jursa paraissent convaincantes et donneraient une explication satisfaisante à la signification de "*concordia*" du substantif D'T. Ainsi, toutes les expressions puniques et latines auraient une correspondance précise. Seule l'appellation de MŠLK BN' 'M, elle aussi inconnue ailleurs en punique, n'a pas de parallèle latin, peut-être

34. Le latin "*testamento adoptatus*", qui désigne Ba'lyaton Commodus, exécuteur final des travaux rappelés, est rendu en punique par la phrase suivante : "(Ba'lyaton Commodus) qui est entré en qualité de fils de Macer, fils de Gaius, grâce à l'écriture des affaires de la famille de Gaius, fils de Hanno …". Les mêmes personnages et les mêmes ouvrages sont commémorés dans *IRT* 615. Certainement l'adoption existait déjà dans le monde phénicien, mais le vocabulaire employé ici n'a aucun parallèle connu dans cette aire linguistique.
35. Jongeling 2008, Labdah N 19 ; Wilson 2012, 297-299.
36. Ambros-Jursa 2006, surtout 263-264 ; précédemment Krahmalkov 2000, s.v. traduit *d't* par "friendship".

seulement par oubli. Elle pourrait correspondre en effet à une expression latine du type "*servator civium*", qui, à ma connaissance, n'est cependant pas attestée[37].

Toutefois, ces expressions ne sont connues ni en phénicien, ni en punique, si ce n'est dans les exemples cités ici. De rares exemples d'inscriptions latines de Tripolitaine contiennent les titres d' "*amator patriae*", "*amator civium*" et "*ornator /ornatrix patriae*"[38]. L'origine de ces appellations honorifiques, sans doute passées du milieu phénicien au latin, me semble pourtant à chercher ailleurs, dans l'est hellénistique de langue grecque. Quelques comparaisons peuvent déjà être trouvées dans les appellations des Ptolémées. L'épiclèse de Ptolémée II, Philadelphe, est rendue à Idalion en phénicien par PLDLP (*KAI* 40,2), dans une formule de datation sur la base de la Canéphore d'Arsinoé[39]. Plus tard, l'inscription phénicienne dite de Ma'soub (*KAI* 18) est datée de l'an 27 de Ptolémée Évergète, dont l'appellatif est rendu en phénicien par l'expression P'L N'M, "celui qui fait du bien". Il semble donc que dans l'orient de la période hellénistique des titres honorifiques réservés d'abord en particulier aux successeurs d'Alexandre aient été adoptés par des souverains locaux, ainsi que par de grands personnages. Nous en avons quelques exemples dans le cas des rois nabatéens, qui s'expriment en araméen, mais dont la familiarité avec le monde de langue grecque est attesté par un certain nombre d'inscriptions bilingues[40]. En premier, le roi Arétas III se fait appeler en grec Philhellène sur les monnaies qu'il fait battre à Damas (environ 84-72 a.C.) ; des souverains successifs ont des titres araméens qui semblent pouvoir être mis en rapport tant avec les appellations des Ptolémées, qu'avec les titres des membres de l'élite de Lepcis. Arétas IV (9-8 a.C.-40-41 p.C.) prend le titre de "celui qui aime son peuple" (RḤM 'M') ; Rabbel II (70-106 p.C.), le denier roi de Nabatène, a le titre de "celui qui a fait vivre et sauvé son peuple" (DY 'ḤYY WŠYZB 'MH). Le roi qui "fait vivre son peuple" est un concept bien connu qui se trouve dans les inscriptions phéniciennes déjà depuis la fin du VIII^e siècle a.C. (Karatepe, *KAI* 26)[41] : il semble donc que ce genre de titres se soit affirmé en grec à une époque tardive (hellénistique), mais dérive d'idéologies répandues au Proche-Orient. Ainsi l'emploi de ces titres à Lepcis renvoie à cette culture hellénistique sur laquelle s'est en quelque sorte greffée la culture romaine.

---

37. V. pour l'interprétation, IPT, p. 68 ; Bertinelli Angeli 1970, 51. Noms propres avec la racine *šlk*, Benz 1972, 416-417.
38. IRT, p. 80 "these are translations of Punic titles ... and are paralleled at Sabratha (95) and Gigthis (*CIL* VIII, 22743), 81, 263, 264".
39. L'inscription est datée de l'an 31 de Tolémée, qui est l'an 57 de l'ère de Kition (255 a.C.) ; suit l'expression "étant Canéphore d'Arsinoé Philadelphe" (KNPRS 'RN'S PLDLP).
40. Classiques sont encore, pour la langue, Cantineau 1930-1932 ; en outre Starcky 1966. Nombreux sont les ouvrages sur Pétra : pour les monuments et les textes v. dernièrement Nehmé 2012. Bonne synthèse d'ensemble : Roche 2009.
41. Amadasi Guzzo 1984.

À côté du punique et du latin, le grec est parfois employé ; généralement il l'est par des personnages ayant une profession spécifique, en l'occurrence les médecins, comme l'a bien montré Adams. Deux inscriptions funéraires subsistent, malheureusement très endommagées (*IPT* 12 et 13 ; *IRT* 655 = *CIL* VIII, 16 et p. 2289, *IGRR* I, 938 ; *IRT* 654 = *CIL* VIII, 15, *IGRR* I, 937). La deuxième est l'épitaphe du médecin Klōdios ; la première celui de sa mère, au nom bien phénicien de Berekit (en grec Byrichth). C'est peut-être un personnage d'origine étrangère ou mixte, qui tient, en employant une langue comme le grec, liée à la science médicale, à montrer son prestige et son autorité.

Au contraire, nous ne savons pas pour quelle raison un bâtiment de culte a été dédié en latin, punique et grec (*IPT* 16 ; *IRT* 481 ; *SEG* IX, 802)[42]. Ce qui reste du texte punique n'est pas compréhensible. Encore une fois on trouve la transcription de Augustus et l'expression "*divi filius*" rendue par BN 'LM, fils du dieu.

On peut conclure rapidement que la situation épigraphique de Lepcis au Ier siècle p.C. montre une diffusion du latin très importante, accompagnée, dans les monuments les plus importants, d'un bon nombre de textes bilingues, qui adoptent de plus en plus dans un laps de temps bref les formulaires et l'onomastique latines. Le grec persiste comme langue de prestige, employé dans des circonstances spécifiques, par des professionnels, en particulier des médecins. Mais le punique, en dehors des bilingues, est employé fréquemment en particulier dans des textes quotidiens, comme les inscriptions sur urnes funéraires, certainement pendant plus d'un siècle ; il apparaît tant comme une langue de culture, avec des traditions bien établies et des écoles qui, sur la base du latin (et peut-être auparavant du grec), créent un système orthographique nouveau et régulier, et adaptent les formules et les termes latins à leur propre système linguistique et institutionnel, tant comme la langue, voire l'écriture, quotidienne de la population locale, quelle que soit son appartenance ethnique. En effet, les fermiers et agriculteurs de l'intérieur, dont l'onomastique est entièrement libyque, emploient pour leurs inscriptions funéraires (par ex. *IPT* 77-79) la langue et l'écriture d'origine phénicienne et manifestent éventuellement leur identité "ethnique" en citant leur tribu d'appartenance.

---

42. Wilson 2012, 284-286.

# Bibliographie

## Inscriptions

Bigi, F., Di Vita-Evrard, G., Fontana, S. et Schingo, G. (2009) : "The Mausoleum of Gasr Doga", *Libyan Studies*, 40, 25-46.

Bonacasa, N. et Mistretta, A. (2011) : "Il tempio di Serapide a Sabratha", *Mare Internum – Archeologia e culture del Mediterraneo*, 3, 83-102, [en ligne] https://www.academia.edu/7430586/Il_Tempio_di_Serapide_a_Sabratha_in_Mare_Internum_Archeologia_e_culture_del_Mediterraneo_Vol_3_2011_pp_83_102 [consulté le 04/03/2023].

De Simone, R. (2011) : "Le iscrizioni", in : Bonacasa & Mistretta 2011, 101-102.

De Simone, R. (2014) : "Su un'ignota Baalat a Sabratha. Note epigrafiche", *Mare Internum,* 5, 41-44, [en ligne] https://www.researchgate.net/publication/282121818_Su_una_ignota_Baalat_a_Sabratha_note_epigrafiche_in_Mare_internum_5_2013_2014_pp_41-44 [consulté le 04/03/2023].

Di Vita-Évrard, G. (1996) : "Le iscrizioni", in : Aa. Vv., "L'ipogeo dei Flavi a Leptis Magna presso Gasr Gelda", *Libya Antiqua*, N.S. II, 101-103 (écriture néopunique).

Di Vita-Évrard, G. (2009) : "The Neo-Punic Inscription", in : Bigi *et al.* 2009, 37-39.

Elmayer, A.F. (2019) : "Two Punic inscriptions from Roman Tripolitania", *Libyan Studies,* 50, 2019, 147-152.

*IPT* = Levi Della Vida, G. et Amadasi Guzzo, M.G., *Iscrizioni puniche della Tripolitania (1927-1967)*, Rome, 1987.

IRT = Reynolds, J.-M. et Ward Perkins, J.B., *Inscriptions of Roman Tripolitania*, Rome-Londres, 1952.

Jongeling, K., *Handbook of Neo-Punic Inscriptions*, Tübingen, 2008.

Kerr, R.M. (2010) : *Latino-Punic Epigraphy*, Tübingen.

## Études

Adams, J.N. (2003) : *Bilingualism and the Latin World*, Cambridge, [en ligne] https://www.cambridge.org/core/books/bilingualism-and-the-latin-language/1977D30B88BA060AA02ED9BF4DACE354 [consulté le 04/03/2023].

Amadasi Guzzo, M.G. (1984) : "Le roi qui fait vivre son peuple dans les inscriptions phéniciennes", *Die Welt des Orients,* 15, 109-118.

Amadasi Guzzo, M.G. (1986) : "L'onomastica nelle iscrizioni puniche tripolitane", *Rivista di Studi Fenici*, 14, 21-51.

Amadasi Guzzo, M.G. (1988) : "Cultura punica e cultura latina in Tripolitania. Osservazioni in base alle iscrizioni puniche e alle iscrizioni bilingui", in : Campanile *et al.,* éd. 1988, 22-33.

Amadasi Guzzo, M.G. (1995) : "More on the Latin Personal Names ending with *-us* and *-ius* in Punic", in : Zevit *et al.,* éd. 1995, 495-504.

Amadasi Guzzo, M.G. (1999) : "Quelques spécificités phonologiques du punique tardif", in : Lancel, éd. 1999, 183-190.

Amadasi Guzzo, M.G., Liverani, M. et Matthiae, P., éd. (2002) : *Da Pyrgi a Mozia. Studi sull'archeologia del Mediterraneo in memoria di Antonia Ciasca,* Vicino Oriente. Quaderno 3/1, Rome.

Amadasi Guzzo, M.G. (2002-2003) : "Le plurilinguisme dans l'onomastique personnelle à l'époque néopunique", *AntAfr,* 38-39, 281-288 [en ligne] https://www.persee.fr/doc/antaf_0066-4871_2002_num_38_1_1362 [consulté le 04/03/2023].

Amadasi Guzzo, M.G. (2013) : "Ancora sull'espressione 'figlio di Tiro' in fenicio", *Rivista di Studi Fenici*, 40, 107-114.

Amadasi Guzzo, M.G. (2014) : "Punic Scripts", in : Hackett & Aufrecht 2014, 314-333.

Ambros, A.A. et Jursa, M. (2006) : "No Flight of Peace, No Lover of Wisdom? Reconsideration of Two Phrases in Phoenician and Punic", *Journal of Semitic Studies,* 51, 257-265.

Beltrán Lloris, F. et Díaz Ariño, B., éd. (2018) : *El nacimiento de las culturas epigráficas en el Occidente mediterráneo. Modelos romanos y desarollos locales* (*III-I a.E.*), Madrid.

Benabou, M. (1976) : *La résistance africaine à la romanisation*, Paris.

Benz, F.L. (1972) : *Personal Names in the Phoenician and Punic Inscriptions,* Studia Pohl 8, Rome.

Bertinelli Angeli, M.G. (1970) : *Nomenclatura pubblica e sacra di Roma nelle epigrafi Semitiche*, Gènes.

Briquel Chatonnet, F. (2018) : "L'épigraphie publique dans le monde punique (II^e siècle av. J.-C.-I^er siècle après)", in : Beltrán Lloris & Díaz Ariño, éd. 2018, 121-130.

Campanile, E., Cardona, G. R. et Lazzeroni, R., éd. (1988) : *Bilinguismo e biculturalismo nel mondo antico, Atti del Colloquio interdisciplinare tenuto a Pisa il 28 e 29 settembre 1987,* Pise.

Campus, A. (2012) : *Punico, Postpunico. Per un'archeologia dopo Cartagine*, Tivoli, [en ligne] https://www.academia.edu/9523416/Punico_-_postpunico_Tivoli_2012 [consulté le 04/03/2023].

Cantineau, J. (1930-1932) : *Le Nabatéen*. I. *Notions générales, écriture, grammaire* ; II. *Choix de textes – Lexique*, Paris.

Consani, C., éd. (2015) : *Contatto interlinguistico fra presente e passato*, Saggi 14, Milan, [en ligne] https://www.ledonline.it/Il-Segno-le-Lettere/allegati/728-Contatto-Interlinguistico-integrale.pdf [consulté le 04/03/23].

Crawley Quinn, J. (2003) : "Roman Africa ?", in : Merryweather & Prag, éd. 2003, 7-34.

Crawley Quinn, J. (2010) : "The Reinvention of Lepcis", in : *Bollettino di Archeologia on Line, volume speciale*, *International Congress of Classical Archaeology. Meetings between Cultures in Classical Mediterranean*, 52-69.

Di Vita, A. et Di Vita-Évrard, G., éd. (2005) : *La Libye antique. Cités perdues de l'empire romain*, Paris.

Di Vita-Évrard, G. (2005) : *Lepcis Magna*, in : Di Vita & Di Vita-Évrard, éd. 2005, 44-145.

Friedrich, J. et Röllig, W. (1999) : *Phönizisch-punische Grammatik.* 3. *Auflage neu bearbeitet von M.G. Amadasi Guzzo unter Mitarbeit von W.R. Mayer*, Rome.

Fronzaroli, P., éd. (1978) : *Atti del secondo congresso internazionale di linguistica camito-semitica*. *Firenze, 16-19 aprile 1974*, Quaderni di semitistica 5, Florence.

Garbini, G. (2002) : "Terminologia finanziaria in punico (a proposito di *KAI* 119)", in : Amadasi Guzzo *et al.,* éd. 2002, 245-251.

Hackett, J.A. et Aufrecht, W.E. (2014) : *"An Eye for Form". Epigraphic Essays in Honor of Frank Moore Cross*, Winona Lake.

Jongeling, K. (2008) : *Handbook of Neo-Punic Inscriptions*, Tübingen.

Kerr, R.M. (2010) : *Latino-Punic Epigraphy*, Tübingen.

Krahmalkov, C. R. (2000) : *Phoenician Punic Dictionary,* OLA 90 / Studia Phoenicia 15, Louvain.

Lancel, S., éd. (1999) : *Numismatique, langues, écritures et arts du livre, spécificités des arts figurés, Actes du VII^e colloque international réunis dans le cadre du 121^e congrès des Sociétés Historiques et Scientifiques, Nice, 21 au 23 octobre 1996*, Paris.

Lassère, J.-M. (2015) : *Africa, quasi Roma 256 av. J.-C. – 711 ap. J.-C.*, Études d'Antiquités Africaines, Paris.

Levi Della Vida, G. (1963) : "Sulle iscrizioni 'latino-libiche' della Tripolitania", *Oriens Antiquus,* 2, 65-94.

Levi Della Vida, G. (1971) : "Magistrature romane e indigene nelle iscrizioni puniche tripolitane", *Studi in onore di Edoardo Volterra*, vol. VI, Milan, 457-469.

Mattingly, D.J. (1995) : *Tripolitania*, Ann Arbor.

Mattingly, D.J. (2011) : *Imperialism, Power and Identity : Experiencing the Roman Empire*, Princeton.

Merryweather, A.D. et Prag, J.R.W. éd. (2003) : *"Romanization"? Proceedings of a post-graduate colloquium. The Institute of Classical Studies of London, 15 November 2002,* Digressus Suppl. 1, Londres, [en ligne] https://www.academia.edu/833475/Romanization [consulté le 04/03/2023].

Mullen, A. et James, P. éd. (2012) : *Multilingualism in the Graeco-Roman Worlds*, Cambridge.

Nehmé, L., avec la collab. de J. T. Milik et R. Saupin (2012) : *Pétra. Atlas archéologique et épigraphique*. 1. *De Bāb as-Sīq au Wādi al-Farasah*, Paris.

Mugnai, N., Nikolaus, J. et Ray, N., éd. (2016) : *De Africa Romaque. Merging Cultures across North-Africa, Proceedings of the International Conference held at the University of Leicester* (*26-27 October 2013*), Society for Libyan Studies Conference 1, Londres.

Prag, J.R.W. (2013) : "Epigraphy in the western Mediterranean: a Hellenistic phenomenon?", in : Prag & Crawley Quinn, éd. 2013, 320-347.

Prag, J.R.W. et Crawley Quinn, J., éd. (2013) : *The Hellenistic West*, Cambridge.

Roche, M.-J. (2009) : *Pétra et les Nabatéens*, Paris.

Röllig, W. (1996) : "Die Stiftungsinschrift für Šadrapa und Milk-Aštart aus Leptis Magna *IPT* 31", *Oriens*, 35, 179-187.

Rovai, F. (2015) : "I rapporti tra i codici in due repertori complessi dell'antichità: latino-gallico e latino-neopunico", in : Consani, éd. 2015, 197-216.

Starckyn J. (1966) : "Pétra et la Nabatène", in : Dictionnaire de la Bible Suppl. 7, Paris, cols. 885-1018.

Sznycer, M. (1978) : "L'emploi des termes 'phénicien', 'punique' et 'néopunique'. Problèmes de méthodologie", in : Fronzaroli, éd. 1978, 261-268.

Sznycer, M. (1996) : "Le bilinguisme en Afrique du Nord à l'époque romaine", *Antiquités sémitiques*, I, 197-210.

Sznycer, M. (1999) : "Le punique en Afrique du Nord à l'époque romaine d'après les témoignages épigraphiques", in : Lancel, éd. 1999, 171-181.

Sznycer, M. (2002-2003) : "Nouvelles observations et nouvelles réflexions sur le bilinguisme punico-latin: langue de culture et langue d'usage", *AntAfr,* 38-39, 275-280, [en ligne] https://www.persee.fr/doc/antaf_0066-4871_2002_num_38_1_1361 [consulté le 04/03/2023].

Wilson, A.I. (2012) : "Neo-Punic and Latin inscriptions in Roman North-Africa. Function and Display", in : Mullen & James, éd. 2012, 265-316.

Zevit, Z., Gitin, S. et Sokoloff, M., éd. (1995) : *Solving Riddles and Untying Knots. Biblical, Epigraphic and Semitic Studies in Honor of Jonas C. Greenfield*, Winona Lake, [en ligne] https://books.google.fr/ [consulté le 04/03/2023].

Zucca, R. (1996) : "Inscriptiones latinae liberae reipublicae Africae, Sardiniae et Corsicae", in : *L'Africa Romana XI* (*Cartagine 15-18 dicembre 1994*), Sassari, 1425-1489.



Amadasi Guzzo, Maria Giulia (2023) : "Quelques réflexions sur les inscriptions bilingues et trilingues de Tripolitaine", in : Roure, Réjane, éd., *Le multilinguisme dans la Méditerranée antique*, Pessac, PUB, Diglossia 1, 2023, 199-212, [en ligne] https://una-editions.fr/sur-les-inscriptions-de-tripolitaine [consulté le 06/03/2023]





# APPROCHE DU MULTILINGUISME EN GAULE MÉDITERRANÉENNE PROTOHISTORIQUE

Réjane Roure
avec la collaboration de Michel Bats

La Celtique méditerranéenne est durant l'âge du Fer un espace de contacts et d'échanges protéiformes où vont se côtoyer différentes populations, et donc différentes langues, tout au long des six siècles qui succèdent aux premières rencontres entre les populations habitants ces rivages et les Grecs, ou d'autres marchands méditerranéens (phéniciens, étrusques) venus également fréquenter ces parages. Chez les populations locales, sont parlés le gaulois et l'ibère ; les autres langues attestées dans cet espace, de différentes manières et à des degrés bien divers, sont le grec, le phénicien, l'étrusque et le latin. Nous allons présenter successivement les différentes attestations de chacune de ces langues dans le Midi de la Gaule, avant de nous interroger sur les situations de multilinguisme que nous pouvons restituer à partir des données dont nous disposons. "Les documents sont rares, mais ils témoignent de situations d'échange où le bilinguisme apparaît comme une nécessité"[1]. Notre propos ne sera pas de traiter de la question de l'usage de l'écriture en Gaule – qui est un sujet déjà largement traité –, mais bien de tenter de restituer les langues parlées et/ou comprises en Celtique méditerranéenne à travers les attestations épigraphiques, prises comme reflet des langues parlées, et les sources littéraires, qui évoquent parfois les langues utilisées dans telle ou telle circonstance. L'ensemble de ces données, certes très lacunaires, permet toutefois de dresser le tableau d'une Gaule méridionale où s'est développé un multilinguisme certain[2], à l'exemple d'autres contextes historiques ou ethnographiques mieux documentés.

---

1. Bats 2011b, 129.
2. Bats 2011a.

# Les langues locales en Gaule méditerranéenne

## Le gaulois

Le gaulois est la langue que l'on peut considérer comme native dans cet espace. Si l'usage de cette langue n'est attesté archéologiquement par des inscriptions utilisant l'alphabet grec pour écrire le gaulois (gallo-grec) qu'à partir du II^e siècle a.C., on ne peut en déduire – comme cela a parfois été fait – qu'il n'apparaît qu'à ce moment-là, mais simplement qu'il est écrit seulement à partir de cette date[3]. Il est présent à travers plusieurs anthroponymes dès le V^e siècle a.C. et jusqu'à l'époque romaine dans toute la région[4], transcrits grâce à des alphabets étrangers (grec, ibère, étrusque). Certains linguistes ont voulu marquer la distinction entre une langue gauloise qui n'apparaîtrait qu'au second siècle, à la suite de l'arrivée de nouvelles populations au cours du III^e siècle a.C. et une langue ligure plus ancienne qui serait la véritable langue native de la Gaule méditerranéenne, dans le cadre d'un schéma historique où les Ligures seraient la population autochtone occupant tout cet espace géographique[5], tandis que les Gaulois, celtophones, n'arriveraient que dans le cadre des invasions du second âge du Fer. Ce schéma est totalement obsolète, depuis les travaux des archéologues en Gaule méditerranéenne dans les années 80[6] et les travaux convergent désormais pour affirmer que la côte méditerranéenne de la Gaule fait partie intégrante du monde celtique durant l'âge du Fer[7]. C'est dans tous les cas comme cela que les Grecs caractérisent cet espace lorsqu'ils l'abordent au début du VI^e siècle a.C. et le nomment à la fin de ce siècle et au début du V^e siècle : Hécatée cite plusieurs villes comme celtiques dans cette région et Hérodote mentionne conjointement le pays des Celtes et la ville de Pyrénée. Si la question suscite encore un certain nombre de débats, en raison du poids historiographique des Celtes, le fait qu'une langue celtique était parlée dans cet espace ne fait aucun doute[8].

Plusieurs noms gaulois sont écrits en grec, sur des fragments de céramique que l'on peut dater du V^e ou du IV^e siècle a.C. : à Peyriac-de-Mer (Aude), un graffite écrit en grec, daté du IV^e siècle a.C., donne le nom *Kanikône*, qui a été interprété au départ comme un nom ibère, gravé par un personnage bilingue, mais pour lequel Michel Bats a proposé l'hypothèse d'un "nom gaulois composé *can-ik*-on (voir Canicus/os) à désinence ibérisée par contact et transcrit en alphabet grec"[9]. À Martigues, dans une

---

3. Bats 2003, Bats 2013.
4. Untermann 1992.
5. Barruol 1969, Kaenel & Roure 2019.
6. Py 1993.
7. Py 2003, Garcia 2004, Roure 2020.
8. Bats 2011a, De Hoz 2005.
9. Bats 2011a, 210.

couche de destruction de la fin du III^e siècle a.C., a été découverte une coupe portant le nom gaulois inscrit en grec Orbônos (ou Orbôlios)[10]. À cette liste vient s'ajouter un nouvel anthroponyme découvert récemment sur le site du Cailar (Gard) que nous présenterons en détail un peu plus loin dans cet article.

Concernant les noms gaulois écrits en étrusque, seules deux attestations sont connues. En relisant un graffite découvert à Ensérune, interprété à l'origine comme de l'écriture ibère, Javier de Hoz a identifié le mot *Smeraz*, nom d'origine celtique, écrit en alphabet étrusque[11]. À Lattes, parmi les noms déchiffrés sur les graffites en langue étrusque, sur céramique étrusque, dans les niveaux du premier quart du V^e siècle a.C., *ucial* pourrait être selon G. Colonna[12] et Javier de Hoz un nom de femme d'origine celtique[13]. D'autres exemples existent ailleurs de nom de femme locale écrit en étrusque[14].

Enfin, d'autres noms de consonance celtique sont écrits en ibère, dans le secteur de la Gaule méridionale où cette langue est employée : à Ensérune (Hérault), c'est une soixantaine de noms gaulois écrits en ibère qui sont référencés[15].

Enfin, quand les populations du Midi de la France se décident à employer l'écriture de manière un peu plus fréquente, pour laisser des dédicaces aux dieux, pour graver des stèles funéraires, ou pour laisser des marques de propriétés sur des céramiques, toutes ces inscriptions témoignent d'une langue gauloise appartenant à la famille des langues celtiques. Parmi les exemples les plus intéressants, citons les dédicaces aux mères de Nîmes et de Glanum, utilisant le même formulaire *bratou dekanten* ; les stèles funéraires découvertes dans les environs de Glanum ; la coupe en campanienne A découverte à La Cloche (Bouches-du-Rhône) portant le graffite "Je suis la propriété inaliénable d'Eskengolatis" (ECKEGGOLATI ANIATEIOC IMMI, RIG I, G-13 (RIIG BDR-06-01).

## L'ibère

La question de l'ibère est un peu différente et se mêle aux travaux concernant le faciès ibéro-languedocien présent dans l'ouest de la Gaule méditerranéenne et la présence des populations ibériques dans cette région[16]. Certains considèrent que des populations ibériques sont présentes en Roussillon et en Languedoc occidental

---

10. Bats 2013, 115.
11. de Hoz 2008.
12. Colonna 1980.
13. Bats 2011a, 204.
14. Bourdin 2006.
15. Untermann 1980, Ruiz Darasse 2010.
16. Gailledrat 1997.

depuis une date haute et que l'ibère est donc une langue native pour ces régions[17] ; d'autres chercheurs estiment qu'il s'agit d'une langue véhiculaire utilisée par des courtiers installés dans les places de commerce de ce secteur[18]. L'appartenance du Roussillon et du Languedoc occidental à la sphère du monde ibérique est soulignée par de nombreux éléments[19] : l'architecture, les céramiques, le monnayage, et bien-sûr la présence de l'écriture ibère, dont les plus anciennes attestations dans cette région remontent au IVe siècle a.C. – soulignons à nouveau cependant que les attestations écrites ne peuvent pas (ne doivent pas) être utilisées pour déterminer la présence d'une langue, ce qui rend bien entendu éminemment difficile pour l'archéologie de les pister dans le cas des périodes protohistoriques où les langues ne sont pas forcément écrites.

La langue ibérique est présente à la fois par des graffites sur céramiques et des lettres gravées sur des feuilles de plomb, a priori à vocation commerciale très peu appartiennent à la catégorie des inscriptions lapidaires. En Gaule, on en connaît des attestations à Ruscino, Pech Maho, Peyriac-de-Mer, Ensérune. Ensérune est l'un des sites de Celtique méditerranéenne qui a livré le plus grand nombre d'inscriptions en langue ibère[20].

On peut souligner que la présence de plusieurs noms gaulois écrits en caractères ibériques, comme nous l'avons signalé plus haut, est un signe du bilinguisme qui devait exister dans cette région. Ce bilinguisme pouvait être le fait d'une activité commerciale intense, mais aussi de la présence d'une population mixte, coexistant dans cet habitat, à l'instar de ce que Stéphane Bourdin a pu mettre en évidence pour les ports ligures où la documentation – quoique faible – est toutefois plus abondante que pour la Gaule[21].

## La présence des langues étrangères en Gaule

### Les témoignages concernant la pratique de l'étrusque en Gaule

La présence étrusque en Gaule méditerranéenne est perçue essentiellement à travers la diffusion des productions issues de cette région – vin transporté dans les amphores, vaisselle à boire. La perception de ces échanges a connu un singulier renouvellement au cours de ces dernières années, à tel point que certains discours sont quasiment devenus obsolètes. Deux sujets ont particulièrement fait débat : la date des premières arrivées d'importations étrusques d'une part – avant ou après

17. Jannoray 1955, 437.
18. Untermann 1992, De Hoz 1993, De Hoz 2011.
19. Jannoray 1955, Gailledrat 1997.
20. Les découvertes de ce site sont présentées en détail dans ce volume par Coline Ruiz Darasse.
21. Bourdin 2006.

la fondation de Marseille – et les vecteurs de leur diffusion de l'autre – Étrusques seuls, ou Phocéens et Étrusques dans le même mouvement –, ces deux questions étant largement entremêlées[22]. Ces travaux ont conduit vers une appréhension plus nuancée car plus complexe des dynamiques d'échanges qui se sont développées en Gaule méditerranéenne au cours de l'âge du Fer, en liaison avec la diversité des pratiques de l'*emporia* entre les VIe et Ve siècles avant notre ère en Méditerranée[23]. Dans ces débats, les populations gauloises apparaissent le plus souvent au second plan, et généralement comme des acteurs passifs de ces échanges, dans le meilleur des cas comme de simples intermédiaires[24]. Pourtant l'analyse des données archéologiques relativement importantes dont on dispose désormais, couplée au rejet de l'idée préconçue de la supériorité grecque[25] qui s'inscrit dans le mouvement des études post-coloniales, permettent de proposer un autre schéma historique au sein duquel les populations de la Celtique méditerranéenne jouent le rôle d'un véritable partenaire. Le site de Lattes a livré un témoignage exceptionnel de cette interaction entre les Étrusques et les Gaulois, puisque les fouilles des années 2000 ont permis de mettre en évidence une maison-entrepôt étrusque au sein de la ville même de *Lattara*, à proximité du port[26], et à un kilomètre seulement de la vaste agglomération de La Cougourlude[27]. La présence de marchands étrusques installés au sein du comptoir de *Lattara* ne fait donc aucun doute[28], quotidiennement au contact des populations gauloises habitant dans le reste de l'agglomération.

Le bilinguisme étrusque-gaulois, voire le trilinguisme pour certains (étrusque, grec et gaulois), apparaît comme une conséquence logique et naturelle de ces trafics commerciaux, à l'instar des situations rencontrées dans la plupart des ports, dans l'Antiquité[29] comme à d'autres époques[30]. Ainsi, la langue étrusque était certainement parlée – pour le moins comprise – à Marseille aux VIe et Ve siècles a.C. On ne connaît pourtant que quelques graffites étrusques dans la cité phocéenne même[31], mais les relations entre les Massaliètes et les Étrusques sont avérées par d'autres éléments. Les sources littéraires rapportent que lors de la fondation de Marseille, les Phocéens firent escale à Rome, alors que Tarquin l'Ancien était roi – personnage très probablement bilingue étant donné qu'il est le fils du grec Démarate, artisan céramiste originaire de Corinthe, qui s'était installé à Tarquinia, où il avait épousé une femme d'origine étrusque dont il eut deux enfants[32], élevé

---

22. Bats 1998, Bats 2000, Bats 2012, Py 1995, Dedet, Py 2006, Daveau & Py 2015.
23. Bats 2012, Gailledrat 2014, Gailledrat *et al.* 2018.
24. Bats 1992.
25. Roure 2013.
26. Py *et al.* 2006.
27. Daveau & Py 2015.
28. Gailledrat & Vacheret 2020.
29. Bourdin 2006.
30. Grenet 2013.
31. Bats 2011a, 199.
32. Bourdin 2006, 29 (note 38 pour l'ensemble des sources antiques évoquant Démarate).

d'après Tite-Live à la fois selon les coutumes grecques et les traditions étrusques ; personnage qui témoigne donc de l'usage de l'étrusque dans les premiers temps de la ville du Latium. Par ailleurs, l'archéologie a montré combien les Phocéens étaient impliqués à Gravisca, le port de la cité étrusque de Tarquinia[33]. Enfin, certaines des épaves découvertes le long du littoral méditerranéen entre l'Italie et l'Espagne semblent témoigner de la présence à leur bord de personnes d'origines diverses : ainsi le bateau chargé d'amphores étrusques retrouvé au large de l'îlot du Grand Ribaud possédait un matériel de bord d'origine massaliète et une technique de construction a priori grecque[34].

Les indices archéologiques de la pratique de l'étrusque ailleurs en Gaule sont encore plus ténus mais ils existent : à Saint-Blaise, on a retrouvé des graffites étrusques portant des noms connus à Véies et à Vulci ; à Béziers, deux graffites en étrusque sont signalés[35] ; à Lattes enfin, où s'installent des commerçants étrusques comme nous l'avons déjà mentionné, plusieurs graffites en étrusque ont été découverts, correspondant à des noms étrusques[36], et dans un cas au nom d'une femme gauloise comme nous l'avons mentionné ci-dessus ; à Ensérune, le graffiti *Smeraz* en alphabet étrusque correspondrait aussi au nom d'une femme[37]. Il est envisageable que ces deux graffites puissent être liés à des mariages mixtes, entre des marchands étrusques et des femmes locales.

Dernier marqueur de l'usage de l'étrusque en Gaule : la lettre commerciale écrite sur une feuille de plomb découverte à Pech Maho (Sigean, Aude), au verso d'un contrat rédigé en grec pour Héronoiios[38]. On ne comprend pas le sens du texte mais l'on sait qu'il ne s'agit pas de la traduction du texte grec écrit sur l'autre face de la feuille de plomb ; deux noms étrusques y ont été repérés ainsi que ce qui est interprété comme le nom étrusque de Marseille (*Matalia*).

En dépit de ces faibles témoignages archéologiques directs concernant l'usage de l'étrusque en Gaule méditerranéenne, il ne fait pas de doute – nous semble-il – que cette langue était parlée dans un certain nombre de ports du littoral gaulois, ne serait-ce que par les intermédiaires qui acquéraient les amphores et la vaisselle arrivant dans ces comptoirs de commerce.

---

33. Torelli 1982.
34. Long & Sourisseau 2002.
35. Bats 2011a, 204.
36. Colonna 1980, Belfiore 2015.
37. De Hoz 2008.
38. Lejeune *et al.* 1988, Bats 2011a, 201.

## Les Gaulois et le phénicien

Parmi les langues extérieures à la Gaule, il faut mentionner également le phénicien. On n'en connaît pas d'attestations écrites en Gaule (en dehors de quelques timbres sur amphores qui relèvent des échanges économiques) ; en revanche sa connaissance par certains Gaulois transparaît dans les textes antiques. Ainsi, Polybe mentionne explicitement le fait qu'un Gaulois parlait le phénicien :

> "Cet homme (Autarite le Galate) était très influent dans les assemblées parce que beaucoup comprenaient son langage ; en effet, au cours de ses longues campagnes, il avait appris à parler le phénicien, et cette langue touchait leur sensibilité à la plupart car les longs services antérieurs la leur rendaient familière" (Polybe, *Histoires*, 1.80.5-7).

Ce passage s'inscrit dans le contexte du mercenariat, auquel les Celtes ont largement participé[39]. Polybe évoque ici l'épisode d'une révolte de mercenaires vers 237 a.C. – à l'issue de la première guerre punique – dont l'un des chefs de file fut un Gaulois nommé Autarite. Il n'est pas précisé de quelle région de la Gaule il était originaire. Il est intéressant de souligner que Polybe indique non seulement qu'Autarite parlait le phénicien, mais aussi que de nombreuses personnes comprenaient cette langue parmi les mercenaires, au sein desquels figuraient probablement nombre de Gaulois[40]. Le phénicien semble donc avoir été une sorte de langue commune véhiculaire en Méditerranée au milieu du III^e^ siècle a.C. dont l'usage s'était répandu à travers le mercenariat. Carthage a été l'une des principales cités faisant appel à des mercenaires depuis au moins le V^e^ siècle a.C. et plusieurs textes indiquent que des Gaulois faisaient partie des hommes régulièrement employés par la cité phénicienne. Parallèlement, il ne faut pas non plus écarter la possibilité que des marchands phéniciens aient fréquenté les rivages de la Gaule, même si les traces archéologiques de leur passage sont extrêmement ténues. On peut mentionner des vases d'inspiration phénicienne découverts en Languedoc occidental (dans l'Aude) : dans la nécropole de Mailhac[41] et dans la nécropole du Pontil à Bize-Minervois[42]. Il s'agit de céramiques produites localement, dans la même pâte que les céramiques non tournées traditionnelles, mais qui reprennent des codes étrangers, clairement phéniciens : soit au niveau des formes, avec un vase imitant des amphores en sac, comportant de petites anses verticales près du bord ; soit au niveau du décor, avec des couvertures rouges cherchant vraisemblablement à imiter la couleur des argiles utilisées dans les productions phéniciennes. Ces productions locales s'insèrent dans le courant commercial phénicien qui a entrainé l'importation sur le littoral de la Gaule méditerranéenne des amphores originaires de

39. Péré-Noguès 2007.
40. Péré-Noguès 2007.
41. Janin 2000, Gailledrat 2014, 57.
42. Ropiot 2013.

ce secteur[43]. L'imitation de formes phéniciennes en céramique locale est peut-être également liée à une certaine connaissance de ces vases à travers les déplacements de personnes, dans le cadre des échanges ou du mercenariat.

Un autre épisode de la seconde guerre punique nous conduit à nous interroger sur les langues qui étaient parlées en Celtique méditerranéenne à cette époque : la rencontre entre Hannibal et les chefs gaulois réunis à Ruscino. Tite-Live narre cet épisode qui se place juste après la traversée des Pyrénées par le chef carthaginois :

> "Hannibal (…) envoie aux chefs une députation, pour leur demander un entretien : qu'ils s'approchent donc d'Iliberris, ou bien il s'avancera jusqu'à Ruscino ; la proximité rendra l'entretien plus facile. Il les recevra avec plaisir dans son camp ; avec plaisir aussi il se rendra près d'eux. C'est comme hôte, et non comme ennemi de la Gaule, qu'il se présente ; s'ils le veulent, il ne tirera point le glaive avant d'être arrivé en Italie. Après ces négociations, les petits rois de ces contrées vinrent aussitôt asseoir leur camp près d'Iliberris, et entrèrent sans crainte dans celui des Carthaginois. Gagnés par des présents, ils laissèrent l'armée traverser tranquillement leur pays, le long des murs de Ruscino" (Tite Live 21.24).

L'historien romain n'apporte aucun élément concernant la manière dont s'est déroulée l'échange et quelle langue a été utilisée mais l'on peut remarquer que quelques phrases plus loin, juste après le passage des Alpes, Tite-Live prend soin de préciser qu'Hannibal a fait appel à un interprète :

> "il place dans l'enceinte des montagnards enchainés ; puis jetant à leurs pieds des armes gauloises, il dit à un interprète de leur demander, si, pour prix de la liberté, d'une armure et d'un cheval destinés au vainqueur, ils veulent entrer en lice" (Tite Live 21.42).

Pour l'entretien d'Hannibal avec les chefs gaulois en revanche, rien n'est précisé ; il est possible évidemment qu'il y ait eu néanmoins des interprètes, mais il me semble également possible d'envisager que Tite-Live considérait (ou savait) que les deux partis pouvaient s'exprimer dans une langue commune. L'hypothèse qui semble la plus probable est alors que cette langue commune était le phénicien, appris par les Gaulois dans le cadre du mercenariat ainsi que du commerce. Toutefois, il pourrait également s'agir de l'ibère, langue parlée dans la région de Ruscino, comme en attestent de nombreux témoignages épigraphiques, et peut-être comprise par Hannibal, ou au moins par certains de ses proches. Enfin, une dernière hypothèse ne doit pas être négligée : il est possible que l'échange ait eu lieu en grec, parlé par les Gaulois qui commerçaient avec les Grecs de Massalia et d'Emporion depuis plusieurs siècles, et parlé également par Hannibal, qui avait eu un précepteur grec, le spartiate Sosilos[44].

---

43. Gailledrat 1997, Gailledrat 2014.
44. Cornelius Nepos, *Vie des Grands capitaines*, Hannibal, 13.

## Le grec, langue parlée sur tout le littoral gaulois ?

Le grec constitue bien entendu la langue principale du bilinguisme des Gaulois du Sud, puisque l'essentiel des échanges économiques qui ont eu lieu dans cette région au cours de l'âge du Fer sont liés à la présence des Phocéens installés à Marseille et à Emporion.

### Les inscriptions à caractère commercial

Plusieurs documents archéologiques attestent de l'usage du grec et de sa compréhension par les populations locales. Les plombs commerciaux sont l'un des meilleurs témoignages de cette connaissance du grec, et de la présence de gens bilingues, voire très probablement multilingues, capable de parler le gaulois, le grec et l'ibère en Languedoc occidental ; la connaissance de l'ibère disparaissant avant la vallée de l'Orb, étant donné qu'Ensérune est le site le plus oriental ayant livré des graffites ibériques. Pendant longtemps le plomb de Pech Maho fut le principal document attestant de cet usage du grec dans les transactions économiques. Plus récemment, en 2005 et 2006, deux plombs gravés en grec ont été découverts à Lattara (Hérault).

L'un des textes les plus importants est de fait celui gravé sur un plomb découvert à Pech Maho (Aude), au verso du texte étrusque mentionné précédemment. Michel Bats le considère comme "le compte-rendu d'une transaction, faite à Emporion, à destination de (et archivée par) un certain Heronoiios, un Grec résident à Pech Maho"[45]. Des témoins portant des noms notamment ibères sont cités à la fin du texte qui relate l'achat d'un bateau (peut-être de ses marchandises ou avec elles). Au-delà de la compréhension de la langue grecque, ce document illustre la connaissance des règles économiques et financières ayant cours dans le monde commercial grec à cette époque, auquel le littoral de la Gaule était donc intégré.

Le site de Lattes a livré deux documents écrits en grec lors des fouilles des niveaux du V^e^ siècle a.C. à proximité du port[46]. Comme tous les documents en grec de cette époque, ils sont rédigés en langue ionienne. L'un des deux plombs[47] est très fragmentaire et sa lecture extrêmement malaisée : s'il ne fait aucun doute qu'il s'agisse d'un document rédigé en grec, sa compréhension est délicate et son étude est en cours. En revanche, le plomb découvert en 2005 est beaucoup plus lisible même si l'une des faces est tronquée. Le plomb a en effet été utilisé à deux reprises et il est gravé sur ses deux faces. Il a été découvert replié en deux, peut-être afin de protéger la phrase écrite à l'intérieur : parfaitement lisible, elle s'apparente à

45. Bats 2011a, 201.
46. Bats 2011a.
47. Celui découvert en 2006.

un “pense-bête” ou à une liste de course ; il pourrait s’agir plus vraisemblablement d’une sorte de reconnaissance de dette, ou d’un paiement différé : “Réclamer là deux *octains* de *garos* aux olives”. Le dernier mot est un hapax mais sa signification ne pose pas de problème. Ce texte renvoie aux marchandises présentes sur le port de Lattes, produites localement ou importées par un des navires accostant sur ce site. Il nous semble qu’il s’agit encore une fois d’un témoignage du bilinguisme qui devait exister dans le port de Lattes, et qui permettait aux marchands et aux habitants de commercer. Dans un premier temps, le plomb avait été utilisé pour un texte plus long, écrit dans l’autre sens, et se déroulant sur trois volets à l’origine ; le dernier volet ayant disparu avant sa réutilisation, le texte ne peut être totalement compris mais plusieurs éléments sont parfaitement clairs. Deux personnes portant des noms grecs sont mentionnées : Kléosthénès et Kléanax. Le sujet du texte apparaît également : il s’agit d’huile d’olive, et il semble être question d’une transaction puisqu’un autre terme parfaitement lisible est présent au début et à la fin du texte : le mot *statère*, renvoyant à la monnaie grecque en usage chez les Phocéens[48]. Les neuf lignes sont parfaitement écrites, le texte est quasi-*stoichedon*. Ces deux textes possèdent une graphie identique et pourraient être en rapport l’un avec l’autre puisqu’ils parlent tous deux de transactions commerciales relatives à des produits liés à l’huile d’olive ; ils reflètent l’utilisation de la langue grecque dans les échanges économiques.

### Les documents non commerciaux : un graffite grec inédit découvert au Cailar (M. Bats)

Sur le site du Cailar (Gard), un comptoir lagunaire protohistorique situé entre Arles et Lattes[49], un graffite a été découvert lors de la campagne de fouille 2015 (fig. 1).

Deux lignes sont finement gravées, après cuisson, sur le fond externe d’un vase attique à vernis noir. Le forme du pied et le départ de la panse orientent vers une forme de *skyphos* de type attique B (*Agora XII*, 361), daté entre 480 et 450. Le mobilier céramique retrouvé avec le graffite donne une datation dans la seconde moitié du V^e^ siècle a.C., que la stratigraphie permet de resserrer dans le troisième quart de ce siècle. Deux mots sont inscrits, l’un sous l’autre, en caractères grecs : *Subrito*(*u*) *dôron*, que l’on peut traduire aisément “don de Soubritos”. *Subrito* est le génitif pour *Subritou*, avec *omicron* seul, ce qui est utilisé fréquemment pour *omicron-upsilon* jusque dans le courant du IV^e^ siècle a.C. L’écriture est en alphabet ionien du V^e^ siècle comme le montrent plusieurs formes de lettres : en particulier le *sigma* à 4 branches et la forme aplatie de l’*omega*.

Le terme *dôron,* qui désigne en grec une offrande à une divinité, et non un simple cadeau d’hospitalité, oriente clairement vers une dédicace votive.

48. Bats 2011a.
49. Roure 2019.



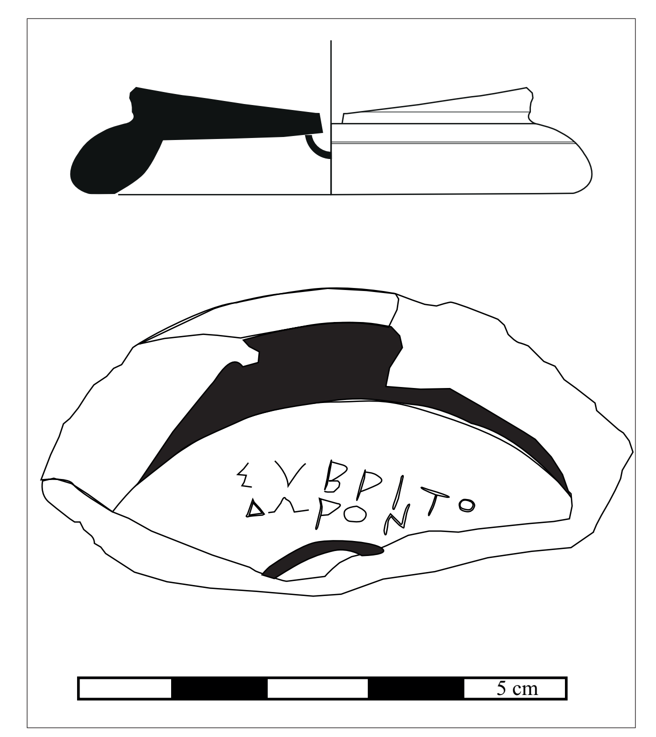



Fig. 1. Photographie (a) et dessins (b) de l'inscription "*Subrito dôron*" découverte au Cailar (Gard).

Le vase est désigné comme don de Soubritos à une divinité ou à une personne non nommée. L'inscription semble complète, l'éventuelle divinité aurait dû figurer en tête, interpellée au datif ; mais rien n'interdit de l'imaginer dans la partie manquante, où l'espace est parfaitement disponible. Une autre hypothèse est possible : les positions de l'*omicron* final de *Subrito* et le *nu* final de *dôron* semblent suivre la cassure, comme si le tesson était, en fait, un *ostrakon* utilisé alors comme une espèce d'étiquette accompagnant le don.

Le nom Soubritos n'existe ni dans le stock des anthroponymes du monde grec (aujourd'hui largement connu dans l'édition du *Lexicon of Greek Personal Names*), ni dans le stock des noms celtes. L'*upsilon* est phonétiquement /u/, c'est-à-dire /ou/, aussi bien pour le grec d'avant le IVe siècle que pour le celte/gaulois où le son /ü/ n'existe pas. Dans le monde grec, le mot est cependant connu, mais comme nom d'habitat en Crète, sous la forme Soubritos chez Hiéroclès (IVe siècle p.C.), Subrita chez le Pseudo-Scylax, Ptolémée et la Table de Peutinger, Siburtos, avec ethnonyme Siburtios chez Stéphane de Byzance d'après Polybe. Toutefois, puisque nous sommes en pays celte, il est relativement facile d'imaginer un nom composé celte, en le décomposant en deux éléments bien connus : *su-* et *brito-*. *su-* est un préfixe courant de noms composés (plusieurs dizaines sont connus) puisqu'il signifie "bon, bien", et qualifie donc la bonne qualité ou l'excellence de l'élément suivant. Celui-ci, *brito-*, est bien plus discret, mais se retrouve dans quelques noms : Britomaris ou Britomarus, Britomartos, ou simplement Brito ou Britus à l'époque romaine comme *cognomen*. Le sens de *brito-* est mal connu, peut-être "jugement, pensée" selon P.-Y. Lambert et X. Delamarre. On peut d'ailleurs aussi être frappé par la proximité de Soubrito avec le mot SVEBRETO de l'inscription gauloise, en alphabet gallo-latin, connue sous le nom de "plat de Lezoux"[50]. Soubritos, "bon penseur", serait, en somme, un parallèle à Britomarus, "grand penseur".

Cette inscription est écrite en grec puisque le terme *dôron* appartient assurément à cette langue, et elle paraît avoir été faite par un Celte du nom Soubritos connaissant le grec, une personne donc bilingue, *a minima*. Le Celte Soubritos a également pu demander à un Grec d'écrire le texte à sa place, mais dans ce cas aussi, c'est un témoignage de bilinguisme puisqu'il y a eu au moins échange d'informations pour la rédaction de ce graffite.

Les exemples de graffites non commerciaux en grec sont rares à une date aussi haute[51], ce qui fait de celui du Cailar une découverte particulière et pour l'instant un des rares graffites appartenant au domaine religieux. D'Elne provient une inscription gravée sur le fond interne d'une grande coupe attique à figures rouges (première moitié du IVe siècle), inscrite ]ΑΙΗΣΜΕẠ [. Michel Bats avait proposé[52] une possible

50. Lambert 1995, 146.
51. Ils se développeront en gallo-grec à la fin de l'âge du Fer.
52. Bats 2011a, 210-212 et fig. 19.

restitution ]αιης με ἀνέ[δωκε], "Un Tel (Une Telle) m'a offert", (c'est le vase qui parle). Une nouvelle photographie de l'objet permet d'assurer que la dernière lettre visible est un *delta* et non un *alpha*. Une autre restitution s'impose qui ne change pas la destination du vase, comme offrande : ]αιης μ'ἔδ[ωκε], "Un Tel (Une Telle) m'a dédié"[53]. On ignore, bien sûr, l'identité du dédicant et de la divinité destinataire. On pourrait rajouter à cette courte liste un graffite découvert à Montlaurès (Aude), portant le terme ]ΟΔΑΙΜΟΝ[[54], renvoyant potentiellement donc à un vase adressé à un bon génie ou à une divinité.

En dehors des plombs commerciaux, on peut citer un autre *unicum* : une main de bronze, à laquelle il manque l'index et le majeur, portant sur la paume un texte gravé en grec : "passeport pour les *Velaunii*" (*Symbolon pro Ouelaunious*). Ce nom désigne un peuple gaulois mentionné par Strabon[55] et qui figure également sur la dédicace du Trophée de la Turbie, parmi les tribus alpines vaincues par Pompée[56]. La provenance de cet objet conservé au Cabinet des Médailles est malheureusement inconnue : il pourrait s'agir d'un document permettant à des Grecs de circuler librement dans le secteur contrôlé par les *Velaunii*, dans le cadre d'échanges économiques, ou alors il pourrait s'agir du signe d'une alliance politique, même si cette dernière avait probablement des fins essentiellement commerciales.

Enfin, dans cette catégorie des documents non commerciaux, il faut ranger les légendes monétaires en grec qui se développent en Gaule méditerranéenne à partir de la première moitié du IIe siècle a.C. : il s'agit soit d'ethniques désignant des peuples (*Glanikôn*, *Loggostatletôn*, ...), soit de nom de chefs gaulois, désignés par leur nom en grec accompagné du terme grec pour roi "*basileus*"[57].

## Les situations de bilinguisme ou de multilinguisme en Gaule méditerranéenne

Les populations gauloises pratiquaient sans doute déjà plusieurs langues avant l'arrivée des Grecs : il est probable que certains des Gaulois habitant en Languedoc occidental ou en Roussillon comprenaient et parlaient l'ibère. À partir de la deuxième moitié du VIIe siècle a.C., lors des premiers contacts entre les populations méditerranéennes et celles du littoral gaulois[58], d'autres langues commencèrent à être pratiquées : les échanges économiques nécessitent un minimum de compréhension, et quelques individus ont dû rapidement développer un bilinguisme permettant de

53. M. Bats in Dunyach 2018, 440.
54. Bats 2013, 138.
55. *Géographie*, 4.2.
56. Barruol 1969, 372.
57. Bats 2013, 140-141.
58. Verger & Pernet 2013.

communiquer avec les marchands venus de Méditerranée. L'analyse de la situation dans les ports ligures et étrusques montre que l'installation pérenne d'étrangers est avérée et que ces populations conservent leur langage, tout en adoptant l'écriture et donc probablement la langue locales[59].

La fondation de Marseille va entrainer la multiplication des contacts linguistiques, corollaires de l'augmentation des échanges économiques. La célèbre légende de la fondation de la cité phocéenne, qui débouche sur le mariage de Gyptis et Protis, est un contexte supplémentaire de rencontre où la langue de l'échange n'est pas précisée. Certes, on pourrait supposer qu'il n'y a pas vraiment besoin de communiquer pour inviter des étrangers à sa table, puis pour donner une coupe à boire à l'un des hôtes en lui offrant la main de sa fille ; en revanche la fondation d'une cité sur une portion de territoire accordée dans le cadre de ce mariage nécessite des échanges plus poussés, et surtout la présence de cette nouvelle cité va favoriser la multiplication de personnes bilingues, ne serait-ce que dans le cadre de ces mariages mixtes qu'illustrent précisément la légende de la fondation de Marseille. Ce type de diglossie est également évoqué par Hérodote à propos d'un Scythe dont la mère était grecque[60].

L'autre exemple, bien connu, de cette pratique du grec en Gaule est la découverte de deux abécédaires découverts dans le comptoir de Lattara[61]. Datés du début du IIe siècle a.C., ils témoignent de l'apprentissage de la langue et de l'écriture grecques dans ce port de commerce. Découverts dans des pièces d'habitations du centre de la ville, ils peuvent être liés aussi bien à des Grecs installés à *Lattara* qu'à des *Lattarenses* désirant que leurs enfants apprennent le grec. Étant donné que l'un de ces tessons porte un exercice d'écriture utilisé par les pédagogues[62], dont on sait qu'ils pouvaient se déplacer pour aller à la recherche de nouveaux élèves, on pourrait aussi supposer que l'un de ces maîtres soit venu s'installer dans cette ville portuaire susceptible de lui fournir de nouveaux élèves, ainsi que potentiellement du travail de traduction et d'interprétariat. D'autres abécédaires sont connus, à Athènes (fouilles de l'agora), mais aussi en contexte colonial, soit en Italie du Sud, à Cumes[63] ou autour de la mer Noire.

Un exemple de la pratique du grec par des Gaulois a été mis en évidence grâce aux fouilles du sanctuaire d'Aristée à La Capte (Hyères, Var), puisque plusieurs Gaulois font partie des dédicants, au milieu des centaines de dédicants grecs ayant fait un vœu auprès du dieu Aristée[64]. Plusieurs milliers de fragments de

---

59. Bourdin 2006.
60. Hartog 2001, 139.
61. Bats 2011a, 215 en dernier lieu.
62. Bats 2013, 143 ou Bats 1988, 127-128.
63. Biville 2008, 43.
64. Bats 2011b.

coupes inscrites ont été découverts au pied d'un imposant rocher émergeant sur le tombolo est, au pied de la presqu'île de Giens, à quelques kilomètres seulement de la colonie massaliète d'Olbia de Provence. La grande majorité des noms des dédicants appartient à l'onomastique grecque, et plus précisément ionienne et phocéenne[65], mais sont présentes aussi une vingtaine de dédicaces portant des noms de Gaulois comme *Oueninos,* fils de *Kongenoalos* ; *Adretillos*, fils de *Solimaros* ; *Regolaos,* fils de *Ouelaunos*[66]. Il est intéressant de constater que les dédicaces laissées par ces Gaulois sont rédigées en grec, et non en gallo-grec, à une époque où celui-ci était pourtant développé, et que le formulaire employé est strictement le même que celui des dédicants grecs. Certes les coupes laissées par les Gaulois ont pu être gravées par un scripteur grec (de même que celles de Grecs analphabètes), mais cela témoigne tout de même en creux de la présence de Gaulois bilingues, habitant potentiellement la colonie massaliète d'Olbia de Provence, où plusieurs personnes bilingues parlant le grec et le gaulois devaient probablement exister.

Les fouilles menées récemment à Toulouse, sur le site de la caserne Niel, ont apporté de nouveaux témoignages de la diversité des langues pratiquées dans le dernier quart du I^er^ siècle a.C. dans cette étape de l'axe commercial représenté par la vallée de la Garonne[67]. Des indices d'une forte activité artisanale ont été mis en évidence (métallurgie des alliages cuivreux et boucherie à grande échelle notamment), ainsi que l'attestation d'échanges économiques intenses à travers la présence de monnaies venant à la fois de la côte méditerranéenne et de l'aire atlantique. Huit tessons inscrits ont été retrouvés, confirmant la présence de trois langues : le grec, le latin et l'ibère. Un possible exercice d'écriture semi-syllabaire ibérique constitue la pièce la plus exceptionnelle de cet ensemble. Un nom en ERM- correspond vraisemblablement à un anthroponyme grec, potentiellement massaliète ; l'abréviation POS (en alphabet latin) renverrait au nom latin *Postumus* ou *Postumius* mais pourrait aussi correspondre à un nom grec du type *Posidonios*. Les inscriptions en ibère correspondraient plutôt à des graffites commerciaux (indication numérique, marque de propriété, brouillon ?). L'un des graffites en ibère pourrait être soit une partie d'un nom celte écrit en écriture ibérique, soit une suite de voyelles correspondant à "l'exercice d'un individu latin s'essayant à la graphie paléohispanique, tout en conservant ses méthodes d'apprentissage romaines. Dans ce cas de figure, le scripteur serait latin et chercherait à s'initier à une écriture non alphabétique, telle que le semi-syllabaire levantin, en commençant par l'apprentissage des signes des voyelles"[68]. Quelles que soient les interprétations retenues pour ces graffites, ils témoignent d'un degré de multilinguisme important, caractéristiques des interfaces commerciales.

65. Coupry & Giffault 1982 ; Sarrazanas 2015.
66. Bats 2013, 141.
67. Moret *et al.* 2015.
68. Moret *et al.* 2015, 413.

Certains témoignages épigraphiques indiquent implicitement un trilinguisme courant chez certains Gaulois qui semblent de fait avoir maitrisé le grec et le latin en plus de leur langue gauloise maternelle. Ainsi, quelques inscriptions renvoient à des références conjointement grecques et latines, que ce soit par les noms, comme dans l'épitaphe de Noves[69] ou par le formulaire, comme sur la stèle de Velleron (Vaucluse), magnifique exemple d'emmêlement de langue, qui présente non seulement un *praenomen* latin écrit en gallo-grec (Caius écrit *Kaeios*) mais également, à la dernière ligne, la salutation latine *valete* translittérée en gallo-grec sous la forme inédite *oualete*[70]. Elle illustre parfaitement le caractère trilingue de certains habitants de la Gaule vers la fin du Ier siècle a.C., que souligne également Varron à propos de Marseille, en indiquant que de son temps les Massaliètes étaient trilingues : "pratiquant outre le grec, le gaulois et le latin"[71].

Des locuteurs de langue latine arrivent en Gaule dès la fin du IVe siècle et surtout à partir du IIIe siècle a.C. par le biais du commerce, puisque des céramiques à vernis noir arrivent du Latium puis de la Campanie romaine à cette époque. Certes les premiers marchands ne furent sans doute pas très nombreux, et une grande partie du trafic devait être le fait des navigateurs massaliètes, mais dans le cadre des échanges économiques qui se développent avec les Romains au cours du IIe siècle a.C., le latin commença à se diffuser en Gaule méditerranéenne. Après la conquête de la Gaule transalpine, de nombreux habitants de ces régions, en particulier au sein des élites, durent devenir bilingues, voire trilingues pour ceux qui maîtrisaient déjà le grec.

Ce multilinguisme, courant probablement dès le Ier siècle a.C., sera utilisé par César dans ses campagnes en Gaule puisqu'il est indiqué à plusieurs reprises dans ses écrits qu'il fait appel à des interprètes gaulois, parlant donc soit le latin, soit éventuellement le grec que César maîtrisait parfaitement comme tout romain de bonne famille.

> "Aussi, avant de rien entreprendre, il fait appeler Diviciacos, et, renvoyant les interprètes habituels, c'est par l'organe de C. Valérius Troucillus, le premier personnage de la province romaine, son ami et son confident le plus intime, qu'il s'entretient avec lui" (César, *Guerre des Gaules*, 1.19).

Ce passage pose question cependant, quand on sait que Diviciacos a séjourné à Rome, chez Cicéron lui-même, avec qui il a discuté des connaissances et des croyances des Gaulois et qu'il a défendu la cause des Éduens en tenant un discours devant le Sénat : il semble qu'il devait donc parler sinon latin du moins grec[72], avec son hôte romain, et pendant son plaidoyer. On peut alors se demander pourquoi

---

69. Bats 2011a, 220.
70. Bats 2011a, 222 *sq.*
71. Isidore, *Orig.*, 15.1.63.
72. Pailler 2008.

César a dû faire appel à un interprète. Le contexte de l'entretien a pu jouer : on sait que dans le cadre des ambassades et des échanges diplomatiques, le fait d'utiliser un interprète et de ne pas montrer qu'on parle la langue de celui avec qui on négocie fait partie des usages, chacun des deux partis s'exprimant dans sa propre langue afin de ne pas se mettre en position d'infériorité en utilisant la langue de l'autre[73].

## Conclusion

Le multilinguisme s'est épanouit en Gaule méditerranéenne à travers différents contextes qui en ont favorisé l'émergence :

- le commerce,
- le mercenariat,
- les mariages mixtes,
- peut-être les lieux de culte.

Les indices de bilinguisme ou de multilinguisme sont donc finalement relativement nombreux en Gaule méditerranéenne – presqu'autant que pour l'Italie du Nord ou l'Espagne – à travers l'épigraphie, l'archéologie et les sources littéraires. Toutefois, on ne connaît aucune inscription bilingue grec / gaulois (grec / gallo-grec en fait), ni aucune inscription latin / gaulois (latin / gallo-grec), comme on peut en connaître dans le cas des bilinguismes grec-latin, ou grec-phénicien, probablement car nous n'avons pas affaire à du bilinguisme politique, officiel, mais simplement à du bilinguisme opportuniste, d'ordre économique essentiellement, comme nous l'avons vu, et également social, c'est-à-dire lié à des mariages entre les différentes communautés. Il s'agit d'un multilinguisme de circonstance, qui se rencontre essentiellement en contexte portuaire (graffites étrusques et grecs seulement sur le littoral), dans le cadre des échanges commerciaux, avec éventuellement quelques documents d'ordre administratif, quand il s'agit de contrats de vente devant témoins. Cet usage a d'ailleurs été relevé par Strabon, qui souligne que Marseille était devenue une école pour les Gaulois "au point qu'ils écrivaient en grec jusqu'à leurs contrats"[74]. Strabon semble de plus sous-entendre que les Gaulois écrivaient bien d'autres choses mais aussi ces documents officiels qu'étaient des contrats.

Quelques indices montrent aussi que les Gaulois pouvaient fréquenter des lieux de culte grecs (sanctuaire d'Aristée), ou participer à des fêtes religieuses, comme le montre l'épisode de Comanus, qui projetait d'attaquer Marseille lors de la fête des

73. Grenet 2016.
74. *Géographie*, 4.1.5.

Anthestéries[75]. Certes cela ne veut pas dire que les Gaulois qui s'y rendaient étaient forcément bilingues, mais qu'il y avait tout de même une réelle communication entre les deux sociétés.

Combien de personne cela concernait-il ? Le bilinguisme, voire le multilinguisme, était peut-être plus répandu qu'on ne le pense, notamment dans les ports, car la diglossie est finalement assez naturelle du moment que les échanges sont réguliers ou que des personnes étrangères s'installent pour un temps long (or le temps entre les différents voyages des commerçants pouvait être très probablement assez long …). L'apprentissage de ces nouvelles langues (grec puis latin) fut peut-être également voulu et promu par une certaine élite voulant faire jeu égal avec les marchands étrangers venus s'installer en Gaule, et désireux de s'accaparer les profits qui pouvaient être tirés de ces nouveaux échanges économiques ; pour la fin de l'âge du Fer, la maîtrise du latin permettait aussi de se rapprocher du nouveau pouvoir en place.

C'est dans ce contexte de multilinguisme ancien, et divers, qu'est née au début du IIe siècle l'écriture gallo-grecque, qu'a émergé de façon très éphémère le gallo-latin, et que se développera finalement le bilinguisme gaulois-latin dont Emmanuel Dupraz a montré la vitalité[76].

## Bibliographie

Barruol, G. (1969) : *Les peuples préromains du sud-est de la Gaule. Étude de géographie historique*, RAN suppl. 1, Paris.

Bats, M. (1986) : "Le territoire de Marseille grecque : réflexions et problèmes", *Le Territoire de Marseille grecque*, *Études Massaliètes,* 1, 17-42.

Bats, M. (1988) : "La logique de l'écriture d'une société à l'autre en Gaule méridionale protohistorique", *RAN*, 21, 121-148, [en ligne] https://www.persee.fr/doc/ran_0557-7705_1988_num_21_1_1327 [consulté le 04/03/2023].

Bats, M. (1998) : "Marseille archaïque : Étrusques et Phocéens en Méditerranée nord-occidentale", *MEFRA*, 2, 609-633, [en ligne] https://www.persee.fr/doc/mefr_0223-5102_1998_num_110_2_2045 [consulté le 04/03/2023].

Bats, M. (2000) : "Les Grecs en Gaule au premier âge du Fer et le commerce emporique en Méditerranée occidentael", in : *Mailhac et le premier âge du Fer en Europe occidentale. Hommages à Odette et Jean Taffanel, Actes du colloque International de Carcassonne, 17-20 septembre 1997*, MAM 7, Lattes, 243-248.

Bats, M. (2003) : "Les Gaulois et l'écriture aux IIe-Ier s. av. J.-C.", in : *Articulations entre culture matérielle et sources antiques dans la recherche sur l'âge du Fer européen, Actes du XXIIIe Colloque de l'AFEAF* (*Nantes, 1999*), RAO Suppl. 10*,* Rennes, 369-380.

75. Bats 1986, 39, n. 51.
76. Dupraz dans ce volume, p. 273.

Bats, M. (2004) : “Grec et gallo-grec : les graffites sur céramique aux sources de l’écriture en Gaule méridionale (IIe-Ier s. av. J.-C.)”, *Gallia*, 7-20, [en ligne] https://www.persee.fr/doc/galia_0016-4119_2004_num_61_1_3184 [consulté le 04/04/2023].

Bats, M. (2011a) : “Emmêlements de langues et de systèmes graphiques en Gaule méridionale (VIe-Ier siècle av. J.-C.)”, in : Luján Martínez & Ruiz Darasse, éd. 2011, 197-226.

Bats, M. (2011b) : “Entre Ibères et Celtes : l’écriture à Ensérune dans le contexte de la Gaule du Sud (Ve-IIe s. av. J.-C.)”, in : Luján Martínez & García Alonso, éd. 2011, 129-137.

Bats, M. (2012) : “Les Phocéens, Marseille et la Gaule (VIIe-IIIe s. av. J.-C.)”, *Pallas*, 89, 145-156, [en ligne] https://journals.openedition.org/pallas/792 [consulté le 04/04/2023].

Bats, M. (2013) : *D’un monde à l’autre. Contacts et acculturations en Méditerranée nord-occidentale*, Naples, [en ligne] https://books.openedition.org/pcjb/5278?lang=fr [consulté le 04/04/2023].

Belfiore, V. (2015) : “Graffiti etruschi dalla Gallia e il piombo di Pech Maho: alcune questioni paleografiche e contenutistiche”, in : Roure *et al.,* éd. 2015, 537-543.

Biville, F. (2008) : “Situations et documents bilingues dans le monde gréco-romain”, *Bilinguisme gréco-latin et épigraphie*, collection de la MOM, série épigraphique 37, 35-53, [en ligne] https://www.persee.fr/doc/mom_0985-6471_2008_act_37_1_2463 [consulté le 04/04/2023].

Bourdin, S. (2006) : “Fréquentation ou intégration : les présences allogènes dans les *emporia* étrusques et ligures (VIe-IVe siècles av. J.-C.)”, in : Clément *et al.*, éd. 2006, 19-39.

Clément, F., Tolan, J. V. et Wilgaux, J., éd. (2006) : *Espaces d’échanges en Méditerranée. Antiquité et Moyen-Âge*, Rennes, [en ligne] https://books.openedition.org/pur/7822?lang=fr [consulté le 04/04/23].

Colonna, G. (1980) : “Graffiti etruschi in Linguadoca”, *Studi Etruschi*, 48, 181-185.

Coupry, J. et Giffault, M. (1982) : “La clientèle d’un sanctuaire d’Aristée aux Iles d’Hyères (Ier s. av. J.-C.)”, *I Focei dall’Anatolia all’Oceano*. *Parola del Passato*, 204-207, 360-370.

Daveau, I. et Py, M. (2015) : “Grecs et étrusques à Lattes : nouvelles données à partir des fouilles de la Cougourlude”, in : Roure *et al.,* éd. 2015, 31-42.

Decourt, J.-C. (2008) : “Le bilinguisme des inscriptions de la Gaule”, *Bilinguisme gréco-latin et épigraphie*, collection de la MOM, série épigraphique 37, 305-319, [en ligne] https://www.persee.fr/doc/mom_0985-6471_2008_act_37_1_2479 [consulté le 04/03/2023].

Dedet, B. et Py, M. (2006) : “Chronologie et diffusion des importations étrusques en Languedoc oriental”, in : Gori, dir. 2006, 121-144, [en ligne] https://www.academia.edu/24805008/B_Dedet_M_Py_Chronologie_et_diffusion_des_importations_%C3%A9trusques_en_Languedoc_oriental [consulté le 04/03/2023].

Delamarre, X. (2001) : *Dictionnaire de la langue gauloise*, Paris.

Dunyach, I. (2018) : *La place du Roussillon dans les échanges en Méditerranée aux âges du Fer. Étude d’une organisation territoriale, sociale et culturelle* (*VIe-IIIe siècle avant J.-C.*), Thèse de doctorat en archéologie, Université de Perpignan.

Gailledrat, É. (1997) : *Les Ibères de l’Èbre à l’Hérault* (*VIe-IVe s. av. J.-C.*), MAM 1, Lattes.

Gailledrat, É. (2014) : *Espaces coloniaux et indigènes sur les rivages d’Extrême-Occident méditerranéen* (*Xe-IIIe s. avant notre ère*), Mondes Anciens, Montpellier.

Gailledrat, É., Dietler, M. et Plana-Mallart, R. (2018) : *The emporion in the Ancient Western Mediterranean. Trade and Colonial Encounters from the Archaic to the Hellenistic Period*, Presses universitaire de la Méditerranée.

Gailledrat, É. et Vacheret, A. (2020) : “Lattes/Lattara (Hérault), comptoir étrusque du littoral languedocien”, *Gallia*, 77-2 | 2020, 1-32.

Garcia, D. (2004) : *La Celtique méditerranéenne. Habitats et sociétés en Languedoc et en Provence, VIIe-Ie siècles av. J.-C.*, Paris.

García Alonso, J.L., éd. (2008) : *Celtic and other Languages in Ancient Europe*, Colección Aquilafuente 127, Salamanque.

Grenet, M. (2013) : *Langues et langages du commerce en Méditerranée et en Europe à l'époque moderne*, Aix-en-Provence.

Gori, S., dir. (2006) : *Gli Etruschi da Genova ad Ampurias, Atti del XXIV Convegno di studi etruschi ed italici, Marseille-Lattes, 26 settembre-1 ottobre 2002*, Pise.

Hartog, F. (2001) : *Le miroir d'Hérodote*, Paris.

Hoz J., de (1993) : "La lengua y la escritura ibéricas y las lenguas de los íberos. Lengua y cultura en la Hispania prerromana", in : *Actas del V Coloquio sobre lenguas y culturas prerromanas de la Península Ibérica* (*Colonia 1989*), Salamanque, 635-666.

Hoz, J. de, Luján, Eugenio R. et Sims-Williams, P., éd. (2005) *: New approaches to Celtic place-names in Ptolemy's Geography*, Madrid.

Hoz, J. de (2005) : "Ptolemy and the linguistic history of the Narbonensis", in : Hoz *et al.,* éd. 2005, 173-188.

Hoz, J. de (2008) : "A Celtic personal Name on an etruscan Inscription from Ensérune, previously Considered iberian (MLH b.1.2b)", in : García Alonso, éd. 2008, 17-27.

Hoz, J. de (2010-2011) : *Historia lingüistica de la peninísula ibérica en la antigüedad,* I-II, Madrid.

Hoz, J. de (2011) : "Las funciones de la lengua iberica como lengua vehicular", in : Luján Martínez & Ruiz Darasse, éd. 2011, 27-64.

Hoz, J. de (2015) : "L'écriture après l'économie ? Peuples et réponses", in : Roure, éd. 2015, 501-510.

Janin, T., dir. (2000) : *Mailhac et le Premier âge du Fer en Europe occidentale. Hommage à Odette et Jean* Taffanel, *Actes du colloque International de Carcassonne, 17-20 septembre 1997*, MAM 7, Lattes.

Jannoray, J. (1955) : *Ensérune. Contribution à l'étude des civilisations préromaines de la Gaule méridionale*, Paris.

Lambert, P.-Y. (1995) : *La langue gauloise*, Paris.

Lejeune, M., Pouilloux, J. et Solier Y. (1988) : "Étrusque et ionien archaïques sur un plomb de Pech Maho (Aude)", *RAN*, 22, 19-59, [en ligne] https://www.persee.fr/doc/ran_0557-7705_1988_num_21_1_1323 [consulté le 04/03/2023].

Long, L, Pomey, P. et Sourisseau, J.-C., dir. (2002) : *Les Étrusques en mer. Épaves d'Antibes à Marseille*. Aix-en-Provence.

Long, L. et Sourisseau, J.-C. (2002) : "Épave Grand Ribaud F (Giens)", in : Long *et al.*, dir. 2002, 55-62.

Luján Martínez, E. et Ruiz Darasse, C., éd. (2011) : *Contacts linguistiques dans l'Occident méditerranéen antique*, Collection de la Casa de Velázquez 126, Madrid.

Luján Martínez, E.R. et García Alonso, J.L., éd. (2011) : *A greek man in the Iberian street*, Innsbrucker Beiträge zur Sprachwissenschaft 140, Innsbrück.

Kaenel, G. et Roure, R. (2019) : "Les peuples protohistoriques, entre autochtonie et migrations : de l'empire ligure de Camille Jullian à la 'civilisation celtique' de Joseph Déchelette", in : *Joseph Déchelette et l'archéologie, Actes du colloque de Roanne*, p. 273-311.

Ménard, H. et Plana-Mallart, R., éd. (2013) : *Contacts de cultures, constructions identitaires et stéréotypes dans l'espace méditerranéen antique*, Mondes anciens, Montpellier.

Moret, P., Ruiz Darasse, C. et Verrier, G. (2015) : "Ibère, grec et latin à Toulouse (Haute-Garonne) à la fin du II^e s. av. J.-C. Nouvelles inscriptions sur céramique du site de la ZAC Niel", *Gallia*, 72-2, 403-416.

Pailler, J.-M., "Les druides de César : digression ethnographique et neutralisation historique", *Études celtiques*, 36-1, 2008, 35-58, [en ligne] https://www.persee.fr/doc/ecelt_0373-1928_2008_num_36_1_2297 [consulté le 04/03/2023].

Péré-Noguès, S. (2007) : "Les Celtes et le mercenariat en Occident (IVe et IIIe s. av. n. è.)", in : *La Gaule dans son contexte européen aux 4e et 3e siècles av. n. è., Actes du 27e Colloque International de l'AFEAF*, Lattes, 353-361, [en ligne] https://www.academia.edu/11433385/Les_Celtes_et_le_mercenariat_en_Occident_IVe_et_IIIe_si%C3%A8cles_av_notre_%C3%A8re_?auto=download [consulté le 04/03/2023].

Py, M. (1993) : *Les Gaulois du Midi. De la fin de l'Âge du Bronze à la conquête romaine*, Poitiers.

Py, M. (1995) : "Les Étrusques, les Grecs et la fondation de Lattes", in : *Sur les pas des Grecs en Occident, Hommages à André Nickels*, Études Massaliètes 4, 261-276, [en ligne] https://www.academia.edu/5424947/Les_Etrusques_les_Grecs_et_la_fondation_de_Lattes [consulté le 04/03/2023].

Py, M. (2003) : "Les Celtes du Midi", *Peuples et territoires en Gaule méditerranéenne. Hommage à Guy Barruol*, RAN Suppl. 35, 303-321.

Py, M., Lebeaupin, D., Séjalon, P. et Roure, R. (2006) : "Les Étrusques et *Lattara* : nouvelles données", in : Gori, dir. 2006, 583-608.

Prosdocimi, A. L. (1989) : "Plurilinguismo e ideologia del plurilinguismo nel mondo antico", in : *Commercia linguae. La conoscenza delle lingue nel mondo antico. Incontri del Dipartimento con i docenti delle scuole secondarie*, II, Côme, 9-11.

Ropiot, V. (2013) : "La nécropole du Pontil à Bize-Minervois (Aude)", in : Verger & Pernet, dir. 2013, 75-77.

Roure, R. (2013) : "Stéréotypes modernes et stéréotypes antiques : la pesanteur du concept d'Hellénisation en Gaule méditerranéenne", in : Ménard & Plana-Mallart, éd. 2013, 65-75.

Roure, R. (2019) : "Le Cailar-Espeyran : interactions avec les Phocéens à l'ouest du delta du Rhône", in : Plana, R. et Gailledrat, É., dir., *L'Aventure phocéenne*, 95.

Roure, R. (2020) : "Using ritual practices to define the Celtic worl and its limits: a matter of identity", in : Pierrevelcin, G., Kysela, J. et Fichtl, S., éd., *Unité et diversité du monde celtique-Unity and Diversity in the Celtic World, Actes du 42e colloque international de l'AFEAF, Prague, 10-13 mai 2018*, Afeaf 2, Paris-Prague, 89-96.

Roure R., éd. (2015) : *Contacts et acculturations en Méditerranée occidentale: hommages à Michel Bats, Actes du colloque de Hyères, 15-18 septembre 2011*, Arles-Aix-en-Provence, [en ligne] https://books.openedition.org/pccj/1768 [consulté le 04/03/2023].

Ruiz Darasse, C. (2010) : "Les Ibères en Languedoc : l'onomastique celtique d'Ensérune en écriture paléohispanique", *Palaeohispánica* vol. 10 – *Serta Palaeohispanica J. de Hoz*, 335-354.

Sarrazanas, C. (2015) : "Noms de personnes et identités dans les inscriptions d'Olbia de Provence (IVe-Ier s. av. J.-C.)", in : Roure, éd. 2015, 551-562.

Torelli, M. (1982) : "Per la definizione del commercio greco orientale: il caso Gravisca", *Parola del Passato*, 37, 304-325.

Untermann, J. (1969) : "Lengua ibérica y lengua gala en la Gallia Narbonensis", *Archivo de Prehistoria Levantina,* 12, 99-161.

Untermann, J. (1992) : "Quelle langue parlait-on dans l'Hérault pendant l'Antiquité?", *RAN,* 25, 19-27.

Verger, S. et Pernet, L. (2013) : *Une Odyssée gauloise. Parures de femmes à l'origine des premiers échanges entre la Grèce et la Gaule*, Collection Archéologie de Montpellier Agglomération 4, Arles.



Roure, Réjane, avec la collab. de Bats, Michel (2023) : "Approche du multilinguisme en Gaule méditerranéenne protohistorique", in : Roure, Réjane, éd., *Le multilinguisme dans la Méditerranée antique*, Pessac, PUB, Diglossia 1, 2023, 213-233, [en ligne] https://una-editions.fr/approche-du-multilinguisme-en-gaule-mediterraneenne-protohistorique [consulté le 06/03/2023]



# LE MULTILINGUISME EN GAULE PROTOHISTORIQUE AU MIROIR D'ENSÉRUNE*

Coline Ruiz Darasse

L'histoire du site d'Ensérune éclaire par bien des aspects la question du multilinguisme en Gaule méridionale au cours du second âge du Fer. Occupé dès le milieu du VI$^{e}$ siècle a.C. et jusqu'à l'époque impériale romaine (I$^{er}$ siècle p.C.), l'oppidum se trouve idéalement placé pour devenir un véritable creuset culturel, témoin notamment des évolutions linguistiques et graphiques de cette partie de la Gaule. Le site d'Ensérune s'insère, pour reprendre les termes de Michel Bats à propos des courants commerciaux dans le Midi gaulois, dans un tableau aux "échanges multiples et croisés, dans le cadre d'un commerce emporique ouvert où tous les acteurs peuvent échanger tous les produits négociables dans tous les sites ouverts sur tous les rivages"[1].

Aussi, à la lumière de l'épigraphie présente sur le site et dans les réserves du musée, nous proposons de replacer les pratiques localement en usage dans un cadre plus vaste afin d'illustrer la richesse culturelle et la multiplicité linguistique du Midi gaulois.

## Phéniciens et Grecs

Phéniciens et Grecs abordent tôt les rivages du Golfe du Lion. Dès le VII$^{e}$ siècle a.C. des contacts avec les populations locales sont établis, suffisamment étroits pour que certaines de leurs productions apparaissent, très sporadiquement il est

---

* Je tiens à remercier Réjane Roure pour sa relecture ainsi que Michel Bats pour ses remarques et ses critiques constructives, qui ont contribué à la rédaction de cet article.

1. Bats 2012, [en ligne] http://pallas.revues.org/792 [consulté le 20/07/22]

vrai, dans les nécropoles d'Agde et de Mailhac[2]. S'il n'y a pas à Ensérune de preuves d'échanges avec le monde phénicien ni, à ce jour, d'inscription phénicienne, dès les premiers temps l'oppidum a été marqué par les contacts avec des populations grecques.

Les liens avec la Grèce, notamment avec Athènes, Corinthe et la Grande Grèce[3], se matérialisent par la présence de céramique fine et de productions de luxe dès le second quart du VI^e^ siècle a.C.[4]. On a trouvé en effet dans les vestiges de la nécropole, un aryballe corinthien (inv. M. 1152) qui peut être daté autour de 570 a.C.[5].

La céramique attique apparaît de manière fréquente à Ensérune à partir des années 530-520 a.C. Avant, comme sur les autres sites du Languedoc, les vases d'importation grecs archaïques sont rares[6]. Le matériel retrouvé est essentiellement celui associé au monde du banquet et au service du vin, et ce, jusqu'à la fin du IV^e^ siècle a.C. Ce sont des objets de luxe, à comprendre comme des cadeaux personnels, sans doute remis dans le cadre d'échanges entre notables.

Dans son inventaire des céramiques grecques et de type grec entre VI^e^ et IV^e^ siècle a.C. à Ensérune, Cécile Dubosse a listé une trentaine d'inscriptions portées sur les vases attiques du IV^e^ siècle a.C.[7]. Parmi celles-ci, il faut laisser de côté les inscriptions apposées au moment de leur fabrication par les potiers et les peintres, directement sur le lieu de création de ces objets, c'est-à-dire à Athènes même ou plus largement en Grèce[8]. Elles ne concernent pas les habitants d'Ensérune qui recevaient ces objets déjà marqués. Rien ne permet de prouver d'ailleurs qu'ils étaient en mesure de lire le grec.

Un doute existe en revanche autour de la réalisation des graffites[9], même s'il semble plutôt vraisemblable que les objets soient, là aussi, arrivés déjà marqués à

2. Quatre tombes sur 180 à Agde et une sur 200 à Mailhac selon les chiffres de Nickels 1983, 414, ce qui souligne bien la rareté du phénomène, sans toutefois qu'il puisse être ignoré. Pour Mailhac voir Taffanel *et al.* 1992 et pour une vision exhaustive : Janin *et al.* 2002.
3. Nickels 1983, 412 à propos de skyphoi de la nécropole d'Agde qui sont vraisemblablement productions de potiers d'Italie du Sud (cf. Nickels *et al.* 1981, 412), sans doute de Syracuse.
4. Dubosse 1997, 60.
5. Dubosse 2007, 158, catalogue n°1.
6. Dubosse 2007, 38.
7. Dubosse 2007, 175. Jannoray 1955, 352 note 4 rassemble également les données disponibles jusqu'à la date de publication de son ouvrage.
8. Trois inscriptions sont peintes respectivement sur des deux coupes à tige (ΚΕΦΑΛΟΣ, ΠΟΚΓΙΣ, ΝΕΑΝΙΑΣ, MM 412 ; Π[ΑΡΑΛΟΣ inv. M 982 = Beazley 1963, 2.1512, n°19) et sur un canthare à pouciers (ΠΑΝΟΣ inv. MM. 76).
9. Une dizaine sont incisés à la pointe dure après cuisson, parmi lesquels un est indubitablement ibérique (MM. 73 = Dubosse 2007, n°1996 = *MLH* II, B.1.58). À ceux-ci doivent s'ajouter plusieurs inscriptions antérieurement considérées comme ibériques (et publiées comme telles dans les *MLH*) mais qui sont en réalité à lire comme des inscriptions grecques :

Ensérune. Il s'agit en effet, dans la majorité, de marques mercantiles et de chiffres, purement liés à la commercialisation et à la diffusion des céramiques concernées[10]. Une demi-douzaine d'objets présente à la fois des marques grecques et des marques inscrites en système graphique ibérique[11], indiquant de manière concrète leur passage de main en main, sans que l'on puisse véritablement savoir dans quel ordre les échanges ont eu lieu. En effet, aucune marque ne vient se placer en palimpseste à une autre, qu'elle soit grecque ou ibère[12]. Ces graffites sont utilitaires et associés à la phase de circulation des biens sur lesquels ils sont portés ; ils ne sont donc pas destinés à être lus ou à jouer un rôle après leur arrivée à Ensérune.

Seuls quelques objets portent des séquences plus longues[13]. On peut totaliser actuellement, sur l'ensemble du matériel inventorié à Ensérune, soixante-trois objets portant des inscriptions en alphabet grec, auxquelles s'ajoutent de nombreuses marques souvent indéterminées[14], qui pourraient correspondre tout autant à des lettres grecques ou latines qu'à des signes ibériques[15]. Ainsi, dans les faits, les inscriptions qui auraient pu être directement écrites à Ensérune en alphabet grec se réduisent à moins d'une dizaine, sans commune mesure face au corpus paléohispanique inventorié sur le site. De plus, la nature des "textes" en alphabet grec, principalement des signes mercantiles, des chiffres et des inscriptions du potier fabricant, ne permet pas d'affirmer avec certitude que la langue grecque était parlée directement sur le site. S'il est indéniable que des liens ont dû exister entre la population d'Ensérune et des individus ou des intermédiaires en contact avec le monde grec, les habitants d'Ensérune n'ont peut-être jamais rencontré directement aucun marchand grec[16].

---

*MLH* II, B.1.4 (Hesperia HER.02.004) ; *MLH* II, B.1.8 (Hesperia HER.02.008) ; *MLH* II, B.1.12 (Hesperia HER.02.012) ; *MLH* II, B.1.36 (Hesperia HER.02.036) ; *MLH* II, B.1.102 (Hesperia HER.02.102) ainsi que probablement *MLH* II, B.1.95 (Hesperia HER.02.095) ; *MLH* II, B.1.96 (Hesperia HER.02.096).

10. Les objets concernés sont : inv. MM. 132 (Χ) ; MM. 54 (Β ou ΔΔ) ; MM. 62 (Β) ; MM. 43 (ΕΒ) ; 45.54 et 45.60 (Κ).
11. *MLH* II, B.1.57 (Hesperia HER.02.57 = Dubosse 2007, n°1547) ; *MLH* II, B.1.83 (Hesperia HER.02.83) ; *MLH* II, B.1.84 (Hesperia HER.02.84) ; *MLH* II, B.1.3 (Hesperia HER.02.003) ; *MLH* II, B.1.25 (Hesperia HER.02.25) ; *MLH* II, B.1.95 (Hesperia HER.02.95).
12. À une seule exception près peut-être : le fond de coupe inventorié Ens. 3e Coupe Feu Nord Surf. 1990 qui présente deux inscriptions entremêlées et qu'on ne peut exactement qualifier de palimpseste : **lbon** en ibère et les chiffres ΔΔΙΙ (22) en grec.
13. Inv. MM. 310 (ΒΑΛ) ; inv. 59.200 (ΗΣΙΡΙ) ; 59.383 (ΕΓΚΙΓ) ; 61.344 (ΒΕΝ) ; 61.410 (ΓΕCCΗ).
14. Par exemple : *MLH* II, B.1.1 (Hesperia HER.02.001) ; *MLH* II, B.1.96 (Hesperia HER.02.96) ; *MLH* II, B.1.105 (Hesperia HER.02.105) ; *MLH* II, B.1.230 (Hesperia HER.02.230). Pour le phénomène inverse, voir inv. 45.34 (lu comme un kappa par Jannoray et qui peut être un <a> ibérique) ; MM. 132 (Χ).
15. Par exemple les signes tels que I, X, N, ou O.
16. Bats 2011b, 135.

Vers 300 a.C., comme dans le reste de l'Occident, la céramique attique n'arrive plus à Ensérune[17]. Les réseaux d'échanges préfèrent d'autres productions, par exemple celles de Marseille ou des comptoirs phocéens. Les amphores massaliètes n'apparaissent pratiquement pas dans le mobilier conservé d'Ensérune, sans doute à cause du désintérêt pour ces productions au moment des fouilles anciennes ; c'est également le cas pour les amphores étrusques (voir *infra*), puniques ou ibères. À peine une centaine de récipients ont été identifiés dans les réserves du musée[18]. Les types les plus anciens n'ont pas été conservés et seuls des objets entiers ou à fonction particulière[19] ont été gardés[20].

Mais d'autres productions issues de comptoirs appartenant à Marseille ont été retrouvées sur l'oppidum. À une trentaine de kilomètres à l'est du site, Agde présente, dès la fin du VIe siècle a.C., tous les indices de l'installation de Phocéens auprès des populations locales, de manière suffisamment pérenne pour que des ateliers de potiers de céramique à pâte grise y soient créés. Un comptoir grec est de fait fondé à l'extrême fin du Ve siècle a.C., laissant supposer des échanges variés vers et à partir de ce site. Des productions issues des ateliers dits "du golfe du Lion"[21], que l'on retrouve à Ensérune[22], ont probablement été impulsées par des Grecs qui ont montré leur savoir-faire aux individus déjà implantés sur place, provoquant transferts de technologies et échanges linguistiques.

Un siècle après Agde, un autre comptoir phocéen, Rosas, est fondé vers la fin du IVe siècle a.C. [23], et vient s'inscrire dans "le tissu économique complexe de la Méditerranée nord-occidentale"[24] qui est à l'œuvre au cours de la Protohistoire récente. Ses productions sont stimulées par une émulation avec les ateliers italiotes napolitains, créateurs de la céramique campanienne A. Les céramiques à vernis noir de Rosas se sont rapidement imposées auprès des populations locales et cette vaisselle de belle facture a connu un franc succès, notamment à Ensérune. C'est en effet sur ce type de vaisselle de table produite à Rosas que l'on trouve, sur l'oppidum, plusieurs dizaines d'inscriptions ibériques parfois sur des productions déjà

17. Dubosse 2007, 170.
18. De nouvelles études sur ce type de conteneur seront menées dans le cadre d'un PCR prévu entre 2021 et 2024.
19. Par exemple les tessons utilisés pour recouvrir les ossuaires dans les tombes. De facture plus récente, sont également inventoriés quatre timbres sur amphore rhodienne : ΔΙΟΛΕΙΑΣ (inv. M. 774) daté entre 220 et 180 a.C. ; ---ΡΑΝΟΙΟΣ (inv. S. 1194) et ΕΠΙ ΤΕΙΣΑΜΕΝΟΥ/ΑΤΡΙΑΝΙΟΥ (inv. 50.671) daté du IIe siècle a.C. (cf. Jannoray 1955, 326 note 1) ; ΣΩΤΑΙΡΟΥ (inv. 55.710) qui est à rapprocher d'un timbre non daté (*IG* XII,1 1391).
20. Passelac *et al.* 1990, 132.
21. Ces ateliers ne sont pas encore clairement identifiés ni localisés avec précision.
22. Inv. : M. 70 ; 66.S.21-01 (= *MLH* II, B.1.65 = Hesperia HER.02.65) ; 45.109 (= *MLH* II, B.1.153 = Hesperia HER.02.153).
23. Étude complète dans Martín & Puig 2006.
24. Gorgues 2010, 197.

estampillées par ailleurs : on connaît ainsi une dizaine d'estampilles en alphabet grec portant des noms des potiers de cette colonie phocéenne. ΝΙΚΙΑΣ et ΙΩΝ sont les plus connus[25], avec la marque ΠΑΡ[26]. Ici encore, les produits arrivaient déjà inscrits sur le site et l'on ne peut affirmer avec certitude que la langue grecque ait été parlée directement à Ensérune. La présence de ces inscriptions grecques constitue en revanche un "premier contact" avec l'écriture grecque (et peut-être l'écriture tout court), la présence de ces signes interpellant sans doute la curiosité des habitants de l'oppidum.

Ainsi, comme c'est le cas pour Emporion[27], il semble que les colons grecs en Languedoc se soient contentés de l'espace de leur comptoir sans chercher à se mélanger à la population locale. La familiarité et la cohabitation entre Grecs et populations locales n'ont d'ailleurs pas donné lieu à la mise en place d'une écriture mixte, comme c'est le cas pour le gréco-ibère dans la région d'Alicante ou, à une période plus récente, pour le gallo-grec en Provence et en Languedoc oriental[28]. Tout au plus existe-t-il dans la nécropole du Moulin à Peyriac-de-Mer, située à une trentaine de kilomètres au sud d'Ensérune, c'est-à-dire environ une journée de marche, deux *skyphoi* datés du IVe siècle a.C., un graffite inscrit en alphabet grec identifié comme la transcription d'un nom ibère. Cet unique exemple est d'ailleurs équivoque car il pourrait tout aussi bien s'agir d'un nom gaulois[29].

Au milieu du IIe siècle a.C., l'écriture (et sans doute la langue) grecque reste malgré tout un moyen de communication important pour les populations qui habitent aux alentours d'Ensérune et qui sont prises dans le même réseau économique et commercial. L'existence de monnaies locales à frappe bilingue grec/ibère des Longostalètes (**biuŕbi**/Λογγοσταλητων), dont on a retrouvé une trentaine d'exemplaires à Ensérune[30], montre que ces deux systèmes graphiques

25. Les noms attestés, sur des estampilles en forme de croix sont vraisemblablement au génitif: ΝΙΚΙΑ (peut-être génitif "dorien" [voir Duran 1999] pour ΝΙΚΙΑΣ, inv. : M. 84 ; S. 655 ; 59.187 ; 61.15 ; s.n. [Fouilles 1980]) ; et ΙΩΝ·Σ (génitif ΙΩΝΟΣ de ΙΩΝ où le o est remplacé par un point, certainement pour des raisons de place, inv. : S. 653 ; S. 657 ; S. 1499 ; M. 1028 ; 49.49 ; 49.50). Ces deux potiers sont bien connus depuis l'étude de Solier 1969.
26. *Lattara* 6, 542. ΠΑΡ (inv. : MM. 617 ; 48.53 ; 53.859 ; 53.859).
27. Rouillard 1991, 320.
28. L'attestation la plus occidentale du gallo-grec était jusqu'à une date récente le chapiteau de Montagnac (RIG I, G-224). Depuis, une inscription gallo-grecque a été trouvée à Ensérune (Ruiz Darasse 2020) sur une céramique claire récente, dont le nom gaulois est très proche d'exemples retrouvés dans la région de Nîmes. La plus ancienne inscription gallo-grecque est vraisemblablement un graffite de Baou-Roux (Bouc-Bel-Air, RIG I, G-526) datée dernier quart du IIe siècle a.C. (Bats 2011, 217). Rappelons que le plomb gallo-grec d'Elne (*editio princeps* : Lejeune 1963) est un objet déplacé.
29. Bats 2011a, 210.
30. Feugère & Py 2011, 303. Réf. : IBL 2387 (grand bronze ΛΟΓΓΟΣΤΑΛΗΤΩΝ) : 1 exemplaire ; IBL 2367 (grand bronze ΛΟΓΓΟΣΤΑΛΗΤΩΝ/**biuŕbi**) 30 exemplaires. Datation proposée -150/-75.

étaient indistinctement utilisés. On peut en induire une familiarité et une égalité, symbolique au moins, des deux écritures. En dépit du caractère très local du peuple mentionné[31] et de l'utilisation de l'écriture paléohispanique, l'iconographie de ces monnaies, montrant un trépied, les rapproche des grands bronzes de Marseille[32]. Dans ce même contexte, certaines des légendes monétaires en alphabet grec de la région de Béziers, datées du II^e^ siècle a.C.[33], livrent aussi les noms de rois celtiques[34]. C'est donc un triple apport culturel (grec/marseillais/phocéen, ibère et celte) qui compose cet environnement socio-politique complexe. Les monnaies, pourtant connues antérieurement en Languedoc, où les populations ont connaissance des frappes d'Emporion et de Rosas dès le IV^e^ siècle a.C., ne semblent pas être prises dans une véritable logique monétaire avant le II^e^ siècle a.C.[35]. Il faut plutôt les comprendre d'un point de vue politique autant qu'économique, ces deux aspects étant étroitement liés, à cette période tout particulièrement. Dans ce cadre, les classes dominantes, auxquelles appartiennent sans doute les rois celtes du Languedoc[36], monopolisaient les échanges et, que ce soit directement ou indirectement (par le biais d'intermédiaires et d'interprètes), avaient un intérêt certain à être visibles et identifiées par les milieux hellène comme ibère.

C. Dubosse indique pour les périodes anciennes qu'il n'y a pas de "réseau privilégié" pour la région d'Ensérune[37] et que "les partenaires sont plus vraisemblablement multiples et sans monopole véritable"[38]. Cependant, la très forte présence graphique ibérique sur le site (voir *infra*) indique que c'étaient surtout les Ibères qui avaient un rôle important à jouer lors de la redistribution des productions d'origine grecque, entre autres, et plus encore aux III^e^-II^e^ siècle a.C.

---

31. Ces monnaies sont l'unique source pour la connaissance de leur existence, cf. Feugère & Py 2011, 301.
32. Par exemple Feugère & Py 2011, 301. Ref. : IBL 2363.
33. Bats 2011a, 216 propose toutefois de remonter la chronologie d'un siècle, "fin du III^e^ siècle ou à la première moitié du II^e^ siècle, en fonction de leur poids, de leur module et de leur iconographie".
34. Feugère et Py 2011, 299. ΑΜΥΤΟ (IBL 2431) : 1 exemplaire ; ΚΑΙΑΝΤΟΛΟΥ (IBL 2416) : 11 exemplaires. Datation proposée : -125/-75. À cela s'ajoutent ΒΩΚΙΟϹ (Jannoray 1955, 348 note 1) : 3 exemplaires et ΛΟΥΚΟΤΙΚΝΟϹ (Jannoray 1955, 348 note 1) : 1 exemplaire, qui appartiennent aux séries des Longostalètes. Il existe d'autres frappes mais elles ne sont pas répertoriées à Ensérune même. La publication du médailler du site est due à Richard & Gentric 2019.
35. Callegarin & Hiriart 2013, 19.
36. Peut-être précisément rois d'un peuple comme celui des Longostalètes, dont le nom est d'origine celtique.
37. Dubosse 2007, 148.
38. *Ibid.*

# Étrusques

Des circuits d'échanges existaient également dès le VIe siècle a.C. qui fournissaient Ensérune en productions venues de l'Italie, en particulier du monde étrusque, puisque plusieurs fragments de vaisselle en céramique fine en "bucchero nero", par exemple des petits canthares à pied tronconique[39], et surtout deux coupes étrusco-corinthiennes y ont été retrouvés. Ces objets, dépourvus d'inscription mais caractéristiques de productions étrusques bien datées, sont l'un des éléments qui contribuent à confirmer l'hypothèse d'une occupation du site d'Ensérune dès le VIe siècle a.C. Une kylix est attribuée à un groupe bien connu, celui dit "a maschera umana", l'une des dernières productions du "ciclo dei Rosoni" et dont le centre de production aurait été basé à Caeré[40]. Cet objet de luxe, s'il n'est pas un témoin direct d'échanges avec l'Italie car il a pu être distribué par bon nombre d'intermédiaires, pourrait être compris comme un objet ou un présent conservé dans une perspective mémorielle pour être transmis et finalement déposé à Ensérune. Cette idée suggère que des rapprochements entre monde étrusque et monde languedocien ont pu exister. Un objet conservé à Ensérune vient tout particulièrement illustrer ce point. Il s'agit d'une coupe grecque à figures rouges, datée autour de 425-375 a.C.[41], qui porte une inscription en alphabet nord-étrusque et donne à lire un nom celtique (*smeraz*)[42]. Même s'il est impossible de le prouver, il reste envisageable que l'inscription ait été gravée directement dans la région. En effet, l'implantation étrusque sur les rivages du golfe du Lion était bien établie, notamment avec le comptoir de Lattara ouvert autour de 500 a.C. Dès le premier quart du VIe siècle a.C., l'afflux massif d'amphores étrusques montre une grande activité dans les échanges et sans doute une dépendance accrue des économies locales – entendues aussi et surtout dans une logique politique. Ensérune reflète bien cette dépendance car dès la première occupation, identifiée au XXe siècle sous la forme de "fonds de cabane"[43], on remarque la présence de ces productions. Si, comme l'explique C. Dubosse[44], les premières fouilles n'ont pas conservé le matériel amphorique, la découverte en 1965 d'un "fond de cabane" intact a permis, après les travaux menés par H. Gallet de Santerre, de disposer d'un inventaire du contenu des silos, parmi lequel on trouve

39. Hérubel 2000, 95.
40. Gras 1974, 114, 138.
41. Bats 2011a, 208.
42. Sur ce nom et l'histoire de sa découverte, de Hoz 2008. Voir également Bats 2011b, 133 et suivantes.
43. Ce terme, aujourd'hui impropre, est celui utilisé par les premiers archéologues du site, Jean Jannoray, l'abbé Giry et Hubert Gallet de Santerre. Plutôt que des cabanes, il s'agit plus vraisemblablement de maisons dont les murs en matériaux périssables (torchis et bois) n'ont pas été conservés ni du moins retrouvés. Dès la fin du VIe siècle a.C., l'habitat d'Ensérune est constitué de maison à solins de pierre et élévation de briques crues.
44. Dubosse 2007, 34 et 88, note 8.

à peine une vingtaine de fragments d'amphores étrusques[45]. Ils sont pris au milieu d'autres objets datés aussi bien du IIe siècle a.C. (date vraisemblable du comblement du silo) qu'antérieurs. La présence du matériel étrusque à Ensérune semble avoir été rapidement supplantée par des productions issues de la péninsule Ibérique.

## Ibères

La part la plus importante de la documentation conservée à Ensérune est sans conteste l'épigraphie paléohispanique. Le nombre remarquable de marques et d'inscriptions en écriture levantine, en comparaison avec les autres types de systèmes graphiques présents sur le site et avec la documentation régionale, constitue une clé pour la compréhension du rôle de l'oppidum dans le théâtre des échanges du Languedoc occidental protohistorique[46].

La variété et la quantité des objets inscrits suggèrent une pratique graphique assez commune et en usage pendant une longue durée sur le site. En effet, les premiers graffites ibériques apparaissent dès la fin du IVe siècle a.C. et les dernières attestations de l'utilisation de l'écriture levantine sont à dater de la première moitié du Ier siècle a.C., notamment sur certaines des frappes monétaires présentées plus haut (autour de 100 a.C.). On peut donc convenir d'une pratique graphique de l'écriture paléohispanique sur le site pendant près de trois siècles sans interruption majeure. Cet état de fait ne peut s'envisager sans une implantation durable des Ibères directement sur place ou du moins comme intermédiaires dans les réseaux d'approvisionnement qui y aboutissent[47].

La particularité des inscriptions paléohispaniques d'Ensérune est de donner à lire à la fois des noms ibères, mais aussi celtiques. On a pu également lire certains noms qui relèveraient d'une strate linguistique "locale"[48], parfois appelée "ligure". En réalité, ces noms présentent des traits qu'on retrouve dans le monde celte, ou du moins des éléments qui ne sont pas incompatibles avec le fonds linguistique celte, mais qui n'appartiennent pas directement au stock anthroponymique gaulois[49].

Les noms ibères sont les éléments les mieux connus à l'heure actuelle dans le domaine linguistique paléohispanique[50]. Ceux lus dans les inscriptions présentes à Ensérune ne diffèrent en rien des éléments retrouvés dans le reste de l'épigraphie paléohispanique levantine, c'est-à-dire celle documentée sur le littoral

45. Dubosse 2007, 34 et 88, note 8.
46. Bats 2011a et 2011b.
47. Bats 2011b, 136.
48. Untermann 1969 ; Untermann 1992 ; De Hoz 2011, 162-168.
49. Par exemple : **o̲kator** (*MLH* II, B.1.13 ; Hesperia HER.02.013) ; **ŕuta** (*MLH* II, B.1.65 ; Hesperia HER.02.065 cf. *CIL* XII, 198, Antibes), cf. De Hoz 2011, 163.
50. *MLH* III.1, § 7 ; Moncunill 2010 ; Rodríguez Ramos 2002 et 2014.

méditerranéen de la péninsule Ibérique entre le IVe et le Ier siècle a.C. Ensérune se trouve être le point le plus septentrional d'attestation de cette épigraphie. Le nombre important d'inscriptions ibériques à Ensérune engage à penser une implantation sur place de communautés en mesure d'écrire en semi-syllabaire ibérique dès le IVe siècle a.C.[51] et qui étaient en contact suffisamment étroit avec les populations locales pour que certains des noms celtes ou issus du substrat apparaissent dans les inscriptions. L'utilisation de la langue ibérique (ou d'une des langues ibériques) dans ce cadre est interprétée comme un cas de langue véhiculaire. Il est difficile pour l'heure d'affirmer que les populations présentes à Ensérune maîtrisaient cette langue aussi bien à l'écrit qu'à l'oral car la documentation est presque entièrement constituée de marques de propriété. En dehors des anthroponymes, il y a très peu de suffixes qui permettraient de dire que les scripteurs savaient insérer ces noms dans une syntaxe ibérique. L'hypothèse d'une langue véhiculaire utilisée seulement à l'écrit a pu être envisagée, tout en restant difficile à concevoir concrètement[52].

La forte identité ibère du site est liée à la présence des graffites ; le faciès archéologique (céramique, habitat et nécropole) est identique à ceux des autres sites de Gaule méridionale[53].

## Celtes

Les noms celtiques d'Ensérune lus en écriture levantine constituent un ensemble connu depuis longtemps et bien identifié[54]. Ils sont la preuve effective de contacts linguistiques et graphiques sur place, dès le IVe siècle a.C., soit au début de la phase définie par les archéologues du XXe siècle comme "Ensérune IIb" (375-225 a.C.). Elle correspond à un essor de l'oppidum, qui coïncide avec l'apparition de l'habitat en dur. Dans le secteur de la nécropole, à l'ouest du site, une inscription sous le pied d'un bol en céramique attique reste le plus ancien document en écriture levantine d'Ensérune et il donne à lire un nom gaulois suivi d'un suffixe ibérique indiquant probablement la propriété : **óśiobaŕenḿi**[55]. Peu après (vers 325-300 a.C.), un autre nom celtique à

51. Hoz 2011, 119 ; Bats 2011b, 134.
52. Hoz 2011, 462 ; Ruiz Darasse 2013.
53. Les objets identifiés comme étant de facture ibérique et portant des inscriptions sont au nombre d'une vingtaine.
54. Untermann 1965 ; Untermann 1980, 73 ; Correa 1993 ; Ruiz Darasse 2010 ; Bats 2011b ; de Hoz 2011, 162-169.
55. *MLH* II, B.1.59 ; Hesperia HER.02.059 ; Musée d'Ensérune inventaire M. 65 ; Dubosse 2007, 1570.

la formation caractéristique en *–rix*, **kaŕtiriś**, apparaît sur un cratérisque à pouciers en céramique attique à vernis noir[56]. À la même période, les *dolia* remplacent les silos à l'intérieur des maisons[57], et plusieurs comportent des marques. Même s'il est difficile d'en préciser la chronologie, les noms que mentionnent ces estampilles sont des noms celtiques transcrits en écriture paléohispanique levantine, tels que **tesile**/*Tessilos*[58] ou **uasile**/*Vassilos*[59], qui apparaît à deux reprises. La cohabitation entre populations celtiques et ibériques se maintient au III^e^ siècle a.C. où le nom gaulois **katubaŕe**/*Catumaros* apparaît à la toute première ligne du plomb écrit en ibère, retrouvé à Ensérune[60].

## Latins

En dehors de certains éléments architecturaux (sols mosaïqués, murs d'enduits peints et villa à atrium dans l'insula X), la marque de l'influence latine est particulièrement discrète, du moins en matière épigraphique, à Ensérune. Malgré d'importantes relations avec le monde italique à partir de la fin de la seconde guerre punique et au cours de la conquête romaine de la région qui deviendra la Transalpine en 123, seuls 236 objets retrouvés sur le site portent des inscriptions latines. Il s'agit, le plus souvent d'estampilles sur amphores[61] ou sur des productions plus tardives[62], appartenant à l'époque impériale et vraisemblablement sans relation directe avec le site d'Ensérune lui-même. Ces objets sont, au départ, destinés à l'ensemble du monde romain et ne nous informent que sur les ateliers dont les productions étaient distribuées et qui ont fini leur parcours sur le site. Ces différentes marques de fabrique ne font donc qu'illustrer l'existence de relations économiques avec le monde romain[63] sans que l'on puisse affirmer, comme le

---

56. *MLH* II, B.1.28 ; Hesperia HER.02.028 ; Musée d'Ensérune inventaire MM. 75 ; Dubosse 2007, 1892.
57. Ugolini & Olive 2013, 330.
58. *MLH* II, B.1.351 ; Hesperia HER.02.351 ; Musée d'Ensérune, sans numéro d'inventaire.
59. *MLH* II, B.1.352 et .353 ; Hesperia HER.02.352 et .353 ; Musée d'Ensérune inv. S. 1244 et S. 1248.
60. *B.1.373 ; Hesperia HER.02.373. Solier & Barbouteau 1988.
61. Citons par exemple : ASIFI (inv. 60.395) ; SABINA (inv. 60.394) ; TIGRA A (inv. 67.S.72.17) sur amphore autant de timbres bien connus par ailleurs. Sur les timbres amphoriques, voir le tableau de synthèse disponible pour tout le Biterrois occidental réalisé par D. Rouquette dans la CAG 2013. Les données s'arrêtent en 2006.
62. 83 sont de la sigillée italique, dite arétine.
63. Les marques les plus nombreuses proviennent de l'atelier de *C. Ateius* (inv. 48.62 ; 49.927 ; 49.428 ; 52.1274 ; 53.413 ; 53.629 ; 53.894 ; 54.132 ; 55.120 et peut-être 53.414 et 61.439) en comptant aussi les deux signées par l'esclave Xanthus (inv. 48.270 ; 52.1169). Viennent ensuite les neuf exemplaires de l'atelier *Tetti/Samia* (inv. S. 948, S. 953, 45.130, 55.216, 55.350, 55.1052,

soulignait déjà J. Jannoray[64], que l'alphabet et de la langue latine étaient utilisés au même moment sur l'oppidum.

Une quarantaine de graffites toutefois nous renseignent sur la *literacy* latine locale. Elle semble, là encore, liée à la présence celtique, si l'on considère des noms tels *Vrcivs* (s'il s'agit bien d'un nom personnel[65]), *Litonius*[66] ou encore *Biraco*[67] lus en alphabet latin sur de la céramique commune locale.

Quatre autres noms retiennent également l'attention.

*Philodamus* est vraisemblablement le nom d'un affranchi (un *villicus* selon Jannoray 1955, 449) dont le nom revient à plusieurs reprises sur le site, estampillé sur des amphores tarraconnaises (type Oberaden 74)[68]. Ces productions bien identifiées sont produites au tournant de l'ère et diffusées dans le premier tiers du Ier p.C. Mais, étant donné la nature de l'inscription, il est peu probable que ce *villicus* ait séjourné à Ensérune. En revanche, un probable homonyme a inscrit son nom sur de la céramique commune sur l'oppidum[69]. Il s'agit peut-être de l'individu dont la stèle a été retrouvée en 1931 à Narbonne, datée du Ier siècle p.C. et qui porte sur ses deux dernières lignes (*Phi*)*lodamus / et sueis*[70].

Une autre inscription remarquable a été étudiée par F. Oroz[71]. Il s'agit de la séquence *Concius Aequos* (inv. S. 1381) qui apparaît sur le col d'une œnochoé. Une séquence similaire apparaît sous la forme *Scari. Concius Aiquus* (inv. 53.926) sur un

---

61.246, 61.437, 65.15). On trouve également onze exemplaires de l'atelier de *C. Rullus* (inv. S. 1072, S. 1076), avec la mention de plusieurs esclaves différents : *FL*(*accus*) (inv. S. 1073 ; S. 1074,), *SEL*(*euci*) (inv. S. 1075 ; 55.337 ; 60.216) ou encore *DAM*[ (inv. 55.797 ; 55.798 ; 55.1113 ; 55.1126 et peut-être S. 1216). Deux autres enfin sont vraisemblablement l'œuvre de l'esclave *Pilades* de l'atelier des *Anni* (inv. 45.131 et 47.443). Les autres marques sont de factures diverses.

64. Les quelques graffites incisés en alphabet latin à Ensérune "prouvent tout juste que l'alphabet latin n'étais pas inconnu de certains habitants de l'oppidum" (Jannoray 1955, 448).
65. Inv. 59.599, sur céramique à pâte claire. Ce nom est considéré comme le nom du vase pour F. Oroz 1975, 212 en relation avec le nom grec ὕρχη, vase. Il peut être rapproché également de racines celtiques (cf. *Orcius/Orgius*, cf. *CIL* VI, 23575, Rome, *CIL* XIII 1462, Clermont-Ferrand, et AE 1988, 884), mais l'on hésite entre une racine nominale *orco-* "petit cochon, goret" ou une la racine verbale *org-* "tuer" (Delamarre 2018³, 205-206 et Holder 1962, II, 869).
66. Inv. S.1090 sur céramique claire. Thème *lito-/litu-* "fête, festival" (Delamarre 2018³, 173).
67. Inv. 46.207 sur céramique claire, peut-être peinte. cf. monnaie *RIG* IV, M-70 : Biracos.
68. Inv. X. 33, 60.393 et 61.140. J. Jannoray mentionnait aussi que cette marque se retrouve aussi sur deux autres fragments sans inventaire (PHILO- et .ILODAM..). Une dernière occurrence a également été retrouvée inscrite sur un col découvert au bas de la pente sud-ouest de l'oppidum et conservée au domaine de Régimont.
69. Inv. 53.568, trouvé dans le comblement d'un silo-citerne du secteur du Château d'eau (= insula XII) dont la datation n'est pas précisée.
70. CAG 11.1, 353, fig. 409.
71. Oroz 1975.

objet identique, ce qui a conduit le spécialiste espagnol à proposer d'y voir une mesure de capacité plutôt qu'un nom propre. En effet, Monique Clavel avait considéré qu'il s'agissait d'un nom celtique adapté à la tradition romaine des *duo nomina*. Selon elle, "il s'agit d'indigènes qui ont pris un nom latin sans bien comprendre encore les usages romains en la matière"[72]. On se rangera toutefois, à cause de la nature des supports, à l'interprétation utilitaire et métrologique. En revanche, la variation graphique entre *Aequos* et *Aiquus*, s'il s'agit bien du même élément, livre un indice de la datation des objets en céramique commune porteurs de ces inscriptions. En effet, le passage de *ai* à *ae* en latin[73] tout comme celui du *o* à *u*[74] s'est fait au cours du IIIe siècle a.C. Si les graffites d'Ensérune ont été inscrits à cette date, il est possible qu'il y ait eu un flottement dans la graphie, surtout si l'on tient compte du caractère fluctuant de l'orthographe des formes latines rencontrées aux périodes anciennes et dans les provinces lointaines de Rome.

Un autre graffite qui nous semble important est un nom inscrit en alphabet latin sur une céramique à pâte grise, à dater peut-être des alentours de la première moitié du Ier siècle a.C, si l'on considère les autres éléments trouvés dans le silo dont elle est issue[75]. Bien que lacunaire, il pourrait s'agir d'un nom celtique : ]*aturito* (inv. 55.327)[76]. Si la date se confirmait, il pourrait ainsi s'agir du premier nom celtique inscrit en alphabet latin présent sur le site.

Le dernier graffite qui retiendra notre attention est un nom latin, *Stabilio* (inv. 52.739), incisé sur le bord du pied d'un bol en céramique campanienne B. Inscrit sur un objet trouvé lors d'un décapage et donc hors contexte, il n'est pas sans évoquer deux autres attestations du même nom dans la région : une stèle arrondie trouvée à Narbonne[77] et une dédicace sur plaque de marbre accompagnant une sépulture retrouvée à Moux (village situé à une cinquantaine de km à l'ouest de l'oppidum) et datée de l'époque impériale[78].

Quant aux quelques autres noms complets latins, ils restent assez communs. Citons *Flaccu*[ (inv. 46.272) sur la tranche retaillée d'un fragment d'anse d'amphore italique (pour en faire un sceau ?)[79], *Publi*[*us* (inv. 46.178) sur une céramique à pâte claire ou encore le nom théophore *Iove* (inv. S. 1203). Les autres graffites en

72. Clavel-Lévêque 1970, 579, citée par Oroz 1975.
73. Niedermann 1953, 59, §31.
74. Niedermann 1953, 41, §23, n°5.
75. Silo 12.54 (Insula XII-Château d'eau), rapport Abbé Giry, 1955, p. 4.
76. Ruiz Darasse 2020.
77. *CIL* XII, 4797 (CAG 11.1, 245, Narbonne) : stèle arrondie qui mentionne un "M(arcus) Fabius Stabilio" pas de datation précisée.
78. *CIL* XII, 5370 (CAG 11.2, 399 Moux) : dédicace sur plaque de marbre qui mentionne un "Titus Alfidius Stabilio affranchi de Titus". Trouvé avec des monnaies de Néron à Marc-Aurèle (0-100 p.C.).
79. Cf. Jannoray 1955, 448, note 2 (cf. *CIL* I, 03535,1 et *CIL* I, 03543bd02a, 03543be1, Toulon).

alphabet latin sont incomplets ou d'interprétation trop fragile pour pouvoir en tirer de conclusions définitives[80].

Les inscriptions latines d'Ensérune laissent supposer que la langue et l'écriture latines étaient en usage sur place peut-être dès la transition III^e^-II^e^ siècle a.C. La langue latine n'occupait toutefois pas une place prépondérante si l'on se réfère aux vestiges qui nous sont parvenus et si l'on considère également le fait étrange, déjà souligné[81], que les monnaies locales ont utilisé des légendes inscrites en écriture levantine et en grec mais pas en alphabet latin[82].

## Conclusion

L'oppidum d'Ensérune, occupé depuis le VI^e^ siècle a.C. jusqu'à la période romaine constitue un intéressant paradigme pour l'étude du multilinguisme en Gaule méridionale protohistorique. En effet, dès les premiers temps de son occupation, le site a vraisemblablement brassé des populations issues ou en contact avec des régions lointaines. En témoignent les différents exemples de pratiques épigraphiques présents partout sur le site, depuis la nécropole jusqu'aux terrasses des silos. La variété graphique d'Ensérune est remarquable dans le monde protohistorique : pas moins de quatre systèmes graphiques (trois alphabets et un semi-syllabaire) s'y côtoient. Les objets inscrits proviennent eux-mêmes d'horizons très variés et l'on peut voir se succéder différents courants commerciaux en relation avec le site, tout au long de son occupation. Tous ne sont pas également représentés, de même que toutes les langues dont témoignent les inscriptions retrouvées et conservées à Ensérune n'étaient probablement pas parlées directement sur place. Les marques mercantiles grecques ou les estampilles de potiers latins ne sont pas propres au site et ne font sans doute qu'y aboutir. De ces deux systèmes alphabétiques, seul le second est assurément utilisé à Ensérune. C'est toutefois le corpus ibérique qui reste très largement majoritaire dans l'épigraphie du site et c'est le système graphique utilisé le plus longuement au cours de l'histoire de l'oppidum. Il témoigne de liens étroits notamment entre Ibères et Gaulois. Les III^e^-II^e^ siècle a.C. constituent un tournant majeur pour les pratiques graphiques locales, et représentent vraisemblablement le moment de brassage linguistique le plus important sur place.

80. *Sing*[ (inv. 59.600) ; *So++sutrus* (inv. 63.78) ou encore *Acius Siitu*[ (inv. 55.1794) sur œnochoé.
81. Jannoray 1955, 447.
82. Des monnaies latines circulaient toutefois dès le III^e^ siècle a.C. si l'on en croit Élodie Paris (Paris 2017, 194-220, thèse inédite, communication personnelle).

# Bibliographie

Adiego, I.-J., Siles, J. et Velaza, J., éd. (1993) : *Studia Palaeohispanica et Indogermanica J. Untermann ab amicis hispanicis oblata*, Barcelone.

Bats, M., éd. (1990) : *Les amphores de Marseille grecque : chronologie et diffusion* (*VI*^e^ *- I*^er^ *s. av. J.-C.*)*, Actes de la table ronde de Lattes, 11 mars 1989*, Collection Études massaliètes 2, Lattes.

Bats, M. (2011a) : "Emmêlements de langues et de systèmes graphiques en Gaule méridionale (VIe-Ier siècle av. J.-C.)", in : Ruiz Darasse & Luján Martínez, éd. 2011, 197-226.

Bats, M. (2011b) : "Entre Ibères et Celtes : l'écriture à Ensérune dans le contexte de la Gaule du Sud (Ve-IIe s. av. J.-C.)", in : Luján Martínez & García Alonso, éd. 2011, 129-137.

Bats, M. (2012) : "Les Phocéens, Marseille et la Gaule (VIIe-IIIe s. av. J.-C.)", *Pallas*, 89, 145-156, [en ligne] https://journals.openedition.org/pallas/792 [consulté le 04/03/2023].

Callegarin, L. et Hiriart, E. (2013) : "Manifestations prémonétaires et premières monnaies en Gaule méridionale et en péninsule Ibérique", *Les Dossiers d'archéologie. Monnaies gauloises, origine, fabrication, usages*, 360, 12-19.

Clavel-Lévêque, M. (1970) : *Béziers et son territoire dans l'Antiquité*, Centre de recherches d'histoire ancienne, Annales littéraires de l'Université de Besançon 2, Paris.

Correa, J.A. (1993) : "Antropónimos galos y ligures en inscripciones ibéricas", in : Adiego *et al.,* éd. 1993, 101-116.

Delamarre, X. (2018³) : *Dictionnaire de la langue gauloise*, Paris.

Dubosse, C. "La céramique attique d'Ensérune (Hérault) : historique des recherches et nouvelles perspectives", in : Ugolini, éd. 1997, 59-66.

Dubosse, C. (2007) : *Ensérune* (*Nissan-lez-Ensérune, Hérault*) *: Les céramiques grecques et de type grec dans leurs contextes* (*VIe-IVe s. av. n. è.*), Lattes.

Duran, M. (1999) : "Nikias et Iôn, fabricants de céramique à Rhodè", *Zeitschrift für Papirologie und Epigraphik*, 128, 107-114.

Feugère, M. et Py, M. (2011) : *Dictionnaire des monnaies découvertes en Gaule méditerranéenne* (*530-27 avant notre ère*), Montagnac.

García Alonso, J.L., éd. (2008) : *Celtic and other Languages in Ancient Europe*, Colección Aquilafuente 127, Salamanque.

Gras, M. (1974) : "Les importations du VIe siècle avant. J.-C. à Tharros (Sardaigne), Musée de Cagliari et Antiquarium Arborense d'Oristano", *MEFRA*, 86, 79-139.

Hérubel, F. (2000) : "Mobilier étrusque en Languedoc occidental (VIe-Ve s. av. J.-C.)", *DAM*, 23.1, 87-112.

Holder, A. (1962) : *Alt-Celtischer Sprachschatz*, Leipzig.

Hoz, J. de (2008) : "A Celtic personal Name on an etruscan Inscription from Ensérune, previously Considered iberian (MLH b.1.2b)", in : García Alonso, éd. 2008, 17-27.

Hoz, J. de (2010-2011) : *Historia lingüistica de la peninísula ibérica en la antigüedad,* I-II*,* Madrid.

Janin, T., Taffanel, O., Taffanel, J., Boisson, H., Chardenon, N., Gardeisen, A., Hérubel, F., Marchand, G., Montécinos, A. et Rouquet, J. (2002) : "La nécropole protohistorique du Grand Bassin II à Mailhac, Aude (VIe-Ve s. av. n. è.)", *DAM*, 25, Montpellier.

Jannoray, J. (1955) : *Ensérune. Contribution à l'étude des civilisations préromaines de la Gaule méridionale*, Paris.

Luján Martínez, E.R. et García Alonso, J.L., éd. (2011) : *A greek man in the Iberian street*, Innsbrucker Beiträge zur Sprachwissenschaft 140, Innsbrück.

Nickels, A. (1983) : "Les Grecs en Gaule : l'exemple du Languedoc", in : *Modes de contact et processus de transformation dans les sociétés anciennes, Actes du colloque de Cortone, 24-30 mai 1981*, Rome, 409-425.

Passelac, M., Rancoule, G. et Solier, Y. (1990) : "La diffusion des amphores massaliètes en Languedoc occidental et sur l'axe Aude-Garonne et ses abords", in : Bats, éd. 1990, 131-152.

Martín Ortega, M.A. et Puig, A.M. (2006) : *La colònia grega de Rhode, Roses, Alt Empordà*, Sèrie monografica Museu Girona 23, Gérone.

Moncunill Martí, N. (2010) : *Els noms personals ibèrics en l'epigrafia antiga de Catalunya*, Memòries de la Secció Històrico-Arqueològica, 85, Barcelone.

Nickels, A. *et al.* (1981) : "La nécropole du I$^{er}$ âge du Fer d'Agde : les tombes à importations grecques", *MEFRA,* 93.1, 89-125.

Niedermann, M. (1953) : *Précis de phonétique historique du Latin*, Paris.

Oroz, F.J. (1975) : "Urcius y Concius Aequos: nombre de vasija y medida de capacidad, no nombres propios", *Fontes Linguarum Vasconum*, 20, 209-226.

Richard J.-C. et Gentric G. (2019) : *Les monnaies de l'oppidum d'Ensérune*, Cahiers de la Société archéologique, scientifique et littéraire, Ancienne Académie des Belles Lettres et Sciences de Béziers 35, Béziers.

Rodríguez Ramos, J. (2002) : "Indice crítico de formantes de compuesto de tipo onomástico en la lengua íbera", *Cypsela*, 14, 251-277.

Rodríguez Ramos, J. (2014) : "Nuevo índice crítico de formantes de compuestos de tipo onomástico íberos", *Arqueoweb,* 15.1, 7-158, [en ligne] https://webs.ucm.es/info/arqueoweb/pdf/15/RodriguezRamos.pdf [consulté le 04/03/2023].

Rouillard, P. (1991) : *Les Grecs et la péninsule Ibérique du VIII$^{e}$ au IV$^{e}$ av. J.-C.*, Paris.

Rouquette, D. (2013) : "Timbres amphoriques du Biterrois occidental", in : Ugolini & Olive, éd. 2013, 86-89.

Ruiz Darasse, C. (2010) : "Les Ibères en Languedoc : l'onomastique celtique d'Ensérune en écriture paléohispanique", *Palaeohispánica* vol. 10 – *Serta Palaeohispanica J. de Hoz*, 335-354.

Ruiz Darasse, C. (2020) : "Dans une écriture et dans une autre. Quelques inscriptions du Midi gaulois", in : Ruiz Darasse, éd. 2020, 159-172, [en ligne] https://una-editions.fr/dans-une-ecriture-et-dans-une-autre-quelques-inscriptions-du-midi-gaulois/ [consulté le 04/03/2023].

Ruiz Darasse, C. et Luján Martínez, E., éd. (2011) : *Contacts linguistiques dans l'Occident méditerranéen antique*, Collection de la Casa de Velázquez 126, Madrid.

Ruiz Darasse, C., éd. (2020) : *Comment s'écrit l'autre ? Sources épigraphiques et papyrologues dans le monde méditerranéen antique*, Ausonius PrimaLun@ 1, 159-172, [en ligne] https://una-editions.fr/comment-secrit-lautre-sources-epigraphiques-et-papyrologiques-dans-le-monde-mediterraneen-antique/ [consulté le 04/03/2023].

Solier, Y. (1969) : "Note sur les potiers pseudo-campaniens ΝΙΚΙΑΣ et ΙΩΝ", *RAN,* 11, 29-48.

Solier, Y. et Barbouteau, H. (1988) : "Découverte de nouveaux plombs, inscrits en ibère, dans la région de Narbonne", *RAN*, 21, 61-95.

Taffanel, J., Taffanel, O. et Rancoule, G. (1992) : "Une amphore phénicienne à Mailhac", *Archéologie en Languedoc*, 16, 47-50.

Ugolini, D., éd. (1997) : *Languedoc occidental protohistorique. Fouilles et recherches récentes* (*VI$^{e}$-IV$^{e}$ s. av. J.-C.*), Travaux du centre C. Jullian 19, Aix-en-Provence.

Ugolini, D. et Olive, C. (2013) : *Le Biterrois*, CAG 34/5, Paris.

Untermann, J. (1965) : *Elementos de un atlas antroponímico de la Hispania Antigua*, Bibliotheca Præhispanica Hispana, Madrid.

Untermann, J. (1969) : "Lengua gala y lengua ibérica en la Galia Narbonensis", *Archivo de Prehistoria Levantina*, 12, 99-161.

Untermann, J., (1980) : *Monumenta Linguarum Hispanicarum, Band II, Die Inschriften in Iberischer Schrift aus Südfrankreich*, Wiesbaden.

Untermann, J. (1992) : "Quelle langue parlait-on dans l'Hérault pendant l'Antiquité ?", *RAN,* 25, 19-27.



Ruiz Darasse, Coline (2023) : "Le multilinguisme en Gaule protohistorique au miroir d'Ensérune", in : Roure, Réjane, éd., *Le multilinguisme dans la Méditerranée antique*, Pessac, PUB, Diglossia 1, 2023, 235-250, [en ligne] https://una-editions.fr/le-multilinguisme-en-gaule-prohistorique-au-miroir-d-enserune [consulté le 06/03/2023]



# LOS PUEBLOS PALEOHISPÁNICOS ANTE ROMA. LA TRANSICIÓN LINGÜÍSTICA Y EPIGRÁFICA DE LA HISPANIA REPUBLICANA[1]

María José Estarán Tolosa

Los últimos veinte años han sido testigos de un aumento en la producción bibliográfica sobre los contactos lingüísticos en la Antigüedad. Esta cuestión, que no es nueva en absoluto, pero que gozó de cierto impulso en la década de los 2000, está lejos de agotarse, más bien todo lo contrario[2]. Muestra de ello es este volumen, que se inscribe en esta temática, centrándose particularmente en el multilingüismo generado por los innumerables movimientos de población que tuvieron lugar en el Mediterráneo antiguo. Nuestra aportación a esta obra se centrará en los contactos lingüísticos que tuvieron lugar en el extremo occidental de la citada región, la península Ibérica, con motivo de la conquista romana y el subsiguiente proceso de colonización y asentamiento de población en el territorio hispano a lo largo de las dos últimas centurias a.C.[3].

Debido a la tendencia antes expuesta se está llevando a cabo un enorme esfuerzo por teorizar y dotar de metodología al estudio de los contactos lingüísticos en lenguas fragmentariamente atestiguadas que ha permitido estimulantes avances[4]. Esta aplicación de conceptos modernos a la Antigüedad es especialmente fructífera cuando se trabaja con el contacto entre lenguas de *corpus*, como el latín y el griego,

---

1. Este trabajo se enmarca en los proyectos *ARD-West* (MSCA-IF, GA: 654731) y *EsCo* (MiCInn, PID2019-104025GB-I00) y en un contrato Ramón y Cajal (RYC2018-024089-I, FSE / AEI). Agradezco a C. Jordán la atenta lectura del original y sus oportunos comentarios.
2. La obra general de referencia es Adams 2003. Además de ella, Campanile *et al.* 1988; Adams *et al.* 2002; Biville *et al.* 2008; Ruiz Darasse & Luján 2011; Mullen 2011; Mullen & James 2012; McDonald 2015; Estarán 2016.
3. Algunos de los trabajos más recientes sobre los contactos lingüísticos y epigráficos en Hispania son De Hoz 2005; Beltrán & Estarán 2011; Velaza 2011; Simkin 2012; Lowe 2014; Estarán 2015; Estarán 2016, 87-91, 249-429, 465-473; Díaz *et al.* 2019; Simón 2019; Estarán 2021.
4. Langslow 2002; Adams 2003, 29-83; Velaza 2011; Mullen 2012; Estarán 2016, 29-36.

puesto que existe un número alto de inscripciones escritas en ambas lenguas con todo tipo de fenómenos que permiten un análisis sociolingüístico. Por tales se pueden entender todas las lenguas del Occidente romano[5], exceptuando el latín y el griego, y quizá también el etrusco, si atendemos al altísimo número de textos conservados, *c.* 11.000 (si bien es cierto que el material lingüístico de la mayor parte de ellos es onomástico)[6]. Sin embargo, cuando el objeto de estudio son lenguas con un cuerpo documental más exiguo se impone otra metodología. En algunos casos, este no supera los centenares de inscripciones; en otros, como ocurre en ibérico (*c.* 2300 inscripciones[7]), la mayoría de inscripciones son pequeños grafitos sobre cerámica que, aunque dan cierta información sobre los hábitos de escritura, no contribuyen a la comprensión de la lengua en cuestión.

Tomando esta reflexión como punto de partida, añadiré que la península Ibérica no es un territorio prolífico en documentación directa sobre los contactos lingüísticos (inscripciones bilingües y mixtas). Estas fuentes, a diferencia del material disponible en la península Itálica, se corresponden casi únicamente con el periodo de dominio romano[8]. No obstante, sí hay claros indicios indirectos que prueban que los pueblos endógenos interactuaron lingüísticamente no sólo entre sí, como es esperable; sino también con los otros pueblos exógenos que arribaron a las costas peninsulares antes que los romanos : fenicios y griegos. Aunque este trabajo se centra en el periodo de la latinización, es oportuno ofrecer un apartado introductorio sobre el resultado epigráfico de la interacción entre los pueblos paleohispánicos de las costas meridional y levantina con fenicios y griegos, necesario para contextualizar los cambios que tuvieron lugar a partir de la conquista romana. Con objeto de ajustarnos a la temática de este volumen, se dejan de lado otros importantísimos fenómenos de interacción cultural, como el uso de cerámica importada, la introducción de la economía monetal o las influencias iconográficas y artísticas, y nos centraremos únicamente en los contactos lingüísticos, epigráficos y los relativos a la historia de la escritura.

## Los pueblos paleohispánicos y su interacción lingüística y epigráfica con los fenicios

Los primeros testimonios escritos de la presencia semita en el mediodía peninsular datan de finales del siglo IX a.C. De los siglos de epigrafía fenicia y

5. Para una introducción a las lenguas y epigrafías paleoeuropeas, ver Beltrán *et al* 2020. Un reciente compendio sobre las lenguas y las epigrafías paleohispánicas en particular es García Sinner & Velaza 2019.
6. Benelli 2020, 25; Belfiore 2020, 223-230.
7. Moncunill & Velaza 2020, 593.
8. Belfiore 2020, 201.

púnica en territorio hispano se cuentan algo menos de unas 500 inscripciones[9] que, a diferencia de otras regiones semíticas orientales, consisten mayoritariamente en grafitos cerámicos consistentes en marcas de propiedad[10]. Estas poblaciones, que entonces eran "colonos", después de nueve centurias de asentamiento en la península, actuaron como pueblos "autóctonos" en el momento de la conquista romana, y fueron objeto de un nuevo proceso de contacto y cambio lingüístico frente a Roma, como quedó patente en las leyendas monetales bilingües de *Ebusus*, *Sexs* y *Abdera*[11], y quién sabe si también en el mal llamado conjunto de monedas "libio-fenicias"[12], todas ellas fechables a lo largo de la última centuria a.C.

De los muchos resultados de los contactos entre los fenicios y los pueblos paleohispánicos sobresalen dos, principalmente, en lo tocante a la cultura escrita: el nacimiento de la escritura paleohispánica y, posiblemente también, la difusión del hábito epigráfico sobre soportes efímeros.

Por lo que respecta al primero, resulta evidente que los testimonios más tempranos de escritura paleohispánica tuvieron lugar gracias al estímulo de la presencia fenicia en el mediodía peninsular. Los textos escritos en la llamada "escritura del Suroeste" (fig. 1), el más antiguo sistema de escritura paleohispánico, resultado de la adaptación del alefato fenicio por parte de los pueblos de Extremadura, Andalucía Occidental y especialmente en el Algarve y el Alentejo, se fechan en términos generales en el siglo V a.C.[13]. Este sistema de escritura, con el que se escribió una lengua que aún no está bien definida, fue antecesor de la escritura meridional (o "escritura del Sudeste"), uno de los dos sistemas de escritura paleohispánicos con los que se escribió la lengua ibérica en las centurias posteriores[14].

Por lo que respecta a la segunda cuestión, la preferencia por el uso de soportes epigráficos efímeros en la epigrafía paleohispánica del sur peninsular en el *hinterland* de la epigrafía fenicia, posiblemente también se deba a la influencia de uso fenicio

---

9. Zamora 2019, 56-57.
10. Sobre los tipos de textos fenicios hallados en la península Ibérica, Zamora 2019, 66-75.
11. Sobre el bilingüismo en los rótulos de estas cecas, cf. Estarán 2016, 467-473.
12. Se trata de monedas acuñadas por nueve cecas del sur peninsular, bilingües y acuñadas en la última centuria a.C., con un texto en latín y otro en una escritura que aún no ha sido descifrada que podría haberse inspirado en la escritura neopúnica coetánea. De hecho, suele referirse a ella como "escritura neopúnica aberrante". Sobre estas cecas, ver García-Bellido 1993 y, particularmente, sobre las inscripciones bilingües de estas piezas, Estarán 2016, 390-429; Herrera 2020, 174-193.
13. Jiménez 2022. Sobre la situación lingüística del suroeste, ver Correa & Guerra 2019.
14. Los avances en materia de descubrimientos epigráficos y de conocimiento del sistema dual están proporcionando interesantes "desencuentros" sobre cuál de los dos sistemas de escritura, si el levantino o el meridional, es anterior. Aún no se ha llegado a una conclusión segura. En Ferrer & Moncunill 2019, 105-108 y Ferrer 2020 se ofrece un estado de la cuestión al respecto.



□ Fig. 1. Ejemplo de escritura del Suroeste en la estela de Fonte Velha, Bensafrim (©Henrique Matos, CC-BY-SA 3.0).

de la escritura. El alto porcentaje de textos fenicio-púnicos en cerámica y materiales perecederos permite hipotetizar que este pueblo semita tenía un hábito escriptorio desarrollado pero restringido, salvo excepciones, a soportes epigráficos perecederos o, al menos, hechos sin una intención de perdurabilidad, como ocurría en la epigrafía romana. La baja cantidad de epigrafía paleohispánica en el sur de la península es un ejemplo clarísimo de las malas pasadas que juega la parcialidad del registro epigráfico, tan dependiente de la perennidad de los soportes[15], una característica directamente relacionada con el uso que cada cultura le daba a la escritura.

15. A propósito de este asunto, Beltrán 2011, 41-43; Herrera 2015; Herrera 2020, 65, 204.

## Los pueblos paleohispánicos y su interacción lingüística y epigráfica con los griegos

La epigrafía griega más temprana de la península también estaba, como la fenicia, estrechamente ligada a propósitos comerciales. Muestra de ello son los no pocos grafitos cerámicos que se tienen documentados a lo largo de la costa meridional y levantina hispana[16]. Sin embargo, a diferencia de los hábitos escriptorios fenicios, los griegos empleaban las láminas de plomo como soporte para la escritura de documentos relativos a transacciones comerciales[17]. Este tipo de soporte, en contraste con los utilizados por los pueblos semitas para sus intercambios, no es perecedero, razón por la cual han llegado hasta nuestros días interesantes cartas griegas sobre plomo que abordan estas cuestiones, como las de Ampurias[18], Rosas[19] y Pech Maho[20], núcleo que, pese a que se ubicaba físicamente fuera de la península, guardaba una estrecha relación mercantil con la costa emporitana.

Fueron, por tanto, los documentos de naturaleza comercial los que sin duda más influencia ejercieron en el acervo escrito local. Esta influencia se refleja, como ocurrió en el sur, en el estímulo del nacimiento (o uso) de la escritura ibérica levantina y del "alfabeto greco-ibérico"[21], así como en la imitación en el propio uso de la escritura: a partir de este momento, los iberos de la costa nordoriental peninsular comienzan a escribir documentos sobre plomo, una tipología adquirida directamente de los griegos[22] (fig. 2). Estos fenómenos prueban que la interacción lingüística entre helenos y autóctonos fue intensa (con seguridad, especialmente en las grandes localidades costeras se darían todo tipo de fenómenos previsibles en un entorno social bilingüe) pero, sin embargo, las inscripciones en las que ambas

---

16. Sobre los grafitos griegos peninsulares, cf. De Hoz 2002, De Hoz 2013, De Hoz 2014. Sólo se conoce con seguridad una colonia griega del territorio hispano, Ampurias, y un emplazamiento secundario, Rosas, ambos en el extremo nordeste. Pese a ello, la epigrafía griega de época arcaica y clásica está difundida por toda la costa, desde Huelva (De Hoz distingue tres regiones: la zona de influencia tartésica, el sudeste y su prolongación hacia el norte y Ampurias y su territorio, De Hoz 2013, 44-48), un fenómeno que se explica gracias a la intensa actividad comercial helena.
17. Las láminas de plomo inscritas en fenicio o púnico son muy escasas (cf. Sabaté 2021, 347, nº5 y nº478). Un hábito adquirido de los neoluvitas anatolios y sirios, quienes las utilizaban para los mismos fines (De Hoz 1999, 445; De Hoz 2013, 43).
18. De Hoz 2014, n°129-131.
19. De Hoz 2014, n°165, perdida en un incendio.
20. Decourt 2004, 135.
21. Ver Ferrer 2020, 980-990 sobre la escritura levantina; ver Adiego 2020, 1032-1039 sobre la greco-ibérica.
22. Es llamativa la difusión que adquirió esta práctica escriptoria entre los iberos en comparación con otros pueblos mediterráneos, ver De Hoz 1999, 447. Sobre el plomo como soporte epigráfico en las culturas epigráficas paleoeuropeas, ver Sabaté 2021.




□ Fig. 2. Dibujo y fotografía de la cara B del plomo grecoibérico de La Serreta de Alcoy, Alicante (©BDHesp A.04.01b, CC-BY-NC 3.0).

lenguas coexisten son relativamente escasas: se conocen, además de las leyendas monetales de los *Longostaletes*[23], fragmentos cerámicos del siglo V a.C.[24], del IV a.C.[25] y quizá uno datable entre los siglos II-I a.C.[26] en los que dos o más personas escribieron sucesivamente en griego e ibérico (no son inscripciones concebidas como textos bilingües) y contienen esgrafiados de tipo comercial o marcas de propiedad. Existe, además, un conjunto de tres interesantísimos esgrafiados sobre cerámica de una tipología similar a los precedentes escritos en griego y púnico, que certifican los intercambios comerciales entre griegos y púnicos peninsulares, todos datables en el siglo IV a.C. El procedente de Ampurias[27] contiene dos numerales griegos, posiblemente relativos a las dracmas y un nombre de persona púnico; el

23. BDHesp Mon.02 = *MLH* I A.2.
24. M. P. De Hoz 2014, n°72 (Ampurias, Gerona) y 272 (Cabezo Lucero, Alicante).
25. M. P. De Hoz 2014, n°158a, 159.2 (Rosas, Gerona), 260 (La Bastida de les Alcuses, Valencia).
26. M. P. De Hoz 2014, n.º196 (Arenys de Mar, Barcelona).
27. M. P. De Hoz, 2014, n°71.

de Toya (Jaén), esgrafiado en el interior de una crátera de figuras rojas, consiste en numerales griegos y una letra (**m**) púnica[28]. Ambos tienen naturaleza comercial, a diferencia del tercero, procedente de la necrópolis ibérica de Pozo de la Nieve (Albacete), que además de los numerales griegos, parece contener un breve texto púnico funerario[29].

## Los pueblos paleohispánicos y su interacción lingüística y epigráfica con Roma

El grueso de la documentación directa sobre los contactos lingüísticos en Hispania antigua sólo se da a partir de la conquista romana, a finales del siglo III a.C., por dos razones fundamentales. La primera de ellas es la importancia que se daba a la escritura en Roma, mucho más vinculada a la vida cívica, sea como medio de propaganda individual o sea como medio de amueblamiento urbano, si bien, en época republicana aún no había tenido lugar la llamada "explosión epigráfica", que ocurrió de la mano de la nueva cultura imperial augústea. La llegada del hábito epigráfico que traía este contingente, mucho más proclive a la escritura sobre soportes no perecederos y públicamente expuestos especialmente a partir del siglo III a.C. precisamente, supuso un estímulo enorme para la alfabetización y, en consecuencia, el volumen de documentos que se han conservado es mayor con respecto de las anteriores etapas.

La segunda razón es el incomparablemente mayor alcance geográfico de los contactos culturales entre los romanos y los hispanos, debido a que las intenciones colonizadoras de los romanos a partir de comienzos del siglo II a.C. fueron mucho más ambiciosas que las de los fenicios y griegos. Una vez que una región era conquistada, la difusión de la forma romana de concebir la epigrafía tuvo lugar a partir de las ciudades, trufadas de inscripciones, hasta tal punto que se considera que la epigrafía es un fenómeno urbano[30].

Paradójicamente, aunque es un hecho bien constatado, la epigrafía paleohispánica se desarrolló a raíz de la introducción de la epigrafía romana en Hispania: el número de inscripciones aumenta, los tipos de soporte y los géneros epigráficos se multiplican, y no solo se adaptan modelos romanos sino que también hay reelaboraciones locales, un hecho directamente relacionado con el carácter republicano de la romanización hispana. Este tipo de proceso es similar al atestiguado en Italia y diverso al que ocurrió en otras zonas del Imperio, que

---

28. M. P. De Hoz, 2014, n°321.
29. M. P. De Hoz 2014, n°312.
30. Sobre la monumentalización de las ciudades romanas (hispanas) y la cultura epigráfica, ver Beltrán 2005.



□ Fig. 3. Losa celtibérica procedente de Puig des Molins, Ibiza (©BDHesp IB.01.01, CC-BY-NC 3.0).

entraron bajo la órbita de Roma cuando la cultura augústea ya estaba instaurada, en las que la expresión local se percibe de una forma mucho más débil[31].

La difusión del hábito epigráfico entre los hispanos, especialmente en el este y sur peninsular, dio lugar a una ampliación del número de documentos y, con ella, a un aumento de los testimonios directos e indirectos de contacto lingüístico. Entre los primeros contamos con textos bilingües y mixtos en los conviven el latín

31. Sobre las particularidades de la romanización en época republicana, ver Beltrán 2005a, 179-180.

y una lengua local; y entre los segundos, se han documentado interferencias de una lengua en un texto redactado en otra, textos redactados en una lengua que no es la habitual en su lugar de hallazgo, entre las que destaca la losa funeraria del celtíbero Dirtano de los Abúlocos[32], hallada en la púnica isla de Ibiza (fig. 3) o la inscripción ibérica de Cagliari, quizá también de tipo funerario[33]; o en forma de nombres de una adscripción lingüística distinta de la del texto en la que están insertos, como el Tercer Bronce de Botorrita o el Bronce de Áscoli; si bien es cierto que son datos que hay que manejar con cautela, puesto que, como es bien sabido, un individuo no necesariamente habla la lengua a la que pertenece su nombre[34]. Por otra parte, como indicador de la implantación de la cultura escrita romana pueden tomarse las inscripciones en lenguas locales escritas en alfabeto latino, muy escasas en el ámbito ibérico levantino y, a cambio, abundantes en el interior peninsular celtibérico[35]. Nos centraremos, a continuación, en lo que consideramos testimonios directos de contacto lingüístico: las inscripciones bilingües y mixtas.

## Las inscripciones bilingües y mixtas de la península Ibérica

### Ámbitos levantino y meridional

El conjunto ibérico es el único paleohispánico que cuenta con inscripciones monetales y no monetales bilingües. Esto probablemente se deba a la preexistencia de cierta cultura escrita en el este peninsular, que se desarrolló gracias a la llegada de los romanos, llegando a constituir un conjunto epigráfico de notable envergadura (en términos cuantitativos y cualitativos) antes del proceso de homogeneización epigráfica que tuvo lugar en época augústea[36]. El resto de culturas epigráficas

32. IB.01.01 = K.16.1. Las referencias a las inscripciones paleohispánicas se notan mediante dos numeraciones. La primera es de BDHesp y la segunda es de *MLH*.
33. X.01.01 = X.0.1.
34. Toda esta documentación indirecta se analiza en Beltrán & Estarán 2011.
35. Simón 2014 y 2019. Más rara es todavía la transcripción del latín en signario ibérico, puesto que sólo se tiene documentada onomástica latina o latinizada inserta en textos íntegramente ibéricos: *Cornelius* (**kor̋nel**[---], GI.14.01 = C.1.1) o *Flaccus* (**bilake**, TE.04.04 = K.5.4; Z.12.01 = E.15.1; BDHesp B.10.10).
36. Dado que nuestro conocimiento de la lengua ibérica es todavía demasiado precario, si las inscripciones bilingües se analizan desde un prisma únicamente hispano no es posible confirmar de forma definitiva que su parte ibérica sea la traducción de la latina (o viceversa). Sin embargo, si esta perspectiva se amplía a los conjuntos de inscripciones bilingües dígrafas en latín y en las lenguas vernáculas de Italia y África con una cultura epigráfica sólida, como el etrusco o el púnico, lo previsible es que las bilingües ibérico-latinas contengan traducciones, que a todas luces no fueron hechas al pie de la letra. Sobre las inscripciones bilingües ibéricas en el contexto mediterráneo, Estarán 2015.

hispanas, de las que no conservamos bilingües, no llegaron al nivel de alfabetización ni de uso de la epigrafía públicamente expuesta al que se llegó en el ámbito ibérico[37].

Desafortunadamente para nosotros, la mayoría de estos textos redactados en lengua ibérica y latina (siempre en sus respectivos sistemas de escritura) son muy escasos y además no han llegado íntegros hasta nuestros días. Se conocen apenas seis ejemplares: tres de Tarragona, uno de Sagunto, dos parejas de sellos sobre mortero procedentes de yacimientos del valle medio del Ebro y un texto mixto de Cástulo escrito en alfabeto latino[38].

A cambio, los rótulos monetales bilingües presentan clara superioridad numérica con respecto de los epígrafes, lo que constituye una rareza con respecto del resto de culturas epigráficas del Occidente romano, de las que sólo la púnica produjo numerario con leyendas en dos lenguas (salvo la conocida excepción de la emisión




□ Fig. 4. Moneda bilingüe de Sagunto, Valencia (©MJET, Gabinet Numismàtic de Catalunya, Permiso de reproducción concedido).

37. Sobre el concepto de "epigrafía pública", ver Beltrán 2015 y Beltrán & Díaz 2018. La epigrafía celtibérica hecha para ser expuesta públicamente es básicamente de tipo oficial (emanada de una autoridad) y su soporte es la tábula de bronce. De hecho, las inscripciones celtibéricas exentas sobre piedra (no rupestes ni esgrafiados ¿marcas de cantero? sobre columnas) destinadas para un público amplio son algo más de una decena, y son todas ellas funerarias (Beltrán & Jordán 2016, 35). En el mundo ibérico, a cambio, está bien documentada la epigrafía monumental y edilicia. Sobre la epigrafía pública celtibérica, ver Beltrán & Jordán 2008; Jordán 2018 y Beltrán & Jordán 2020, 648-650.

38. Tarragona: T.11.05 = C.18.5; T.11.06 = C.18.6; T.11.09 = C.18.10; Sagunto V.04.08 = F.11.8; morteros: TE.04.04 = K.5.4, Z.12.01 = E.15.1 y TE.02.287 = E.01.287; Cástulo: J.03.01 = H.6.1. Ver Estarán 2016, 339-365.

osco-latina de la Guerra de los Aliados, con la leyenda A: *Italia* R: **c. paapi c.**)[39]. En Hispania, además de las llamadas "cecas libio-fenicias" a las que ya se ha aludido más arriba, nueve ciudades ibéricas[40] y tres púnicas[41] emitieron numerario bilingüe, algunas de ellas de forma bastante estable, como *Saguntum*[42] (fig. 4) y *Obulco*[43]. La comparación del registro epigráfico y el numismático de estos núcleos más intensamente romanizados, de los que proceden las inscripciones y las series monetales bilingües, ofrece resultados dispares, que reflejan las particularidades culturales de cada una de ellas.

Como se ha indicado, tres inscripciones bilingües (la mayor "acumulación" de inscripciones de este tipo en Hispania) proceden de Tarragona, capital de la Citerior y escenario de las primeras interacciones entre romanos e ibéricos. Todas las bilingües se datan en época republicana, periodo en el que se fecha también una veintena de epígrafes latinos y más de una decena de epígrafes ibéricos[44]. Por desgracia, de estas tres, dos, ambas de carácter funerario, están perdidas[45]; y la tercera, de tipo monumental y edilicio, está en un estado extremadamente fragmentario[46]. *Tarraco* no produjo epigrafía monetal bilingüe.[47]

*Saguntum*, por su parte, fue una ciudad de importancia capital durante la conquista romana y también una de las cecas más prolíficas e influyentes de Hispania[48]. Su nombre ibérico era **arse**, un topónimo registrado en unas de las emisiones más antiguas de la penísula ibérica y que se grabaría junto con el gentilicio latino *Saguntinum* o con los nombres de sus magistrados monetales, en latín, en su numerario a lo largo del periodo 130 - 72 a.C., cuyas variantes pervivieron hasta la década de los 30 a.C.[49]. La potencia de la ceca saguntina y la presencia de rótulos bilingües en su numerario fue determinante para que, a mediados del siglo I a.C.,

39. Rix 2002, nPg 4b. Sobre la epigrafía monetal en dos lenguas, ver Estarán 2012.
40. Estarán 2016, 295-328.
41. Estarán 2016, 467-474.
42. Mon.33 = A.33.
43. Mon.100 = A.100.
44. Díaz 2008, C58- C78 ; T.11.01-10 = C.18.1-10.
45. T.07.05 = C.18.5 = Estarán 2016, I14, **aŕetake / atinbelauŕ · antalskar** / *Fuluia lintearia*; y T.07.06 = C.18.6 = Estarán 2016, I13, [---] / *heic · est · sit*[*us, -a* ---] / **aŕe · <u>te</u>ki · arka**[---] / **sakaŕil**+[---].
46. T.07.10 = C.18.10 = Estarán 2016, I15, [---]*nei* / **[---]ban** / [---].
47. A diferencia de la ceca saguntina, en Tarragona no se produjeron monedas bilingües **kese** o **taŕakon** / *Tarraco* ni las emisiones romanas guardan ninguna relación iconográfica con las ibéricas: las últimas emisiones de **kese** son de finales del siglo II a.C. y las primeras de *Tarraco*, de época augústea. A todas luces, las diversas circunstancias de la integración en la órbita romana de uno y otro núcleo, Sagunto y Tarragona, influyeron en el diseño de sus monedas y la elección lingüística de sus leyendas.
48. Ripollés & Llorens 2002.
49. Mon.33.18 = A.33.11 = Estarán 2016, I3.




□ Fig. 5. Moneda bilingüe de Gili (© Museu de Prehistòria de València, Permiso de reproducción concedido).

comenzaran a acuñarse rótulos bilingües en otras dos cecas cercanas, *Gili*[50] (fig. 5) y *Saetabis*[51].

Esta presencia del latín en la epigrafía monetal saguntina es especialmente llamativa, puesto que las inscripciones latinas de época republicana son, en Sagunto, prácticamente inexistentes[52] mientras que el conjunto de epigrafía ibérica sobre piedra es verdaderamente significativo[53]. De hecho, el único texto latino de época republicana que se puede fechar con cierta seguridad en Sagunto es precisamente el recogido en la inscripción bilingüe procedente de este núcleo, hecha sobre un elemento constructivo (¿un arquitrabe?) en piedra, datable en la primera mitad del siglo I a.C. y cuyo texto reza : [--- *M*(*arcus?*) · *F*]*abius* [ · ] *M*(*arci*) · *l*(*ibertus*) · *Isidorus* · *coerau*[*it, -erunt* ---] **[---]itiŕ · tebanen · otar** [·] **koroto**[---]) (fig. 6).[54]

Otra de las regiones ibéricas más intensa y precozmente incluidas en la órbita de Roma fue el valle medio del Ebro, donde los iberoparlantes confinaban con otros

50. Mon.34.2 = A.34.2.4 = Estarán 2016, I4.
51. Mon.35.11 = A.35.4.6 = Estarán 2016, I5.
52. Díaz 2008, 144-146.
53. V.04.01-V.04.46. Sobre la situación lingüística de Sagunto a finales de la época republicana, ver Beltrán 2011, 34; Estarán 2016, 301-303; Estarán 2022.
54. V.04.08 = F.11.8 = Estarán 2016, I16.



□ Fig. 6. Arquitrabe bilingüe de Sagunto, Valencia (©MJET, Museo Arqueológico de Sagunto, Permiso de reproducción concedido).

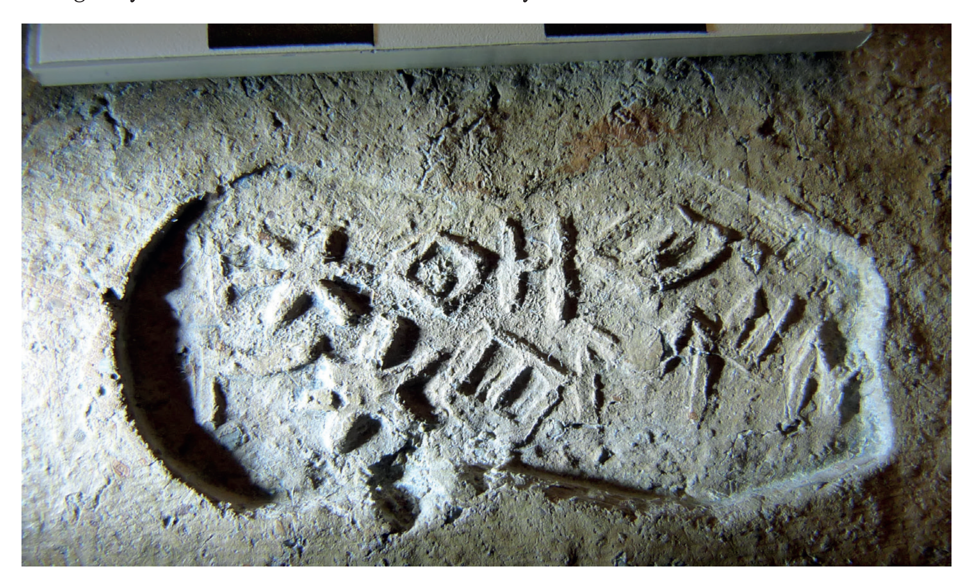
pueblos de lengua vascónica y celtibérica[55]. A pesar de ello, sólo nos queda constancia de los contactos entre lenguas indígenas a través de documentación indirecta, como el Bronce de Áscoli (*CIL* I² 709), que recoge la concesión de ciudadanía a un escuadrón de caballería compuesto por integrantes tanto ibéricos como vascones, y el Segundo y el Tercer Bronce de Botorrita, ambos de comienzos del siglo I a.C. Por lo que respecta al primero, también llamado *Tabula Contrebiensis* porque es el único bronce redactado en latín que se ha hallado hasta la fecha en esta localidad, más que una convivencia entre tres comunidades relata un desencuentro entre dos de ellas, iberos y vascones de nuevo, dirimido en territorio celtibérico y sancionado por una autoridad romana. El Tercer Bronce de Botorrita, netamente celtibérico, contiene un largo listado de individuos entre los que se cuentan personas de nombre no sólo ibérico, sino también latino y griego (si bien es cierto que su nombre familiar parece celtibérico)[56].

Del valle del Ebro no procede ninguna inscripción bilingüe sobre piedra. La escasez de material lítico que acusa esta región tan atractiva lingüísticamente ha sido un factor determinante para la ausencia de inscripciones bilingües (y no bilingües); pero sí que hay textos bilingües impresos sobre cerámica, concretamente sobre *mortaria*. En estos recipientes en cuestión, fósiles indicadores recurrentes de la implantación de la cultura (gastronómica) romana, se imprimieron parejas de sellos respectivamente escritos en ibérico y latín que posiblemente contengan la misma información, es decir, que sean traducciones (si bien no literales). En una pareja

55. Sobre la epigrafía en tiempos de la romanización en el valle medio del Ebro, Beltrán 2005a. Sobre el valle del Ebro como área de contacto lingüístico de las lenguas paleohispánicas, Jordán 2008.
56. Jordán 2008, 12-18 reflexiona sobre los datos sociolingüísticos de estas *tabulae*. Una edición reciente y actualizada de Botorrita III puede hallarse en Jordán 2019, 776-807.

de sellos se lee: **bilake aiunatinen abiner** y *Fl*(*accus?*) *Atili*(*i*) *L*(*ucii*) *s*(*eruus*)[57]; y en otra: **bor´otenbotenin** y *Protemus fecit*[58] (fig. 7). En esta región acuñaron moneda bilingüe en ibérico y latín las cecas de *Celsa* y *Osicerda*[59] a mediados del siglo I a.C.

En lo tocante a la zona meridional, donde verosímilmente también se hablaba, además de ibérico, una lengua no ibérica y no indoeuropea llamada turdetano[60], su característica más destacable es la abundancia y la antigüedad de sus leyendas monetales bilingües y la casi total ausencia de epigrafía no monetal en dos lenguas. De hecho, la primera leyenda de *Castulo* ("*S* / **ś kaśtilo**")[61], de comienzos del siglo II a.C., es uno de los documentos en dos lenguas o, al menos, dos escrituras, más antiguo de Occidente. A mediados de esta centuria se fechan también leyendas bilingües y mixtas de *ikalesken*, *Obulco*, *Abra* y *Salacia*[62].



□ Fig. 7. Sello ibérico sobre mortero con la inscripción · **bor´otenbotenin** procedente de Azaila, Teruel (©MJET, Museo de Zaragoza, Permiso de reproducción concedido).

57. TE.04.04 = K.5.4, Z.12.01 = E.15.1. Como ocurre frecuentemente en *opus doliare*, no todos los ejemplares cerámicos eran sellados, por razones que aún no se han llegado a esclarecer; pero se tienen localizados dos ejemplares con ambos sellos y, además, uno sólo sellado con el ibérico y otro sellado sólo con el latino (ver Estarán 2016, I12).
58. TE.02.287 = E.01.287. En este caso, no se ha hallado ningún ejemplar marcado con los dos sellos sino un mortero con sello ibérico y otro, con sello latino. Sobre la lectura del sello ibérico, ver Estarán 2016, I12.
59. Mon.21.2 = A.21.2.10 = Estarán 2016, I1; Mon.26 = A.26 = Estarán 2016, I2.
60. Sobre ella, ver Correa 2009, De Hoz 2019, Herrera 2020, 76-84. Sobre la romanización de este territorio, Cruz Andreotti 2019.
61. Mon.97.3 = A.97.3 = Estarán 2016, I7.1.
62. Mon.95 = A.95 = Estarán 2016, I6; Mon.100 = A.100 = Estarán 2016, I8; Mon.101 = A.101 = Estarán 2016, I9; Mon.103 = A.103 = Estarán 2016, I10. Las leyendas de Salacia, que no son exactamente bilingües, sino dígrafas, fueron redactadas en un sistema de escritura que plantea muchos problemas de interpretación.

A diferencia del Levante, en el Mediodía peninsular no ha llegado a nuestros días ninguna inscripción bilingüe. Antes se ha sugerido que la ausencia de una cultura epigráfica desarrollada en términos cuantitativos y cualitativos (variedad de tipos epigráficos y soportes, escritura autóctona, etc.) es óbice para la producción de inscripciones bilingües. La ausencia de bilingües en el sur de la península Ibérica podría deberse bien a este hecho o bien a la ausencia general de inscripciones sobre soporte duro que se ha descrito en la introducción.

No obstante, además de las monedas, como testimonio directo de convivencia lingüística entre el latín y la lengua local en esta región, puede citarse una lastra de piedra opistógrafa procedente de *Castulo*, mixta por ambas caras. La cara más antigua contiene un texto en una lengua no latina (¿turdetano?) escrita en alfabeto latino que contiene un nombre personal en latín ; y la cara posterior contiene una fórmula onomástica latina cuya *origo* está expresada en la lengua local, *Castlosaic*[63].

## Ámbitos celtibérico y lusitano

La epigrafía celtibérica no ha proporcionado ningún texto bilingüe si, como ya he propuesto en otro lugar, la leyenda monetal bilingüe de Tamusia, en celtibérico y latín, es una creación de época moderna[64]. Un gran número de inscripciones celtibéricas son de carácter oficial, y son inscripciones sobre bronce escritas en celtibérico. Da la sensación de que la naturaleza de la epigrafía celtibérica, ceñida prácticamente a este género epigráfico, no estimuló la producción de bilingües. Por otro lado, la ausencia de emisiones bilingües tiene una explicación más difícil, que quizá deba afrontarse desde un punto de vista geográfico, puesto que las cecas que emitieron numerario bilingüe (ibéricas y púnicas, *uid. supra*) se encontraban relativamente lejos de las celtibéricas y no tan dispersas por su territorio como para ejercer una influencia y cambiar el esquema de sus cuños; o desde un punto de vista identitario, más complicado de justificar documentalmente, según el cual los celtíberos habrían sido más reacios a incluir referentes romanos en objetos tan identificativos de las comunidades cívicas locales como las monedas. Solo a partir del siglo I a.C. se abandona el signario paleohispánico por el alfabeto latino para notar la lengua celtibérica en las cecas de *Clunia* (fig. 8) y *Segobriga*[65]; pero no parece que sea un cambio relacionado con cuestiones identitarias, a la vista de que más de treinta inscripciones contemporáneas documentan también este cambio de sistema de escritura[66]. Esta disyuntiva se resolvería de manera sencilla si se lograse determinar hasta qué punto el alfabeto latino era entendido por los celtíberos como

---

63. H.6.1 = Estarán 2016, I17.
64. Estarán 2011, Estarán 2016, 283-285.
65. Mon. 67.2 = A.67.2; Mon.89.3 = A.89.4.
66. Simón 2014, Simón 2019, Simón 2020, 1087-1089. El alfabeto latino utilizado en Celtiberia incluye el uso de un signo diacrítico en la *S* para reflejar mejor las necesidades fonéticas celtibéricas, ver Jordán 2015; Simón & Jordán 2018.




□ Fig. 8. Reverso de moneda de Clunia con la leyenda *Clounioq*. en alfabeto latino (© MJET, Gabinet Numismàtic de Catalunya, Permiso de reproducción concedido).

carente de connotaciones identitarias, opción por la que particularmente me inclino. De hecho, con anterioridad habían importado el signario paleohispánico de los iberos.

A una fase posterior en la que el celtibérico ya no se escribe, se adscriben aproximadamente un centenar de fórmulas onomásticas en inscripciones latinas donde la llamada "organización suprafamiliar" se sigue declinando en la lengua local (*-qum*, *-cum*), incluso manteniendo la letra *q-*, verosímilmente recordando el silabograma *ku* del signario paleohispánico. La mayor parte proceden de la Celtiberia, aunque algunas de ellas sobrepasan sus límites por el norte y el oeste, internándose en las otras regiones de la Hispania indoeuropea[67]. Este conjunto ilustra al menos una parte de la fase de extinción de la legua celtibérica, una fase que, a cambio, no está documentada en la región ibéricoparlante, donde las inscripciones ibéricas desaparecen de forma mucho más abrupta, incluso sin adaptar el sistema de escritura latino.

La expresión escrita del lusitano, a diferencia del ibérico y el celtibérico, está condicionada al aprendizaje del alfabeto latino, puesto que hasta la llegada de Roma esta lengua nunca había sido escrita, al menos, no en soportes duros. Las inscripciones en lengua lusitana que se han conservado están también restringidas a una tipología

67. Sobre este conjunto, Gorrochategui 2011, Simón 2012, Estarán 2016, 285-292.

textual concreta, la epigrafía religiosa, así como a un soporte determinado, la piedra o la pared rocosa[68]. Lo que puede deducirse del registro epigráfico actualmente es que el lusitano únicamente se escribió en soporte duro en contextos rituales[69].

No hay, además, inscripciones bilingües como las ibéricas; pero es que tampoco hay ningún otro tipo de textos. El hecho de la Lusitania prerromana no hubiera desarrollado una cultura epigráfica local, especialmente con una escritura propia, impide en gran medida la generación de "textos paralelos", como llaman a las inscripciones bilingües en la escuela anglosajona. A cambio, en lusitano contamos con textos que contienen interesantes cambios de código, tanto interoracionales como intraoracionales. Entre los primeros destacan dos inscripciones[70] en las que a un texto religioso en lengua lusitana lo precede un encabezamiento en latín en el que se indica quién lo escribió o encargó escribirlo: *Rufinus et Tiro scripserunt* y *Ambatus scripsi*(*t?*). Y por lo que respecta al cambio de código intraoracional, abundantes inscripciones latinas contienen interferencias de lusitano en lo que atañe a la teonimia, que no sólo es de raigambre local, sino que está declinada con arreglo a la morfología vernácula, como VIS.02.01; lo que podría deberse a un fenómeno de retención linguística en el dominio de lo religioso o, simplemente, a que tal era el estadio, ya en vías de extinción, en el que se encontraba la lengua lusitana[71].

A lo largo de esta contribución han quedado patentes, de forma casi reiterativa, dos conclusiones que pueden ser de interés para el lector interesado en las situaciones de multilingüismo en la Antigüedad. En primer lugar, que la península Ibérica es especialmente atractiva para estudios sociolingüísticos por su abundancia de lenguas vernáculas, que sin duda interactuaron pese a que apenas tenemos testimonios de ello, y por sus dos fases de contactos con lenguas exógenas, el fenicio y el griego primero, y el latín después. Estas lenguas iban, a diferencia de lo que ocurre en la actualidad, acompañadas de un sistema de escritura propio y un uso de la escritura muy particular, que se propagaron de igual manera que las lenguas. En segundo lugar, dado que la romanización "efectiva" tuvo lugar en diferentes regiones

68. Las inscripciones en lengua lusitana que se tienen documentadas hasta la fecha son CC.03.01 = L.1.1, CC.03.02, GUA.01.01 = L.3.1, POA.01.01, VIS.01.01 = L.2.1. Además de ellas, un buen número de inscripciones latinas de época imperial contienen interferencias de la lengua local, especialmente en la teonimia, entre las que sobresale la inscripción sobre un altar de Viseu (Fernandes *et al.* 2009 = VIS.02.01).
69. Si se tiene en cuenta que las bilingües ibéricas son leyendas monetales, epitafios, epígrafes monumentales y estampillas, se percibe de forma clara que en lusitano no se escribieron el tipo de textos que son susceptibles de exhibir dos lenguas. Actualmente, sólo se ha hallado un grafito en alfabeto latino (*Ablonios*) que podría pertenecer al acervo cultural local de la Baja Extremadura.
70. VIS.01.01 = L.2.1 = Estarán 2016, Lu10 ; CC.03.01 = L.1.1 = Estarán 2016, Lu19, perdida.
71. Estarán 2019; Estarán & Herrera en prensa.

de Hispania antes y después de época augústea, en la que se llevó a cabo una labor de homogeneización cultural de todo el imperio, se ha podido comprobar cómo esta última fue capital para determinar por un lado la desaparición de las inscripciones bilingües (ámbito ibérico), en las que la lengua local y el latín se representan en el mismo nivel jerárquico; y por otro la aparición de las mixtas en otras regiones (ámbitos celtibérico y lusitano), en las que se constatan interferencias entre las lenguas locales y el latín o, en último término, la desaparición de las lenguas locales del registro escrito.

## Bibliografía

Adams, J. N. (2003): *Bilingualism and the Latin language,* Cambridge.

Adams, J. N., Janse, M., Swain, S. ed (2002): *Bilingualism in ancient society. Language contact and the written text*, Oxford.

Adiego, I. X. (2020): "Adaptaciones del alfabeto griego", en: Beltrán *et al.,* ed. 2020, 1017-1065.

BDHesp: Banco de Datos de Lenguas Paleohispánicas *Hesperia*, [online] http://hesperia.ucm.es/ [consultado el 16/07/22].

Belfiore, V. (2020): "Etrusco", en: Beltrán *et al.,* ed. 2020, 199-262.

Beltrán, F. (2005): "Cultura escrita, epigrafía y ciudad en el ámbito paleohispánico", en: Beltrán *et al.,* ed. 2005, 21-56.

Beltrán F., Jordán C., Velaza J., ed. (2005): *Acta Palaeohispanica IX, Actas del IX Coloquio sobre Lenguas y Culturas Paleohispánicas. Barcelona, 20-24 de octubre de 2004*, *Palaeohispanica,* 5, Zaragoza.

Beltrán, F. (2005a): "La romanización temprana en el valle medio del Ebro (ss. II-I a. E.): una perspectiva epigráfica", *Archivo Español de Arqueología,* 76, 179-191.

Beltrán, F. (2011): "Lengua e identidad en la Hispania prerromana", *Palaeohispanica,* 11, 19-59.

Beltrán, F. (2015): "Latin epigraphy: the main type of inscriptions", en: Bruun & Edmondson, ed. 2015, 89-110.

Beltrán, F. y Jordán, C. (2008): "La epigrafía pública celtibérica", en: Justel *et al.,* ed. 2008, 289-295.

Beltrán, F. y Estarán, M. J. (2011): "Comunicación epigráfica e inscripciones bilingües", en: Ruiz Darasse & Luján, ed. 2011, 9-26.

Beltrán, F. y Jordán, C. (2016): *Celtibérico. Lengua, escritura, Epigrafía*, Zaragoza.

Beltrán, F. y Díaz, B., ed. (2018): *El nacimiento de las culturas epigráficas en el occidente mediterráneo* (*siglos II y I a.E.*), Madrid.

Beltrán, F. y Jordán, C. (2020): "Celtibérico", en Beltrán *et al.,* ed. 2020, 631-688.

Beltrán F., Díaz B., Estarán M. J., Jordán, C., ed. (2020): *Actas del congreso internacional "Lenguas y culturas epigráficas paleoeuropeas. Retos y perspectivas de estudio"* (*Roma, 13-15 marzo 2019*), *Palaeohispanica,* 20, Zaragoza.

Benelli, E. (2020): *Etrusco. Lengua, escritura, epigrafía*, Zaragoza.

Biville, F., Decourt, J.-C. y Rougemont, G. (2008): *Bilinguisme gréco-latin et épigraphie à l'Université Lumière-Lyon 2, Maison de l'Orient et de la Méditerranée-Jean Pouilloux, UMR 5189 Hisoma et JE 2409 Romanitas les 17, 18 et 19 mai 2004*, Lyon.

Bruun, C. y J. Edmondson, J., ed.(2015): *The Oxford Handbook for Roman Epigraphy*, Oxford.

Burillo, F. y Chordá, M., ed. (2014): *VII Simposio sobre los celtíberos. Nuevos hallazgos, nuevas interpretaciones*, Estudios celtibéricos 7, Zaragoza.

Campanile, E., Cardona, G. R. y Lazzeroni, R., ed. (1988): *Bilinguismo e biculturalismo nel mondo antico. Atti del colloquio interdisciplinare tenuto a Pisa il 28 e 29 settembre 1987*, Pisa.

Clackson, J., ed. (2011): *A companion to the Latin language,* Blackwell companions to the ancient world (Online), Oxford.

Correa, J. A. (2009): "Identidad, cultura y territorio en la Andalucía prerromana a través de la lengua y la epigrafía", en: Wulff & Álvarez, ed. 2009, 273-296.

Correa, J. A. y Guerra, A. (2019): "The epigraphic and linguistic situation in the south-west of the Iberian peninsula", en: García Sinner & Velaza, ed. 2019, 109-137.

Cruz Andreotti, G., ed. (2018): *Roman Turdetania. Romanization, Identity and Socio-Cultural Interaction in the South of the Iberian Peninsula between the 4th and the 1st centuries BCE*, Leiden-Boston.

De Hoz, J. (1999): "Los metales inscritos en el mundo griego y periférico y los documentos celtibéricos en bronce", en: Villar & Beltrán, ed. 1999, 433-470.

De Hoz, J. (2002): "Grafitos griegos y púnicos en la Hispania prerromana", *Archivo Español de Arqueología,* 75, 75-91.

De Hoz, J. (2005): "Epigrafías y Lenguas en contacto en la Hispania antigua", en: Beltrán *et al.*, ed. 2005, 57-98.

De Hoz, J. (2013): "El comercio en época arcaica y clásica: los grafitos y las cartas de plomo", en: De Hoz & Mora, ed. 2013, 43-60.

De Hoz, J. (2019): "The linguistic situation in the territory of Andalusia", en: García Sinner & Velaza, ed. 2019, 138-159.

De Hoz, M. P. (2014): *Inscripciones Griegas de España y Portugal*, Madrid.

De Hoz, M.P. y Mora, G., ed. (2013): *El oriente griego en la península ibérica. Epigrafía e historia,* Bibliotheca archaeologica hispana 39, Madrid.

Decourt, J. C. (2004): *Inscriptions Grecques de la France*, Lyon.

Díaz, B. (2008): *Epigrafía Latina Republicana de Hispania*, Barcelona.

Díaz B., Estarán M. J. y Simón, I. (2019): "Writing, Colonisation and Latinisation in the Iberian Peninsula", en: García Sinner & Velaza, ed. 2019, 396-416.

Dupraz, E. y Sowa, W., ed. (2015): *Genres épigraphiques et langues d'attestation fragmentaire dans l'espace méditerranéen,* Cahiers de l'ERIAC 9, Mont-Saint-Aignan.

Estarán, M. J. (2011): "La emisión bilingüe de Tamusia", en: Torres, ed. 2011, 585-598.

Estarán, M. J. (2012): "Bilingüismo en las leyendas monetales: una peculiaridad de la numismática hispana y africana", *Antesteria,* 1, 349-357.

Estarán, M. J. (2015): "The Lusitanian model *uersus* the Iberian model: Defining patterns on bilingual inscriptions in the Roman West", en: Dupraz & Sowa, ed. 2015, 317-335.

Estarán, M. J. (2016): *Epigrafía bilingüe del occidente romano. El latín y las lenguas locales en las inscripciones bilingües y mixtas*, Zaragoza.

Estarán, M. J. (2019): "*Deibabor igo deibobor Vissaieigobor*. Notas para el estudio de la retención lingüística en la epigrafía religiosa de la Lusitania romana", en: Tomás & Del Prete, ed. 2019, 54-72.

Estarán, M. J. (2021): "La latinización de la península Ibérica. Un análisis basado en las fuentes epigráficas y numismáticas", *Palaeohispanica,* 21, 515-541, [online] https://doi.org/10.36707/palaeohispanica.v21i0.433 [consultado el 04/03/23].

Estarán, M. J. (2022): "The Epigraphy and Civic Identity of Saguntum: A Historical and Sociolinguistic Study of a Bilingual City from the Roman West (Second Century B.C.E. to Early First Century C.E.)", *Pyrenae,* 53.1, 135-158.

Estarán, M. J. y Herrera, J. (en prensa): "The rise of Latin in Hispania Ulterior (3rd c. BCE – 2nd c. CE)", en A. Mullen, A. Willi (eds.), The Latinization of the Northwestern Provinces, Oxford.

Fernandes, L., Carvalho, P. y Figueira, N. (2009): "Divindades indígenas numa ara inédita de Viseu", *Palaeohispanica,* 9, 143-155

Ferrer, J. (2020): "Las escrituras epicóricas de la península Ibérica", en: Beltrán *et al.,* ed. 2020, 974-977.

Ferrer, J., Moncunill, N. (2019): "Palaeohispanic writing systems: Classification, origin, and development", en: García Sinner & Velaza, ed. 2019, 78-108.

García-Bellido, M. P. (1993): "Las cecas libiofenices", en: *Numismática Hispano-Púnica: estado actual de la investigación: VII jornadas de arqueología Fenicio-Púnica* (*Ibiza, 1992*), Ibiza, 97-146.

García Sinner, A. y Velaza, J. (2019): *Palaeohispanic languages and epigraphies*, Oxford.

Gorrochategui, J. (2011): "Interferencias lingüísticas en el material epigráfico hispano-celta", en: Luján & García Alonso, ed. 2011, 201-216.

Herrera, J. (2015): "Cultura epigráfica y romanización en el ámbito ibérico meridional", *Palaeohispanica,* 15, 57-86.

Herrera, J. (2020): *Cultura epigráfica y romanización en la Hispania meriodional. La epigrafía pública entre la República y el Imperio*, Vitoria.

Jiménez, J. (2022): "El contexto arqueológico de la escritura paleohispánica del Suroeste peninsular", *Palaeohispanica,* 21, 149-188, [online] https://doi.org/10.36707/palaeohispanica.v21i0.408 [consultado el 04/03/23].

Jordán, C. (2008): "El valle medio del Ebro como zona de contacto lingüístico de las lenguas paleohispánicas", *Revista de la Sociedad Española de Lingüística,* 38/1, 5-32.

Jordán, C. (2015): "La valeur du *s* diacrité dans les inscriptions celtibères en alphabet latin", *Études Celtiques,* 41, 75-94, [online] https://www.persee.fr/doc/ecelt_0373-1928_2015_num_41_1_2450 [consultado el 04/03/23].

Jordán, C. (2018): "Los bronces celtibéricos", en: Beltrán & Díaz, ed. 2018, 195-230.

Jordán, C. (2019): *Lengua y epigrafía celtibéricas*, Zaragoza.

Justel, J.J, Vita, J.P. y Zamora, J.Á., ed. (2008) *Las culturas del Próximo Oriente Antiguo y su expansión mediterránea*, Zaragoza.

Langslow, D. R. (2002): "Approaching bilingualism in *corpus* languages", en: Adams *et al.,*ed. 2002, 23-51.

Lowe, B. (2014): "Bilingualism and Language contact in Republican Iberia", *Epigraphica,* 76, 111-147.

Luján, E.R. y García Alonso, J.L., ed. (2011): *A Greek man in the Iberian street. Papers in Linguistics and Epigraphy in Honour of Javier de Hoz,* Innsbrucker Beiträge zur Sprachwissenschaft 140, Innsbruck.

McDonald, K. (2015): *Oscan in Southern Italy and Sicily*, Cambridge.

*MLH*: *VV. AA.* (1958-2019), *Monumenta Linguarum Hispanicarum, vols. I-VI. Wiesbaden.*

Moncunill, N. y Velaza, J. (2020): "Iberian", en: Beltrán *et al.,* ed. 2020, 591-629, [online] https://ifc.dpz.es/ojs/index.php/palaeohispanica/article/view/370 [consultado el 04/03/23].

Mullen, A. (2011): "Latin and other languages: Societal and individual bilingualism", en: Clackson, ed. 2011, 527-548.

Mullen, A. (2012): “Multiple languages, multiple identities”, en: Mullen & James, ed. 2012, 1-34.

Mullen, A. y James, P., ed. (2012): *Multilingualism in the Graeco-Roman Worlds*, Cambridge.

Mullen, A., ed. (en prensa): *Social Factors in Latinization.*

Mullen, A. y Willi, A., ed. (en prensa): *The Latinization of the Northwestern Provinces*, Oxford

Ripollés, P. P. y Llorens, M. M., ed. (2002): *Arse-Saguntum. Historia monetaria de la ciudad y su territorio*, Sagunto.

Rix, H. (2002): *Sabellische Texte. Sabellische Texte. Die Texte des Oskischen, Umbrischen und Südpikenischen*, Heidelberg.

Ruiz Darasse, C. y Luján, E., ed. (2011): *Contacts linguistiques dans l'Occident Méditerranéen antique*, Madrid.

Sabaté, V. (2021): *Inscribed Lead Tablets from the Ancient western Mediterranean*, tesis doctoral, Barcelona.

Simkin, O. (2012): “Language contact in the Pre-Roman and Roman Iberian peninsula: direct and indirect evidence”, en Mullen & James, ed. 2012, 77-105.

Simón, I. (2013): “La letra Q y los genitivos de plural de las llamadas ‘unidades organizativas’”, *Gerión,* 30, 133-147.

Simón, I. (2014): “Inscripciones celtibéricas en alfabeto latino”, en: Burillo & Chordá, ed. 2014, 493-500.

Simón, I. (2019): “Lenguas vernáculas de Hispania escritas en alfabeto latino. Un episodio particular de la latinización”, *Athenaeum,* 107.1, 55-93.

Simón, I. (2020): “Adaptations of the Latin alphabet to write fragmentary languages”, en Beltrán *et al.,* ed. 2020, 1067-1101.

Simón, I. y Jordán, C. (2018): “The Celtiberian *S*. A new sign in (Paleo)Hispanic Epigraphy”, *Tyche,* 33, 183-205.

Tomás, J. y Del Prete, V., ed. (2019): *Imágenes, lengua y creencias en Lusitania romana*, Oxford.

Torres, J., ed. (2011): *Ars metallica: monedas y medallas. XIV Congreso Nacional de Numismática*, Nules.

Velaza, J. (2011): “Los contactos lingüísticos en la Hispania prerromana y romana. Cuestiones conceptuales y metodológicas”, en: Ruiz Darasse & Luján, ed. 2011, 89-100.

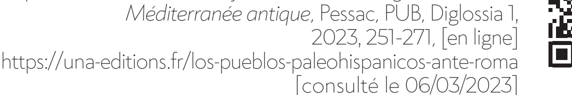
Villar, F. y Beltrán, F., ed. (1999): *Pueblos, lenguas y escrituras en la Hispania prerromana,* Acta Salmanticensia. Estudios filológicos 273, Zaragoza.

Wulff, F. e Álvarez, M., ed. (2009): *Identidades, culturas y territorios en la Andalucía prerromana,* Historia y geografia 153, Málaga.

Zamora, J. Á. (2019): “Phoenician epigraphy in the Iberian peninsula”, en: García Sinner & Velaza, ed. 2019, 56-77.



Estarán Tolosa, María José (2023) : “Los pueblos paleohispánicos ante Roma. La transición lingüística y epigráfica de la Hispania republicana”, in : Roure, Réjane, éd., *Le multilinguisme dans la Méditerranée antique*, Pessac, PUB, Diglossia 1, 2023, 251-271, [en ligne] https://una-editions.fr/los-pueblos-paleohispanicos-ante-roma [consulté le 06/03/2023]







# LES GRAFFITES GAULOIS DE BANASSAC ET LEUR ANALYSE SOCIO-LINGUISTIQUE[1]

Emmanuel Dupraz

## Définition du corpus

À Banassac (Lozère, France) ont été retrouvés les vestiges d'un important atelier producteur de céramique sigillée, actif selon une datation récente entre les années 90 à 120 et la seconde moitié du IIe siècle p.C.[2]. Dans le présent article, nous souhaitons analyser la visée communicative et la fonction socio-linguistique de six graffites retrouvés sur le site, qui forment selon nous un ensemble unitaire : qui a gravé ou fait graver ces brèves inscriptions à Banassac, pour quel public, en vue de transmettre quel message, dans quel contexte social ?

Ont été retrouvés à Banassac au total dix graffites qui peuvent être considérés comme gaulois[3]. Notre étude porte sur six de ces textes, ceux qui ont été retrouvés dans l'enclos Monestier. L'un d'entre ces six textes contient à vrai dire une forme latine, au moins étymologiquement, *pastellata*, "parfumée", mais, appartenant au même contexte archéologique que les cinq textes proprement gaulois, il doit être interprété avec ceux-ci[4].

---

1. Mes remerciements les plus vifs aux étudiants du séminaire de BA 3 de la filière de langues et littératures anciennes de l'Université libre de Bruxelles, avec qui j'ai pu examiner les graffites gaulois de Banassac et dont les remarques et questions m'ont beaucoup apporté pour le présent article. Un tout grand merci aussi à Theresa Roth (Philipps-Universität Marburg) et à Eugène Warmenbol (Université libre de Bruxelles) pour leur aide bibliographique et à María José Estarán Tolosa (Universidad de Zaragoza) pour nos discussions. Le présent article a été rédigé en 2015 ; la publication tardive a empêché une mise à jour bibliographique complète.

2. À propos de la céramique de Banassac, de sa production et de sa diffusion, cf. Bémont & Jacob, éd. 1986, 103-110, Fabrié 1989, 26, et plus récemment Trintignac, éd. 2012, 81-82 et 137-143.

3. Trintignac, éd. 2012, 143-144, n°1 à n°10.

4. Il s'agit des inscriptions Trintignac, éd. 2012, 143-144, n°1 à n°5 et n°10 ; cf. aussi Vendryes 1956 ainsi que le *RIG* II, 2, L-50 à L-54 et p. 151. L'inscription qui est peut-être en latin est le texte

Parmi les quatre autres graffites, deux se limitent à une forme onomastique et surtout le lieu de leur découverte ne semble pas documenté[5]. Nous ne les prenons pas en compte dans la présente étude. Un autre graffite a été écrit après cuisson sur la panse d'un petit vase Dragendorff 33 ; il s'agit d'un fragment de bordereau de compte, retrouvé au cours de fouilles sur le terrain Boudon de la Roquette. Ce texte n'appartient pas au même genre épigraphique et n'a pas été retrouvé au même endroit que les inscriptions que nous analysons ici[6]. Un quatrième texte, gravé avant cuisson sur le fond extérieur d'un vase Dragendorff 37, a lui aussi été retrouvé sur le terrain Boudon de la Roquette et n'appartient donc pas au groupe que nous étudions ici. Au reste il se rattache à la classe des inscriptions qui contiennent la forme *aricani*. Cette classe comprend surtout des objets trouvés à La Graufesenque, autre centre de production de céramique sigillée ; son analyse linguistique et socio-linguistique pose de gros problèmes[7].

## Lieu de découverte

Des six textes que nous prenons en compte, cinq ont été découverts en 1937 lors des fouilles de Charles Morel dans l'enclos Monestier. Il est vrai que pour l'un d'entre eux, l'inscription *RIG* II, 2, L-53 = Trintignac, éd. 2012, 144, n°4, Pierre-Yves Lambert, suivi par le volume dirigé par Alain Trintignac dans la Carte archéologique de la Gaule, considère que le lieu de découverte est incertain. Cependant les notices de Joseph Vendryes rattachent clairement la trouvaille au reste du groupe et aux fouilles de 1937 dans l'enclos Monestier[8].

La seule inscription qui n'a pas été découverte en 1937 est l'inscription *CIL* XIII 10016, 13 = *RIG* II, 2, L-50 = Trintignac, éd. 2012, 143-144, n°1, qui été retrouvée au XIX$^{e}$ siècle. Mais même ce texte semble provenir des environs immédiats de l'enclos Monestier. Les notices relatives à sa découverte, il est vrai, sont divergentes. Selon Pierre-Yves Lambert et la Carte archéologique de la Gaule[9], l'inscription a été découverte dans le champ Lou Clauzellou dans la première moitié du siècle, et ce champ appartenait à la famille Monestier. Le champ pouvait du reste être proche de l'enclos de cette famille. L'objet aurait été acheté en 1872 par l'abbé Cérès avec

---

Trintignac, éd. 2012, 144, n°10, mentionné aussi par Vendryes 1956, 178 et par le *RIG* II, 2, p. 151. L'une des inscriptions en gaulois, *RIG* II, 2, L-50 = Trintignac, éd. 2012, 143-144, n°1, est au *CIL* XIII sous le numéro 10016, 13.

5. Il s'agit des inscriptions Trintignac, éd. 2012, 144, n°7 et n°8 ; cf. aussi *RIG* II, 2, p. 151.
6. Il s'agit de l'inscription *RIG* II, 2, L-55 = Trintignac, éd. 2012, 144, n°6.
7. L'inscription retrouvée à Banassac est le texte *RIG* II, 2, L-35.7 = Trintignac, éd. 2012, 144, n°9. Pour les inscriptions *aricani* et leur analyse fort incertaine, cf. *RIG* II, 2, L-35.1 à L 35.7.
8. Ceci se dégage de la comparaison des remarques que Vendryes 1956 fait à la p. 172, à la p. 178 et aux p. 182-184, pace *RIG* II, 2, L-53 et Trintignac, éd. 2012, 144, n°4. L'indication donnée par Joseph Vendryes est confirmée par le fouilleur lui-même, Morel 1968 [1957], 85-86.
9. Cf. *RIG* II, 2, L-50 et Trintignac, éd. 2012, 143, n°1.

une partie des trouvailles des fouilles du champ Lou Clauzellou. Toutefois Joseph Vendryes[10] indique que l'abbé Cérès a fouillé en 1871 dans l'enclos Monestier lui-même, immédiatement au voisinage du site fouillé en 1937. Il semble considérer que l'inscription *CIL* XIII 10016, 13 = *RIG* II, 2, L-50 = Trintignac, éd. 2012, 143-144, n°1, qui est issue de la collection Cérès, provient de ces fouilles de 1871. Les informations fournies par Joseph Vendryes sont confirmées par des remarques publiées plus tard par Charles Morel lui-même : celui-ci écrit[11] d'une part qu'il a fouillé en 1937 à proximité des fouilles de l'abbé Cérès et d'autre part que l'inscription *CIL* XIII 10016, 13 = *RIG* II, 2, L-50 = Trintignac, éd. 2012, 143-144, n°1 provient bien des fouilles de l'abbé Cérès[12].

L'enclos Monestier[13] a livré par ailleurs les vestiges d'ateliers de potiers. C'est donc d'un contexte où se trouvaient des ateliers que proviennent les graffites. Les six textes du groupe que nous commentons ont été gravés avant cuisson, sur argile déjà dure, ce qui est capital pour leur interprétation socio-linguistique[14].

10. Vendryes 1956, 172. Pour les fouilles de l'abbé Cérès de 1871, voisines de celles de 1937, cf. aussi Trintignac, éd. 2012, 134.
11. Morel 1968 [1957], 78-79 et 85-86.
12. Le *RIG* II, 2, L-50, qui est suivi par Trintignac, éd. 2012, 143, n°1, ne donne pas d'explication sur le désaccord avec les remarques de Joseph Vendryes et de Charles Morel.
13. La publication princeps de l'inscription *CIL* XIII 10016, 13 = *RIG* II, 2, L-50 = Trintignac, éd. 2012, 143-144, n°1 donne pour seule indication de provenance la mention de Banassac. Cf. Héron de Villefosse 1872, 141. Ce savant indique qu'il a "gardé bien longtemps le petit vase de la trouvaille de Banassac", ce qui est fort vague. Il publie l'inscription lors de la séance du 16 octobre 1872 de la Société nationale des antiquaires de France. L'indication "bien longtemps" peut renvoyer à plusieurs mois, et n'indique en tout cas pas si l'objet a été acheté en 1872 par l'abbé Cérès ou découvert par lui l'année d'avant. Aucune indication de provenance précise ne figure non plus au *CIL* XIII 10016, 13.
14. Cf. pour quatre des six textes Vendryes 1956, 172 et 182, *RIG* II, 2, L-50 à L-52 et L-54, et Trintignac, éd. 2012, 143-144, n°1 à n°3 et n°5. Un cas problématique pourrait être celui de l'inscription *RIG* II, 2, L-53 = Trintignac, éd. 2012, 144, n°4. Selon Vendryes 1956, 182, le texte a été gravé après cuisson. Mais Marichal 1971, suivi par Trintignac, éd. 2012, 144 et par le *RIG* II, 2, L-53, a montré que cette inscription, comme les autres graffites de Banassac que nous analysons, a été gravée avant cuisson, et plus précisément "lorsque le vase est sec, l'argile durcie et que l'engobe séché et poli a imbibé la pâte". L'inscription Trintignac, éd. 2012, 144, n°10, quant à elle, mentionnée par Vendryes 1956, 178 et par le *RIG* II, 2, p. 151, n'est pas discutée sur ce point par les auteurs de ces publications. À en juger par les photographies fournies par Vendryes 1956, fig. 2 et par le RIG, II, 2, p. 151, elle a été gravée avant cuisson sur argile dure elle aussi : les traits ne sont pas particulièrement épais ni les bords ourlés de craquelures, contrairement à des traits gravés après cuisson ; d'autre part le style n'a pas refoulé la pâte sur les bords au point de former un relief considérable, contrairement à ce qui se passe pour des traits gravés avant cuisson sur pâte molle.

## Texte des inscriptions

Le texte des six inscriptions, dans l'édition du *RIG*, est le suivant :

*CIL* XIII 10016, 13 = *RIG* II, 2, L-50 = Trintignac, éd. 2012, 143-144, n°1 (sur la face externe d'une coupelle ; diamètre extérieur de 10,2 cm selon le *RIG* II, 2, L-50)

*neddamon*
*delgu* uacat *linda*
"Je contiens la boisson des suivants."

*RIG* II, 2, L-51 = Trintignac, éd. 2012, 144, n°2 (sur la face externe d'une coupelle comparable à la précédente, dont le diamètre est de 9,9 cm selon le *RIG* II, 2, L-51)

*lubi* uacat *rutenica* uacat *onobíía*
*tíedi* uacat *ulano* uacat *celicnu*

RIG II, 2, L-52 = Trintignac, éd. 2012, 144, n°3 (sur la face externe d'une coupelle comparable aux précédentes ; diamètre 9,3 cm selon le *RIG* II, 2, L-52)

*billicotas* uacat *rebellias*
*tioinuoru* uacat *siluanos*

*RIG* II, 2, L-53 = Trintignac, éd. 2012, 144, n°4 (sur l'extérieur de la panse d'un petit vase ovoïde avec col ; diamètre d'environ 7,5 cm selon le *RIG* II, 2, L-53)

*citan* uacat *ate* uacat *solos*
*lubi* uacat *tarcot* uacat *esoes*

*RIG* II, 2, L-54 = Trintignac, éd. 2012, 144, n°5 (sur le fond d'un vase à décors moulés Dragendorff 37, du côté externe ; diamètre originel 16 cm selon Vendryes 1956, 184)

*camriaca*
]*ridru*
uacat
]*roca*

Trintignac, éd. 2012, 144, n°10, inscription mentionnée par le *RIG* II, 2, p. 151 (sur la face externe d'une coupelle comparable à celles des trois premières inscriptions, dimensions non indiquées)

*pastellata*
"parfumée"

La lecture de ces inscriptions, gravées en alphabet cursif latin, n'est pas complètement sûre. Les textes *RIG* II, 2, L-51 = Trintignac, éd. 2012, 144, n°2, *RIG* II, 2, L-53 = Trintignac, éd. 2012, 144, n°4 et *RIG* II, 2, L-54 = Trintignac, éd. 2012, 144, n°5 doivent être considérés comme tout à fait incertains, ce qui aggrave encore les difficultés d'interprétation.

## Analyse linguistique : les textes les plus intelligibles

De toutes ces inscriptions, seule la première et la dernière sont susceptibles d'une analyse linguistique suffisamment étayée.

La forme *pastellata* peut être analysée comme un dérivé du substantif *pastillus* qui désigne en latin une "pastille", notamment destinée à rafraîchir l'haleine. Il se peut donc que la forme dérivée *pastellata*, au féminin, soit dérivée de *pastillus*, au sens à la vérité légèrement plus vaste en extension de "parfum, substance parfumée", et que la forme dérivée signifie "parfumée". En ce cas *pastellata* serait à comparer à *uinosa* "vineuse", adjectif latin attesté sur une inscription peinte sur un vase à boire découverte à Thérouanne (Pas-de-Calais, France), *CIL* XIII 10018, 185.

Joseph Vendryes, dont nous suivons ici l'analyse[15], considère que les deux formes rentrent dans une série plus large d'anthroponymes féminins attestés sur d'autres objets en céramique gallo-romains. L'inscription renverrait donc à une destinataire à qui l'objet pourrait être offert. Jérôme Carcopino a proposé une variante de cette conclusion qui nous paraît plus probable[16] : il fait observer que *uinosa* au moins est probablement une qualification de l'objet en céramique lui-même, un vase à boire. De fait, l'emploi comme épithète pour une destinataire ne serait guère flatteur et selon nous est peu probable. Cette hypothèse, étendue à *pastellata*, suppose que les deux objets sont destinés à contenir des boissons qualifiées respectivement de *uinum* "vin" ou de *pastillus* "parfum, substance parfumée", ce qui est fort plausible, et que la désignation du support, sous-entendue dans les inscriptions, est un féminin justifiant l'accord avec *uinosa* "vineuse" et *pastellata* "parfumée". Encore plus plausible à notre avis serait une analyse des deux adjectifs comme renvoyant non pas exactement au contenant céramique, mais par métonymie à la boisson contenue dedans, "vineuse" ou "parfumée".

Le lexème *pastellata* est considéré par Joseph Vendryes[17] comme latin. De fait, sa base est un substantif latin et la dérivation est probablement latine. Mais *pastellata*,

---

15. Vendryes 1956, 178, lequel pose un lexème non attesté **pastella* comme base de *pastellata*. Cette hypothèse ne nous paraît pas nécessaire : le dérivé en **-ā-to-* peut être issu directement du lexème thématique attesté *pastillus*. Pour une telle opération de dérivation en latin cf. Leumann 1977$^5$, 333.
16. Carcopino, in Vendryes 1956, 186. Cf. aussi Marichal 1974, 280, n. 7.
17. Vendryes 1956, 178, suivi par le *RIG* II, 2, p. 151.

dans l'inscription de Banassac, quelle que soit l'explication de la voyelle *-e-*, peut éventuellement, en synchronie, représenter un emprunt culturel du gaulois (ou du moins d'une variété de gaulois) à partir du latin, c.-à-d. un emprunt à la fois du référent et de sa désignation linguistique[18]. Ceci vaut aussi pour la base de dérivation *pastillus* elle-même. De tels emprunts, avec intégration dans le lexique de la langue cible, sont chose courante et ne supposent pas de déclin linguistique de cette dernière. La morphologie de la forme, avec un nominatif féminin singulier en *-a*, est commune aux deux langues[19].

Depuis l'analyse proposée par Joseph Vendryes en 1955[20], il est admis que le texte *CIL* XIII 10016, 13 = *RIG* II, 2, L-50 = Trintignac, éd. 2012, 143-144, n°1 comporte le génitif pluriel du superlatif "proche, voisin", un verbe à la première personne du singulier de l'indicatif présent actif signifiant "tenir", probablement au sens de "contenir [un liquide]", et l'accusatif pluriel neutre d'un lexème signifiant "boisson, ce qui est bu". Le texte a pu en outre être analysé comme comportant (ou non) une syntaxe recherchée et un ordre des termes poétique, ce que nous n'examinons pas en détail ici[21].

Le texte fait référence à une pratique attestée par ailleurs dans les sociétés de langue celtique, mais aussi sur des inscriptions latines des Gaules, celle de faire circuler un vase à boire parmi les participants d'un banquet. Le support de l'inscription, une coupelle, est si petit qu'il ne peut pas être supposé que le contenu de la coupelle doive être partagé entre plusieurs personnes. En revanche, l'inscription "je contiens la boisson des suivants" peut indiquer que la coupelle est destinée à être vidée, puis aussitôt remplie à nouveau par et pour un autre buveur[22] ; au niveau illocutoire elle équivaut à une invitation à ne pas garder en main la coupelle trop longtemps[23].

---

18. Pour la notion d'emprunt culturel cf. Myers-Scotton 1992, 34.
19. Lambert 2018[4], 56-57 pour la désinence *-a* en gaulois.
20. Vendryes 1955.
21. Cf. sur tous ces points le bilan proposé par le *RIG* II, 2, p. 154 et par Lambert 2018[4], 141. Pour les trois lexèmes, cf. Delamarre 2018[3], 139, 203 et 233.
22. Pour la petite taille de la coupelle, cf. Vendryes 1956, 177-178. Il est même envisageable que l'objet fasse allusion à des pratiques de banquet, mais qu'il s'agisse d'un objet miniature destiné à être montré, et non à être utilisé effectivement comme vase à boire. Cf. Lambert 2018[4], 141. Cf. aussi p. 283.
23. Cf. sur ce point les remarques fondatrices de Vendryes 1955, 11-12 et 16-17 ainsi que 1956, 177-178. Voir en dernier lieu le bilan proposé par de Bernardo Stempel 1997, 100-101 et par le *RIG* II, 2, L-50.

## Analyse linguistique : un premier texte difficile

L'analyse des autres inscriptions est considérablement plus difficile et nous nous limitons ici à un petit nombre d'éléments qui nous paraissent sûrs et qui fournissent matière à un commentaire socio-linguistique.

L'inscription *RIG* II, 2, L-51 = Trintignac, éd. 2012, 144, n°2 contient une forme d'impératif, *lubi*, qui signifie certainement "apprécie, aime"[24]. Après cette forme se trouve ce qui est probablement un vocatif féminin singulier, *rutenica*, renvoyant à l'interlocutrice de l'injonction *lubi*. Ce vocatif est celui d'un adjectif dérivé de l'ethnonyme des "Rutènes", la cité voisine de celle des Gabales sur le territoire de laquelle se trouve Banassac. La forme peut être interprétée étymologiquement comme un adjectif "celle qui est Rutène". Mais il n'est pas possible de déterminer si *rutenica* est employé comme un idionyme "Rutenica" ou avec son fonctionnement étymologique comme adjectif "la / une femme qui est Rutène", ni, dans le cas où la deuxième hypothèse serait correcte, si cet adjectif est spécifique, visant une Rutène définie dans le contexte d'énonciation, ou générique, visant toute Rutène[25]. La présence d'idionymes certains sur l'inscription *RIG* II, 2, L-52 = Trintignac, éd. 2012, 144, n°3 oriente à notre sens vers les deux premières solutions par opposition

24. Pour la forme *lubi* et le lexème auquel elle appartient, cf. Marichal 1971, 201-204 et 1974, 277-279, Lejeune in Marichal 1971, 210-211, Lejeune 1971, 43-45, Fleuriot 1975, 444, *RIG* II, 2, L-51, Lambert 2018[4], 65, 141-143 et 145-146 ainsi que Delamarre 2018[3], 209.
25. Pour l'ensemble de ces hypothèses d'analyse cf. Vendryes 1956, 180 (fonctionnement adjectival conservé), Marichal 1971, 204 et Lejeune in Marichal 1971, 209 et 211 (fonctionnement comme idionyme), ainsi que *RIG* II, 2, L- 51.
Il est possible, comme le supposent Fleuriot 1975, 444, le *RIG* II, 2, L-51 et Lambert 2018[4], 142, que l'adjectif *rutenica* ne soit pas un vocatif féminin, mais un accusatif neutre pluriel, et qu'il détermine éventuellement la forme suivante, *onobíía*. Fleuriot considère que *rutenica* signifie "rutènes, des Rutènes" et modifie *onobíía* qui selon lui signifie "liquides de vie". Le *RIG* II, 2, L-51 et Lambert 2018[4], 142 observent qu'à La Graufesenque un potier nommé Ruta(e)nus est documenté, qui pourrait avoir aussi exercé à Banassac par la suite ; cf. aussi Bémont & Jacob, éd. 1986, 284 à propos de ce potier. Il se pourrait donc que *rutenica* signifie en fait "[du potier] Ruta(e)nus" et modifie *onobíía* que le *RIG* II, 2, L-51 et Lambert 2018[4], 142 comprennent hypothétiquement comme "coupes". Ces deux analyses nous semblent peu probables en raison du fait, souligné à juste titre par Marichal 1971, 204, que l'impératif *lubi* est suivi dans un autre graffite gaulois, *RIG* II, 2, L-37, retrouvé à La Graufesenque, de ce qui semble à nouveau un vocatif féminin singulier, *Sincera*. Pour cette dernière forme l'interprétation de *sincera* comme un accusatif neutre pluriel, également proposée par le *RIG* II, 2, L-37 et par Lambert 2018[4], 146, donne un sens "[vins] purs" ou "[eaux] pures", concevable sémantiquement, mais dans lequel le pluriel se justifie difficilement pragmatiquement et référentiellement. En outre, la présence d'anthroponymes à Banassac au moins sur l'inscription *RIG* II, 2, L-52 = Trintignac, éd. 2012, 144, n°3 rend elle aussi probable que *rutenica* désigne un être humain. Le fait que la forme *onobíía* n'a pas reçu d'interprétation sûre, cependant, rend par contrecoup incertaine l'analyse de la forme précédente *rutenica*.

à la troisième : *rutenica* est probablement soit un nom propre soit une qualification visant une personne définie.

En revanche les trois formes suivantes sont à notre avis trop obscures pour être commentées[26]. C'est seulement à propos de la forme *celicnu* qu'il est possible d'émettre des hypothèses d'analyse. Il s'agit sans aucun doute d'une forme du même lexème qui est attesté dans l'inscription *CIL* XIII 2880 = *RIG* II, 1, L-13 sous la forme *celicnon*. L'inscription d'Alésia *CIL* XIII 2880 = *RIG* II, 1, L-13 mentionne à l'accusatif singulier le lexème *celicnon* comme désignation d'un référent offert à une divinité, dans un contexte où est documentée une association de forgerons. Il s'agit d'une dédicace sur pierre qui devait être intégrée dans un monument important. L'interprétation est facilitée par l'existence d'une forme gotique *kelikn* qui désigne un bâtiment ou une salle et qui représente probablement[27] un emprunt à une langue celtique. La forme *celicnon* d'Alésia désigne très certainement un édifice ou local offert à la divinité en relation avec l'association de forgerons. L'édifice coïncide sans doute avec un bâtiment documenté archéologiquement, le monument dit d'Ucuetis, qui se trouve à septante-cinq mètres environ du lieu où a été retrouvée l'inscription *CIL* XIII 2880 = *RIG* II, 1, L-13[28]. Ce monument semble être le local de réunion des forgerons d'Alésia, dans lequel ceux-ci célèbrent notamment un culte à la divinité Ucuetis. Il ne nous semble pas légitime de poser une autre interprétation

---

26. Pour un bilan des propositions, cf. *RIG* II, 2, L-51 et Lambert 2018[4], 142.
27. Si la voyelle longue ou en tout cas fermée notée par *-e-* dans le mot gotique, dont l'importance est soulignée par Eska 1990, 66-67 et par Szemerényi 1995, 313, renvoie bien à une voyelle longue en gaulois et non à un phénomène de réinterprétation lors de l'emprunt (par exemple la remotivation d'une voyelle dont le timbre gaulois n'avait pas de correspondant exact en gotique), alors le mot gaulois comprend probablement un [ē] issu d'**-ey-*. Pour la monophtongaison d'**-ey-* en gaulois cf. Lambert 2018[4], 44. Pour l'étymologie possible de *celicnon* cf. Russell 2013, 208-210, qui rejette la proposition plus complexe d'Eska 1990, 68-69 : selon Paul Russell, il peut s'agir d'un dérivé en **-ikno-* de la base héritée **keylyo-* "compagnon", au sens de "petit lieu de sociabilité", le suffixe ayant au moins étymologiquement un signifié diminutif.
28. Le monument est ainsi nommé parce qu'y a été retrouvée l'inscription latine *CIL* XIII 11247, dédicace à Ucuetis et à sa parèdre Bergusia. Cette dédicace corrobore l'hypothèse que la dédicace à la même divinité Ucuetis *CIL* XIII 2880 = *RIG* II, 1, L-13, qui doit provenir d'un monument important, provient du monument d'Ucuetis ou d'une installation liée à lui, et a été déplacée secondairement ; peu économique serait au contraire l'hypothèse de deux sanctuaires d'Ucuetis sur le plateau d'Alésia, l'un contenant l'inscription *CIL* XIII 11247 et l'autre l'inscription *CIL* XIII 2880 = *RIG* II, 1, L-13. *Pace* Szemerényi 1995, 309, le fait que l'inscription *CIL* XIII 2880 = *RIG* II, 1, L-13 ne mentionne pas la parèdre du dieu Ucuetis ne prouve en rien qu'elle ne provient pas du même contexte que l'inscription *CIL* XIII 11247, qui mentionne aussi Bergusia. Le statut subordonné de Bergusia sur l'inscription *CIL* XIII 11247 est manifesté par le fait qu'elle n'est pas qualifiée de **dea*, contrairement à Ucuetis, mentionné le premier et qualifié de *deo*. Cette parèdre subordonnée peut donc sans difficulté être omise dans une autre inscription du même sanctuaire.

pour *celicnu* à Banassac, qui doit lui aussi renvoyer à un bâtiment ou à une salle d'usage collectif[29].

La forme *celicnu* est attestée apparemment soit au datif singulier, ce qui est sémantiquement et pragmatiquement inattendu pour la désignation d'un référent non animé, quelle que soit l'interprétation correcte de *celicnu*[30], soit à l'instrumental singulier, si du moins ce cas existe en gaulois[31].

## Analyse linguistique : un deuxième texte difficile

Tout aussi difficile, mais tout aussi important pour l'interprétation socio-linguistique des graffites de Banassac, est le texte *RIG* II, 2, L-52 = Trintignac, éd. 2012, 144, n°3.

Cette inscription comporte deux formes qui sont immédiatement intelligibles, au moins partiellement, *billicotas* et *siluanos*. Elles sont liées à deux idionymes, deux noms propres de potiers, qui sont attestés tous deux non pas à Banassac, mais à La Graufesenque[32]. La forme attestée à La Graufesenque pour le premier nom propre est *billicatos*[33]. Si l'on tient compte de ce que Banassac a probablement été fondé par des potiers qui venaient de La Graufesenque[34], il est probable que ce sont bien les personnages de La Graufesenque qui sont mentionnés sur le graffite de Banassac. La forme *billicotas* peut être interprétée comme une déformation volontaire du nominatif masculin singulier *billicatos* ou comme un adjectif à l'accusatif pluriel

---

29. Nous suivons Vendryes 1956, 180, Lejeune 1979, le *RIG* II, 1, L-13 et II, 2, L-51, Eska 1990, 64-65, Lambert 2018⁴, 52, 100-102 et 141-142 ainsi que Delamarre 2018³, 113 pour l'analyse des deux formes *celicnon* et *celicnu*.
30. Fleuriot 1975, 449-450 pose pour *celicnu* de l'inscription de Banassac une interprétation "vase", qu'il juge compatible avec l'analyse comme "bâtiment" de la forme d'Alésia, parce qu'il considère que le signifié étymologique est "objet rond fait au tour". Il nous paraît, comme à Lejeune 1979, 260, que l'existence de deux signifiés aussi différents que "vase rond" et "bâtiment rond" pour un seul et même lexème est très peu probable, d'autant plus que le monument d'Ucuetis à Alésia n'est pas rond. D'autre part, l'hypothèse que l'un des deux emplois répond à une métaphore occasionnelle, dans un corpus aussi restreint, serait arbitraire.
Koch 1983, 182 et 201-203 ainsi que 1985, 9 et 14, puis Szemerényi 1995, 306-310 et 314, quant à eux, posent la même interprétation "vase" aussi bien pour la forme d'Alésia que pour celle de Banassac. Ceci est extrêmement improbable pour *celicnon* à Alésia, puisque le support matériel est un élément en pierre intégré dans un support de grandes dimensions et ne peut donc en aucun cas renvoyer à l'offrande d'un vase, qui ne légitime jamais un monument en pierre important, point négligé également par Russell 2013, 208. De ce fait, l'interprétation devient peu plausible aussi pour *celicnu* à Banassac.
31. Comme le suggère Lambert 2018⁴, 142.
32. Vendryes 1956, 181-182, Lambert 1994, 216-219 et 2018⁴, 143 ainsi que le *RIG* II, 2, L-52.
33. Bémont & Jacob, éd. 1986, 280 et 285 pour les graphies attestées.
34. Trintignac, éd. 2012, 82.

dérivé de ce nom propre, également avec déformation[35]. En tout état de cause elle comporte un lien motivé avec l'idionyme. La forme *siluanos* est le nominatif masculin singulier de l'idionyme correspondant, sans déformation.

Les deux formes intermédiaires posent des problèmes d'analyse qui rendent toute interprétation incertaine. Néanmoins il est possible qu'il s'agisse de deux formes verbales ou du moins de deux prédicats dont le sujet correspond respectivement à *billicotas* et à *siluanos*, si *billicotas* est le nominatif masculin singulier déformé du nom du potier[36]. Une autre analyse envisageable est que les formes de la ligne 1 sont à l'accusatif pluriel et sont l'objet de la forme verbale *tioinuoru*, dont le sujet serait *siluanos*[37]. En ce cas l'opposition entre les deux lignes ne renverrait pas à deux énoncés indépendants, mais à un objet indiqué à la ligne 1 opposé à un sujet et à l'action effectuée par celui-ci, mentionnés à la ligne 2.

Sans entreprendre une analyse morphologique ou étymologique, nous croyons en tout cas identifier un chiasme voulu entre les deux lignes, forme onomastique + forme non onomastique / forme non onomastique + forme onomastique, souligné par une paronomase ou par une *figura etymologica* à la première ligne : quelles que soient l'origine et la signification de l'élément *billi-* du composé *billicotas* et de la base *-bell-* de *rebellias*[38], l'écho au moins phonétique entre les deux est tel qu'il doit correspondre à une volonté de jeu de mot de la part de l'auteur. Un tel usage poétique du langage, à des fins d'amusement, peut aussi être reconnu dans l'interversion des voyelles du second élément du composé *billicotas* par rapport aux formes attestées par ailleurs pour cet idionyme. Au total, l'inscription nous semble un texte stylistiquement recherché, destiné à opposer de manière amusante deux noms propres de potiers aux noms tous deux liés aux arbres.

## Analyse linguistique : deux textes obscurs

Les deux derniers textes du groupe que nous étudions, *RIG* II, 2, L-53 = Trintignac, éd. 2012, 144, n°4 et *RIG* II, 2, L-54 = Trintignac, éd. 2012, 144, n°5, posent des difficultés d'interprétation et même de lecture telles qu'il n'est pas possible

---

35. Dans le premier cas *billicotas* est un nominatif masculin singulier qui comporte l'interversion arbitraire des deux dernières voyelles par rapport à *billicatos*. Dans le second, l'interversion n'est pas purement arbitraire, mais correspond en partie au besoin d'employer la désinence d'accusatif pluriel *-as*, éventuellement susceptible d'être analysée comme féminine. Cf. Vendryes 1956, 182, le *RIG* II, 2, L-52 et Lambert 2018[4], 143.
36. Vendryes 1956, 182.
37. Lambert 1994, 216-219 et 2018[4], 143 ainsi que le *RIG* II, 2, L-52.
38. Le nom propre *billicatos*, comme sa déformation *billicotas*, est un composé dont le premier élément, attesté par ailleurs, est *billi-* : cf. Vendryes 1956, 182. Ce premier élément peut signifier "arbre" : cf. Delamarre 2018[3], 75. Dans la forme *rebellias*, *re-* est soit le préfixe latin "en retour" soit le préverbe perfectif et potentiel **pro-* du gaulois : cf. *RIG* II, 2, L-52 et Lambert 2018[4], 143.

d'en analyser le contenu. Le seul point significatif pour notre étude est la présence de la forme d'impératif *lubi* "apprécie, aime" à la ligne 2 du texte *RIG* II, 2, L-53 = Trintignac, éd. 2012, 144, n°4, qui indique une visée communicative et un type de formule comparables à ce que documente l'inscription *RIG* II, 2, L-51 = Trintignac, éd. 2012, 144, n°2.

## Analyse socio-linguistique : le message des inscriptions

L'ensemble des traits que nous venons d'analyser est fort insuffisant pour une interprétation complète des six graffites. Mais les éléments sûrs sont suffisamment nombreux pour proposer une hypothèse sur le lieu d'où ceux-ci proviennent, la visée communicative qui était celle de leurs auteurs et l'usage qui était fait de leurs supports.

Un point important est que les six graffites ont été retrouvés, semble-t-il, au même endroit (sans doute dans la même strate), dans un lieu où se trouvaient par ailleurs des ateliers de potiers ; en outre ils ont été gravés avant cuisson, donc par les potiers eux-mêmes, ou du moins par leurs proches.

Il nous semble que la forme de datif ou d'instrumental *celicnu*, dans ce contexte d'activités de production, doit bel et bien être rapprochée de la forme *celicnon* d'Alésia, laquelle renvoie à un local géré collectivement par un groupe d'artisans où s'effectuent notamment des activités cultuelles. La forme *celicnu* peut elle aussi renvoyer à une salle gérée par des artisans, ici les potiers dont les ateliers sont dans le voisinage immédiat : non seulement le référent peut être du même type dans les deux textes, en l'espèce un local à usage de sociabilité collective, mais le signifié même du lexème doit renvoyer à ce type de local, quels qu'en soient les sèmes exacts. Comme à Alésia, le *celicnu* de Banassac doit être une *schola* d'artisans, en l'occurrence non pas de forgerons mais de potiers[39].

Cette hypothèse nous paraît être corroborée et précisée par ce qui est analysable du contenu des inscriptions. Le texte *CIL* XIII 10016, 13 = *RIG* II, 2, L-50 = Trintignac, éd. 2012, 143-144, n°1 fait référence à des pratiques qui relèvent du banquet. Il est enjoint au lecteur de penser aux personnes qui attendent leur tour pour boire. Que l'objet soit fonctionnel, destiné à servir effectivement de coupe à boire, ou au contraire destiné à être montré dans un contexte de réunion, il renvoie selon nous à l'une des destinations du *celicnu*, à savoir servir de lieu d'expression à la sociabilité des potiers, notamment dans le cadre de banquets[40].

39. Sur la fonction du monument d'Ucuetis à Alésia comme *schola*, cf. Provost, éd. 2009, 404-405 et 408.
40. Cf. n. 22 à propos de la petite taille de la coupelle.

La mention de noms de potiers sur l'inscription *RIG* II, 2, L-52 = Trintignac, éd. 2012, 144, n°3 et celle, possible, d'un idionyme féminin renvoyant à une personne précise sur le texte *RIG* II, 2, L-51 = Trintignac, éd. 2012, 144, n°2 sont selon nous des indices que les destinataires de la série de textes n'étaient pas le grand public, ni même des clients déterminés ayant passé commande, mais bel et bien des personnes directement connues et fréquentées par les potiers eux-mêmes, dans le cadre des activités de sociabilité du *celicnu*. Ainsi seulement peut s'expliquer la mention de ces personnes sur des objets retrouvés dans un seul et même local voisin d'ateliers de potiers.

À propos des deux potiers, le message *RIG* II, 2, L-52 = Trintignac, éd. 2012, 144, n°3 comporte une composition stylistiquement marquée apparemment destinée à l'amusement du lecteur, que ces potiers fréquentent le *celicnu* ou qu'ils soient au contraire des rivaux ou des prédécesseurs (par exemple du point de vue commercial). L'impératif *lubi* commun aux graffites *RIG* II, 2, L-51 = Trintignac, éd. 2012, 144, n°2 et *RIG* II, 2, L-53 = Trintignac, éd. 2012, 144, n°4 indique quant à lui une même visée communicative, en l'espèce l'adresse à un lecteur ou une lectrice à qui l'on demande d'apprécier quelque chose. Dans la seconde de ces deux inscriptions aucune forme onomastique sûre n'est présente, mais les difficultés de lecture et d'interprétation du texte empêchent toute certitude sur ce point ; dans la première en revanche *rutenica* peut être la destinataire de l'injonction, connue des potiers qui fréquentaient le *celicnu*. Il est possible que les destinataires de l'injonction *lubi* aient été invités à apprécier quelque chose lors de banquets au cours desquels étaient employés ou montrés les vases.

Cinq des six textes sont gravés sur la face externe de vases, dont quatre sont des coupelles qui peuvent être utilisées pour une boisson ou du moins être fictivement considérées comme des vases à boire. Ces quatre vases à boire et ces cinq textes faciles à voir autour de l'objet sont fort compatibles avec l'hypothèse d'une conservation et d'un usage des objets dans le cadre de pratiques de sociabilité entre potiers. Le sixième texte, l'inscription *RIG* II, 2, L-54 = Trintignac, éd. 2012, 144, n°5, est gravé sur le fond d'un vase à boire à décors moulés Dragendorff 37. Par ses dimensions, cet objet est comparable aux autres objets porteurs de graffites. Le fait que l'inscription est gravée sous le fond peut indiquer que le texte est lisible seulement lorsque le vase est utilisé[41]. Quoi qu'il en soit, fonctionnel ou non, cet objet, lui aussi, fait allusion par sa seule présence à des activités de banquet, sans préjudice d'éventuelles manipulations effectives dans le cadre de festins collectifs.

---

41. Marichal 1974, 280 écrit qu'il s'agit d'un texte "clandestin". Cependant une autre hypothèse serait que l'objet soit exposé en permanence, sur un meuble, le fond tourné vers les personnes qui ont accès à la pièce. Ceci n'exclurait pas que l'objet puisse par ailleurs être utilisé pendant les banquets.

## Analyse socio-linguistique : pratiques de sociabilité des potiers ou publicité destinée au public ?

L'analyse que nous proposons est donc la suivante : les graffites ont été gravés par les potiers eux-mêmes ou par leurs proches, sur des vases destinés à un usage bien précis dans un local collectif qui leur appartenait, au cours de pratiques de sociabilité faisant intervenir des personnes définies qu'ils connaissaient personnellement. Telle n'est cependant pas l'analyse la plus courante de la fonction et de la visée communicative des graffites que nous étudions.

Joseph Vendryes, lors de la publication princeps de cinq des six textes, a émis l'hypothèse d'une fonction commerciale pour toute la série : les formules seraient destinées à séduire une clientèle qui puisse avoir envie de les lire en se servant du vase qui en est le support[42]. Cette hypothèse est à la rigueur envisageable pour l'inscription *CIL* XIII 10016, 13 = *RIG* II, 2, L-50 = Trintignac, éd. 2012, 143-144, n° 1 qui est susceptible d'être un message émis à l'intention de n'importe quel lecteur, puisque valable dans toute situation de banquet[43]. Mais elle ne l'est en aucun cas pour les textes qui mentionnent des individus précis. Comme l'indique Joseph Vendryes lui-même, pour le cas de *billicotas* et de *siluanos*, on "peut se demander si l'inscription ne contiendrait pas une allusion à quelque incident de la vie commune, auquel les deux potiers auraient été mêlés"[44]. Cette interprétation ne rend pas compte non plus de la présence du lexème *celicnu* dans le texte *RIG* II, 2, L-51 = Trintignac, éd. 2012, 144, n°2 : ce lexème renvoie à un lieu de sociabilité collective précis. Surtout, et cela vaut même pour l'inscription *CIL* XIII 10016, 13 = *RIG* II, 2, L-50 = Trintignac, éd. 2012, 143-144, n°1, cette analyse n'explique pas le fait que toute la série a été découverte au même endroit, apparemment dans une seule et même couche archéologique.

L'hypothèse d'une fonction commerciale, en vue de la vente au public, a été reprise par la suite par Robert Marichal, qui précise, notamment à propos de la série que nous commentons, que les graffites avant cuisson en gaulois devaient être destinés à "une élite (...) capable non seulement de lire cette écriture cursive que les ignorants écrivaient très mal et qu'ils devaient donc déchiffrer très péniblement, mais même d'en apprécier la beauté, comme les plus cultivés des Pompéiens, et qui, cependant, connaissait encore bien la langue gauloise et, semble-t-il, prenait plaisir à la lire, un peu, peut-être, il est vrai, comme nous aimons parfois à lire sur des poteries-souvenirs quelques phrases de patois"[45]. Cette analyse, non plus que

---

42. Vendryes 1956, 185 : "une maison de commerce comme la fabrique de Banassac [a] jugé utile d'orner ses produits de formules en langue gauloise pour flatter et attirer sa clientèle". Cf. aussi Vendryes 1956, 174.
43. Vendryes 1955, 10-11 pour l'hypothèse d'un ornement destiné à embellir l'objet à l'intention d'acheteurs futurs, dans le cas précis de cette inscription.
44. Vendryes 1956, 182.
45. Marichal 1971, 207-208.

la précédente, ne nous paraît pas pouvoir être retenue, surtout qu'elle implique des hypothèses sur le déclin du gaulois selon les classes sociales qui ne doivent pas nécessairement être retenues.

Dès après la communication dont est tiré l'article de 1971 de Robert Marichal, Michel Lejeune a proposé une autre analyse socio-linguistique des graffites gaulois, et en particulier de ceux de Banassac[46]. Il souligne la présence d'idionymes, en particulier féminins, parmi ces textes. Selon lui, deux interprétations sont possibles. Ou bien les noms propres sont très courants et les potiers sont sûrs de trouver un acheteur ou une acheteuse intéressée – et les graffites relèvent bien d'une adresse à des acheteurs potentiels. Ou bien les graffites, tout en étant destinés à un lectorat d'acheteurs, répondent à une commande de la part de personnes précises. La première hypothèse semble intrinsèquement improbable. La seconde a l'avantage d'expliquer pourquoi les textes contiennent des formules onomastiques répondant à des individus définis. Elle représente donc un progrès par rapport à celle d'un message à l'intention de tout acheteur. Mais, comme le remarque Michel Lejeune lui-même[47], ces deux hypothèses ne rendent pas compte d'un fait, toujours le même : les six graffites de Banassac ont été découverts en un seul et même lieu, et il n'est guère plausible qu'il s'agisse de pièces de rebut et que d'autres pièces comparables aient circulé, dont pas une seule n'aurait été retrouvée. En outre, aucune des deux hypothèses ne rend compte de l'emploi du lexème *celicnu*.

Une alternative encore plus satisfaisante, mais partielle, a été proposée par Robert Marichal lui-même en réponse aux remarques de Michel Lejeune[48]. Parmi les dix graffites, le texte *RIG* II, 2, L-54 = Trintignac, éd. 2012, 144, n°5 est gravé sous le fond du vase. Pour un pareil texte, selon Robert Marichal, l'hypothèse d'une commande est peu convaincante. Le texte, d'après lui, n'est pas assez ostensible pour qu'un commanditaire, soucieux d'amuser ou d'impressionner, ait voulu le faire graver. Il s'agit donc au moins pour ce texte et pour tout graffite gaulois gravé sous un fond de vase, au-delà des textes de Banassac, non pas d'inscriptions répondant à une commande, mais d'inscriptions gravées par les potiers à titre de cadeaux destinés à être offerts à leurs proches. Il y a lieu, selon Robert Marichal, de distinguer ces textes de ceux qui sont gravés sur des faces latérales, lesquels sont proposés à la vente. Cette hypothèse rend compte de manière parfaitement satisfaisante de la présence d'idionymes renvoyant à des personnes précises dans les inscriptions gravées sous un fond de vase. En revanche elle revient à supposer que les cadeaux comportaient une mise en scène moins flatteuse pour le ou la dédicataire que les vases à texte gravé sur la panse, répondant à une commande, ce qui est arbitraire. D'autre part, la distinction entre textes gravés sous fond de vase et textes gravés sur face latérale ne

46. Lejeune dans Marichal 1971, 209-210.
47. Lejeune dans Marichal 1971, 210.
48. Marichal 1974, 279-281.

rend pas compte de ce que les graffites de Banassac ont été retrouvés non seulement dans la même ville, mais même exactement dans le même contexte archéologique, indépendamment de la position du champ épigraphique sur l'objet support[49]. Cette analyse, elle non plus, ne rend pas compte de l'emploi du lexème *celicnu*.

En revanche, il nous semble que l'hypothèse que les six textes de notre corpus renvoient à des productions faites spécialement pour un lieu de réunions collectives et pour ceux et celles qui y participaient rend compte de tous les aspects des textes ; le cas de l'inscription *RIG* II, 2, L-54 = Trintignac, éd. 2012, 144, n°5 indique en particulier que les objets étaient destinés à être manipulés effectivement, ou peut-être à être exposés en permanence sur un meuble.

## Conclusion : gaulois et latin à Banassac

L'existence des six graffites destinés à être lus au cours de pratiques de sociabilité entre potiers, dans un local destiné à cet effet, renvoie à son tour à la question des usages respectifs du gaulois et du latin à Banassac. De fait, outre les graffites de leur local de réunion, outre les quelques autres graffites retrouvés à Banassac, que nous n'avons pas étudiés, outre les estampilles de leurs produits[50], les potiers de Banassac ont composé de nombreuses inscriptions latines, qui sont des légendes en capitales inscrites sur les moules destinés à la fabrication des objets en terre cuite. Il n'y a aucun doute sur le fait que les objets ainsi fabriqués, pour lesquels l'inscription fait partie de la décoration, étaient destinés à la vente et à une grande diffusion. De fait, les vases concernés, qui sont des bols Dragendorff 37, ont été retrouvés non seulement à Banassac même, mais aussi dans toute l'aire de diffusion des céramiques de Banassac. Les textes sont soit des messages génériques de bonheur, soit plus précisément une série d'acclamations à des peuples divers, probablement perçus comme acheteurs potentiels[51]. En voici deux exemples :

- *CIL* XIII 10012, 12 : VENI AD ME AMICA
- *CIL* XIII 10012, 5 : REMIS FELICITER

---

49. Marichal 1974, 280, n. 6 reconnaît que le texte *RIG* II, 2, L-52 = Trintignac, éd. 2012, 144, n°3 mentionne des individus précis, ce qui n'est guère compatible avec l'hypothèse d'un objet proposé à la vente, qu'il adopte pour cette coupelle où le champ épigraphique est sur une face latérale. Il suppose qu'il s'agit d'une "sorte de slogan publicitaire", dont la pertinence, cependant, échappe.
50. À propos de celles-ci, cf. en dernier lieu Trintignac, éd. 2012, 140-143.
51. Pour les inscriptions en latin, cf. en dernier lieu Trintignac, éd. 2012, 140. Les textes sont recensés au *CIL* XIII 10012, 1 à 17. La série qui mentionne des peuples précis ne renvoie pas à un courant d'exportation bien établi dirigé exclusivement vers le peuple concerné. Trintignac, éd. 2012, 140 mentionne ainsi la découverte à Nîmes d'un vase mentionnant les Trévires.

Ces inscriptions destinées à la clientèle, et flattant en particulier la fierté des cités nommément indiquées dans les textes, sont toutes en latin.

Il y a donc à Banassac une distribution complémentaire très nette, presque sans exception, entre l'usage écrit du latin (dans la communication destinée au public acheteur) et celui du gaulois (dans des graffites destinés à un usage collectif par les potiers eux-mêmes). Le latin est peut-être présent marginalement dans les graffites si *pastellata* de l'inscription Trintignac, éd. 2012, 144, n°10 est bien une forme latine motivée comme telle et non pas un emprunt du latin vers le gaulois. La seconde interprétation nous semble cependant fort probable.

## Hypothèses générales

Il est bien sûr difficile de déduire de cette opposition entre les usages écrits du latin et du gaulois quelque conclusion que ce soit pour les usages oraux des deux langues, et même pour leurs usages écrits dans d'autres contextes. D'autre part, l'étude que nous avons menée nécessiterait d'être prolongée par une analyse des autres inscriptions de Banassac et aussi des textes provenant du site à peine antérieur de La Graufesenque, où sont notamment attestés d'autres exemples du lexème *lubi*[52].

Néanmoins, il nous semble que la distribution complémentaire fort sensible qu'attestent les inscriptions de Banassac renvoie à une distinction très nette faite par les potiers entre usages du latin et usages du gaulois. Les potiers étaient pleinement capables de faire la différence entre les deux langues[53] et de choisir en connaissance de cause dans quel contexte utiliser chacune des deux. Le latin, langue de prestige, est la langue de la communication publique destinée à un lectorat ouvert et indéterminé, comprenant éventuellement d'autres locuteurs de gaulois. Le gaulois, pour sa part, est susceptible d'usages fort variés dans la communication collective entre potiers, y compris dans des textes qui présentent plus ou moins nettement

52. Sur les inscriptions *RIG* II, 2, L-35.1, L-35.2 (?), L-36, L-37 A et L-37 B.

53. Ce qui semble être le cas à La Graufesenque aussi : cf. Adams 2003, 687-724 et Lambert 2011. Au demeurant, l'hypothèse inverse d'un déclin du gaulois si radical que même le système grammatical de la langue ne soit plus maîtrisé comme tel et que les auteurs des textes aient largement emprunté des traits latins par incapacité à fabriquer des formes proprement gauloises, dès le Ier ou le IIe siècle de n. è., est extrêmement invraisemblable. Un tel degré de confusion est atteint à un stade avancé dans le déclin d'une langue, à l'époque où apparaissent des semi-locuteurs qui n'ont jamais appris la langue complètement ou qui l'ont oubliée. Cf. Sasse 1992, 61-62. Or le gaulois, dans d'autres sites il est vrai, est bien attesté encore au IIIe siècle. Cf. Lambert 1998-2000, en particulier p. 61-62 : le texte complexe de la tuile de Châteaubleau, qui ne présente aucun trait manifeste de déclin de la langue, date au plus tôt du début du IIIe siècle.

une recherche formelle[54] ; le latin intervient ici seulement via ce qui peut être un simple emprunt culturel du gaulois depuis le latin[55]. Rien n'oriente vers une analyse en termes de déclin du gaulois, malgré le caractère dissymétrique de la diglossie attestée à Banassac, où le prestige attaché à chacune des deux langues est fort différent.

## Bibliographie

(abréviations d'après *L'Année Philologique*)

Adams, J. N. (2003) : *Bilingualism and the Latin Language*, Cambridge.

Bémont, C. et Jacob, J.-P., éd. (1986) : *La Terre sigillée gallo-romaine - lieux de production du Haut empire : implantations, produits, relations*, Paris.

Brenzinger, M., éd. (1992) : *Language Death - Factual and Theoretical Explorations with Special Reference to East Africa*, Berlin-New York.

*CIL* XIII : *Corpus inscriptionum Latinarum*, XIII, Berlin, 1899-1943.

De Bernardo Stempel, P. (1997) : "Spuren gemeinkeltischer Kultur im Wortschatz", *Zeitschrift für celtische Philologie,* 49-50, 92-106.

Delamarre, X. (2018) [2001] : *Dictionnaire de la langue gauloise - une approche linguistique du vieux-celtique continental*, Paris.

Deroux, C., éd. (2011) : Corolla epigraphica - *hommages au professeur Yves Burnand*, Bruxelles.

Eska, J. (1990) : "Another Look at Gaul. *celicno-* and Goth. *kelikn*", *North-Western European Language Evolution,* 16, 63-72.

Fabrié, D. (1989) : *Lozère,* CAG 48, Paris.

Fleuriot, L. (1975) : "Un Graffite gaulois sur céramique de Banassac", *EC,* 14, 2, 443-450, [en ligne] https://www.persee.fr/doc/ecelt_0373-1928_1975_num_14_2_1547 [consulté le 04/03/2023].

García Alonso J.L., éd. (2013) *Continental Celtic Word Formation. The Onomastic Data*, Salamanque.

Héron de Villefosse, A. (1872) : lettre, *BSAF,* année 1872, 141-143.

Hettrich H., Hock W., Mumm P.A. et Oettinger N., éd. (1995) : Verba et structurae - *Festschrift für KLAUS STRUNK zum 65. Geburtstag*, Innsbruck.

Koch, J. (1983) : "The Sentence in Gaulish", *Proceedings of the Harvard Celtic Colloquium,* 3, 169-215.

Koch, J. (1985) : "Movement and Emphasis in the Gaulish Sentence", *The Bulletin of the Board of Celtic Studies,* 32, 1-37.

Lambert, P.-Y. (1994) : "*Gallica*", *EC,* 30, 213-219.

---

54. Cf. les inscriptions *CIL* XIII 10016, 13 = *RIG* II, 2, L-50 = Trintignac, éd. 2012, 143-144, n°1 et *RIG* II, 2, L-52 = Trintignac, éd. 2012, 144, n°3.
55. Cf. l'inscription Trintignac, éd. 2012, 144, n°10.

Lambert, P.-Y. (1998-2000) : "La Tuile gauloise de Châteaubleau (Seine-et-Marne)", *EC,* 34, 57-115, [en ligne] https://www.persee.fr/doc/ecelt_0373-1928_1998_num_34_1_2131 [consulté le 04/03/2023].

Lambert, P.-Y. (2002) : *Recueil des inscriptions gauloises*, II, 2, "Textes gallo-latins sur *instrumentum*", Paris (*RIG*, II, 2).

Lambert, P.-Y. (2011) : "Sur le Bilinguisme à la Graufesenque : examen d'une analyse proposée par James N. Adams", in : Deroux, éd. 2011, 157-173.

Lambert, P.-Y. (2018) [1994] : *La Langue gauloise - description linguistique, commentaire d'inscriptions choisies*, Paris.

Lejeune, M. (1971) : Lepontica, Paris.

Lejeune, M. (1979) : "La Dédicace de Martialis à Alise", *REA,* 81, 3 et 4, 251-260, [en ligne] https://www.persee.fr/doc/rea_0035-2004_1979_num_81_3_4062 [consulté le 04/03/2023].

Lejeune, M. (1988) : *Recueil des inscriptions gauloises*, II, 1, "Textes gallo-étrusques - textes gallo-latins sur pierre", Paris (*RIG*, II, 1).

Lejeune, M. (1996) : "Notes d'étymologie gauloise - XIII. autour de celicnon", *EC,* 32, 125-129, [en ligne] https://www.persee.fr/doc/ecelt_0373-1928_1996_num_32_1_2091 [consulté le 04/03/23].

Leumann, M. (1977) : *Lateinische Laut- und Formenlehre*, München.

Marichal, R. (1971) : "Quelques graffites inédits de la Graufesenque (Aveyron)", *CRAI,* 115, 1, 188-212, [en ligne] https://www.persee.fr/doc/crai_0065-0536_1971_num_115_1_12613 [consulté le 04/03/23].

Marichal, R. (1974) : "Nouveaux graffites de la Graufesenque IV", *REA,* 76, 85-110 et 266-292.

Morel, C. (1968) [1957] : "Quelques Aspects des céramiques gallo-romaines de Banassac (Lozère)", *Revue du Gévaudan, des Causses et des Cévennes* nouvelle série, 14, 78-86, texte reproduit de la publication originelle dans *Rhodania,* 31, 1, 54-62.

Myers-Scotton, C. (1992) : "Codeswitching as a Mechanism of Deep Borrowing, Language Shift, and Language Death", in : Brenzinger, éd. 1992, 31-58.

Provost, M. éd. (2009) : *Côte-d'Or - Alésia,* CAG 21/1, Paris.

Russell, P. (2013) : "From Compound to Derivative : the Development of a Patronymic 'Suffix' in Gaulish", in : García Alonso, éd. 2013, 201-214.

Sasse, H.-J. (1992) : "Language Decay and Contact-Induced Change : Similarities and Differences", in : Brenzinger, éd. 1992, 59-80.

Szemerényi, O. (1995) : "Loan Relations between Gaulish, Gothic, Latin and Greek", in : Hettrich *et al.*, éd. 1995, 303-317.

Trintignac, A., éd. (2012) : *Lozère,* CAG 48, Paris.

Vendryes, J. (1955) : "Neddamon delgu linda", *EC,* 7, 1, 9-17, [en ligne] https://www.persee.fr/doc/ecelt_0373-1928_1955_num_7_1_1271 [consulté le 04/03/2023].

Vendryes, J. (1956) : "Les Inscriptions gauloises de Banassac-La Canourgue", *CRAI,* 100, 2, 169-187, [en ligne] https://www.persee.fr/doc/crai_0065-0536_1956_num_100_2_10587 [consulté le 04/03/2023].



Dupraz, Emmanuel (2023) : "Les graffites gaulois de Banassac et leur analyse socio-linguistique", in : Roure, Réjane, éd., *Le multilinguisme dans la Méditerranée antique*, Pessac, PUB, Diglossia 1, 2023, 273-290, [en ligne] https://una-editions.fr/les-graffites-gaulois-de-banassac [consulté le 06/03/2023]



# POSTFACE

Ivan Guermeur

> – “I don’t *rejoice* in insects at all,” Alice explained, “because I’m rather afraid of them—at least the large kinds. But I can tell you the names of some of them.”
> – “Of course they answer to their names?” the Gnat remarked carelessly.
> – “I never knew them do it.”
> – “What’s the use of their having names,” the Gnat said, “if they won’t answer to them?”
> – “No use to *them*,” said Alice; “but it’s useful to the people that name them, I suppose. If not, why do things have names at all?”
> – “I can’t say,” the Gnat replied.”
>
> L. Carroll, *Through the Looking-Glass and What Alice Found There*

Pouvoir nommer les choses est le sens premier du langage, c’est ce qui permet de classer, ordonner, décrire, s’approprier le monde. Comme Ferdinand de Saussure ne manque pas de le rappeler : “Si nous pouvions embrasser la somme des images verbales emmagasinées chez tous les individus, nous toucherions le lien social qui constitue la langue. C’est un trésor déposé par la pratique de la parole dans les sujets appartenant à une même communauté (…). Elle est la partie sociale du langage, extérieure à l’individu, qui à lui seul ne peut ni la créer ni la modifier ; elle n’existe qu’en vertu d’une sorte de contrat passé entre les membres de la communauté”[1]. De fait, les langues étant affaires de groupes, celle de l’autre parait bien étrange à celui qui ne la comprend pas qui a tôt fait de la considérer comme inférieure, voire comme n’étant qu’un langage non humain, tel le “babil des oiseaux” que les Grecs prêtent

1. Bally *et al.*, éd. 1931, 30-31.

aux étrangers, ces “balbutiants”[2]. Pourtant, les contacts entre les langues sont un processus naturel des interactions humaines, chaque langue a été influencée d'une manière ou d'une autre par divers idiomes, un phénomène qui a reçu une attention particulière ces dernières années[3].

Dans le cadre de la Méditerranée antique qui est celui de cet ouvrage, les langues sont multiples et ont été très tôt en contact les unes avec les autres, à des degrés divers, soit par le fait des échanges commerciaux, de techniques et de savoirs, soit par les guerres et les conquêtes multiples, les flux et reflux des empires, les migrations. On avait donc très anciennement pleinement conscience d'un Autre qui employait un langage et un système d'écriture qui étaient généralement différents du sien.

Mais comment expliquer dans chaque système que le démiurge qui avait créé le monde et l'ensemble de ceux qui y vivaient, ait donné aux uns et aux autres des langues distinctes ? En Égypte ancienne, on ne manque pas de rappeler que les dieux comprennent tous les langages, qu'ils soient ceux des hommes, des animaux, et notamment des oiseaux qui sont à l'occasion des messagers, mais aussi ceux des êtres surnaturels[4]. Toutefois, il s'agit là d'une prérogative divine que les hommes ne peuvent connaître que par le vol ou la magie[5]. On tient d'ailleurs à rappeler que c'est le créateur qui a distingué les langues comme il a créé les différents pays, les divers types humains, toutefois sans que soit précisé sa motivation pour le faire[6]. Un texte de Tell el-Amarna décrit l'action créatrice de l'astre solaire :

> (Tombe de Aÿ, Grand Hymne à Aton)[7] : Tu as créé la terre selon ta volonté, alors que tu étais seul, avec les hommes, le grand et le petit bétail, tout ce qui est sur terre, tout ce qui marche avec des pattes, tout ce qui s'élève en volant avec ses ailes, le pays de Khor (*i.e.* la Syrie), le pays de Kouch (*i.e.* la Nubie) et le pays d'Égypte et tu as placé chaque homme à sa place, tu as pourvu à leur subsistance, chacun dispose de sa nourriture et son temps de vie est compté. Les langues sont séparées en langages et les types (humains) pareillement, leurs peaux sont distinctes car tu as distingué les peuples (…)

À une époque plus récente, dans un texte qui remonte au règne d'Hadrien (117-138 p.C.), on prête cette confusion des langues au démiurge local, Khnoum, qui a créé l'humanité sur son tour :

---

2. B. Rochette, *supra*, p. 21.
3. Grant, éd. 2020 ; Hickey, éd. 2020 ; Adamou & Matras, éd. 2020 ; Schneider 2022 ; Schneider 2022.
4. Meeks & Favard-Meeks 1993, 155.
5. Dans le conte de Setné-Khâemouas, le vol d'un grimoire, le “Livre de Thot”, permet à son possesseur de comprendre “tout ce que diront les oiseaux du ciel et la vermine rampante” : Chauveau & Agut 2011, 23.
6. Sauneron 1960, 31-41.
7. Sandman 1938, 94-95.

(Texte Esna 249, 2)[8] : Éveille-toi, Supérieur du Tour, qui modèle les hommes, le petit et le grand bétail, les serpents, les scorpions, les poissons, les oiseaux, qui sépare les membres, colore les peaux et tourne de façon différente leur langue pour parler.

Souvent c'est au dieu Thot[9] que l'on prête d'avoir séparé les langues parmi les hommes :

(Tombe d'Horemheb, stèle British Museum EA 551, l. 18-19)[10] : Adoration à toi, Thot, le seigneur d'Hermopolis, qui vient à l'existence par lui-même, sans qu'on l'ait enfanté, le dieu unique, qui conduit le monde inférieur, qui donne des instructions aux Occidentaux qui se trouvent à la suite de Rê (*i.e.* les défunts), qui distingue les langues de chaque pays étranger (…)

Mais dans le même temps, on considère évidemment l'écriture hiéroglyphique comme étant sans pareille et supérieure à toute autre puisque émanation divine – son nom lui-même signifie littéralement "parole divine" (*médou nétcher*) –, elle est la langue de la première fois, la langue parangon, celle qui réactualise la création[11]. Peut-on croire que ce soit pour prémunir celle-ci de toute "corruption étrangère" que, sous le règne d'Amenhotep IV (1356-1339 a.C.), on préféra employer en Égypte, pour la correspondance diplomatique avec des contrées du Proche-Orient, la langue akkadienne plutôt que l'égyptien[12] ? Il semble plutôt que ce soit par commodité, s'agissant de la *lingua franca* de l'époque, qui permettait de communiquer avec ces royaumes clients, vassaux ou concurrents[13]. Par ailleurs la langue égyptienne, comme toute les autres, était naturellement perméable aux influences étrangères.

Le mythe biblique pour sa part a posé qu'à l'origine "Toute la terre avait un seul langage et un seul parler" (*Gn.* XI, 1), et que c'est à Babel que la nouvelle humanité issue de Noé fut châtiée par Yahvé par la confusion des langues, pour son orgueil et sa démesure à vouloir "se faire un nom".

(*Gn.* XI, 7) : Allons ! Descendons et ici même confondons leur langage, en sorte qu'ils ne comprennent plus le langage les uns des autres.

Ces textes témoignent bien des interrogations que l'existence d'une multiplicité de langues employées dans l'œcoumène provoquaient et finalement même l'*imperium Romanum* n'a pas été en mesure de refonder un monde s'exprimant

8. Sauneron 1968, 128 ; id. 1962, 103-105 ; id. 1960, 37.
9. Il s'agit d'une épithète de Thot : "celui qui sépare la langue d'un pays étranger de celle d'un autre" : Sauneron 1960, 32-33.
10. Martin 2016, 30-32 [7], pl. 13, 95.
11. Vernus 1989, 35-56 ; id. 2016a, 275-280 ; Meeks 2018, 161-166 ; Pries 2016, 449-488.
12. Morenz 1970, 226-229.
13. F. Briquel-Chatonnet, *supra*, p. 166 ; Liverani 1998 ; Cohen & Westbrook, éd. 2000 ; Abrahami & Coulon 2008, 1-26.

d'une seule voix[14]. Pourtant, il semble que la connaissance de la langue des autres n'a souvent suscité qu'un intérêt modéré pour les différentes communautés linguistiques et le bilinguisme a finalement été assez peu valorisé[15], sauf peut-être en ce qui concerne le grec pour les élites romaines[16], ou certains souverains comme Cléopâtre ou Mithridate dont on vantait la polyglossie[17]. Certains textes littéraires égyptiens ne manquent pas de souligner que le voyageur qui se trouve à l'étranger peut avoir la bonne fortune d'entendre des gens qui parlent sa langue, ce qui est un gage de la qualité de son interlocuteur[18], tandis qu'il semble par ailleurs, dans ces textes d'aventure, que les protagonistes se comprenaient sans que l'on ressente généralement le besoin de préciser la langue qu'ils employaient pour communiquer, il semble tout naturel que ce soit celle du récit lui-même. C'est là un fait assez général dans la littérature antique, quelle qu'elle soit[19]. Parler ou connaître la langue d'un autre est donc avant tout une affaire de nécessité pour les besoins des échanges, du commerce, de la diplomatie, ou bien dans les situations de bilinguisme ou de multilinguisme – quand deux ou plusieurs langues cohabitent sur un même territoire –, pour des questions juridiques ou administratives.

La connaissance d'une autre langue que la sienne était aussi souvent une affaire de spécialistes, ces truchements qui ont notamment aidé Hérodote à comprendre les régions qu'il visitait[20]. En Égypte on en connait dès le III^e^ millénaire a.C.[21] et on en trouve à toutes les époques[22], comme dans les cours des souverains étrangers[23] ou dans la Gaule méridionale, bien avant la conquête romaine[24]. On sait aussi que dans l'Empire romain, on recourrait à l'interprète quand quelqu'un ne pouvait comprendre ou parler le latin ou le grec, notamment dans le cadre des échanges commerciaux[25] ou des procédures judiciaires et il s'en trouvait dans la *cohors* du gouverneur de province[26]. Il convient cependant de rappeler que la réputation des

14. F. Biville, *supra*, p. 47-48.
15. B. Rochette, *supra,* p. 28 ; F. Biville, *supra*, p. 49.
16. F. Biville, *supra*, p. 43-44.
17. B. Rochette, *supra,* p. 20 ; F. Biville, *supra*, p. 38.
18. Dans le *Conte de Sinouhé*, le prince de Réténou dit à Sinouhé l'exilé (R 55-56/B 30-32) : "Tu seras bien avec moi car tu entendras la langue de l'Égypte" (Blackman 1932, 15) ; dans les *Mésaventures d'Ounamon*, celui-ci se trouve au pays d'Alsa et s'exclame : "N'y a-t-il donc parmi vous quelqu'un qui comprenne la langue d'Égypte ?" (Gardiner 1932, 75.)
19. F. Briquel Chatonnet, *supra*, p. 172-173.
20. Rochette 1994, 313-322 ; id. 1995, 5-16 ; Yoyotte 2013, 556-559.
21. Bell 1976.
22. Psammétique I^er^ (664-610 a.C.) confia aux Caromemphites de jeunes égyptiens pour qu'ils soient formés à la langue grecque : Hérodote 2.154.2. Voir aussi Chauveau 1999, 25-39.
23. Schneider 2022, 10-11.
24. R. Roure, *supra*, p. 220, 228-229 ; C. Ruiz Darasse, *supra*, p. 240.
25. F. Biville, *supra*, p. 36.
26. A. Bérenger, *supra*, p. 54-56, 59-61.

interprètes n'était pas toujours flatteuse, et les soupçons de corruption sont assez fréquemment attestés[27].

Dans les territoires où des situations de bilinguisme se mettent en place, généralement par des faits de migration, de conquête et de colonisation, si le recours aux drogmans est généralisé, on constate parfois aussi une certaine perméabilité des langues entre-elles. À Philippe en Macédoine, quoique les colons latinophones forment l'élite locale, on voit cependant se développer une intertextualité linguistique entre les formulaires grecs et latins dans les inscriptions funéraires[28]. À Byblos, longtemps sous domination égyptienne, au début du II$^{e}$ millénaire a.C., on avait équipé la tombe du roi Ip-shemu-abi d'objets inscrits à son nom en hiéroglyphiques égyptiens[29]. En Ibérie, on voit se développer un système d'inscriptions mixtes, mélangeant texte en langue non latine écrit en alphabet latin[30]. Toutefois, souvent la nature des textes qui nous sont parvenus, souvent produits par les élites, ne permettent pas de vraiment saisir les interactions linguistiques ou les phénomènes de bilinguisme ou de mixité linguistique, par exemple induits par les mariages intercommunautaires[31]. On voit pourtant que les potiers de Banassac dans un contexte de diglossie savaient choisir entre latin et gaulois selon les usages, le premier pour le prestige et la communication publique, le second pour des usages plus internes[32].

En revanche, la production d'inscription bilingues, plurilingues, ou en plusieurs écritures, est un phénomène commun à plusieurs cultures de la Méditerranée ancienne où le multilinguisme était particulièrement prégnant. Ces textes peuvent être de diverses natures, officiels, comme les inscriptions royales chypriotes[33], les décrets synodaux égyptiens[34], les décrets honorifiques[35], etc. ou bien revêtir un caractère plus privé[36]. Dans le cas des inscriptions non officielles, il est toutefois souvent difficile de déterminer si leur dédicataire pratiquait lui-même le bilinguisme ou s'il souhaitait associer sa langue personnelle à une autre plus prestigieuse ou, dans le cadre de textes à caractère juridique, en garantir la validité.

Si la langue de la puissance dominante s'impose dans les lieux de pouvoir ou d'échanges, son emploi demeure plus limité ou plus difficile à déterminer au-delà.

---

27. A. Bérenger, *supra*, p. 60.
28. C. Sarrazanas, *supra*, p. 79-85.
29. F. Briquel Chatonnet, *supra*, p. 165.
30. M. J. Estarán Tolosa, *supra*, p. 265.
31. M.-P. Chaufray, *supra,* p. 147, 160 ; R. Roure, *supra*, p. 218, 226, 229.
32. E. Dupraz, *supra*, p. 288-289.
33. F. Briquel Chatonnet, *supra*, p. 169.
34. Valbelle & Leclant, éd. 1999 ; von Recklinghausen 2018, 1-7 ; Hoffmann & Pfeiffer 2021.
35. F. Briquel Chatonnet, *supra*, p. 171.
36. F. Briquel Chatonnet, *supra*, p. 168-170, 174 ; C. Bonnet, *supra*, p. 192 ; M. G. Amadasi Guzzo, *supra,* p. 199-208.

Ainsi, dans le monde carthaginois, après la conquête romaine, si le latin domine et concurrence rapidement le punique, lui-même idiome de colons, ce dernier se maintient toutefois comme une langue de culture et de tradition, et on adapte les formulaires latins au système linguistique et institutionnel punique[37]. Dans le monde phénicien, on privilégie aussi la langue phénicienne pour les domaines funéraires et religieux[38], comme en Égypte, avec l'écriture hiéroglyphique[39], qui reproduit une langue du passé[40], que l'on continue à l'employer jusqu'au IVe siècle p.C. D'ailleurs certains Grecs de haut lignage l'utilisèrent pour leur devenir *post-mortem*, trouvant sans doute à l'Au-delà égyptien quelques charmes justifiant de se faire réaliser un sarcophage en pierre couvert d'inscriptions et de représentations classiques des livres funéraires[41]. Mais cela témoigne-t-il du bilinguisme de son propriétaire ? On peut en douter, il s'agit plutôt de s'accaparer, en partie au moins, le prestige et l'efficacité supposée de l'écriture hiéroglyphique. En Égypte, avant l'arrivée d'Alexandre le Grand, les dominations étrangères successives n'avaient guère marqué durablement le paysage linguistique nilotique, si on avait pratiqué l'araméen dans certaines garnisons perses aux VIe-Ve siècles a.C., comme à Éléphantine ou dans la région memphite, cela demeurait fort limité[42]. Avec l'installation durable du pouvoir lagide en Égypte, accompagné d'une migration importante d'hellénophones, la situation change radicalement, le grec devient la langue officielle du pouvoir, de l'administration, donc la langue de prestige et si le grec est omniprésent dans la documentation écrite à partir du milieu du IIIe siècle a.C., cela ne signifie nullement que tout le monde le parlait[43] et la langue égyptienne, dans ses différents états (égyptien de tradition, proto-démotique, démotique) reste florissante jusqu'au IIIe/IVe siècle p.C. (la dernière inscription date de 452 p.C.)[44], et se maintient comme langue vivante écrite et parlée, sous la forme du copte, jusqu'à l'époque médiévale (Xe-XIe siècles p.C.). Pourtant, après pratiquement un millénaire de cohabitation, les deux langues ne se mélangèrent guère[45], au-delà de quelques termes ou titres, quand bien même les populations étaient culturellement mixtes.

Finalement, il est parfois des cas où la langue, ou l'écriture, du dominé finit par susciter la fascination du dominant. C'est notamment la situation de l'écriture hiéroglyphique qui, au-delà de la langue qu'elle véhiculait, par sa dimension iconique intéressa particulièrement les Grecs et autres hellénophones, qui ne

37. M. G. Amadasi Guzzo, *supra,* p. 199-208.
38. F. Briquel Chatonnet, *supra*, p. 168.
39. R. Birk, *supra*, p. 115-140.
40. Vernus 2016b.
41. Collombert 1998, 47-63.
42. Grelot 1972 ; Vittmann 2003, 144-154.
43. W. Clarysse, *supra*, p. 89-97 ; M.-P. Chaufray, *supra*, p. 153-164.
44. W. Clarysse, *supra*, p. 112.
45. On compte d'ailleurs en copte un vocabulaire emprunté directement au grec qui ne dépasse guère les 2000 mots, substantifs, adjectifs, verbes : Vernus 1988, 163.

manquèrent pas de la décrire et d'essayer d'en rendre ce qui leur paraissait une écriture foncièrement symbolique, lui attribuant une antiquité extrême[46] et la considérant comme la langue des origines, porteuse d'un signifié mystérieux. Et ce sont finalement leurs traités, produits à diverses époques[47], qui rendirent l'Égypte muette pendant des millénaires, jusqu'à ce que Jean-François Champollion parvienne à dépasser le symbolisme, qu'à la suite des Grecs, lui prêtèrent tous les érudits, depuis la Renaissance jusqu'aux prémices du XIXe siècle[48].

## Bibliographie

Abrahami, P. et Coulon, L. (2008) : "De l'usage et de l'archivage des tablettes cunéiformes d'Amarna", in : Pantalacci, L., éd., *La lettre d'archive. Communication administrative et personnelle dans l'Antiquité proche-orientale et égyptienne*, Bibliothèque Générale 32, Le Caire, 1-26.

Adamou, E. et Matras, Y., éd. (2020) : *The Routledge handbook of language contact*, Londres.

Bally, C., Sechehaye, A. et Riedlinger, A., éd. (1931) : *Cours de Linguistique Générale*, 3e éd., Paris.

Bell, L. (1976) : *Interpreters and Egyptianized Nubians in ancient Egyptian foreign policy. Aspects of the history of Egypt and Nubia*, PhD, University of Pennsylvania, Philadelphie.

Blackman, A. M. (1932) : *Middle-Egyptian Stories*, Bibliotheca Ægyptiaca II, Bruxelles.

Chauveau, M. (1999) : "Bilinguisme et traductions", in : Valbelle, D. et Leclant, J., éd., *Le décret de Memphis*, Paris, 25-39.

Chauveau, M. et Agut, D. (2011) : *Héros, magiciens et sages oubliés de l'Égypte ancienne*, Paris.

Cohen, R. et Westbrook, R., éd. (2000) : *Amarna Diplomacy. The beginnings of international relations*, Baltimore.

Collombert, P. (1998) : "Religion égyptienne et culture grecque : l'exemple de Διοσκουρίδης", *Chronique d'Égypte,* 75, 47-63.

Fournet, J.-L., éd. (2021) : *Les* Hieroglyphica *d'Horapollon de l'Égypte antique à l'Europe Moderne. Histoire, fiction et réappropriation*, Paris.

Fournet, J.-L. (2022) : "L'Égypte pharaonique de la fin de l'antiquité à Champollion : une civilisation muette", in : Fournet, J.-L., éd., *Champollion 1822 et l'Égypte retrouva la parole*, Paris, 16-47.

Gardiner, A. H. (1932) : *Late-Egyptian Stories*, *Bibliotheca Ægyptiaca* I, Bruxelles.

Grant, A. P., éd. (2020) : *The Oxford handbook of language contact*, Oxford.

Grelot, P. (1972) : *Documents araméens d'Égypte*, Paris.

Hickey, R., éd. (2020) : *The handbook of language contact*, 2e éd., Hoboken.

Hoffmann, F. et Pfeiffer, S. (2021) : *Der Stein von Rosetta*, Stuttgart.

Liverani, M. (1998) : *Le lettere di el-Amarna*, Brescia.

---

46. Platon, *Phèdre*, § 274e-275b.
47. Fournet, éd. 2021.
48. Fournet 2022, 16-47.

Martin, G. T. (2016) : *Tutankhamun's Regent. Scenes and Texts from the Memphite Tomb of Horemheb*, Excavation Memoir 111, Londres.

Meeks, D. et Favard-Meeks, C. (1993) : *La vie quotidienne des dieux égyptiens*, Paris.

Meeks, D. (2018) : *Les Égyptiens et leurs mythes. Appréhender un polythéisme*, Paris.

Morenz, S. (1970) : "Die ägyptische Literatur und die Umwelt", *Handbuch der Orientalistik* I, 1.2, Leyde, 226-229.

Pries, A. H. (2016) : "ἔμψυχα ἱερογλυφικά I. Eine Annäherung an Wesen und Wirkmacht ägyptischer Hieroglyphen nach dem indigenen Zeugnis", in : Lippert, S. L., Schentuleit, M. et Stadler, M., éd., *Sapientia Felicitas. Festschrift für Günter Vittmann zum 29. Februar 2016*, Montpellier, 449-488.

von Recklinghausen, D. (2018) : *Die Philensis-Dekrete. Untersuchungen über zwei Synodaldekrete aus der Zeit Ptolemaios' V. und ihre geschichtliche und religiöse Bedeutung*, Wiesbaden.

Rochette, B. (1994) : "Traducteurs et traductions dans l'Égypte gréco-romaine", *Chronique d'Égypte,* 69, 313-322.

Rochette, B. (1995) : "Grecs et Latins face aux langues étrangères. Contribution à l'étude de la diversité linguistique dans l'antiquité classique", *Revue belge de philologie et d'histoire,* 73, 5-16.

Sandman, S. (1938) : *Texts from the Time of Akhenaten*, Bibliotheca Ægyptiaca VIII, Bruxelles.

Sauneron, S. (1960) : "La différenciation des langages d'après la tradition égyptienne", *Bulletin de l'Institut Français d'Archéologie Orientale* 60, 31-41.

Sauneron, S. (1962) : *Les fêtes religieuses d'Esna aux derniers siècles du paganisme*, ESNA V, Le Caire.

Sauneron, S. (1968) : *Le Temple d'Esna*, ESNA III, Le Caire.

Schneider, T. (2022) : "Language Contact", in : Stauder, A. et Wendrich, W., éd., *University of California Los Angeles Encyclopedia of Egyptology*, Los Angeles, [en ligne] http://digital2.library.ucla.edu/viewItem.do?ark=21198/zz002kpj3c [consulté le 05/05/2023].

Schneider, T. (2022) : *Language contact in ancient Egypt*, Münster.

Valbelle, D. et Leclant, J., éd. (1999) : *Le décret de Memphis*, Paris.

Vittmann, G. (2003) : *Ägypten und die Fremden im ersten vorchristlichen Jahrtausend*, Mayence.

Vernus, P. (1988) : "L'Égypto-copte", in : Cohen, D., éd., *Les langues chamito-sémitiques*, *Les langues dans le monde ancien et moderne* III, Paris, 163.

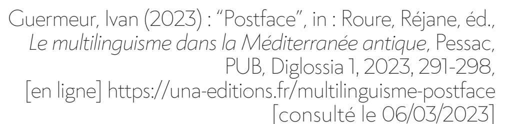
Vernus, P. (1989) : "Les espaces de l'écrit dans l'Égypte pharaonique", *Bulletin de la Société Française d'Égyptologie,* 119, 35-56.

Vernus, P. (2016a) : "L'écrit et la canonicité dans la civilisation pharaonique", in : Ryholt, K. et Barjamovic, G., éd., *Problems of Canonicity and Identity Formation in Ancient Egypt and Mesopotamia*, Copenhague, 275-280.

Vernus, P. (2016b) : "Traditional Egyptian I (Dynamics)", in : Stauder A. et Wendrich, W., éd., *University of California Los Angeles Encyclopedia of Egyptology*, Los Angeles, [en ligne] http://digital2.library.ucla.edu/viewItem.do?ark=21198/zz002k6th5 [consulté le 04/05/2023].

Yoyotte, J. (2013) : "Hérodote en Égypte et ses informateurs", in : *Histoire, géographie et religion de l'Égypte ancienne*, *OLA,* 224, Louvain, 556-559.





Guermeur, Ivan (2023) : "Postface", in : Roure, Réjane, éd., *Le multilinguisme dans la Méditerranée antique*, Pessac, PUB, Diglossia 1, 2023, 291-298, [en ligne] https://una-editions.fr/multilinguisme-postface [consulté le 06/03/2023]





*Le multilinguisme dans la Méditerranée antique* est un livre numérique en libre accès contenant des hyperliens et des bibliographies Zotero.



Presses universitaires de Bordeaux, Collection Diglossi@ 1.
ISSN en cours ; Pessac (Université Bordeaux Montaigne)

Ce livre est imprimé en 50 exemplaires
et ne peut pas être vendu.
Version html et pdf sur https://una-editions.fr









La pluralité des langues est une réalité qui existe dans de nombreuses sociétés, et qui s'exprime de façon particulièrement forte lorsque des cultures différentes entrent en contact. Les mondes antiques recèlent toutes sortes de situations de bilinguisme ou de multilinguisme, provoquées en particulier par les mouvements grecs dans toute la Méditerranée – en Égypte, en Italie, en France, en Espagne – puis par la diffusion du latin dans l'ensemble des provinces de l'Empire romain. Ce volume réunit des articles préparés à la suite d'un programme de recherche de la MSH de Montpellier et d'un colloque qui s'est déroulé en novembre 2015. De la Méditerranée orientale à l'Occident, sont abordées les langues et les écritures égyptiennes, phéniciennes, grecques, gauloises, ibériques et latines. Les situations politiques et économiques des différentes régions étudiées – Égypte, Grèce, Afrique, Italie, Gaule, Espagne – sont très distinctes, et les multiples exemples présentés permettent de montrer comment à travers les prismes du multilinguisme et de l'onomastique, on peut percevoir et définir les influences mutuelles des communautés en contact.

The plurality of languages is a reality that has left its mark on many societies, and which is expressed particularly strongly when different cultures come into contact. Situations of bilingualism or multilingualism are very common in the ancient worlds, provoked in particular by the Greek movements throughout the Mediterranean – in Egypt, Italy, France, Spain – and later by the spread of Latin throughout the provinces of the Roman Empire. This volume brings together articles prepared following a research program of the MSH of Montpellier and a congress held in November 2015. From the Eastern Mediterranean to the West, those papers discuss Egyptian, Phoenician, Greek, Gaulish, Iberian and Latin languages and scripts. The political and economic situations of the different regions studied here – Egypt, Greece, Africa, Italy, Gaul, Spain – are very distinct, and the numerous examples presented show how, through the prisms of multilingualism and onomastics, we can perceive and define the mutual influences of communities in contact.







Collection Diglossi@
Presses universitaires de Bordeaux
soutenue par la Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux
ISSN en cours

▪ Ouvrage publié avec le soutien du LabEx ARCHIMEDE dans le cadre du programme "Investissement d'Avenir" : ANR-11-LABX-0032-01, de la MSH de Montpellier et l'UMR 5140-ASM "Archéologie des Sociétés Méditerranéennes" (CNRS, UPVM3, Culture, Inrap)

